



**HAL**  
open science

# Concept de “ force duale ” et hybridation civilo-militaire des forces armées africaines : analyse à partir des missions d’aménagement du territoire du Génie militaire au Cameroun

Christel Dior Tamegui

## ► To cite this version:

Christel Dior Tamegui. Concept de “ force duale ” et hybridation civilo-militaire des forces armées africaines : analyse à partir des missions d’aménagement du territoire du Génie militaire au Cameroun. Science politique. Université de Rennes, 2021. Français. NNT : 2021REN1G007 . tel-03633812

**HAL Id: tel-03633812**

**<https://theses.hal.science/tel-03633812v1>**

Submitted on 7 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE DE RENNES 1

ECOLE DOCTORALE N° 599

*Droit et Science politique*

Spécialité : *Science politique*

Par

**Christel Dior TAMEGUI**

**Concept de « force duale » et hybridation civilo-militaire des forces armées africaines : analyse à partir des missions d'aménagement du territoire du Génie militaire au Cameroun**

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 08 octobre 2021

Unité de recherche : Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)

## Rapporteurs avant soutenance :

Dominique Darbon Professeur, Sciences Po Bordeaux  
Armel Huet Professeur émérite, Université Rennes 2

## Composition du Jury :

Président :

Examineurs : Darbon Dominique  
Gilles Ferréol  
Armel Huet  
Céline Thiriot

Dir. de thèse : Patrick Klaousen

Co-dir. de thèse : Nadine Machikou,  
Axel Augé

Professeur, Sciences Po Bordeaux  
Professeur, Université de Besançon  
Professeur émérite, Université Rennes 2  
Maîtresse de conférences, Sciences Po Bordeaux  
Maître de conférences HDR, Université de Rennes 1  
Professeur, Université de Yaoundé 2  
Maître de conférences HDR, École militaire de Saint-Cyr Coëtquidan

## **AVERTISSEMENT**

Les idées et opinions émises dans cette thèse n'engagent que la responsabilité de son auteur.

L'Université de Rennes 1 ne peut en aucun cas être tenue pour responsable.

## **DEDICACE**

*A ma grand-mère, Madame Tchinda Marie qui, depuis le berceau jusqu'à aujourd'hui, ne cesse de m'inculquer les valeurs du travail. Cette thèse est l'aboutissement de son soutien sans faille.*

## REMERCIEMENTS

Rendu au terme de ces années de recherche, je tiens à remercier M. Patrick Klaousen pour avoir accepté de diriger cette thèse et dont la bienveillante sollicitude à mon égard, la disponibilité et les encouragements n'ont jamais failli.

Toute ma profonde gratitude à Mme le Professeur Nadine Machikou et à M. Axel Augé, co-directeurs de cette thèse, pour les conseils, l'attention et l'intérêt porté à ce travail.

Tous mes remerciements aux professeurs Dominique Darbon, Armel Huet, Gilles Ferréol et à Mme Céline Thiriot pour avoir accepté de prendre part à mon jury de thèse.

Toute ma reconnaissance au professeur Mathias Eric Owona Nguini pour son accompagnement scientifique indéfectible, depuis la réalisation de mes premiers travaux de recherche.

Je signifie également ma gratitude au Colonel Hughes De Bazouges qui a accepté de partager avec moi son expérience de terrain sur les questions proches de la problématique centrale de ce travail.

Mes remerciements s'adressent aussi à tout le personnel de la direction du Génie militaire du Cameroun, particulièrement à son directeur qui n'a ménagé aucun effort pour fournir la documentation pour la réalisation de ce travail.

Que ma fille *Shelsy* trouve en ce travail l'excuse valable pour mon absence pendant toutes ces années de recherche.

Toute ma reconnaissance à ma famille et à mes amis, pour leur soutien.

## Résumé

Depuis les années 1990, les forces armées africaines sont l'objet d'une importante production doctrinale consacrée à la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). Cependant, par-delà les efforts tendant à refonder des appareils sécuritaires fragiles, force est de constater qu'une dimension a été sous-estimée : il s'agit du processus d'hybridation civilo-militaire des forces armées qui, sous le vocable moins usité de « force duale », constitue l'objet central de ce travail. La fonction duale de l'armée est sa capacité à conduire des missions de défense et de développement. Dans cette perspective, le Génie, « bras bâtisseur » de l'État au Cameroun est régulièrement commissionné pour assurer des missions d'aménagement du territoire. Comment le Génie militaire camerounais s'approprie-t-il le concept de « force duale »? Quelles sont les effets de l'action civilo-militaire sur les relations entre l'armée, le politique et les populations? Comment évolue cette politique publique? A l'aide d'une méthode qualitative, ce travail montre que la dualisation ne relève plus d'une démarche fortuite mise en œuvre de façon sporadique mais qu'elle constitue une politique publique structurée. Toutefois, elle rencontre des difficultés : d'une part, le politique se méfie des évolutions négatives d'une pratique susceptible d'ériger l'armée en acteur économique avec les dérives constatées dans le modèle égyptien. D'autre part, l'armée est encore très attachée à son identité martiale. Il n'en reste pas moins que la dualisation reconfigure les rapports entre le militaire, le politique et les populations, en des termes porteurs d'espoir pour le renforcement du lien armée-nation.

Mots clés : force duale, Génie militaire, aménagement, développement, Cameroun,

## **Abstrat**

Since the 1990s, African armed forces have been the subject of significant amount of doctrinal production devoted to Security Sector Reform (SSR). However, beyond the efforts to rebuild fragile security apparatuses, it's worth to indicate that one dimension has been underestimated: the process of civil-military hybridisation of the armed forces, which is less commonly used under the expression "dual forces" constitutes the main objective of this study. The dual function of the army is its ability to conduct defense and development missions. In this perspective, the military engineers, "building arm" of the State of Cameroon, is regularly commissioned to carry out local development missions. How do Cameroonian military engineers apprehend the concept of "dual force"? What are the effects of civil-military action on the relationship between the army, politics and the population? How does this public policy evolve? Using a qualitative approach, this study shows that dualisation is no longer an accidental process implemented in a sporadic way, but constitutes a structured public policy. However, it encounters difficulties: on the one hand, the political authorities are cautious of the negative developments of a practice likely to set up the army as an economic actor with the drifts observed in the Egyptian model. On the other hand, the army is still very attached to its martial identity. Nevertheless, dualisation consolidates the relationship between the military, politics and the population, holding the hope for strengthening the army-nation nexus.

Key words: dual forces, military engineers, territorial development, Cameroon.

# SOMMAIRE

## **Introduction générale ..... 13**

- Section 1. Comprendre le concept de « force duale » à partir des dynamiques historiques et des évolutions contemporaines des notions de sécurité et d'actions civilo-militaires ..... 16
- Section 2. Le concept de force duale dans l'armée camerounaise : une trajectoire historique erratique ..... 49
- Section 3. Le cadre théorique et les choix méthodologiques et conceptuels ..... 65

## **Première partie. Approche spéculative de la dualisation : la conception martiale de la fonction militaire arraisonnée par les impératifs du développement ..... 81**

### **Chapitre 1. Les « dynamiques du dehors » et les « dynamiques du dedans » dans la co-construction d'un référentiel de force duale..... 85**

- Section 1. Les dispositifs internationaux de construction d'une identité développementaliste de l'armée ... 87
- Section 2. Les dispositifs nationaux d'hybridation de l'identité de l'armée camerounaise : entre idées, intérêts et institutions. .... 125

### **Chapitre 2. Les dynamiques normatives et organisationnelles de dualisation de la fonction militaire ..... 173**

- Section 1. L'appropriation normative de la dualisation de la fonction militaire et la structuration d'un rapport de force dans le champ du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). .... 175
- Section 2. L'appropriation organisationnelle et institutionnelle de la dualisation de la fonction militaire. . 209

## **Deuxième partie. Approche opérative de la dualisation : les modalités pratiques d'une révolution copernicienne dans l'habitus de l'armée camerounaise..... 235**

### **Chapitre 3. La reconfiguration des rapports entre l'armée, le politique et les populations ..... 237**

- Section 1. Dualisation de la fonction militaire et rapports de méfiance et d'instrumentalisation entre l'armée, le politique et les populations : logiques de pouvoir et condition militaire ..... 239
- Section 2. Dualisation de la fonction militaire et rapports de confiance entre l'armée, l'État et la société .. 281

### **Chapitre 4. Les logiques d'acteurs dans le champ du bâtiment et des travaux publics et le changement incrémental de la politique publique de dualisation ..... 313**

- Section 1. Dualisation de la fonction militaire et transformation du domaine du BTP en un champ conflictuel et d'opportunités : logiques de transaction entre acteurs..... 315
- Section 2. Nouvel acteur, nouveaux instruments et changement dans la dualisation de l'activité militaire : le cas de la Banque mondiale ..... 347
- Section 3. Comprendre la dynamique incrémentale de la dualisation de la fonction militaire : les contraintes du changement de paradigme sécuritaire..... 368

### **Conclusion générale ..... 387**



## SIGLES ET ABREVIATIONS

ABG : Aide Budgétaire Globale

ACAT : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

ACM: Action Civilo-Militaire

AEF: Afrique Equatoriale Française

AEPRESCAM : Alliance des Entreprises Prestataires du Cameroun

ALCAM: Assemblée Legislative du Cameroun

AMCOT: Allied Military Government of Transition

AMISOM : Mission de l'Union Africaine en Somalie

ANEER-BTP : Association Nationale des Entreprises d'Entretien Routier, du Bâtiment et des Travaux Publics

AFD : Agence Française du Développement

EMIA : Ecole Militaire Interarmées

AOF : Afrique Occidentale Française

APC : Agence Presse Camerounaise

APD: Aide Publique au Développement

APRONUC : Autorité Provisoire des Nations Unies au Cambodge

APSA: Architecture de Paix et de Sécurité Africaine

ARMT : Agence de Régulation des Marchés Publics

ART : Agence de Régulation des Télécommunications

ARSEL : Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité

ATCAM : Assemblée Territoriale du Cameroun

BATGEN : Bataillon du Génie

BINUCA : Bureau Intégrée des Nations en Centrafrique

BIR: Bataillon d'Intervention Rapide

BSPX: Benchmarking Subcontracting and Partnership exchange

BSTP : Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat

BTAP : Bataillon des Troupes Aéroportés

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CAD : Comité d'Aide au Développement

CAF : Confédération Africaine de Football

CAMAIR : Cameroon Airlines

CAMTEL : Cameroon Télécommunications  
CARIC : Capacité Africaine de Réponse Immédiate.  
CDC : Cameroun Development Cooperation  
CEEAC : Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale  
CEMA : Chef d'État-Major des Armées.  
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale  
CER : Communautés Economiques Régionales  
CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement  
CIAE : Centre Interarmées des Actions sur l'Environnement  
CIAP-GEN : Centre spécialisé d'Instruction, d'Application et de Perfectionnement du Génie  
CIAT : Comité Internationale d'Accompagnement de la Transition  
CIJ : Cours de Justice Internationale  
CIMIC: Civil Military Cooperation  
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique  
CPS : Conseil de Paix et de Sécurité  
CSIAP-GEN : Centre Spécialisé d'Instruction, d'Application et de Perfectionnement du Génie  
DDR : Désarmement Démobilisation Réinsertion  
DFID: Department For International Development  
DGPD : Direction du Génie et de la Participation au Développement  
DIH : Droit International Humanitaire  
DIRGEMIL : Direction du Génie militaire  
DIREGEN-OIFP : Direction du Génie militaire et des Organismes Interarmées et Formation Professionnelle  
DOM: Département d'Outre-Mer  
DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi  
EASF : Eastern Africa Stanby Force  
ECAM : Entreprises du Cameroun  
ECOWAS: Economic Community of West African States  
EFR : Effet Final Recherché  
ENVR : Ecoles Nationales à Vocation Régionale  
ESF : Force en attente de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest  
ESIR : Equipe Spéciale d'Intervention Rapide  
FAA : Force Africaine en Attente

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine  
FDD : Force Duale de Défense  
FEICOM : Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale  
FMI : Fonds Monétaire International  
FMM : Force Multinationale Mixte  
FNL : Front National de Libéralisation  
FOMAC : Force Multinationale d'Afrique Centrale  
FOMUC : Force Multinationale en Centrafrique  
GAR : Gestion Axée sur les Résultats  
GE : Grandes Entreprises  
GSO : Groupement Spécial d'Opérations  
HEVECAM: Hévéa-Cameroun  
IDH : Indice de Développement Humain  
INS : Institut National de la Statistique  
IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun  
ISTAMA : Institut Supérieur de Technologie Avancée et Management  
ME : Moyennes Entreprises  
MEDCAP: Médical Civic Action Programs  
MICOPAX : Mission de Consolidation de la Paix  
MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation  
MINDCAF : Ministère des Domaines, du Cadastres et des Affaires Foncières  
MINDEF : Ministère de la Défense  
MINTP : Ministère des Travaux Publics  
MINUAD : Mission conjointe des Nations Unies et de l'Union Africaine à Darfour  
MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda  
MINURCA : Mission de l'ONU en République Centrafricaine  
MINUSCA : Mission Multinationale intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en Centrafrique  
MINUSMA : Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali  
MISAB : Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui  
MISCA : Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique  
MONUC : Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo

MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo

MRC : Mouvement pour la Renaissance du Cameroun

NARC : Capacité régionale d'Afrique du Nord

NPM : New Public Management

OCDE: Organisation pour la Coopération et le Développement Economique

OCI : Organisation de la Coopération Internationale

OMD: Objectif du Millénaire pour le Développement

OMP : Opération de Maintien de la Paix

ONF : Office National des Forêts

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

OPEX : Opération Extérieure

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PCADS : Politique Commune Africaine de Défense et de Sécurité

PE : Petites Entreprises

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNG : Programme National de Gouvernance

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE : Pays Pauvres Très Endettés

PRT : Provincial Reconstruction Teams

PSLD : Programme Social pour la Liberté et la Démocratie

PVD : Pays en Voie de Développement

RAR : Régie Axée sur les Résultats

RDC : République Démocratique du Congo

RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais

RDPC : Reconstruction et Développement Post-Conflict

REGIFERCAM : Régie des chemins de fer du Cameroun

REGEN : Régiment du Génie

RIDEV: Research Institute for Development

RMIA : Région Militaire Interarmées  
REWARD: Reacting to Early Warning and Response Data in West Africa  
RSS : Réforme du Secteur de la Sécurité  
SADC : Communauté de développement d’Afrique australe  
SAS : Session Administrative Spécialisée  
SDF : Social Democratic Front  
SIGIPES : Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l’État et de la Solde  
SMA: Service Militaire Adapté  
SMV : Service Militaire Volontaire  
SNI : Société Nationale d’Investissement  
SODECOTON : Société de Développement du Cameroun  
SONEL : Société Nationale d’Electricité  
SPL : Sociétés Publiques Locales  
TPE : Très Petites Entreprises  
TPM : Third Party Monitoring  
TOM : Territoire d’Outre-Mer  
UA: Union Africaine  
UK DEFID: United Kingdom Department For International Development  
UNICEF : United Nations Children’s Fund / Fonds Des Nations Unies pour l’enfance  
UPC : Union des Populations du Cameroun  
URSS: Union des Républiques Sociales Soviétiques  
USA: United State of America  
USAID: United State Agency For International Development  
WGI: WorldWide Governance Indicators

## Introduction générale

Le 29 Décembre 2017, le ministre camerounais de l'administration territoriale et de la décentralisation inaugure un marché moderne construit par le Génie militaire dans la ville de Bertoua, région de l'Est du Cameroun. Cette infrastructure traduit le nouveau visage de l'armée camerounaise en général et particulièrement du Génie dont la forte intervention dans l'action publique en fait un acteur à part entière de l'aménagement du territoire et un vecteur du développement. La littérature scientifique (science politique et sociologie) sur les armées africaines fait des forces armées un acteur clé dans la construction des États en Afrique. Toutefois, les auteurs saisissent majoritairement l'armée sous le prisme de son action politique, à savoir la conquête du pouvoir politique dans le cadre des coups-d'État militaires<sup>1</sup>; l'enchevêtrement permanent des sphères politique et militaire<sup>2</sup> qui marque la difficile *re-sectorisation* du politique et du militaire<sup>3</sup>; et l'usage de l'armée comme instrument du monopole de la *violence illégitime* de l'État<sup>4</sup>. L'action civile du Génie militaire introduit un nouveau référentiel dans la lecture du rapport entre l'armée et la construction de l'État : Le référentiel de force duale. La fonction duale du Génie militaire renvoie à sa capacité à conduire des missions militaires de sécurité, de défense de l'intégrité de l'État et des missions civiles de développement<sup>5</sup>. Les actions civilo-militaires du Génie s'inscrivent dans la problématique générale de réforme des armées africaines en vue de les adapter aux spécificités de l'environnement sécuritaire africain. Cette logique d'adaptation part du constat que la quasi-totalité des États d'Afrique subsaharienne sont confrontés à un environnement sécuritaire caractérisé par des menaces internes nécessitant rarement la mobilisation des mêmes capacités

---

<sup>1</sup> Les États d'Afrique subsaharienne ont été travaillés par un nombre important de coups d'État. Certains auteurs estiment que l'intervention de l'armée dans le champ politique en Afrique n'est pas seulement le fait de la spécificité des armées africaines. Mais qu'elle traduit les difficultés de construction de l'État-nation. Dimitri-Georges Lavroff, « Régimes militaires et développement politique en Afrique noire », *Revue française de science politique*, 22<sup>e</sup> année, n° 5, 1972, pp. 973-991,

<sup>2</sup> Joana Jean, « La démocratie face à ses militaires. Où en est l'analyse des relations civils-militaires ? », *Revue Française de Sociologie*, vol. 48, n° 1, 2007, pp. 133-159.

<sup>3</sup> Céline Thiriot démontre dans ses travaux que les transitions démocratiques engagées en Afrique depuis les années 1990 n'ont pas sonné le glas de l'intervention de l'armée en politique. Céline Thiriot, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n° 1, 2008, pp. 15-34.

<sup>4</sup> Dominique Bangoura, « État et sécurité en Afrique », *Politique Africaine*, n° 61, 1996. PDF : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/061039.pdf>

<sup>5</sup> Axel Augé, et Christel Dior Tamegui. « Le Génie militaire au Cameroun. Une force duale pour l'aménagement du territoire et le développement », *Revue internationale des études du développement*, vol. 245, n° 1, 2021, pp. 201-223, p. 206.

de défense que celles opérant dans le cadre d'affrontements de haute intensité entre forces armées régulières. D'où la nécessité d'élargir le champ d'intervention des forces armées pour en faire des instruments de sécurité et de développement. Hélas, la problématique de la force duale occupe encore une place marginale dans les politiques publiques de réforme des armées africaines. En effet, depuis les années 1990 les forces armées africaines sont l'objet d'une importante production doctrinale consacrée à la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). Cependant, cette politique de reparamétrage des appareils sécuritaires n'a pas suffisamment pris en compte la dualisation de la fonction militaire. Pourtant, la nature de la conflictualité africaine légitime le recours aux « *capacités duales* »<sup>6</sup> de l'armée. Les menaces sont, pour la plupart liée aux mauvaises conditions de vie, à l'inégale répartition des ressources nationales, à l'exclusion sociale, aux exactions de groupes armées internes aux revendications protéiformes, à la famine, à la crise économique ou aux coups d'État. Le conflit libérien (1989) a opposé les autochtones aux esclaves affranchis et envoyés dans ce territoire par les États-Unis dès 1847; le conflit opposant la Casamance aux autorités sénégalaises; le génocide Rwandais (1994) dont le flux de réfugiés a favorisé la transnationalisation du conflit notamment son prolongement sur le territoire de la RDC; les guerres civiles en Sierra Leone (1997) et au Libéria (1989) pour le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles ; la crise sociopolitique centrafricaine de 2013 déclenchée par un coup-d'État des rebelles de la Seleka contre le gouvernement ; la secte islamiste Boko Haram déstabilise la région nord du Nigéria et les États comme le Cameroun, le Tchad, le Bénin et le Niger en raison de la contiguïté territoriale. Antoine-Denis N'Dimina-Mougala établit une typologie non exhaustive des conflits africains mais qui permet de mieux appréhender l'évolution de la nature des crises. Il distingue entre les conflits dits de libération nationale ou d'indépendance, les conflits de frontières, les conflits sécessionnistes, les conflits identitaires et les conflits de pouvoir<sup>7</sup>. En effet, « *On assiste à une sorte de démilitarisation de la guerre [qui n'est pas synonyme de] disparition des antagonismes mais de leur installation brutale et décisive dans tous les secteurs où l'État est*

---

<sup>6</sup> Nous empruntons cette expression à Axel Augé qui l'utilise pour désigner le fait que le Génie militaire, en raison de sa formation et de son métier, dispose d'un matériel et d'une expertise lui permettant d'assurer, en même temps, des missions opérationnelles et des missions humanitaires de soutien aux populations, de participation à la reconstruction et au développement dans les environnements où il intervient. Axel Augé, « Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire », *Bulletin du maintien de la paix*, n° 102, 2011, page 2. PDF : <http://www.cepes.uqam.ca>, consulté le 10 janvier 2018.

<sup>7</sup> Antoine-Denis N'Dimina-Mougala, « Les conflits africains au XX<sup>ème</sup> siècle. Essai de typologie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 1, n° 225, 2007, pp. 121-131.

*insuffisant ou impotent et la communauté internationale impuissante* »<sup>8</sup>. Dans ces États impotents, insuffisants ou encore fragiles et sources vde tensions, il est moins réaliste de répondre aux problématiques sécuritaires en mobilisant des forces armées cantonnées dans ses missions classiques.

C'est dans ce contexte africain singulier que le Génie militaire camerounais conduit des missions de développement. Ces dernières prennent du sens dans le contexte socioéconomique et sociopolitique actuel du Cameroun. En effet, la crise économique perdure; l'État peine à offrir un cadre de vie décent à sa population. Le monopole de la violence de l'État est contesté depuis une dizaine d'année : Depuis 2013, la région de l'Extrême-Nord est en proie à la violence produite par les extrémistes de la secte islamiste Boko Haram ; les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest sont menacées depuis 2016 par un mouvement sécessionniste qui réclame l'indépendance des deux régions ; la région de l'Est connaît une insécurité du fait de la contiguïté territoriale avec la République Centrafricaine traversée par une crise sociopolitique; à l'issue des élections présidentielles d'Octobre 2018, le président Paul Biya au pouvoir depuis 1982 est réélu, donnant le sentiment d'un régime politique *ad vitam aeternam*. Le Génie militaire est déployé dans cet environnement particulier pour assurer sa mission traditionnelle de soutien à la mobilité et à la contre-mobilité auprès de l'armée de terre mais aussi pour soutenir l'État dans son effort de développement en participant à l'aménagement du territoire.

Pour comprendre la notion de force duale qui rend compte des nouvelles missions du Génie militaire, il est essentiel d'interroger d'abord les concepts qui lui servent de base théorique notamment celui de sécurité et d'actions civilo-militaires (section 1). Ensuite, cette partie introductive examine la trajectoire historique erratique de la notion de force duale dans l'armée camerounaise (section 2). Enfin, la troisième articulation est réservée au cadre théorique (section 3).

---

<sup>8</sup>Jean Dufourcq, « De la guerre à la paix au XXIe siècle », cité par Jean Jacques Konadje, « Défense/Sécurité en Afrique. Quel couple ? », 25 Mai 2014, en ligne : <https://www.diploweb.com/Defense-Securite-en-Afrique-quel.html>, consulté le 02 mars 2018.



## **Section 1. Comprendre le concept de « force duale » à partir des dynamiques historiques et des évolutions contemporaines des notions de sécurité et d'actions civilo-militaires**

Le concept de « force duale » (du moins dans le sens que lui donne ce travail) est relativement nouveau dans le champ sécuritaire, notamment celui des études militaires. Toutefois, il permet de saisir une réalité bien ancienne : les activités autres que la guerre, conduites par les forces armées. Ces activités extramilitaires sont saisies par le concept d'« actions civilo-militaires »; concept déjà avalisé par la doctrine. La mobilisation de la notion de force duale ne marque pas une rupture avec cette réalité, mais permet de saisir des phénomènes qui relèvent de l'adaptation contextuelle de l'action civilo-militaire : les missions de développement des forces armées en période de paix. Les débats scientifiques et les discours politiques sur la définition de la notion de sécurité contribuent au développement et à la consolidation du paradigme de force duale (§1). Mais ce concept est surtout une variante développementaliste du concept d'actions civilo-militaires que l'on retrouve dans les doctrines militaires française et américaine (§2).

### **§1. De la sécurité nationale à la sécurité humaine : Débat épistémologique autour de l'objet de la sécurité**

Le débat épistémologique autour de la sécurité est structuré autour de deux thèses : une thèse minimaliste et classique qui appréhende l'État comme l'objet principal voire unique de la sécurité d'une part, (A) et une thèse dite de la sécurité globale qui élargit la notion de sécurité en intégrant l'individu comme objet à part entière de la sécurité aux côtés de l'État (sécurité globale), d'autre part (B). Cette deuxième approche influence l'émergence du concept de sécurité humaine, proche de celui de force duale (C).

#### **A. La conception classique stato-centrée de la sécurité et la construction de la fonction traditionnelle de l'armée.**

Les relations internationales en tant que discipline sont structurées par un débat épistémologique qui offre les éléments de compréhension des fondements du caractère stato-centré des études de sécurité. C'est également dans ce débat qu'il est possible d'identifier les fondements des missions classiques de l'armée. Cette controverse épistémologique inscrite dans les approches théoriques des relations internationales est fortement marquée par la

problématique de la place de l'État dans les relations internationales ainsi que les instruments de sa survie (sécurité). Selon les cas, le rôle de l'État est surévalué ou minoré. C'est dans la variante réaliste qu'on identifie des éléments de compréhension de la centralité de l'État dans les études de sécurité. En effet, l'État et la sécurité (guerre) constituent des postulats fondamentaux d'analyse retenus par les tenants du paradigme réaliste. Ces unités d'analyse réalistes fondent naturellement le rôle de l'armée dont la fonction est d'assurer la défense de l'intégrité du territoire de l'État.

D'après le paradigme réaliste, « *les acteurs principaux des relations internationales sont les groupes de conflit et, depuis qu'existe le système interétatique westphalien, ces groupes sont essentiellement des États-nations organisés territorialement* »<sup>9</sup>. L'État est ainsi considéré comme le sujet principal des relations internationales. Ces dernières se déroulent à l'ombre de la guerre en raison de l'absence d'un « *Léviathan* »<sup>10</sup> ou d'une autorité supérieure à celle des États susceptibles de réguler leurs rapports. En effet, « *De même que parmi les hommes sans maître règne une guerre perpétuelle de chacun contre son voisin, et n'existe [...] aucune sécurité, mais seulement une liberté pleine et absolue de chaque particulier ; [...] de même chaque République possède la liberté absolue de faire ce qu'elle juge le plus favorable à son intérêt* »<sup>11</sup>. La liberté d'action que possède chaque État est source d'insécurité. D'où le deuxième postulat de la théorie réaliste : « *l'état d'anarchie dans lequel se trouvent les relations internationales est synonyme d'état de guerre, car il n'existe aucune autorité centrale susceptible d'empêcher le recours à la violence armée de la part des acteurs internationaux* »<sup>12</sup>. De ces deux postulats d'analyse réaliste, il ressort un rapport étroit entre l'État et la guerre. Si les relations interétatiques sont indissociables de l'idée de guerre, la recherche de la sécurité devient une quête permanente de l'État. Les compétitions stratégiques autour de la défense des

---

<sup>9</sup> Dario Battistella, Cornut Jérémie et Baranets Élie, « Chapitre 4. Le paradigme réaliste », in Battistella Dario, Cornut Jérémie et Baranets Élie (dir.), *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019, pp. 121-168, p. 122.

<sup>10</sup> La notion de « Léviathan » est attribuée à Thomas Hobbes, l'un des théoriciens de l'école réaliste des relations internationales. Dans sa doctrine de l'État, Thomas Hobbes décrit l'Homme comme un être foncièrement violent à l'état de nature (état primitif). En raison de la violence de l'Homme à l'état primitif, l'auteur estime que la paix n'est possible que lorsque les hommes abandonnent une part de leur souveraineté entre les mains d'une entité supérieure, l'État, chargé de réguler les conduites sociales. Ces travaux de Thomas Hobbes que l'on inscrit dans l'histoire des idées politiques ont été transposées dans l'étude des relations interétatiques. Ils permettent d'appréhender l'anarchie qui caractérise les relations entre États et de conclure qu'elle résulte de l'absence d'une superpuissance (Léviathan) capable de discipliner les États dans leurs rapports. Thomas Hobbes, *Léviathan*, Paris, Folio, 2000.

<sup>11</sup> Thomas Hobbes, cité par Dario Battistella, Cornut Jérémie et Baranets Élie, « Chapitre 2. Les relations internationales dans l'histoire des idées politiques », in Dario Battistella, Jérémie Cornut, Élie Baranets (dir.), *Théories des relations internationales*, op. cit., pp. 49-77., pp. 59-60.

<sup>12</sup> Dario Battistella, Cornut Jérémie et Baranets Élie, « chapitre 4. Le paradigme réaliste », op. cit., p. 122.

intérêts étatiques contradictoires dominent les relations entre États et obligent ces derniers à faire de la sécurité une priorité. D'où la prédominance de la référence à l'État dans les recherches consacrées à la sécurité.

Le lien entre l'État et la sécurité structure la plupart des travaux inscrits dans le champ scientifique de l'histoire de la pensée politique. En effet, « *dès le néolithique, la défense militaire d'une population civile constitue le premier service qui est demandé à la cité-État, généralement gouvernée par un roi* »<sup>13</sup>. En identifiant les inclinaisons internationales des travaux classiques relevant de cette discipline, il ressort un dénominateur commun : Les travaux de Thucydide, Machiavel, Bodin, Hobbes, Hume, et Hegel font de l'anarchie la caractéristique principale des relations interétatiques. D'où la tendance pour les États à réguler leurs rapports par le recours à la guerre<sup>14</sup>. Les conflits inhérents à cet état d'anarchie produisent de l'insécurité et obligent les États à développer des réflexes sécuritaires. Par conséquent, l'inclinaison internationaliste des travaux en histoire des idées politiques laisse entrevoir la prééminence de l'État dans les études de sécurité. Dans cette perspective, la sécurité s'entend comme « *l'organisation de la défense de l'État, compris comme entité administrative, territoriale, symbolique et humaine (un espace, une législation, une identité historique et des hommes), contre les visées prédatrices d'autres États* »<sup>15</sup>. Une définition qui se singularise par l'inclinaison stato-centrée de la question sécuritaire.

Mais, il faut noter que le lien entre l'État et la sécurité dans la pensée politique et la philosophie politique s'inscrit davantage dans les attributs de celui-ci. La pensée politique de Jean Bodin est féconde à ce sujet. En effet, en identifiant la souveraineté comme un attribut fondamental de l'État, Bodin consolide le lien entre le couple État-(in)sécurité car la souveraineté suppose l'autorité et le contrôle, donc la sécurité. Considéré comme le penseur de l'État moderne, il appréhende la souveraineté dans les *six livres de la République* comme « *la puissance absolue et perpétuelle d'une République* »<sup>16</sup>. Dans cette conception, Jean Bodin met en relief deux idées principales : d'une part, l'idée d'une puissance absolue c'est-à-dire que la

---

<sup>13</sup> Patrick Klaouzen, « conclusion. Réforme des armées africaines et État de droit : Promouvoir le primat du politique sur les solutions techniques » in Axel Augé et Patrick Klaouzen (dir.), *Réformer les armées africaines, en quête d'une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, 2010, 207-222, p. 218.

<sup>14</sup> Dario Batistella et al, « chapitre 2. Les relations internationales dans l'histoire des idées politiques », op. cit., p. 55.

<sup>15</sup> Frédéric Gros et al, « De la sécurité nationale à la sécurité humaine », *Raisons politiques*, vol. 4, n° 32, 2008, pp. 5-7. P. 6.

<sup>16</sup> Olivier Nay, « Chapitre 3. Les doctrines de l'État : des théories absolutistes au modèle de la monarchie limitée » in Olivier Nay (dir.), *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, « U », 2016, pp. 137-216, p. 159.

souveraineté « *ne se divise pas* »<sup>17</sup> et qu'elle « *s'impose de manière incontestable à tous et, en particulier, qu'elle ne requiert en rien l'adhésion de ceux à qui elle s'applique* »<sup>18</sup>. D'autre part, l'idée que la souveraineté est perpétuelle c'est-à-dire « *qu'elle résiste aux changements du temps* »<sup>19</sup>. Cette idée de souveraineté perpétuelle et absolue de l'État témoigne des relations conflictuelles entre les États ; justifiant ainsi la recherche permanente de la sécurité.

Les travaux de Nicolas Machiavel, l'un des théoriciens de l'État, constituent également un élément fondamental de l'appréciation du lien consubstantiel entre l'État et la sécurité. En effet, sa pensée politique est structurée autour de la recherche de la sécurité de l'État. C'est le théoricien de l'État fort, puissant, capable d'assurer la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. Pour Machiavel, le prince c'est-à-dire l'État, « *doit trouver les règles qui lui permettent de se protéger et de préserver son autorité* »<sup>20</sup>, « *le prince doit donc rechercher la façon la plus efficace d'exercer le pouvoir et utilise tous les moyens pour parvenir à ses fins, y compris ceux qui paraissent condamnables sur le plan moral* »<sup>21</sup>. Cette recherche effrénée des moyens de sauvegarde du pouvoir renvoie, bien évidemment, à la sécurisation du pouvoir et donc de l'État.

La thèse de la centralité de l'État en matière de sécurité résiste à la redéfinition de la sécurité (la question de la redéfinition et l'élargissement des destinataires de la sécurité est traitée dans le paragraphe suivant). C'est notamment le cas lorsqu'on s'inscrit dans le cadre des questions strictement militaires. Ainsi, l'affaiblissement contemporain de l'État ne saurait mettre en cause sa centralité dans les problématiques militaires et stratégiques. En effet, « *que serait une réflexion sur la stratégie et la sécurité sans une réflexion sur l'État ?* »<sup>22</sup>, « *Reprocher à l'étude moderne des relations internationales d'être centrée sur l'État, c'est comme accuser le diable de méchanceté. Nul ne peut nier le concept de l'État* »<sup>23</sup>. Si cette thèse est fondée sur le fait que l'État est le commanditaire de la sécurité, elle n'en souligne pas moins le fait qu'il en est également le principal destinataire. En effet, la tendance à la disparition ou à la réduction

---

<sup>17</sup> Ibid., p. 160.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Ibid., p. 150.

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Charles-Philippe David, « Chapitre 2. La sécurité de l'état ou le « domaine réservé » », in *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, sous la direction de David Charles-Philippe. Paris, Presses de Sciences Po, « Les Manuels de Sciences Po », 2013, pp. 67-96, p. 67.

<sup>23</sup> Bartelson, cité par Charles-Philippe David, *ibid.*

des menaces militaires et des conflits interétatiques<sup>24</sup> est interprétée comme le point de départ d'une réflexion sur la reconceptualisation de la sécurité mettant en cause le monopole étatique en matière de sécurité. Toutefois, les menaces militaires, c'est-à-dire celles relatives à l'intégrité territoriale de l'État, sont d'actualité. L'expédition militaire américaine en Irak en mars 2003 (guerre du Golfe) sur le motif de la détention d'armes à destruction massive, la guerre de l'OTAN en Afghanistan contre le terrorisme, la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée de 1998 à 2000 sont révélateurs de l'actualité des menaces militaires et par ricochet de la place importante de l'État en matière de sécurité.

Ce couple État-sécurité visiblement indissociable fonde également les missions classiques des forces armées. Traditionnellement, l'armée est appréhendée sous l'angle de ses missions classiques ; à savoir la mobilisation de la force au bénéfice de la protection de l'État. Elle est le principal producteur de la sécurité au profit de l'État. En effet, la sécurité étant réduite à sa dimension militaire, le seul acteur capable d'y pouvoir est l'armée. Étudier l'État c'est réfléchir sur le pouvoir. Or, l'une des dimensions les plus importantes du pouvoir de l'État ce sont les rivalités liées au contrôle de l'espace dont les forces armées constituent le seul instrument. Ainsi, la géopolitique consacre la fonction de défense et de sécurité de l'armée. En outre, les États-nations se définissent par leur armée. Elle est l'instrument de défense du territoire. Ce dernier est l'un des éléments constitutifs fondamentaux de la nation car il n'y a pas de nation sans territoire et toutes les nations ont connu des rivalités de pouvoir sur un espace donné<sup>25</sup> : « *les forces armées sont des institutions établies par l'État essentiellement à des fins de défense nationale, pour lutter contre les menaces extérieures et prévenir les conflits internes* »<sup>26</sup>. Elles constituent l'instrument de garantie de la souveraineté territoriale de l'État

---

<sup>24</sup> John Mueller fait partie des auteurs ayant théorisé la fin des guerres interétatiques. Il estime que la guerre comme mode de régulation des relations entre États connaît un déclin. Par ailleurs, la recrudescence des opérations militaires à vocation humanitaire n'est pas de nature à replonger l'humanité dans les conflits classiques telle que l'humanité l'a connu. John Mueller, « Vers la fin de la guerre ? », *Politique étrangère*, Hiver, n° 4, 2006, pp. 863-875. S'agissant des changements intervenus dans la nature des guerres, se référer aussi à Philippe Boulanger, « Chapitre 4 - Les nouvelles dynamiques des conflits armés », in Philippe Boulanger (dir.) *Géographie militaire et géostratégie. Enjeux et crises du monde contemporain*, Paris, Armand Colin, « U », 2015, pp. 105-146.

<sup>25</sup> Le lien entre la nation, l'armée et l'État est établi dans les travaux d'Yves Lacoste. Pour lui, l'armée est l'institution étatique dont la compréhension s'appuie sur une analyse géopolitique c'est-à-dire une analyse fondée sur les rivalités de pouvoirs sur les territoires. Il fonde sa réflexion sur la relation entre l'armée et la nation autour de l'idée qu'une nation se définit par le territoire et que l'armée est l'instrument de conquête, de défense et de contrôle du territoire. Yves Lacoste, « La géopolitique et les rapports de l'armée et de la nation », *Hérodote*, vol. 1, n° 116, 2005, pp. 5-21.

<sup>26</sup> Sources : DCAF, « Les forces armées. Rôle et responsabilités dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité », p. 2,

et de la sécurité intérieure. Les travaux de Stephen Krasner sur les types de souveraineté consolident l'argument qui établit un lien étroit entre l'armée et la souveraineté de l'État. Il définit quatre types de souveraineté : la souveraineté domestique, la souveraineté interdépendante, la souveraineté internationale légale et la souveraineté westphalienne<sup>27</sup>. Nous prenons l'exemple de la souveraineté interdépendante pour montrer son lien avec l'armée. Il la définit « *comme étant la capacité des autorités de contrôler les mouvements transfrontaliers, fait exclusivement appel au contrôle* »<sup>28</sup>. La garantie d'une telle souveraineté est sans doute réservée à l'armée à travers sa fonction de contrôle et de sécurisation de l'accès au territoire de l'État. En effet, « *Parce que la force est particulièrement efficace comme moyen d'acquérir et de contrôler un territoire, la nature fondamentalement territoriale de l'État sous-tend la primauté traditionnelle de son souci de l'usage de la force* »<sup>29</sup>.

Ces développements témoignent du lien entre le couple État-sécurité et la fonction première de l'armée à savoir la défense et la sécurité du territoire national. Dans une perspective classique, l'on ne peut penser la sécurité en dehors de l'État et la sécurité de l'État est la fonction première de l'armée. Cette fonction classique de l'armée se transforme à mesure que la notion de sécurité évolue. A la sécurité de l'État se substitue progressivement l'idée de sécurité globale qui englobe les menaces à la sécurité de l'individu et de l'État : d'où l'émergence du concept de « sécurité humaine ».

## **B. De l'émergence du référentiel de sécurité humaine et son application à l'armée**

Le concept de sécurité humaine revêt majoritairement une connotation politique. Mais, c'est bien aux débats scientifiques qu'il doit son émergence. C'est précisément grâce aux études critiques de sécurité qu'on doit la notion de sécurité humaine. Elles se sont développées en réaction à la conception stato-centrée de la sécurité (approche traditionnelle). L'école dite de Copenhague est l'un des pionniers du débat scientifique sur la re-conceptualisation de la notion de sécurité. Elle propose d'élargir le concept de sécurité pour dépasser sa conception militaire

---

[https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF\\_BG\\_10\\_Les%20forces%20armees.11.15.pdf](https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF_BG_10_Les%20forces%20armees.11.15.pdf), consulté le 10 janvier 2021.

<sup>27</sup> Stephen Krasner, cite par Nelson Michaud, « Souveraineté et sécurité. Le dilemme de la politique étrangère canadienne dans l'après 11 septembre », *Etudes Internationales*, vol. 33, n° 4, 2002, pp. 647-666, p. 649.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> Barry Buzan, Ole Weaver et Jaap De Wilde, *Security. A new framework for analysis*, London, Lynne Rienner Publishers, 1998, p. 49.

et d'y intégrer le « *peuple, l'Etat et la peur* » (*people, state and fear*)<sup>30</sup>. Par la suite, les tenants de cette école intègrent d'autres variables dans l'analyse de la sécurité notamment l'économie, le social, l'environnement en complément des variables traditionnelles à savoir militaire et politique<sup>31</sup>. Ces travaux sont néanmoins contestés. Le reproche prend appui sur le fait qu'élargir le champ de la sécurité à d'autres secteurs tout en maintenant une approche stato-centrée de la sécurité ne marque pas une réelle rupture avec la conception traditionnelle des études de sécurité. En effet, une « *simple articulation d'une large gamme de menaces à la survie ou au bien-être humain nouvellement émergentes ou nouvellement reconnues ne fera pas bouger les études de sécurité de leurs préoccupations traditionnelles* »<sup>32</sup>. La critique de l'approche de l'école de Copenhague repose aussi sur la nécessité d'intégrer la notion d'« *émancipation* » dans la définition de la sécurité. Cette dernière désigne le fait de « *libérer les gens, en tant qu'individus et groupes, des contraintes sociales, physiques, économiques, politiques et autres, qui les empêchent d'entreprendre ce qu'ils choisiraient de faire librement* »<sup>33</sup>. C'est une conception contemporaine de la sécurité qui prend en compte la satisfaction des besoins sociaux de la population. Elle considère que l'insécurité militaire n'est pas la seule menace à la sécurité de l'État et des populations mais que le besoin de sécurité englobe l'accès aux ressources économiques, la vie dans un environnement sain ou l'éducation.

La nécessité de repenser la sécurité tant au plan conceptuel que pratique est liée, entre autres, à des transformations politiques, sociales, sociétales et sécuritaires.

Sur le plan sécuritaire, la transformation de la nature des conflits à l'ère post-guerre froide constitue une variable déterminante dans la compréhension des nouvelles propriétés de la sécurité. Dans un contexte de « *guerres nouvelles* » c'est-à-dire des guerres de déconstruction de l'État avec des taux de croissance et revenus fiscaux en baisse, l'érosion de la légitimité de l'État, la privatisation de la violence<sup>34</sup>, la sécurité n'est plus réductible à sa dimension militaire. Les conflits se déroulent de plus en plus à l'intérieur des États et l'insécurité globale (politique, alimentaire, environnementale ou sociale) prend le pas sur l'insécurité militaire, qui ne disparaît

---

<sup>30</sup> C'est le titre de l'un des ouvrages commis par l'école de Copenhague. Barry, Buzan, *People, States and Fear: The National Security Problem in International Relations*, Brighton, 1983.

<sup>31</sup> Barry Buzan, Ole Weaver et Jaap De Wilde, op. cit., pp. 21-23.

<sup>32</sup> Krause K. et Williams M.C., cite par Alex Macleod, « Les études de sécurité. Du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflicts*, n° 54, 2004, pp. 13-54, p. 7

<sup>33</sup> Booth K., cite par Alex Macleod, op. cit., p. 7.

<sup>34</sup> Mary Kaldor, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère*, n° 4, Hiver, 2006, p. 901-914, p. 902.

pas pour autant. Les victimes sont d'avantage civiles contrairement aux guerres classiques<sup>35</sup>. Les menaces à la sécurité des populations se multiplient en raison de la déliquescence des États. C'est en réalité la fragilité de l'État qui rend particulièrement visible la diversité des menaces à la sécurité. Incapable de remplir ses missions régaliennes, l'État devient une source d'insécurité. Par ailleurs, les conflits internes entraînent les déplacements massifs des populations et augmentent les risques humanitaires. Les sociétés africaines concentrent majoritairement cette nouvelle forme de conflictualité<sup>36</sup>.

Les mutations sécuritaires sont également l'œuvre des dynamiques de la mondialisation. Les sources d'insécurité se multiplient dans un espace de plus en plus ouvert où la puissance de contrôle des États s'affaiblit. De nouveaux enjeux de sécurité apparaissent. Le monopole de la violence physique jadis exclusivement reconnu à l'État est davantage partagé avec des acteurs privés, souvent des groupes criminels. Le crime organisé profite des facilités de la mondialisation et des nouvelles technologies pour s'étendre : une nouvelle source d'insécurité. Le sentiment d'insécurité économique se consolide dans un environnement caractérisé par la liberté économique. La souveraineté décisionnelle de l'État en matière économique s'affaiblit au profit d'une idéologie néolibérale favorable à la réduction du rôle de l'État dans l'économie et à la soumission de ce dernier au dictat des entreprises privées. La tendance est à « *la disparition de l'État-providence qui maintenait autrefois un système de solidarité entre les individus et permettait leur intégration dans l'espace urbain et étatique. Au fur et à mesure que le rôle intégrateur de l'État s'affaiblit, l'État redéfinit autrement ses missions pour répondre aux demandes croissantes de sécurité au niveau national et international* »<sup>37</sup>. A cette insécurité économique de l'État se greffe le sentiment d'injustice créée par l'écart croissant entre les pauvres et les riches en raison, entre autres, de la fracture numérique.

---

<sup>35</sup> Dans ses travaux, Henri-Philippe Cart identifie la population civile comme principale victime des conflits internes en Afrique, soit 10 % de victimes civiles pour les guerres du XIX<sup>e</sup> contre 80 à 90 % aujourd'hui. Henri-Philippe Cart, « Guerres africaines en perspective : la refondation ardue d'États en plein désarroi », *Cités*, vol. 4 n° 24, 2005, pp. 63-84, p. 66.

<sup>36</sup> Philippe Hugon identifie l'Afrique comme le « continent des conflits ». La diversité des facteurs de cette conflictualité témoigne de leur caractère nouveau. Il s'agit, entre autres, des facteurs culturels, politiques, sociaux, militaires et géopolitiques. Le sous-développement est un facteur explicatif déterminant de ces guerres africaines. Ainsi, la guerre a souvent pour but la captation des ressources de l'État par des jeunes touchés par le chômage, le sous-développement etc. En outre, ces conflits contribuent à appauvrir les États et constituent des obstacles au développement économique. D'où la fragilisation de l'État et son incapacité. Philippe Hugon, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 218, 2006, pp. 33-47.

<sup>37</sup> Manola Antonioli et Pierre-Antoine Chardel, « Reterritorialisation et obsession sécuritaire dans la mondialisation », *L'Homme & la Société*, vol. 3-4, n° 165-166, 2007, pp. 177-188, p. 178.



Le paradoxe de la mobilité enrichissante structure également les enjeux sécuritaires de la mondialisation<sup>38</sup>. En effet, les facilités de mobilité offertes par un espace mondial de plus en plus intégré, grâce au développement des moyens de transport, dévoilent leur aspect pervers. Le revers de la médaille c'est la transnationalisation de l'insécurité qui sécurise la problématique migratoire, c'est dire qui érige l'émigration en question de sécurité. La nature sécuritaire de l'immigration contribue à reconfigurer les relations internationales. Par exemple, les relations entre l'Union Européenne et les pays africains sont marquées par la problématique de l'immigration, saisie dorénavant selon une optique sécuritaire<sup>39</sup>. Les mouvements populistes se nourrissent en partie de cette problématique : les migrants sont perçus à tort ou à raison comme des menaces à la sécurité sociétale et sociale. Ces enjeux sécuritaires contribuent à ériger le bien-être social en enjeu prioritaire de sécurité.

Les logiques de transformation des enjeux sécuritaires présentées ci-dessus contribuent à l'émergence d'un nouveau concept : celui de « sécurité humaine ». Il est popularisé par les acteurs politiques. Mme Sadako Ogata (commissaire aux réfugiés de l'ONU en 1994) est l'un des premiers acteurs politiques à l'utiliser. Mais, le concept apparaît pour la première fois dans un rapport du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) notamment le rapport sur le développement humain de 1994. Ces acteurs politiques interpellent la communauté internationale sur la nécessité de transcender l'appréhension classique de la sécurité et de prendre en compte d'autres types de menaces qui mettent en cause la sécurité des populations et par ricochet celle des États-nations : « *Depuis trop longtemps, les questions de sécurité sont réduites aux menaces contre l'intégrité territoriale des pays. Depuis trop longtemps, les pays cherchent à garantir leur sécurité par les armes. Aujourd'hui, pour la plupart des gens, le sentiment d'insécurité naît plus souvent des inquiétudes de la vie quotidienne que de la crainte d'un cataclysme mondial. Sécurité de l'emploi, du revenu, sécurité sanitaire, sécurité de l'environnement, sécurité face à la criminalité: telles sont les formes que revêt aujourd'hui la problématique de la sécurité humaine dans le monde*<sup>40</sup>. Le groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement fait état de six principales menaces auxquelles les sociétés contemporaines doivent faire face en l'occurrence

---

<sup>38</sup> Notons que cette thèse est assouplie par le contexte de crise sanitaire actuel dû à la pandémie du Coronavirus. Les mobilités ont été significativement restreintes depuis 2019 afin de réduire les risques de contamination à ce virus. Loin d'être enrichissantes, les mobilités font désormais l'objet d'une extrême méfiance.

<sup>39</sup> Lorenzo Gabrielli, « Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse. », *Politique européenne*, vol. 2, n° 22, 2007, pp. 149-173.

<sup>40</sup> PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, Economica, 1994, p.3. PDF : [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1994\\_fr\\_complet\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1994_fr_complet_nostats.pdf), consulté le 11 avril 2018.

les guerres entre États; les violences à l'intérieur des États (guerres civiles, violations massives des droits de l'homme ou génocide); la pauvreté ; les maladies infectieuses ; la dégradation de l'environnement ; les armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques ; le terrorisme et la criminalité transnationale organisée<sup>41</sup>.

La sécurité humaine est devenue une valeur qui contribue à redéfinir l'action des États en reconnaissant la primauté accordée aux individus<sup>42</sup>. C'est dans ce même registre qu'il faut comprendre ces propos de l'ancien ministre belge : « *plus que par le passé, l'emploi de la force militaire ne constitue qu'un des moyens à prendre en considération pour empêcher, limiter ou mettre fin aux conflits ; à court terme, la mission principale ne sera plus de contribuer à une défense coordonnée face à une agression massive mais bien de participer à la prévention et à la gestion de crises dans le cadre d'organisations diverses (...) en mettant à leur disposition des forces adaptées aux particularités politiques, géographiques et militaires de chaque crise (...)* »<sup>43</sup>. Le concept de sécurité humaine ne fait pas encore l'unanimité entre les acteurs politiques<sup>44</sup>. Mais il permet néanmoins d'appréhender les nouvelles problématiques sécuritaires. C'est un revirement paradigmatique dicté est le constat de l'inadaptabilité des postulats classiques dans la lecture des réalités nouvelles auxquelles le monde est confronté<sup>45</sup>. En effet, la sécurité humaine signifie que « *la sécurité de l'État ne suffit pas à garantir celle des populations* »<sup>46</sup>. L'État peut réussir à assurer l'intégrité territoriale par son armée sans que les populations soient en sécurité à l'intérieur du territoire. Cette conception de la sécurité humaine est proche du concept de force duale.

---

<sup>41</sup> ONU, Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, 2004.

<sup>42</sup> Frédéric Ramel « La sécurité humaine : une valeur de rupture dans les cultures stratégiques au Nord ? », *Études internationales*, vol. 34, n° 1, 2003, pp. 79-104, p. 80.

<sup>43</sup> Léon Delacroix, cité par André Dumoulin, « La restauration des forces armées », *Courier hebdomadaire du CRISP*, vol. 38, n° 1383-1384, 1992, pp. 1-7.

<sup>44</sup> La diversité des conceptions s'est révélée lors de l'Assemblée générale de l'ONU du 21 Mai 2010. Si certains chefs d'États apprécient l'opportunité de ce concept (Norvège, République de Corée, Autriche), d'autres par contre (Algérie, Nicaragua, Iran) se méfient d'un concept qui, interprété de manière extensive pourrait servir de mobile à une ingérence dans les affaires internes des États. Cf. Assemblée Générale des Nations Unies, 64<sup>e</sup> session, 89<sup>e</sup> plénière, mai 2010.

<sup>45</sup> Florence Basty, « La sécurité humaine : un renversement conceptuel pour les relations internationales », *Raison politiques*, n° 32, 2008, pp. 35-57.

<sup>46</sup> Lloyd Axworthy, « La sécurité humaine. La sécurité des individus dans un monde en mutation », *Politique étrangère*, vol. 64, n°2, 1999, pp. 333-342, p. 334.

### C. La force duale : une force de sécurité et de développement ou l'articulation conceptuelle entre « force duale » et sécurité humaine

C'est le lieu de préciser le sens du concept de « force duale » ; ensuite de le mettre en lien avec celui de sécurité humaine. La force duale désigne d'abord une capacité, celle des unités de l'armée de terre dédiées à l'action militaire de défense et de sécurité mais en même temps au soutien du développement des secteurs de l'économie nationale. Cette capacité duale est portée par des unités comme le Génie militaire, chargées de mener des opérations de construction ou de reconstruction des infrastructures publiques (école, pont, route, marché) en faveur de la communauté nationale sur ordre du pouvoir politique. La capacité duale vise à mettre à la disposition de la société civile des capacités militaires pour servir la promotion de l'économie. La force duale, incarnée par le Génie militaire, est un vecteur du développement et non un acteur de ce dernier. Par ses actions de soutien à l'économie, l'armée se met au service de la promotion du développement et non de l'activité économique, même si les deux éléments peuvent être interdépendants. En cela, l'armée devient un promoteur et un vecteur du développement<sup>47</sup>. « *La fonction duale désigne la capacité du Génie à conduire des missions militaires de sécurité, de défense de l'intégrité de l'État et de développement* »<sup>48</sup>. Ainsi, « *au Cameroun, la dualisation met l'outil militaire au service de l'aménagement du territoire et favorise une coordination de l'action publique en cherchant à professionnaliser le soldat* »<sup>49</sup>. Par conséquent, la dualisation de la fonction militaire au Cameroun est une contribution de l'armée à l'effort de développement. Elle répond à l'enjeu de consolidation des capacités régaliennes de l'État, notamment en terme de fourniture des services publics. Ceci constitue une évolution des missions des forces armées.

Les missions duales répondent à un souci de prévention : prévenir la déliquescence de l'État, laquelle est une source d'insécurité. Elles marquent l'évolution du rôle de l'armée dans un contexte de développement des menaces non militaires. D'où le lien avec la notion de sécurité humaine. En effet, l'extension du concept de sécurité a entraîné l'émergence de la notion de sécurité humaine, passant de la sécurité de l'État à la « *sécurité de l'individu* »<sup>50</sup>.

---

<sup>47</sup> Les précisions sur le rôle de l'armée dans l'économie sont faites par Axel Augé. Il indique que les missions duales de l'armée ne l'érigent pas en acteur économique mais un vecteur du développement. Axel Augé, « Les Forces de défense dans un monde en mutations : entre réforme et modernisation », *Revue des Forces de Défense Gabonaises*, n° 23, août 2017, pp. 10-16, pp. 8-10.

<sup>48</sup> Axel Augé et Christel Dior Tamegui, op. cit., p. 206.

<sup>49</sup> Ibid., p. 208.

<sup>50</sup> Lloyd Axworthy, op. cit.

Cette évolution n'épargne pas les missions des forces armées. Le concept de sécurité humaine devient le meilleur prétexte pour confier des missions extramilitaires à l'armée. Face à la nouvelle forme des menaces, l'entretien d'une armée formée pour assurer uniquement la sécurité militaire est critiquée. En effet, les nouveaux théâtres de conflits se singularisent par la diversité des enjeux sécuritaires (par exemple, rétablir l'autorité de l'État, assurer l'aide humanitaire d'urgence, apporter du soutien aux populations sinistrées ou prévenir les attaques terroristes). Les forces armées sont impliquées dans des opérations autres que la guerre, au nom de la sécurité humaine : « *De nos jours, les militaires n'attendent plus que l'ennemi apparaisse à l'horizon ; leur attention est dirigée vers d'autres tâches telles les missions - dites de « basse intensité » - de maintien ou de rétablissement de la paix des Nations Unies, de l'OTAN ou de l'Union européenne, ou la lutte contre le terrorisme ou bien encore, l'assistance aux autorités civiles en cas de catastrophes naturelles* »<sup>51</sup>. (La question de l'évolution des missions des forces armées connaît des développements approfondis dans le chapitre 1). Aux missions classiques de protection de l'intégrité territoriale sont greffées des missions qui visent à prévenir la faillite des États.

La sécurité humaine suppose de considérer les préoccupations socioéconomiques comme des enjeux sécuritaires. La dualisation de l'armée poursuit le même objectif : utiliser l'armée comme force de développement. Par conséquent, les concepts de sécurité humaine et de force duale érigent l'armée en vecteur du développement. Toutefois le concept de force duale est dérivé de la notion d'action civilo-militaire déjà avalisée par la doctrine.

## **§2. Généalogie du concept de « force duale » : les influences doctrinales des actions civilo-militaires française et américaine**

Nous considérons que la notion de force duale est d'essence africaine parce que l'usage de l'armée en dehors des théâtres de conflits à des fins d'aménagement du territoire est une pratique moins présente hors du continent. Cependant, le concept de forces duales, quoique nouveau dans la littérature sécuritaire, n'est pas moins le fruit des influences doctrinales extérieures. Cette influence épistémologique n'est pas exclusive à la question de la diversification des missions des forces armées. Elle est l'apanage de la plupart des mécanismes

---

<sup>51</sup> Nathalie Cooren et Kligenthal, « Une redéfinition du rôle des armées face à de nouvelles menaces dans un monde interdépendant... », en ligne : [http://www.irenees.net/bdf\\_fiche-conclusions-2\\_fr.html](http://www.irenees.net/bdf_fiche-conclusions-2_fr.html), consulté le 10 janvier 2021.

sécuritaires africains dont le problème d'appropriation ou d'africanisation se pose avec acuité<sup>52</sup>. Le but est d'adapter les réponses à l'insécurité au contexte africain. La notion de force duale nouvellement intégrée dans la problématique de la Réforme du secteur de la sécurité en Afrique est aussi le produit du mimétisme de la longue tradition militaire occidentale. Les armées occidentales ont souvent associé —en fonction des circonstances— des missions civiles aux missions de défense et de sécurité. Ainsi, les missions de participation au développement conduites par la plupart des forces armées africaines en période de paix ou même sur certains théâtres de conflits sont comparables à celles que l'on retrouve dans la tradition militaire française ou américaine sous différentes formes, en fonction des environnements où ces armées sont déployées. Les développements suivants vont caractériser au travers de leurs ressemblances et de leurs différences les concepts d'Action civilo-militaire française (ACM) (A) et de Civil military cooperation (CIMIC) américain (B). Toutefois dans la suite de ce travail, nous utiliserons indifféremment les concepts d'ACM et de CIMIC du fait de leur proximité et surtout parce qu'ils ont inspiré le processus actuel d'hybridation civilo-militaire des armées africaines (C).

#### **A. Les actions civilo-militaires françaises (ACM) : aux frontières du social et de l'efficacité opérationnelle**

En fonction du contexte d'usage et de l'objectif poursuivi, les ACM françaises répondent à deux approches : une approche locale ou « *domestic CIMIC* »<sup>53</sup> et une approche internationale « *abroad CIMIC* »<sup>54</sup>. Le versant local a une résonance socio-politique plus importante (1) et le versant extérieur se situe aux frontières du social et de l'efficacité opérationnelle (2).

---

<sup>52</sup> Les concepts d'appropriation et d'africanisation ont acquis une audience significative dans le champ sécuritaire africain ces dernières décennies sans doute à cause du bilan mitigé des mécanismes sécuritaires. L'une des causes de ce bilan insatisfaisant est l'importation des solutions inadaptées et la non-participation des africains aussi bien à leur élaboration qu'à leur mise en œuvre. L'appropriation ou l'africanisation permet ainsi de répondre à ces préoccupations en contextualisant les solutions à l'insécurité. Pour une analyse approfondie des concepts d'« appropriation » et d'« africanisation », voir Romain Esmenjaud et Franke Benedikt, « Qui s'est approprié la gestion de la paix et de la sécurité en Afrique ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 75, n° 3, 2009, pp. 37-46.

<sup>53</sup> Expression utilisée pour qualifier les activités civilo-militaires internes de l'armée allemande, Benrhard G. Voget « Civil-military coopération of the German armed forces. Theoretical approach and contemporary practice in Kosovo », in Christopher Ankersen, op. cit, pp. 143-172, p. 144.

<sup>54</sup> Ibid., p. 146.

## 1. L'inclination sociopolitique des ACM domestiques : renforcer le lien armée-nation

Envisagée sur le plan interne, les ACM françaises s'inscrivent dans une perspective essentiellement sociopolitique. Cette perspective repose sur la consolidation du lien armée-nation; une approche sociopolitique « *longtemps arrimée au service militaire, puis au service national* »<sup>55</sup>. Toutefois la notion de « lien armée-nation » permet aussi de saisir toute l'importance sociale des forces armées à travers les activités non militaires qu'elles conduisent en faveur des populations civiles<sup>56</sup>. La fin de la conscription semble avoir sonné le glas du lien armée-nation en France ou l'avoir effrité<sup>57</sup>. Les missions non militaires sporadiques, quelques soient leur nature donnent corps à la fonction sociale de l'armée et renforcent le lien armée-nation. Il n'en demeure pas moins que la conscription est généralement considérée comme l'élément fondamental de construction de ce lien. En effet, dans « lien armée-nation », « *les termes de l'expression ont de fortes connotations : on parle de lien, au singulier le plus souvent, « soit ce qui unit entre elles deux ou plusieurs personnes », [...], et non de relations, terme plus général, ce « lien » a toujours un sens positif, ce qui ne va pas de soi a priori ; cela lui confère une connotation affective d'union, voire de « communion »* »<sup>58</sup>. Le lien affectif et l'esprit de

---

<sup>55</sup> Vincent Porteret, « Peut-on en finir avec le « lien armée-nation » ? A propos des origines, de la persistance et de l'avenir d'une exception française », in Vincent Porteret (dir.), *La défense. Acteur, légitimité, mission : Perspectives sociologiques*, Paris, l'Harmattan, 2007, pp. 89-103, p. 89.

<sup>56</sup> Le concept de « lien armée-nation » est polysémique. Il est constitutif de plusieurs réalités, mais qui concourent majoritairement à la création d'une harmonie ou d'un rapprochement entre les forces armées et de défense et les populations. La nécessité de réduire la distance entre la population et les forces de défense s'exprime différemment en fonction des pays mais l'on conserve le dénominateur commun qui est la création d'une communion entre ces deux entités. Si en France, le lien armée-nation s'est en partie exprimé dans le cadre de l'« armée de masse » à travers la conscription (armée française non professionnelle), la longue tradition de professionnalisation de l'armée anglaise a fait que le lien armée-nation ou la relation entre l'armée et la société s'exprime plutôt à travers l'implantation des bases militaires dans les localités ou à la présence des réservistes. Voir à ce sujet Vincent Porteret, *ibid.*, pp. 89-98.

<sup>57</sup> Le processus de professionnalisation des armées françaises s'est fait au détriment de la conscription considérée comme l'un des éléments fondamentaux de la construction du lien armée-nation. Le service militaire ne permet pas de former des armées professionnelles mais des citoyens relativement aptes à renforcer les effectifs en cas de déploiement des forces sur un terrain de conflit. L'une des raisons de leur suppression en France était la nécessité de s'arrimer aux standards d'une armée moderne professionnelle et aussi d'éviter de nombreux morts parmi les conscrits qui, avec le seul service militaire, ne disposait pas d'aptitudes suffisantes pour participer à une guerre. La suppression du service militaire et la fin du régime des conscrits ont été interprétées comme une source d'effritement du lien armée-nation. Comme le dit un Amiral parlant de son opposition à la suppression du service militaire, « *Je développais à cet égard deux arguments : le premier était que, dans les situations complexes qui sont celles des crises extérieures, la présence d'appelés renforçait le sentiment de l'armée qu'elle était en charge des intérêts de la nation; le second, qu'il ne semblait pas opportun de se priver d'un lieu d'intégration de la société française, rôle qu'avait toujours joué le service militaire en mélangeant les classes sociales, mais qui devenait encore plus nécessaire pour aider à assimiler les générations issues de l'immigration du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne* ». Jacques Lanxade, « De la conscription à l'armée professionnelle », *Études*, tome 402, n° 3, 2005, pp. 321-331, pp. 322-322.

<sup>58</sup> Vincent Porteret, *op. cit.*, p. 90.

communauté dont il est question ici s'articulent aisément avec la question de la conscription qui, au-delà du brassage qu'elle suscitait, permettait à une bonne frange de la population (les conscrits) de combattre au côté des forces armées et renforcer le sentiment d'un réel soutien de la population à l'armée. L'idée du lien entre la conscription et la consolidation du lien armée-nation n'est pourtant pas partagée. Ainsi, « *en dépit de la conscription, une certaine distance sociale existait entre l'armée et la société* »<sup>59</sup>.

Le lien armée-nation dans l'absolu ne se traduit pas exclusivement dans le système de la conscription. Mais en France, il est souvent réduit à ce dispositif. C'est que, le système de service militaire émerge pendant une période où l'État français fait face à des menaces à la sécurité et à l'intégrité de son territoire. Les forces armées sont très sollicitées pour défendre la nation. Dans ce contexte géopolitique de guerre classique, « *le service militaire, c'est-à-dire le peuple en armes pour défendre le territoire, constitue le fondement de la défense nationale face aux menaces qui s'exercent sur les frontières de l'Est. La défaite de 1870, puis surtout la Première guerre mondiale, avec l'hécatombe qu'elle provoque dans la population, renforcent encore ce sentiment très profond des français que leur armée est la nation en armes par le moyen du service militaire et des réserves* »<sup>60</sup>. Ainsi, le service militaire contribue à construire un système de défense fait d'une armée de masse mêlant professionnels et conscrits. Cela crée une communion entre le peuple et l'armée. Cette situation rend compte de la relation « *client-fournisseur* »<sup>61</sup> (relation de solidarité réciproque) que semble traduire le soutien que l'armée attend de la population. Un soutien réciproque inhérent au système de conscription parce qu'il crée un brassage de la population dans le cadre du service dans sa diversité et un lien d'affection entre l'armée et le peuple.

Avec la fin de la guerre froide, un nouvel ordre mondial émerge, les mutations interviennent dans le domaine de la sécurité, les menaces aux frontières se raréfient et l'on commence à s'interroger sur le rôle de l'armée. Le renouveau sécuritaire hérité de la fin des

---

<sup>59</sup> Marie Dominique Charlier, « La protection du territoire national par l'armée de terre. Fondements, limites et perspectives », *Focus stratégique* n° 18, en ligne :

[https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/fs18charlier\\_1.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/fs18charlier_1.pdf), p. 11. Consulté le 02 août 2018.

<sup>60</sup> Jacques Lanxade, op. cit, p. 321.

<sup>61</sup> Cette expression est utilisée par le chef de bataillon François Gonin pour exprimer la conception initiale du lien armée-nation. Un lien essentiellement fondé sur la relation de solidarité entre l'institution militaire et le peuple français. « *Le terme « armée-nation » – comme il le mentionne aussi – ne date d'ailleurs que de la fin des années 1970. Le but du lien a donc toujours été, il l'est encore, de garantir in fine la participation du peuple en cas de guerre* », François Gonin, « Du nouveau lien armée-nation », *Pensée Mili-terre*, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement, en ligne : [https://www.penseemiliterre.fr/du-nouveau-lien-nation-armee\\_332\\_1013077.html](https://www.penseemiliterre.fr/du-nouveau-lien-nation-armee_332_1013077.html), consulté le 04 janvier 2020.

antagonismes entre les deux blocs influence le système de conscription. En effet, « *la fin du monde bipolaire suscite des espoirs nouveaux, caractérisés par la thématique des « dividendes de la paix » : la guerre semble définitivement s'éloigner. En conséquence la société française approuve massivement la décision du président Chirac de suspendre le service militaire en 1996 [...] »*<sup>62</sup>. La fin du service militaire actée entraîne la remise en cause profonde du lien armée-nation parce que la conscription en était l'instrument de prédilection. Aujourd'hui, le caractère transnational des crises et leur diffusion à travers et dans les nations appelle un renouvellement conceptuel du lien armée-nation. Il s'agit de s'interroger sur la possibilité pour les armées, longtemps tenues éloignées de la population à cause de la suspension du service militaire, de se rapprocher du peuple en participant à la résolution des crises internes lorsque le besoin se fait sentir. Actuellement, il est question que l'armée soit réquisitionnée à l'intérieure du territoire national pour assister la population lorsqu'elle fait face à un péril grave comme les catastrophes naturelles ou les pandémies comme la Covid19. En effet, « *l'environnement de sécurité actuel se caractérise par l'apparition des menaces plus nombreuses, moins discernables mais potentiellement aussi « vitales » qu'auparavant — pandémies, prolifération nucléaire — et logiquement par des attentes d'assistance très marquées de la population »*<sup>63</sup>. Dans ces circonstances graves, « *la population ne comprendrait pas que l'outil militaire ne soit pas utile à l'intérieur de ses frontières, aussi les armées doivent-elles être « duales », tout autant capables d'action à l'extérieur que d'interventions directes au profit de la population »*<sup>64</sup>.

Le lien armée nation se nourrit aussi de l'image que le peuple se fait de l'armée à travers son utilité sociale; ceci sans préjudice de la contribution du « *service national universel »*<sup>65</sup> à la consolidation du lien armée-nation. Les actions civilo-militaires domestiques peuvent donc être

---

<sup>62</sup> Marie Dominique Charlier, op. cit., p. 12.

<sup>63</sup> Ibid., p. 13.

<sup>64</sup> Ibid., p. 13.

<sup>65</sup> Depuis quelques années, la recrudescence des actes d'insécurité sur le territoire national et surtout la mutation du phénomène sécuritaire a remis au bout du jour la problématique du service militaire suspendu depuis 1996. La question du service militaire est évoquée de manière nostalgique car elle est présentée comme un moyen qui aurait permis au peuple français de développer des capacités de réaction face aux menaces asymétriques. L'adoption du service national universel le 18 Juillet 2018, bien qu'elle ne rentre pas dans la même logique que le service militaire selon les autorités, n'en révèle pas moins la volonté du gouvernement français de revenir sur un système de rapprochement entre l'armée et la population et de consolider le lien armée-nation. Pour plus d'information sur la rupture du lien armée nation en France, voir Claire Boet, « vers la rupture du lien armée-nation ? », *Pensée mili-terre, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement*, en ligne : [https://www.penseemiliterre.fr/vers-la-rupture-du-lien-armee-armee-338\\_1013077.html](https://www.penseemiliterre.fr/vers-la-rupture-du-lien-armee-armee-338_1013077.html), consulté le 12 juillet 2017. Voir aussi, Jankowski Barbara, « Les relations armées-société en France », *Pouvoirs*, vol. 2, n° 125, 2008, pp. 93-107.



capitalisées et optimisées pour servir de vecteur de reconstruction du lien armée-nation en France ; cette approche reçoit déjà l'assentiment de la population française<sup>66</sup>. Cette deuxième dimension est peu développée dans la doctrine d'emploi des forces. Toutefois, les activités civiles des forces armées et de défense sur le territoire national aussi réduites qu'elles soient, créent une symbiose entre l'armée et la société et consolident, sans doute, le lien armée-nation.

Notons que la réquisition de la main d'œuvre militaire pour la réalisation des travaux publics est une pratique ancienne que l'on peut faire remonter à la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les motifs sont variés. D'une part, l'usage civil du militaire « *consistait à vaincre l'oisiveté des militaires en temps de paix : [car] les travaux pénibles endurcissaient le corps et, en réduisant le temps libre, éloignaient de certains vices* »<sup>67</sup>. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre ces propos du comte de Sparqui : « *Les délices inspirent la langueur et la paresse et de l'inaction le soldat passe à l'ennui, de l'ennui au libertinage, et du libertinage à la désertion (...)* »<sup>68</sup>. Dans la même logique, le comte de Thomé exprimait aussi son désir de voir les forces armées mises au service de la société en période de paix, non seulement au bénéfice des soldats pour qui la paresse constitue un vice, mais aussi au bénéfice de la société dans un but économique. Ainsi disait-il : « *Par combien de travaux, d'entreprises de la plus grande importance, ne pouvez-vous pas animer tant d'êtres qui languissent aujourd'hui au sein de la paresse, vivifier leur intelligence, améliorer leur sort, et faire en même temps, pour l'avantage des finances, les plus grandes économies.* »<sup>69</sup>. L'adhésion populaire à l'idée du recours aux soldats français dans les travaux publics reposait également sur l'argument selon lequel c'est une main d'œuvre peu couteuse; argument que l'on retrouve dans les critères d'attribution des missions civiles au Génie camerounais (nous étudierons les raisons qui expliquent la présence du Génie militaire camerounais dans l'action publique dans le chapitre 1). La diffusion de cette nouvelle philosophie appelant au recours à la main d'œuvre militaire a profité à la région bretonne. Elle a bénéficié de plusieurs travaux réalisés par les armées. Stéphane Perreon situe

---

<sup>66</sup> Les sondages réalisés auprès du peuple français témoignent de leur adhésion à la réquisition des forces armées dans le cas de certaines crises : « *Apporter secours à la population française en cas de catastrophe (inondations par exemple) est également une mission très légitime à leurs yeux (95 %). Ces deux missions ont le même niveau de légitimité pour les militaires et pour la population dans son ensemble* », ce passage est de Barbara Jankowski, *ibid.*, p. 98.

<sup>67</sup> Stéphane Perreon, « La pelle et le fusil. La contribution militaire aux travaux publics en Bretagne à la fin de l'ancien régime », *Revue historique des armées*, n° 249, 2007, pp. 114-123, version électronique, p. 1. <https://journals.openedition.org/rha/1023>, consulté le 10 mai 2017.

<sup>68</sup> SPAR (J. I. M. comte de), cité par Stéphane Perreon, *ibid.*

<sup>69</sup> Thomé (R. de), *De l'ensemble ou Essai sur les grands principes de l'administration*, cité par Stéphane Perreon, *ibid.*

la période charnière du recours à la main d'œuvre militaire pour des travaux civils en Bretagne en 1780<sup>70</sup>. S'agissant de la contribution de l'armée à la construction des infrastructures civiles en région bretonne, les troupes ont par exemple participé à l'aménagement urbain en aplanissant la Motte du Vally à Guingamp<sup>71</sup>. À Lamballe, la communauté souhaitait régulariser et élargir le cours de la rivière du Gouessant avant l'hiver 1780. L'arrivée, en provenance de Saint-Brieuc, d'un détachement de cent cinq hommes du régiment d'Aquitaine permit de respecter les délais<sup>72</sup>. En Bretagne, l'armée a aussi participé en 1784 à la régularisation du cours de la vilaine<sup>73</sup>. Cette contribution militaire à l'amélioration des infrastructures nationales n'est pas réduite à la région bretonne. Bien avant 1780, l'armée mis son savoir-faire au service de la nation. Ainsi, en 1720, « *plusieurs détachements d'infanterie travaillèrent au canal de Montargis* »<sup>74</sup>.

Ces exemples historiques témoignent du bénéfice social des actions civilo-militaires de l'armée française. Outre les cas historiques sus-évoqués, le modèle contemporain de l'armée française intègre aussi la possibilité pour les forces armées de venir au secours de la population de manière ponctuelle dans certaines circonstances exceptionnelles. C'est le cas lorsque survient une catastrophe naturelle. Le concours de l'armée peut être nécessaire. Cette possibilité de recours aux forces armées pour assurer la sécurité intérieure procède d'un cadre normatif : l'article 18 de l'instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile. Le recours à l'armée se fait dans des conditions bien définies. Ainsi, « *Il peut être recouru aux armées lorsque les moyens de l'autorité civile sont estimés indisponibles, inadaptés, inexistantes ou insuffisants (règle des « 4i »)*. *L'application de ces quatre critères, qui ne sont pas cumulatifs, fait systématiquement l'objet d'un dialogue civilo-militaire, à l'échelon central, zonal et départemental* »<sup>75</sup>. La tempête de 1999, la catastrophe de l'Erika ou encore la tempête Klaus qui s'est abattue dans le Sud-ouest de la France en Janvier 2009<sup>76</sup> sont autant d'exemples.

Il est important de relever que la construction des infrastructures fait partie des missions du Génie militaire. Les régiments du Génie constituent aussi bien une arme qu'un service. Le

---

<sup>70</sup> Ibid.

<sup>71</sup>Dupuy, A., cité par Stéphane Perreon, *ibid.*, p. 3.

<sup>72</sup> Stéphane Perreon, *ibid.*

<sup>73</sup> Ibid.

<sup>74</sup> J, Chagniot, cité par Stéphane Perreon, *ibid.*, p. 4.

<sup>75</sup> Article 18, instruction interministérielle N°10100/SGDSN/PSE/PSN/NP du 14/11/2017, relative à l'engagement des forces armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile.

<sup>76</sup> Marie Dominique Charlier, *op. cit.*, p. 14.

second volet de leur mission à savoir la dimension « service » concerne principalement la construction des ouvrages militaires. C'est ce qui ressort de cet entretien réalisé auprès d'un officier supérieur du Génie français :

*« Quand on parle du Génie, il faut bien comprendre qu'il y'a deux notions qui sont assez valables dans tous les pays d'Europe et peut être chez les américains. Le Génie combat et puis le Génie constructeur [...]. Le Génie combat renvoie à ce régiment dont la mission est d'appuyer les forces armées au plus près. Donc la mission de ce régiment, mais qui a été historiquement celle du Génie, est de créer des obstacles pour empêcher l'avancement de l'ennemie [...] et puis réaliser des petits travaux d'aménagement pour installer la troupe. Leur travail peut constituer à créer des tranchées, fabriquer des bengalos pour des missions extérieures pour que les troupes s'installent dans la durée, (aide au déploiement), produire de l'énergie. Comme vous voyez, on travaille par et pour les forces»<sup>77</sup>.*

La réquisition de la main d'œuvre militaire au profit des travaux destinés à l'usage militaire est donc statutaire et fonde l'existence même des régiments du Génie.

Enfin, la perspective sociopolitique des activités civilo-militaires de l'armée française peut aussi s'apprécier à l'aune du Service Militaire Adapté (SMA). C'est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes volontaires, créé en 1961 dans les Antilles et étendu à l'ensemble des Département d'Outre-Mer (DOM). Le SMA dans sa genèse avait une inclinaison fortement politique comme en témoigne le contexte de crise dans lequel il vit le jour. En effet, *« du 20 au 22 décembre 1959, les forces de l'ordre avaient ouvert le feu, tuant trois jeunes des quartiers pauvres de Fort-de-France, au cours d'une émeute déclenchée par un accident de la circulation impliquant un pied-noir installé depuis peu sur l'île. Ces Trois Glorieuses de la Martinique avaient révélé, aux yeux des autorités métropolitaines, une situation sociale explosive et la popularité des idées anticolonialistes au sein d'une jeunesse frappée par la crise du secteur sucrier et surtout tenue à l'écart du service militaire. Or, dans la construction de la République en France, essentiellement depuis les années 1880, le service militaire est une « institution d'acculturation » dotée d'une fonction intégratrice à la nation « éminemment politique ». Créé en urgence dans les mois suivants, le SMA avait donc été pensé*

---

<sup>77</sup> Entretien avec le Colonel Ludovic Rabierre, chef de corps, 6<sup>ème</sup> Régiment du Génie, Angers, 25 Avril 2018.

dans cette optique de « reconquête politique » des marges ultramarines de la nation<sup>78</sup>. Dans cette période, la métropole met en place ce dispositif dans l'optique de taire toute velléités insurrectionnelles inhérentes à la montée en puissance des idées anticolonialistes dans les DOM. Il s'agit de « conquérir les cœurs et les esprits » en usant du SMA : une approche politique. Le SMA est aussi le cadre idéal d'acculturation, d'intégration des bénéficiaires et de diffusion des valeurs de la République. Par exemple, les jeunes Antillais non incorporés à l'institution militaire devenaient des « troupes de choc virtuelles pour les partis communistes locaux »<sup>79</sup>. Ces fondements politiques ne peuvent toutefois pas occulter la dimension sociale significative du SMA. Les activités réalisées dans le cadre du SMA, que nous pouvons par extension qualifier d'activités civilo-militaires, jouent un rôle social significatif notamment dans l'insertion professionnelle des jeunes<sup>80</sup>.

Après près de 50 années d'expérimentation dans les territoires d'Outre-mer, ce dispositif a connu ses premières expériences en métropole sous le nom de Service Militaire Volontaire (SMV). Ceci témoigne de sa plus-value sociale. En effet, « au vu des bons résultats du SMA outre-mer dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes « présentant un risque de désocialisation », les trois premiers centres du SMV ont ouvert à la fin de l'année 2015 en région parisienne et dans la banlieue de Metz puis, en janvier 2016, à La Rochelle »<sup>81</sup>. « La technicisation croissante des moyens de la défense et l'évolution de la nature des conflits internationaux ou des menaces à la sécurité des États contribuent entre autres à rendre inadapté le modèle [d'une armée constituées de conscrits] »<sup>82</sup>. Le modèle de SMA présente l'avantage qu'il participe à la « re-socialisation » des jeunes. Le nombre impressionnant de dispositifs mis en place en France et qui font appel à l'expertise militaire au profit des jeunes traduit la volonté d'associer une fonction sociale aux missions classiques des forces armées. Du service militaire au service national universel en passant par le service militaire adapté et le

---

<sup>78</sup>Sylvain Mary, « La genèse du service militaire adapté à l'Outre-Mer. Un exemple de rémanence du passé colonial dans la France des années 1960 », *Revue d'histoire*, vol. 4, n° 132, 2016, pp. 97-110, pp. 97-98.

<sup>79</sup>Assemblée Nationale, 19940390, note du cabinet militaire des DOM-TOM intitulée « Projet de service militaire dans les départements des Antilles-Guyane », 18 septembre 1960, in Sylvain Mary, *ibid.* p. 104.

<sup>80</sup> C'est un dispositif qui accueille des jeunes de 18-26 ans dont la majorité est formée pendant une durée moyenne de 10 Mois. Avec une offre de formation constituée d'environ 45 métiers comprenant 30% de formation militaire. 71 % des bénéficiaires s'insèrent dans le monde professionnel à l'issue de leur formation ou sont admises à des formations qualifiantes. Voir Caroline, Helfter « Contrepoint - Le Service militaire adapté : le chaînon manquant entre l'école et l'emploi ? », *Informations sociales*, vol. 6, n° 186, 2014 pp. 81-81.

<sup>81</sup> Sylvain Mary, *op. cit.* p. 110.

<sup>82</sup> David Delfolie, « Le service national en Malaisie. Un instrument emblématique de la nouvelle politique communautaire de l'Etat », in Vincent Porteret, *op. cit.*, pp. 105-117, p. 105.

service militaire volontaire, les forces armées françaises jouent un rôle sociopolitique important. Quid des ACM en Opérations Extérieures (OPEX) ?

## **2. Des logiques sociales instrumentales dans les ACM en OPEX : la primauté des enjeux opérationnels**

« Gagner les cœurs et les esprits ». Telle est la philosophie des ACM en opération extérieures. C'est le « *concept opératoire d'une contre-insurrection ou contre-rébellion centrée sur les populations Il suppose d'agir dans le sein de la population civile, sur celle-ci et au bénéfice de celle-ci en phase de stabilisation. Ce qui est recherché c'est la séparation durable de l'ennemi insurgé des populations et l'adhésion des populations à l'autorité légitime [...]* »<sup>83</sup>. L'objectif est l'efficacité opérationnelle c'est-à-dire la victoire militaire. Vu sous cet angle, les populations n'en bénéficient qu'à titre subsidiaire. Lorsque l'armée française intervient hors de ses frontières, plusieurs cas de figure peuvent justifier la mise en œuvre des actions civilo-militaires. Chaque cas révèle une dimension stratégique. La directive pour la conduite des actions civilo-militaires du 11 juillet 1997 donne une définition de la fonction des actions civilo-militaires qui traduit la primauté des actions de soutien aux forces. Selon la directive, les actions civilo-militaires sont de trois ordres : les « *actions menées au profit de l'environnement des forces* », les « *actions menées dans le domaine civil de la crise* » [et la] « *maîtrise de l'environnement humanitaire* »<sup>84</sup>. Toutefois, celles qui sont directement liées à l'EFR<sup>85</sup> à savoir les actions au profit des forces ont une préséance sur les autres. Par ailleurs, les deux autres fonctions contribuent aussi à assurer une acceptation des forces armées et contribuent à atteindre des objectifs opérationnels.

Les conflits contemporains rendent indispensables ces actions civiles des forces armées au bénéfice des populations. En effet, une géopolitique des guerres contemporaines laisse entrevoir une singularité des nouvelles formes de crises. C'est que l'ennemie à combattre n'est pas facile à identifier, il se dissimule parmi la population, vit avec elle, préfère même combattre dans les zones urbaines pour faire plus de victimes civiles. Ce déplacement des zones de combat

---

<sup>83</sup> Bertrand Valeyre, Gagner les cœurs et les esprits : origine historique du concept et application actuelle en Afghanistan, Paris, Cahier de la recherche doctrinale, 2010, p. 13, en ligne : <https://fr.calameo.com/read/00000977906c791ca523f>, consulté le 25 octobre 2018.

<sup>84</sup> Assemblée Nationale (commission de la défense nationale et des armées), *L'action civile des forces armées sur les théâtres extérieurs*, 2001, PDF :

<http://www.assemblee-nationale.fr/legislatures/11/pdf/rap-info/i3167.pdf>

<sup>85</sup> Terme militaire signifiant Effet Final Recherché.

vers les zones urbaines complique la lutte contre l'ennemi et exige une cohésion entre la population et l'armée. Dans cette forme de guerre dite « guerre au sein des populations » (*war among the people*)<sup>86</sup>, il est indispensable d'assurer l'acceptation de l'armée par la population. D'où le recours aux ACM qui contribuent à construire une image positive des forces armées. Ensuite, lorsque le conflit est dans sa phase d'escalade et que pour des raisons de sécurité certains besoins primaires de la population ne peuvent être remplis par des acteurs civils (entreprises ou associations humanitaires), l'armée le fait tout en assurant sa fonction de sécurisation du territoire. Toutefois, ces actions servent en grande partie, des intérêts opérationnels à savoir la victoire militaire.

Des exemples d'usage stratégique des actions civilo-militaires existent dans l'histoire, telles les Sections administratives spécialisées (SAS) pendant la guerre d'Algérie. Les SAS constituent une pratique de l'armée française du temps de sa présence en Algérie, notamment quand elle faisait face à une résistance de la population. Il s'agit d'un dispositif militaire singulier, mis en place par l'armée française entre 1956 et 1962. Les SAS se voient confier, à côté de leurs missions militaires, des missions civiles en l'occurrence la construction des routes, l'établissement des actes d'état civil ou le recensement de la population. Cette approche manifestement sociale sert, en priorité, des objectifs opérationnels. D'une part, face à une population qui voit en l'armée française une force d'occupation, les opérations de l'armée contre le Front de Libération Nationale (FLN) ne peuvent produire de résultats probants. Il faut transformer cette perception négative et donner l'image d'une armée au service de la population autochtone. Les actions civiles des SAS sont des opérations d'influence visant « *la fabrication d'un homme algérien favorable à la France* »<sup>87</sup>. D'autre part, l'armée française se sert de ce dispositif civilo-militaire comme technique d'infiltration et de collecte d'informations utiles à la lutte contre l'insurrection menée par le FLN. Elle obtient, à travers cette politique, des informations importantes auprès des populations avec qui les SAS établissent des relations de confiance via leur activité civile.

---

<sup>86</sup>Antonin Tisseron, « « La guerre au sein des populations » : un nouveau paradigme stratégique ? », *Les Champs de Mars*, vol. 1, n° 20, 2009, pp. 19-33, p. 19.

<sup>87</sup>Christophe Trombert, « Les Sections administratives spécialisées et la fusion du social et du sécuritaire en matière de contrôle social : bienfaisance, répression et sciences sociales : des Sections Administratives Spécialisées pendant la guerre d'Algérie à l'articulation du social et du sécuritaire dans la politique de la ville aujourd'hui », 2013, p. 2. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00718804v3/document>, Consulté le 10 mars 2019.

L'expérience algérienne est répétée dans le cadre du conflit afghan. En 2001, une coalition internationale dirigée par les Etats-Unis décide d'intervenir en Afghanistan pour lutter contre le régime des Talibans. Le pays est pauvre<sup>88</sup>. Cela constitue un prétexte idéal pour renouveler l'expérience algérienne. En effet, l'un des principaux défis du conflit armé en Afghanistan est de parvenir à l'acceptation des forces de la coalition par la population afghane. Pour cela, il faut passer par des opérations de séduction. Les actions civilo-militaires sont le moyen le plus adéquat car ils permettent de « conquérir les cœurs et les esprits » c'est-à-dire « séduire la population en lui démontrant qu'elle a d'avantage d'intérêts à s'allier avec les forces internationales qu'à soutenir l'insurrection »<sup>89</sup>. C'est le Centre Interarmées des Actions sur l'Environnement (CIAE) créé en 2012 qui est l'organe technique d'élaboration et de mise en œuvre des actions civilo-militaires sur les terrains de conflits où la France est engagée. Le soutien à l'environnement civil, la facilitation de la sortie de crise et la réponse aux besoins urgents de la population font partie des objectifs qui lui sont assignés. Néanmoins, il est d'abord un organisme militaire et sa mission principale c'est d'atteindre des objectifs militaires en toute sécurité. Il doit également faciliter la coordination entre acteurs civils et militaires<sup>90</sup>. Le résultat des études menées sur l'action civilo-militaire de l'armée française en Afghanistan fait état de retombées positives pour la population<sup>91</sup> tout comme la population algérienne a bénéficié de l'action des SAS. Il n'en demeure pas moins que toutes ces actions sociales conduites dans un contexte de crise ont un but militaire.

Il en ressort que, envisagé sur les terrains de conflits extérieurs, il paraît difficile d'établir une différence systématique entre les activités civilo-militaires à but essentiellement social et les activités civilo-militaires qui servent des logiques opérationnelles. Ceci étant, la dimension opérationnelle prédomine. Cette inclinaison stratégique est plus forte dans le cadre des actions civilo-militaires américaines.

---

<sup>88</sup>D'après l'UNICEF, 22% des afghans ont accès à l'eau potable en 2008, 30% à des structures sanitaires améliorées. Pour le PNUD, ce pays est 172<sup>ème</sup> sur 177 pour son Indice de Développement Humain (IDH), voir Sarah Aubertin, « Le développement. Un défi aux relations entre forces armées et organisations civiles en Afghanistan », Paris, Cahier de la recherche doctrinale, septembre 2010, note de bas de page n° 3 et 4, p. 15.

<sup>89</sup> Sarah Aubertin, *ibid.* P. 16.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>91</sup> L'agriculture est présentée comme l'un des secteurs ayant largement bénéficié de l'action des forces armées françaises. De juin 2009 à mai 2010, les projets agricoles ont été financés à plus d'un million d'euros pour la Kapisa et à près d'un million d'euros pour la zone de Surobi (deux zones dans lesquelles se concentraient les ACM françaises). Le secteur de la santé n'est pas en reste. L'armée française a mis en place le « médical civic action programs » (MEDCAP), les équipes françaises ont fourni une aide médicale et vétérinaire quotidiennes à hauteur de 600 000 euros en 2008. S'agissant de l'éducation, l'armée française a procédé à l'inauguration de l'école de garçon de Bazar d'Afghanya en Kapisa. Elle a aussi organisé une distribution de kits scolaires aux élèves etc. Pour plus d'informations sur l'action de l'armée française, voir Sarah Aubertin, *ibid.*, pp. 35-42.

## **B. Dynamiques et enjeux du « Civil Military Cooperation » (CIMIC) américain**

L'influence doctrinale et normative du modèle américain sur le déploiement des ACM sur les terrains de conflit internationaux est significative. La diffusion du modèle américain se fait, en grande partie, à travers l'OTAN. Le leadership américain au sein de cette organisation y contribue. Depuis les attentats du 11 Septembre 2001, la politique sécuritaire américaine est substantiellement revue en vue d'une adaptation à la « nouvelle » configuration des théâtres de conflits internationaux. Cette reconfiguration de la stratégie sécuritaire porte aussi sur la coopération civilo-militaire. La nouvelle approche du CIMIC est de nature intégrée. Elle associe des dispositifs civils comme les ONG américaines aux dispositifs militaires. Le modèle américain de la coopération civilo-militaire s'appuie sur l'expression « *wining hearts and minds* » qui consiste à épauler les civils dans certaines tâches susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie. Ceci étant, dans la pratique l'efficacité opérationnelle prime. Le CIMIC américain se présente davantage comme un dispositif politico-stratégique au service de l'efficacité opérationnelle (A). Ce dispositif évolue avec l'intégration des ONG et de l'USAID. Mais il s'agit d'une rupture dans la continuité (B).

### **1. Le CIMIC au service des enjeux politico-stratégiques**

L'influence américaine dans la doctrine des actions civilo-militaires tient aux « *civil affairs* »<sup>92</sup>. C'est un concept politico-stratégique avec un versant social subsidiaire. Cette notion émerge en 1942 pendant la deuxième guerre mondiale. Elle fait écho, dans son déploiement, à la doctrine clausewitzienne qui appréhende la guerre comme un prolongement de la politique des États<sup>93</sup>. Les missions assignées aux réservistes des *civil affairs* traduisent sa coloration politique et stratégique prééminente. En effet, les *civil affairs* ont pour mission d'atténuer ou d'éliminer les menaces pesant sur l'environnement civil, de conduire des actions civiles d'influence sur la population et les autorités civiles afin de créer un environnement favorable aux opérations militaires<sup>94</sup>. Le soutien au déploiement des forces en favorisant leur acceptation

---

<sup>92</sup> C'est ce concept américain qui a inspiré les actions civilo-militaires de l'OTAN et par ricochet de plusieurs pays membres de l'OTAN. C'est sous l'impulsion des Etats que l'OTAN s'est dotée d'une approche globale de gestion des crises internationales dans lesquelles interviennent les alliés. Le leadership des Etats-Unis au sein de cette organisation a permis la diffusion des normes reflétant la conception américaine des actions civilo-militaires.

<sup>93</sup> Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Editions Les Minuit, 1995.

<sup>94</sup> Sources: Civil Affairs opérations, Headquarters Department of the Army, Washington DC, Octobre 2011.



par la population et les institutions internationales; la mise en place des relais gouvernementaux favorables aux intérêts nationaux<sup>95</sup> sont entre autres, des missions manifestement politico-stratégiques confiées aux *civil affairs* américains. Les réservistes qui travaillent dans le cadre de ce système sont des spécialistes de divers domaines capables d'assurer l'administration publique locale des territoires occupés par les USA et leurs alliés. C'est le cas après la deuxième guerre mondiale. Ce dispositif bénéficie en 1942 de la création d'un parcours de formation spécialisé et dédié : la *school of military government* à l'Université de Charlottesville en Virginie. Il s'agit d'une institution de formation des réservistes qui leur dote de la capacité à assurer des tâches administratives sur les théâtres de conflits impliquant l'armée américaine et au besoin, à se substituer à l'administration locale.

En outre, l'Allied Military Government of Transition (AMGOT), véritable machine d'occupation du territoire, constitué pour la plupart des réservistes américains et britanniques des affaires civiles constitue la preuve de la connotation politique de ce dispositif civilo-militaire. Il fait office d'instrument d'occupation de certains territoires libérés de la domination Nazi après la deuxième guerre mondiale (Allemagne, Autriche ou Japon). Cette occupation a pour objectif d'installer sur ces territoires libérés un modèle de gouvernement conforme aux exigences de reconstruction des États et bien évidemment à l'idéologie de l'occupant. Ce « modèle impérialiste » des actions civilo-militaires américaines reste un outil pertinent doté d'une plus-value sécuritaire importante dans le contexte actuel de déploiement des forces armées américaines. En effet, la lutte contre le terrorisme et les régimes censés entretenir le terrorisme conduit les Etats-Unis à s'engager dans des contextes offrant la possibilité de rentabiliser la fonction administrative du modèle colonial des *civils affairs*. Dans ce sens, les campagnes sécuritaires américaines en Afghanistan et en Irak ont offert l'occasion de réhabiliter ce dispositif, dans le but d'assurer une administration provisoire avant la phase de transition ou de cession du pouvoir à une administration locale.

La conception américaine assure le primat des objectifs opérationnels sur tout autre objectif. En effet, « *Les opérations civilo-militaires impliquent l'interaction des forces militaires avec la population civile afin de faciliter les opérations militaires et de consolider les objectifs opérationnels. Une population civile solidaire peut fournir des ressources et des*

---

[https://armypubs.army.mil/epubs/DR\\_pubs/DR\\_a/pdf/web/ARN16448\\_FM%203-57%20FINAL%20WEB.pdf](https://armypubs.army.mil/epubs/DR_pubs/DR_a/pdf/web/ARN16448_FM%203-57%20FINAL%20WEB.pdf), consulté le 8 septembre 2018.

<sup>95</sup> Gregory Gaho, *Les Transformations des armées. Enquête sur les relations civilo-militaires en France*, Paris, La Maison des sciences de l'Homme, 2016, p. 50.

*informations facilitant les opérations amicales. Cela peut également créer un climat positif pour l'activité militaire et diplomatique qu'un pays poursuit pour atteindre ses objectifs de politique étrangère. Une population civile hostile menace les opérations immédiates des forces amies déployées et peut souvent saper le soutien public apporté aux objectifs politiques des États-Unis et de leurs alliés. Lorsqu'elles sont exécutées correctement, les opérations civilo-militaires peuvent réduire les frictions entre la population civile et la force militaire »<sup>96</sup>. Les interactions entre le monde civil et le monde militaire doivent donc être interprétées comme tel à savoir que toute activité non militaire est un moyen d'atteindre un objectif militaire.*

Les *civil affairs* américains jouent également le rôle d'instrument de politique économique. C'est un instrument de conquête des marchés. Les États-Unis n'en ont pas l'exclusivité. La France a aussi procédé à la synchronisation par mimétisme— sur la base de l'expérience américaine—, des objectifs sécuritaires et des logiques économiques dans le cadre de ses opérations extérieures. L'implantation de l'usine automobile Renault en Bosnie est d'ailleurs citée comme le prototype d'un retour sur investissement dans le cadre des interventions militaires françaises. Ainsi, c'est à la faveur de l'action d'un réserviste employé par le commandement des opérations spéciales que cette entreprise a réussi à obtenir une première concession en Bosnie<sup>97</sup>. Cette nouvelle démarche française portée par le bureau des affaires civiles est une imitation du modèle américain. Les *civils affairs* ont constitué un vecteur de l'influence économique américaine dans le cadre du plan Marchal mis en œuvre en 1948. En effet, l'achat des produits dans le cadre de ce plan a procuré un avantage commercial aux États-Unis, principal instigateur de ce plan. Le dispositif des *civils affairs* y a joué un rôle important.

Le versant politico-stratégique et instrumental ne doit pour autant pas occulter l'aspect social des missions de soutien à l'environnement civil. Mais, le volet social comporte un objectif de cadrage psychologique des populations. Les Provincial Reconstruction Teams (PRT) constituent le moyen par excellence du cadrage psychologique des populations par l'armée américaine pendant le conflit afghan. Il s'agit d'un dispositif civilo-militaire créé en 2002 dans le but d'optimiser les moyens de stabilisation de l'Afghanistan. La stabilisation passe

---

<sup>96</sup> Source : Civil Affairs opérations, Headquarters Department of the Army, Washington DC, September 2006, disponible à l'adresse suivante : <https://fas.org/irp/doddir/army/fm3-05-40.pdf>, consulté le 07 septembre 2018.

<sup>97</sup> Cet exemple est cité comme référence dans le cadre des analyses sur les enjeux économiques de l'usage des réservistes dans le cadre des actions civilo-militaires. Voir Jean-Claude Girot, « Réserves et enjeux de la coopération civilo-militaire », in Pierre Peigney, *La gestion des sorties de crise. Actions civilo-militaires et opérations de reconstruction*, Actes du colloque tenue le 17 décembre 1997 Paris, Fondation pour les Etudes de Défense, 1998, pp. 55-59, p. 58.

par la lutte contre la dégradation de la sécurité et la prise en compte des préoccupations quotidiennes des populations. Pour y arriver, il faut d'abord évaluer les besoins humanitaires de la zone et participer à la reconstruction du pays à travers des projets qui peuvent aller de la distribution des vivres au financement des projets à impact rapide ou même des projets à long terme comme la construction des infrastructures routières, hospitalières ou éducatives. Ensuite, les actions menées contribuent à étendre l'autorité du gouvernement afghan en essayant d'impliquer les leaders locaux dans les actions. Enfin, les PRT ont pour mission de rétablir la sécurité lors de la phase de stabilisation<sup>98</sup>. Si ces missions sont présentées comme séparées, il faut reconnaître qu'il s'agit de deux missions interdépendantes. Les missions dites civiles visent à susciter l'adhésion de la population afin de permettre un déploiement aisé des forces armées. Depuis les années 2001, ces missions civiles sont conduites conjointement par les forces armées américaines et les organismes civils.

## **2. L'évolution doctrinale du CIMIC post-2001 : une rupture dans la continuité**

Les attentats terroristes du 11 Septembre 2001 contre le world Trade Center marquent le point de départ d'une nouvelle ère dans la politique sécuritaire américaine. Une transformation de la doctrine sécuritaire s'impose. Le domaine de la coopération civilo-militaire américaine n'est pas épargné. L'environnement crisogène post-11 septembre 2001 se singularise par l'implication des États-Unis dans une guerre anti-terroriste qui défie les règles de la guerre classique. Les logiques insurrectionnelles sont à l'œuvre. La résolution de ces nouvelles crises prend appuie sur de nouveaux concepts. Dans un soucis d'efficacité, les stratégies de gestion de crises intègrent la phase de reconstruction post-conflit. C'est la prise en compte de cette nouvelle géopolitique des conflits qui conduit l'administration américaine à procéder à une transformation normative, institutionnelle, doctrinale et même opérationnelle de la politique de sécurité. La doctrine de l'action civilo-militaire évolue. La transformation doctrinale se traduit principalement par la construction d'une stratégie sécuritaire globale intégrant les ONG américaines, les sociétés de sécurité privée et d'autres acteurs privés dans le dispositif civilo-militaire jadis construit majoritairement autour des forces armées. L'on assiste à une « *militarisation de l'espace- temps humanitaire [qui] doit permettre aux forces armées américaines de conduire des guerres en réseaux (netwars) pour transformer le champ de*

---

<sup>98</sup> La liste de ces missions est donnée par Sarah Aubertin dans un travail consacré à l'Afghanistan. Voir Sarah Aubertin, op. cit., pp. 26-27.

*bataille au profit des forces armées »*<sup>99</sup>. L'action humanitaire des ONG, en principe de nature désintéressée, est instrumentalisée au profit des missions opérationnelles. Cette logique de construction d'une stratégie réticulaire intégrant les ONG et d'autres acteurs privés dans l'optique de servir des objectifs tactiques et opérationnels est « assumée » par les États Unis. En effet, il ne s'agit pas d'un agenda caché. C'est le sens des propos de Colin Powell pour qui les ONG américaines sont des « *« multiplicateurs de forces », des agents de la diplomatie étrangère américaine » et des « instruments de combat » contre le terrorisme »*<sup>100</sup>. Cette politisation du travail des ONG va à l'encontre du principe de neutralité qui fonde leur mission. La neutralité fait des ONG des acteurs soustraits à la logique de confrontation et donc susceptibles de se déployer sans crainte sur un terrain de conflit pour apporter du soutien aux victimes, sans distinction de leur appartenance à tel ou tel groupe belligérant. Le principe de neutralité tel que mis en œuvre par la Croix Rouge internationale est le socle doctrinal sur lequel repose le travail des ONG. Ainsi, conformément au cadre normatif de la Croix Rouge, on peut lire : « *Afin de garder la confiance de tous, elle s'abstient de prendre part aux hostilités, et, en tout temps aux controverses d'ordre politique, racial, religieux ou philosophique »*<sup>101</sup>. Ce principe tel qu'énoncé fonde et légitime la liberté d'action des organisations non gouvernementales. L'intégration des acteurs non gouvernementaux américains dans le dispositif civilo-militaire, met en cause le principe de neutralité<sup>102</sup>. Elle constitue un moyen pour les forces armées américaines de mener des opérations militaires (campagne de renseignement ou surveillance de l'ennemi) sans risque d'être attaquées parce qu'elles opèrent en ce moment comme acteurs de l'humanitaire à caractère inoffensif. En effet, des « *anciens officiers occupent souvent, au sein des grandes ONG ou de USAID, des postes clés de planification, de liaison avec les forces armées ou de gestion de la sécurité. C'est un vecteur important de diffusion de la culture militaire. Développant des approches asymétriques, le Pentagone est un catalyseur de l'urgence et d'imposition du tempo militaire aux acteurs civils »*. La mission de renseignement des officiers qui travaillent sous leur nouvelle casquette

---

<sup>99</sup>Makki Sami, « Les enjeux de l'intégration civilo-militaire aux États-Unis. Regards d'un sociologue embarqué dans les nouveaux réseaux hybrides », *Politique américaine*, vol. 2, n° 17, 2010, pp. 27-48, p. 31.

<sup>100</sup>Au forum annuel des ONG américaines d'octobre 2001, le secrétaire d'État Powell présenta les ONG en ces termes pour évoquer leur contribution à la campagne *bombs-and-bread* de la « coalition militaro-humanitaire » en Afghanistan, selon les expressions du Premier ministre britannique Tony Blair. Voir N. de Torrenté, *The War on Terror's Challenge to Humanitarian Action*, HPN report, janvier 2003, in Sami Makki, op. cit., p. 30.

<sup>101</sup> C'est de cette manière que le principe de neutralité de la Croix Rouge internationale a été défini lors de la XXème conférence internationale de la Croix Rouge en 1965 à Vienne.

<sup>102</sup> Sami Makki, « Les enjeux de l'intégration civilo-militaire aux États-Unis. Regards d'un sociologue embarqué dans les nouveaux réseaux hybrides », op. cit., p. 31.

d'acteurs de l'humanitaire permet aux forces armées américaines d'atteindre des objectifs opérationnels. «Aux yeux de nombreux acteurs humanitaires, l'aide humanitaire est devenue de plus en plus politisée, puisqu'elle a été intégrée aux programmes de stabilisation des principaux donateurs occidentaux, qui ont vu des militaires entreprendre des activités d'assistance humanitaire pour atteindre des objectifs stratégiques ou tactiques sur des théâtres tels que l'Afghanistan»<sup>103</sup>. Si ce changement paradigmatique s'interprète comme une remise en cause du principe de neutralité et même d'impartialité qui gouverne l'action de ces organisations, il faut aussi signaler que les ONG constituent dans la plupart des cas, un outil de la politique étrangère de leur pays d'origine. Elles sont des instruments de diffusion normative et des outils de puissance.

En dehors du rôle politico-stratégique des ONG, leur association au dispositif civilo-militaire est une stratégie économique des Etats Unis. En effet, de nouveaux enjeux émergent à travers l'intégration de la phase de reconstruction post-conflit dans le processus de résolution des crises. L'environnement post-conflit est devenu un terrain de rivalité entre les puissances qui participent à la phase opérationnelle. Les rivalités se structurent autour du développement des territoires après l'apaisement des tensions pour éviter que la précarité de l'environnement favorise la ré-escalade. Il faut asseoir l'autorité de l'État et favoriser l'insertion socioprofessionnelle de certains belligérants ou l'intégration des ex-combattants dans la vie civile<sup>104</sup>. Le développement des territoires post-conflit devient une opportunité économique pour les grandes puissances. Il suscite des stratégies de positionnement : la reconstruction post-conflit est un marché. S'agissant précisément des Etats Unis, l'intégration de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) dans le dispositif civilo-militaire est à ce sujet révélateur. En effet, l'United State Agency for International Development (USAID) créée en 1961 est au cœur du dispositif américain d'Aide Publique au Développement (APD), avec 38,8 % d'APD américaine administrée en 2005 et 50,2% en 2002<sup>105</sup>. Son association au dispositif civilo-militaire permet d'ores et déjà d'identifier les secteurs clés dans lesquels pourraient intervenir l'administration américaine dans le cadre de son dispositif d'APD. Cette

---

<sup>103</sup> Simone Haysom, « Civil–military coordination: the state of the debate » in *Civil-military coordination, Humanitarian exchange*, n° 56, January 2013, pp. 3-4, p. 3, en ligne : [https://odihpn.org/wp-content/uploads/2013/01/HE\\_56.pdf](https://odihpn.org/wp-content/uploads/2013/01/HE_56.pdf), consulté le 10 mai 2020.

<sup>104</sup> En Guinée Bissau par exemple, à la suite des opérations de Désarmement, Démobilisation et de Réinsertion (DDR) menées dans les années 2015, certains combattants ont préféré retourner dans l'armée irrégulière à cause de la fragilité de l'État qui n'offrait pas de garantie suffisante au secteur privé pour que ces ex-combattants retrouvent un emploi.

<sup>105</sup> OCDE, « Chapitre 5. Organisation et gestion », *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 4, n° 7, 2006, pp. 153-166, p. 153.

rationalisation de la période post-conflit n'est pas une exclusivité américaine. Selon Jean-François Di Chiara, « *La France a intérêt à ne pas être angélique. En effet, il faut envoyer des soldats sur des théâtres extérieurs pour défendre nos valeurs mais il est bon de savoir que l'influence s'exerce également par des voies économiques. Il n'y a aucune honte après avoir rétabli la paix et permis à nos valeurs de l'emporter, d'essayer de développer les affaires civiles et ensuite, dans un cadre contractuel, permettre aux entreprises d'exploiter des marchés et recueillir les fruits de leurs efforts* »<sup>106</sup>.

L'association des ONG américaines au dispositif civilo-militaire marque un revirement dans cette doctrine. Mais elle ne constitue pas véritablement une rupture avec la coopération civilo-militaire telle que pratiquée avant le 11 septembre 2001. Il s'agit plutôt de l'enrichissement d'un processus d'instrumentalisation de la coopération civilo-militaire à des fins politico-stratégiques.

La doctrine militaire française et américaine en matière d'actions civilo-militaires, qu'elle serve une logique opérationnelle ou sociale, constitue la base doctrinale du concept de force duale qui structure ce travail.

### **C. La dualisation de la fonction militaire : un tropisme développementaliste des actions civilo-militaires**

Nous entendons montrer que la force duale est un concept dérivé des actions civilo-militaires, d'une part et qu'elle se singularise par sa forte connotation développementaliste, d'autre part.

L'« *État importé* »<sup>107</sup>, l'« *État greffé* »<sup>108</sup> ou encore l'« *État ailleurs* »<sup>109</sup>. Tels sont les concepts utilisés pour mettre en relief l'échec du mimétisme organisationnel et fonctionnel de l'État en Afrique. L'État africain serait dans une logique d'adaptation mimétique aux dynamiques de l'État occidental-européen. Cette logique d'adaptation en cours en Afrique peut être voulue soit par admiration de ce qui semble avoir fait ses preuves ailleurs, soit imposée par le fait d'une dépendance financière qui fait que *c'est celui qui paye l'orchestre qui choisit*

---

<sup>106</sup> Jean-François Di Chiara, « Réserve et actions civilo-militaires » in Pierre Peigney, op. cit., pp. 51-54. P. 53.

<sup>107</sup> Bertrand Baddie, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique en Afrique*, Paris, Fayard, 1992.

<sup>108</sup> Jean François Bayart, *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996.

<sup>109</sup> Luc Sindjoun, *L'État ailleurs, entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002.

*la musique*<sup>110</sup>. La force duale est en partie la preuve du mimétisme institutionnel qui caractérise l'action politique, sécuritaire, sociale et administrative africaine en général et particulièrement au Cameroun. La dualisation consiste à confier des missions de développement aux unités du Génie militaire ; une mission semblable aux actions civilo-militaires. En effet, comme nous l'avons développé plus haut dans la doctrine militaire française, l'action civilo-militaire « *se fait dans un but tactique : « Gagner les cœurs et les esprits »* »<sup>111</sup> mais remplit également un but de développement : « *l'ACM porte aussi assistance aux populations en temps de paix. Objectif : développer le territoire où les militaires sont déployés* »<sup>112</sup>.

Le rapprochement entre la dualisation de la fonction militaire au Cameroun et le dispositif d'ACM s'apprécie également à travers le soutien à la formation des jeunes : le service national de participation au développement. Ce dernier est proche du Service militaire adapté français. Le service national de participation au développement est une forme ancienne de dualisation de l'armée. Il consiste à faire former les jeunes par les militaires. Les jeunes bénéficiaires de cette formation professionnelle sont ensuite mis au service de l'activité économique. Cependant il ne s'agit pas seulement de préparer des jeunes à la participation aux efforts de développement à travers des métiers qu'ils apprennent. Cette démarche a aussi un objectif politique : le brassage culturel et la consolidation de la cohésion sociale. Ces jeunes que l'environnement social souvent inhospitalier coupe de la vie réelle et du sens de la nation reçoivent, au-delà des formations professionnelles, une éducation civique d'un corps connu généralement pour son sens de la discipline. Il s'agit, non seulement comme dans le cadre du scoutisme de Baden Powel, de « *remettre la jeunesse dans le sillon de ce que la modernité [a]*

---

<sup>110</sup> Les débats sur l'autonomisation de l'Union Africaine s'inscrivent dans la logique de réduction de cette dépendance épistémologique qui se traduit par l'orientation systématique des politiques de l'UA par les bailleurs de fonds internationaux. En effet, l'une des critiques fréquemment adressées à cette organisation continentale c'est le fait qu'elle constitue un réceptacle de politiques élaborées ailleurs (en occident) et qui ne prennent pas très souvent en compte les spécificités de l'environnement sécuritaire, culturel, économique et même politique africain. Ce qui est vrai pour l'organisation continentale l'est également pour les États africains pris individuellement notamment dans leurs relations bilatérales avec les bailleurs de fonds internationaux : « *En juillet 2015, les dirigeants africains se sont engagés à fournir 25 pour cent du financement du budget de l'UA pour les opérations de paix et de sécurité d'ici 2020. Cette décision indique que l'UA est consciente du fait qu'elle entretient une dépendance excessive et intenable vis-à-vis de l'aide extérieure, et que cette dépendance l'empêche de définir ses propres orientations et restreint sa marge de manœuvre* », voir Union Africaine, cité par International Crisis Group, *Nouveau départ pour les relations entre l'Union Africaine et l'Union Européenne*, Rapport Afrique n° 255, 17 Octobre 2017, p. 4, en ligne : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=59e5f7304>, consulté le 20 mai 2018.

<sup>111</sup> Axel Augé et Christel Dior Tamegui, op. cit., p. 207.

<sup>112</sup> Ibid.

*coupé en elle : le sens et le rapport au réel »<sup>113</sup>*, mais aussi de la mettre au service de l'amélioration des conditions sociales pour elle-même et pour la société entière. Sans avoir été entièrement inspiré du modèle français de SMA, cet encadrement militaire de la jeunesse africaine s'en rapproche. Pour le cas du Cameroun et d'autres pays africains, l'influence doctrinale israélienne en matière de service civique national est très importante. En effet, les modèles camerounais, nigérien, centrafricain, ivoirien et ghanéen sont le fruit de la coopération militaire avec Israël. Le service national dans ces pays est « *une inspiration du modèle israélien et vise à utiliser les énergies d'une jeunesse de plus en plus nombreuse et désœuvrée, pour des tâches économiques, notamment le désenclavement de certaines zones rurales sous la houlette des forces armées* »<sup>114</sup>. Au Cameroun le service national de participation au développement (aujourd'hui disparu) consistait, au-delà de sa fonction de brassage culturel, « *à donner aux jeunes, par l'intermédiaire du service civique national, une éducation civique et générale, voire des compétences techniques ou professionnelles afin de faire d'eux des agents de développement* »<sup>115</sup>. C'était aussi le lieu de construction ou de renforcement du lien armée-nation et, partant, de construction d'une image positive de l'armée.

La proximité entre la force duale et les actions civilo-militaires ne signifie pas l'absence de spécificité de la dualisation de la fonction militaire. Cette dernière se singularise par une forte connotation développementaliste. Cependant, notons que le fait de considérer l'enjeu de développement comme l'élément de différence entre le concept de force duale et celui d'ACM ne signifie pas que les ACM françaises ou américaines ne contribuent pas au développement des territoires où elles sont conduites. Cependant, force est de reconnaître que contrairement aux ACM, la dualisation de la fonction du Génie militaire camerounais contribue principalement au processus de développement. C'est le cas dans beaucoup d'autres pays africains. Au Bénin par exemple, la loi constitutionnelle du 11 Décembre 1990 consacre les missions de développement des forces armées. Ces missions sont accomplies par le Génie militaire béninois. Dans le cadre des réformes structurelles intervenues en 2004 dans l'armée béninoise, l'appellation « *Direction du génie et de la participation au développement a été retenue* » (DGPD). Cette DGPD remplace la « *Compagnie des Pionniers du Dahomey* ». La

---

<sup>113</sup>Vallerie Yann, « Le scoutisme de Baden Powell », *Liberté politique*, 2016, en ligne : <http://www.libertepolitique.com/Actualite/Decryptage/Le-scoutisme-de-Baden-Powell>, consulté le 17 juin 2017.

<sup>114</sup> Ernest Touwa, op. cit, p. 235.

<sup>115</sup>Ibid.



nouvelle dénomination est une preuve de l'inclinaison développementiste de l'action civile des forces armées béninoises<sup>116</sup>.

Au Cameroun, le décret de 2001 portant organisation générale de la défense et des états-majors centraux est l'un des textes qui consacre l'intervention de l'armée dans les projets de développement. En effet, l'article 43 relatif à la direction du Génie militaire et des organismes interarmées<sup>117</sup> de formation professionnelle stipule que la direction du Génie militaire est chargée, entre autres, « *des travaux qui lui sont confiés par le gouvernement dans le cadre de la participation des forces de défense au développement économique et social de la nation* »<sup>118</sup>. C'est le cas pour quelques pays africains qui mettent leurs forces armées au service du développement socio-économique (construction des infrastructures publiques par exemple). Cette démarche distingue la dualisation de la fonction militaire en période de paix des ACM menées majoritairement en contexte de conflit. En effet, les ACM sont principalement dédiées au soutien à l'action opérationnelle. Portant, la force duale participe au développement et conduit des activités dans le temps long contrairement aux actions civilo-militaires d'influence qui s'inscrivent dans le court terme et majoritairement dans le cadre de la résolution d'une crise (CIMIC). « *La Force Duale de Défense (FDD) vise à mettre à la disposition de la société civile des capacités militaires pour servir la promotion du développement économique national. Pour l'armée, il s'agit bien de se mettre au service de la promotion du développement économique et non au service de l'activité économique. L'armée devient donc un promoteur et un vecteur du développement national* »<sup>119</sup>. D'où sa singularité. Au Cameroun, la participation du Génie au développement n'a pas connu la même ampleur selon les périodes.

---

<sup>116</sup>Pour plus d'informations sur le Génie militaire béninois, voir Dave Roméo Adjovi, « Impact de la professionnalisation des armées sur les actions des forces armées béninoises : cas de la direction du Génie et de la participation au développement », Mémoire de Licence professionnelle, Haute Ecole de Commerce et de Management, 2015, en ligne :

<https://www.memoireonline.com/04/15/9120/Impact-de-la-professionnalisation-des-armees-sur-les-actions-des-forces-armees-beninoises-cas-de.html>, consulté le 25 octobre 2018.

<sup>117</sup> Au Cameroun, on parle d'« interarmées » alors qu'ailleurs (en France par exemple), c'est la dénomination « interarmes » qui est consacrée.

<sup>118</sup> Article 43, Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001, portant organisation générale de la défense et des états-majors centraux.

<sup>119</sup> Ibid., p. 3.

## **Section 2. Le concept de force duale dans l'armée camerounaise : une trajectoire historique erratique**

La dynamique de participation du Génie à l'aménagement du territoire est discontinue. Dès sa création dans les années 1960, c'est la fonction classique qui est sollicitée dans le cadre de la lutte contre la rébellion (§1). A la fin de la guerre d'indépendance en 1971, l'action du Génie s'étend et contribue à la création des infrastructures au profit de la population, mais est interrompue dans les années 1990 avant de connaître une recrudescence en 2010 (§2).

### **§1. L'institution militaire camerounaise à l'épreuve de la rébellion : le Génie militaire dans sa fonction traditionnelle de soutien au combat**

Le Cameroun, comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, accède à la souveraineté politique dans les années 1960 (1<sup>er</sup> Janvier 1960). La souveraineté politique lui donne le statut d'État au sens westphalien. Elle est octroyée par la France dans un contexte de guerre. En effet, de 1955 à 1960, le Cameroun est travaillé par une crise sociopolitique engendrée, entre autres, par la dissolution et l'interdiction de l'UPC (Union des Populations du Cameroun), parti politique nationaliste, indépendantiste et radical. Créé en 1948, l'UPC s'oppose de manière véhémente à l'administration coloniale et revendique l'indépendance immédiate du Cameroun. « *Son programme politique axé sur deux grands points à savoir l'indépendance et la réunification du Cameroun conduisit l'administration française, désireuse du statu quo à multiplier les mesures d'entraves à son action* »<sup>120</sup>. En Mai 1955, des émeutes éclatent dans plusieurs villes du Cameroun. L'administration coloniale attribue la responsabilité de ces émeutes à l'UPC<sup>121</sup>, coupable idéal en raison de sa ligne politique. Ces émeutes sont le meilleur prétexte pour l'administration coloniale d'en finir avec l'UPC. Sa dissolution et son interdiction interviennent le 13 juillet 1955. L'UPC, interdite d'activité sur le territoire national, évolue dans la clandestinité ou « maquis » selon le terme consacré au Cameroun. Les capacités des forces de police « coloniale » sont mises à l'épreuve par une rébellion très organisée issue

---

<sup>120</sup> Japhet A, Anafak, « Le mouvement nationaliste au Cameroun sous tutelle française relaté par la presse écrite de France (1945-1960) », *Présence Africaine*, vol. 1-2, n° 187-188, 2013, pp. 291-313, p. 296.

<sup>121</sup> Une partie de la presse française notamment le journal *Combat* fait état de ce que les émeutes qui ont fait 6 morts dans la ville de Douala sont le fait des militants de l'UPC, un parti d'obédience communiste. Il indique que les activistes se sont enfuis dans les régions voisines pour semer la peur dans la population et, qu'une fouille a permis d'arrêter de 40 activistes propriétaires de machettes, couteaux et matraques. Le journal *Combat*, cité par Japhet A, Anafak, *ibid.*, p. 299.

de l'activité clandestine des nationalistes de l'UPC. Le renforcement de l'appareil sécuritaire du Cameroun devient une priorité de l'administration coloniale. Une armée nationale est créée dans ce contexte de crise sociopolitique par ordonnance n°59/57 du 11 novembre 1959. Elle doit immédiatement faire face à la rébellion. « *D'abord principalement menée par les forces coloniales de l'Afrique Équatoriale Française (AEF), la lutte contre la rébellion sera l'objectif principal des forces armées camerounaises après l'accession à l'indépendance (...)* »<sup>122</sup>. Les modes d'action de la rébellion qui sévit dans la Sanaga maritime et en pays bamiléké obligent à doter l'armée des composantes lui permettant une meilleure mobilité sur le terrain. Dans cette perspective, une compagnie du Génie militaire est créée le 1<sup>er</sup> août 1962, commandée par un officier français. Mais avant la création officielle du Génie en 1962, la mission de soutien à la mobilité des forces armées est assurée par un détachement du Génie militaire français. Après sa création, le Génie est rendu opérationnel grâce à un don en matériels (équipement, armement) de la France par le biais de son ministre des armées : « *Il est alors demandé à M. le Général directeur des services d'Outre-mer de bien vouloir donner les instructions nécessaires pour le déblocage sur les stocks réservés et la délivrance à titre gratuit à l'armée camerounaise des matériels d'armement et d'équipement, soit environ 21 PA, 33 PM, 42 F36, 3FM 24.29 des collections d'habillement nécessaires à la dotation des effectifs à mettre sur pied : 4 officiers, 13 sous-officiers, 81 hommes de troupe* »<sup>123</sup>.

Ces équipements sont complétés par les États-Unis d'Amérique dans le cadre de la coopération militaire bilatérale. La Compagnie du Génie reçoit 20 jeeps, 20 camions bulldozers et 30 postes radio<sup>124</sup>. Les transformations intervenues au niveau de l'armée de terre influencent également la construction institutionnelle du Génie. En 1964, la Compagnie du Génie devient le Bataillon de Génie. Ce dernier est transformé en Commandement du Génie le 21 Juin 1973. Ensuite, le Commandement du Génie est substitué par le Commandement Spécialisé du Génie militaire<sup>125</sup>.

---

<sup>122</sup> Léon Koungou, Culture stratégique et concept de défense au Cameroun, Paris, l'Harmattan, 2015, p. 72.

<sup>123</sup> S.H.A.T., 6.H.39, note n°0442/EMFTOM/4/1/S, adressé à M. le Général directeur des services d'Outre-mer, relative à la mise en place d'une compagnie du Génie au Cameroun. Cette note est reprise et commentée par Ernest Touwa. Voir Ernest Touwa, op. cit, p. 227.

<sup>124</sup> Ibid.

<sup>125</sup> Pour plus de détails sur cette évolution institutionnelle, voir Virginie Wagnyaka, « Forces armées et développement économique et social au Cameroun de 1960 à nos jours », Mémoire en Histoire, Université de Yaoundé 1, 1998, p. 52.

En 1983, le Génie connaît une nouvelle réforme institutionnelle : le Commandement Spécialisé du Génie militaire est réorganisé autour des Régiments du Génie et de la Direction du Génie.

Le Génie ainsi créé reçoit une mission de construction et de reconstruction des infrastructures pour une aide à la mobilité des forces déployées dans la lutte contre la rébellion. Cette mission s'inscrit dans le cadre de ses missions classiques. Ces dernières sont statutaires. Aux termes de l'article 16 alinéa 1 du décret de 2001 portant réforme de l'armée camerounaise, « *le régiment du Génie est chargé d'organiser et d'aménager le terrain en vue de la mobilité et de la contre-mobilité* »<sup>126</sup>. L'appui à la mobilité consiste, entre autres, à dégager des obstacles, neutraliser un dispositif de destruction, rétablir sommairement un axe, ouvrir une trouée dans un obstacle. S'agissant de l'aide à la contre-mobilité, elle peut consister à réaliser un obstacle à base de mines, réaliser une obstruction minée ou non, relever ou fermer un obstacle de manœuvre<sup>127</sup>. Dans le cadre de sa mission traditionnelle, le Génie assure également une mission d'appui au franchissement, notamment l'équipement, l'aménagement et l'entretien, le déminage et la dépollution des rives<sup>128</sup>.

Ainsi, les premières missions du Génie militaire camerounais s'inscrivent dans sa fonction classique. Bien que les premiers ouvrages réalisés par les unités du Génie contribuent à l'aménagement du territoire, ils sont avant tout un moyen de lutte contre la rébellion. Les entretiens réalisés auprès des officiers supérieurs de l'armée confirment ce point de vue :

*« Les pionniers du Génie avaient commencé dans la zone de Yabassi et ils ont poursuivi leur travail dans la zone du Sud, à la frontière du Congo. La présence des militaires du Génie dans la zone du sud s'expliquait par le fait qu'il y avait une rébellion communiste dirigée par le commandant « Kissamba » de son vrai nom « ougli massaga ». C'est un camerounais de l'UPC (Union des Populations du Cameroun) qui était parti au Congo et a organisé une rébellion communiste. Ils ont tué environ 7 militaires dans la zone de Djoum. Alors, l'État y a envoyé les unités du Génie parce que c'était une zone enclavée*

---

<sup>126</sup> Cameroun, Présidence de la République, décret n°2001/183 du 25 Juillet 2001 portant réorganisation des formations de combat de l'armée de terre, article 16, alinéa 1.

<sup>127</sup> Ces exemples sont donnés dans un manuel destiné à la formation des soldats du Génie militaire. République du Cameroun, Ministère de la Défense, *Manuel d'emploi et de mise en œuvre des sections de combat du Génie*, 2006, p. 8.

<sup>128</sup> Ernest Touwa, op. cit.

*et il fallait ouvrir les routes pour pouvoir lutter contre eux. C'est ainsi que le pont sur le fleuve yabassi et le camp des pionniers ont été construits par le Génie »<sup>129</sup>.*

C'est dans cette logique de soutien à l'armée de terre dans la lutte contre la rébellion que plusieurs infrastructures routières sont créées : la route Yabassai-Nkondjock construite entre 1965 et 1970 et la réalisation d'un pont sur la rivière Toumbassala. *« Cette liaison routière, longue d'environ 100 kilomètres, a permis la mise en valeur de la vaste région agricole allant de Bafang-Nkondjock-Muti jusqu'à Yabassi. La deuxième grande réalisation est la mise en valeur de l'axe Mbalam-Alati-Minton de près de 150 kilomètres près de la frontière congolaise »*<sup>130</sup>. Il s'en suit également la réhabilitation des pistes en campagne : *« les pistes de Bamboutos (1960-1961), la route Ngambé-Ndom-Nitoukou (novembre 1962-juillet 1963), la route Bana-Batcha (janvier 1963), le lancement des ponts Bailey de Konye et Widikum (février-mars 1963), la route Dschang-Fokoué (mars-juillet 1964) »*<sup>131</sup>. Notons que les localités où se concentrent ces infrastructures de transport routier sont celles touchées par la rébellion notamment en pays Bamiléké (Région de l'Ouest actuelle) et dans la Sanaga Maritime (Région du Littoral actuelle). Toutefois, le président Ahmadou Ahidjo loue cette action du Génie, mettant en exergue sa participation à l'aménagement du territoire : *« s'agissant de la contribution au développement, le rôle que le Génie militaire joue en ce moment dans le cadre de l'opération Yabassi-Bafang est un exemple éloquent. Non seulement devient-il un centre de formation technique capable de fournir des spécialistes compétents et dévoués, tant aux formations militaires qu'aux entreprises civiles, mais encore, il affirme, de manière digne d'éloges, la vocation de l'armée à participer à l'édification de l'infrastructure de la nation »*<sup>132</sup>.

Après avoir vaincu la rébellion, le Génie va étendre son action dans les autres régions du pays mais pas de manière continue.

---

<sup>129</sup> Entretien n° 10 réalisé auprès du Directeur adjoint du Génie militaire, Yaoundé, Cameroun, Juin 2019.

<sup>130</sup> Ernest Touwa, op. cit., p. 230.

<sup>131</sup> Ibid.

<sup>132</sup> Voir, Ahmadou Ahidjo, *Anthologie des discours présidentiels*, tome I, Dakar, Les Nouvelles éditions africaines, 1980, « Cérémonie de remise des épaulettes à la 7ème promotion des élèves de l'EMIA », p. 130.

## §2. Les activités civilo-militaire du Génie : entre veille et résurgence

L'intervention du Génie dans l'action publique d'aménagement du territoire décroît dans les années 1990 du fait du conflit frontalier Cameroun-Nigéria et de la crise économique (A) avant de connaître une recrudescence au début des années 2010 dans un contexte de retour de l'État comme producteur de biens et de services (B).

### A. Le déclin des missions de développement du Génie (1993-2010) : la crise économique et le conflit frontalier Cameroun-Nigéria comme deux explications complémentaires

Les années 1971 marquent la fin de la guerre d'indépendance et donc de la rébellion au Cameroun. Le 18 Août 1970, le dernier leader indépendantiste et chef du maquis vivant en clandestinité, Ernest Ouandié, est arrêté. Sa condamnation à mort, suivie de son exécution en 1971 sonne le glas de la rébellion<sup>133</sup>. La période post-insurrectionnelle voit le début de l'action civilo-militaire de type développementaliste du Génie militaire. Le Président de la République Ahmadou Ahidjo confie la réalisation de certains ouvrages publics au Génie. Ce dernier réalise plusieurs infrastructures et participe à la dynamique socioéconomique. La plupart sont des infrastructures de transport routier<sup>134</sup>.

Dès les années 1990, l'activité d'aménagement du territoire décroît. A cette époque, deux événements majeurs structurent le contexte socio-politique et sécuritaire du Cameroun : D'une part, un conflit frontalier oppose le Cameroun au Nigéria dans la zone de Bakassi depuis 1993 et ne connaît un dénouement qu'en 2009. L'armée de terre est à l'œuvre et c'est une nouvelle occasion pour le Génie militaire de lui apporter son soutien : une mission classique d'aide à la mobilité et à la contre-mobilité. Pour Halirou Abdouraman, les causes du conflit sont à la fois géo-économiques, à savoir le contrôle du flux commercial et de ses retombées, et géopolitiques, traduit par le contrôle des migrations et de l'intégrité territoriale liés au retrait

---

<sup>133</sup> Pour plus d'information sur les événements ayant marqué la fin de la rébellion au Cameroun, voir Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françeafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 214-216.

<sup>134</sup> L'inventaire et l'analyse des infrastructures réalisées au profit de la population sont faits dans le chapitre 3. Mais notons ici quelques travaux réalisés par le Génie à cette période : la caserne du 51<sup>ème</sup> CIR de Bertoua; la villa du Commandant de l'armée de terre (COMAT) à Yaoundé (1970-1971); des casernements au camp de Koutaba (1971); le camp des officiers supérieurs à Yaoundé (1972-1973); la cartoucherie de Garoua (1974-1975); le camp militaire d'Ekondo Titi (1975-1978); la tour de saut des para-commandos du camp de Koutaba (1976) ; la zone de saut du BTAP de la garnison de Koutaba (1986-1987) ; la construction des casernes des 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> Bataillon des fusiliers marins de Mundemba, d'Ekondo Titi et de Campo.

des eaux du lac Tchad et à la migration de ses ressources (eaux, poissons, pâturages, foncier agricole) vers le Cameroun<sup>135</sup>. L'enjeu du conflit est le contrôle territorial mais surtout des ressources qui s'y trouvent. Les événements climatiques provoquant le retrait progressif des eaux du lac Tchad constituent le fondement de cette tension frontalière. La surface du lac se réduit et entraîne l'apparition des îles très riches en foncier pastoral et agricole. Alors, le contrôle de ces richesses explique l'émergence du conflit entre le Cameroun et le Nigéria dans la région de Darak<sup>136</sup>. Le contrôle des réserves pétrolières constitue également l'un des enjeux importants de ce conflit notamment en ce qui concerne la péninsule de Bakassi, située dans le golf de Guinée<sup>137</sup>. Ce conflit est l'occasion pour le Génie de soutenir l'armée de terre qui lutte pour l'intégrité du territoire. Il s'agit du soutien à la mobilité et à la contre-mobilité : une mission traditionnelle du Génie.

D'autre part, le pays est travaillé par une crise économique. *« À partir de 1986, le Cameroun est entré dans une crise économique très profonde déclenchée par la chute des cours du pétrole et de ses principales exportations agricoles (café, cacao, coton), et accentuée par l'appréciation de son taux de change réel. Au début des années 1990, le tarissement progressif des gisements pétrolifères est venu encore aggraver la crise de ses comptes extérieurs et de ses finances publiques. La contraction considérable des recettes publiques (divisées par deux en valeur nominale de 1985 à 1994) a contraint le gouvernement à un ajustement drastique de l'investissement public (divisé par cinq) et de ses dépenses de fonctionnement, puis, une fois ces possibilités épuisées, à des baisses de salaires nominaux sans équivalent ni précédent dans les autres pays de la Zone franc en 1993, juste avant la dévaluation du franc CFA »<sup>138</sup>.*

En effet, l'économie camerounaise est durablement affectée par la crise de la décennie 1980-1990. L'année 1988 est marquée par la baisse d'environ 60 % des investissements publics

---

<sup>135</sup> Halirou Abdouraman, « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée », *Cultures & Conflits*, vol. 4, n° 72, 2008, pp. 57-76, p. 61.

<sup>136</sup> Ibid.

<sup>137</sup> Pour plus d'informations sur l'enjeu pétrolier de ce conflit, voir Ruben de Koning et Jean Mbagu, « Conflits pour les ressources naturelles de la péninsule de Bakassi : du global au local », *Écologie & politique*, vol. 1, n° 34, 2007, pp. 93-103.

<sup>138</sup> Denis Cogneau, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud, « Le secteur informel urbain et l'ajustement au Cameroun », *Revue d'économie du développement*, vol. 4, n° 3, 1996, p. 28. S'agissant des origines de la crise, voir aussi Jacques Pokam Wadja Kemajouet et William D. Sunderlin, « L'impact de la crise économique sur les populations, les migrations et le couvert forestier du Sud-Cameroun », *Occasional paper*, n° 25, 1999, p. 2. PDF : [https://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/OccPapers/OP-25.pdf](https://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-25.pdf)

allant de 695 milliards de francs CFA en 1986 à 283 milliards en 1988<sup>139</sup>. Cette situation pousse le gouvernement à adopter en 1989 un programme d'ajustement structurel proposé par les institutions de Bretton Woods. Ce dernier, libéral par essence, restreint drastiquement les investissements de l'État dans le secteur des infrastructures publiques, du social, de l'éducation et de la santé, enfermant les acteurs publics dans ce que Jacques Chevalier nomme « *l'État modeste* »<sup>140</sup> soumis aux injonctions du secteur privé. La réduction de l'intervention publique dans plusieurs secteurs n'amènera pas le décollage économique espéré. Bien que le pays ait atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE<sup>141</sup> en 2006.

La crise entraîne également la dévaluation du franc CFA. C'est une mesure prônée par les institutions de Bretton Woods. Ces dernières font le diagnostic suivant : une perte de compétitivité occasionnée par la surévaluation de la monnaie. Ainsi, « *la relance de production devrait passer par une amélioration de la compétitivité accompagnée d'une amélioration des incitations à produire des biens échangeables. La situation idéale serait donc une hausse modérée du niveau général des prix avec une forte variation des prix relatifs en faveur des biens échangeables* »<sup>142</sup>.

Ces deux événements (le conflit frontalier avec le Nigéria et la crise économique) sont susceptibles d'avoir freiné l'action de développement du Génie. Certains officiers supérieurs de l'armée, rencontrés lors des entretiens, font du conflit entre le Cameroun et le Nigéria, la principale cause du déclin de l'action civile du Génie entre 1993 et 2009 :

*« L'activité civile du Génie militaire a été quelque peu interrompue par la guerre contre le Nigéria dans la péninsule de Bakassi de Décembre 1993 à 2009. Dans cette zone, le Génie a accompli deux types de missions : Sa mission classique qui consiste à ouvrir les itinéraires pour permettre à l'armée d'aller combattre et une mission de développement en viabilisant cette zone »*<sup>143</sup>.

---

<sup>139</sup> Janvier Herrera, « La nature de la crise financière camerounaise et les mesures prises pour la combattre : faut-il ajuster le programme d'ajustement structurel ? », in Georges Courade (ed.), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp. 40-51, p. 49. PDF :

[https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/b\\_fdi\\_03\\_05/010004044.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010004044.pdf)

<sup>140</sup> Jacques Chevallier, « L'état régulateur », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n° 111, 2004, pp. 473-482, p. 473.

<sup>141</sup> Pays Pauvre Très Endetté.

<sup>142</sup> Denis Cogneau, Javier Herrera et François Roubaud, « La dévaluation du franc CFA au Cameroun. Bilan et perspective », In Coussy J. (ed.), Lootvoet Benoît (ed.) et Rey Hélène (ed.). *Change, compétition et répartition des rôles entre monnaies, Economies et Sociétés, Relations économiques internationales*, Série P, vol. 1, n° 33, 1996, pp. 169-203, p. 172.

<sup>143</sup> Entretien n° 10, op. cit.



Cet officier mentionne les deux dimensions de l'action du Génie (civil et militaire) mais souligne que le déclin de ses missions de développement est le fait du conflit entre le Cameroun et le Nigéria. Mais nous pensons que la réduction de l'intervention du Génie dans l'action publique (missions d'aménagement du territoire) est en grande partie le fait de la crise économique. Deux éléments l'expliquent : d'une part, avec la crise économique des années 90, l'État ne dispose plus de moyens suffisants pour financer la construction d'infrastructures. D'où la quasi-absence du Génie dans l'activité d'aménagement du territoire; cette dernière ayant par ailleurs tendance à se raréfier. D'autre part, l'idéologie néolibérale qui accompagne les programmes d'ajustement structurel des années 90 imposés par les institutions financières internationales prône la réduction du rôle de l'État dans sa fonction de producteur de biens et de services. L'État est moins présent dans le champ du développement et les actions civilo-militaires du Génie sont moins visibles. Cette situation change dans les années 2010 avec le retour progressif de l'État dans le champ du développement suite au bilan mitigé des politiques d'ajustement structurel.

### **B. Le retour du Génie dans l'action publique d'aménagement du territoire (2010-2021) : une conséquence du retour de l'État comme producteur de biens et de services**

L'action du Génie militaire dans le champ de l'aménagement du territoire connaît une résurgence dans les années 2010. Le déploiement de cette unité au service du développement national traduit la politique dite d'« Emergence à l'horizon 2035 »<sup>144</sup> qui succède aux « Grandes réalisations », elles-mêmes précédées par le programme étatique dit des « Grandes ambitions ». Ces programmes, aux allures de slogans gouvernementaux, traduisent le retour de l'État camerounais dans le secteur de la gouvernance des infrastructures publiques comme l'acteur majeur du développement national, naguère abandonné au plus fort de la mise en œuvre des programmes d'ajustement. Le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE)<sup>145</sup> adopté en 2009 par le gouvernement offre le cadre normatif d'une politique publique dans laquelle désormais les « gens d'armes » sont impliqués. Le pays se lance ainsi dans la construction des grandes infrastructures telles que l'autoroute Yaoundé-Douala, le port en eau profonde de Kribi, les barrages hydroélectriques de Lom Pangar et de Memve'ele.

---

<sup>144</sup>L'échéance de 2035 est définie dans le Document de stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui consacre le plan de développement national. En effet, le Cameroun entend atteindre le stade de l'émergence en 2035.

<sup>145</sup> Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi.

Dans ce contexte où l'État reprend progressivement son indépendance décisionnelle en matière économique, le Génie devient un acteur clé de l'aménagement du territoire. Son action a pour objectif la contribution à la construction d'un État qui cherche toujours sa voix de développement. Pour assurer la contribution de l'armée, une augmentation de son budget soutenue par l'aide bilatérale américaine envers l'État d'abord, une politique publique de retour de l'État après son retrait en faveur des partenaires privés imposé par les politiques d'ajustement structurel et de privatisation du FMI et de la Banque Mondiale, ensuite. En 2012, la Direction du Génie reçoit du gouvernement américain un prêt de 25 milliards de franc CFA. Cette somme permet de renouveler le matériel de chantier des unités du Génie. Pour son directeur, Ce volontarisme en matière d'opérations de développement sur le territoire national marque l'institutionnalisation politique de la fonction duale de l'armée.

L'amélioration de leur matériel associée à l'étendu des missions confiées par le gouvernement<sup>146</sup> augmentent la visibilité de cette unité dans la société. La forte résurgence de l'action de développement du Génie n'est pas déconnectée des problématiques qui dominent le discours sur la sécurité au niveau international. La question de la Réforme du secteur de la sécurité (RSS) en Afrique et dans le monde en fait partie. Ce nouveau paradigme sécuritaire prend également en compte, mais très timidement, l'idée d'élargir le spectre d'intervention des militaires c'est-à-dire impliquer les militaires dans la sécurité humaine en leur confiant des missions autres que la guerre : des missions de développement. S'agissant du Cameroun, l'élargissement de la gamme des missions du Génie militaire est un fait mais c'est une question très peu étudiée.

### **§3. La force duale : nouveau paradigme de l'étude de la réforme de l'armée en Afrique**

Le discours des acteurs de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) met en relief la nécessité d'élargir le concept de sécurité. Cela signifie-t-il que la RSS est proche des concepts de sécurité humaine et de force duale ? L'articulation de ces concepts permet de répondre à cette question et de comprendre si les pays africains ont suffisamment pris conscience de la nouvelle forme des menaces à leur sécurité (A). S'agissant du Cameroun, une évaluation de la prise en compte de l'action civile du Génie dans les travaux scientifiques nous permet d'élaborer la problématique et les hypothèses de la thèse (B).

---

<sup>146</sup> Un inventaire des réalisations du Génie est fait dans le chapitre 3.

## A. Quelle proximité conceptuelle entre la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et le concept de force duale ?

La Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) fait partie de ces concepts, souvent bien élaborés par les institutions internationales mais qui traitent avec très peu d'efficacité les problèmes pour lesquels ils sont élaborés. Initiée dans les années 1990, la RSS tendait à refonder sur des bases plus réalistes des appareils sécuritaires souffrant de fragilités multiples. Elle a procédé à un premier reparamétrage des politiques publiques de défense et de sécurité incluant, outre les forces armées, la police, la gendarmerie, les douanes, l'administration pénitentiaire, la justice et les dispositifs de sécurité civile. Toutefois, les résultats mitigés de ces réformes portent à croire que la RSS, malgré son approche holistique des problématiques de sécurité et de défense, tend à soigner les effets sans s'attaquer aux causes de la prolifération d'États faillis. Sa relative inefficacité s'explique entre autre par la diversité des réalités qu'elle désigne. Chaque acteur y intègre des éléments en fonction des objectifs qui lui sont propres. Néanmoins, le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) propose une définition qui rend compte de l'esprit qui a présidé à l'élaboration du concept. Selon le CAD, la RSS désigne la transformation du secteur de la sécurité, *« lequel comprend tous les acteurs, leurs rôles, responsabilités et actions, qui unissent leurs efforts afin que la gestion et le fonctionnement de ce système soient plus respectueux des normes démocratiques et des sains principes de bonne gestion des affaires publiques et contribuent ainsi à l'efficacité du dispositif en matière de sécurité »*<sup>147</sup>. Cette définition fait référence par exemple à la transformation des acteurs, de leurs rôles et de leurs responsabilités. Ainsi, les forces armées, un des acteurs principaux de la sécurité devraient être au cœur de ce dispositif politico-sécuritaire. Certes, les activités menées par les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la RSS concernent aussi les armées. Mais, hélas, force est de constater qu'une dimension a été presque systématiquement sous-estimée : l'élargissement du spectre de leurs missions que nous désignons par l'expression « dualisation de la fonction militaire ». Pourtant, la dualisation de la fonction militaire c'est à dire la transformation de l'armée en une force de sécurité et de développement s'articule mieux avec la RSS qui met l'accent sur la refonte des appareils sécuritaires. Les discours politiques sont riches à ce sujet mais les exemples de dualisation sont isolés.

---

<sup>147</sup> OCDE, *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance*, Paris, OCDE, 2005, p. 26.  
<http://www.oecd.org/dataoecd/8/37/31785341.pdf>

Le concept de RSS en soit est riche, du moins, dans la formulation. Pour Axel Augé, la notion de « réforme » renvoie au moins à deux processus distincts : la modernisation et la reconstruction. « *La modernisation désigne, en première approche, l'adaptation des forces armées africaines aux nouvelles missions de maintien de la paix dans le cadre de l'ONU ou sous l'action des communautés économiques régionales (CER)* »<sup>148</sup>. Elle désigne aussi l'internationalisation de la formation des militaires et le développement de leurs capacités à travailler en contexte « *interarmée* »<sup>149</sup>. S'agissant de la restructuration, elle renvoie à la « *recomposition et/ou à la « remise en état » d'une armée disloquée en raison des tensions sociopolitiques* »<sup>150</sup>. L'auteur poursuit la définition dans une autre étude où il appréhende la réforme comme, « *un changement profond, engagé par l'autorité politique et militaire, apporté à l'institution de la défense, visant des améliorations de son fonctionnement* »<sup>151</sup>. Par contre, il oppose la notion de réforme à celle de modernisation. Selon lui, la « *modernisation (...) s'assimile à une réforme de basse intensité, ciblée et limitée dans le temps* »<sup>152</sup>. Il conçoit l'extension de la gamme des missions des forces armées comme une modernisation de l'armée<sup>153</sup>. C'est-à-dire que la réforme a pour objectif un changement structurel de l'armée avec des conséquences sur la doctrine d'emploi des forces aussi bien sur le territoire national que dans le cadre des opérations extérieures de maintien de la paix ; contrairement à la modernisation qui est une réforme de basse intensité.

Ces précisions lexicales révèlent la richesse du concept de Réforme du secteur de la sécurité. Hélas, l'élargissement du spectre d'intervention des forces armées, processus susceptible de donner du sens à la notion de « réforme », n'est pas encore suffisamment pris en compte par les bailleurs de fonds internationaux et les acteurs politiques africains. Pourtant, face à la transformation des menaces à la sécurité, certains auteurs soulignent la nécessité de renforcer les missions duales des armées africaines<sup>154</sup>. Ainsi, ce travail vient enrichir le concept de RSS. À la charnière entre les préoccupations sécuritaires stricto-sensu de la RSS et la

---

<sup>148</sup> Axel Augé, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique sub-saharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 218, 2006, pp. 49-67, p. 52.

<sup>149</sup> Ibid.

<sup>150</sup> Ibid., p. 53.

<sup>151</sup> Axel Augé, « Les Forces de Défense dans un monde en mutations : entre réforme et modernisation », op. cit., p.1.

<sup>152</sup> Ibid., pp. 1-2.

<sup>153</sup> Ibid.

<sup>154</sup> Christel Dior Tamegui, « Le dispositif sécuritaire de l'Union Africaine à l'épreuve des nouvelles menaces : une nécessaire expérimentation du concept de forces duales. In Guy Mvelle et Laurent Zang, *L'Union Africaine quinze ans après*, Paris, l'Harmattan, 2017, pp. 31-43.

« sécurité humaine » garante de l'élévation de l'Indice de Développement Humain (IDH) d'une population, il identifie le « chaînon manquant » des stratégies de développement, en l'absence duquel le décollage économique n'est qu'un vœu pieux. En effet, sans infrastructures publiques (routes, ponts, barrages hydroélectriques, canaux d'irrigation, digues, marchés, écoles, bâtiments administratifs et hôpitaux publics) concourant à l'aménagement du territoire, la pacification du territoire national, si tant est que la RSS produise les résultats escomptés, n'aura aucun impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

La dualisation de la fonction militaire demeure une dimension sous-explorée dans le cadre de la RSS. Néanmoins, quelques exemples isolés d'élargissement du spectre des missions des forces armées existent. C'est le cas de l'armée camerounaise. Cependant, malgré l'intervention régulière du bataillon du Génie militaire dans l'action publique du développement, les études consacrées aux forces armées camerounaises appréhendent la dualisation comme une démarche fortuite mise en œuvre de manière sporadique.

## **B. La dualisation de la fonction militaire comme objet d'étude marginal dans les études de sécurité au Cameroun : construction de la problématique et des hypothèses**

L'objectif de cette articulation est de partir de quelques travaux existants sur les actions civilo-militaires pour construire la problématique (1) et les hypothèses de ce travail (2).

### **1. Construction de la problématique**

La dualisation de la fonction militaire au Cameroun est une réalité depuis la création du Génie militaire. Cependant, c'est un champ d'étude encore très peu exploré. L'armée camerounaise a fait l'objet de plusieurs travaux. Mais ces derniers la saisissent principalement sous l'angle de ses activités de défense et de sécurité ; ce qui constitue sa fonction classique. Ses activités de développement occupent une place marginale dans la littérature scientifique. Le peu d'intérêt accordé à cette question dans le cadre de la politique de Réforme du secteur de la sécurité en Afrique traduit le fait que ce désintérêt scientifique et politique n'est pas une exclusivité camerounaise. Les rares travaux scientifiques qui évoquent l'intervention de l'armée dans l'action publique d'aménagement du territoire ne la considèrent pas comme une véritable politique publique ; ou tout au plus comme une politique publique d'urgence. Les activités civilo-militaires de l'armée sont saisies sous le prisme réducteur de missions sporadiques. L'un

des ouvrages de référence est celui d'Ernest Touwa<sup>155</sup>. L'auteur analyse l'impact des dépenses militaires sur le développement socio-économique du Cameroun. Il conclut que l'armée est une institution budgétivore dont l'objectif est la préservation du régime politique. L'auteur réserve la troisième partie de l'ouvrage aux activités extra-militaires de l'armée camerounaise : la participation du Génie militaire à l'aménagement des routes et la contribution de l'ensemble de l'armée au service civique national de participation au développement<sup>156</sup>. Il en fait un bilan positif car affirme-t-il, « *même s'il s'avère que l'armée est loin d'être un instrument catalyseur de développement, son apport est loin d'être négligeable* »<sup>157</sup>. Toutefois, il faut noter que dans l'ensemble de son analyse, il appréhende l'armée comme un problème pour l'économie camerounaise en raison des dépenses engendrées par son entretien. La dualisation y apparaît comme une activité circonstancielle. Dans une autre étude sociologique de l'armée camerounaise, Antoine Ondoua parle de « *gouffre économique et [déperdition] de talents* »<sup>158</sup>. Son argumentaire prend appui sur les dépenses relatives à l'entretien de l'armée et les trafics recensés dans des secteurs tels la distribution du carburant ou autres achats d'intendance. D'ailleurs, il reprend par ailleurs les arguments d'Ernest Touwa qu'il cite abondamment<sup>159</sup>. L'auteur souligne l'importance de l'activité d'aménagement du territoire de l'armée. En revanche, il trouve qu'elle est essentiellement sporadique. Les travaux de Virginie Wagnyaka Bonguen contribuent également à la compréhension de cette problématique. L'auteur saisit l'armée sous l'angle de sa participation à la micro-économie<sup>160</sup>. Son propos prend pour base l'implantation géographique des casernes qui contribuent à la dynamisation de l'économie locale. En dehors de cette logique d'analyse qui articule armée et participation au développement, le rôle de l'armée dans le développement est aussi abordé sous le prisme classique de l'impact de la sécurité sur la consolidation de la paix et du développement. Il est important de lever l'équivoque sur cette question. En effet, dire que la dualisation constitue le moyen par lequel l'armée participe au développement ne signifie pas que ses missions classiques de sécurité ne contribuent pas au développement. Il s'agit plutôt de postuler que, face à la rareté des menaces qui appellent la mobilisation de ses compétences en matière de guerre, elle participe autrement au développement par ses missions d'aménagement du territoire en

---

<sup>155</sup> Ibid.

<sup>156</sup> Ibid., pp. 223-242.

<sup>157</sup> Ibid., p. 242.

<sup>158</sup> Antoine Ondoua, *Sociologie du corps militaire en Afrique noire. Le cas du Cameroun*. Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Rennes 1, 2013, p. 397.

<sup>159</sup> Ibid., pp. 397-402.

<sup>160</sup> Voir Virginie Wagnyaka Bonguen, op. cit., pp. 64-65.

période de paix. Le rapport entre la sécurisation du territoire camerounais par l'armée — dimension martiale— et le développement est mis en exergue dans cet extrait du discours du président de la République : « *Nous devons veiller à ce qu'une dérive du processus démocratique auquel, je le répète, nous sommes profondément attachés, ne vienne compromettre ni la stabilité de nos institutions, ni notre développement économique et social, ni bien entendu notre sécurité. Notre Armée a toujours su faire face à toutes les situations. Elle s'est montrée apte, depuis dix ans, comme par le passé, à remplir les missions qui lui étaient confiées : en 1991 – 1992, pendant la période de transition vers le multipartisme, en contribuant au maintien de l'ordre public ; depuis 1994, en s'opposant aux tentatives d'atteinte à notre souveraineté et à l'intégrité de notre territoire ; en ce moment même, en participant aux côtés des autres forces de l'ordre à la lutte contre la criminalité urbaine et rurale* »<sup>161</sup>. Il en ressort que dans la perspective de construction d'un environnement propice au développement, l'armée camerounaise s'est illustrée par sa capacité à assurer la défense du territoire et sa participation aux OPEX<sup>162</sup> : cela correspond à l'expression fréquemment utilisée par les acteurs politiques à savoir qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité.

Les travaux précédents saisissent majoritairement l'action d'aménagement du territoire et de développement du Génie militaire comme une action sporadique et peu structurée. C'est à ce niveau que ce travail se démarque. L'objectif de cette thèse est de démontrer que le passif des armées africaines en générale et en particulier de l'armée camerounaise est lourd et que la dualisation de la fonction militaire est une véritable politique publique réfléchie et structurée, qui permet à l'État camerounais de changer de paradigme et de modifier la perception de l'armée par sa population. En effet, nous étudions la dualisation de la fonction militaire comme une politique publique de sécurité et de développement qui rompt avec les usages antérieurs de l'armée. Il s'agit de démontrer comment le Génie militaire camerounais assure de manière intégrée ses missions traditionnelles de soutien à l'armée de terre (soutien à la mobilité et à la contre-mobilité) et des missions civiles d'aménagement du territoire et de développement. Dans cette perspective, les questions que soulève ce travail de recherche sont les suivantes : la dualisation de la fonction militaire au Cameroun relève-t-elle d'une démarche fortuite mise en œuvre de manière sporadique ou, constitue-t-elle au contraire une politique publique réfléchie

---

<sup>161</sup> Paul Biya, Discours du quarantième anniversaire des forces armées camerounaises, Ngaoundéré, 31 Mars 2000.

<sup>162</sup> Dans un contexte de mondialisation des menaces et dont de transnationalisation des conflits, la participation du Cameroun aux Opérations extérieures de Maintien de la Paix constitue aussi une stratégie de sécurité interne et dont de participation à la construction d'un environnement favorable à la paix et au développement.

et structurée ? Comment le Génie militaire camerounais s'approprie-t-il le concept de « force duale » ? Quel est l'impact de la dualisation de la fonction militaire sur les relations entre l'armée, le politique et les populations ? Quelle échelle de changement observe-t-on dans les politiques de sécurité au Cameroun du fait de la politique d'hybridation civilo-militaire de l'armée ? Les propositions provisoires de réponse à ces questions sont déclinées dans les hypothèses ci-dessous.

## **2. Hypothèses de la recherche**

Pour répondre à la problématique de ce travail, une hypothèse principale et deux hypothèses secondaires vont servir de fil conducteur. Ces hypothèses sont complémentaires parce qu'elles permettent d'une part de saisir la dualisation de la fonction militaire comme une politique publique structurée et réfléchie et d'autre part, d'apprécier les deux dynamiques qui structurent le processus d'appropriation du concept de « force duale » par le Génie militaire camerounais, et qui donnent corps à cette politique publique : une dynamique spéculative (conceptuelle) et une dynamique opérative.

### **2.1.Hypothèse principale**

La dualisation de la fonction militaire est une réalité au Cameroun. Elle ne relève pas d'une démarche fortuite mise en œuvre de manière irrégulière mais constitue au contraire une politique publique structurée. Elle traduit la prise en compte progressive des problématiques dominantes au niveau international : l'évolution du rôle de l'armée face à la dynamique des menaces. C'est la preuve que le politique au Cameroun, est attentif aux évolutions en cours notamment dans le champ de la sécurité et du développement. En outre, l'intervention de l'armée dans l'action publique d'aménagement du territoire constitue une nouvelle forme de gouvernance, une nouvelle technique de gouvernance des problématiques de sécurité et de développement.

### **2.2. Hypothèse secondaire 1**

Il existe des instruments qui attestent d'un processus d'élaboration d'une politique publique de force duale au Cameroun. Cette phase conceptuelle se structure autour de deux éléments : d'une part, les discours d'acteurs politiques internes. Ces derniers mettent en relief,



dans leurs discours, le lien entre la sécurité et le développement ainsi que la consolidation du lien armée-nation pour légitimer l'intervention de l'armée dans l'action publique d'aménagement du territoire. Ces dynamiques internes sont influencées par des dynamiques externes car les acteurs politiques internationaux ont érigé le continuum sécurité-développement en une nouvelle norme internationale. D'autre part, la phase d'élaboration de la politique publique de force duale repose sur des instruments d'action. Dans ce cas, des textes officiels et pratiques informelles encadrent l'intervention de l'armée dans le champ de l'aménagement du territoire. Toutefois, cette phase conceptuelle connaît des limites en raison des facteurs politiques, socioéconomiques et professionnels.

### **2.3. Hypothèse secondaire 2**

La dualisation de la fonction militaire est définitivement installée dans la doctrine militaire au Cameroun. L'intervention régulière du Génie dans l'action publique du développement, notamment dans les projets de construction d'infrastructures en est la preuve. Dans cette phase opérationnelle de la dualisation, les rapports armée-État-population sont reconfigurés. Dans un premier temps, le recours au Génie permet d'atteindre un double objectif : l'aménagement du territoire au profit des populations, mais aussi le contrôle politique de ces dernières lorsqu'elles contestent l'action du pouvoir politique. Dans un deuxième temps, l'intervention du Génie militaire dans le champ du Bâtiment et des Travaux Publics laisse entrevoir des interactions conflictuelles avec les entreprises privées. Troisièmement, l'action du Génie reconfigure les relations entre l'armée et la population en des termes nouveaux porteurs d'espoir pour la consolidation du lien armée-nation. Toutefois, malgré le volontarisme affiché de l'État en matière d'actions civilo-militaires, le changement des politiques dans ce domaine se fait par petits pas. Ce changement incrémental s'explique par l'ethos professionnel, mais aussi par des dynamiques politiques : l'armée est attachée à son cœur de métier et l'État se méfie des évolutions négatives d'une pratique susceptible d'ériger l'armée en acteur économique avec toutes les dérives constatées dans le modèle égyptien et dans certains pays d'Amérique centrale.

### **Section 3. Le cadre théorique et les choix méthodologiques et conceptuels**

Dans cette partie consacrée à la méthode, nous regroupons les analyses relatives aux éléments suivant : l'approche théorique retenue dans le cadre de ce travail (§1) ; la méthode de collecte des données (§2) et l'annonce du plan (§3).

#### **§1. Approche théorique et précisions conceptuelles**

Pour rendre compte de toutes les dimensions possibles de ce sujet, il convient de mobiliser le néo-institutionnalisme dans ses trois dimensions : historique, stratégique et sociologique (A). Cette approche théorique comporte des concepts qu'il convient de définir pour faciliter la compréhension des analyses faites au long de ce travail (B).

##### **A. La dualisation de la fonction militaire à l'aune des approches néo-institutionnalistes**

L'approche néo-institutionnaliste cherche à comprendre l'influence des institutions sur les acteurs et les processus sociaux<sup>163</sup>. Elle nous permet d'analyser les différentes variables qui concourent à la construction d'une politique publique de force duale au Cameroun. Pour éviter d'éventuels biais épistémologiques liés à une approche monocausale, notre étude prend appui sur les travaux de Peter Hall<sup>164</sup>, un des théoriciens de l'approche néo-institutionnaliste. En effet, Peter Hall a le mérite d'avoir distingué trois écoles de pensée au sein des approches néo-institutionnaliste : l'institutionnalisme historique, l'institutionnalisme des choix rationnels et l'institutionnalisme sociologique<sup>165</sup>. Nous mobilisons ces trois variantes du néo-institutionnalisme pour saisir le processus de construction d'une politique publique fondée sur l'action du Génie en matière d'aménagement du territoire. La pertinence d'un tel choix repose sur l'idée que la fabrique d'une politique publique est rarement le résultat d'un seul facteur, mais la combinaison des logiques historiques, sociologiques et stratégiques (cf. *Infra*). Par

---

<sup>163</sup>Louise Hervier, « Néo-institutionnalisme sociologique », in Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010, pp. 374-383, p. 374.

<sup>164</sup>Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 47<sup>e</sup> année, n° 3-4, 1997. pp. 469-496.

<sup>165</sup>*Ibid.*

ailleurs, la question fondamentale qui structure le raisonnement néo-institutionnaliste s'articule avec la problématique de notre travail. Pour Peter Hall, une question cruciale structure les analyses institutionnalistes : « *comment les institutions affectent-elles le comportement des individus ?* »<sup>166</sup>. Mais, les institutionnalistes s'interrogent également sur l'influence des institutions sur les « *processus sociaux* »<sup>167</sup> ou « *situations politiques* »<sup>168</sup>. Pour l'auteur, la question de l'influence des institutions sur les acteurs s'articule avec celle de l'influence des institutions sur les situations politiques : « *après tout, en dernière analyse, c'est par l'intermédiaire d'actions des individus que les institutions exercent une influence sur les situations politiques* »<sup>169</sup>. Il en ressort deux problématiques qui structurent les analyses néo-institutionnalistes : d'une part, l'impact des institutions sur le comportement des acteurs, leurs stratégies, leurs préférences, leur identité, leur nature et leur existence<sup>170</sup>. D'autre part, la question de savoir comment la fabrique des institutions s'inscrit dans un « *processus où le paysage institutionnel existant à un certain moment dans le temps et dans l'espace conditionne la possibilité et la trajectoire de changement institutionnel* »<sup>171</sup>. Dans cette perspective, l'approche néo-institutionnaliste nous permet de comprendre l'influence des pratiques historiques qui structurent l'institution militaire au Cameroun sur la construction d'une politique publique de force duale. En deuxième analyse, elle nous permet d'étudier l'impact des normes, pratiques, règles sur les acteurs clés (militaires, entreprises privées, agent de l'État et institutions internationales) intervenant dans le dispositif d'actions civilo-militaires au Cameroun. Le néo-institutionnalisme est une théorie du changement et notre travail analyse les changements intervenus dans l'usage de l'armée. Mais, comme nous l'avons indiqué plus haut, l'analyse est plus féconde lorsqu'elle repose sur les trois dimensions du néo-institutionnalisme tel qu'établi par Peter Hall.

Le néo-institutionnalisme historique repose sur l'idée que « *l'histoire compte* » (*history matters*)<sup>172</sup>. Les tenants de cette approche défendent l'idée d'une causalité sociale qui dépend des trajectoires parcourues<sup>173</sup>. Cette variante permet de comprendre comment l'histoire de

---

<sup>166</sup> Ibid., p. 472.

<sup>167</sup> Louise Hervier, op. cit., p. 374

<sup>168</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, op. cit., p. 472.

<sup>169</sup> Ibid.

<sup>170</sup> André Lecours, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », *Politique et sociétés*, vol. 21, n° 3, 2002, pp. 3-19., pp. 3-4.

<sup>171</sup> Ibid.

<sup>172</sup> Sven Steinmo, « Néo-institutionnalisme historique », in Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*, op. cit., pp. 367-374, p. 384.

<sup>173</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, op. cit., p. 473.

l'institution militaire africaine en générale et camerounaise en particulier, influence le processus de construction d'une politique publique de force duale au Cameroun. Les trajectoires historiques de l'armée camerounaise sont une variable clé dans la compréhension d'un mouvement paradoxal qui se donne à voir dans la dualisation de la fonction militaire : d'une part, la conception historique de l'armée comme instrument du pouvoir entrave le changement de paradigme à savoir la consolidation d'une véritable politique publique faisant de l'armée un acteur de l'aménagement du territoire. En outre, lorsque le Génie est mobilisé pour assurer les missions d'aménagement du territoire, les logiques de contrôle politique des populations (aspect fondamental de l'histoire de l'armée) ne sont jamais loin. D'autre part (et c'est là où se trouve le paradoxe), les dynamiques historiques du Génie camerounais sont un facteur clé dans la compréhension de l'ampleur de ses missions de développement : aujourd'hui, il est un véritable acteur de l'aménagement du territoire et un vecteur du développement. Le recours à l'histoire tend également à saisir les évolutions historiques intervenues dans le domaine de la sécurité et leur impact actuel sur la conception des missions du Génie camerounais. Dans la conception classique de la sécurité, les missions de l'armée sont essentiellement structurées autour de la défense et de la sécurité. L'évolution vers une conception large de la sécurité (sécurité humaine) entraîne l'élargissement du spectre d'intervention des missions de l'armée. Le concept de force duale est un corolaire de cette évolution parce qu'il désigne la capacité du Génie militaire à assurer de manière intégrée des missions de soutien à l'armée de terre et des missions de développement. Enfin, les dynamiques historiques de l'État au Cameroun conditionnent le type de politiques publiques que les acteurs politiques construisent. L'État oscille entre dynamique interventionniste et logique d'État gendarme mais avec une forte inclinaison interventionniste depuis une dizaine d'années. L'implication du Génie dans l'action publique qui traduit le retour de l'État comme producteur de biens et de services est la conséquence de cette trajectoire historique marquée par l'interventionnisme étatique. C'est l'idée de déterminisme institutionnel que donne à voir les travaux de Sven Steinmo<sup>174</sup>.

Le néo-institutionnalisme sociologique est également une grille d'analyse importante dans la lecture des dynamiques qui contribuent à l'émergence du paradigme « armée acteur du développement ». Il répond comme les autres approches institutionnalistes à la question de savoir comment les institutions influence le comportement des acteurs. A cette question, les tenants de l'approche sociologique répondent que les « *institutions sont porteuses de sens (des*

---

<sup>174</sup> Sven Steinmo, op. cit.

*matrices cognitives), compris et partagé (souvent tacitement) par les acteurs sociaux »*<sup>175</sup>. C'est la « *dimension cognitive de l'impact des institutions* »<sup>176</sup>. Dans cette perspective, le concept de force duale est le produit d'une vision de la sécurité construite par les « *entrepreneurs institutionnels* »<sup>177</sup>, diffusée à travers le monde, intériorisée par les acteurs politiques ou sécuritaires et qui façonnent leurs conduites. En effet, les missions d'aménagement du territoire du Génie traduisent une vision partagée à l'échelle internationale notamment le lien consubstantiel entre la sécurité et le développement : la sécurité humaine en tant que nouveau référentiel de la sécurité prend en compte les questions de développement. Par conséquent, pour les forces armées, assurer la sécurité des populations signifie aussi contribuer à la création de conditions propices à leur épanouissement. En effet, les évolutions conceptuelles de la sécurité influencent la dualisation de la fonction militaire. La sécurité en tant que concept, est un réservoir de normes, une manière de penser qui évolue à mesure que les contextes changent. Le passage de la sécurité à la sécurité humaine traduit un changement de référentiel, de pratique. La sécurité humaine est une institution, construite par les organisations internationales. Elle est porteuse de sens et affecte la manière dont les acteurs perçoivent le rôle des militaires. D'où l'émergence du paradigme de force duale. Il y a donc une influence cognitive parce que le concept de sécurité humaine influence les politiques élaborées par les acteurs en leur « *fournissant des schémas, catégories et modèles cognitifs* »<sup>178</sup> qui leur servent de modèles d'interprétation de l'action des forces armées.

Enfin, le néo-institutionnalisme des choix rationnels nous permet de saisir les logiques stratégiques qui ont cours dans la construction et la mise en œuvre de la politique de dualisation de la fonction militaire. Les tenants de cette variante « *postulent que les acteurs pertinents ont un ensemble déterminé de préférences et de goûts (...) et se comportent de façon utilitaire pour maximiser la satisfaction de ces préférences, souvent à un haut niveau de stratégie qui présuppose un nombre important de calculs* »<sup>179</sup>. Ces calculs stratégiques sont structurés par les institutions<sup>180</sup>. En outre, l'existence même des institutions est conditionnée par le bénéfice

---

<sup>175</sup>Louise Hervier, op. cit., p. 377.

<sup>176</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, op. cit., p. 483.

<sup>177</sup> La notion d'entrepreneur institutionnel est développée par Paul DiMaggio. Elle désigne des acteurs individuels, des collectifs ou des organisations qui mettent en œuvre des stratégies pour influencer leur environnement et atteindre leur objectifs stratégiques ou politiques. Paul Di Maggio, « Interest and Agency in Institutional Theory » in Zucker L.G. (eds.), *Institutionnal Patterns and Organizations*, Cambridge, MA:Ballinger, 1988, pp. 3-21.

<sup>178</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, op. cit., p. 483

<sup>179</sup> Kenneth A. Shepsle et Barry Weingast, cite par Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor Ibid., p. 479.

<sup>180</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor Ibid., p. 480.

qu'elles procurent aux acteurs<sup>181</sup>. Cette démarche théorique contribue à l'analyse des logiques rationnelles qui expliquent l'élargissement du champ d'intervention du Génie militaire. Les acteurs politiques ne sont pas complètement guidés par une logique mimétique dénuée de toute stratégie en l'occurrence en ce qui concerne l'usage du Génie dans le champ de l'aménagement du territoire. En effet, cette politique comporte un aspect utilitaire : légitimer l'armée en renforçant le lien armée-nation. En outre, la dualisation érige le Génie militaire en acteur des marchés publics de manière générale et particulièrement en acteur clé dans le champ du bâtiment et des travaux publics (BTP). Dans ce champ, les acteurs privés (entreprises privées du BTP) perçoivent le Génie comme un acteur concurrent et des logiques stratégiques sont à l'œuvre. La perspective calculatrice nous permet donc d'analyser les interactions conflictuelles qui ont cours dans ce champ et les stratégies entreprises par les acteurs pour maximiser leurs gains. Les logiques partenariales entre le Génie et les associations des entreprises privées de BTP s'inscrivent dans cette démarche calculatrice.

La combinaison des trois approches du néo-institutionnalisme permet de rendre compte de toutes les dimensions de la dualisation de l'action militaire. Cependant, il a été question tout au long de cette présentation « d'institutions ». Cette notion mérite des précisions ainsi que d'autres concepts clés de ce travail.

## **B. Précisions conceptuelles**

### **1. Qu'entend-t-on par « institution » dans la théorie néo-institutionnaliste ? : définition et précisions sur la proximité conceptuelle avec la notion d'« instrument d'action publique »**

La notion d'« institution » est au cœur de l'analyse institutionnaliste. Mais les variantes du néo-institutionnalisme l'appréhendent différemment. Chez les tenants du néo-institutionnalisme historique, les institutions s'entendent comme « *les procédures, protocoles, normes et conventions officiels et officieux inhérents à la structure organisationnelle de la communauté politique ou de l'économie politique* »<sup>182</sup>. Il peut s'agir des « *règles d'un ordre constitutionnel ou des procédures habituelles de fonctionnement d'une administration* »<sup>183</sup> ou

---

<sup>181</sup> Ibid.

<sup>182</sup> Ibid., p. 471.

<sup>183</sup> Ibid.

encore des « *conventions gouvernant le comportement des syndicats ou les relations entre banque et entreprises* »<sup>184</sup>. Cette définition a une inclinaison formelle c'est-à-dire qu'elle tend à saisir les institutions comme des règles issues d'organisations formelles<sup>185</sup>. Pourtant, les conduites des acteurs sont aussi régies par des pratiques informelles et des routines. L'approche sociologique adopte une définition extensive des institutions. Les institutions sont définies non seulement comme des règles, procédures ou normes formelles mais aussi des systèmes de symboles, des schémas cognitifs et des modèles moraux qui fournissent des « *cadres de significations* »<sup>186</sup> qui guident la conduite des acteurs. L'approche sociologique des institutions marque une rupture dans la mesure où elle intègre la culture (c'est-à-dire les attitudes, les valeurs et les démarches communes) dans la définition des institutions<sup>187</sup>. La définition sociologique des institutions est plus englobante et donc appropriée pour rendre compte de tous les facteurs qui contribuent à la construction d'une politique de dualisation de la fonction militaire. En effet, les règles qui régissent l'intervention du Génie militaire dans l'action publique ne sont pas issues exclusivement des lois et conventions officielles. Les missions d'aménagement du territoire du Génie sont majoritairement régies par des pratiques non écrites, des routines et des arrangements informels : par exemple les critères d'attribution des chantiers au Génie.

Une fois cette précision donnée, il est important d'établir le lien entre le concept d'« institutions » ci-dessus défini et le concept d'« instrument d'action publique » qui est aussi abondamment utilisé dans ce travail. Le concept d'« instrument d'action publique » est proche de celui d'« institutions ». Tout d'abord, pourquoi avons-nous utiliser la notion d'« instrument d'action publique » ? Analyser le processus de construction d'une politique publique de force duale signifie étudier la manière dont les politiques de sécurité et développement changent. Or, « *l'approche par les instruments constitue un excellent traceur de changement* »<sup>188</sup>. C'est à Pierre Lascoumes que nous devons le concept d'instrument d'action publique. Selon lui, « *un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction*

---

<sup>184</sup> Ibid.

<sup>185</sup> Ibid.

<sup>186</sup> J.L. Campell, cité par Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, Ibid. p. 482.

<sup>187</sup> G. Almond et S. Verba, cité par Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor Ibid., p. 483.

<sup>188</sup> Pierre Lascoumes et Louis Simard, « L'action publique au prisme de ses instruments. Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, 2011, pp. 5-22, p. 6.

*des représentations et des significations dont il est porteur* »<sup>189</sup>. C'est la première définition donnée de l'instrument d'action publique. Mais dans la suite de sa logique conceptuelle, Pierre Lascoumes propose une définition applicable au champ politique et à l'action publique. Ainsi, l'instrument d'action publique s'entend dans ces champs précis comme « *un dispositif technique à vocation générique porteur d'une conception concrète du rapport politique/ société et soutenu par une conception de la régulation* »<sup>190</sup>. Il en dresse un « *catalogue minimal* »<sup>191</sup> : l'on a des instruments législatifs et réglementaires, économiques et fiscaux, conventionnels et incitatifs, informatifs et communicationnels<sup>192</sup>. L'auteur fait le rapprochement entre les instruments et les institutions : « *les instruments sont des institutions au sens sociologique du terme* »<sup>193</sup>. Ce rapprochement est encore plus consolidé lorsqu'il convoque les travaux sociologiques de March et Olsen. Ici les institutions sont « *des matrices cognitives et normatives, ensembles coordonnés de valeurs, de croyances et de principes d'action, voire des principes moraux inégalement assimilés par les acteurs et qui guident leurs pratiques* »<sup>194</sup>. Cette conception des institutions et donc des instruments s'inscrit dans la même logique que la définition que les tenants du néo-institutionnalisme sociologique donne aux institutions. Tout comme la notion d'« institution », celle d'« instrument d'action publique » nous permet d'identifier les éléments mobilisés par les acteurs politiques pour donner corps à l'action publique de force duale. Il s'agit des décrets qui organisent l'intervention du Génie dans l'action publique ; des pratiques informelles d'attribution des missions au Génie militaire ; des conventions formelles établies entre le Génie militaire et les autres acteurs privés et publics intervenant dans le champ du BTP, de la distribution des compétences au Ministère de la Défense et de l'organisation territoriale du Génie. Notons, à toutes fins utiles que par moment dans ce travail, nous faisons un usage extensif des concepts d'« institution » et d'« instrument d'action publique ». C'est-à-dire que certains éléments considérés comme des instruments d'action publique ou des institutions peuvent ne pas satisfaire totalement les définitions données par les théoriciens.

---

<sup>189</sup> Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès, « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments », in Pierre Lascoumes éd., *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2005, pp. 11-44, p. 13.

<sup>190</sup> Ibid., p. 14.

<sup>191</sup> Ibid., p. 12.

<sup>192</sup> Ibid.

<sup>193</sup> Ibid., p. 15.

<sup>194</sup> March et Olsen, cité par Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès, *ibid.*, pp. 15-16.



## 2. L'aménagement du territoire : entre géographie et politique

Dans ce travail, il est possible que nous utilisions de manière alternative les notions d'aménagement du territoire et de développement. Mais, elles désignent deux réalités différentes même si l'une peut entraîner l'autre. L'aménagement du territoire est une technique de répartition des infrastructures sur le territoire national. Ceci étant, nous verrons qu'il est également un concept politique car les logiques d'aménagement et de politique peuvent s'enchevêtrer.

L'aménagement du territoire permet d'installer l'État sur l'ensemble du territoire. Cela « suppose l'intervention des pouvoirs publics dans la vie d'une formation sociale pour modifier, plus ou moins profondément, la répartition dans l'espace des équipements et des activités »<sup>195</sup>. Il est souvent appréhendé sous le prisme de la justice spatiale, c'est-à-dire une organisation équilibrée des infrastructures et des services pour assurer un développement harmonieux du territoire national. Dans ce cas, l'aménagement vise à réduire les inégalités liées au déséquilibre dans la disposition des infrastructures et des activités. Dans cette perspective, c'est « l'ensemble des moyens utilisés par la puissance publique pour atténuer les inégalités entre classes socio-spatiales »<sup>196</sup>. C'est-à-dire que l'aménagement équilibré du territoire permet d'éviter la ghettoïsation de certaines zones. L'action du Génie militaire en matière de construction des infrastructures de transport routier en zone rurale et urbaine contribue à réduire ces inégalités. Elle valorise le potentiel de chaque partie du territoire national. En France, à l'origine de l'aménagement du territoire, l'idée qui prévaut est celle de la distribution des investissements de l'État de manière à accorder la priorité aux villes moyennes pour rééquilibrer l'espace<sup>197</sup>. Il en va de même dans la région de l'extrême-Nord du Cameroun où, loin des grandes villes que sont Douala et Yaoundé, la réhabilitation par le Génie militaire de la route Mora-Dabanga-Kousseri s'inscrit dans une logique de rééquilibrage de l'aménagement du territoire. Il s'agit d'assurer un développement harmonieux de l'ensemble du territoire. Par son activité civilo-militaire, le Génie contribue à rendre l'ensemble du territoire de l'État attractif afin d'y fixer les populations. Cette activité contribue à réduire l'exode des populations; elle

---

<sup>195</sup> Alain Reynaud, « IV - L'atténuation des inégalités entre le centre et la périphérie : les aspects de la justice socio-spatiale », in Alain Reynaud (dir.), *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Paris, Presses Universitaires de France, « Espace et liberté », 1981, pp. 91-116, p. 94.

<sup>196</sup> Alain Reynaud, cité par Axel Augé et Christel Dior Tamegui, op. cit., p. 209.

<sup>197</sup> Bernard Marchand, « La haine de la ville : « Paris et le désert français » de Jean-François Gravier », *L'information géographique*, vol. 65, n° 3, 2001, pp. 234-253, p. 236.

participe à une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques. La construction des infrastructures participe à l'aménagement du territoire car, elle reconfigure le paysage des zones urbaines et rurales. Ce faisant, elle donne la possibilité à chacun de vivre là où ses racines l'ont fixé<sup>198</sup>.

Maintenant, quel lien faisons-nous entre l'aménagement du territoire et le développement ? Nous considérons que l'aménagement du territoire contribue au développement. En effet, les infrastructures de transport routier contribuent au désenclavement des zones bénéficiaires ; facilitent la mobilité des populations et des biens tout en favorisant les échanges économiques. Alors, le Génie militaire est un acteur de l'aménagement du territoire et un vecteur du développement. En effet, son activité civile a un impact sur le développement entendu ici, comme « *croissance économique, satisfaction des besoins essentiels de la population, minimum d'autonomie économique* »<sup>199</sup>.

Toutefois, l'aménagement du territoire ne se limite pas à la disposition harmonieuse des infrastructures et des activités sur le territoire national. Il est aussi un processus politique. Les décisions d'aménagement d'un espace sont l'œuvre des acteurs politiques qui n'hésitent pas à tenir compte des calculs politiques : l'espace devient un lieu d'affrontement politique. En effet, « *l'aménagement du territoire n'est pas seulement une affaire de spécialistes – de géographes, d'urbanistes, d'économistes ou d'écologues –, une affaire de bon diagnostic et d'opérations bien pensées. C'est aussi et tout autant une question politique* »<sup>200</sup>. Au Cameroun, dans la ville de Douala où le Génie militaire a réalisé des ouvrages publics, l'on observe un enchevêtrement des dynamiques politique et des logiques d'aménagement. D'une part, ces dynamiques sont l'œuvre de l'État central. C'est le cas lorsque le Génie intervient dans la ville de Douala pour réaliser des infrastructures sur ordre du pouvoir de Yaoundé. En effet, le recours au Génie est en partie dû à la perception que le pouvoir politique a de cette ville, réputée contestataire<sup>201</sup>. D'autre part, les dynamiques politiques qui s'invitent dans l'action d'aménagement du territoire sont liées aux acteurs politiques locaux : C'est le cas lorsque les représentants des partis d'opposition et du parti au pouvoir sont appelés à assurer l'autorité sur un même territoire local.

---

<sup>198</sup> Jérôme Monod & Philippe De Castelbajac, *L'aménagement du territoire*, Paris, PUF, 2016, p. 64.

<sup>199</sup> Gérard Winter Gérard, « Le développement est-il devenu obsolète ? », *Revue Projet*, vol. 5-6, n° 336-337, pp. 162-171, p. 163.

<sup>200</sup> Philippe Subra, « L'aménagement, une question géopolitique ! », *Hérodote*, vol. 3, n° 130, 2008, pp. 222-250, p. 222.

<sup>201</sup> Les raisons qui expliquent le caractère contestataire de la ville de Douala sont présentées ci-dessous. Voir paragraphe portant sur les méthodes de collecte des données et le choix des lieux d'entretien.

L'exemple de la ville de Douala est aussi évocateur à ce sujet. Le Génie militaire a signé une convention de partenariat avec la communauté urbaine de Douala pour la réalisation des infrastructures dans cette ville. Le délégué du gouvernement près la communauté urbaine de Douala est un « super maire » nommé par le président de la République. Il est la plus haute autorité régionale. Pourtant, son autorité est contestée aussi bien par la population que par certains maires des petites communes de la région du Littoral. C'est ce qui ressort du propos de Saint-Eloi Bidoung, militant de base du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) qui est le parti au pouvoir : « *les communautés urbaines deviennent des entités illégales et illégitimes, qui tirent leurs pouvoirs et leurs prestiges de la seule volonté du Président de la République et des accommodations du pouvoir en place. Cette dernière ayant à cœur de se prémunir, de se munir et de s'armer de toutes les formes d'illégalité et d'illégitimité dont les effets souvent contrarient leur proximité d'avec la population de base. Cette population de base qui donne pourtant des mandats à des élus locaux dont elles attendent beaucoup, surtout des résultats palpables au quotidien* »<sup>202</sup>. Alors, cette contestation du pouvoir politique local n'est pas déconnectée des conflits qui structurent la réalisation des projets dans cette ville : certaines populations refusent de libérer les emprises pour favoriser la construction des infrastructures de transport routier. Par conséquent, l'aménagement du territoire est une question politique en même temps qu'une technique de disposition équitable des infrastructures et des activités sur le territoire national pour assurer la présence de l'État partout où la population s'est fixée.

## **§2. Méthode de collecte des données**

Deux articulations structurent cette partie réservée à la méthode de collecte des données. D'une part, la présentation des obstacles à la réalisation des entretiens (A). D'autre part, la justification du choix des acteurs et des lieux d'entretien (B).

### **A. Les écueils de la recherche**

En France et Afrique francophone en générale, l'armée est qualifiée de *Grande Muette*. Cette métaphore est utilisée pour désigner la restriction des droits de l'institution militaire et sa neutralité sur certaines problématiques notamment politiques. En effet, la sanctuarisation de

---

<sup>202</sup> Saint Eloi Bidoung, « Il faut supprimer le poste de délégué du gouvernement », novembre 2017. <https://www.camer.be/mobile/64540/30:27/cameroun-saint-eloi-bidoung-il-faut-supprimer-le-poste-de-daclaguac-du-gouvernement-cameroun.html>, consulté le 10 septembre 2020.

l'armée en Afrique rend les questions de sécurité et de défense hautement sensibles. L'armée est un *instrument de pouvoir* et un *élément clé du pouvoir politique*. Par conséquent toute problématique relative à l'institution militaire et ses missions est abordée dans la société avec prudence : le soupçon de complot contre le régime politique n'est jamais loin. Dans un tel contexte, conduire une recherche sur l'armée camerounaise a été une entreprise difficile. « *On ne parle pas des choses qui concernent les militaires* », nous a-t-on dit à maintes reprises pour décliner des demandes d'entretien. La recherche est également rendue difficile dans le champ militaire en raison du caractère secret de tout document relatif à l'institution militaire. L'usage abusif de la notion de secret défense est l'une des causes. Dans le cadre de nos entretiens auprès des élus locaux au Cameroun, un informateur, élu local, exprime sa réticence à mettre à notre disposition le cadre de partenariat signé entre sa localité et le Génie militaire pour la réalisation des travaux d'aménagement du territoire :

*« Il s'agit d'un document confidentiel. C'est un contrat avec l'armée et je ne suis pas rassuré de l'usage que vous en ferez. Bien que vous ayez présenté des documents démontrant votre qualité de doctorant en France, cela ne garantit pas vos relations... »<sup>203</sup>*

Cette méfiance constitue une entrave à la collecte des données. Le choix du champ ou de l'objet de la recherche devient un élément fondamental dans la réussite ou non de la collecte de données de terrain. Les modalités d'entretien exigées par les informateurs confirment le sentiment de méfiance. Une autorité traditionnelle à qui une demande d'entretien est adressée conditionne son accord par la présence des autres autorités traditionnelles de la localité. Il justifie cette exigence par le besoin d'avoir un entretien plus complet car la route construite par le Génie traverse plusieurs quartiers, placés sous l'autorité de plusieurs chefs de quartiers. Si cela est vrai, le fait d'exiger un entretien collégial se justifie avant tout par la sensibilité de la question.

S'agissant de la réalisation des entretiens auprès des militaires, elle est conditionnée par l'obtention d'une autorisation du Ministre de la défense. Notre première phase de collecte de données a lieu entre 1<sup>er</sup> septembre et le 30 octobre 2017. Mais, l'autorisation d'entretien est délivrée le 22 septembre par le Ministre de la Défense. C'est à partir de cette date qu'il est possible d'avoir un entretien avec les militaires. Pour autant, ce laisser passer ne suffit pas.

---

<sup>203</sup> Entretien n° 51 réalisé auprès du délégué du gouvernement près la communauté urbaine de Douala, Douala, Cameroun, Octobre 2017.

Certains officiers de l'armée estiment que l'autorisation nous permet d'interroger uniquement la haute hiérarchie militaire, ce qui constitue un obstacle supplémentaire.

Les considérations sociologiques apparaissent également comme un facteur important de la collecte des données. L'un des entretiens menés en collégialité avec plusieurs chefs de quartiers<sup>204</sup> en est la preuve. Le premier informateur nous introduit auprès de ses collègues chefs de quartiers en insistant sur des éléments sociologiques. Il a pris connaissance de nos origines sociologiques au préalable et les utilise pour convaincre ses collègues à donner l'information sans crainte :

*« C'est notre fils, il est de l'Ouest comme nous. Nous devons l'aider à faire son doctorat. Il m'a contacté et j'ai décidé de venir vous voir... »<sup>205</sup>.*

Ces comportements sont le trait caractéristique des sociétés africaines où les solidarités mécaniques (solidarités ethniques par exemple) priment encore sur les solidarités organiques<sup>206</sup>.

Enfin, les facteurs socioéconomiques constituent des variables à prendre en compte dans l'examen des difficultés à conduire la recherche dans un environnement marqué par la crise économique et sociale. La demande d'entretien est considérée par certains comme une opportunité d'obtenir une rétribution financière. A ce titre, certaines personnes interrogées manifestent le souhait de rentabiliser le temps qu'ils consacrent à l'entretien. Pour réaliser des entretiens auprès d'une certaine catégorie de la population (des conducteurs de moto taxi par exemple), nous sommes obligés de donner une somme d'argent correspondant au temps consacré à l'entretien. Ce temps est considéré par l'informateur comme un « manque à gagner » et par conséquent il doit être rémunéré.

---

<sup>204</sup> Au Cameroun, les populations peuvent s'auto organiser pour la gestion des affaires publiques non pénales. Elles se regroupent ainsi par quartier, bloc ou zone, avec à leur tête un chef dont la mission est de les représenter auprès de l'administration et de remonter les doléances de son groupe, de gérer les conflits mineurs opposant la population à l'administration.

<sup>205</sup> Entretien n° 45 réalisé auprès d'un chef de quartier, Douala, Cameroun, Septembre 2017.

<sup>206</sup> Les concepts de « solidarité mécanique » et de « solidarité organique » sont développés par Emile Durkheim. La solidarité mécanique lui permet de décrire les relations sociales dans les sociétés traditionnelles. Elle est basée sur la proximité sociologique, des liens de ressemblance en l'occurrence des liens ethniques, tribaux, etc. La solidarité organique quant à elle est une caractéristique des sociétés modernes où il y a une division du travail social et où les activités humaines sont interdépendantes. Cette interdépendance favorise des liens de coopération en dehors de toute considération ethnique. Emile Durkheim, *De la division sociale*, 1893, voir commentaire de l'ouvrage. Source : <http://www.education-populaire.fr/solidarite-mecanique-organique/>, consulté le 10 janvier 2018.

## **B. Les entretiens semi-directifs : acteurs et choix des lieux d'entretiens**

Malgré les difficultés évoquées ci-dessus, nous avons réussi à réaliser plusieurs entretiens à l'aide d'un protocole qui se trouve en annexe n°3. Le protocole d'entretien est constitué de questions portant sur la perception des actions civilo-militaires dans la société camerounaise, les interactions entre les populations et les hommes du Génie, les obstacles à la réalisation des missions civiles du Génie ou encore l'impact socioéconomique de ces missions<sup>207</sup>. Une partie des entretiens a été réalisées dans un chantier où le Génie est en pleine activité. Nous y avons passé 12 jours. Les données empiriques ont été collectées quatre mois durant, de septembre à octobre 2017 et de mai à juin 2019 lors de deux enquêtes de terrain menées au Cameroun. Notre méthodologie repose sur une approche qualitative par entretiens semi-directifs. L'enquête a eu lieu auprès de 11 types d'acteurs, soit 87 personnes : Les officiers supérieurs et sous-officiers de la Direction du Génie militaire et du Ministère de la Défense du Cameroun, les militaires du rang en service au Génie et dans l'armée de terre de manière générale ( tous grades confondus), les officiers supérieurs de l'armée française; les responsables des communes et communautés urbaines, le personnel du Ministère des Travaux Publics, les chefs d'entreprises du bâtiment et des travaux publics et leurs personnels, les enseignants, les étudiants, les autorités traditionnelles (chefs de quartier ou chefs de bloc), les commerçants, les chefs d'entreprises, le personnel civil employé au Génie et les avocats. La représentation graphique et en pourcentage des types d'acteurs interrogés se trouve dans l'annexe n°1. Elle permet d'apprécier et de comparer le degré d'ouverture aux entretiens de chaque catégorie d'acteurs. Les militaires, l'une des cibles principales de ce travail, représentent 25% des personnes interrogées. C'est le pourcentage le plus élevé suivi des commerçants (12%). C'est dire qu'en dépit de l'*omerta* qui caractérise les questions sécuritaires chez les militaires, ces derniers se sont relativement ouverts aux entretiens.

Les enquêtes ont eu lieu dans les villes de Douala et Yaoundé, respectivement capitale économique et politique. Le choix de ces deux villes repose d'une part sur la perception que les autorités politiques ont de leurs habitants et d'autre part sur l'ampleur des activités qui y sont conduites par le Génie. En effet, la ville de Douala a une réputation de ville frondeuse, ce qui justifie la « militarisation » des projets de développement qui y sont menés. Cette identité frondeuse tient à trois facteurs. D'abord, c'est à Douala que sont nés les mouvements de conquête des libertés individuelles en 1990. Ces mouvements de contestation traduits par les

---

<sup>207</sup> Voir Annexe n° 3.

« villes mortes »<sup>208</sup> ont participé à construire la figure contestataire de cette ville. Ensuite, bien avant 1990, les luttes d'indépendance ont aussi participé à façonner cette identité singulière de la ville de Douala. Ainsi, l'Union des Populations du Cameroun (UPC), parti nationaliste, crée en 1948 et fortement implanté à Douala s'est opposé de manière véhémente à l'administration coloniale, faisant de cette ville le bastion de l'opposition. Le ressort sociologique des leaders de l'UPC —majoritairement ressortissant de Douala— y a aussi participé. Enfin, la composition sociologique de cette ville a joué un rôle déterminant dans l'orientation des votes lors des élections, faisant de Douala une ville qui vote pour l'opposition. Des travaux sur les élections au Cameroun montrent que le facteur sociologique a été déterminant dans les élections municipales, notamment celle de 1996. Ainsi, la ville de Douala, composée à 80% des populations ressortissant des régions de l'Ouest, du Nord-ouest et du Sud-ouest ayant des affinités culturelles et ethniques avec les leaders des partis d'opposition, a voté majoritairement pour ces derniers<sup>209</sup>. Les résultats des élections présidentielles d'Octobre 2018 ont confirmé cette tendance. Avec 38,60 %<sup>210</sup> des suffrages exprimés, le principal parti de l'opposition, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) de Maurice Kamto est arrivé en tête dans la région du Littoral, chef-lieu Douala. Les trois facteurs sus-présentés ont participé à construire une image de ville contestataire du régime politique en place ; ce qui justifie, en partie, la méfiance du pouvoir et le recours au Génie militaire pour réaliser certains travaux d'aménagement du territoire dans cette ville. C'est régulièrement le cas la réalisation des travaux nécessite un délogement des populations. Ceci justifie le choix de cette ville pour nos entretiens. S'agissant du choix de la ville de Yaoundé comme terrain d'enquête, c'est l'un des lieux où l'on peut identifier plusieurs ouvrages réalisés par le Génie militaire. Ces réalisations ne sont pas déconnectées des considérations politiques. C'est le cas de la construction des bâtiments à l'Université de Yaoundé 1 qui, mis à part le souci de développement, est d'abord une démarche politique visant à redorer l'image du militaire dans le milieu universitaire considéré comme antimilitaire.

---

<sup>208</sup> Les « villes mortes » désignent les mouvements de contestation matérialisés par un blocus général qui ont émergés au Cameroun en 1990 dans un contexte général africain de revendication de la démocratisation des régimes politiques.

<sup>209</sup> Antoine Socpa, « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun ». *Cahier d'études africaines*, vol. 157, XL-1, 2000, pp. 91-108, pp. 100-101.

<sup>210</sup> Il s'agit des résultats donnés par Election Cameroun, organe indépendant d'organisation des élections. Voir *Le PointAfrique*, « Paul Biya réélu président dans un pays morcelé », 22 Octobre 2018, [https://www.lepoint.fr/afrique/election-presidentielle-cameroun-paul-biya-reelu-dans-un-pays-morcele-22-10-2018-2264882\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/election-presidentielle-cameroun-paul-biya-reelu-dans-un-pays-morcele-22-10-2018-2264882_3826.php), consulté le 22 juillet 2019.

Les entretiens sont réalisés dans un contexte sociopolitique instable du fait des facteurs d'insécurité évoqués précédemment. Afin de respecter les engagements pris auprès des personnes ayant accepté de répondre aux enquêtes, les *verbatim* préservent l'anonymat des informateurs : les informations sur les contextes d'emplois (non utiles à la compréhension du discours) n'apparaissent pas à l'exception de certains hommes politiques ayant donné leur accord pour être cités.

### **§3. Annonce du Plan**

Ce travail de recherche est organisé autour de deux parties :

La première partie analyse la conception d'une politique publique de force duale. Elle étudie les facteurs normatifs, discursifs, institutionnels et organisationnels à travers lesquels on identifie le processus de construction de cette politique publique. Elle est structurée autour de deux chapitres: Dans le premier chapitre, nous analysons les discours des acteurs politiques internes et internationaux qui contribuent à ériger l'idée qu'il existe un lien entre la sécurité et le développement en un référentiel partagé à l'intérieur par la population et à l'extérieur par la communauté internationale. Ici, le discours des acteurs nationaux sur la dualisation de la fonction militaire est saisi comme l'appropriation d'une vision adoptée par les acteurs internationaux du développement et de la sécurité. Le lien entre la sécurité et le développement s'avère être le fondement idéologique de la dualisation de la fonction militaire. Cependant, il ne s'agit pas d'une appropriation mimétique car la politique de dualisation est adaptée au contexte et aux besoins nationaux. Le deuxième chapitre étudie les institutions entendues comme règles et pratiques qui encadrent l'intervention du Génie militaire dans l'action publique d'une part, et les dynamiques organisationnelles qui indiquent un changement de politique d'autre part. L'objectif est de démontrer que la redistribution de la carte militaire (répartition des compagnies du Génie militaire sur l'étendue du territoire national) ne vise pas seulement à satisfaire des objectifs militaires mais qu'elle favorise aussi la mise en œuvre de la nouvelle mission de développement du Génie. En outre, il s'agit aussi de démontrer que la reconfiguration de l'institution militaire (évolution du rôle de la Direction du Génie dans l'organigramme du Ministère de la Défense) contribue à la consolidation des missions de développement du Génie.

La deuxième partie examine le volet opérationnel de la politique de dualisation de la fonction militaire ; c'est-à-dire les missions conduites par le Génie militaire dans le cadre de sa participation à l'action d'aménagement du territoire et au développement. Cette partie est



également construite autour de deux chapitres: Le chapitre 3 étudie l'impact des actions civilo-militaires du Génie sur les relations armée-État-population. Ces derniers (l'armée, l'État et la population) ne sont pas les seuls acteurs de la mise en œuvre de la politique publique de dualisation. Les entreprises et organisations internationales sont également des acteurs importants qui interviennent dans cette politique. Les interactions entre ces différents acteurs sont souvent conflictuelles. D'où le chapitre 4 qui porte sur l'analyse des logiques d'acteurs dans le champ du Bâtiment et Travaux Publics (BTP). En effet, ces acteurs mettent en œuvre des stratégies pour maximiser leurs gains ou pour pacifier leurs relations. Enfin, ce chapitre analyse le changement incrémental (caractère progressif) de la politique publique de force duale.

## **Première partie. Approche spéculative de la dualisation : la conception martiale de la fonction militaire arraisonnée par les impératifs du développement**

Au Cameroun, les actions civilo-militaires de type développementaliste ont majoritairement été appréhendées sous le prisme réducteur et péjoratif d'actions sporadiques<sup>211</sup>. Cette lecture s'explique, sans doute, par le fait qu'elles ne font pas partie d'une politique publique de défense et de sécurité élaborée et structurée sur le long terme. Les thèses qui saisissent cette action à partir de son caractère sporadique prennent appui sur l'idée que la main d'œuvre militaire est réquisitionnée de manière ponctuelle dans le cadre des activités de développement sans que cela ne corresponde à une politique structurelle. Bien que cette pratique de dualisation garde relativement son caractère circonstanciel en raison de l'absence d'une véritable doctrine d'emploi des forces armées dotée d'une dimension « développement », on peut tout de même relever quelques tentatives—quoiqu'embryonnaires—de pratiques routinières et de modifications fonctionnelles qui laissent entrevoir une tentative d'institutionnalisation. L'objectif de cette première partie est de démontrer que les missions de développement de l'armée camerounaise, bien que marginales dans les politiques de défense et de sécurité, sont réfléchies et structurées. La problématique soulevée dans cette première partie est celle de savoir comment se construit la dualisation de la fonction militaire. Il s'agit d'interroger le processus d'appropriation des politiques de dualisation par l'unité du Génie militaire camerounais. Dans cette perspective, l'image d'une armée perçue comme vecteur de développement est une réalité construite à partir de la mobilisation des éléments cognitifs et normatifs. C'est-à-dire que cette politique repose sur des idées, des valeurs défendues par les acteurs politiques et sécuritaires. En outre, la conception d'une fonction duale de l'armée s'est faite à travers la modification des fonctions de la Direction du Génie militaire (pilier de l'action de développement de l'armée) et la réorganisation de la carte militaire. En effet, à l'analyse, une stratégie de long-terme est perceptible dans la pratique camerounaise d'élargissement du spectre d'intervention du Génie militaire.

L'ensemble des éléments sus-cités, bien qu'éparses et distincts, participent à la mise en sens des politiques publiques d'actions civilo-militaires. L'hétérogénéité et la complexité des

---

<sup>211</sup> Antoine Ondoua, op. cit, p. 401.

éléments constitutifs du processus d'émergence d'une politique publique est mise en exergue par Philippe Zittoun lorsqu'il appréhende une politique publique comme « *un assemblage d'éléments hétérogènes, sans liens évidents ou logiques, auxquels les acteurs tentent de donner du sens et de la cohérence en fonction d'intentions et de stratégies contingentes* »<sup>212</sup>. Il propose d'inscrire cette nature composite du processus de construction d'une politique publique dans le cadre de ce que Michel Foucault appelle « dispositif » lorsqu'il parle de l'emprisonnement. Tout comme l'emprisonnement relie, chez lui, un ensemble d'éléments hétérogènes comme des mesures, des lois, des discours sur la criminalité, les gardiens, les criminels ou les institutions, Philippe Zittoun estime qu'une politique publique est un ensemble composite constitué de lois, rôles sociaux, organisations, fonctionnaires et subventions<sup>213</sup>. Cette adaptation conceptuelle nous permet d'appliquer à la science politique un terme d'essence philosophique. Ainsi, nous considérons la fabrique d'une fonction duale des forces armées comme le résultat d'une construction à partir d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels. Les éléments qui participent à l'émergence d'une politique publique de défense et de sécurité basée sur la participation des forces armées au développement constituent un *dispositif* de politique publique de force duale c'est-à-dire « *un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non-dit* »<sup>214</sup>. Dans la perspective de reconstitution du processus de construction d'une politique de force duale, cette première partie s'articule autour de deux chapitres qui mettent en exergue les éléments matériels et immatériels qui constituent ce *dispositif* :

Le premier chapitre est consacré à la construction cognitive d'une composante civile de l'identité militaire par les « dynamiques du dehors » et les « dynamiques du dedans ». Il s'agit de la dimension immatérielle du processus d'appropriation de la dualisation par les forces armées camerounaises. Ce chapitre prend appui sur le fait qu'au Cameroun, il y'a un consensus sur le fait que c'est un devoir pour l'armée de s'investir sur le terrain du développement au-delà de ses missions traditionnelles de défense et de sécurité du territoire. Cette réalité partagée par la plupart des acteurs n'est pas une donnée naturelle mais le résultat d'une construction sociale

---

<sup>212</sup>Philippe Zittoun, « La fabrique pragmatique des politiques publiques », *Anthropologie & développement* 2017, pp. 65-69, p. 72.

<sup>213</sup> Ibid.

<sup>214</sup> C'est la définition que propose l'auteur dans l'un de ses nombreux cours au collège de France. Michel, Foucault, « Le jeu de Michel Foucault » dans *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, 2001a, pp. 298-329.

par le biais des discours mettant en relief des valeurs, des normes. Le deuxième chapitre est consacré à la dimension institutionnelle et organisationnelle du processus de fabrication d'une composante civile de l'identité militaire. Ici, il est question de démontrer primo que les institutions ont évolué de manière à prendre en compte les nouvelles missions de l'armée ; ce qui a modifié —bien que de manière marginale— leur organisation et les attributions des acteurs qui y opèrent. Deuzio, ce chapitre met également en relief les entraves à une appropriation efficace de la fonction duale de l'armée.



## **Chapitre 1. Les « dynamiques du dehors » et les « dynamiques du dedans » dans la co-construction d'un référentiel de force duale**

Une politique publique est constituée d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels. Il s'agit ici d'analyser les éléments immatériels qui concourent à la fabrique d'une politique publique de force duale au Cameroun. C'est une approche cognitive (idées, connaissances) et normative (valeurs, croyances, perceptions) de la dualisation de la fonction militaire. En effet, le Génie militaire au Cameroun est un acteur de l'aménagement du territoire. Son intervention régulière dans l'action publique de développement (construction d'ouvrages publics : ponts, routes et marchés) en est la preuve. Cependant, cette action constitue la deuxième étape d'un processus qui a commencé à se structurer à travers la diffusion d'une nouvelle vision de la sécurité : le lien consubstantiel entre la sécurité et le développement doublé de la nécessité d'élargir le spectre des missions des forces armées. C'est de cette nouvelle représentation du rapport entre la sécurité et le développement que résulte le référentiel de force duale. Ainsi, la dualisation de la fonction militaire en tant que politique publique est construite à partir d'éléments cognitifs et normatifs qui contribuent à lui donner un sens. Ces éléments se diffusent à travers les discours des acteurs politiques mais aussi des instruments d'action publique qui participent à promouvoir une vision particulière de la société. Dans un premier temps, les acteurs politiques, qu'ils soient internationaux ou nationaux contribuent à ériger le continuum sécurité-développement en une norme partagée à l'extérieur par la communauté internationale et à l'intérieur par les populations. Ce faisant, ils influencent la nature des missions des forces armées qui sont des acteurs clés de la production de la sécurité.

Ce premier chapitre étudie cette phase préalable de construction « immatérielle » de la politique de dualisation. Nous partons de l'hypothèse que la dualisation de la fonction militaire au Cameroun est une politique publique structurée, construite à travers la mobilisation d'éléments cognitifs (normes et valeurs) par les acteurs politiques nationaux et internationaux. Toutefois, la dimension cognitive n'est pas réductible aux discours et aux valeurs et idées véhiculées par les acteurs politiques. Une telle approche serait risquée comme l'écrit Pierre Muller : « *[Une démarche centrée sur les idées] est risquée parce que, malgré toutes les précautions que l'on peut prendre, il est pratiquement impossible d'éviter le piège consistant à se faire enfermer dans un débat, selon nous stérile, opposant « idées » et « intérêts ». Or il faut au contraire réaffirmer que l'approche cognitive des politiques publiques ne s'oppose pas à*

*une approche fondée sur les intérêts et les institutions puisqu'elle considère que les intérêts mis en jeu dans les politiques publiques ne s'expriment qu'à travers les cadres d'interprétations du monde* »<sup>215</sup>. Dans cette optique, ce travail ne se limite pas à l'analyse des discours et des idées qu'ils véhiculent. Il prend également en compte les calculs stratégiques et les trajectoires institutionnelles qui sous-tendent la construction de la politique publique des forces duales. En effet, les normes diffusées à travers les discours structurent les logiques stratégiques des acteurs et conditionnent l'émergence d'un type particulier d'institutions. Tous ces éléments orientent le politique dans son action. En outre, les instruments financiers ou communicationnels mobilisés par les acteurs pour donner corps à la dualisation contribuent aussi à diffuser une conception particulière de la gouvernance des questions de sécurité et de développement. Ce processus d'élaboration de la politique publique de force duale est le résultat d'une action conjointe des acteurs politiques nationaux et internationaux. Ainsi, le nouveau référentiel de force duale est une co-construction des dynamiques externes et internes. Les dynamiques externes influencent les dynamiques internes parce que le politique au Cameroun est attentif aux évolutions des politiques publiques internationales de sécurité et de développement. Pour rendre compte de la construction conjointe du référentiel de force duale par cette double dynamique, le présent chapitre est structuré autour de deux points : Les dispositifs internationaux qui contribuent à construire une identité développementaliste du Génie militaire camerounais que nous appelons « dynamiques du dehors », d'une part (section 1) ; les dispositifs nationaux d'hybridation de l'identité de l'armée c'est-à-dire les « dynamiques du dedans »<sup>216</sup>, d'autre part (section 2).

---

<sup>215</sup> Pierre Muller, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50<sup>e</sup> année, n° 2, 2000. pp. 189-208, p. 193.

<sup>216</sup> Georges Balandier, *Sens et puissance, les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 1981, p. 13.

## **Section 1. Les dispositifs internationaux de construction d'une identité développementaliste de l'armée**

L'opportunité d'une étude des dynamiques internationales repose sur l'hypothèse que l'hybridation de l'identité du Génie militaire camerounais est influencée par les pratiques ayant cours au niveau international. S'agissant des dynamiques internationales proprement dites, elles sont constituées d'abord d'un discours qui promeut le lien entre la sécurité et le développement, ensuite d'une évolution des missions confiées aux forces armées en l'occurrence aux soldats de la paix<sup>217</sup>. S'agissant du discours des acteurs politiques internationaux comme modalité de construction des normes, notons qu'un problème ne devient un enjeu de politiques publiques que lorsque certains acteurs s'en saisissent et le mettent sur leur agenda politique. Le processus de mise sur agenda passe par la mobilisation d'une rhétorique mettant en exergue l'urgence du problème. Dans cette démarche, le registre de langage choisi est déterminant. C'est le cas de la construction du lien entre la sécurité et le développement pour soutenir de nouvelles politiques publiques internationales. En effet, un lien existe sans doute entre la sécurité et le développement. Mais, pour que cette réalité devienne une préoccupation de sécurité au niveau international, il faut que certains acteurs en l'occurrence les organisations internationales, les grandes puissances et leurs dirigeants s'en saisissent. L'objectif de cette articulation est de montrer d'une part que le rapport entre le concept de sécurité et celui de développement est construit par les acteurs internationaux partageant une certaine idée du rapport entre le développement et de la sécurité. Cette construction se fait à travers leur discours et des instruments d'action publique en l'occurrence les instruments financiers (§1). D'autre part, que ce discours et ces instruments contribuent à l'émergence de nouvelles missions à caractère développementaliste des forces armées (§2).

### **§1. La construction du nexus sécurité-développement par les discours et les instruments d'action publique**

La sécurisation du concept de développement où l'érection des problèmes de développement en préoccupations sécuritaires s'opère à travers les acteurs du développement et de la sécurité qui diffusent à travers leurs discours, l'idée que la sécurité et le développement sont intimement liés (A). Cette logique discursive impacte la fabrication des instruments d'action

---

<sup>217</sup> Il est important de noter que l'élargissement du spectre des missions des forces armées est en partie liée aux discours des acteurs qui promeuvent l'idée d'un lien consubstantiel entre la sécurité et le développement.



publique (instruments financiers) qui permettent d'intervenir sur le terrain du développement et de la sécurité (B).

### **A. L'inscription des problématiques de développement dans le champ sécuritaire par une rhétorique performative : processus et critique**

La première entrée retenue ici est celle de la capacité des acteurs politiques internationaux à ériger le nexus sécurité-développement en norme internationalement partagée (1). La deuxième articulation consiste en une approche critique de cette logique de construction et d'imposition des normes qui prend appuie sur le pouvoir financier des bailleurs de fonds sur les récipiendaires de l'Aide Publique au Développement (2).

#### **1. Acteurs, discours et construction d'une approche intégrée du développement et de la sécurité : comprendre le processus d'émergence des normes internationalement partagées**

Comme nous l'avons démontré dans l'introduction, une nouvelle vision des questions de sécurité émerge dans les années 1990 à la faveur de la multiplication des menaces à l'intérieur des États. Ces menaces à la sécurité des États et des populations sont rarement à caractère militaire. Elles sont multisectorielles et ont majoritairement pour cause, la famine, l'inégale répartition des rentes de l'État, la maladie ou encore la faiblesse des politiques publiques d'éducation. Il s'agit des menaces à la sécurité de l'individu. Ce constat entraîne un changement de discours sur la sécurité qui est progressivement redéfinie à la faveur d'un nouveau concept : celui de « sécurité humaine » qui implique un lien entre la sécurité et le développement<sup>218</sup>. Mais, dire qu'un environnement caractérisé par l'inégal accès aux ressources, la pauvreté, la misère; mieux que les mauvaises conditions de vie des populations constituent un problème de sécurité n'a apparemment rien d'extraordinaire. Mais quand cela est dit par certains acteurs en l'occurrence les organisations internationales, la question acquiert une certaine importance. C'est le cas lorsque ces acteurs s'en saisissent et en font une des priorités de leurs politiques. Plus encore, lorsque ces acteurs utilisent des éléments de langage qui amplifient le danger que représente cette question. Le discours des acteurs internationaux

---

<sup>218</sup> Certains auteurs situent le rapprochement entre les questions de sécurité et celles de développement à partir des 1990, plus précisément à la fin de la guerre froide. Voir Pénélope Larzillière, « La « réforme du secteur de la sécurité ». Généalogie critique du discours sécurité et développement », *Revue Tiers Monde*, vol. 3, n° 226-227, 2016, pp. 147-170.

du développement et de la sécurité s'inscrit dans cette logique. En effet, si l'idée de l'existence d'un lien étroit entre la sécurité et le développement s'est imposée au point de structurer les actions dans le cadre de la gestion des crises, c'est parce que ces acteurs l'ont inscrit dans leur agenda politique.

Le PNUD<sup>219</sup> fait partie des acteurs ayant contribué à ériger les questions de développement en problématiques sécuritaires notamment à travers son rapport de 1994 sur le développement humain. Ce rapport popularise le concept politique de « sécurité humaine » qui renvoie « *[d'une part, à] la protection contre les menaces chroniques, telles que la famine, la maladie et la répression et, d'autre part, [à la] protection contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne ou de porter préjudice à son organisation dans les foyers, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté* »<sup>220</sup>. C'est le fait de « *se libérer de la peur et se prémunir contre le besoin* »<sup>221</sup>. Cette conception met en relief un lien consubstantiel entre le concept de « sécurité humaine » et les questions de développement. En effet, se libérer de la peur et se prémunir du besoin passe par le biais du développement c'est-à-dire au sens large, l'amélioration des conditions de vie des populations. Par conséquent, la réalisation de l'objectif de sécurité est tributaire de la mise en œuvre des projets de développement susceptibles de mettre l'individu à l'abri du besoin.

Le concept de « *securitization* » (sécurisation en Français) chère à Ole Waever et plus généralement à l'école de Copenhague est important dans l'analyse de l'efficacité du discours des acteurs sur la corrélation entre la sécurité et le développement. Il s'entend comme « *un assemblage articulé de pratiques à travers lesquelles des artéfacts heuristiques (métaphores, instruments politiques, répertoires d'images, analogies, stéréotypes, émotions, etc.) sont contextuellement mobilisés par un acteur sécurisateur qui incite l'audience à construire un réseau cohérent d'implications (sensations, pensées et intuitions), à propos de la vulnérabilité critique d'un objet de référence, lequel s'ajuste aux raisons de choix et d'actions de l'acteur sécurisateur, en investissant le sujet de référence d'une aura menaçante, à un point tel qu'une politique ciblée va immédiatement être adoptée pour le bloquer* »<sup>222</sup>. Il ressort de cette définition quatre principaux éléments constitutifs de l'acte de sécurisation : la dimension

---

<sup>219</sup> Programme des Nations Unis pour le Développement.

<sup>220</sup> PNUD, *rapport mondial sur le développement humain* 1994, Paris, ECONOMICA, p. 24. PDF, [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1994\\_fr\\_complet\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1994_fr_complet_nostats.pdf), consulté le 23 janvier 2019.

<sup>221</sup> Ibid. p. 25.

<sup>222</sup> Thierry Balzacq, cité par Thierry Balzacq, *Théorie de la sécurité. Les approches critiques*, Paris, Presse de Sciences po, 2016 op. cit., p. 194.

linguistique (le choix des qualificatifs) ; les logiques de pouvoir et d'intérêt (la politisation); la position sociale de l'acteur (éléments qui contribue à l'efficacité de l'acte de « sécurisation »); les références aux stratégies à mettre en œuvre pour faire face à la situation qu'un acteur juge urgente. Le processus de politisation qui affecte à des questions sociales, une connotation sécuritaire est perceptible dans le discours des acteurs politiques internationaux (individuels ou collectifs) du développement et de la sécurité.

En effet, l'émergence d'une politique publique fondée sur la gestion intégrée des problématiques de développement et de sécurité, synonyme de « *sécurité globale* »<sup>223</sup>, est en grande partie l'œuvre des bailleurs de fonds internationaux œuvrant dans le domaine du développement. A travers le concept politique de « sécurité humaine », ils ont construit leur légitimité d'action dans les pays en conflit. Cette légitimation s'est faite à travers des logiques discursives faisant des États et « *sociétés fragiles* »<sup>224</sup>, des menaces potentielles à leur propre sécurité et à celle des autres États<sup>225</sup>. Il s'agit d'une « *entreprise essentiellement linguistique qui transforme un enjeu [en l'occurrence ici, l'enjeu de développement] en problème de sécurité* »<sup>226</sup>. L'ONU à travers ses organes spécialisés, a joué un rôle crucial dans cette démarche de « sécurisation » des questions de développement. Les éléments de langage utilisés dans le rapport du PUND de 1994 (rapport très souvent cité comme le document de référence en matière de sécurité humaine), ont particulièrement contribué à cette logique politique d'introduction du développement dans les débats sécuritaires et vice versa. En effet, ce

---

<sup>223</sup> Le concept de sécurité globale renvoie à une conception large de la sécurité intégrant les éléments comme l'économie, l'environnement, le social à côté de la sécurité militaire et interétatique, voir Guillaume Devin, « La globalisation de la sécurité », in Guillaume Devin (dir.), *Un seul monde. L'évolution de la coopération internationale*, Paris, C.N.R.S. Editions, « Débats », 2014, pp. 37-49., p. 45.

<sup>224</sup> Si les sociétés dites fragiles sont présentées par les organismes de développement comme des lieux par excellence de développement de l'insécurité, la littérature scientifique disponible sur le lien entre fragilité (pauvreté, mal gouvernance etc.) et insécurité, est assez nuancée. Pour certains auteurs, il n'existe pas un lien systématique entre les sociétés fragiles et l'insécurité dans la mesure où certaines sociétés dites démocratiques ou semi-démocratiques sont également traversées par des violences. Voir à ce sujet Alain Antil et Aline Lebœuf, « États fragiles et terrorisme, un lien ambigu », in Jean-Marc Chataigner et Hervé Magro (dir.), op. cit., pp. 191-2012. Voir aussi Réseau Impact, « Les inégalités sont-elles facteur de fragilité ? », in Jean-Marc Chataigner et Hervé Magro (dir.), *ibid*, pp. 75-89.

<sup>225</sup> Nous ne postulons pas ici que le lien entre la sécurité et le développement n'est pas réel. L'objectif c'est de montrer comme les acteurs l'ont érigé en référentiel mondial. En effet, ce nouveau référentiel permet la prise en compte des phases de consolidation de la paix dans le processus de résolution des crises. C'est que, quand les armes se taisent (phase de désescalade), les pays concernés ne peuvent connaître une véritable paix durable tant que les projets de développement destinés à améliorer les conditions de vie des populations et à assurer l'intégration des anciens combattants dans la vie civile ne sont pas envisagés.

<sup>226</sup> Thierry Balzacq, op. cit., p. 193.

processus politique tel que théorisé dans les travaux de l'école de Copenhague<sup>227</sup> met en exergue, entre autres, la dimension linguistique. Cette dernière renvoie au choix de la sémantique utilisée pour nommer les choses qui doivent faire l'objet d'une attention particulière et la manière dont une question est présentée comme une menace existentielle. Dans ce rapport datant de 1994 en effet, l'association du concept de « développement » aux concepts de « paix », de « menaces » et de « sécurité » participe de la dramatisation de la situation des pays dits pauvres, mal gouvernés. Cette démarche érige ainsi ces États en véritables menaces à la sécurité internationale. D'où la nécessité d'intervenir urgemment et surtout en usant des moyens spécifiques. En disant que « *l'absence de paix peut certes empêcher le développement, mais l'absence de développement est une menace pour la Paix* »<sup>228</sup>, le PNUD fait du développement une condition *sine qua non* de la sécurité. Ceci illustre le déplacement du débat qui consiste à faire de la sécurité une condition du développement vers un discours qui fait du développement une condition de la sécurité. Plus encore, ajoute le PNUD, « *le monde ne vivra jamais en paix tant que les gens ne connaîtront pas la sécurité dans leur vie quotidienne. À l'avenir, les conflits pourraient éclater plus souvent à l'intérieur d'un même pays qu'entre pays. Et leurs origines pourraient être profondément enracinées dans une misère et des disparités socio-économiques de plus en plus criantes. Dans un tel environnement, c'est du développement et non des armées que peut naître la sécurité humaine* »<sup>229</sup>.

L'imprégnation des politiques sécuritaires par les approches de développement est également perceptible dans le discours de l'OCDE. Elle se traduit dans l'usage d'une rhétorique associant les questions de développement à une grammaire sécuritaire. Ainsi, dans le manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité, l'on souligne le lien étroit entre l'insécurité, la criminalité et le sous-développement. Pour l'OCDE, « *l'insécurité, la criminalité et le sous-développement se renforcent mutuellement, les États doivent désormais envisager simultanément les dimensions socio-économiques, judiciaires et sécuritaires de la coopération pour le développement* »<sup>230</sup>. Les références aux statistiques qui présentent les pays en développement comme particulièrement traversés par les problèmes d'insécurité —soit 50%

---

<sup>227</sup> L'école de Copenhague fait ici référence à un courant de pensée en relations internationales dont les principaux tenants sont Barry Buzan et Ole Weaver. Cette école a particulièrement contribué à la redéfinition des études de sécurité par l'introduction des catégories autres que l'États dans l'étude des questions de sécurité.

<sup>228</sup> PNUD, rapport mondial sur le développement humain 1994, op. cit., p. iii.

<sup>229</sup> Ibid. p. 1.

<sup>230</sup> OCDE, Manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité : soutenir la sécurité et la justice, 2007, p. 20, en ligne : consulté le 20 juin 2019.

[http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/945~v~Manuel\\_de\\_l\\_OCDE\\_sur\\_la\\_reforme\\_des\\_systemes\\_de\\_securite.pdf](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/945~v~Manuel_de_l_OCDE_sur_la_reforme_des_systemes_de_securite.pdf), consulté le 20 juin 2019

des conflits depuis 1990 dont 40% sur le continent africain<sup>231</sup>— soulignent le caractère grave et urgent de la situation et appellent ainsi la mise en œuvre de moyens appropriés pour faire face à la situation. C'est aussi un moyen de mettre l'accent sur l'impact de la pauvreté sur le développement de l'insécurité. Ce discours met en relief la nécessité d'une approche globale qui considère les problèmes d'insécurité, de criminalité et de développement comme des problèmes qui se renforcent mutuellement. Cependant, il traduit principalement une volonté de faire prévaloir les questions de sous-développement comme véritables sources d'insécurité.

Dans cette même logique d'inscription des questions de développement dans l'agenda sécuritaire, la réappropriation du concept d'« États fragiles » par les organismes de développement notamment l'AFD est évocateur. En effet, les définitions de ce concept par les organismes de développement font majoritairement référence à la pauvreté et au sous-développement ou plus globalement à l'incapacité de l'État à pourvoir aux besoins de ses populations<sup>232</sup>. C'est pour cette raison que ce concept est au centre de l'élaboration des stratégies d'action de l'AFD. Ce dernier y a d'ailleurs consacré un guide d'action appelé « stratégie de sortie de crise et États fragiles ». Ceci marque son adhésion à la rhétorique de « sécurisation » des questions de développement ou encore de la construction d'un lien étroit entre le sous-développement et l'insécurité. En effet, s'agissant de l'AFD, *« plusieurs raisons l'ont amenée à s'intéresser aux questions de fragilités et de conflit. La première est d'ordre factuel. Sur la soixantaine de pays dans lesquels intervient l'AFD, près de la moitié est concernée par ces situations de forte fragilité / instabilité, de conflit ou de sortie de conflit. Dans ces géographies, les modalités d'intervention doivent être différentes de celles déployées dans des géographies plus pacifiques ou plus stables. Parallèlement, il existe également une*

---

<sup>231</sup> Ibid.

<sup>232</sup> L'OCDE définit les États fragiles comme « des pays où il existe un engagement politique et une capacité insuffisants pour développer et mettre en œuvre des stratégies en faveur des populations pauvres », Morcos, cité par Shahrbanou Tadjbakhsh, « La fragilité de l'État vue sous l'angle de la sécurité humaine », in Jean-Marc Chataigner et Hervé Magro (dir.), op. cit., p. 511. Le DFID (Department For International Development) quant à lui entend par États fragiles ceux où « *le gouvernement ne peut ou ne veut fournir des fonctions de base à la majorité de la population, y compris aux pauvres* », ibid. Il faut noter qu'il n'existe pas encore de consensus sur le contenu de ce concept. Toutefois, les acteurs internationaux interviennent dans les États dits fragiles sur la base d'un certain nombre de motifs plus ou moins liés notamment l'action humanitaire, les droits humains, le développement et la sécurité. Voir AFD, Département de la recherche, Division évaluation et capitalisation, « Intervention dans les Etats fragiles. Leçons d'expériences », *Note de synthèse*, n° 9, 2010, p. 2. : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/imported-files/09-Notes-synthese.pdf>, consulté le 04 février 2019.

*raison d'ordre normatif qui est l'adhésion de la France aux Objectifs du Millénaire pour le Développement* »<sup>233</sup>.

En raison du caractère extrêmement sensible des questions de sécurité, la mobilisation d'une terminologie faisant référence à la sécurité et au danger a contribué à hisser les problématiques de développement au rang prioritaire. Toutefois, cette réussite est tributaire de la combinaison de plusieurs facteurs. En dehors de l'usage d'une sémantique sécuritaire, la position sociale des acteurs fait aussi partie des conditions favorables (*facilitating conditions*)<sup>234</sup> au succès d'une telle entreprise de « *radicalisation du développement* »<sup>235</sup>. En effet, le degré d'efficacité du discours qui articule sécurité et développement est fonction de la position d'autorité des acteurs politiques (*position of authority*)<sup>236</sup> du développement ou de la sécurité sur le plan international. Ce discours principalement porté par les organes de l'ONU et autres organismes étatiques de développement, relayé par les ONG, a profité de l'influence internationale de ces acteurs pour s'imposer comme nouvelle norme de gestion des problématiques de sécurité et de développement. Cette autorité découle du rôle important que ces organismes jouent dans le domaine du développement et de la sécurité. Dans cette perspective, Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies de 1997 à 2006 a participé considérablement à faire du développement un élément majeur dans la résolution des conflits. En effet, après son élection à la tête de l'ONU en 1997, il fait du triptyque *développement, liberté et paix* le crédo de son mandat. Il ne cesse de marteler pendant son mandat qu' « *il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés* »<sup>237</sup>. Ces

---

<sup>233</sup> Agence Française de développement et Groupe ARD, « humanitaires et développeurs : comment agir ensemble en sortie de crise et de conflit », 2008, p. 25, en ligne : <file:///C:/Users/leno/Downloads/savoirs-communs-2.pdf>, consulté le 05 février 2019.

<sup>234</sup> Dans la théorie de la sécurisation telle que développée par l'école de Copenhague, la réussite de l'acte de sécurisation dépend de la réunion de deux conditions à savoir le langage et la position de l'acteur dans la société que les acteurs appellent conditions favorables. Barry Buzan, Ole Weaver et Jaap De Wilde, cité par Antonia Does, *Securitization theory in the Construction of the Maras: Between Politicization and Securitization*, Genève: Graduate Institute Publications, 2013, en ligne : <<http://books.openedition.org.passerelle.univ-rennes1.fr/iheid/719>>, consulté le 10 mai 2019.

<sup>235</sup> La radicalisation du développement tel que présentée ici est une forme de politisation des questions de développement ou leur instrumentalisation. Même si l'école de Copenhague établit une légère différence entre la politisation et la sécurisation, il reste que la frontière entre les deux concepts est difficile à établir tant les éléments mobilisés par les acteurs dans les deux cas (politisation et sécurisation) sont proches. Pour la notion de « radicalisation du développement », voir Mark Duffield, « Social Reconstruction and Radicalization of Development : Aid as a Relation of Global Liberal Governance », *Development and change*, 2002, pp. 1049-1071.

<sup>236</sup> Barry Buzan, Ole Weaver et Jaap De Wilde, op. cit., p. 32.

<sup>237</sup> ONU, Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous, rapport du secrétaire général, document Nations unies A/59/2005, p. 6, en ligne : <http://www.un.org/french/largerfreedom/a592005f.pdf>, consulté le 2 novembre 2018.

énoncées récurrentes qui font référence au rapport entre la sécurité et le développement participent à créer une norme internationale : celle de la gestion intégrée des questions de développement et de sécurité qui doit sa légitimité et son acceptation à la position d'autorité de celui qui la promeut. Cette formule est reprise comme un leitmotiv par les leaders mondiaux dans le cadre de plusieurs assemblées générales de l'ONU notamment celle de 2005, dans une formule plus simplifiée à savoir qu'« *il n'y aura pas de développement sans sécurité ni de sécurité sans développement* »<sup>238</sup>. Bien avant Kofi Annan, son prédécesseur à la tête des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, avait déjà jeté les bases d'une approche intégrée des questions de sécurité et de développement. Cela s'est fait par la popularisation du concept de « *consolidation de la paix* » dans sa politique dénommée *Agenda pour la paix* de 1992. Il souligne la nécessité pour l'ONU de dépasser la conception traditionnelle de la sécurité : « *En vue d'instaurer la paix, la stabilité et la sécurité doivent dépasser le domaine de la menace militaire* »<sup>239</sup>. Cette nouvelle vision traduit la prise en compte de nouvelles menaces dans la gestion des problèmes de sécurité. La personnalité de Boutros Boutros-Ghali, d'alors Secrétaire générale de l'ONU, aura influencé la diffusion de cette nouvelle démarche. En effet, les organisations internationales (acteurs collectifs) et leurs dirigeants (acteurs individuels) ainsi que les grandes puissances étatiques de par leurs statuts, réussissent à persuader une masse critique d'États à ériger certains principes qu'ils estiment justes en normes de conduite sur la scène internationale. Martha Finemore les appelle des « *entrepreneurs de normes* »<sup>240</sup> c'est-à-dire des acteurs qui utilisent leur position sociale pour convaincre les autres à adopter un type particulier de normes. Dans le cas d'espèce, l'imposition d'une nouvelle vision du monde basée sur le lien entre la sécurité et le développement par ces acteurs influents est facilité par leur pouvoir financier. Ce dernier leur permet de convertir avec plus de facilité, les bénéficiaires de l'Aide publique au développement (APD) à de nouvelles normes.

Pénélope Larzillière analyse cette question sous l'angle de l'« *introduction des politiques de réforme du secteur de la sécurité (RSS) dans le développement* »<sup>241</sup> par les

---

<sup>238</sup>Assemblée générale des Nations unies, *Document final du Sommet mondial de 2005*, doc. A/60/L.1, New York, 20 septembre 2005, en ligne :

[https://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/docs/wsoutcome2005\\_fr.pdf](https://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/docs/wsoutcome2005_fr.pdf), consulté le 5 décembre 2018.

<sup>239</sup> Daniel Colard, *Recueil des textes internationaux. La société internationale de l'après-guerre froide*, Paris, Hachette, 1998, p. 14, en ligne : <http://excerpts.numilog.com/books/9782011452313.pdf>

<sup>240</sup> Martha. Finemore et K. Sikkink, « International Norm Dynamics and Political Change » *International organizations*, vol. 52, 1998, pp. 887-917

<sup>241</sup>Pénélope Larzillière, op. cit., p. 149.

organismes de développement comme l'UK DFID<sup>242</sup>, l'OCDE, le PNUD ou l'USAID<sup>243</sup>. l'auteur reprend la présente définition de la RSS dans ses travaux : « *La réforme du secteur de la sécurité (RSS) est le processus consistant à transformer le système de sécurité d'un pays de manière à fournir progressivement aux individus et à l'État des services de sécurité plus efficaces et se conformant à l'obligation de rendre des comptes, dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit et des principes de bonne gouvernance* »<sup>244</sup>. Mais, il considère que les définitions du concept de RSS proposées par les organismes internationaux de développement notamment l'USAID et l'OCDE font référence implicitement à la problématique de la sécurité humaine et par ricochet au développement<sup>245</sup>. Cette appropriation politique du discours sécuritaire par les acteurs du développement qu'elle appelle « *généalogie politique de la RSS* »<sup>246</sup> laisse entrevoir selon cet auteur, les enjeux de pouvoirs ou de positionnement. C'est le cas du ministère du développement international britannique (UK DFID) qui en prenant en charge des questions de RSS se positionne par rapport au ministère de la défense et au ministère des Affaires étrangères du Commonwealth sur les questions de sécurité<sup>247</sup>.

Une fois que les acteurs influents réussissent à convaincre la communauté internationale du bien-fondé de leur vision, cette dernière s'impose à tous comme norme de conduite, comme un *mythe rationnel*<sup>248</sup>. C'est ainsi que le nexus sécurité-développement est devenu une norme internationalement partagée. La légitimité d'une action internationale dans le domaine de la sécurité est désormais tributaire de la prise en compte de l'approche intégrée de la sécurité et du développement. L'efficacité de l'institutionnalisation de cette approche à l'échelle

---

<sup>242</sup> United Kingdom Department For International Development

<sup>243</sup> United State Agency for International Development

<sup>244</sup> Aline Le Bœuf, « Qu'est-ce qu'une bonne réforme du secteur de sécurité ? » *Note de L'Institut français des relations internationales et de l'OCP Policy Center*, 1997, p. 6. PDF :

[https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/leboeuf\\_reforme\\_secteur\\_seculte\\_2017.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/leboeuf_reforme_secteur_seculte_2017.pdf)

<sup>245</sup> L'auteur affirme que la définition du concept de RSS par l'OCDE et l'USAID ne laisse pas transparaître explicitement le rapport entre la RSS et les questions de développement qui sont leur domaine de prédilection. Toutefois, il dit qu'officiellement, il y a un lien entre ces définitions et la sécurité humaine dans la mesure où l'OCDE identifie la société civile comme l'un des neuf sous-secteurs du système de sécurité et soutient que les programmes de RSS doivent « *identifier avec soin les besoins en sécurité des gens dans une société (...) et ce qui est requis pour répondre à ces besoins* », Pénélope Larzillière, op. cit., p. 153.

<sup>246</sup> Ibid. p. 152.

<sup>247</sup> Chataigner et Le Bœuf, cité par Pénélope Larzillière, op. cit., p. 153.

<sup>248</sup> Meyer et Rowan utilisent le concept de « mythe rationnel » pour désigner des réalités socialement construites qui finissent pas devenir des croyances faisant lois. Meyer J.W et Rowan B, « Institutionalized organizations: formal structure as myth and ceremony », *American Journal of Sociology*, vol. 2, n° 83, pp. 340-363.



internationale profite du déséquilibre financier existant entre les bailleurs de fonds et les récipiendaires de l'aide au développement.

## **2. Rapport de force financier donneurs/bénéficiaires et efficacité du discours sur le nexus sécurité-développement**

Le discours des acteurs internationaux du développement et de la sécurité sur la corrélation entre la sécurité et le développement influence les modes de pensée des pays récipiendaires de l'Aide au développement. Il participe à l'homogénéisation des pratiques dans ces pays. Cette homogénéisation est facilitée par le fait que la légitimité de ces pays et leur éligibilité à l'aide dépendent de l'adoption des pratiques légitimées par les bailleurs de fonds. C'est ainsi que l'approche intégrée de la sécurité et du développement promue par les bailleurs de fonds est devenue une norme internationalement partagée. Sans préjudice du caractère vertueux du nexus sécurité-développement, cette influence normative repose moins sur le bien-fondé de ce nouveau référentiel que sur la dépendance financière des bénéficiaires de l'aide au développement. Le pouvoir financier constitue à cet égard un levier important au service de la conversion doctrinale. L'aide est accompagnée des conditionnalités qui facilitent le transfert des modes de pensée<sup>249</sup>. Cette dynamique de transfert de normes dans les pays en développement s'accroît à mesure que la gestion de secteurs vitaux de l'État est partagée entre ce dernier, les organisations internationales, les organisations internationales non gouvernementales et les organisations non gouvernementales nationales. Elles interviennent aux côtés de l'État pour palier ses insuffisances et compléter son action dans plusieurs domaines : « *Les ONG interviennent dans la plupart des domaines de développement: la lutte contre la faim, l'alimentation, la santé, l'agriculture, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, l'élevage, le crédit aux petites entreprises (agricoles, commerciales, artisanales, l'assistance aux groupements féminins, etc.). Certaines ONG se spécialisent dans des opérations d'urgence de tout ordre: épidémies, famines, inondations, réfugiés, etc.* »<sup>250</sup>. Seulement, la fragilité structurelle et permanente de certains pays en développement fait de ces acteurs d'appoint des acteurs à part entière de la conception et de la mise en œuvre des politiques

---

<sup>249</sup>La référence majeure en terme de transfert de normes est le discours dit de La Baule. En effet, en 1990, lors de la 16<sup>ème</sup> conférence des chefs d'États d'Afrique et de France, le président français, d'alors François Mitterrand, invite les pays africains bénéficiaires de l'aide au développement à respecter les principes de la démocratie sous peine de perdre le soutien financier des pays développés.

<sup>250</sup> Yao Assogba, « Les ONG et le développement en Afrique ou la face cachée de la lune », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, n° 1, pp. 39-49, p. 42.

publiques de développement. Leur action est censée s'inscrire dans l'urgence et limitée dans le temps (c'est le cas des ONG humanitaires ou permettre à l'Etat d'amorcer son développement socio-économique (c'est le but des ONG de développement). Mais, elle (leur action) s'installe dans le long terme parce que ces les sociétés bénéficiaires des programmes de développement peine à trouver le chemin vertueux du développement. On est en présence de l'État dans l'État au regard de l'importance de leur action dans la survie des populations ; une situation qui consolide la dépendance financière. Les ONG « *sont financées en partie par les gouvernements et les organisations multilatérales, puisqu'elles doivent aussi faire appel à des contributions volontaires pour constituer leur budget* »<sup>251</sup>. Elles constituent des vecteurs de circulation des normes légitimées par les acteurs qui les financent parce que « *c'est celui qui paie la note qui choisit la musique* ». Dans cette perspective, les bailleurs de fonds internationaux constituent des forces coercitives, elles exercent une pression sur les bénéficiaires des fonds en situation de dépendance. Ces derniers sont contraints d'adopter leurs modèles de pensée. L'adoption de ces modèles leur garantie l'accès aux ressources. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre ces propos de Karlsson : « *An organization gains legitimacy (i.e., credibility and status) through compliance with the rules set up by an institutional actor/source. A consequence of gaining legitimacy is external validation, which could improve the organization's access to resources* »<sup>252</sup>. La circulation de normes relatives à l'économie sociale et solidaire entre les OCI<sup>253</sup> québécoises et les ONG au Burkina Faso en est un exemple<sup>254</sup>.

Le tableau ci-dessous représente la participation exprimée en milliards de FCFA des partenaires au développement dans le budget du Cameroun. Cette nouvelle modalité de l'aide c'est-à-dire une aide intégrée au budget de l'État bénéficiaire est issue de la déclaration de Paris de mars 2005. En effet, pour améliorer l'efficacité de l'APD, les pays bénéficiaires de l'aide et les bailleurs ont décidé d'adopté le principe de l'Aide budgétaire globale (ABG). L'APD devient ainsi une part intégrante du budget des États

---

<sup>251</sup>Ibid., p. 41.

<sup>252</sup> Karlsson Thomas, cité par Flavie Camille Lavallière, *Le transfert du concept d'économie sociale et solidaire entre les OCI québécoises et les ONG burkinabées*, Mémoire de Maitrise en études urbaines, Université du Québec à Montréal, 2011, p. 33. <https://base.socioeco.org/docs/m12230.pdf>, consulté le 05 mars 2021.

<sup>253</sup> Organisation de Coopération Internationale

<sup>254</sup> La recherche menée par Flavie Camille Lavallière sur le transfert du concept d'économie sociale et solidaire des OCI québécoises vers les ONG burkinabées montre que le succès de ce transfert est en partie le fait des relations de dépendance entre ces acteurs : Les ONG du sud dépendent des ressources fournies par les OCI du nord et ces ONG sont obligées d'adopter les cadres de pensée de leurs bailleurs de fonds pour garantir leur accès aux ressources. D'où la ressemblance entre les modes de fonctionnement de ces acteurs. Flavie Camille Lavallière, op. cit.

Tableau n°1 : Evolution des appuis budgétaires des partenaires au développement du Cameroun entre 2017 et 2020

Appuis budgétaires	2017	2018	2019	2020	Total
FMI	178	95	95	47	415
Banque Mondiale	124	62	62	0	248
Union Européenne	22	22	22	0	66
Banque Africaine de Développement	126	126	126	0	378
Agence Française de Développement	66	66	66	0	198
<b>Total</b>	<b>516</b>	<b>371</b>	<b>371</b>	<b>47</b>	<b>1305</b>

Sources : PNUD<sup>255</sup>

Dans le domaine de la santé, « le Cameroun fait partie des pays fortement aidés par le Fonds Mondial et reçoit actuellement la 15<sup>e</sup> plus importante allocation au monde (288 millions de dollars US pour le cycle triennal 2014/2017). En 2015 par exemple, les interventions de lutte contre le VIH au Cameroun ont été financées par le Gouvernement des Etats-Unis à hauteur de 40% environ, le Gouvernement camerounais à hauteur de 33% et par le Fonds mondial à hauteur de 20%. En 2014, les interventions de lutte contre le paludisme et la tuberculose ont été financées à hauteur de 47% et 61% respectivement par le Fonds mondial, et à hauteur de 44% et 23% respectivement par le Gouvernement camerounais »<sup>256</sup>. Ainsi, les secteurs importants de la vie de l'État sont dépendants des financements externes et pour rester éligible à ces derniers, l'État doit se conformer à des pratiques promues et légitimées par les donateurs. L'érection du nexus sécurité-développement en norme internationale ne déroge pas à ce processus. D'où la convergence des modalités de gestion des crises observées dans la plupart des organisations internationales, régionales ou nationales. Elles se ressemblent dans leur mode d'action. Mais, la construction du lien sécurité-développement par les acteurs politiques internationaux et sa diffusion auprès des bénéficiaires de l'aide internationale au développement et de l'aide sécuritaire ne se limite pas à la dimension rhétorique. L'approche par les instruments occupe une place de choix : les instruments financiers sont porteurs de sens, ils véhiculent la vision du monde des acteurs qui les conçoivent.

<sup>255</sup> PNUD, Rapport final de l'étude sur l'évaluation du financement du développement au Cameroun, <https://sdgfinance.undp.org/sites/default/files/DFA%20Cameroun.pdf>, consulté le 10 Janvier 2020.

<sup>256</sup> PNUD, rapport final de l'étude sur l'évaluation du financement du développement au Cameroun, 2019, p. 49. <https://sdgfinance.undp.org/sites/default/files/DFA%20Cameroun.pdf>, consulté le 5 mars 2019.

## **B. Le formatage des esprits par les nouveaux instruments financiers d'action publique articulant développement et sécurité.**

La diffusion du nexus sécurité-développement come nouveau référentiel à l'échelle internationale emprunte également la voie des instruments financiers porteurs de cette nouvelle vision. Les instruments<sup>257</sup> de la politique publique internationale de développement sont imprégnés par l'idée d'une interdépendance entre les notions de sécurité et de développement. L'on assiste à la transformation des instruments d'action publique notamment les instruments financiers, au gré des évolutions conceptuelles relatives à la corrélation entre le développement et la sécurité. Dans cette perspective, l'insertion de nouvelles composantes dans l'Aide Publique au Développement et dont sa réorientation est de nature à formater les esprits à la nouvelle perception de la sécurité par les bailleurs de fonds (1). La transformation des politiques publiques de sécurité et de développement et leur mise en cohérence avec l'idée de l'existence d'un lien entre la sécurité et le développement n'épargne pas le continent africain. En effet, le nexus sécurité-développement érigé en norme internationale impacte l'action de l'Union africaine. Cette dernière met en œuvre une politique africaine de reconstruction et de développement post-conflit conforme à la conception globale de la sécurité (2).

### **1. Les nouvelles modalités de l'Aide Publique au Développement ou les instruments financiers au service du changement doctrinal.**

L'Aide publique au développement (APD) s'entend de « *l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement* »<sup>258</sup>. C'est une initiative du CAD<sup>259</sup> en 1969 et qui fait figure de principale source de financement des programmes de développement. Elle a connu des transformations au gré de l'évolution de la situation des pays bénéficiaires. Mise en œuvre au lendemain des indépendances pour accompagner les pays ayant accédé à l'autonomie politique à amorcer leur processus de développement, elle est initialement destinée uniquement

---

<sup>257</sup> Les instruments sont saisis ici dans leur sens sociologique c'est-à-dire comme des institutions au sens néo-institutionnaliste. Nous considérons qu'ils « *ont des effets de contrôle de nature cognitive et comportementale* », voir Pierre Lascoumes et Louis Simard, op. cit., p. 17.

<sup>258</sup> OCDE, L'aide publique au développement (APD), en ligne : <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>, consulté le 25 février 2021.

<sup>259</sup> Comité d'Aide au Développement

aux projets de développement, à l'exclusion des questions de sécurité et de gouvernance. A partir des années 1990, la plupart des récipiendaires de l'aide font face à des crises sécuritaires internes qui amenuisent son impact sur le développement socioéconomique. Ces crises trouvent leurs sources principales dans la mal gouvernance, la désorganisation institutionnelle, la faillite du système de justice ou la pauvreté. L'idée d'une interconnexion entre la sécurité et le développement émerge et entraîne la mise en place d'une nouvelle approche du développement intégrant des questions jadis non prises en compte par l'APD. C'est dans cette perspective que l'APD finance les programmes de Réforme des systèmes de sécurité<sup>260</sup>. Ce changement de l'instrument financier influence également la conception des pays en développement du lien entre la sécurité et le développement.

L'APD est utilisée comme instrument de conversion doctrinale, de « *formatage des faits sociaux* »<sup>261</sup> au service de la diffusion de l'idée d'une corrélation sécurité-développement à l'échelle du monde. Elle reflète, désormais, une certaine conception de la problématique de développement dans son rapport à la sécurité. Dans un processus du « sécurisation » c'est-à-dire l'érection d'une problématique sociale en problème de sécurité, les acteurs préconisent des moyens extraordinaires (*extraordinary means*)<sup>262</sup> pour faire face à la situation qu'ils jugent grave et pour laquelle ils attirent l'attention des acteurs en l'occurrence les récipiendaires de l'APD. En effet, après l'inscription des problématiques de développement dans le champ sécuritaire, les acteurs politiques internationaux préconisent la transformation des instruments d'action publique en l'occurrence les instruments financiers pour qu'ils s'arriment à la nouvelle vision. Les transformations qui s'opèrent dans le domaine de l'APD témoignent de cette volonté de déployer des moyens conséquents pour répondre au nouveau référentiel. Ces moyens souvent inédits peuvent marquer une rupture avec les usages passés. Il s'agit de l'adoption de « *politiques distinctes* »<sup>263</sup> et jugées appropriées contre la nouvelle menace. En l'espèce, les acteurs du développement modifient leurs instruments d'action dans l'optique de les adapter

---

<sup>260</sup> Jean-Marc Châtaigner montre que la promotion de la sécurité et de la paix est devenue un enjeu fondamental du développement. Cette reconsidération des approches du développement est la conséquence de l'émergence du concept de sécurité humaine dans les années 1990 qui suppose la prise en compte de la satisfaction des besoins socioéconomiques des populations dans l'approche sécuritaire. D'où l'élargissement du champ d'intervention de l'aide publique au développement à la réforme des systèmes de sécurité (financement des programmes de déminage, de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) d'anciens combattants ; promotion des actions liées à la bonne gouvernance), Jean-Marc Châtaigner, « Aide publique au développement et réformes des systèmes de sécurité : l'improbable rencontre du Dr Jekyll et de Mr Hyde », *Afrique contemporaine*, vol. 1, n° 209, 2004, pp. 39-49.

<sup>261</sup> Pierre Lascoumes et Louis Simard, op. cit., p. 17.

<sup>262</sup> Emmers, cité par Antonia Does, op. cit.

<sup>263</sup> Thierry Balzacq, op. cit., p. 195.

aux nouvelles exigences de gestion intégrée des problématiques de développement et de sécurité. Désormais, l'APD prend en compte des dépenses sécuritaires. C'est dans cette perspective que la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), en œuvre dans certains pays, est intégrée comme enjeu d'intervention des acteurs de l'APD. Cette dernière est ainsi mobilisée pour répondre aux problématiques relatives à la réforme policière, judiciaire et même des forces armées. Par ailleurs, l'APD est mobilisée dans les opérations de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) et dans une plus large mesure dans les programmes de bonne gouvernance. Cette logique de construction du développement comme problème de sécurité prend une ampleur sans précédent en 2004 où, le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE propose un cadre de référence international sur la RSS : « *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques* »<sup>264</sup>. Ce document de référence renforce l'idée d'une perception sécuritaire des questions de développement et augure la transformation de l'APD en instrument de gestion des crises en priorité dans les États fragiles.

L'émergence du concept d'État fragiles s'inscrit dans cette logique d'identification des pays à risque où l'intervention doit tenir compte de la nouvelle vision de la sécurité. Des programmes sont mis en œuvre dans les États jugés menaçants pour eux même et pour le reste du monde. Dans les définitions de cette catégorie d'États et en dépit des différences observées, les références à la sécurité ou à l'instabilité socio-politique et au développement occupent une place de choix. D'où les deux angles d'appréhension des États fragiles :

*« L'angle « sécurité » : on intervient dans un État fragile dans l'objectif de maintenir la sécurité interne, mais aussi à l'échelle mondiale. L'United States Agency for International Development (USAID) s'est engagée dans les États fragiles suite aux attentats du 11 septembre dans un souci de prévenir les menaces terroristes;*

*L'angle « développement » : on intervient dans les États fragiles pour lutter contre la pauvreté (suivant la logique que les populations les plus pauvres sont les plus atteintes par la fragilité de l'État et donc les plus vulnérables) et contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) »<sup>265</sup>.*

---

<sup>264</sup> CAD, Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques, Edition OCDE, première Édition, 2004.

<sup>265</sup> Christian Castellanet et al, *Adapter les pratiques opérationnelles des bailleurs dans les États fragiles*, AFD, 2010, p. 13. <https://www.oecd.org/derec/france/48476108.pdf>

S'agissant de l'USAID, son implication dans les États fragiles se fait à travers le « *conflict assessment framework* ». C'est une approche qui « *établit un diagnostic qui analyse les facteurs politiques, économiques, sociaux, sécuritaires du pays en mettant l'accent sur les griefs fondamentaux et la résilience. Elle tente de prévoir comment peuvent évoluer ces dynamiques et comment anticiper les déclencheurs potentiels. Enfin, elle formule des recommandations fondées sur la priorisation des enjeux et l'identification de points d'entrée ou de levier appropriés* »<sup>266</sup>. Cette approche s'inscrit dans le volet sécuritaire de la définition des États Fragiles. Dans cette perspective sécuritaire, l'USAID a participé au financement d'un programme d'alerte précoce en Afrique de l'Ouest : le REWARD (Reacting to Early Warning and Response Data in West Africa) financé à hauteur de 20,5 millions de dollars pour la période allant de 2005 à 2020<sup>267</sup> dans 15 pays membres de l'ECOWAS<sup>268</sup>.

La catégorie d'États fragiles est une construction post 11 septembre 2001 où le délitement de certains États a été identifié comme la condition favorable au développement du terrorisme. Cette perception nourrit l'idée d'une possible intervention des bailleurs de fonds du secteur du développement au-delà de leur cadre classique. D'où la méfiance qui accompagne l'émergence et la mise en œuvre de ce concept : certains l'appréhendent comme un prétexte aux logiques interventionnistes. En effet, les nouveaux domaines d'intervention de l'APD à l'exemple de la Réforme du secteur de la sécurité dans les États dits fragiles, s'avèrent très sensibles. Ils ont été jadis considérés comme relevant du domaine souverain des États et ne pouvaient justifier une intervention extérieure. C'est ce qui justifie la posture de l'Union Africaine qui dans son cadre d'orientation sur la Réforme du secteur de la sécurité s'oppose à toute logique d'instrumentalisation de la politique de la RSS au profit d'objectifs inavoués<sup>269</sup>.

---

<sup>266</sup> Groupe URD, *De la prévention des crises aux racines de la fragilité*, 2018, [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/AnalyseDoc\\_2\\_Prevention\\_des\\_conflits\\_2.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/AnalyseDoc_2_Prevention_des_conflits_2.pdf), consulté le 19 février 2021.

<sup>267</sup> USAID, USAID Reacting to Early Warning and Response Data in West Africa PROGRAM (REWARD), [https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/REWARD\\_Fact\\_Sheet\\_Feb\\_2019.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/REWARD_Fact_Sheet_Feb_2019.pdf), consulté le 19 février 2021.

<sup>268</sup> Economic Community of West African States. Les pays membres de cette institution sont : Le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

<sup>269</sup> Cette attitude de méfiance de l'UA fait suite à plusieurs situations dans lesquelles l'intervention extérieure au nom du droit d'ingérence démocratique a été interprétée comme une violation de la souveraineté. Certains auteurs analysent l'intervention de la France et d'un réseau d'ONG français dans la crise consécutive aux élections présidentielles de novembre 2009 en Côte d'Ivoire comme une ingérence au service de la défense de ses intérêts économiques et politiques. Dans le cadre de cette crise, la France en soutenant la position des missions d'observation internationales en faveur de l'élection d'Alassane Dramane Ouattara au détriment de Laurent Gbagbo, défendait les principes démocratiques auxquelles elle se fait le chantre. Mais, cette position est aussi analysée comme une stratégie de défense de ses intérêts politico-économiques dont le président Alassane

Ainsi déclare-t-elle : « le présent cadre interdit à toutes entités nationales, régionales, continentales et internationales de mener en Afrique, au nom de la RSS, toute activité pouvant saper la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la compétence juridictionnelle intérieure d'un Etat membre, notamment l'utilisation de la RSS pour opérer un changement de régime dans un Etat membre ou affecter la capacité de l'Etat à accomplir ses obligations internationales »<sup>270</sup>. En dépit de cette méfiance, les acteurs s'accordent sur le fait que la RSS est un début de solution aux problèmes de sécurité en Afrique parce qu'il est un moyen de renforcement des capacités des États fragiles.

Le tableau n° 2, réalisé par Patrick Klaousen dans le cadre de ses travaux sur la réforme des armées africaines montre que la politique de RSS entretient un lien étroit avec les dispositifs qui ambitionnent de permettre aux États fragiles de rompre avec le cercle vicieux de la crise et d'amorcer leur développement. En effet, la réussite de cette politique est un gage d'atteinte de l'objectif de paix durable. La réalisation de la paix durable étant conditionnée non pas par la désescalade des conflits mais par des réformes susceptibles de prendre en compte les besoins des populations : Le dispositif de RSS tient en partie compte de la dimension sociale de la sécurité.

Tableau n°2 : Positionnement de la RSS dans le continuum des opérations

INTERVENTION ↓ STABILISATION (Sécurisation) ↓ NORMALISATION (Assistance) ↓	CONFLIT	CIMIC <sup>1</sup> Civilian Military Cooperation	Peace Enforcement (imposition de la paix)	MILITAIRES & institutions internationales
	DDR Désarmement Démobilisation Réinsertion	RSS SSR / Security Systems Reform	Peace-keeping (maintien de la paix)	
	DÉVELOPPEMENT		State building	
			Bonne gouvernance (créer les conditions du décollage économique)	

Sources : Patrick Klaousen<sup>271</sup>

Ouattara est mieux à même de protéger. Pour plus de détails sur l'ingérence démocratique française en Côte d'Ivoire, lire Joseph Keutcheu, « L'ingérence démocratique en Afrique comme institution, dispositif et scène », *Etudes Internationales*, vol. 45, n° 3, 2014, pp. 425-451.

<sup>270</sup> Union Africaine (UA), Cadre d'orientation sur la Réforme du secteur de la sécurité, en ligne : <https://www.peaceau.org/uploads/ua-cadre-d-aorientation-sur-la-reforme-du-secteur-de-la-securite.pdf>, consulté le 12 janvier 2020.

<sup>271</sup> Patrick Klaousen, « conclusion. Réforme des armées africaines et État de droit :



Dans la même logique de diffusion d'une nouvelle vision mettant en relief le lien entre sécurité et développement, certains acteurs du développement procèdent à la création de nouveaux instruments. En 2001, le PNUD crée une nouvelle institution qui matérialise sa volonté d'investir le domaine des crises, un domaine non directement lié au développement. Il s'agit du bureau pour la prévention des crises et le relèvement ; une structure qui marque sa volonté d'action sur le terrain de la sécurité. Ce bureau fait usage des politiques à connotation sécuritaire tel que le « *système d'alerte précoce* »<sup>272</sup> dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles. Ceci donne au PNUD le statut d'une véritable structure de gestion de crises par une approche développementaliste. Ce système est expérimenté au Bangladesh : « *le ministère de la Sécurité alimentaire et de la Gestion des catastrophes, avec l'appui du PNUD, a mis en place un Centre d'information de gestion des catastrophes ouvert 24 heures sur 24 et un Centre national de coordination des interventions en cas de catastrophe, afin de faciliter le partage d'informations, de fournir une aide d'urgence en temps de crise et d'aider à coordonner la réduction des risques et le relèvement. Depuis 2010, avec l'appui du PNUD, un système de SMS diffuse des messages d'alerte précoce aux personnes et aux communautés menacées* »<sup>273</sup>. Ainsi, les acteurs du développement ne se limitent plus à la mobilisation d'une grammaire sécuritaire mais mettent en place des instruments qui traduisent leur intégration dans des domaines jadis réservés aux acteurs de la sécurité. L'implication du PNUD dans des programmes de reconstruction qui mobilisent les aspects autrefois réservés aux acteurs fondamentalement sécuritaires renforcent l'idée d'une approche sécuritaire des questions de développement. En effet, la reconstruction de la RDC<sup>274</sup> après la guerre a vu la participation du PNUD qui a élaboré un « *scénario de reconstruction a minima de l'État congolais, c'est-à-dire une remise en fonctionnement de ses bases : les forces de l'ordre, la défense nationale, la justice, le fisc, le budget. À l'intérieur même de ce scénario, la restructuration de la police et la formation de l'armée font figure de priorités pour le CIAT [Comité Internationale d'Accompagnement de la Transition] qui presse le gouvernement d'agir dans ces domaines et d'étendre son autorité effective dans les provinces de l'Est en nommant des gouverneurs* »<sup>275</sup>.

---

Promouvoir le primat du politique sur les solutions techniques », in Axel Augé et Patrick Klaousen (dir.), pp. 207-222, op. cit., p. 208.

<sup>272</sup>PNUD, Bureau de la prévention des crises et du relèvement, Préserver les acquis du développement lors des catastrophes : soutien du PNUD au cadre d'action de Hyogo, 2013, p. 52, en ligne: <file:///C:/Users/leno/Downloads/UNDP-CPR-Support-Hyogo-Framework-FR.pdf>, consulté le 20 10 juin 2019.

<sup>273</sup> PNUD, Bureau de la prévention des crises et du relèvement, ibid.

<sup>274</sup> République Démocratique du Congo

<sup>275</sup>Thierry Vircoulon, « Ambiguïtés de l'intervention internationale en République démocratique du Congo », *Politique africaine*, vol. 2, n° 98, pp. 2005, pp. 79-95, p. 90.

Cette intervention dans le domaine de la justice, de la police, de la défense nationale à travers l'APD se situe dans la nouvelle politique de Réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit là d'une véritable rupture avec les usages passés et qui témoigne du fait que les instruments financiers véhiculent la vision de leurs concepteurs. Ils traduisent la vision de leurs initiateurs, renseignent sur leur interprétation du rapport sécurité-développement et influencent les conduites des bénéficiaires de l'aide. Comme l'écrivent Pierre Lascoumes et Louis Simard, « (...l'instrument est producteur d'une représentation spécifique de l'enjeu qu'il traite, il a dans ce sens un effet cognitif direct. Il impose des définitions conventionnelles de faits sociaux en fournissant une grille de catégorisation »<sup>276</sup>. Dans le cas d'espèce, les nouvelles dynamiques de l'APD tout en indiquant la nouvelle perception que les bailleurs ont du développement, influencent aussi la perception des bénéficiaires. Par exemple, dans sa finalité « géostratégique »<sup>277</sup> où « l'APD est proposée comme une solution aux problèmes de paix et de sécurité », les bénéficiaires intègrent, souvent à leurs dépens, l'idée que toutes les menaces à la sécurité des populations peuvent désormais justifier l'intervention des bailleurs. Cette influence cognitive est d'autant plus probable et effective qu'elle joue également sur le rapport de force. En effet, entre les bailleurs et les bénéficiaires, il existe une relation hiérarchique, un rapport de force déséquilibré qui joue en faveur de l'appropriation des idées véhiculées par les instruments élaborés par les bailleurs de fonds.

Cette évolution institutionnelle ou instrumentale est doublée de « l'accroissement des fonds des bailleurs bilatéraux et multilatéraux destinés à la sécurité et au développement. Entre 2004 et 2014, l'assistance officielle au développement dédiée au secteur conflit, paix et sécurité par les pays membres du comité d'assistance au développement (CAD) a triplé (de 813 millions à 2,5 milliards de dollars, avec un pic en 2009 et 2010 à 3,2 milliards de dollars) tandis que l'aide publique au développement multilatérale était multipliée par sept (de 106 millions à 790 millions de dollars, avec un pic en 2011 et 2013 à 1,1 milliard de dollars) »<sup>278</sup>. L'accroissement des moyens financiers affectés à ces problématiques traduit la prise en compte par les acteurs de l'importance du sécurité-développement.

Il en ressort un usage des instruments financiers dans la construction de la corrélation entre la sécurité et le développement : la transformation des instruments d'action publique du

---

<sup>276</sup> Pierre Lascoumes et Louis Simard, op. cit., p. 19.

<sup>277</sup> Bernard Contamin, Julien Milanese et Jean-Marc Montaud, « Les nouvelles logiques de l'aide publique au développement : entre rationalisation, pragmatisme et logiques institutionnelles », *Revue d'analyse économique*, vol. 84, n° 2, 2008, pp. 155-178, p. 160.

<sup>278</sup> Données de l'OECD, voir Pénélope Larzillière, op. cit., p. 154.

développement par l'élargissement de leur spectre d'intervention. En plus de la mutation des instruments, de nouveaux dispositifs de gestion des conflits émergent en Afrique et prennent en compte le lien entre la sécurité et le développement. C'est le cas de la politique africaine de reconstruction et de développement post-conflit (2).

## **2. D'une approche sécuritaire des menaces à une approche développementaliste : la politique africaine de reconstruction et de développement post-conflit**

L'Union Africaine (UA) a pendant longtemps adopté une approche à prédominance sécuritaire des menaces à la stabilité des sociétés africaines et, hélas, avec peu de succès. Pour rappel, sous la défunte Organisation de l'Unité Africaine (OUA), quelques dispositifs sécuritaires. Le 29<sup>ème</sup> sommet de l'OUA tenu en 1993 au Caire en Egypte inaugure l'appropriation de la gestion des conflits africains par les africains. En effet, la déclaration du Caire crée un mécanisme de prévention, de résolution et de règlement des conflits consacré à la prévention et la gestion des crises africaines. Il représente le premier effort collectif de construction d'une doctrine de la paix à l'échelle continentale. En 1999 au sommet de Syrte, le colonel Kadhafi (d'alors président de la Libye) propose le passage de l'Organisation de l'Unité Africaine à l'Union Africaine. Au Sommet de Lomé en juillet 2000, les chefs d'États et de gouvernements africains adoptent l'acte constitutif de l'UA. Le 9 Juillet 2002 à Durban en Afrique du Sud, les chefs d'État jettent les bases d'un nouveau mécanisme de gestion des conflits : le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine. Ce nouveau dispositif entre en vigueur en décembre 2003 et devient opérationnel en 2004. Il dispose de plusieurs missions résumées en quatre principales : « *la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité ; la prévention, la gestion et le règlement des conflits ; la consolidation des processus de paix et la reconstruction post-conflit ; l'action humanitaire et la gestion des catastrophes* »<sup>279</sup>. Le CPS est le dispositif central de l'Architecture de paix et de sécurité de l'UA (APSA) dans lequel on retrouve la Force africaine en attente (FFA) destinée à remplir la mission de prévention, de gestion et de règlement des conflits du CPS. En effet, les 15 et 16 mai 2003, les chefs d'Etat-major africains réunis en leur 3<sup>ème</sup> session à Addis-Abeba en Ethiopie adoptent un document cadre sur la mise en place de la FAA et du Comité d'Etat-major

---

<sup>279</sup> Delphine Lecoutre, « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 212, 2004, pp. 131-162, p. 140.

(CEM)<sup>280</sup>. L'opérationnalisation de cette force est retardée plusieurs fois en raison du manque de financement. Mais, le projet commence à prendre corps en 2015 avec l'installation de sa première base logistique à Douala au Cameroun. Sa composition en fait la matérialisation d'une sécurité collective à l'échelle continentale. En effet, elle est constituée de cinq forces régionales en attente: la force en attente de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC); la force en attente de l'Afrique de l'Est (EASF); la force en attente de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (FOMAC); la Capacité régionale d'Afrique du Nord (NARC) et la force en attente de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (ESF). Dans l'APSA, on retrouve également la Capacité africaine de réponse immédiate (CARIC). L'idée de cet autre mécanisme de l'architecture sécuritaire africaine naît à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'UA en 2013. Cette force a vocation à constituer une alternative provisoire à l'effectivité de la FAA. En 2016, le CPS de l'UA estime que la FAA est suffisamment opérationnelle. D'où sa recommandation de dissoudre le CARIC : « *Le Conseil s'est félicité des recommandations contenues dans la Déclaration du Comité technique spécialisé sur la Défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS), en particulier, celle soulignant que la FAA a atteint sa pleine capacité opérationnelle, suite au bon déroulement de l'AA-II FTX et la confirmation de la pleine capacité opérationnelle par quatre (4) CER/MR, et que, par conséquent, la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) doit être dissoute, conformément aux décisions 489 (XXI) et 515 (XXII) de la Conférence de l'Union* »<sup>281</sup>. Malgré cette recommandation, le mandat du CARIC est prorogé. Mais la dissolution est finalement entérinée lors de la 33<sup>ème</sup> session de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement tenue en Février 2020 qui annonce que « *le processus d'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la Force africaine en attente (FAA) doit s'achever d'ici juin 2020* ». Cependant, certains observateurs voient en cette décision de dissolution, non pas le signe d'une maturation de la FAA mais davantage le résultat de divergences politiques au sein de l'UA<sup>282</sup>. D'autres dressent un bilan sévère et objectif de l'APSA. C'est le cas de Patrick Kalousen qui y voit d'abord une

---

<sup>280</sup> Sources : Union Africaine, réunion d'experts sur les relations entre l'UA et les mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, 22-23 mars 2005, en ligne: <https://www.peaceau.org/uploads/asf-roadmap-fr.pdf>, consulté le 10 mars 2019.

<sup>281</sup> Abdelhak Bassou, « Architecture Africaine de Paix et de Sécurité : Pertinence dans la conception et difficultés dans les réalisations », *OCP Policy Center*, 2017, p. 5, en ligne : <https://www.policycenter.ma/sites/default/files/OCPPC-PB1709.pdf>, consulté le 08 mars 2019.

<sup>282</sup> Pour plus de détails sur la thèse des divergences politiques comme cause de la décision de dissolution de la CARIC, voir Patrick Ferras, « La CARIC et le débat d'idées au sein de l'Union africaine », IRIS, 2020, en ligne : <https://www.iris-france.org/148169-la-caric-et-le-debat-didees-au-sein-de-lunion-africaine/>, consulté le 29 novembre 2020.

démarche mimétique. Selon lui, l'APSA n'est autre chose qu'une pâle copie de l'architecture de paix et de sécurité de l'UE<sup>283</sup>. En outre, il pense que « *le discours sur l'APSA présente les caractéristiques d'un discours verbomoteur autotracté* »<sup>284</sup>. La question de l'appropriation de l'APSA occupe une place cruciale dans son analyse. Pour lui l'APSA est inadaptée à la question sécuritaire africaine : « *Prétendre que 54 États africains peuvent « en s'y prenant bien » assurer leur propre sécurité intérieure est aussi absurde que de prétendre qu'un individu est à même de s'élever du sol en se tirant par les cheveux* »<sup>285</sup>. En effet, l'auteur dresse un bilan d'échec de l'APSA ; échec confirmé par l'impossibilité de mobiliser la FAA dans le cadre de l'enlèvement de la crise malienne en 2012 et de la crise qui travaille la société centrafricaine depuis 2013<sup>286</sup>.

Si les dispositifs sécuritaires ci-dessus présentés ont permis à l'institution africaine de s'approprier la prévention et la gestion des crises qui travaillent les sociétés africaines, la résurgence de nouvelles poches de conflictualité révèle les limites d'une approche du « tout sécuritaire ». C'est conscient des insuffisances structurelles de cette approche que l'UA a procédé à un revirement doctrinal à travers la mise en œuvre d'une politique africaine de reconstruction post-conflit et de développement. Cette politique est porteuse de sens : La reconstruction et le développement post-conflit s'appuient sur la thèse selon laquelle la fragilité sociale des sociétés post-conflits est un facteur de leur instabilité. Elle véhicule l'idée que les dynamiques sécuritaires et de développement doivent être abordées de manière intégrée vu leur interdépendance. Les experts gouvernementaux réunis à Addis-Abeba en juin 2006 posent les bases de ce projet. Les propositions issues de cette rencontre témoignent du fait que le projet de politique de reconstruction et de développement marque un revirement doctrinal et normatif. La définition retenue du concept de « *restructuration et développement post-conflit* » est évocatrice à ce sujet : elle s'entend comme « *une série de mesures exhaustives visant à : prendre en charge les besoins des pays émergeant des conflits, y compris les besoins des populations touchées ; prévenir la recrudescence des conflits ; éviter le regain des violences ; aborder les causes profondes des conflits ; et consolider la paix durable* ». En effet, « *la RPDC*<sup>287</sup> est conçue dans le cadre de la vision africaine du renouveau et du développement

---

<sup>283</sup> Patrick Klaousen, « L'APSA : Un sous-produit du rapport homothétique entre l'UE et l'UA », in Matthieu Fau-Nougaret et Luc Marius Ibriga (dir.), « L'Architecture de Paix et Sécurité en Afrique, Bilan et perspectives », Paris, l'Harmattan, 2014, pp. 279-292.

<sup>284</sup> Ibid.

<sup>285</sup> Ibid.

<sup>286</sup> Ibid.

<sup>287</sup> Cadre de développement et de reconstruction post-conflit.

*durable et alors que ses activités sont intégrées et que beaucoup sont suivies simultanément, elles sont envisagées dans les phases d'urgence (court-terme), de transition (moyen-terme) et de développement (long-terme). La portée de ces activités englobe six éléments constitutifs : la sécurité, l'assistance humanitaire/d'urgence ; la gouvernance politique et la transition ; la reconstruction socio-économique et le développement ; les droits humains, la justice et la réconciliation ; et les femmes et le genre »<sup>288</sup>. Ces experts, par leurs productions contribuent ainsi à la « mise en sens »<sup>289</sup> du nouveau référentiel africain de gestion intégrée des problématiques de développement et de sécurité. En effet, ce projet de construction d'un instrument africain au service de de la reconstruction et du développement dans les environnements post-conflit laisse entrevoir la nouvelle doctrine qui articule développement et sécurité. La prise en compte conjointe, dans un même mécanisme, des éléments relatifs à la sécurité, la reconstruction socio-économique et le développement, la gouvernance politique et la transition, le droit, la justice<sup>290</sup> traduit cette nouvelle démarche. Le cadre de reconstruction et de développement post-conflit adopté par l'Union Africaine à sa septième session à Banjul en 2006 constitue un changement de référentiel qui introduit une nouvelle vision de la gestion des conflits. A la deuxième réunion du groupe conjoint d'experts pour la paix et la sécurité tenue en 2009, l'Égypte propose de renforcer l'institutionnalisation de ce mécanisme par la création d'un centre de l'UA pour la reconstruction et le développement après un conflit. Cette proposition est entérinée et l'Égypte est choisie pour abriter ledit centre.*

Cet instrument normatif sert de base à la construction d'une politique africaine de RSS. Cette dernière étant, elle aussi, liée à la nouvelle doctrine de sécurisation des questions de développement. En effet, en 2013, la vingtième session ordinaire de l'assemblée de l'AU tenue à Addis-Abeba approuve le document tenant lieu de cadre d'orientation sur la problématique de la RSS. Ce nouvel outil adopte une approche globale de la sécurité, intégrant ainsi des éléments relatifs aux problématiques socio-économiques et à celles de la gouvernance politique. La sécurité y est définie de la manière suivante: « *Entendue mais pas limitée au sens de la définition de la sécurité donné dans la Déclaration Solennelle sur la Politique Commune*

---

<sup>288</sup> Union Africaine, Projet de cadre de la politique de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC), 2006, pp. 3-4, en ligne: [https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/policy\\_postconflict\\_dev\\_reconstruction\\_2006f.pdf](https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/policy_postconflict_dev_reconstruction_2006f.pdf), consulté le 10 avril 2019.

<sup>289</sup> Cette expression est utilisée par Pierre Muller pour traduire la construction sociale de l'importance d'une problématique. Pierre Muller, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, 2005, pp. 155-187, p. 179.

<sup>290</sup> Il s'agit des éléments constitutifs du projet de politique africaine de reconstruction et de développement post-conflit.

*Africaine de Défense et de Sécurité (PCADS). La PCADS donne une définition multidimensionnelle de la sécurité qui englobe tant la notion traditionnelle centrée sur la sécurité de l'Etat relative à sa survie et à sa protection contre toute agression extérieure par des moyens militaires, ainsi que la notion non militaire de la sécurité de la personne, basée quant à elle sur les impératifs politiques, économiques, sociaux et environnementaux, en plus des droits de l'homme »*<sup>291</sup>. Toutefois, l'on peut interroger l'objectivité et l'efficacité de la PCADS qui est une pâle copie de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PSDC). C'est un mimétisme institutionnel dont l'Union Africaine est devenue coutumière. Mais, elle ne dispose pas suffisamment de moyens pour donner un contenu matériel à ses institutions et assurer leur opérationnalisation. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif s'apparente à une volonté africaine de légitimation des actions de l'institution africaine aux yeux des bailleurs de fonds. L'adoption d'une définition globale de la sécurité (définition qui prend en compte la sécurité de l'État et les besoins socio-économiques des populations) s'inscrit dans une rhétorique internationale collective : Tous les bailleurs de fonds internationaux intègrent la notion de sécurité humaine dans leur approche sécuritaire. C'est donc par souci de légitimation que l'UA adopte des formes et contenus institutionnels légitimés sur le plan international. Cela ne signifie pas que l'approche intégrée du développement et de la sécurité est un idéal inatteignable. En effet, « *le développement et la sécurité participent d'une dynamique qui vise à interrompre le cercle vicieux de la misère et de la violence, pour amorcer le cercle vertueux dans lequel la prospérité économique renforce la paix. À son tour, la paix conforte les acquis de la croissance, sans que l'on sache vraiment lequel de la prospérité ou de la sécurité a précédé l'autre* »<sup>292</sup>. Mais les moyens de l'UA sont insuffisants pour donner du sens à cette politique dont le caractère vertueux est avéré.

Cette conception holiste de la sécurité qui intègre des éléments autrefois réservés au domaine restreint du développement, traduit l'intégration d'un nouveau paradigme dans l'approche africaine de résolution des crises.

L'intérêt accru des acteurs du développement pour les questions sécuritaires et vice versa modifie les missions des forces armées qui sont des acteurs principaux de la sécurité.

---

<sup>291</sup> Union Africaine, *Cadre d'orientation sur la Réforme du secteur de la sécurité (RSS)*, 2013, p. 4. PDF: <https://www.peaceau.org/uploads/ssr-policy-framework-fr.pdf>, consulté le 10 avril 2019.

<sup>292</sup> Patrick Klaousen, « conclusion. Réforme des armées africaines et État de droit : Promouvoir le primat du politique sur les solutions techniques » op. cit., p. 207.

Leurs activités sont réorientées en vue de les arrimer à la nouvelle doctrine basée sur la nécessité de considérer les questions de sécurité dans les approches de développement.

## **§2. La construction d'un nouveau visage des forces armées au prisme du nexus sécurité-développement.**

L'objectif dans cette sous-articulation est de montrer que le discours construisant un lien entre la sécurité et le développement ainsi que les instruments d'action publique développés pour diffuser cette nouvelle vision influencent le type de missions confiées aux forces armées. D'où la question de la dualisation des forces armées. L'approche intégrée des problématiques de sécurité et de développement influence le processus d'émergence du concept d'Opération de maintien de la paix (OMP) qui introduit de nouvelles missions pour les forces armées à travers le concept de « soldat de la paix » (A). Toutefois, l'opérationnalisation de ce concept fait face à des limites socio-politiques (B).

### **A. L'évolution des OMP de l'ONU : changement dans la doctrine d'emploi des forces armées et généralisation de certaines pratiques à l'échelle du monde.**

A leur création, les Opération de maintien de la paix (OMP) de l'ONU sont dotés de missions d'interposition entre les groupes belligérants, des missions fondamentalement militaires. Mais, elles évoluent au gré des transformations des environnements de conflit. Ainsi, on assiste à l'élargissement du spectre des missions confiées aux OMP qui intègrent désormais des tâches civiles. Ce changement doctrinale qui fait écho à la nouvelle approche de gestion intégrée des questions de sécurité et de développement s'est généralisée, affectant les missions confiées aux armées africaines dans le cadre des OMP post-conflit. L'implication des forces armées dans des opérations autres que la guerre s'institutionnalise et s'impose à travers les sociétés du fait de l'effet persuasif du discours des acteurs influents. Cette démarche devient une norme internationale à laquelle les armées se soumettent pour démontrer une certaine légitimité. C'est ce que Paul DiMaggio nomme « isomorphisme »<sup>293</sup>, c'est-à-dire l'adoption des

---

<sup>293</sup> Le concept d'isomorphisme est utilisé par Paul DiMaggio et Powell Walter pour désigner la tendance à l'uniformisation des pratiques dans les organisations. Pour ces auteurs, les organisations tendent à se ressembler parce qu'elles se conforment aux normes socialement construites et imposées comme légitimes. C'est la tendance à la convergence des modes de gestion des organisations par l'effet d'imitation. Paul DiMaggio et Powell Walter, « The Iron-Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Field », *American Sociological Review*, vol. 48, n° 2, 1983, pp. 147- 160.



politiques semblables par souci de se conformer aux pratiques légitimées par les acteurs influents et qui deviennent des normes. En effet, les missions extramilitaires sont devenues un élément de légitimation des soldats africains avec une généralisation du rôle développementaliste de l'armée. Les développements suivants montrent que les OMP de l'ONU évoluent vers la diversification des missions des armées et l'association des missions autres que militaires (1) et que cette pratique s'est généralisée pour devenir une norme adoptée par l'Union Africaine dans le cadre des OMP africaines (2).

### **1. L'évolution des OMP de l'ONU : Prémices de la construction du référentiel « armée acteur du développement »**

L'imprégnation des études de développement par les approches sécuritaires a un impact —bien que marginal—, sur la conception des missions des forces armées dans le cadre de la gestion des conflits. En effet, les mutations post-guerre froide notamment la multiplication des conflits internes ou intra-étatiques aux causes d'avantage socio-économiques —mais pas exclusivement—, ont induit une transformation des enjeux de la guerre et une évolution du discours des acteurs internationaux sur les missions des forces armées. Les Opérations de maintien de la paix de l'ONU constituent l'un des cadres d'appréciation de l'évolution des pratiques internationales en matière de gestion des crises. En effet, l'ONU à travers son conseil de sécurité assure une responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationale et c'est dans le cadre de la matérialisation de cette responsabilité que sont nées les OMP. Il s'agit d'un mécanisme dynamique qui s'est adapté progressivement aux transformations intervenues dans le champ sécuritaire. Le maintien de la paix implique plusieurs activités à savoir la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, l'imposition de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Le maintien de la paix est en principe différent des autres activités sus-citées mais la complexité de l'environnement sécuritaire amène à gérer de manière intégrée toutes ces activités. Par conséquent, *« les frontières entre la prévention de conflits, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix (peace keeping), la consolidation de la paix (peace building) et l'imposition de la paix sont de plus en plus floues. Les opérations de paix, qu'elles soient dirigées par les Nations Unies ou un autre acteur, se limitent rarement à un seul type d'activité »*<sup>294</sup>. A l'origine en 1948, les OMP de l'ONU sont fondées sur une logique

---

<sup>294</sup> Nation Unies, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions *Opérations de maintien de la paix des nations unies. Principes et orientations*. 2008, p. 20, en ligne : [http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone\\_doctrine\\_fr.pdf](http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf), consulté le 20 juillet 2018.

essentiellement militaire. Dans cette logique, « *le maintien de la paix est une technique conçue pour préserver la paix, aussi fragile soit-elle, une fois que les combats ont cessé et pour appuyer la mise en œuvre des accords facilités par ceux qui sont chargés du rétablissement de la paix. Fondées sur un modèle, essentiellement militaire, d'observation du cessez-le-feu et d'interposition entre des forces à l'issue d'une guerre entre États, les opérations de maintien de la paix ont intégré au fil des années un ensemble complexe d'éléments civils, militaires et policiers, œuvrant ensemble pour jeter les bases d'une paix durable* »<sup>295</sup>. Il s'agit, pour les casques bleus de l'ONU de s'interposer entre les belligérants en constituant une zone tampon pour éviter la reprise des hostilités et permettre ainsi le respect des accords de cessez-le-feu. Dans cette perspective, ils interviennent une fois qu'un accord est trouvé entre les parties au conflit sur la base de trois principes traditionnels qui fondent leurs missions à savoir le consentement des parties, le non recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat et l'impartialité<sup>296</sup>. Cette conception militaire traditionnelle des OMP évolue à mesure que les acteurs prennent conscience des limites des OMP dites de première génération. C'est ainsi que dans le cadre des nouvelles OMP dites de deuxième génération et aussi de troisième génération<sup>297</sup>, on assiste à l'élargissement des missions des soldats de la paix. L'ONU accorde d'avantage l'attention à la diversification des missions des soldats de la paix en leur appliquant, entre autres, la sécurité humaine. Ce changement de paradigme sécuritaire s'opère, principalement, à la faveur de l'émergence du concept onusien de « *consolidation de la paix* » qui traduit le fait que la résolution durable d'un conflit ne doit pas s'arrêter à la phase de désescalade ou d'interposition entre les belligérants. La consolidation est devenue une étape à part entière de la gestion des crises. C'est l'aboutissement du processus de gestion des conflits. Elle « *comprend des mesures ciblées visant à réduire les risques de reprise d'un conflit et à jeter les bases d'un développement durable, notamment à travers le renforcement des capacités*

---

<sup>295</sup> ONU, Département des opérations de maintien de la paix, op. cit., p. 19.

<sup>296</sup> Ibid., p. 34.

<sup>297</sup> Les Opérations de maintien de la paix de l'ONU sont désormais classées en trois générations. La première génération est constituée de missions de surveillance et d'observation. Ici les soldats de l'ONU ont pour mission de superviser les trêves et les accords d'armistice conclus entre États. La deuxième génération des OMP voit les missions des soldats de la paix s'élargir. Ils sont désormais aussi déployés pour superviser les élections, contribuer à la résolution d'un conflit, constituer une force préventive ou sécuriser des opérations humanitaires. En effet, la deuxième génération des OMP assigne aux soldats de la paix des missions diverses et variées. On y retrouve des composantes relatives à de l'imposition de la paix, à la consolidation de la paix et au rétablissement de la paix. La troisième génération des OMP quant à elle est structurée autour de concept d'« imposition de la paix ». Cette troisième catégorie d'OMP est caractérisée par une imbrication entre les missions de consolidation de la paix et d'imposition de la paix (reconstruction, démocratisation, développement). Voir à ce sujet Charles Philippe David, « Chapitre 11. Les soldats de la paix », in Charles-Philippe David (dir.), *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, pp. 341-376, pp. 346-347.

*nationales en matière de gestion des conflits à tous les niveaux. La consolidation de la paix est un processus complexe de longue durée qui vise à créer les conditions nécessaires pour une paix durable. Les activités de consolidation de la paix visent les causes structurelles profondes d'un conflit armé à travers une approche globale. Les mesures de consolidation de la paix se concentrent sur les enjeux ayant un impact sur le fonctionnement de l'État et de la société. À cet égard, elles cherchent à augmenter les capacités de l'État à accomplir ses fonctions essentielles de façon efficace et légitime »<sup>298</sup>. Le processus de consolidation de la paix marque ainsi une rupture avec les modes classiques de résolution des crises par le caractère socio-économique des activités qui le structurent. Ici, les forces armées, dans leurs nouvelles fonctions de « forces de consolidation de la paix »<sup>299</sup>, interviennent au côté de plusieurs autres acteurs dont les missions originaires sont fondamentalement socio-économiques. Par conséquent, « la consolidation de la paix (peace building) représente un effort concerté de l'ONU et de l'ensemble des acteurs de la communauté internationale, pour développer des infrastructures politiques, économiques et sécuritaires telles que les conflits puissent être jugulés ou résolus de manière durable »<sup>300</sup>. Elle constitue la base doctrinale de la dualisation des missions des soldats de la paix de l'ONU. Mais, les soldats de la paix ne sont plus l'apanage des Nations Unies seules. Au sein des coalitions *ad hoc* ou des organisations permanentes et non onusiennes comme l'OTAN, on observe une multiplication des missions de paix. Ainsi par exemple, « un total de 52 opérations de paix multilatérales ont été menées en 2011 : 26 par des organisations régionales, 20 par l'ONU, et 6 par des coalitions *ad hoc*. Elles ont engagé en tout 262 129 soldats et policiers (respectivement 153 603, 105 347, et 3 179 rattachés aux alliances de sécurité, aux Nations unies et aux coalitions, dont 52 % provenant de la seule OTAN) »<sup>301</sup>. Dans le cadre de ces opérations de paix, l'OTAN « accorde un rôle primordial [ aux programmes de développement socio-économique ] dans une vision de sécurisation à long terme, bien au-delà du domaine « civilo-militaire » classique (construction d'infrastructures, appui aux populations) »<sup>302</sup>.*

---

<sup>298</sup> ONU, Département des Opération de maintien de la paix, op. cit., p. 19.

<sup>299</sup> Nous utilisons cette expression pour marquer la différence entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Le maintien de la paix est considéré comme un processus à prédominance militaire alors que la consolidation de la paix est structurée autour des activités à caractère civil. Toutefois, il faut dire que les opérations de consolidation de la paix n'ont pas mis fin au maintien de la paix qui constitue la base des missions de l'ONU et qui continue à faire partie des missions des soldats de la paix.

<sup>300</sup> Charles-Philippe David, op. cit. p. 345.

<sup>301</sup> Center for International Coopération. Voir Charles-Philippe David, *ibid.*, p. 342.

<sup>302</sup> François Gaulme, « Consolider les Etats fragiles », *Études*, Tome 412, n° 6, 2010, pp. 729-740, p. 733.

La plupart des missions civiles de participation au développement menées par les soldats de la paix notamment dans le cadre des OPEX servent des objectifs opérationnels. C'est-à-dire qu'elles sont mises en œuvre pour permettre aux forces armées de mieux atteindre leurs objectifs opérationnels par la construction d'une adhésion populaire. Toutefois, elles ne renseignent pas moins sur le changement doctrinal opéré dans les missions des forces armées. Par effet de contagion ou par mimétisme doctrinal, les opérations de maintien de la paix post-conflit de l'UA intègrent désormais des considérations non militaires. En effet, la tendance est à l'évaluation de la légitimité des forces armées à l'aune de leur niveau de contribution à la réalisation des missions non militaires : c'est l'objet des développements suivants.

## **2. La nouvelle légitimité des forces armées africaines: l'influence de l'image du « soldat de la paix » dans les OMP post-conflit africaines**

L'Union Africaine et ses organisations sous-régionales sont d'avantage impliquées dans le maintien de la paix sur le continent africain avec des soldats de la paix aux missions élargies. Le bilan mitigé de leurs missions militaires en raison de la faiblesse des ressources matérielles, humaines et économiques est relativement compensé par un bilan politique important dû à leur participation au processus de reconstruction des pays dans lesquelles ils interviennent. Les soldats de la paix africains accomplissent dans ce cas, des missions de consolidation des institutions étatiques et de stabilisation sociale. Ces missions se traduisent par « *leur implication dans les opérations électorales (supervision du recensement des populations en contexte préélectoral, surveillance des élections, transport des urnes) comme lors des élections présidentielles centrafricaine en 2003 ainsi que dans la bonne organisation du processus électoral en 2006 en République démocratique du Congo. Bien souvent, les actions civilo-militaires conduites par ces soldats affichent clairement les objectifs politiques recherchés, comme la surveillance du respect d'accords politiques à l'exemple de la MISAB en Centrafrique : la mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui ; ou encore de la surveillance des accords de cessez-le-feu au Burundi en 2003* »<sup>303</sup>. Les transformations observées s'inscrivent dans une histoire contemporaine de la gestion des crises africaines par l'UA.

En effet, le débat sécuritaire africain a été dominé dans les années 1990 par la problématique de l'« appropriation » (ou africanisation) qui doit son émergence au

---

<sup>303</sup> Axel Auge, « Les soldats de la paix en Afrique subsaharienne. Entre action militaire et logique politique », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 1, n° 229, 2008, pp. 43-53., pp. 52-53.

désengagement progressif des pays occidentaux des opérations de maintien de la paix. Ce concept suppose la prise en charge de la sécurité africaine par les africains ou à promouvoir des solutions africaines aux problèmes sécuritaires du continent africain. Il a suscité une transformation du paysage sécuritaire dont la plus importante a été la création de l'Union Africaine en 2002 à Durban en Afrique du Sud. Cette nouvelle organisation est sensée prendre le relais des États occidentaux dans la gestion des crises du continent. La création de l'Union Africaine marque le début d'une véritable implication des armées africaines dans les OMP. Rappelons ici que les OMP sont à l'origine un mécanisme onusien de gestion des crises. S'agissant des Opérations de maintien de la paix de l'Union Africaine, cette analyse s'appesantit uniquement sur la phase de consolidation de la paix qui intègre des éléments faisant référence à la nouvelle doctrine d'emploi des forces armées. En effet, « *La consolidation de la paix comprend des mesures ciblées visant à réduire les risques de reprise d'un conflit et à jeter les bases d'un développement durable, notamment à travers le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des conflits à tous les niveaux. La consolidation de la paix est un processus complexe de longue durée qui vise à créer les conditions nécessaires pour une paix durable. Les activités de consolidation de la paix visent les causes structurelles profondes d'un conflit armé à travers une approche globale. Les mesures de consolidation de la paix se concentrent sur les enjeux ayant un impact sur le fonctionnement de l'État et de la société. À cet égard, elles cherchent à augmenter les capacités de l'État à accomplir ses fonctions essentielles de façon efficace et légitime* »<sup>304</sup>. La consolidation de la paix en elle-même se résume en un panel d'opérations à savoir la restauration de la capacité de l'État à assurer la sécurité et à maintenir l'ordre public, le renforcement de l'État de droit et du respect des droits de l'homme, l'appui à la création d'institutions politiques et la mise en place de processus participatifs légitimes, la promotion du redressement et du développement économique et social et le retour et la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés déracinés par le conflit<sup>305</sup>. Le fait que les Opérations de maintien de la paix de l'UA intègrent des pratiques en vigueur dans le cadre des OMP onusiennes n'a rien de surprenant. En effet, la doctrine qui sous-tend les OMP notamment pour ce qui est de la phase de consolidation de la paix est le fruit d'un mimétisme des pratiques militaires occidentales. Les soldats de la paix onusiens en Afrique ont en effet été pendant longtemps constitués essentiellement des armées occidentales qui

---

<sup>304</sup> Nation Unies, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions *Opérations de maintien de la paix des nations unies. Principes et orientations*, op. cit., p. 19.

<sup>305</sup> Ibid., p. 27.

naturellement emportent avec eux les usages propres à leur doctrine d'emploi des forces. D'où le lien homothétique entre les nouvelles pratiques des OMP onusiennes et les démarches duales des forces armées africaines dans le cadre des OMP de l'UA.

Dans la perspective d'une intégration formelle et systématique des « *phases de normalisation* »<sup>306</sup> dans le cadre des OMP africaines, l'UA a développé un mécanisme spécifique à savoir le cadre de développement et de reconstruction post-conflit en Afrique (RDPC) en 2006. « *Le terme RDPC que l'Union africaine préfère à celui de consolidation de la paix, désigne pour l'Union : « Une série de mesures exhaustives visant à : prendre en charge les besoins des pays émergents de conflits, y compris les besoins des populations affectées ; prévenir la recrudescence des conflits ; éviter le regain de violence ; aborder les causes profondes des conflits ; et consolider la paix durable* »<sup>307</sup>. La dualisation des forces armées africaines bien qu'encore embryonnaire, reste une réalité dans le cadre des OMP. Il s'agit, pour les forces armées africaines envoyées dans les théâtres de conflit africain de participer, au-delà de leur mission de combat, au développement des zones dans lesquelles elles sont déployées. Ces actions permettent ainsi aux populations locales affectées de retrouver un environnement viable. C'est le cas de la Mission de Consolidation de la Paix (MICOPAX) déployée en République Centrafricaine à partir du 12 Juillet 2008, à qui l'on confie des missions variées marquant une évolution significative dans le dispositif de maintien de la paix de l'UA. Cette mission a rempli un mandat de consolidation du climat de paix et de stabilité; notamment à travers l'aide au gouvernement pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) des rebelles, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et le soutien aux forces nationales en matière d'ordre public. Elle a aussi servi la protection du personnel de l'ONU et des civils ; l'aide au développement du processus politique ce qui inclut le soutien aux efforts du gouvernement pour le dialogue et la réconciliation et à l'organisation des élections, le soutien aux efforts des gouvernements et des ONG pour assurer le respect des droits de l'homme et la coordination de l'aide humanitaire ainsi que la participation à la lutte contre les maladies, en

---

<sup>306</sup> Cette expression est utilisée par Axel Augé pour faire référence à l'étape de consolidation de la paix dont le succès, selon lui, dépend moins des actions militaires que des actions civiles de reconstruction. Voir Axel Augé, « Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire », op. cit., p. 1.

<sup>307</sup> Gabriel Amvane, « Enjeux et perspectives de la reconstruction de l'Etat malien », *Civitas Europa*, vol. 2, n° 31, 2013, pp. 219-231. P. 220.

particulier le VIH/SIDA<sup>308</sup>. Sur le terrain, cette mission se traduit aussi par la réhabilitation des voies de circulation en zones rurales grâce au bataillon du Génie militaire.

Cette nouvelle démarche africaine qui vise une plus grande implication des soldats africains de la paix dans le processus de reconstruction du tissu social sur des territoires post-conflit se consolide d'avantage grâce aux Ecoles Nationales à Vocation Régionale (ENVR). Ces écoles assurent la formation des militaires dans certains domaines précis pour une efficacité dans les actions de reconstruction post-conflit où même pendant le conflit. En effet, cet outil novateur de gestion des crises africaines est issu du cadre de la coopération sécuritaire entre la France et ses anciennes colonies. Le réseau ENVR compte aujourd'hui 14 écoles thématiques répartie dans 10 Pays africains avec pour vocation de « capaciter » les pays africains dans divers domaines notamment le maintien de la paix, la santé, le déminage, le maintien de l'ordre, le génie-travaux, la formation des cadres, la sécurité maritime, la protection civile, l'action de l'État en mer<sup>309</sup>. Quoiqu'il existe une volonté de redéfinition des missions des forces armées africaines afin qu'elles puissent accomplir des missions semblables à celle de la coopération civilo-militaire occidental-européenne, il faut reconnaître, hélas, que les acteurs de la sécurité africaine ne capitalisent pas encore assez bien le potentiel de cette nouvelle vision. En dépit de quelques exemples isolés, la dualisation des forces armées africaines est encore sous-exploitée. Le dispositif constitué par les ENVR, en dépit de l'existence en son sein de la dimension formation aux métiers civils, demeure essentiellement porté vers des métiers militaires. Le Congo Brazzaville accueille une école thématique du réseau ENVR spécialisé dans le Génie-travaux avec pour vocation de former des cadres officiers et sous-officiers aux techniques et opérations d'infrastructures, ainsi que des conducteurs d'engins de travaux. Ce dispositif de formation aurait pu servir à renforcer les capacités des corps du Génie dans les différents pays afin qu'ils se mettent au service des projets d'aménagement du territoire. L'hybridation de l'identité militaire reste un volet sous exploité dans la cadre de cette politique. Une centaine de places est ouverte chaque année dont 1/3 pour le pays qui accueille l'école. Cet effectif est insuffisant au regard des besoins en génie civil. Sans préjudice de l'importance de tous les autres déclinaisons des écoles thématiques que constituent le réseau des ENVR, un accent particulier

---

<sup>308</sup> Les objectifs de ce mandat sont fixés par la CEEAC (Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale). Voir « Décision N°02/CEEAC/CEG/XIII/08 portant sur le mandat de la Mission de Paix du 12 juillet au 31 décembre 2008 et Mission de Consolidation de la Paix du 1er janvier 2009 aux environs de l'année 2013 du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale en République centrafricaine »,

<sup>309</sup> Pour plus d'informations sur les ENVR, voir Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/defense-et-securite/la-cooperation-de-securite-et-de-defense/les-ecoles-nationales-a-vocation-regionale/>, consulté le 25 octobre 2018.

sur le volet Génie-travaux est souhaitable : Les unités du Génie de chaque pays pourraient en bénéficier.

Hélas, les politiques de réforme du secteur de la sécurité en Afrique n'accordent pas suffisamment d'attention aux nouvelles missions de développement des soldats de la paix. Pourtant, la plupart des définitions données à la Réforme du secteur de la sécurité (RSS) mettent en exergue la transformation du secteur de la sécurité qui inclut les acteurs parmi lesquels les forces armées. La Réforme du secteur de la sécurité renvoie, selon l'OCDE, à la « *transformation du système de sécurité qui inclut tous les acteurs, leurs rôles, leurs responsabilités et leurs actions afin qu'ils soient gérés et opérés d'une façon plus compatible avec les normes démocratiques et les principes sains de bonne gouvernance et ainsi contribuent à établir un cadre sécuritaire fonctionnant correctement. Les forces de sécurité responsables et devant rendre des comptes réduisent les risques de conflit, assurent la sécurité des citoyens et créent un environnement favorable au développement durable. L'objectif en général de la réforme du secteur de la sécurité est d'établir un environnement sécurisé qui stimule le développement* »<sup>310</sup>. Si le concept met en évidence la participation des acteurs de la sécurité au développement, l'idée de développer des missions civiles pour les forces armées reste très marginale. En effet, la référence à la transformation concerne dans la plupart des cas, la professionnalisation de l'armée et non l'élargissement de ses missions dans une optique de participation aux efforts de développement. Alors, même si les forces armées africaines essaient dans leurs pratiques de s'approprier la nouvelle vision des missions de l'armée, sa prise en compte reste marginale. Ce qui justifie les appels incessants à la redéfinition des missions des armées africaines. L'on évoque de manière nostalgique le retour à une politique d'encadrement de la jeunesse par les forces armées. Cet insuffisant développement du nouveau visage des forces armées tient à divers obstacles.

## **B. Les limites à la construction effective du concept de « soldat de la paix »**

L'opérationnalisation effective du concept de « soldat de la paix » rencontre des difficultés structurelles. Ces dernières sont constituées de logiques instrumentales c'est à dire le fait pour les forces armées de se servir des missions civiles comme prétexte pour des

---

<sup>310</sup> DFID, cité par Herbert Wulf, « Réforme du secteur de la sécurité dans les pays en développement et les pays en transition », Berghof research center, p. 3, en ligne : [https://www.berghoffoundation.org/fileadmin/redaktion/Publications/Handbook/Dialogue\\_Chapters/french\\_wulf\\_dialogue2.pdf](https://www.berghoffoundation.org/fileadmin/redaktion/Publications/Handbook/Dialogue_Chapters/french_wulf_dialogue2.pdf), consulté le 30 octobre 2018.



opérations militaires avec une possible confusion entre humanitaires et militaires (1). Par ailleurs, la RSS présentée comme une politique sécuritaire qui prend en charge les préoccupations de développement s'est réduite majoritairement à ses aspects sécuritaires (2).

### **1. La méfiance envers une instrumentalisation des missions des « soldats de la paix » et les possibles confusions entre humanitaires et forces armées**

Que les OMP soient menées par les Nations Unies ou par d'autres organisations intergouvernementales et régionales, elles contribuent à transformer des soldats en « *humanitaires casqués* »<sup>311</sup> c'est-à-dire en forces armées participant aux actions de développement au nom de la restauration des sociétés fragiles. Des expériences importantes sont observables. A titre illustratif, « *dans l'Adrar des Ifoghas, château d'eau dans le Nord du Mali, l'armée française d'abord, la force Serval puis Barkhane, met sur pied de petits projets, au titre de la coopération civilo-militaire (financement de digues par exemple) ; l'AFD vient ensuite compléter le dispositif de sécurisation des ressources en eau par l'érection d'un barrage semi-enterré qui permet la régénération des puits* »<sup>312</sup>. Cet exemple non isolé traduit une certaine synergie d'action entre les organismes de développement ou autres ONG et les militaires sur le terrain de la gestion des crises. Mais il faut noter que de manière générale, on constate des évolutions négatives. L'implication des forces armées dans les activités relevant de la sécurité humaine s'avère très complexe pour plusieurs raisons. En effet, « (...) à de nombreuses occasions, des ONG américaines ont été impliquées dans des missions pseudo-humanitaires en recrutant des anciens des forces spéciales »<sup>313</sup>. Dans ces circonstances, les ONG humanitaires et les organismes de développement sont partagés entre la volonté d'adhésion à l'application de la sécurité humaine aux forces armées<sup>314</sup> et la peur de la militarisation de l'aide humanitaire ou de la politisation de l'aide au développement. Toutefois, il faut souligner la posture paradoxale des ONG par rapport au recours à l'armée pour assurer des missions humanitaires. En effet, l'usage de la sémantique sécuritaire est un capital symbolique permettant souvent aux ONG et organismes de développement de recevoir des

---

<sup>311</sup> Pierre De Senarclens, cité par Charles-Philippe David, op. cit., p. 350.

<sup>312</sup> AFD, Le continuum défense-développement, essentiel pour rétablir durablement la paix, Université d'été de la défense, en ligne:

[http://universite-defense2015.org/fr/system/files/mars\\_xiv\\_pp\\_afd\\_5.pdf](http://universite-defense2015.org/fr/system/files/mars_xiv_pp_afd_5.pdf), consulté le 14 février 2019.

<sup>313</sup> Sami Makkl, op. cit.

<sup>314</sup> L'application de la sécurité humaine aux forces armées donnent du sens au discours qui promeut une gestion intégrée des questions de sécurité et de développement dans la mesure où,

fonds autrefois destinés à la gestion des problématiques sécuritaires<sup>315</sup>. Pourtant, elles sont réticentes quant à l'usage des forces armées comme *acteurs de la sécurité humaine*. Cette attitude pour le moins contradictoire mais justifiée<sup>316</sup>, constitue une entrave à une plus large implication des forces armées dans ces nouvelles missions. En effet, cette implication peut créer la confusion entre agents humanitaires et militaires faisant ainsi des premiers, des cibles dans des contextes insurrectionnels ou les militaires sont considérés comme une force d'occupation<sup>317</sup>. Par exemple, «  *parmi les ONG européennes présentes en Afghanistan pendant la guerre, (notamment Action Contre la Faim, Médecins du Monde et Madera), une vive inquiétude est née suite à la mise en place de Provincial Reconstruction Teams (PRT). Ces équipes régionales de reconstruction composées de réservistes de l'US Army sont chargées d'apporter une aide de type humanitaire et de reconstruction. Selon certaines ONG, ceci peut créer* »<sup>318</sup> «  *la confusion et mettre à mal le travail des organisations humanitaires [car] il est à craindre que la population afghane tende progressivement à assimiler les volontaires humanitaires à des éléments de l'armée américaine". Pour ces ONG, ce processus est "de nature à ruiner les efforts déployés par les ONG pour établir un lien de confiance, de respect et de partenariat avec les populations* »<sup>319</sup>. Ces logiques d'instrumentalisation des missions humanitaires à des fins géostratégiques créent une suspicion générale et freine toute démarche de dualisation de la fonction militaire sur les terrains de conflit. Cet élément n'est pas la seule limite au développement de la dualisation. Certaines politiques censées assurer une approche intégrée des politiques de sécurité et de développement n'accordent qu'une place limitée à la transformation des missions des forces armées : C'est le cas de la RSS.

---

<sup>315</sup> Entre 2004 et 2014, l'assistance officielle au développement dédiée au secteur conflit, paix et sécurité par les pays membres du comité d'assistance au développement (CAD) a triplé (de 813 millions à 2,5 milliards de dollars, avec un pic en 2009 et 2010 à 3,2 milliards de dollars) tandis que l'aide publique au développement multilatérale était multipliée par sept (de 106 millions à 790 millions de dollars, avec un pic en 2011 et 2013 à 1,1 milliard de dollars), Ces données celles de l'OCDE, voir Pénélope Larzillière, op. cit., p. 154.

<sup>316</sup> Cette attitude bien que contradictoire est justifiée et justifiable dans la mesure où les forces armées instrumentalisent leur implication dans les opérations humanitaires pour atteindre des objectifs stratégiques.

<sup>317</sup> Pour amples informations sur le caractère dangereux de l'implication des forces armées dans des activités humanitaires notamment le risque qu'encours les agents humanitaires. Voir Mofarah Kasra, « Confusion humanitaire en Irak », in *Guerre en Irak : Au péril de l'ingérence humanitaire*, n° 8, automne 2003, pp. 35-41.

<sup>318</sup> Sami Makki, « Militarisation de l'humanitaire : les enjeux de l'intégration civilo-militaire dans l'appareil de sécurité nationale américaine », in *Guerre en Irak : Au péril de l'ingérence humanitaire*, n° 8, automne 2003, pp. 88-107., p. 94.

<sup>319</sup> *Le monde*, cité par Sami Makki, ibid.

## 2. La marginalisation des missions civiles des forces armées dans la dynamique de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)

Initiée depuis la fin des années 1990, au début des « crises post-idéologiques »<sup>320</sup> sous le vocable Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), la réforme des armées africaines apparaît comme un chantier pharaonique. Une réforme constitue de manière générale un processus et pour cela, elle est appelée à durer dans le temps. Mais la permanence de la réforme des armées africaines traduit plutôt les échecs répétés ou l'inadéquation des mécanismes de réformes envisagés. C'est assurément cette longue attente et, surtout, le désespoir face à une réforme interminable que traduit le titre de la communication de Thierry Vircoulon : « pour en finir une bonne fois pour toute avec la réforme du secteur de la sécurité : l'armée burundaise, de la « succes story » à la dislocation »<sup>321</sup>. Que réforme-t-on vraiment dans le secteur de la sécurité en Afrique ? Les travaux consacrés à la réforme du secteur de la sécurité s'inscrivent dans plusieurs approches. Axel Augé distingue entre « une approche institutionnaliste fondée sur les sciences juridiques et politiques et représentée par les auteurs comme Eboe Huchful et Kayode Fayemi (2003), Hans Born et Joseph Vitalis, une approche de type constructiviste développée par les institutions internationales (Banque mondiale, le FMI et ONU) et une approche socio-économique et normative défendue par l'OCDE »<sup>322</sup>. La problématique des forces duales est abordée timidement et n'occupe qu'une place subsidiaire en matière de sécurité en Afrique. Toutefois, plusieurs productions doctrinales relatives aux questions de sécurité reconnaissent la nécessité et l'urgence de penser des solutions contextualisées c'est-à-dire adaptées aux spécificités de l'environnement sécuritaire africain<sup>323</sup>. Pour certains auteurs, les politiques de RSS ont péché par un fort recentrage sur les aspects de professionnalisation et de modernisation des forces armées ; contribuant ainsi à occulter la dimension « développementaliste » qui a pourtant le mérite de participer la consolidation de l'État. Ils estiment que les politiques de RSS

---

<sup>320</sup> Cette expression est utilisée pour désigner les crises qui jalonnent le monde et particulièrement le continent africain depuis la fin de la guerre idéologique opposant le bloc communiste dirigé par l'ex URSS au bloc capitaliste avec à sa tête les USA. Voir Joseph Vitalis, « La réforme du secteur de sécurité en Afrique. Contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent », *Afrique Contemporaine*, vol. 1, n° 2019, 2004, pp. 65-79, p. 65.

<sup>321</sup> C'est le titre de la communication présentée par Thierry Vircoulon au Colloque internationale de l'IRSEM sur *Les nouveaux visages des armées africaines* du 5 au 6 Octobre 2016.

<sup>322</sup> Axel Augé, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique sub-saharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », op. cit., pp. 49-51.

<sup>323</sup> Joseph Vitalis, « La réforme du secteur de sécurité en Afrique. Contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent », op. cit. Le titre de cet article traduit à suffisance le besoin de contextualiser les solutions à l'insécurité en Afrique.

dont la rhétorique politique présente comme étant centrées sur le bien-être des populations (*people centred*) sont en réalité réduites à des politiques stato-centrées de renforcement de la sécurité étatique (*state centric-policy*)<sup>324</sup>.

Ceci étant, la dualisation des armées africaines n'est pas un sentier non exploré ou une problématique non étudiée. Le constat est celui de la portion congrue qui lui est réservée dans les politiques publiques de sécurité déjà mis en œuvre ou en cours d'expérimentation sur le continent. En effet, les efforts de théorisation ou de problématisation de l'institution militaire, dans une perspective de construction des *forces duales* existent. Il existe des productions doctrinales qui abordent la question de la dualisation des forces armées africaines comme mécanisme d'adaptation des instruments sécuritaires à l'environnement africain. L'ouvrage dirigé par Patrick Klaousen et Axel Augé<sup>325</sup> constitue à ce sujet une référence. La problématique de la force duale est abordée de manière originale dans les travaux réunis dans cet ouvrage. Ces travaux marquent une rupture avec les approches fondées sur les actions civilo-militaires généralement conduites dans des contextes de crise. Ils appréhendent l'action développementaliste des forces armées en dehors des contextes de crise. Il s'agit d'inscrire l'action de l'armée dans une logique de solidarité communautaire et de patriotisme. En effet, bien que les contributeurs à cet ouvrage abordent la question de la réforme des armées africaines sous plusieurs angles, l'on constate une mise en relief des logiques de dualisation. On peut y distinguer plusieurs approches : D'une part, une approche qui revisite des logiques duales jadis expérimentées dans les armées africaines et structurée autour de la formation de la jeunesse. Cette approche est défendue par Hughes De Bazouges. Ce dernier étudie le cas du *Malawi Yong Pioneers* créée en 1963 et qui, pour lui a constitué un « *formidable vecteur de développement rural et surtout agricole dans un pays pour lequel les recettes agricoles représentaient plus de 80% du revenu national* »<sup>326</sup>. Il s'agit des jeunes formés par les militaires et mis au service du développement de la filière agricole. L'auteur revisite également, le *Youth National Service* créée au Zimbabwe en 2000. Toutefois, il déplore le fait que les préjugés sur les possibles instrumentalisation politiques et la militarisation de ces mouvements aient plombé leur

---

<sup>324</sup> Les notions de « *people centred* » et « *state centric policy* » sont utilisées par Bruce Baker et Eric Scheye pour montrer que les politiques de RSS ont trahi leurs objectifs initiaux dans la mesure où elles n'accordent pas assez d'attention à la sécurité de l'« individu ». Par ailleurs, elles ignorent les acteurs locaux qui devraient en principe les conduire efficacement. Voir Bruce Baker et Eric Scheye, « *Multi-layered justice and security delivery in post-conflict and fragile states* » *Conflict, Security & Development*, vol. 7, n° 4, 2007 pp. 503 –528, en ligne : <http://dx.doi.org/10.1080/14678800701692944>, consulté le 17 février 2019.

<sup>325</sup> Axel Augé et Patrick Klaousen (dir.), op. cit.

<sup>326</sup> Hughes De Bazouges « *La légion des volontaires africains de développement* », in Axel Augé et Patrick Klaousen (dir.), *Ibid.*, pp. 151-159., p. 153.

développement et suscité une méfiance de la part des bailleurs de fond internationaux. Bien que le *Zambian National Service* soit cité comme un exemple encore opérationnel de ces mouvements de jeunes formés par les forces armées sur le model du service civique national, l'auteur regrette le peu d'intérêt que les acteurs et les promoteurs de la réforme du secteur de la sécurité accorde à des initiatives d'une telle nature.

En s'inscrivant dans la même logique, Axel Augé met l'accent sur les forces armées qui encadrent les corps de jeunes volontaires ayant vocation à être déployés dans les contextes post-conflit afin d'aider à la reconstruction des infrastructures, au soutien des politiques agricoles<sup>327</sup>. D'autre part, la problématique de la force duale est abordée dans une perspective de participation directe des forces armées à l'entreprise de développement à travers leurs propres moyens (Génie, transport terrestre, maritime ou aériens)<sup>328</sup>. Par ailleurs, la diversification des missions des armées africaines est abordée dans cet ouvrage dans une logique d'articulation conceptuelle entre force duale et sécurité humaine. Ici, il est question de l'application du concept de sécurité humaine aux forces armées africaines engagées sur les théâtres de conflit sous la dénomination de « forces de maintien de la paix » à l'exemple des *Provincial Reconstruction Team (PRT)* expérimentées en Afghanistan<sup>329</sup>. Jean-Jacques Konadje appelle aussi à la redéfinition stratégique des missions des armées africaines qui, selon lui, doivent s'impliquer dans des tâches extramilitaires comme la construction des routes et des ponts<sup>330</sup>. En dépit de l'intérêt que ces auteurs accordent à la problématique de la dualisation des armées africaines, la plupart affichent leur doute quant au caractère réaliste de cette entreprise. En ce qui concerne l'application du concept de sécurité humaine aux forces armées par exemple, François Gaulme reconnaît que des pas ont été franchis sur le plan théorique, notamment la reconnaissance d'un lien structurel entre sécurité et développement. Par ailleurs, les bailleurs de fonds ont la volonté d'appuyer la formation des forces de maintien de la paix. Cependant, les armées africaines de par leurs origines sont plus portées vers leur identité martiale et il s'avère compliqué de leur appliquer le concept de sécurité humaine<sup>331</sup>. Mais certains auteurs sont plus réservés quant aux chances de réussites des missions duales car, disent-ils : « *les missions alternatives à caractère non militaire, aide au développement ou sécurité civile, n'ont*

---

<sup>327</sup> Axel Augé « Des forces civilo-militaires en Afrique. Une autre méthode pour sortir de la violence », in Axel Augé et Patrick Klaousen (dir.), op. cit., pp. 13-24.

<sup>328</sup> Ibid.

<sup>329</sup> François Gaulme, « La sécurité humaine. Nouveau paradigme dans la sociologie militaire en Afrique », in Axel Augé et Patrick Klaousen (dir.), ibid., pp. 161-173.

<sup>330</sup> Jean Jacques Konadje, op. cit.

<sup>331</sup> François Gaulme, op. cit.

*que peu de chance d'aboutir sur un continent où la force et la « kalachnikov » priment trop souvent le droit pour l'obtention des ressources »<sup>332</sup>. D'où l'idée très répandue de la sanctuarisation de l'identité martiale des forces armées c'est-à-dire que les forces armées sont encore très attachées à leurs missions militaires.*

Par conséquent, si la doctrine de la consolidation de la paix dans des environnements post-conflits et même avant et pendant les conflits laisse entrevoir de nouveaux rôles pour les forces armées, sa mise en pratique dévoile un recentrage sur leurs missions classiques. Toutefois, on ne peut ignorer l'influence des discours de mise en articulation des préoccupations de développement et celles de sécurité dans l'élargissement progressif de la gamme de missions des soldats de la paix. Ce discours des acteurs internationaux du développement et de la sécurité influence les politiques publiques nationales de sécurité. En effet, on assiste au niveau des États en l'occurrence au Cameroun, à l'hybridation de l'identité de l'armée. Le politique s'approprie le discours international sur le lien entre la sécurité et le développement en l'adaptant aux besoins nationaux.

## **Section 2. Les dispositifs nationaux d'hybridation de l'identité de l'armée camerounaise : entre idées, intérêts et institutions.**

L'usage du triptyque idées-intérêts-institutions renvoie au fait que la construction d'une composante civile de l'identité militaire est une combinaison de ces trois variables car l'idée n'est ni opposée aux intérêts, ni aux institutions. Ces trois termes s'inscrivent dans le cadre théorique développé à l'introduction. Ils correspondent aux trois approches néo-institutionnalistes notamment le néo-institutionnalisme historique (l'histoire compte dans l'émergence d'une politique publique), sociologique (la diffusion des idées est un élément important dans la construction des politiques publiques) et du choix rationnel (l'émergence d'une politique publique repose sur des bases rationnelles). Par conséquent, cette section vise à démontrer qu'au niveau national, il y a une co-construction des politiques publiques de force duale par des dynamiques issues de ces trois approches. La démarche qu'emprunte cette analyse s'inscrit dans les travaux d'Yves Surel et de Bruno Palier qui estiment que : *« l'étude des formes et des dynamiques de l'action publique contemporaine gagnerait sans doute à combiner des approches souvent présentées comme antinomiques, centrées respectivement sur les*

---

<sup>332</sup> Guy De Haynin De Bry, « La réforme des armées de l'Afrique subsaharienne. Mythe ou réalité » in Axel Augé et Patrick Klaouzen (dir.), op. cit., pp. 27-46., p. 45.

*intérêts des acteurs mobilisés, sur les dynamiques institutionnelles propres à toute politique publique et sur l'influence des représentations et croyances sociales dominantes dans la définition des problèmes et des solutions légitimes* »<sup>333</sup>. Cette section se situe dans la continuité de la première qui analyse les dynamiques du dehors qui influencent la diversification des missions des armées. La tendance internationale à l'élargissement de la gamme de missions des armées n'est pas sans effet sur les politiques nationales dans un contexte de convergence des normes. Par ailleurs, les politiques internationales émanent des acteurs dits internationaux mais qui ont un enracinement national réel. Par conséquent, autant les politiques élaborées dans le cadre des institutions internationales influencent les politiques nationales, autant les postures des acteurs locaux influencent les politiques internationales dans la mesure où les acteurs sont identiques. C'est dire que l'énonciation d'une politique de dualisation des forces armées au niveau national est le fruit de la conjonction des influences internationales et nationales. Cette section met en exergue les logiques nationales qui participent à la construction de la politique de dualisation. Dans cette perspective, l'analyse part de l'hypothèse que l'élargissement de la gamme de missions des armées est le fruit d'une conjonction d'éléments intellectuels (idées) et de calculs rationnels (§1), mais qu'elle peut aussi se lire à travers la trajectoire historique des institutions (§2).

### **§1. La « mise en sens » d'un nouveau référentiel « Armée acteur de développement » par les acteurs politiques**

Le fait de donner du sens, ce que Pierre Muller appelle la « *mise en sens* »<sup>334</sup> renvoie à la construction de l'importance d'une problématique et surtout de l'urgence d'en faire une politique publique prioritaire. La diversification des missions des forces armées camerounaises à travers l'action du Génie militaire est une pratique ancienne qui précède la rhétorique politique internationale sur cette question. Mais, on ne peut ignorer l'influence des productions doctrinales dont les organisations internationales se sont fait une spécialité sur la recrudescence de l'usage civil du Génie militaire camerounais. L'objectif de ce paragraphe est de montrer que

---

<sup>333</sup> Yves Surel, « L'action publique modélisée par les « trios I ? » », in Mathias Delori, Delphine Deschamps-Beaume et Sabine Saurugger, *Le choix rationnel en science politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 229-25, p. 229. S'agissant de la nécessité de combiner les trois approches néo-institutionnalistes dans l'analyse de l'action publique, voir Bruno Palier et Yves Surel, « Les « trois I et l'analyse de l'État en action », *Revue Française de Science Politique*, vol. 55, n° 1, 2005, pp. 7-32.

<sup>334</sup> Pierre Muller, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », op. cit., p. 195.

l'introduction du nouveau référentiel « armée acteur du développement » dans la doctrine d'emploi des forces armées camerounaises est le fait des acteurs politiques locaux convertis aux usages internationaux en la matière. Ces acteurs, attentifs aux nouvelles normes internationales d'emploi des forces armées, mobilisent au niveau interne des éléments pour construire de nouvelles politiques publiques nationales conformes aux pratiques partagées à l'échelle mondiale. Dans cette perspective, deux principales articulations constituent les développements suivants : D'une part, l'étude du rôle du discours des acteurs politiques comme outil de fabrication de la nouvelle vision des missions des armées (A). D'autre part, les instruments utilisés par ces acteurs politiques pour assurer la conversion à cette nouvelle doctrine (B).

### **A. Diffusion du paradigme « armée acteur du développement » comme nouveau cadre d'interprétation du champ sécuritaire au Cameroun**

Les acteurs politiques internes participent, à travers leurs discours, à la mise en œuvre de politiques publiques qui prennent en compte de nouveaux référentiels internationaux. Ils s'approprient ainsi, par contraintes ou non, les cadres cognitifs à la mode (1). Mais, cette appropriation n'est pas totalement mimétique; elle intègre des éléments nouveaux propres au contexte politique national (2).

#### **1. Les logiques discursives d'appropriation de la doctrine internationale des missions duales**

Dans ses travaux consacrés aux politiques économiques britanniques, Peter Hall mobilise le concept de « paradigme politique » (*policy paradigm*) comme un modèle interprétatif, une vision des choses que partagent certains acteurs sur une problématique précise. Il s'agit d'une « *structure d'idées et de normes qui spécifient non seulement les objectifs des politiques et le type d'instruments qui peuvent être mobilisés pour les atteindre, mais aussi la nature même des problèmes qu'ils doivent affronter* »<sup>335</sup>. Cette notion de paradigme est proche de celle de « référentiel » utilisée par Pierre Muller. Selon lui, « *la définition d'une politique publique repose sur une représentation de la réalité qui constitue le référentiel de cette*

---

<sup>335</sup> Peter Hall, « Policy Paradigms, social learning and the state: the case of economic policymaking in Britain », *Comparative politics*, vol. 23, n° 3, 1993, pp. 275-296., p. 279.



politique »<sup>336</sup>, « le référentiel correspond d'abord à une certaine conception de la place et du rôle du domaine concerné dans la société »<sup>337</sup>. Le référentiel tout comme le paradigme s'appréhende donc comme un répertoire de normes et de schèmes cognitifs qui traduisent la conception de la réalité par les acteurs. L'idée d'une « armée acteur du développement » correspond donc, au niveau national, à un référentiel qui traduit la nouvelle conception que les autorités ont de l'armée. Cette conception est en partie influencée par l'environnement international où cette vision est déjà vulgarisée. La perception de l'armée comme acteur du développement à travers l'action du Génie militaire précède le discours des organisations internationales en la matière et remonte à la création de ce corps en 1962. Mais il faut relever que cette conception s'est consolidée depuis les années 2013. En effet, en 2012, le Génie militaire camerounais bénéficie d'une amélioration de son parc de matériel de génie civil grâce à un prêt de 25 milliards FCFA accordé par le gouvernement américain. Ce nouvel équipement marque le début d'une nouvelle ère dans la fonction développementaliste des forces armées camerounaises. Le discours du ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire lors de la signature de la convention de prêt entre l'État du Cameroun et les États-Unis d'Amérique est fort évocateur. Il témoigne de l'ampleur de la tâche que le gouvernement entend désormais assigner à l'armée dans le cadre de ses missions de participation au développement. Au sujet de cette acquisition, le ministre souligne en effet que : « *Annuellement, il s'agira de construire 20 km de routes bitumées en zones urbaines et interurbaines et 100 km de routes non-bitumées pour les zones périurbaines, rurales et frontalières. Des écoles, des centres de santé, des logements et adductions d'eau complètent le cahier de charges de ce prêt. Le cas échéant, le crédit américain peut supporter les frais du secours porté aux victimes de catastrophes naturelles ou aériennes, etc.* »<sup>338</sup>, « le Génie militaire, en même temps que les autres forces productives nationales, contribuera à l'accélération de la croissance à travers les constructions ». Si l'action sociale de l'armée n'est pas un fait nouveau, les termes de ce discours témoignent d'un changement de paradigme ou de vision dans l'usage des forces armées et particulièrement des unités du Génie militaire. Ces dernières sont désormais, et plus que par le passé, intégrées comme acteurs de développement et contributeur à part entière dans la politique d'émergence du Cameroun. D'après l'entretien

---

<sup>336</sup> Pierre Muller, « Référentiel », in Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 555-562, p. 555.

<sup>337</sup> Ibid.

<sup>338</sup> Extrait commenté du discours d'Emmanuel Nganou Djoumessi, Ministre camerounais de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire. Voir *Cameroun Tribune*, 16 juillet 2012.

réalisé auprès du directeur du Génie militaire, il apparaît que les missions confiées aux unités du Génie militaire se sont démultipliées depuis l'acquisition de nouveaux engins. Interrogé sur la densité des missions confiées à la structure dont il a la charge, il se livre à un exercice de comparaison :

*« On a acheté les engins en 2013 notamment 150. Mais, je dis souvent qu'avant 2013, si nous avions 5 engins, on avait peut-être 10 missions. Au jour d'aujourd'hui c'est-à-dire en 2017, on a eu 150 engins, mais on a presque 500 missions. Le nombre de missions a explosé et les engins ne représentent plus rien par rapport aux attentes des populations »<sup>339</sup>.*

Le Génie militaire n'a certainement pas 500 missions tel mentionné ci-dessus. L'hyperbole utilisée témoigne de l'implication plus importante de l'armée par rapport aux usages passés. Le président de la République souligner régulièrement la participation des armées à l'effort de développement à chaque cérémonie organisée en leur honneur. Lors de la célébration du cinquantenaire des armées camerounaises le 8 décembre 2010, il a saisi l'occasion pour louer l'action des forces armées sur le terrain du développement : *« J'ai la profonde conviction que, comme par le passé, vous saurez relever un tel défi. Même si, par définition, nos Forces Armées ont pour mission prioritaire d'assurer la paix et de défendre l'intégrité territoriale de notre pays, elles n'en participent pas moins à la création de conditions favorables à son développement. Le thème de cette célébration le rappelle opportunément. Car nous le savons bien, sans paix et sans sécurité, il n'est pas de développement possible »<sup>340</sup>*. Il en ressort clairement que les forces armées ont des missions subsidiaires de contribution à l'amélioration des conditions sociales des populations. Les termes du discours traduisent l'idée d'un renforcement mutuel entre la sécurité et le développement. Le discours fait référence à la participation des soldats camerounais aux opérations de maintien de la paix de l'Union Africaine et de l'ONU. La diversification des missions des soldats de la paix dans le cadre des OMP ne fait pas d'eux de véritables acteurs du développement. Mais, il n'en demeure pas moins vrai que le discours du président de la République du Cameroun apparaît comme une appropriation et une adaptation locale du discours des organisations internationales sur l'intégration des préoccupations sécuritaires dans les problématiques de développement. Dans la même perspective, l'un des interviewés fait la comparaison entre les missions de développement des

---

<sup>339</sup> Entretien n° 1, réalisé auprès du directeur du Génie militaire, Yaoundé, Cameroun, Octobre 2017.

<sup>340</sup> Paul Biya, extrait du discours prononcé lors de la célébration du cinquantenaire des armées camerounaises, 8 décembre 2010.

forces armées camerounaises et les actions civilo-militaires conduites dans les théâtres de conflit par les forces de l'OTAN. Cette logique de comparaison est la preuve que les acteurs politiques nationaux sont très attentifs à ce qui se passe à l'international et n'hésitent pas à se les approprier. Ils les tropicalisent en fonction des besoins<sup>341</sup>. Cette attention peut s'expliquer par leurs expériences internationales. C'est le cas de certains officiers supérieurs interrogés. Ils ont pour la plupart déjà fait partie des opérations de maintien de la paix. Le directeur du Génie militaire en est un exemple. Il a travaillé comme expert sur les questions humanitaires et de génie civil dans le cadre des OMP dans plusieurs pays. Ce milieu international de socialisation affecte aussi sa vision du rôle de l'armée et influence en retour son discours et la manière dont il conçoit le rôle de l'armée nationale.

Le discours politique sur les missions civilo-militaires à caractère développementaliste mobilise des schèmes cognitifs et normatifs comme le « lien armée-nation », l'« armée et unité nationale », l'« armée populaire » pour construire une vision commune autour de la fonction développementaliste des forces armées dans la société. Ces référentiels sont porteurs d'un message politique et d'une vision. Dans une perspective néo-institutionnaliste sociologique et à l'image des « *institutions*<sup>342</sup> », ces expressions sont constitutives de cadres d'interprétation de la réalité pour les acteurs. « *Elles leur fournissent d'abord des schémas formels qui se répètent jusqu'à se transformer en pratiques routinières intériorisées comme telles ; elles offrent ensuite des systèmes de sens et d'interprétation partagés, des catégories et des cadres normatifs et cognitifs, des paramètres guidant l'action (mais ne la dictant pas), qui leur permettent d'interpréter les phénomènes sociaux (...)* »<sup>343</sup>. Les éléments de langage sus-évoqués sont mobilisés pour construire des normes devant régir l'usage des forces armées notamment leur affectation aux tâches de développement. Ils traduisent en même temps les objectifs que cet usage est sensé remplir. Cette démarche d'essence politique est perceptible dans les discours des autorités politiques à toutes les occasions donnant lieu à une locution sur la participation

---

<sup>341</sup> Ce commentaire est fait sur la base de l'entretien n° 2, réalisé auprès d'un officier supérieur au grade de Commandant, Yaound2, Cameroun, octobre 2017.

<sup>342</sup> Les expressions « lien armée-nation », « armée populaire », « armée et unité nationale » sont constitutives d'institutions au sens des approches néo-institutionnalistes sociologiques. En effet, le néo-institutionnalisme sociologique a permis d'élargir la notion d'institution. Dans le cadre ce sous-courant de pensée institutionnaliste, les institutions sont conçues comme les règles, procédures ou normes formelles et aussi des systèmes de symboles, les schémas cognitifs et les modèles moraux qui guident l'action humaine. Voir J. L. Campbell, cité par Peter A Hall, Rosemary C. R Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », op. cit., p. 482.

<sup>343</sup> Louise Hervier, « Néo-institutionnalisme sociologique », in Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4<sup>e</sup> édition précédée d'un nouvel avant-propos*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2014, pp. 374-383, p. 375.

des forces armées, en l'occurrence les unités du Génie militaire, au développement. La vision de la place de l'armée dans la société n'est donc pas une réalité donnée ; mais d'avantage le fruit d'une construction des acteurs politiques et sécuritaires.

Dans la même logique de diffusion de la nouvelle conception du rôle des armées, le thème retenu dans le cadre de la célébration des cinquante ans de l'armée camerounaise exalte, en sa manière, la contribution de l'armée au processus de développement : *Armée camerounaise et Nation, cinquante ans de symbiose exemplaire au service de la paix, de l'intégrité territoriale et du développement, gages d'un Cameroun prospère et émergent* ». L'évocation de la participation des forces armées au développement fait référence principalement à leur mission de sécurité et de défense qui garantit un environnement propice aux activités de développement. Mais ce thème ainsi que le message du président de la République n'en soulignent pas moins la contribution de l'institution militaire au développement par le biais de son action sociale. L'association quasi-systématique des termes « armée » et « développement » ou leur usage conjoint sont une démarche de construction de l'image d'une armée acteur de développement. Dans un entretien, un officier supérieur de l'armée camerounaise en service au Ministère de la Défense considère les termes du discours du président de la République comme le début d'une nouvelle ère dans les missions duales de l'armée. Interrogé au sujet de l'existence d'une doctrine des forces duales au Cameroun, il affirme que :

*« (...) On peut seulement se référer au cinquantenaire des forces de défense à Bamenda où le chef de l'État a exhorté les forces de défense à s'inscrire davantage dans les opérations de développement. C'est ainsi que quelques temps après, il réalise une dotation conséquente de matériels au Génie militaires qui depuis les indépendances s'était toujours distingué dans les travaux de génie civil »<sup>344</sup>.*

Ces discours et les éléments de langage qui les accompagnent forment dans la conscience collective de nouveaux modèles d'interprétation du rôle de l'armée nationale. Ils sont d'autant plus efficaces qu'ils émanent de personnalités avec un statut social important. Cette logique discursive est une appropriation des paradigmes « à la mode » au sein des cadres de coopération internationale. La ressemblance entre les nouvelles fonctions du Génie militaire camerounais et l'usage que les autres pays africains font du corps du Génie témoigne aussi de la diffusion du paradigme de force duale à travers l'Afrique. En effet, les missions duales accomplies par

---

<sup>344</sup> Entretien n° 3, réalisé auprès d'un officier supérieur de l'armée camerounaise, Yaoundé, Cameroun, octobre 2017.

l'unité du Génie militaire camerounais, bien que plus denses, sont analogues à celles menées par leurs homologues dans la plupart des pays francophones d'Afrique subsaharienne. La participation de ce corps au développement tend à devenir une norme partagée par l'ensemble de ces pays. Ceci s'inscrit dans la lignée des études menées par les sociologues institutionnalistes qui cherchent « à expliquer les similarités frappantes, du point de vue de la forme et de la pratique organisationnelles, entre les ministères de l'Éducation à travers le monde »<sup>345</sup>. Les similarités fonctionnelles des unités du Génie à travers l'Afrique subsaharienne traduisent la volonté de se conformer à la mode et de légitimer l'armée par rapport aux normes dominantes. Les travaux d'Axel Augé montrent que l'unité du Génie militaire au Gabon est aussi impliquée dans des missions d'aménagement du territoire. Le Génie militaire gabonais réalise plusieurs missions au profit de la population comme la construction de la route en latérite du quartier Plein ciel; la construction du complexe sportif de Bikelé; les missions pour des municipalités comme à Libreville où elle a participé au ramassage des ordures ménagères ; la destruction de l'habitat spontané au bord des routes ; la distribution d'eau dans les quartiers modestes, l'implication dans les travaux d'aménagement de voirie de la ville de Bongoville<sup>346</sup>. On retrouve le même usage de l'armée —à des proportions réduites mais réelles— en République Démocratique du Congo. Dans le plan directeur du ministère de la défense de la République Démocratique du Congo de 2007 relatif à la réforme du secteur de la sécurité, plus de 12 Millions de dollars sont affectés aux programmes de développement confiés aux armées. Dans ce plan, plusieurs activités sont prévues : « Réaliser des travaux d'intérêt général en vue de réconcilier les forces armées avec la population civile des territoires où ils interviennent et où ils sont stationnés. Dans ce cadre, les actions à mener concernent la construction et la réhabilitation des ouvrages civils d'intérêt général comme les écoles, les dispensaires, les hôpitaux, les routes, les ponts. Dans la province de l'Equateur en République démocratique du Congo, le Plan directeur prévoit la réhabilitation du tronçon routier Mobayi-Mbongo-Kotakoli. Ces travaux sont accomplis par le corps du Génie et les unités du Génie des régions militaires appuyées par les éléments des forces territoriales. Une deuxième mission de développement confiée aux militaires consiste à assurer la construction et la réhabilitation des infrastructures militaires à moindre coût. Les actions à mener concernent l'assainissement des

---

<sup>345</sup> Peter Hall et Rosemary Taylor, op. cit., p. 482.

<sup>346</sup> Axel Augé, « L'unité du Génie militaire et l'intimidation armée au Gabon : Les motivations professionnelles du racket des « gens d'armes » », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 22, n° 1, 2015, pp. 33-58, p. 40.

*lieux, la construction et la reconstruction des écoles et des centres de formation, la réhabilitation des écoles maternelles, primaires et secondaires dans les camps militaires »<sup>347</sup>.*

Il ressort des développements précédents que les nouvelles missions de l'armée camerounaise et plus précisément du Génie militaire sont le produit d'influences internationales. Mais, il faut relever que certaines contraintes nationales favorisent l'appropriation de ces nouvelles pratiques.

## **2. Les contraintes structurelles nationales au service de la *mise en sens* du nouveau référentiel « armée acteur du développement » : Le recours rationnel au Génie**

La fabrique des normes internationalement partagées par les bailleurs de fond internationaux conduit à l'uniformisation institutionnelle. Toutefois, l'appropriation de ces normes internationales est facilitée par des contraintes nationales. Il y a un processus de mise en convergence des normes internationales avec les contraintes structurelles locales. Cette logique de contextualisation des pratiques internationales est visible dans le cadre de la construction d'une identité civile du Génie militaire au Cameroun. En effet, la recrudescence de la réquisition de la main d'œuvre militaire pour des travaux d'aménagement du territoire rime avec des pratiques internationales mais se justifient aussi par les besoins locaux. Alors, les acteurs politiques nationaux mobilisent des cadres d'interprétation en œuvre au niveau international pour atteindre des objectifs nationaux. Comme l'a écrit P. Hall, « *les individus recourent souvent à des protocoles établis ou à des modèles de comportement familiers pour atteindre leurs objectifs* »<sup>348</sup>. Les acteurs nationaux se servent donc de la nouvelle vision du rôle de l'armée pour fabriquer des politiques publiques conformes aux exigences nationales.

L'imposition du nouveau paradigme de « l'armée acteur du développement » est, comme l'a écrit Pierre Muller au sujet du référentiel, « (...) *un processus cognitif fondant un diagnostic et permettant de comprendre le réel (en limitant sa complexité) et [un] processus prescriptif permettant d'agir sur le réel* »<sup>349</sup>. L'idée d'une armée acteur du développement constitue un nouveau référentiel qui prend appui sur des arguments de rationalisation de l'action publique. Dans cette perspective le diagnostic qui fonde la dualisation des forces

---

<sup>347</sup>Axel Augé, « Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire », op. cit.

<sup>348</sup> Peter Hall, « La Science politique et les trois néo-institutionnalismes », op.cit., p.473.

<sup>349</sup> Pierre Muller, « Référentiel », op. cit., p. 555.

armées se décline en deux principaux points qu'on peut appeler les problèmes auxquels le référentiel doit faire face : Sur le plan international, le diagnostic fait état de ce que le nouveau référentiel basé sur la notion d'« armée acteur du développement » permet de faire face aux causes profondes des conflits. En effet, considérer le sous-développement et la restauration des États fragiles comme une réponse aux menaces à la sécurité c'est se préoccuper des causes et non des facteurs des crises. Mais, le contexte camerounais est différent. Le référentiel doit faire face à des problématiques différentes :

Premièrement, l'usage des forces armées dans le cadre de certains travaux publics est sous-tendu, d'après les acteurs politiques, par des motifs d'ordre financier et sociologiques. Ces motifs reposent sur le fait que si l'État utilise les forces armées dans le cadre de la réalisation de certains travaux, alors, il fera des économies. En effet, les unités du Génie militaire constituent une main d'œuvre gratuite dont l'usage réduit sensiblement le coût de revient des travaux réalisés. En tant que soldats, ils sont déjà rémunérés dans le cadre de leurs missions de défense et de sécurité. Par conséquent, pendant les périodes de paix, ils représentent une « main d'œuvre oisive ». C'est donc une énergie dormante qu'il faut redynamiser et mettre au service de la nation. Selon un de nos interviewés, l'usage de l'armée est bénéfique pour l'État :

*« Les soldats qui travaillent dans les chantiers ne sont pas plus rémunérés que d'habitude. Ils font leur travail normal pour lequel ils sont formés. Les engins appartiennent à l'État »<sup>350</sup>.*

Un autre interviewé évoque la dimension sociale des ouvrages réalisés et le fait que le Génie soit un bras séculier de l'État. Cet élément leur permet de justifier les coûts relativement bas des travaux qui sont confiés au Génie militaire :

*« C'est un bras séculier que l'État peut utiliser à tout moment mais pas pour des fins financières. L'État fait des économies lorsqu'il use du Génie militaire. Nous allons faire une route à l'extrême nord avec le Génie militaire et en termes de coût évalué par les entreprises, c'est au-dessus. On fait plus d'économie parce que le Génie militaire ne vise pas des bénéfices. C'est beaucoup plus pour une action sociale »<sup>351</sup>.*

Le deuxième argument qui sous-tend l'usage des unités du Génie militaire pour la réalisation de certains travaux repose sur le caractère particulier des ouvrages ou du contexte

---

<sup>350</sup> Entretien n° 2, op. cit.

<sup>351</sup> Entretien n° 1, op. cit ;

dans lequel les ouvrages sont réalisés. Dans cette perspective, il s'agit d'une part de résoudre le problème lié à la réalisation des ouvrages publics dans des zones inhospitalières ou instables. Ce sont des zones où la situation sécuritaire est préoccupante, rendant impossible la conduite des travaux par des entreprises privées. C'est le cas des travaux de réhabilitation du tronçon de route Mora-Dabanga-Kousserie dans la région de l'extrême-Nord du Cameroun. Le préambule du document faisant office de cadre de collaboration entre le ministère de la défense et le ministère des travaux publics dans le cadre de ce projet met en exergue les motifs de l'attribution des chantiers aux unités du Génie militaire. En effet, dans ce document, on peut lire ceci : « *considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Facilitation des Transports et du Transit en zone CEMAC financé par la banque mondiale, trois marchés ont été signés pour la réhabilitation d'une section de la route nationale n°1 ; Qu'à cet effet, l'entreprise SINOHYDRO a été déclaré attributaire du marché relatif à la réhabilitation de la section Mora-Dabanga, tandis que l'entreprise JIANDSUPROVINCIAL TRANSPORTATION ENGINEERING GROUP CO.LTD, titulaire des marchés de réhabilitation de la section Dabanga-Kousserie et la voie de contournement de Kousserie ; considérant que du fait de la situation sécuritaire préoccupante observée dans la zone d'exécution de ces projets, et au regard du refus desdits prestataires à reprendre les travaux suite à l'attaque de leurs base vie en date du 16 Mai 2014, les administrations ont convenu de mettre un terme à leurs relations contractuelles pour cause de forces majeure* »<sup>352</sup>.

Il s'agit là de la réalisation des travaux dans un environnement conflictuel. Il en est de même pour les environnements post-confliktuels qui font souvent l'objet d'attaques sporadiques du fait du non-respect des résolutions par certains belligérants. C'est le cas de la région de Bakassi qui a fait l'objet de tension entre le Cameroun et le Nigéria en 1993. Ce différend frontalier a été résolu par la Cours Internationale de Justice (CIJ) avec la rétrocession définitive de cette zone au Cameroun le 14 août 2008. Mais, la viabilisation de la zone est demeurée complexe. Ceci en raison des violences « (...) entretenues notamment par des communautés hostiles à la paix entre les États »<sup>353</sup>. Par conséquent, la construction de certaines infrastructures dans cette zone est confiée au Génie militaire qui assure la sécurité des populations et du territoire tout en construisant les ouvrages : « *5 ha de terrain, 6 km de voie*

---

<sup>352</sup>Cameroun, Cadre de collaboration entre le Ministère des travaux publics et le Ministère de la défense pour la réhabilitation de la route nationale n°1, section Mora-Dabanga-Kousserie, Avril 2017, préambule, p. 5.

<sup>353</sup>Léon Koungou, « Comment construire la paix dans un espace post-confliktuel ? Le cas de Bakassi », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 234, 2010, pp. 11-24, p. 14.



*d'accès, un forage d'eau d'une capacité de 6 000 litres alimenté par panneaux solaires, 8 blocs de toilettes modernes et 60 logements d'une superficie de 53 m<sup>2</sup> chacun : c'est l'espace alloué au projet « New Beach », le premier village de pêcheurs d'Isanguélé, dans la localité de Bakassi. Financé à hauteur de 700 millions de francs CFA par le ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales, et réalisé par le Génie militaire, ce site, qui a vu le jour le 30 avril 2016, s'inscrit dans le programme de développement des infrastructures socioéconomiques de base destinées à désenclaver la péninsule de Bakassi »<sup>354</sup>.*

L'usage des unités du Génie militaire prend ainsi appui sur les capacités duales qui leur permettent de réaliser les travaux grâce à leur logistique de génie civil tout en assurant la sécurité. Le problème identifié ici et auquel le nouveau référentiel doit répondre est celui de la réalisation des ouvrages dans un environnement de crise. Il se justifie par le fait que les entreprises privées ne peuvent réaliser des travaux dans les zones en crise. Face à cet obstacle sécuritaire, l'État utilise le Génie militaire qui dispose d'une double capacité : sécuriser le territoire et assurer les travaux de génie civil. Ceci devient une nouvelle norme : l'État doit confier la réalisation des travaux publics dans les environnements de crise au Génie militaire.

La réquisition de la main d'œuvre militaire ravive un débat qui structure les politiques de défense et de sécurité dans le monde en général et particulièrement en Afrique. Il s'agit d'un débat autour des « valeurs »<sup>355</sup>. Il repose sur la question du recentrage ou non des forces armées sur leur cœur de métier. Alors, est-il bien ou pas d'élargir le champ d'intervention des forces armées ? C'est ce débat de valeur qui contribue à « définir le cadre global de l'action publique »<sup>356</sup>. Pour certains acteurs de la sécurité, l'expression « recentrage sur le cœur de métier » a émergé en réponse à deux principales dérives : d'une part, il s'agit de répondre à l'usage de manière alternative des termes « commandements » et « management » et surtout à la tendance à la prédominance du concept de management sur celui de commandement. L'armée est caractérisée par la logique de commandement et non celle de management chère à la dualisation. D'autre part, il est question de combattre les évolutions négatives liées à l'émergence du concept de « soldat de la paix » qui traduit l'élargissement des missions des

---

<sup>354</sup> Source : <http://capecoafrika.com/article/read/247>, consulté le 11 avril 2019.

<sup>355</sup> Dans ses travaux sur la notion de référentiel, Pierre Muller estime que les « valeurs » constituent un élément fondamental du référentiel. Ce sont des représentations fondamentales sur ce qui est bien ou mal, désirable ou non. Elles sont la base de construction de nouveaux référentiels. Voir Pierre Muller, « Référentiel », op. cit., p. 556.

<sup>356</sup> Ibid.

forces armées sur les terrains de conflit<sup>357</sup>. Cette problématique du recentrage des armées sur leur métier classique est particulièrement ancrée dans les débats autour de la réforme des armées africaines du fait des déterminants sociaux qui caractérisent la conflictualité africaine. Mais, en dehors des environnements de conflit ou post-confliktuels, l'élargissement des missions des forces armées fait l'objet de quelques réticences de la part de ceux qui estiment que l'armée doit, autant que possible, rester dans son cœur de métier et que l'élargissement doit être subsidiaire et mesuré<sup>358</sup>. À côté de la rhétorique discursive qui permet de diffuser la nouvelle conception du rôle de l'armée, les images jouent le même rôle.

### **3. L'usage de l'image comme instrument de construction d'une politique de dualisation de la fonction militaire.**

La *mise en sens* du nouveau visage civil des forces armées ne se limite pas aux énoncés. Elle se fait également à travers plusieurs types d'instruments qui mettent en exergue les images. Ces dernières construisent dans les esprits, une nouvelle conception du rôle du Génie militaire. En effet, « *l'insistance sur ce qui fait sens pour une communauté d'action n'oblige pas à dissocier images et discours, mais déplace l'attention du côté de ce qui s'accomplit effectivement à travers l'usage des signes au sens large* »<sup>359</sup>. En effet, les images jouent un rôle crucial dans la conversion doctrinale. Elles participent à la diffusion des valeurs ou des visions. Pour Muller, « *Les images (« le jeune agriculteur dynamique et modernisé » ; « Airbus plus fort que Boeing » ; « les troupes américaines abattant la statue du dictateur ») sont des vecteurs implicites de valeurs, de normes ou même d'algorithmes. Elles font sens immédiatement sans passer par un long détour discursif. De ce point de vue, elles constituent un élément central du référentiel* »<sup>360</sup>. Les images participent donc à façonner dans l'imaginaire populaire une orientation qui rime avec les nouveaux cadre cognitif d'interprétation du monde. Ce travail identifie deux principaux instruments qui permettent l'usage de l'image : les médias et les inscriptions sur les ouvrages réalisés par les forces armées.

---

<sup>357</sup> Pour plus d'informations sur l'expression « recentrer l'armée sur son cœur de métier », voir Jean Claude Thomann, « spécificité et cœur de métier », *Theatrum Belli*, juillet 2017, en ligne: <https://theatrum-belli.com/specificite-et-coeur-de-metier/>, consulté le 04 mars 2019.

<sup>358</sup> La méfiance face à la politique d'élargissement du champ d'intervention du Génie militaire transparait dans certains entretiens. Ainsi, la diversification des missions des forces armées doit rester modeste compte tenu de des missions principales de l'armée. Voir entretien n° 3, op. cit.

<sup>359</sup> Jocelyne Arquembourg, « Des images en action. Performativité et espace public », *Réseaux*, vol. 5, n° 163, 2010, pp. 163-187.

<sup>360</sup> Pierre Muller, « Référentiel », op. cit., pp. 557, p. 177.

Les ouvrages réalisés par le Génie militaire au Cameroun se singularisent par des plaques fixées sur les murs (cf. image n°1 *infra*). Ceux que nous avons visités pendant notre processus de collecte de données de terrain portent des plaques sur lesquelles sont gravées des informations indiquant que c'est le Génie qui en est l'auteur. Cette marque qu'on ne retrouve pas forcément sur d'autres ouvrages réalisés par les entreprises privées est un instrument de communication. Cette communication visuelle et imagée construit une conscience collective autour des nouvelles missions des forces armées. L'image n°1 ci-dessous a été prise sur les murs d'un immeuble construit à l'Université de Yaoundé 1 par le Génie militaire, une université située en pleine capitale du Cameroun. Elle est là pour rappeler aux populations que les forces armées notamment les unités du Génie militaire sont des acteurs du développement. Elle vient compléter et renforcer la rhétorique politique à ce sujet. Cette image est encore plus significative dans un environnement universitaire jugé hostile aux militaires.

Image n°1 : Plaque fixée sur l'immeuble construit à l'Université de Yaoundé 2



**Sources** : Image prise par l'auteur en 2019 pendant la collecte des données de terrain.

La construction du nouveau visage de l'armée à travers les images emprunte également la voie des médias. Dans cette perspective, les médias camerounais rendent régulièrement compte de l'activité d'aménagement du territoire du Génie. La presse nationale diffuse des images montrant l'armée à l'œuvre sur des chantiers de travaux publics. Cette campagne médiatique n'en constitue pas moins un moyen de vulgarisation des nouveaux paradigmes qui structurent la doctrine d'emploi des forces armées en général et singulièrement celle des unités du Génie. Il s'agit, par le biais de ces images, de résumer, en image, l'orientation des politiques publiques de défense et de sécurité axée sur la force duale. A l'image du paysan sur un tracteur pour signifier la modernisation de l'agriculture telle qu'étudiée par Pierre Muller<sup>361</sup>, les « unes de presse » (voir les images n° 2, 3 et 4 ci-dessous) où l'on voit des soldats du Génie, en tenue militaire, sur des engins de génie civil peints aux couleurs de l'armée sont des supports de diffusion de la vision que les acteurs politiques ont du rôle de l'armée. Ces représentations imagées marquent les esprits des lecteurs et participent à entériner l'idée que l'armée devient un vecteur du développement. Elles constituent un moyen de communication bien souvent plus efficace que le langage oral. « *Nombres de chercheurs s'intéressant à la problématique de l'image ont fait valoir que le visuel est central dans la construction culturelle de la vie sociale dans les sociétés occidentales. On considère très souvent que la plupart des significations sont véhiculées par les images* »<sup>362</sup>. En effet, les images montrant les forces armées sur un chantier de construction d'une route ou celles relatives à l'inauguration des marchés qu'ils ont construits dans les villes de Bertoua et de Sangmélina ont vocation à « *produire du sens et à communiquer ce sens* »<sup>363</sup>. Ce sont des instruments de soutien et de légitimation du référentiel « armée, acteur du développement » que les acteurs politiques entendent diffuser dans la société.

---

<sup>361</sup> Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan*, Paris, Edition ouvrières, 1984.

<sup>362</sup> Cette phrase a été traduite de l'anglais par nous-même. Voir Rose Gillian, *Visual Methodologies. An Introduction to the Interpretation of Visual Materials*, London, Sage, 2001, p. 6.

<sup>363</sup> Sandra Jovchelovitch « La fonction symbolique et la construction des représentations: la dynamique communicationnelle *ego/alter/objet* », *Hermès*, vol. 1, n° 41, 2005, pp. 51-57. P. 53.

Image n°2 : Première de couverture du quotidien Cameroun tribune, 07 avril 2017.

**Meningitis**  
**No Epidemic In Cameroon!**  
Sources at the Ministry of Public Health have allayed fears of meningitis outbreak in the country stating that cases detected at the Central Hospital and Kondengui prison have been treated. pp 14-15

**Jeux Fenassco B**  
**L'Ouest vainqueur**  
La région a remporté hier à Bamenda la 12<sup>e</sup> édition de la compétition avec 33 médailles devant la région du Littoral. L'édition 2018 se tiendra à l'Est. pp 44-45

Director of the publication / Publisher:  
**Marie-Claire NIANA**

Tel : (237) 222 30 41 47  
Web : www.cameroun-tribune.cm

**Cameroon**  
*tribune*

Friday/Vendredi  
April 07 **Avril 2017**  
N° 11323 / 7522 - 42<sup>e</sup> Year / 42<sup>e</sup> année  
400 FCFA



**Réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri**  
**Le Génie militaire récupère le chantier**



■ A la faveur de la signature d'un cadre de collaboration mercredi dernier entre le ministère des Travaux publics et le ministère de la Défense, c'est le corps spécialisé de l'armée qui va exécuter les travaux sur cet axe de 205 km reliant le Cameroun au Nigeria et au Tchad voisins. p. 9

**ELECAM**  
**Over 100,000 New Voters Registered**  
■ The second ordinary session of the electoral board held in Yaounde yesterday. Board members evaluated the path covered in voter registration as well as examined the 2016 administrative accounts. p. 2

**Formations sanitaires privées**  
**Plus de 2000 centres illégaux**  
■ Constat fait par les services compétents du ministère de la Santé publique au terme d'une enquête de terrain. Une opération d'assainissement en vue. pp. 10-11



**Soyez les premiers informés...**

Source : *Cameroun.info.net*<sup>364</sup>

<sup>364</sup> Lien internet : <http://www.cameroun-info.net/article/cameroun-kiosque-quelques-titres-de-ce-vendredi-07-avril-2017-286227.html>, consulté le 10 mai 2020.

Image n°3 : Les soldats du Génie militaire sur un chantier routier



Sources : Jean Daniel Obama, « Infrastructure : comment le Génie militaire affronte les chantiers routiers de l'Extrême-Nord »<sup>365</sup>

Image n°4 : Les soldats du Génie militaire menant des fouilles pour retrouver des victimes après la catastrophe survenue à Gouache dans la région de l'Ouest Cameroun.



Sources : *Cameroun tribune*, 4 Novembre 2019<sup>366</sup>

---

<sup>365</sup>Lien internet :

<http://leconomie.cm/infrastructure-comment-le-genie-milliaire-affronte-les-chantiers-routiers-de-lextrême-nord/>, consulté le 9 Juin 2020.

<sup>366</sup> Source : *Cameroun Tribune*, <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/28927/fr.html/eboulement-bafoussam-les-fouilles-sont-arretees>, consulté le 9 juin 2020.

Ces images font constamment l'objet des « unes » de la presse écrite camerounaise en l'occurrence *Cameroun Tribune* (voir image n° 2). Ce dernier est un quotidien à capitaux publics créé par le gouvernement en Juillet 1974. Il produit du sens et construit des représentations à travers les images montrant le Génie militaire à l'œuvre sur des chantiers de construction des infrastructures publiques. Les médias camerounais de manière générale, participent ainsi à la vulgarisation, à l'institutionnalisation de la nouvelle doctrine d'emploi des forces armées camerounaises. Les images qu'ils produisent ne sont pas seulement de simples actes d'information mais constituent, d'avantage, des « *images en action* »<sup>367</sup> dont le caractère performatif est avéré.

Les nombreuses interviews données par le directeur du Génie militaire dans la presse nationale écrite et numérique au sujet de l'action extra-militaire du corps qu'il dirige contribuent à diffuser la nouvelle doctrine d'emploi des forces armées camerounaises. Ces interviews reprises dans la presse nationale accompagnent souvent les images des militaires dans les chantiers. Les soldats du Génie sont parfois les premiers à intervenir lorsqu'il y a une catastrophe (un accident de train un éboulement de terrain) et toutes ces interventions donnent lieu à des interviews au cours desquelles les officiers supérieurs exaltent le rôle social de l'armée. Par exemple, le 28 octobre 2019, un éboulement de terrain a lieu à Gouache, un arrondissement de la ville de Bafoussam à l'Ouest Cameroun faisant une quarantaine de morts. Le Génie militaire, grâce à ses engins, intervient pour secourir les populations sinistrées, mener des fouilles dans le but de retrouver des victimes ensevelies par la terre. Il aménage également les sites de recasement des populations sinistrées. Cette action donne lieu à une importante médiatisation. Des images aux interviews, la presse nationale exalte l'action du Génie : « *Le Génie Militaire est devenu une force de terrain incontournable. Le Colonel Jackson Kamgain, le patron de cette unité de l'armée Camerounaise, est toujours à la tête de ses éléments pour montrer le bon exemple et donner le ton. C'est un véritable Génie du commandement que le Président Paul Biya, Chef des Armées a placé à la tête du Génie Militaire* »<sup>368</sup>. Les déclarations du directeur du Génie à la presse nationale contribuent à focaliser l'attention des populations

---

<sup>367</sup> C'est le titre de l'article de Jocelyne, Arquembourg. Elle démontre dans cet article que les images jouent le même rôle que les discours ; qu'ils ont une dimension sémiotique qui vise à produire du sens et à impacter l'environnement dans lequel ils sont produits. Jocelyne Arquembourg, « Des images en action. Performativité et espace public », *Réseaux*, vol. 5, n° 163, 2010, pp. 163-187.

<sup>368</sup> Ericien Pascal Nguiamba, « Eboulement de terrain au Cameroun (au moins 42 morts) : le Génie militaire entre en action », *AfriquePremière.net*, 3 novembre 2019, en ligne : [http://www.afriquepremiere.net/eboulement-de-terrain-au-camerounau-moins-42-morts-le-genie-militaire-entre-en-action/?fbclid=IwAR3bl4d2PKiM2amsiaPh2FW5-wC0jp\\_NyhGx1iwkk9ajVf2rKAPtWyoTDeY](http://www.afriquepremiere.net/eboulement-de-terrain-au-camerounau-moins-42-morts-le-genie-militaire-entre-en-action/?fbclid=IwAR3bl4d2PKiM2amsiaPh2FW5-wC0jp_NyhGx1iwkk9ajVf2rKAPtWyoTDeY), consulté le 10 septembre 2020.

sur l'armée et ses actions sociales : « *Sur hautes Instructions du Chef de l'État, Chef des Forces Armées, le Génie Militaire a été déployé sur le terrain. Notre mission est d'apporter un appui au Comité local de crise notamment en s'assurant la suite des recherches... Les recherches se poursuivent avec les sapeurs-pompiers. Il est question pour nous avec les équipements que nous avons, de nous rassurer qu'il n'y a pas de corps sous la boue* »<sup>369</sup>. L'Agence Presse Camerounaise (APC) met en relief le travail de ce corps. Les textes sont appuyés par les images : « *le Génie Militaire est intervenu afin d'entreprendre l'aménagement de l'espace où seront recasés les rescapés de l'éboulement du 28 octobre dernier à Gouache sur haute instruction du Chef de l'Etat Paul Biya* »<sup>370</sup>.

Il ressort de ce paragraphe que l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique de force duale au Cameroun repose sur une vision partagée par les acteurs. Cette vision est construite par des acteurs nationaux ayant un statut social singulier et influencés par les dynamiques internationales. Une vision construite à travers leurs discours et diffusée dans la société par le biais de divers instruments. Il faut par contre relever que les influences internationales constatées ne font pas du référentiel « armée développement » un reflet exclusif de la conception du monde imposée par les acteurs dominants. Ce référentiel est aussi la traduction d'un nouveau mécanisme visant à agir sur le réel. Il répond aussi aux besoins locaux réels. En effet, comme le souligne Pierre Muller, « *le référentiel n'est pas seulement l'expression de la vision du monde des dominants à travers l'exercice d'une violence symbolique d'État. Il est d'abord l'expression d'une nécessité incontournable de mettre en sens une société qui doit gérer son retournement sur elle-même* »<sup>371</sup>. Par conséquent, la mise en œuvre et la consolidation d'une composante civile de l'identité militaire ne se justifient pas seulement par une conception partagée de la manière dont les politiques publiques de sécurité et de développement doivent désormais être gérées. Elle est aussi une démarche politique nationale rationnelle ainsi que le produit d'une histoire.

---

<sup>369</sup> Jackson Kamgain, Directeur du Génie militaire, cité par Ericien Pascal Nguimba, *ibid*.

<sup>370</sup> Marcel Ndi, « Tragédie de Gouache : Réaction du Génie militaire », *Agence Presse Camerounaise (APC)*, 04 novembre 2019, en ligne : <https://agencecamerounpresse.com/societe/soci%C3%A9t%C3%A9/trag%C3%A9die-de-gouache-r%C3%A9action-du-g%C3%A9nie-militaire.html>, consulté le 10 mai 2020.

<sup>371</sup> Pierre Muller, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *op. cit.*, p. 173.



## **B. La dualisation de la fonction militaire : entre choix politique rationnel et contraintes des trajectoires historiques**

L'élargissement du spectre des missions du Génie militaire camerounais s'explique aussi bien par des logiques rationnelles que des contraintes liées à l'histoire de l'armée camerounaise. Dans une perspective rationnelle, l'action civile du Génie militaire sert des intérêts politiques notamment le renforcement du lien armée-nation dont le délitement met en cause la construction de l'État (1). En outre, la consolidation de la dimension développement de l'action du Génie au Cameroun est le produit des contraintes liées à la trajectoire historique des forces armées camerounaises (2).

### **1. L'intérêt politique de l'activité d'aménagement du territoire du Génie: consolider le lien armée-nation**

La construction de la dimension développementaliste de l'armée camerounaise n'échappe pas aux logiques stratégiques. En effet, on ne peut pas déconnecter ce processus du contexte politique africain où les relations armée-société sont dans la plupart des cas très tendues. Les missions duales deviennent dans ce contexte un capital politique dans la mesure où elles sont mobilisées par les acteurs politiques pour atténuer le regard méfiant et accusateur que portent certains observateurs internes et externes sur l'usage de l'armée. Les gouvernements africains —mais pas que— sont très souvent accusés d'être dépositaires d'un « monopôle de la violence illégitime » en raison de la transformation des forces armées en instrument de répression de toutes velléités de contestation sociale ou politique. Les tensions sociales au Cameroun en 2008, connues sous la dénomination d'« *émeutes de la faim* » et la répression qui s'en est suivie sont la preuve d'un détournement frauduleux du rôle des forces armées. En effet, à la fin du mois de février 2008, des mouvements sociaux éclatent dans plusieurs villes du Cameroun en marge d'une contestation générale contre la hausse des prix des denrées alimentaires. Le contexte politique marqué par le projet de révision de la constitution pour permettre au président Paul Biya au pouvoir depuis 1982, de briguer un nouveau mandat en 2011 a exacerbé les tensions. Face à l'accroissement des contestations, le régime de Yaoundé use de la force pour réprimer les manifestations : « *Comme au début des années 1990, lors du mouvement de protestation « villes mortes » qui avait abouti à des élections multipartites « libres », le régime du président Paul Biya n'a pas lésiné sur les moyens*

*militaires et policiers pour mater la population »<sup>372</sup>. A l'occasion de ces mouvements sociopolitiques, « (...) toutes les forces ont été mobilisées avec des moyens disproportionnés face aux populations aux mains nues. Les militaires (forces de 3<sup>e</sup> catégorie) sont sortis des casernes ; la police et la gendarmerie ainsi que des unités spéciales comme le GSO<sup>373</sup>, ESIR<sup>374</sup> et le BIR<sup>375</sup> ont investi le terrain avec des armes à feu tirant à balles réelles (...) »<sup>376</sup>. Un de nos interviewés, autorité occupant de hautes fonctions dans le gouvernement régional, tente d'atténuer cet usage excessif de la violence en mettant en exergue l'objectif de maintien de l'ordre.*

*« D'une manière générale, quand il y a des situations graves qui relèvent de la protection civile il peut arriver que l'armée vienne à la rescousse. Comme Les exemples parlant, les émeutes dites de la faim de février 2008 dans la ville de Douala. Les forces de maintien de l'ordre étaient assez débordées et l'état peut donc faire appel à l'armée, Pas pour venir lutter contre ses populations mais pour donner un coup de main dans le sens du maintien de l'ordre »<sup>377</sup>.*

Ces propos se terminent par une phrase très prudente sous forme de langue de bois. Cette prudence, caractéristique des hauts fonctionnaires de l'État soucieux de la préservation de leur poste, se poursuit dans la suite de l'entretien. Dans une logique d'énumération des avantages liés à l'usage des forces armées dans le cadre de la construction des ouvrages publics, il dit :

*« L'activité d'aménagement du territoire de l'armée a permis, non pas de les réconcilier l'armée avec la population, mais d'améliorer l'estime que les populations ont de l'armée »<sup>378</sup>.*

Dans ce segment de phrase, l'insistance sur le terme « améliorer » au détriment du terme « réconcilier » témoigne de cette prudence. En effet, en utilisant « réconcilier », cela aurait traduit une certaine rupture entre les forces armées, les forces de polices et de gendarmerie et les populations. Mais certains travaux universitaires font état d'une perversion de la force au

---

<sup>372</sup> Mathieu Tebuche, « Triste bilan au Cameroun », *Le monde diplomatique*, 4 mars 2008, en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2008-03-04-Cameroun>, consulté le 28 février 2019.

<sup>373</sup> GSO : Groupement Spécial d'Opérations.

<sup>374</sup> ESIR : Equipe Spéciale d'Intervention Rapide.

<sup>375</sup> BIR : Bataillon d'Intervention Rapide.

<sup>376</sup> Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) Littoral, *Cameroun. Emeutes de Février 2008, Suivi des recommandations : Vers une indifférence des pouvoirs publics ?* Rapport, Février 2012, p. 5, en ligne : <https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/crisessociale2008cameroun.pdf>, consulté le 28 février 2019.

<sup>377</sup> Entretien n° 51, op. cit.

<sup>378</sup> Ibid.

Cameroun. La violence serait érigée en mode de gestion des crises sociales contemporaines, conjuguée à la répression sanglante de la rébellion pendant la période de décolonisation. Cette situation est de nature à construire des rapports de méfiance et de peur entre la population et les forces armées et de défense (la peur de l'uniforme). De plus, les abus ou détournement de pouvoir et les intimidations des forces de polices et de gendarmerie contribuent à renforcer cette perception négative que la population a « des hommes en tenue » de manière générale<sup>379</sup>.

Les projets de développement réalisés par les forces armées sont interprétés ou présentés comme le moyen par excellence de créer un rapprochement entre l'armée et la société. Elles participent, selon les autorités politiques et sécuritaires de l'amélioration de l'image de cette dernière auprès de la population. Dans la ville de Douala par exemple, les unités du Génie militaire sont particulièrement présentes à la faveur d'un partenariat entre le Ministère de la défense via le Génie militaire et la communauté urbaine de Douala pour la réalisation d'ouvrages publics. Cette présence militaire quotidienne contribue, d'après le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala, à la consolidation de l'estime que les populations ont de l'armée. Les propos du délégué du gouvernement sont, à ce titre, évocateurs :

*« Je peux l'affirmer, bien que les populations sont de temps en temps un peu exigeantes, tous ces projets que nous sommes en train de mettre en œuvre ont reçu auprès de la population un accueil très favorable et ceci a même un peu changé le regard que certains d'entre eux avaient vis à vis de l'armée c'est-à-dire le militaire, même pas les gendarmes, mais les militaires »*<sup>380</sup>.

Si l'expression « lien armée-nation » n'apparaît pas dans ces propos, l'esprit qui les sous-tend fait indubitablement référence à ce lien. Dans cette même logique, tout partenariat entre les militaires et les civils quel que soit sa nature est associée au processus de consolidation du rapport armée-nation. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les propos de M. Beti Assomo, ministre camerounais de la défense, lors de la cérémonie de signature d'un cadre de collaboration entre le Génie militaire camerounais et l'Association nationale des entreprises

---

<sup>379</sup> Dans ses travaux de recherche sur le rapport entre l'ordre et la sécurité dans le processus de construction de l'État au Cameroun, Pélégie Chantal Belomo met en exergue les rapports tendus entre les populations et les forces policières. Ici, la police s'est érigée en véritable bourreau de la population. La perversion de la police se traduit par un détournement de l'usage des armes de service qui servent d'outils d'intimidation du peuple. Pélégie Chantal Belomo Essono, *L'ordre et la sécurité dans la construction de l'État au Cameroun*, Thèse de doctorat en Science politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007, pp. 306-307.

<sup>380</sup> Entretien n° 51, op. cit.

d'entretien routier, du bâtiment et des travaux publics (ANEER-BTP) le 26 septembre 2017. A cette occasion, il loue cette initiative et félicite qu'elle consacre une « *mutualisation du « know how » et des ressources matérielles entre les deux parties afin de relever les exigences et les défis sans cesse grandissant du domaine des BTP. [mais surtout] un instrument juridique consacrant à sa manière le lien armée nation (...)* »<sup>381</sup>.

La volonté de construction d'un lien de confiance entre l'armée et le peuple prend également la forme de l'usage de la main d'œuvre civile dans les chantiers confiés aux unités du Génie. En l'absence d'une doctrine d'emploi des forces duales, les pratiques routinières du Génie militaire intègrent le recrutement systématique des civils dans les chantiers. Cette pratique est considérée par les militaires comme un moyen de renforcement du lien armée-nation à en croire le directeur du Génie militaire. En effet, interrogé sur la possibilité d'élargir la base sociologique des unités du Génie afin qu'elles puissent satisfaire la demande croissante, il affirme que :

*« Nous formons déjà environs 100 civils dans le cadre des stages de fin d'étude ou même pendant leurs études. Pour fonctionner de manière optimale, il nous faut environ 9000 personnes et ces 9000 personnes sont constituées d'un tiers de civils et 2/3 de militaires. Pour le moment nous recrutons au moins deux tiers de nos employés sur site, (...), nous jouons sur deux volets. Les civils recrutés sont de la localité. Ce qui nous permet d'être au cœur de la population et d'améliorer le lien armée-nation »*<sup>382</sup>.

Cette démarche qui consiste à se servir des actions civilo-militaires comme un outil de consolidation de lien avec les populations est productive, en en croire certains informateurs. En effet, certains entretiens confirment la satisfaction populaire et une amélioration du regard des populations sur l'armée :

*« A mon avis, le travail social du Génie militaire améliore l'image que je me fais des militaires. En effet, le militaire est généralement vu uniquement sous l'angle de la brutalité, de la violence. Alors, les activités civiles créent un rapprochement, permettent aux militaires de s'intégrer dans la société »*<sup>383</sup>.

---

<sup>381</sup> Beti Assomo, cité par Messi Bala, « Construction des routes et BTP : l'armée s'allie aux entreprises nationales », *Cameroun Tribune*, septembre 2017, p. 5.

<sup>382</sup> Entretien n°1, op. cit.

<sup>383</sup> Entretien n° 23 réalisé auprès d'un commerçant au quartier Bonabo, Douala, Cameroun, Septembre 2017. Voir aussi les entretiens n° 7, 8, 9, 10, 14, 20, 22 et 24, Douala, septembre 2017.

Toutefois, ces travaux peuvent aussi renforcer le ressentiment des populations envers l'armée. C'est le cas lorsque la réalisation des travaux exige le délogement des populations pour cause d'utilité publique :

*« Pour la libération des emprises, ils ont fait appel au BIR et en quelques jours elles étaient libérées. Seulement, les militaires ont brutalisé les populations qui refusaient de quitter. Ils ne sont pas humains. Pendant la destruction, un papa est décédé et ses enfants ont demandé que les militaires patientent pour que la levée de corps ait lieu ; mais ils ont refusé »<sup>384</sup>.*

Certes, la brutalité des militaires est condamnable. Mais si elle a pour corollaire une montée en gamme de la capacité des services de l'État à planifier, contrôler et trouver des solutions alternatives; elle peut s'avérer nécessaire, à condition de limiter les abus. Si l'image négative que certains habitants se font de l'armée est le corollaire de la violence militaire observée lors des opérations de délogement, elle est aussi renforcée par la durée des travaux. En effet, jusqu'au mois de juin 2019, date de nos dernières enquêtes de terrain, les travaux de construction de la route dite prolongement Nord du boulevard de la république ne sont pas achevés. Pourtant, la fin de la réalisation de ce tronçon long de 2,5 km était en 2017. Le directeur du Génie justifie ce retard par les tensions de trésoreries de l'État camerounais :

*« Nous connaissons les mêmes problèmes que les entreprises privées, les financements arrivent en retard, ce qui freine les travaux »<sup>385</sup>.*

Mais, certaines populations voient en ce retard, une incompétence des militaires :

*« Lorsque l'État confie des travaux au Génie, il doit s'assurer qu'il a la capacité de bien les exécuter et dans les délais. La réalisation de cette route de Bonabo était prévue pour durer 1 an 6 mois mais il y a quasiment 6 ans que les travaux durent »<sup>386</sup>.*

Ces retards n'améliorent pas le rapport entre l'armée et les populations. Toutefois, les habitants nouent également des liens de coopération avec les hommes du Génie. Sur les lieux où ils interviennent, les soldats deviennent la clientèle des commerçantes dont les étales sont situés à proximité des chantiers. Ces militaires sont bien perçus car ils consomment sur place

---

<sup>384</sup> Entretien n° 58 réalisé auprès d'un commerçant au quartier Bonabo, Douala, Cameroun, Juin 2019.

<sup>385</sup> Entretien n° 3, op. cit.

<sup>386</sup> Entretien n° 9 réalisé auprès d'un commerçant au quartier Bonabo, Douala, Cameroun, Juin 2019. Voir aussi entretiens n° 23 et 21 réalisés respectivement auprès d'un officier supérieur au grade de Colonel (à la retraite) et d'un ingénieur de génie civil, Yaoundé, Cameroun, Octobre 2017.

et dynamisent l'économie locale. En outre, les soldats reçoivent le soutien de la population qui leur apporte des cadeaux sous la forme de boissons ou de nourriture :

*« La plupart des habitants pensaient que les militaires sont réduits à leur travail de port d'arme, Mais depuis qu'ils les voient manier les engins, ils ont une autre image. Ils sont fiers du travail. Plusieurs fois, des habitants de ce quartier nous ont offert du vin blanc et même de la nourriture »<sup>387</sup>.*

Pour les habitants, l'objectif est d'encourager les éléments du Génie dans leur action visant à transformer leurs conditions de vie : le lien est gagnant-gagnant. Les développements précédents mettent en relief le fait que la dualisation de la fonction militaire est une stratégie des acteurs politiques pour améliorer l'image de l'armée auprès des populations. Mais, ces deux dimensions ne sont pas les seules à rendre compte de la politique de dualisation de l'armée : L'histoire y occupe une place importante.

## **2. La trajectoire historique d'institutionnalisation du rôle social du Génie**

Les développements suivants visent à montrer qu'en dehors de la rationalisation de l'action publique (démarche stratégique) et de l'imitation de modèles acceptés et légitimés par les acteurs politiques internationaux (logique de légitimation), la dualisation est aussi le résultat de pratiques nationales qui s'inscrivent dans un temps long, s'institutionnalisent et se diffusent dans la société. Par un effet d'intériorisation, ces pratiques s'imposent comme une norme acceptée par tous. C'est l'idée que le continuum « armée-développement » fait partie d'une culture militaire qui se met en place à la faveur des pratiques routinières. Ces dernières s'institutionnalisent à mesure que les acteurs s'y habituent. Ainsi, le contexte socio-historique et institutionnel est une variable importante dans le processus d'hybridation civilo-militaire de l'armée camerounaise. L'institutionnalisation, concept clé, s'entend ici comme « *la construction dans le temps d'une définition sociale de la réalité telle que certaines façons d'agir sont considérées d'évidence comme la façon correcte, si ce n'est unique, de faire les choses* »<sup>388</sup>. Dans le cas de la construction par le discours de la nouvelle vision du rôle de l'armée, l'institutionnalisation s'entend comme une logique de propagande dont le résultat est l'endoctrinement. En effet, le fait que l'armée doit participer au développement par l'activité d'aménagement du territoire est une réalité socialement construite et qui s'impose comme la

---

<sup>387</sup> Entretien n° 80 réalisé auprès d'un étudiant en génie civile en stage au Génie, Douala, Cameroun, Juin 2019.

<sup>388</sup> Scott et Meyer cité par Louise Hervier, op. cit., pp. 374-383., pp. 377-378.

norme sociale. Cette nouvelle conception du rôle de l'armée inscrit son activité de développement dans la notion « d'esprit de service public ». L'armée participe ainsi à la solidarité communautaire et fait prendre conscience que la famille et le voisinage ne sont pas les enceintes ultimes de la solidarité communautaire. Son activité fait naître un sentiment patriotique qui va au-delà de soutien à l'équipe nationale de football. Dans le cadre de ce processus de transformation de l'armée en un instrument d'aménagement du territoire, la variable historique occupe une place importante parce que le processus d'institutionnalisation et de diffusion de ce nouveau paradigme s'inscrit dans un temps relativement long. Les logiques stratégiques et les paradigmes diffusés par les acteurs profitent des normes de comportement construites à travers l'histoire. Dans une perspective théorique, « *les institutionnalistes historiques ne considèrent pas les institutions comme les seules variables importantes pour la compréhension des effets politiques (political outcomes). Au contraire, ces auteurs voient généralement les institutions comme des variables structurantes par le biais desquelles des batailles d'intérêts, d'idées, de pouvoir se déroulent. Elles sont importantes parce qu'elles sont le point focal de l'activité politique qu'elles contribuent à structurer en incitant ou contraignant les acteurs politiques (...)* »<sup>389</sup>. Dans le cas d'espèce, la trajectoire historique du Génie est le substrat dans lequel la dynamique d'aménagement du territoire actuel, dont il est l'un des acteurs principaux, tire son inspiration. Certains usages passés de ce corps, les règles qui organisent le rôle des militaires dans la société construisent un contexte favorable à des politiques publiques de forces duales. D'où la pertinence du concept de « *path dependency* » (dépendance au sentier) qui renvoie au fait que « *les phénomènes sociopolitiques sont fortement conditionnés par des facteurs contextuels, exogènes aux acteurs, dont beaucoup sont de nature institutionnelle* »<sup>390</sup>. Ainsi, le contexte d'émergence du Génie, les pratiques formelles et informelles qui structurent son fonctionnement depuis sa création ont une conséquence sur les décisions actuelles. Par conséquent, l'élargissement du spectre d'intervention du Génie est le produit d'une histoire institutionnelle nationale.

En effet, dès la création du Génie militaire en 1962, ses missions sont élargies au-delà du spectre classique de soutien au combat et de réalisation des infrastructures militaires. La réalisation de plusieurs ouvrages de transport routier et la construction des bâtiments publics sont confiés au Génie. Cet usage s'explique par le fait que ce corps est composé de militaires

---

<sup>389</sup> Sven Steinmo, « Néo-institutionnalisme historique », op. cit., pp. 367-374, p. 384.

<sup>390</sup> André Lecours, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité » ?, *Politique et société*, vol. 21, n° 3, 2002, pp. 3-21, p. 8.

formés à des métiers bénéfiques au développement social et qu'il dispose d'une logistique appropriée aux travaux de génie civil. Le Génie, une institution importée est tropicalisée : son usage est adapté au contexte local. Les actions d'aménagement du Génie bien qu'à caractère sporadique construisent une image singulière dans l'imaginaire populaire : celle d'une armée qui dispose d'une mission ordinaire d'aménagement du territoire. La participation de l'armée au processus de développement au Cameroun s'appréhende comme une évidence par les autorités politiques, les militaires ou les populations. Cette conception des fonctions du Génie militaire transparait dans les récits des interviewés. Les populations ont tendance à ne pas concevoir le Génie autrement que dans ses actions de développement. C'est le sens de ces propos tenus par un informateur :

*« Je crois que la participation du Génie militaire aux travaux d'aménagement du territoire est liée à son histoire... C'est l'histoire qui parle de ça..., c'est le travail du Génie, on l'a toujours vu travailler. Pendant les périodes de paix, il doit travailler pour la population. Quand il y a la paix, c'est des fonctionnaires qui chôment. Alors que dans un pays de paix comme le Cameroun, on a besoin à tout moment d'apporter quelque chose pour le progrès du pays, les militaires du Génie l'ont toujours fait »<sup>391</sup>.*

Ce discours fait de la participation au développement une partie intégrante des missions du Génie militaire. L'armée à travers le Génie a un devoir d'action sociale. Il fait également référence au contexte historique favorable à la réquisition de la main d'œuvre militaire à des fins d'aménagement du territoire. L'informateur identifie la période de paix comme celle favorable au recours aux compétences du Génie. Dans la même perspective de légitimation de l'action du Génie, d'autres évoquent l'idée d'un pays qui a connu une longue période de paix rendant le Génie inutile au regard de ses missions d'aide au combat. D'où le recours à son expertise dans le domaine du génie civil au profit de l'action sociale :

*« Le Cameroun est un pays qui n'a pas été en guerre pendant longtemps, les militaires ont toujours été au service de la population à travers leur participation à des actions d'aménagement du territoire »<sup>392</sup>.*

---

<sup>391</sup> Entretien n° 45, op. cit. L'interviewé met en relief le fait que l'action du Génie au profit de l'amélioration des conditions sociales des populations est un devoir. Cette idée reprise dans plusieurs autres entretiens. Voir les entretiens n° 38, 47, 48, 49, 52 et 70.

<sup>392</sup> Entretien n° 24 réalisé auprès d'un cadre administratif en service au ministère des travaux publics, Yaoundé, Cameroun, Septembre 2017.



Le contexte historique de paix n'est pas le seul motif avancé par les populations pour justifier l'institutionnalisation du recours à l'armée. Certains informateurs situent le début de cette action dans les années 1980 et identifient la nécessité de réduire les charges de l'État comme élément justificatif du recours historique au Génie :

*« Le Génie militaire accompli des missions d'aménagement du territoire au Cameroun depuis, environ, les années 1979 dans le cadre de la réduction des charges de l'État. Le Génie est constitué de plusieurs métiers comme les menuisiers, les maçons, les mécaniciens ; ce qui permet d'optimiser les charges de l'État. En faisant référence à un événement qui date de moins d'un an, le Génie militaire a construit la route qui relie Deido au centre de formation ISTAMA »<sup>393</sup>.*

Cet extrait d'entretien met en relief les bénéfices économiques que l'État camerounais tire du recours à la main d'œuvre militaire. Quoique les acteurs interrogés ne fassent pas tous référence à l'unité du Génie mais à l'armée de manière générale, il reste que l'activité civile de l'armée est majoritairement recentrée sur le Génie. L'absence d'une véritable doctrine militaire des forces duales constatée dans un livre blanc à la française n'empêche pas certains acteurs d'appréhender la variante développementaliste des actions civilo-militaire comme « une culture de l'armée camerounaise ». Ce phénomène est comparable à « l'État-nation, qui s'est construit sur le long terme, [et qui] possède par exemple un aspect identitaire important et s'impose aux individus en orientant leur comportement ». Dans cette perspective, l'action d'aménagement du territoire est perçue comme faisant partie de l'identité de l'armée camerounaise. Le rapport entre l'armée camerounaise et le développement est une idée construite depuis la création de l'unité du Génie et qui s'est institutionnalisée à force que cette institution se déploie de manière répétitive sur le terrain de l'aménagement du territoire. Le point de départ de la construction de cette relation ordinaire entre le Génie et l'aménagement du territoire est le moment de la création de ce corps et les usages dont il fait l'objet. C'est ce qui ressort du récit du directeur du Génie militaire :

*« La particularité du Cameroun c'est que le politique a compris très tôt comment on pouvait utiliser l'armée pour le développement. En fait l'histoire fait que dans les années 1960-1962, on crée le Génie militaire camerounais dans un contexte particulier(...). L'armée camerounaise est créée en 1959. Dans les années 1960, il y a un problème de*

---

<sup>393</sup> Entretien n° 37, réalisé auprès d'un enseignant, Douala, Cameroun, Juin 2019.

*maquis c'est à dire une petite rébellion dans la zone de l'ouest du Cameroun et dans la sanaga maritime. Cette rébellion détruit les ponts, ce qui nécessite l'intervention du Génie militaire. C'est pour cela que l'armée française qui était présente au Cameroun décide de créer le Génie militaire et fait venir un petit détachement du Génie militaire français et cela permet de créer un Génie camerounais. Quand ce détachement arrive, le Génie camerounais et crée et président Ahidjo de l'époque se dit qu'au lieu qu'il travaille simplement pour réaliser les ponts pour aider les troupes au combat, ils peuvent travailler partout. C'est comme cela qu'il commence le premier grand projet qui est la route Bafang –Yabassi. En effet, il fallait pacifier cette zone et comme c'était aussi une zone agricole, le président voulait développer l'agriculture. Il comprend par la suite que le Génie militaire est important et commence à le doter d'équipements de génie civil. La base du Génie construite dans les années 1980 ici au Cameroun c'est l'une des plus grandes structures au Cameroun, c'est dire qu'il y'avait une vision »<sup>394</sup>.*

Ce récit donne un poids important au contexte d'émergence d'une politique qui peut influencer l'évolution de la politique dans le temps. En effet, « *la temporalité a pour commencer une incidence sur la politique (politics) dans la mesure où la période durant laquelle une institution se développe ou change va affecter fondamentalement son évolution* »<sup>395</sup>. La perception que la société camerounaise dans toutes ses composantes se fait du rôle de l'armée s'est construite à travers les usages que le politique en fait depuis sa création. Ainsi, les actions sociales du Génie apparaissent comme évidentes. La dualisation de la fonction militaire apparait aujourd'hui comme une composante ordinaire et traditionnelle de la doctrine d'emploi des forces armées camerounaises. L'armée, le politique et la population ont tendance à inscrire la dualisation dans l'histoire.

Cette institutionnalisation sociale de l'action développementaliste de l'armée se nourrit d'un contexte plus ou moins exempt de conflictualité récurrente. En effet, quoique le Cameroun apparaisse aujourd'hui comme un pays à risque du fait de nombreuses crises qui mettent en cause la sécurité intérieure et extérieure, c'est un pays qui a longtemps fait figure de havre de paix. C'est une Afrique en miniature mais, qui pendant longtemps, n'a pas incarné l'image de cette Afrique très souvent présentée comme le foyer de conflits. Ce contexte de relative paix, dont le Cameroun a bénéficié depuis la fin des luttes indépendantistes, a contribué à construire

---

<sup>394</sup> Entretien n° 1, op. cit.

<sup>395</sup> Sven Steinmo, op. cit., p. 384.

l'image d'une armée oisive. La perception de l'armée comme un acteur du développement a donc été socialement construite grâce à la jonction de plusieurs facteurs parmi lesquels, le contexte de paix qui non seulement fait prendre conscience— à tort ou à raison— que l'armée devient une institution inutile en temps de paix. Cette représentation sociale de la réalité, construite au fil du temps, finie donc par s'imposer comme « la vérité ».

Sur le continent africain, quelques cas isolés de dualisation sont observés, faisant de cette pratique une partie intégrante de l'histoire militaire de certains pays. Le recours à l'armée à des fins de développement s'inscrit dans l'histoire de plusieurs pays africains. Depuis l'indépendance du Sénégal, le président Léopold Sédar Senghor a fait de l'armée une arme de développement. Ainsi les unités du Génie militaire, et plus précisément le bataillon des travaux publics (BTS) doté de solides compétences en génie civil a réalisé plusieurs projets liés à l'aménagement du territoire. On distingue, entre autres, le désenclavement de l'Ile de Morphy, la construction du barrage de Kheune ou encore le curage des caniveaux de la Guele Tapée. Au Gabon et au Bénin, le Génie militaire est aussi impliqué dans l'action publique de développement. L'on serait donc dans une logique d'« imitation institutionnelle » malgré la différence au niveau du degré d'implication de ce corps dans les projets de développement dans ces pays. Si la logique de diversification des missions de l'unité du Génie militaire camerounais constitue une pratique culturelle, il est opportun de noter qu'elle a pris une envergure importante après le retour de l'État sur le terrain du développement.

## **§2. L'État développementaliste comme cadre institutionnel d'appréciation de la politique publique de force duale**

La nature de l'État constitue une variable importante dans l'appréciation du type de politiques publiques que le politique fabrique. La présente section vise à montrer que les actions civilo-militaires de type développementaliste du Génie militaire sont déterminées par le système politique. En effet, l'étude de l'élargissement des missions des forces armées ne peut ignorer les dynamiques qui structurent le système politique et qui construisent le sens des politiques publiques de développement. Les unités du Génie militaire et bien d'autres corps de l'armée camerounaise ont des missions plus ou moins statutaires de participation au développement depuis leur création. Mais, ces missions se sont accrues de manière importante

au gré de l'inscription du Cameroun dans un processus d'émergence à l'horizon 2035<sup>396</sup>. Cette politique d'émergence s'est traduite par un renforcement du rôle de l'État dans le domaine du développement ; ce qui lui vaut aujourd'hui l'appellation d'État développementaliste. Ce cadre institutionnel marqué par le retour de l'État impacte le type de politique publique en l'occurrence celles portant sur la participation de l'armée au développement (A). Toutefois, les activités civiles du Génie militaire, bien que déterminées par la nature développementaliste de l'État sont mieux appréhendées par le concept d'État subsidiaire (B).

### **A. L'intervention de l'État dans le domaine du développement à travers le Génie militaire : une manifestation du retour de l'État développementaliste**

L'intervention du Génie dans le domaine de l'aménagement du territoire traduit le retour de l'État dans le domaine du développement. Ceci n'est possible que si l'État revêt une forme particulière en l'occurrence développementaliste. Cette articulation vise à montrer que l'extension des missions du Génie et la consolidation de cette démarche à partir de la fin des années 2012, s'appuie sur les possibilités qu'offre le système institutionnel de l'État développementaliste (2). Pour y arriver, il est nécessaire de revenir d'abord sur les dynamiques de l'État au Cameroun notamment sa trajectoire historique erratique (1).

#### **1. La trajectoire historique erratique de l'État au Cameroun : Entre État développementaliste et État minimum**

Le Cameroun accède à l'indépendance en 1960. Comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne nouvellement indépendants, l'État joue un rôle déterminant dans la formulation et la mise en œuvre des orientations économiques. Ce système politique marqué par l'interventionnisme étatique relève selon certains auteurs, d'un mimétisme institutionnel

---

<sup>396</sup> L'échéance de 2035 est définie dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui consacre le plan de développement du Cameroun. On peut y lire : « *Les orientations stratégiques nationales s'articulent autour de la vision à long terme (2035), dans laquelle s'inscrit la présente stratégie de croissance et d'emploi, qui couvre la première décennie de la vision. Pour renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l'asseoir durablement, le Gouvernement a élaboré un document de vision partagée du Développement au Cameroun à l'horizon 2035. Elle se formule ainsi qu'il suit : « Le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ».* La volonté de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité intègre quatre objectifs généraux à savoir: (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique », voir Cameroun, DSCE, 2009, p. 14.

notamment l'appropriation de systèmes institutionnels étrangers<sup>397</sup>. L'adoption d'un système politique d'« *État partout* »<sup>398</sup> ou d'« *État-peut-tout* »<sup>399</sup> trouve également un fondement dans l'insuffisance ou même l'absence d'un secteur économique privé dense et structuré, capable d'assurer la croissance et le développement socio-économiques au lendemain de l'accession à la souveraineté politique. De l'indépendance jusqu'en 1988 (début de la cure d'austérité), l'État se caractérise par une logique providentielle, il est le principal producteur de biens et de services nécessaires au développement socio-économique. Le secteur industriel pas très développé est géré par l'État. Relevons ici quelques exemples : « *les secteurs de l'énergie avec la Société nationale d'électricité (SONEL), de l'eau avec la Société nationale des eaux du Cameroun (SNEC), des transports aériens avec la Cameroon Airlines (CAMAIR) ou ferroviaire avec la Régie des chemins de fer du Cameroun (REGIFERCAM), des télécommunications avec la Cameroon Télécommunications (CAMTEL), des complexes agro-industriels (HEVECAM<sup>400</sup>, CDC<sup>401</sup>, SODECOTON<sup>402</sup>)* ». L'État construit et gère les infrastructures routières. Ce modèle politico-économique entraîne la création en 1963 de la Société Nationale d'Investissement (SNI) dont l'objectif est de « *promouvoir les joint-venture avec les investisseurs privés étrangers, mais aussi de prendre en charge la gestion et la rentabilisation du portefeuille de l'Etat* »<sup>403</sup>. C'est un dirigisme étatique doublé d'une économie extravertie qui ne favorise pas l'émergence d'un tissu d'entreprises privées locales. Dans le cadre de cette politique d'« État fort », le Cameroun adopte une politique de planification du développement avec des plans pluriannuels de cinq ans : il s'agit des plans quinquennaux. L'État a la responsabilité de définir le plan de développement et de procéder à l'allocation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs. A titre d'exemple, le premier plan quinquennal de développement économique et social financé par les fonds locaux et les fonds d'aide extérieure couvre la période allant de 1960 à 1965. Dans le cadre de ce premier plan, les infrastructures et le développement rural occupent une place importante. Ces politiques définies par l'État traduisent sa prééminence en tant que promoteur du développement socio-économique.

---

<sup>397</sup> Ben Yacine-Touré, *Afrique : l'épreuve de l'indépendance*, Genève, Graduate Institute Publications, 1983, pp. 29-45., page 2/23, en ligne : <<http://books.openedition.org/iheid/4339>>. ISBN : 9782940549450. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.iheid.4339>, consulté le 16 mai 2021.

<sup>398</sup> Ibid., p. 8

<sup>399</sup> Ibid.

<sup>400</sup> Hévéa-Cameroun

<sup>401</sup> Cameroun Development Cooperation

<sup>402</sup> Société de Développement du Cameroun

<sup>403</sup> J. Nzomo Tcheunta, *Le processus de retrait de l'Etat de la production des biens et services au Cameroun. Premier bilan et perspectives*, Thèse de doctorat de 3e cycle en sciences économiques, Université de Yaoundé II, p. 5.

La logique interventionniste change néanmoins à la suite de la crise économique des années 1980. La crise économique frappe le Cameroun comme la plupart des pays africains. Le PIB régresse et le taux de croissance moyen atteint -4,1% l'an entre 1987 et 1994<sup>404</sup>. Dans ce contexte de crise, le pays se voit imposé les programmes d'ajustement structurel notamment en 1987. Ces derniers sont l'œuvre des institutions de Breton Wood dont le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale, principaux bailleurs de fonds des programmes de développement en Afrique. L'Aide publique au développement fournie par ces institutions financières est conditionnée par la mise en œuvre des programmes d'austérité. Ces programmes sont constitués de « *toutes les politiques, programmes et mesures visant à faire subir une cure d'austérité à l'État et aux diverses couches sociales du pays, tout en recherchant de nouvelles ressources pour rétablir finances publiques et comptes extérieurs* »<sup>405</sup>. Leur émergence tient de la « *reconnaissance de l'échec relatif des politiques antérieures. [Elles] se sont généralisées au cours des années 1980, qui ont marqué l'âge d'or du libéralisme économique comme base des politiques de développement* »<sup>406</sup>. C'est la philosophie libérale et plus précisément son versant néolibéral<sup>407</sup> qui gouverne ces politiques. Ce choix est la conséquence du phénomène de mondialisation qui favorise un succès néolibéral notamment dans certains pays occidentaux dès le début des années 1980 au dépend des logiques interventionnistes. Le succès de ce « *tournant néolibéral* »<sup>408</sup> est relayé, diffusé et imposé dans les pays africains par les bailleurs de fonds internationaux. Il s'en suit une privatisation à grande échelle du secteur public entraînant une réduction de la sphère d'intervention de l'État. Certains concepts émergent au profit de la réduction du rôle de l'État : Il s'agit de l'« *État modeste* »<sup>409</sup>, l'« *État minimal* »<sup>410</sup>, ou de l'« *État gardien de nuit* » [qui] *accorde un rôle minimal à l'État (...)* »<sup>411</sup>. Plusieurs entreprises publiques camerounaises sont privatisées à la faveur de cette nouvelle politique. L'État

---

<sup>404</sup> Mama Touna, *L'économie camerounaise. Pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit, 2008, p. 16.

<sup>405</sup> Georges Courade, « Introduction », in Georges Courade (dir.), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p. 11.

<sup>406</sup> Jean-Pierre Cling et François Roubaud, « Des projets à l'ajustement structurel », in Jean-Pierre Cling éd., *La Banque mondiale*. Paris, La Découverte, 2008, pp. 28-46, p. 28.

<sup>407</sup> Nous entendons ici par néolibéralisme « une doctrine qui promeut la réduction drastique de l'État dans la vie économique et sociale, au bénéfice du secteur privé et des forces du marché, le tout sur fond d'une conception viscéralement individualiste », Serge Audier, « Les paradigmes du « Néolibéralisme » », *Cahiers philosophiques*, vol. 2, n° 133, 2013, pp. 21-40, p. 21.

<sup>408</sup> Bruno Jobert (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, l'Harmattan, 1994.

<sup>409</sup> Jacques Chevallier, « L'état régulateur », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n° 111, 2004, pp. 473-482.

<sup>410</sup> Laurent Olivier, « Construction, déconstruction et réinvention de l'État providence », *Civitas Europa*, vol. 2, n° 33, 2014, pp. 11-32, p. 22.

<sup>411</sup> François-Xavier Merrien, « Introduction », in François-Xavier Merrien, *L'État-providence*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2007, pp. 3-10, p. 3.

camerounais se recentre sur certains domaines comme la santé ou l'éducation. Toutefois, dans les autres secteurs d'activité, l'État ne disparaît pas complètement, il intervient autrement. Dans une étude sur l'État régulateur au Cameroun, Auguste Nguelieutou souligne le fait que l'État est toujours présent dans tous les domaines à travers les agences de régulations : *« la fin du monopole étatique dans la régulation économique et sociale se traduit par la mise en place de nouvelles règles et agences de régulation à la fin des années 1990 : il s'agit de la Commission nationale de la Concurrence et des organismes régulateurs sectoriels. Ce sont l'agence de régulation des télécommunications (ART), dans le domaine des télécommunications, de l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL) dans le domaine de l'énergie, l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) dans le domaine des travaux publics, la création d'une autorité de la concurrence dénommée Commission nationale de la Concurrence »*<sup>412</sup>. En tout état de cause, la réduction de l'intervention de l'État est une réalité.

Mais cette dynamique néolibérale à laquelle les pays africains en général, et le Cameroun en particulier, ont été contraints de suivre *« au nom de la mondialisation « heureuse » et d'une confiance absolue dans les capacités du « marché autorégulateur » à créer de la croissance et à produire du bien-être »*<sup>413</sup> est très critiquée. Dans une perspective comparative, certains travaux relèvent les limites des PAS (Programme d'Ajustement structurel) en Afrique. Jérôme Trotignon montre que les PAS ont mieux réussi en Asie du Sud-Est qu'en Afrique. L'auteur montre par exemple dans ses travaux commis en 1993, une dizaine d'années après la mise en œuvre des PAS que : *« le Sénégal, le Kenya, la Côte d'Ivoire et Madagascar, (...) se caractérisent par des interventions répétées du FMI et bénéficient de nombreux prêts à l'ajustement structurel et sectoriel de la Banque mondiale (...) sans pour autant enregistrer de résultats probants en matière de stabilisation et d'ajustement »*<sup>414</sup>. S'agissant du Cameroun, l'on identifie des résultats positifs : *« Le PIB réel aura ainsi augmenté à un taux moyen annuel de 4,2% depuis la relance de 1995 jusqu'en 2005, et de 4,1% pendant la période 1995-2008 »*<sup>415</sup>. Toutefois, l'évaluation générale faite des PAS donne des résultats mitigés : *« il faut rappeler que ce que les camerounais retiennent surtout des PAS, c'est la*

---

<sup>412</sup> Auguste Nguelieutou, « L'évolution de l'action publique au Cameroun : l'émergence de l'État régulateur », *Polis*, vol. 15, n° 1-2, 2008, pp. 85-109, p. 8, en ligne : <http://polis.sciencespobordeaux.fr/vol15n1-2/nguelieutou.pdf>, consulté le 10 juin 2020.

<sup>413</sup> Laurent Delcourt, *Retour de l'Etat. Pour quelles politiques sociales* Paris, Syllepse Eds, 2009, p. 1, en ligne : [https://www.cetri.be/IMG/pdf/retour\\_de\\_l\\_etat-edito.pdf](https://www.cetri.be/IMG/pdf/retour_de_l_etat-edito.pdf), consulté le 5 novembre 2018.

<sup>414</sup> Jérôme Trotignon, « Pourquoi les politiques d'ajustement ont-elles généralement mieux réussi en Asie du Sud-Est qu'en Afrique ? », *Economie et statistique*, n° 264, 1993. pp. 33-51, P. 48.

<sup>415</sup> Ibid. p. 17.

*double baisse des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat de 30% en janvier 1993 et 50% en novembre 1993, le licenciement de plus de 50 000 employés des sociétés publiques et parapubliques, liquidées ou privatisées et la dévaluation de janvier 1994 »<sup>416</sup>. C'est ce bilan mitigé qui justifie le retour progressif de l'État dans l'économie.*

Depuis presque 10 ans, la tendance est au retour de l'État dans un rôle de producteur de biens et de services. Cette dynamique est généralisée en Afrique subsaharienne et fait suite aux critiques adressées contre le système néolibéral du marché autorégulateur. Au Cameroun, le retour de la logique interventionniste se traduit d'abord dans la construction de dispositifs normatifs, ensuite dans la mise en œuvre de programmes concrets. En effet, une sociologie de l'État camerounais laisse entrevoir sa recrudescence dans la sphère socio-économique à travers les grands projets de développement dits projets structurants. Les slogans mobilisés pour traduire la logique interventionniste de l'État sont évocateurs : Du « *Cameroun des grandes ambitions* », l'on tend vers un « *Cameroun émergent* » à l'horizon 2035 qui est l'aboutissement du « *Cameroun des grandes réalisations* ». Ces expressions, bien qu'étant des slogans politiques, n'en traduisent pas moins la volonté de l'État camerounais de réinvestir le champ du développement. Dans ses discours, le président Paul Biya mentionne régulièrement la question de l'émergence : « *Plutôt que de céder à la tentation du mirage de l'émigration clandestine et d'entreprendre un voyage périlleux dont l'issue est souvent malheureuse, je vous invite à participer activement à notre grand projet qui vise à accéder à l'émergence à l'horizon 2035* »<sup>417</sup>. Cet extrait du discours du président de la république du Cameroun à la jeunesse fait de l'échéance 2035 le cap de l'émergence. La référence à l'horizon 2035 comme étape importante de l'émergence est devenue un leitmotiv dans la plupart des discours politiques. Cette échéance fait écho à une dynamique générale africaine qui se traduit dans plusieurs pays par la définition d'un horizon d'émergence<sup>418</sup>. Ce dernier renvoie à une « *transformation économique et sociale profonde inscrite dans de nombreux plans africains* »<sup>419</sup> et dont « *l'acteur principal est l'État développementaliste* »<sup>420</sup>. Il s'agit pour les pays africains dont le Cameroun, de travailler dans l'optique d'accéder au statut de pays émergent c'est-à-dire un « *(...) pays en développement, mais dont la croissance s'accélère et dont le niveau de vie moyen*

---

<sup>416</sup> Mama Touna, op. cit., p. 339.

<sup>417</sup> Paul Biya, message à la jeunesse à l'occasion de la 52<sup>ème</sup> fête de la jeunesse, 10 Février 2018.

<sup>418</sup> Le Gabon a fixé son émergence à l'horizon 2025 et la Cote d'Ivoire s'était fixée le cap de 2020 pour atteindre son émergence.

<sup>419</sup> Pierre Jacquemot, « Nialé Kaba, Babacar Cissé, Idrissa Diagne, Luc-Joël Grégoire (dir.), L'Afrique émergente : enjeux et potentialités », *Afrique contemporaine*, vol. 1, n° 265, 2018, pp. 155-158. P. 155.

<sup>420</sup> Ibid.



*se met à converger vers celui des pays riches »<sup>421</sup>. La problématique de l'émergence dans les pays africains fait référence à « la notion d'État-providence [qui] évoque clairement l'une des nouvelles fonctions de l'État moderne (à savoir] : s'occuper du bien-être social des citoyens, et non plus seulement de la police, de battre monnaie, de gérer ses relations internationales ou de faire la guerre »<sup>422</sup>. Cette nouvelle démarche qualifiée de « développementaliste » est perceptible au Cameroun depuis les années 2000 à travers l'intervention de plus en plus accrue de l'État dans le champ du développement. On distingue entre autres la réalisation des projets dits structurants (construction de ports, de barrages ou de routes) ; l'intervention dans le domaine bancaire (création d'une banque des PME). Le socle politico-normatif de cette dynamique développementaliste est le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) élaboré en 2003. C'est un dispositif normatif qui définit l'horizon d'émergence du Cameroun et fixe le point d'achèvement à l'année 2035: l'échéance de 2035 est définie dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploie (DSCE) qui consacre le plan de développement du Cameroun. On peut y lire : « les orientations stratégiques nationales s'articulent autour de la vision à long terme (2035), dans laquelle s'inscrit la présente stratégie de croissance et d'emploi, qui couvre la première décennie de la vision. Pour renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l'asseoir durablement, le Gouvernement a élaboré un document de vision partagée du Développement au Cameroun à l'horizon 2035. Elle se formule ainsi qu'il suit : « le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». La volonté de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité intègre quatre objectifs généraux à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique »<sup>423</sup>. L'État affiche à travers ce corpus normatif sa volonté de se poser comme principal producteur de biens et de services. La vision 2035 traduit le nouveau rôle économique de l'État. Dans le cadre de cette stratégie de développement planifié, l'État du Cameroun entreprend plusieurs projets de construction d'infrastructures routiers, énergétiques, portuaires etc. Dans la région du Sud Cameroun, un port en eau profonde est réalisé dans la ville de Kribi. Dans la région du Littoral, un deuxième pont est construit sur le fleuve Wouri à Douala. Des*

---

<sup>421</sup> C'est la définition donnée au concept de pays émergents. Voir Lucie Zouya Mimbang, « Le Cameroun, au seuil de l'émergence ? De la lisibilité des séries statistiques du Produit Intérieur Brut (1950-2009) », *Présence Africaine*, vol. 1, n° 185-186, 2012, pp. 287-309. P. 289.

<sup>422</sup> Ibid.

<sup>423</sup> Cameroun, DSCE, 2009, p. 14.

logements sociaux sont construits à Bamenda dans la région du Nord-Ouest. Une infrastructure de transport routier est construite entre Bamenda-Mafé-Bikok, reliant ainsi la région du Nord-Ouest à celle du Sud-Ouest. A l'Est du Cameroun, l'État construit un barrage à Lom Pangar. Le réseau routier est également étendu à travers la construction de la route Ngaoundéré-Garoua reliant ainsi les régions de l'Adamaoua et du Nord<sup>424</sup>. La réalisation de ces projets fait l'objet de critiques<sup>425</sup> mais, elle traduit néanmoins l'ambition développementaliste de l'État du Cameroun engagé dans un processus d'émergence à l'horizon 2035. Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, l'État fait souvent appel au Génie militaire. Ce dernier a par exemple construit un marché moderne dans la région de l'Est du Cameroun, plus précisément dans la ville de Bertoua.

## **2. L'État développementaliste comme cadre d'orientation de la politique publique de force duale**

Notons au préalable que, bien que la dynamique de l'État au Cameroun telle que présentée précédemment, laisse apparaître un régime politique qui oscille entre « *État minimal* » et État interventionniste, la trajectoire historique de cet État reste fortement imprégnée de la logique interventionniste. Cette dernière conditionne (rôle incitatif ou de blocage) la nature des politiques publiques. Ainsi, les développements suivants visent à saisir la dualisation de la fonction militaire comme conséquence de la nature du système politique : un système interventionniste de type développementaliste. En d'autres termes, c'est le caractère

---

<sup>424</sup> Cette liste non exhaustive des infrastructures réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des grandes réalisations est présentée dans *Cameroun Tribune*, un journal à capitaux publics. Voir Dilian Welleng, « Publication : les grandes réalisations nous parlent », *Cameroun Tribune*, mai 2018, en ligne : <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/19034/fr.html/publication-les-grandes-realizations-nous-parlent>, consulté le 25 décembre 2020.

<sup>425</sup> La plupart de ces projets sont émaillés de pratiques de corruption. C'est le cas du projet du port en eau profonde dans la ville de Kribi au Sud du Cameroun où les logiques de positionnement d'acteurs étrangers et nationaux ont freiné sa réalisation. Pour comprendre les stratégies d'acteurs dans le cadre de ce projet, lire Gérard Amougou et René Faustin Bobo Bobo, « Ambition développementaliste, État stationnaire et extraversion au Cameroun de Paul Biya. Le projet de construction du port autonome de Kribi », *Politique africaine*, vol. 2, n° 150, 2018, pp. 29-51. D'autres observateurs voient en ces projets des « éléphants blancs » en raison de leur incapacité à impacter la société camerounaise : « "On dit qu'on a construit des barrages : Lom Pangar, Mekin, Memve'ele pour résorber le déficit en énergie électrique. Mais dans la vie des Camerounais de tous les jours, ce sont les délestages. Il n'y a pas de lumière, partout, dans tous les villages. A quoi servent ces grands barrages s'il n'y a pas d'effet sur les populations aujourd'hui. Ça a démarré en 2004, nous sommes en 2018, où sont les résultats ? Rien. On construit les éléphants blancs, on n'a pas de rapport, on n'a pas de bilan, on n'a pas les effets positifs sur les populations », Célestin Djamen, cité par Henri Fotso, « Le bilan économique de Paul Biya divise », en ligne : [DW.com, https://www.dw.com/fr/le-bilan-%C3%A9conomique-de-paul-biya-divise/a-45439396](https://www.dw.com/fr/le-bilan-%C3%A9conomique-de-paul-biya-divise/a-45439396), consulté le 25 décembre 2020.

interventionniste de l'État camerounais qui ouvre la possibilité au politique de faire intervenir l'armée sur le terrain du développement. Cet argumentaire s'appuie sur le fait que « *les institutions politiques formelles et l'étendue des capacités administratives de l'État (state capacities) affectent directement l'histoire des politiques [publiques]* »<sup>426</sup>. L'État développementaliste en tant qu'institution oriente le type de politiques publiques formulé par les acteurs politiques. Ce modèle politico-économique est pour partie théorisé dans les travaux empiriques de Chalmers Johnson sur les pays asiatiques. Il définit l'État développeur en identifiant ses caractéristiques. Elisabeth Thurbon propose une synthèse des traits caractéristiques de l'« État développeur » de Chalmers Johnson : l'État développementaliste capitaliste est l'État dans lequel les décideurs publics accordent la priorité à l'objectif de croissance économique<sup>427</sup>. Il se singularise également par « *une fonction publique méritocratique ; une agence pilote responsable de la planification et de la coordination de la transformation industrielle ; une administration économique relativement bien isolée des pressions politiques susceptibles de compromettre ses facultés de planification à long terme ; des relations institutionnalisées et coopératives entre l'État et le monde des affaires facilitant l'élaboration et la bonne exécution des plans de développement ; et la capacité d'assurer aux activités désignées comme stratégiques un afflux adéquat de ressources* »<sup>428</sup>. Les travaux pionniers de Chalmers Johnson ont servi de base à plusieurs autres travaux relatifs au concept d'État développementaliste. Pour Bagchi, « *l'État développementaliste est un État qui fait du développement économique la priorité de la politique gouvernementale et est capable de concevoir les outils à même de concrétiser cette vision* »<sup>429</sup>. Adrian Leftwich quant à lui propose de saisir l'État développementaliste capitaliste à travers six critères notamment une élite bureaucratique proche de l'État, l'autonomie relative de l'État, une société civile faible, une bureaucratie économique, un État peu influencé par les intérêts économiques privés, des droits civiques fortement restreints<sup>430</sup>. Elsa Assidon identifie deux éléments principaux de définition : le développementalisme c'est « *l'idée qu'une croissance accélérée ne [peut] que résulter de l'essor des activités industrielles, et celle du volontarisme, fondée ou non sur un nationalisme*

---

<sup>426</sup> Daniel Belan, « Néo-institutionnalisme historique et politiques sociales : une approche sociologique », *Politique et sociétés*, vol. 21, n° 3, 2002, pp. 21-39, p. 26.

<sup>427</sup> Chalmers Johnson, cité par Elisabeth Thurbon, « L'État développeur : défense du concept », *Critique internationale*, vol. 2, n° 63, 2014, pp. 59-75, p. 64.

<sup>428</sup> Ibid. p. 65.

<sup>429</sup> Amiya Kumar Bagchi, « The past and the future of the developmental state », *Journal of World Systems Research*, vol. 11, n° 2, 2000, pp. 398-442, p. 398.

<sup>430</sup> Adrian Leftwich, « Bringing politics back in: Towards a model of the developmental state » *Journal of Development Studies*, vol. 31, n° 3, 1995, pp. 400-427.

*politique déclaré et, en tout état de cause, sur l'intervention, dans l'allocation des ressources, de l'État, appelé à corriger les lois du marché qui avaient jusque-là distribué inégalement l'industrie à l'échelle de la planète »<sup>431</sup>.*

Malgré la diversité des approches conceptuelles, elles ont un dénominateur commun à savoir le caractère interventionniste de l'État. Cette logique interventionniste est porteuse de sens, elle incarne des normes de conduite que l'État adopte en matière de développement. En effet, l'État développementaliste c'est un ensemble de cadre cognitifs, de modes de pensée, de normes qui orientent et influencent le type de politiques publiques que les autorités politiques mettent en œuvre. Au Cameroun, la *vision 2035* qui augure le nouvel État développementaliste est constituée d'un ensemble de cadres cognitifs qui donnent le sens des futures politiques publiques. Dans le cadre des travaux préparatoires de cette vision matérialisée par le DSCE, les acteurs expriment clairement leur volonté de faire du Cameroun un État développementaliste avec de nouveau modes de fonctionnement, sans toutefois se débarrasser complètement des logiques néo-libérales : *« Dans le cadre de la Vision et en dehors de ses missions régaliennes dans les domaines de la souveraineté, de la sécurité et de l'État providence, le rôle de l'État dans le domaine économique s'inscrira dans un paradigme d'"État stratège et pragmatique". Au regard des enseignements tirés des récentes évolutions idéologiques où le mythe du marché tout puissant a progressivement reculé au profit d'une combinaison optimale entre l'interventionnisme et le libéralisme, et compte tenu de l'ouverture des frontières, des progrès technologiques, de l'imbrication étroite des économies, de la volonté croissante des populations d'influer sur la façon dont elles sont administrées, ce nouveau paradigme de l'Etat se décline en trois axes : (i) planification stratégique ; (ii) régulation et ; (iii) interventionnisme proportionné et ciblé »*<sup>432</sup>. L'État envisage clairement de dépasser le cadre de ses missions régaliennes pour intervenir sur le terrain du développement socio-économique. Cette conception de l'État ouvre la voie à l'élaboration de politiques publiques qui traduisent le rôle prégnant de l'État dans le développement. C'est dans ce nouveau contexte institutionnel que la dualisation de la fonction militaire prend de l'ampleur<sup>433</sup>.

---

<sup>431</sup> Elsa Assidon, « III / Le développementalisme. Croissance volontaire et stratégies d'industrialisation », in Elsa Assidon éd., *Les théories économiques du développement*. Paris, La Découverte, 2002, pp. 37-57, p. 37.

<sup>432</sup> Cameroun, Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, *Cameroun vision 2035*, document de travail, 2009, p. 42, en ligne, [file:///C:/Users/leno/Downloads/vision\\_cameroun\\_2035%20\(1\)%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/leno/Downloads/vision_cameroun_2035%20(1)%20(1).pdf), consulté le 27 décembre 2020.

<sup>433</sup> Nous disons qu'elle prend de l'ampleur et non qu'elle émerge parce que le Génie a toujours été sollicité dans le cadre de l'aménagement du territoire. La politique de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2025 consolide cette pratique.

Le Génie militaire, un instrument au service de la mission régaliennne de sécurité et de défense se trouve impacté par cette nouvelle dynamique de l'État qui combine logiques développementalistes et approches néolibérales. Il devient un instrument de l'aménagement du territoire et participe à la production de biens et de services nécessaires au développement. Le Génie construit des marchés, des routes, des écoles, des bâtiments publics dans le cadre de l'objectif d'émergence du Cameroun. Cet usage rompt avec les pratiques acceptables dans les pays où l'idéologie néolibérale est prédominante et où il existe un tissu d'entreprises privées capables de participer efficacement au développement socio-économique. Dans ces pays en effet, la priorité accordée à la promotion du secteur privé laisse peu de place à l'intervention directe de l'État comme c'est le cas avec le Génie militaire. En effet, la participation du Génie militaire aux marchés publics est moins acceptable dans un système économique à forte connotation néolibérale parce que cela constitue une concurrence déloyale de l'État face aux entreprises privées. En France par exemple, le fait que l'État crée « *les sociétés publiques locales (SPL), les agences départementales, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ou encore l'Office national des forêts (ONF) à qui [il] confie une part croissante de missions d'ingénierie, voire de maîtrise d'œuvre (...)* »<sup>434</sup> est perçu comme une concurrence déloyale. A ce sujet, Fabien Piliu parle de la schizophrénie de l'État qui « *crée une médiation des marchés publics pour aider les entreprises et notamment les PME à augmenter leurs chances de remporter un marché public (...) [et qui] de l'autre (...) confie à des structures publiques ou parapubliques des missions jusqu'ici traditionnellement assumées par les prestataires privés* »<sup>435</sup>. Il relève ici la problématique de la relation conflictuelle entre le service public et la logique de marché étudiée par Pierre Chambat. Ce dernier examine la crise de légitimation des services publics dans un système politique français des années 1990 marqué par l'idéologie néolibérale<sup>436</sup>. C'est dire que l'usage que l'État camerounais fait du Génie militaire serait moins acceptée dans un système politique néolibéral comme celui de la France. Certaines entreprises privées de BTP au Cameroun sont effectivement contre cette politique. Elles estiment que l'action civile du Génie militaire doit se limiter aux travaux réalisés dans les environnements inhospitaliers ou instables en raison de

---

<sup>434</sup> Fabien Piliu, « Marché public : l'État est-il un concurrent déloyal ? », *La tribune*, 8 octobre 2014, en ligne : <https://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20141008tribe0d5f2c44/marches-publics-l-etat-est-il-un-concurrent-deloyal.html>, consulté le 27 décembre 2020.

<sup>435</sup> Ibid.

<sup>436</sup> Pierre Chambat, « Service public et néolibéralisme », *Annales*, vol. 45, n° 3, 1990, pp. 615-647, en ligne : [https://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1990\\_num\\_45\\_3\\_278861](https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1990_num_45_3_278861)

l'insécurité. Elles redoutent la concurrence déloyale entre les missions développementalistes de l'État et l'action des entreprises privées :

*« Nous venons par exemple de traverser un tronçon de route réalisé par le Génie militaire et c'est une institution qui a plusieurs facilités pour la réalisation des infrastructures. On leur octroie par exemple des camions neufs, des engins neufs au point où ils n'ont pas de soucis matériels encore moins de soucis financiers. Avec tout ce matériel et toutes ces facilités, le Génie devient un concurrent déloyal pour nous. Par conséquent, j'ai une double perception de cette activité du Génie: on peut être satisfait parce qu'on se dit que le Génie va offrir des infrastructures. Mais cette activité concurrence le travail des entreprises privées etc. »<sup>437</sup>.*

La perception du Génie militaire comme un acteur concurrent des entreprises privées reste néanmoins marginale au sein de la population. Nos informateurs, toutes catégories confondues, estiment que la dualisation de la fonction militaire ne constitue pas une concurrence déloyale. Ils expliquent que les entreprises privées ne réalisent pas les travaux de manière satisfaisante :

*« Personnellement, quand je regarde l'état des routes construites par certaines entreprises privées locales et internationales, je m'interroge sur la réticence de l'État à étendre l'action du Génie militaire dans la réalisation des infrastructures. Mais quand je le dis, je suis aussi d'accord que l'État doit aussi confier les travaux aux entreprises privées. Mais il faut dire qu'au Cameroun, nous n'avons pas une grande structure capable de prendre en charge les grands travaux de l'État. Par contre le Génie est caractérisé par la rigueur, la célérité et la qualité »<sup>438</sup>.*

D'autres estiment que les entreprises privées sont trop peu nombreuses pour réaliser le volume de travail que le Cameroun peut offrir en cette période de grandes constructions :

*« Je pense que ce n'est pas une concurrence déloyale dans la mesure où ce n'est qu'une partie de l'armée qui travaille. Il y a assez de travail pour que les entreprises privées et le Génie militaire travaillent ensemble »<sup>439</sup>.*

---

<sup>437</sup> Entretien n° 30, réalisé auprès d'un chef d'entreprise de BTP, Douala, Cameroun, mai 2019. Voir aussi l'entretien n° 65, réalisé auprès d'un commerçant, Douala, Cameroun, octobre 2017.

<sup>438</sup> Entretien n° 82, réalisé auprès d'un avocat, Yaoundé, Cameroun, Juin 2020.

<sup>439</sup> Entretien n° 64, réalisé auprès d'un étudiant, Douala, Cameroun, septembre 2017. Voir aussi l'entretien n° 51, op. cit.

D'autres informateurs y voient aussi un moyen pour l'État de faire des économies d'échelles grâce à une main d'œuvre militaire peu couteuse<sup>440</sup>, si non gratuite.

Ces informateurs donnent une explication rationnelle de la dualisation. C'est selon eux une démarche stratégique. Ces explications sont valables. Toutefois, la trajectoire historique interventionniste de l'État influence cette politique publique, souvent, sans que les acteurs ne s'en rendent compte. Ainsi, l'extension du champ d'intervention de l'armée est aussi le fruit d'une histoire institutionnelle de l'État camerounais; une histoire fortement marquée par la conception de l'État comme principal producteur de biens et de services. La dualisation de la fonction militaire s'inscrit ainsi dans le cadre de la logique développementaliste qui structure le système politique camerounais actuel. Mais, le concept d'État subsidiaire permet de mieux appréhender l'action d'aménagement du territoire du Génie militaire camerounais.

### **B. La dualisation de la fonction militaire à l'aune du paradigme de l'État subsidiaire: un interventionnisme étatique de type incitatif**

La logique interventionniste qui structure la trajectoire historique de l'État au Cameroun influence la nature des politiques publiques dont celles des forces duales. Mais, l'hypothèse défendue ici est celle de dire que les missions duales du Génie militaire s'inscrivent davantage dans le concept d'État subsidiaire telle que développé par Chantal Delsol<sup>441</sup>. La philosophie de l'État subsidiaire s'inscrit dans la dynamique de définition du rôle que l'État joue dans les sociétés contemporaines. Dans ses travaux, l'auteur appréhende ce concept de la manière suivante : « *L'idée de subsidiarité, véritable pilier de la « doctrine sociale » s'entend à la fois dans son sens négatif —non-ingérence, parce que la dignité contient la liberté—, et dans son sens positif —ingérence si nécessaire, parce que la liberté ne suffit pas toujours à garantir la dignité* »<sup>442</sup>. Cette conception du rôle de l'État repose sur la notion de nécessité : l'État n'intervient qu'en cas de nécessité. C'est la dimension sociale de l'action de l'État qui est mise en exergue. Il doit intervenir pour garantir à tous, le minimum vital tout en laissant une marge de liberté en termes d'initiative privée ou, en construisant un environnement favorable à l'initiative privée. L'État subsidiaire est proche du concept d'État providence dans sa version évoluée. En effet, l'État providence originel se caractérise par son intervention dans le domaine

---

<sup>440</sup> Ibid.

<sup>441</sup> Chantal Million-Delsol, *L'État subsidiaire*, Paris, PUF, 1992.

<sup>442</sup> Chantal Million-Delsol, *Le principe de subsidiarité*, Que sais-je, Presse Universitaires de France, 1993, pp. 27-28.

social mais « depuis la révolution keynésienne, il désigne, selon les cas, un champ limité d'intervention publique – la protection sociale – ou une conception large du rôle de l'État comme régulateur de l'activité économique et sociale »<sup>443</sup>. C'est un « État social »<sup>444</sup> c'est-à-dire caractérisé par « une intervention massive [de l'] État entrepreneur dans la sphère économique (...) »<sup>445</sup>. Toutefois, Chantal Delsol opère une différence entre la philosophie de l'État subsidiaire et celle de l'État providence bien que les deux concepts renvoient à l'idée d'une assistance étatique nécessaire à l'autonomisation des populations. Cette différence se situe au niveau de l'ampleur du rôle de l'État. Si dans la doctrine providentialiste l'État a tendance à occuper une place d'acteur central de la vie socio-économique, dans le cadre de la logique de subsidiarité, il tient un rôle de « garant » de la réalisation de l'intérêt général avec la possibilité d'intervenir en cas de défaillance. A ce sujet, l'auteur écrit: « *l'État, autorité suprême, se trouve responsable et donc garant de cette concrétisation. Mais il n'en est pas, loin s'en faut, le seul acteur : la société civile contribue, dans une mesure qui varie avec le temps et le lieu, à l'accomplissement des tâches d'intérêt général, par ses actions propres. La différence entre l'acteur et le garant sépare l'État-providence de l'État subsidiaire* »<sup>446</sup>. La subsidiarité désigne dès lors un système politique où l'action de l'État se situe au frontières de l'interventionnisme nécessaire et de la non-ingérence. C'est un État qui intervient seulement en cas de nécessité pour « capaciter » les personnes défaillantes, leur permettant ainsi de reprendre leur autonomie et d'assurer eux même leur bien-être. Ce qui est mis en exergue ici c'est le « rôle incitatif » que doit jouer l'État. En effet, « *chaque autorité [ou chaque État] a pour mission d'inciter, de soutenir, et en dernier lieu, de suppléer s'il le faut, les acteurs défaillants* »<sup>447</sup>.

C'est dans cette démarche étatique d'incitation qu'il faut inscrire les missions d'aménagement du territoire du Génie militaire. En effet, ces actions civilo-militaires prennent majoritairement la forme de missions d'aménagement du territoire en période de paix. Ces actions visent à « inciter » les populations à s'autonomiser, ceci en créant les conditions de développement de l'initiative privée. Pour ne prendre que l'exemple des infrastructures routières, l'on entend très souvent dire au Cameroun que lorsque « *la route passe, le*

---

<sup>443</sup>Isabelle Cassiers et Pierre Reman, « Ambivalences de l'État-providence. À l'horizon d'un État social actif », *Informations sociales*, vol. 6, n° 142, 2007, pp. 18-24, p. 18.

<sup>444</sup>Jean-Pierre Escaffre, Jean Lojkine et Cathy Suarez, « L'État social, Mythe et réalités », *Nouvelles Fondations*, vol. 1, n° 5, 2007, pp. 56-64, p. 56.

<sup>445</sup>Ibid.

<sup>446</sup>Chantal Million-Delsol, *Le principe de subsidiarité*, op. cit., p. 7.

<sup>447</sup> Ibid.



*développement suit* ». Cette expression permet de comprendre le rôle incitatif que le travail du Génie militaire peut avoir sur le développement de l'initiative individuelle. Au Cameroun comme dans la plupart des pays africains, l'initiative privée se heurte souvent à l'absence des structures de base dont la mise en place est du ressort de l'État développeur. A titre illustratif, à Mbankoko, petit hameau dans la région du sud-ouest du Cameroun, le développement de petits projets agricoles est mis en cause par une absence d'infrastructures de base. Dans cette zone, « *comme dans la plupart des sites de production des denrées agricoles de zones forestières ou des bandes de terre du littoral, les coopératives ont de la peine à valoriser une production acquise au prix d'énormes sacrifices. La cause est imputable à des pistes de desserte inexistantes ou simplement non entretenues* »<sup>448</sup>. Il en ressort que la construction des infrastructures de transport routier constitue le gage d'une initiative privée efficace. L'expression « *acteurs insuffisants* »<sup>449</sup> utilisée par Chantal Delsol peut permettre de désigner les populations qui se trouvent dans des zones enclavées, sans écoles, sans hôpitaux et qui ont besoin du soutien de l'État qui doit créer des conditions favorables à l'émergence de petits projets. C'est dans cette catégorie que l'on peut classer les populations camerounaises bénéficiaires de l'action civiles des unités du Génie militaire. La construction d'une route n'est sans doute pas l'étape ultime du processus de développement dans un pays; mais c'est l'une des premières étapes et aussi l'une des plus importantes dans la mesure où elle crée les conditions de développement de l'initiative privée locale. En effet, « *l'un des principaux freins à la croissance reste la faiblesse des infrastructures dans les pays en développement si bien que nombre d'études sur le climat des affaires suggèrent fortement aux gouvernements de placer les infrastructures au sommet de leurs priorités. Selon la Banque mondiale, afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les pays les plus pauvres doivent consacrer au moins 9 % de leur PIB aux dépenses de construction, d'entretien et d'amélioration de leurs infrastructures* »<sup>450</sup>. Bien que cette interpellation au sujet de l'importance des infrastructures ne fasse pas directement référence à l'initiative privée locale, elle met néanmoins en relief leur place dans le processus de développement des pays pauvres. C'est une logique socio-économique qui permet de participer à la création des conditions nécessaires à l'émergence de l'initiative privée. Cette conception du rôle de l'État est mise en

---

<sup>448</sup> Etienne Ruben, « La route impulse le développement », en ligne : <http://agrihitech.canalblog.com/archives/2016/10/27/34490895.html>, consulté le 25 février 2019.

<sup>449</sup> Chantal Million Delsol, *Le principe de subsidiarité*, op. cit., p. 7.

<sup>450</sup> Antonio Nicolas Estache, « Infrastructures et développement : une revue des débats récents et à venir », *Revue d'économie du développement*, vol. 15, n° 4, 2007, p. 6.

relief dans les travaux de Taparelli. Ce dernier écrit à ce sujet que : « *l'État peut apporter une aide sous forme de moyens ou sous forme de résultats. Le premier cas est préférable, parce qu'ici l'État offre les conditions de l'action sociale, tandis que dans le deuxième cas, il offre des biens matériels. L'aide en résultats n'est qu'un pis-aller, un dernier recours : il empêche les individus de mourir mais ne leur permet pas de développer leur énergie propre. Dans les deux cas, l'État est un « mécanisme auxiliaire », dont, au regard de l'intérêt général, l'intervention est secondaire mais la responsabilité totale* »<sup>451</sup>. L'intervention de l'État camerounais dans le champ du développement est à un apport sous forme de moyens pour favoriser l'émergence d'initiatives privées. En effet, « *Quand l'assistance se justifie, l'un de ses buts est de restaurer l'autonomie de celui qu'elle secourt, on peut dire que l'individu a droit à son action* »<sup>452</sup>. L'appui de l'État n'est donc pas de nature à se substituer à l'initiative privée mais s'analyse en une mesure incitative qui vise à préparer son émergence. D'où la pertinence de la problématique du rapport de préséance entre l'action publique et l'initiative privée dans les sociétés africaines. L'initiative publique doit précéder l'initiative privée car la première à un rôle incitatif. L'activité de l'unité du Génie militaire s'inscrit dans cette logique.

---

<sup>451</sup> Taparelli, cité par Chantal Million-Delsol, *Le principe de la subsidiarité*, op. cit., p. 27.

<sup>452</sup> Chantal Million Delsol, « Fondements anthropologique du principe de subsidiarité », 2011, *Le blog de Chantal Delsol*, <https://www.chantaldelsol.fr/fondements-anthropologiques-du-principe-de-subsidiarite/>, consulté le 15 avril 2019.

## Conclusion du chapitre 1

L'hybridation civilo-militaire de l'armée au Cameroun est une politique publique structurée et co-construite par les discours et pratiques des bailleurs de fonds internationaux et les acteurs politiques nationaux. Ces discours et pratiques véhiculent une nouvelle conception de la problématique sécuritaire : l'interdépendance entre la sécurité et le développement. Les dynamiques externes (discours et pratiques des bailleurs de fonds) influencent les dynamiques internes (discours et pratiques des acteurs politiques nationaux) en raison des logiques mimétiques de légitimation de l'action publique. En effet, pour légitimer l'action de l'État, le politique au niveau national se conforme aux cadres d'interprétation du monde avalisés par la communauté internationale : c'est un effet de mode. Au niveau africain, cette logique mimétique est facilitée par la dépendance financière des États à l'Aide publique au développement. Ainsi, la dualisation de la fonction du Génie militaire au Cameroun a un caractère mimétique.

Cependant, il ne s'agit d'une démarche exclusivement mimétique parce que l'armée camerounaise est impliquée dans les projets d'aménagement du territoire depuis sa création. En outre, la dualisation s'adapte aux besoins propres à la société camerounaise. Dans cette logique, le recours au Génie répond au besoin d'aménagement du territoire dans les zones instables. Il permet aussi de répondre aux problèmes de trésorerie de l'État et de consolider le lien armée-nation. A ces aspects politiques et stratégiques, il faut ajouter le contexte historique du Cameroun qui a connu une longue période de paix qui a contribué à développer le sentiment d'une armée oisive. Enfin, la trajectoire politique de l'État au Cameroun se caractérise par la logique interventionniste favorable à la dualisation qui est une forme d'intervention de l'État dans l'économie.

La co-construction du référentiel de force duale par les dynamiques du dedans et les dynamiques du dehors traduit également les modalités de construction de l'État du Cameroun. L'État est le fruit de contributions idéologiques exogènes et endogènes. Cette double origine est susceptible de le desservir si les logiques mimétiques sont prééminentes et n'intègrent pas les exigences locales. Mais dans le cas d'espèce, l'adoption d'une approche intégrée des problématiques de développement et de sécurité s'avère productive. Elle répond à des besoins nationaux réels. Ce constat relativise les thèses qui mettent en cause la capacité des politiques élaborées par les acteurs internationaux à contribuer efficacement à la construction des États africains. Si certaines politiques publiques internationales montrent leurs limites en termes

d'ancrage local, d'autres par contre sont susceptibles de rencontrer une adhésion au niveau national lorsqu'elles reposent sur des bases réalistes.

La dimension structurelle de la politique publique de force duales n'est pas réductible à la dimension cognitive c'est-à-dire à la diffusion à l'échelle internationale et nationale des idées, des valeurs mettant en relief l'interdépendance entre la sécurité et le développement. Cette politique s'apprécie également à travers des instruments normatifs et des dispositifs organisationnels qui produisent aussi du sens. D'où le deuxième chapitre qui analyse les aspects normatifs (règles) et organisationnels (organisation institutionnelle) de l'appropriation du concept de force duale par l'armée camerounaise.



## Chapitre 2. Les dynamiques normatives et organisationnelles de dualisation de la fonction militaire

Le chapitre précédent tente d'identifier les éléments cognitifs (valeurs, représentations, idées etc.) mobilisés par les acteurs politiques dans leurs discours pour donner corps à un nouveau référentiel de la gouvernance des problématiques sécuritaires. Dans une perspective complémentaire, le présent chapitre identifie à son tour les instruments normatifs (règles formelles ou informelles) et organisationnels (changement institutionnel) qui participent à construire le référentiel de force duale. Ces instruments produisent du sens, diffusent et reflètent la nouvelle conception du rôle de l'armée. Ainsi, les changements normatifs et la réorganisation institutionnelle contribuent à donner corps à l'action publique de force duale. En effet, l'émergence d'une nouvelle politique publique s'accompagne toujours de changements : « *Toute politique publique recouvre une théorie du changement social* »<sup>453</sup>. Les changements s'inscrivent dans ce que Pierre Muller appelle le « *changement des cadres institutionnels qui structurent l'action publique (...)* »<sup>454</sup>. La notion de cadres institutionnels s'entend comme des « *routines, des procédures, des conventions, des rôles, des stratégies, des formes organisationnelles et des technologies autour desquelles l'activité politique est construite* »<sup>455</sup>. Depuis une dizaine d'années, des transformations s'opèrent dans la gouvernance des questions de sécurité et de développement au Cameroun. La place du Génie militaire se consolide dans le champ de l'aménagement du territoire, traduisant une évolution de l'action publique sécuritaire. La réquisition de la main d'œuvre militaire à des fins d'aménagement du territoire s'accompagne de changements importants. Le maillage territorial évolue. Les relations entre le Génie et les administrations centrales et locales de l'État connaissent également une évolution ; le rôle de la Direction du Génie militaire change dans l'organigramme du Ministère de la Défense etc. Ces réformes souvent peu visibles ne sont pas toujours présentées officiellement comme des indicateurs d'une nouvelle vision. Les changements sont éparés. Certaines routines et procédures connaissent des mutations souvent mineures et ne permettent pas *a priori* de percevoir l'émergence d'une nouvelle politique. Par conséquent, ce travail repère et analyse les

---

<sup>453</sup> Yves Mény et Jean-Claude Thoenig, *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989, p. 140.

<sup>454</sup> Pierre Muller, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », op. cit., p. 157.

<sup>455</sup> James March et Johan Olsen, *Rediscovering Institutions. The Organizational Basis of Politics*, New York, Free Press, 1989 p. 22.

dispositifs normatifs et organisationnels qui changent et matérialisent le renforcement du rôle du Génie dans la politique d'aménagement du territoire. Il montre que les choix effectués par les acteurs sont stratégiques, qu'ils visent à transformer le rôle que le Génie militaire joue dans la société, bien qu'il n'existe pas une énonciation et un cadrage officiels et formels de la dualisation de la fonction militaire. L'hypothèse de départ est qu'il existe une relation entre les évolutions identifiées et la nouvelle vision du rôle de l'armée dans la société. Ce travail identifie et construit une articulation entre ces dynamiques et le nouveau paradigme qui fait l'armée un acteur du développement. Deux points structurent notre argumentaire : le premier analyse les reconfigurations normatives formelles et informelles (section 1). Le deuxième étudie la réorganisation institutionnelle (section 2).

## **Section 1. L'appropriation normative de la dualisation de la fonction militaire et la structuration d'un rapport de force dans le champ du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP)**

Le dispositif normatif (règles) occupe une place importante dans la dualisation de la fonction militaire. Deux principaux éléments sont retenus dans cette analyse : d'une part, la manière dont les règles participent à véhiculer une vision. Il s'agit de dire qu'elles ne se contentent pas de réguler les interactions entre les acteurs dans un champ donné, mais qu'elles produisent du sens. Dans cette perspective elles reflètent des perceptions tout en participant à en construire. Nous nous intéressons ici à la manière dont les règles véhiculent et construisent une conception particulière de la fonction militaire. D'autre part, les pratiques qui organisent l'intervention du Génie dans le champ du BTP construisent des rapports de force favorables au Génie militaire créant ainsi des conflits d'intérêts entre cet acteur et les entreprises privées œuvrant dans le domaine du BTP.

Les règles de dévolution des missions au Génie militaire prennent deux formes : la forme écrite comme les lois et la forme non-écrite incarnée par les pratiques informelles qui se sédimentent avec le temps et s'imposent par l'effet de la routine. Deux articulations structurent cette section : la première analyse les arbitrages informels en matière d'affectation de travaux au Génie. Elle étudie les règles informelles qui définissent le type de missions relevant de la compétence du Génie et la manière dont elles structurent les rapports de forces dans le domaine du BTP tout en véhiculant l'idée d'une armée acteur du développement (§1). La deuxième montre que le cadre juridique (règles formelles) existant ne se limite pas à dire ce que le Génie peut ou ne peut pas faire, mais qu'il incarne et construit une conception du rôle de l'armée et impacte les interactions dans le champ du BTP (§2).

### **§1. Pratiques informelles de légitimation de la présence du Génie dans l'action publique**

L'usage du qualificatif « informel » se justifie par le fait que la plupart des règles qui régissent l'intervention du Génie militaire dans le champ du Bâtiment et des travaux publics (BTP) ne sont pas consignées dans un texte. Quels sont les déterminants explicatifs de l'attribution d'un chantier au Génie militaire ? Quel est l'impact des règles d'attribution des missions au Génie sur les rapports de force entre ce dernier et les autres acteurs œuvrant dans le domaine du BTP ? Quelle idée véhicule la diversité des modalités d'intervention du Génie dans le champ du BTP ? Telles sont les questions auxquelles ce paragraphe répond. L'analyse



visé à comprendre la manière dont les critères de choix construisent une position favorable au Génie dans ce domaine et véhiculent l'idée d'une armée dotée d'une importante mission de développement. Dans un premier temps, les travaux d'aménagement du territoire dans les zones instables sont confiés au Génie militaire en raison de sa capacité à les réaliser tout en assurant la sécurité, ce qui fait du Génie le prestataire exclusif en zone instable (A). Ensuite, les administrations centrales et décentralisées de l'État font recours au Génie lorsqu'elles font face aux problèmes de trésorerie ou lorsqu'elles estiment que les entreprises privées ne disposent pas de la logistique nécessaire pour réaliser certains ouvrages (B). Enfin, l'intervention croissante du Génie dans le champ du BTP s'inscrit dans une logique protectionniste (C).

#### **A. L'institutionnalisation des pratiques d'attribution des projets en zones de conflit : Le Génie comme acteur quasi-exclusif des territoires instables**

La multiplication des zones de conflit au Cameroun contribue à délégitimer les entreprises privées locales de BTP comme potentiels prestataires dans le cadre des projets de construction d'infrastructures. En effet, trois régions du Cameroun (Extrême-Nord, Nord-Ouest et Sud-ouest) sont travaillées par des phénomènes d'insécurité depuis 2013 et 2016. S'agissant de la région de l'extrême-nord, la dégradation de la situation sécuritaire est le fait de la secte djihadiste Boko Haram<sup>456</sup> née dans la région de Borno au Nigéria au début des années 2000 et qui en raison de la contiguïté territoriale s'est étendue sur le territoire camerounais à partir des années 2012 et 2013. L'insécurité qui sévit dans cette région depuis environ une décennie, prend la forme des attentats terroristes, des incursions criminelles, des vols de bétails, des prises d'otages etc. Les conséquences sur le plan humanitaire sont très importantes. En effet, pour la seule année 2017, ce mouvement terroriste a perpétré « environ 80 attaques et enlèvements, et planifié 90 attentats-suicides (dont 51 ont été déjoués ou ont échoué), tuant au moins 210 civils et près de 30 militaires. Depuis janvier 2018, Boko Haram a causé la mort d'au moins 135

---

<sup>456</sup> Boko Haram est un mouvement djihadiste d'origine nigériane né dans les années 2000 à Maiduguri dans l'État de Borno au Nigéria. En 2009, la disparition de la figure charismatique du mouvement en la personne de Mohamed Yusuf provoque une dislocation de cette organisation qui choisit la voie de la clandestinité. Les activités de ce groupe terroriste se sont étendues dans les pays voisins notamment le Cameroun, le Niger, le Tchad et le Bénin en raison des frontières communes. Pour avoir des informations approfondies sur la naissance et les évolutions de ce groupe terroriste, voir Marc-Antoine Perouse De Montclos, « Boko Haram et la mise en récit du terrorisme au « Sahelistan ». Une perspective historique », *Afrique contemporaine*, vol. 255, n° 3, 2015, pp. 21-41. Voir aussi Marc-Antoine Perouse De Montclos, « Boko Haram, une exception dans la mouvance djihadiste ? », *Politique étrangère*, n° 2, Été 2015, pp. 147-158.

*civils et dix-huit militaires* »<sup>457</sup>. Si le Cameroun à plus ou moins réussi à sauver son image de « havre de paix »<sup>458</sup> pendant la crise sécuritaire liée au phénomène terroriste Boko Haram, la crise sociopolitique dite crise anglophone qui a débuté dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest depuis 2016 contribue à remettre en cause ce capital politique<sup>459</sup>. En effet, en 2016, les avocats venant de ces deux régions entament un mouvement de grève, manifestant, entre autres, contre la marginalisation de la tradition de la *Common law*<sup>460</sup> devant les tribunaux camerounais. Ils sont rejoints dans la manifestation par des enseignants anglophones qui dénoncent de manière générale la suprématie du système éducatif francophone sur le système anglophone<sup>461</sup>. Tous ces acteurs mobilisent les dispositions constitutionnelles pour légitimer leur action notamment l'article 1 al 3 qui dispose que « *La République du Cameroun adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur. Elle garantit la promotion du bilinguisme sur toute l'étendue du territoire* »<sup>462</sup>. Les manifestants réclament la prise en charge de l'héritage colonial britannique par les institutions camerounaises. La gestion plus ou moins satisfaisante de ces revendications corporatistes par le gouvernement et la répression qui s'en est suivie entraînent une métamorphose du mouvement. Les tenants d'une idéologie sécessionniste ou indépendantiste récupèrent ces mouvements sociaux et demandent l'indépendance des deux régions anglophones. Le 1<sup>er</sup> Octobre 2017, le leader de la branche sécessionniste, Sisiku Ayuk Tabe proclame l'indépendance symbolique de ces deux régions sous la dénomination de l'« État d'ambazonie ». Depuis lors, des groupes armés se sont formés dans ces deux régions et se battent contre les forces armées régulières du Cameroun. D'après

---

<sup>457</sup> International Crisis Group, Rapport Afrique n° 263, 14 Août 2018, en ligne :

[https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/263-extreme-nord-du-cameroun\\_0.pdf](https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/263-extreme-nord-du-cameroun_0.pdf), consulté le 13 décembre 2019.

<sup>458</sup> L'image d'un Cameroun stable et havre de paix est entretenue depuis plusieurs décennies en raison de la relative stabilité du pays. Cette image est par ailleurs mobilisée par les acteurs politiques pour exalter le bilan du régime au pouvoir. Les discours du président de la République témoignent de cet usage récurrent et politique du concept de paix. Voir allocution du 31 Décembre 2012 qui un exercice traditionnel pendant lequel le président adresse ses vœux de fin d'année à la nation camerounaise.

<sup>459</sup> L'image de « havre de la paix » a très souvent été mobilisée comme un capital politique par le régime au pouvoir.

<sup>460</sup> La Common Law est un système juridique de type anglo-saxon dont les règles sont l'émanation de la jurisprudence. Cette dernière constitue la principale source de droit. Les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest du Cameroun ont hérité de cette tradition juridique. En effet, après la défaite de l'Allemagne à la première guerre mondiale, le traité de Versailles, imposé à l'Allemagne par les vainqueurs entraîne le partage de l'empire colonial allemand aux vainqueurs. C'est ainsi, que la France et le Royaume Uni héritent du Cameroun. Les deux régions anglophones du Cameroun —le Sud-ouest et le Nord-ouest, placés sous mandat britannique et administrés selon les principes juridiques anglais héritent du système de la Common Law.

<sup>461</sup> Le terme « anglophones » désigne les populations vivant dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest du Cameroun, la partie du pays colonisée par la Grande Bretagne. Le terme « francophones » désigne les populations de huit régions du Cameroun, colonisées par la France.

<sup>462</sup> Cameroun, Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008, article 1 al 3.

le rapport de l'ONG International Crisis Group, ce conflit a fait au moins 1 850 morts depuis septembre 2017, 170 villages détruits, 530 000 déplacés internes et 35 000 réfugiés au Nigéria voisin<sup>463</sup>. L'activité économique est quasiment à l'arrêt dans ces régions et le gouvernement n'y collecte plus l'impôt. Les groupes armés y ont développé des activités criminelles pour financer leur effort de guerre. Il s'agit, entre autres, des rackets, des prises d'otages notamment des enlèvements ciblés des autorités politiques suivis des demandes de rançons etc.

Ce contexte crisogène entraîne trois régions camerounaises dans un état d'insécurité chronique amenant les entreprises privées à abandonner les travaux qu'elles y conduisaient ou à ne plus soumissionner aux offres de marchés publics dans ces régions. Alors, les normes d'attribution des marchés de construction d'infrastructures changent. Les entreprises privées de BTP voient ainsi leur champ d'intervention réduit dans ces régions, du fait qu'elles ne peuvent pas garantir la sécurité de leurs employés pendant les travaux. C'est le cas dans la région de l'Extrême-Nord où le gouverneur a décidé de confier la construction des infrastructures de développement à l'armée :

*« Dans la région de l'extrême-nord qui fait face au phénomène islamiste Boko Haram, des décisions importantes ont été prises notamment par le gouverneur de cette région. En effet, en 2015, il a décidé, qu'en raison de l'insécurité, tous les projets de réalisation d'infrastructures soient confiés au Génie militaire qui a la capacité de les réaliser tout en garantissant la sécurité des populations et sa propre sécurité. Ainsi, vous constaterez que la plupart des travaux dans cette région sont désormais réalisés par les unités du Génie »<sup>464</sup>.*

Ces pratiques font suite au refus des entreprises privées de travailler dans ces territoires instables. C'est ce qui ressort des propos d'un informateur très impliqué dans le domaine du BTP. Il estime que les entreprises privées ne pourraient jamais souscrire aux appels d'offres destinés à la réalisation des travaux dans les deux régions anglophones traversées par la guerre.

*« Si des appels d'offres de construction d'infrastructures sont lancés pour la ville de Koumbo à Bamenda dans la région du nord-ouest, il n'y aura probablement aucune*

---

<sup>463</sup> International Crisis Group, *Crise anglophone au Cameroun : comment arriver aux pourparlers*, Rapport Afrique n° 272, Mai 2019, p. 1.

<sup>464</sup> Entretien n° 1, op. cit.

*entreprise privée qui va soumissionner. La crise qui a cours dans cette région oblige l'État à confier tous les travaux d'aménagement du territoire au Génie militaire »<sup>465</sup>.*

Il en ressort que la multiplication des zones de conflits participe à restreindre le champ d'intervention des entreprises privées locales et même internationales de BTP. Ainsi, les travaux de construction d'infrastructures de développement dans des zones instables sont systématiquement confiés au Génie. Ce dernier devient l'acteur de dernier recours comme ce fût le cas de la construction du tronçon de la route nationale n°1 Mora-Dabanga-Kousserie, long de 212 km. Ce projet décidé par les autorités camerounaises entre dans le cadre de la réalisation des projets de facilitation des transports et du transit en zone CEMAC<sup>466</sup>, financé par la Banque mondiale à hauteur de 70 milliards de FCFA. Ce tronçon de route sera confié au Génie militaire après le refus des entreprises privées d'intervenir dans des zones où la sécurité n'est pas garantie et où les incursions des terroristes de Boko Haram sont fréquentes. En effet, initialement attribué aux entreprises chinoises Sinohydro et Jiandsuprovincial Transportation engineering group Ltd, celles-ci renonceront à conduire les travaux après que leurs ouvriers et leurs locaux soient l'objet d'une attaque avec prise d'otages les 16 et 17 mai 2014 par les éléments de Boko Haram. Au total, 10 employés chinois sont enlevés près de la ville de Wasa entraînant le désistement des entreprises en charge de ces travaux. La construction de cette infrastructure a donc été suspendue. L'insuffisant niveau de sécurité constituait un obstacle dans l'attribution des travaux à une autre société privée. Ce projet a en définitive été confié au Génie militaire apte à exécuter des missions de génie civil et à répondre aux attaques armées. Par ailleurs, les entreprises privées ne soumissionnent plus aux appels d'offres publics concernant ces régions. C'est ce qu'indique la ministre de l'éducation de base : « *Les appels d'offres en vue de la construction et la réhabilitation des salles de classe dans les localités ciblées par le terrorisme [notamment dans la région de l'extrême-nord du Cameroun] enregistrent des résultats infructueux, faute d'entreprise soumissionnaire* »<sup>467</sup>. C'est face à cet obstacle sécuritaire que, le 18 Avril 2018, la ministre de l'éducation de base (enseignement primaire) et le ministre délégué à la Présidence, chargé de la Défense signent une convention permettant au Génie

---

<sup>465</sup> Entretien n° 29 réalisé auprès du secrétaire général de l'Association nationale des entreprises d'entretien routier, du bâtiment et des travaux publics (ANEER-BTP), Yaoundé, Mai 2019.

<sup>466</sup> Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

<sup>467</sup> Youssouf Adjidja Alim, Ministre de l'éducation de base, Cameroun, 2018. Sources :

<https://www.investiraucameroun.com/btp/2004-10667-cameroun-un-contrat-de-1-7-milliard-fcfa-confie-au-genie-militaire-pour-la-construction-de-salles-de-classe-dans-l-extreme-nord>, consulté le 25 mars 2020.

militaire de réaliser 121 salles de classe, 14 blocs de direction, 28 blocs latrines et 15 forages dans cette région du Cameroun.

Le Génie militaire devient un acteur majeur dans la réalisation des projets de développement en territoires instables. Les missions réalisées ou en cours de réalisation suscitent même de la convoitise de certains pays qui voient en ce corps un modèle à dupliquer sur leur propre territoire. Au mois de mai 2019, une délégation de l'armée kenyane séjourne au Cameroun avec pour objectif de s'imprégner de l'expérience du Génie militaire camerounais. En effet, le Nord-Est du Kenya est en proie à une insécurité comparable à celle en cours dans l'extrême-nord du Cameroun. Le groupe terroriste islamiste Al-Shabaab y mène des attaques meurtrières, entraînant cette partie du territoire dans une instabilité. Le 2 Avril 2015, ce groupe terroriste a mené une attaque au Garissa University College, une institution d'enseignement supérieur située dans le Nord-Est du Kenya, tuant 148 étudiants<sup>468</sup>. Depuis cette date et bien avant, cette région du pays a fait l'objet de plusieurs autres attaques. Dans ce contexte d'insécurité, l'État a des difficultés à réaliser les projets de réhabilitation des routes dans cette région. Le chef de la délégation kenyane en visite au Ministère de la défense du Cameroun l'a souligné :

*« Le Kenya a vraiment besoin de l'expérience du Cameroun. Nous n'arrivons pas à mener à bien les travaux de réhabilitation de la route entre Isiolo, dans le nord-est du Kenya, et Mandera en territoire somalien. Une zone infestée de soudards de la secte islamique somalienne des Shabaab »<sup>469</sup>.*

La démarche du Kenya montre que le recours au Génie militaire pour la réalisation des travaux en territoires instables se diffusent à travers l'Afrique. Cette pratique pourrait devenir une norme régionale partagée.

Il en ressort un système de régulation non écrit du processus d'attribution des projets de construction d'infrastructures dans les zones de crises. Ce système constitué de pratiques qui s'institutionnalisent au fil de leur usage, reconfigure les relations entre le Génie et les entreprises privées. Il assure un avantage comparatif au Génie militaire qui dispose des

---

<sup>468</sup> Pour une analyse des attaques survenues en avril 2015 et des conséquences sur la situation sécuritaire du Nord-est du Kenya, voir, Abdille Abdulahi, « Le coût caché de la campagne d'Al-Shaabaab dans le Nord-est du Kenya », *International Crisis Group*, Avril 2019, en ligne : <https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/kenya/hidden-cost-al-shabaabs-campaign-north-eastern-kenya>, consulté le 25 mars 2020.

<sup>469</sup> Sources : <https://actucameroun.com/2019/10/18/chantiers-routiers-le-genie-militaire-fait-le-job/>, consulté le 25 mars 2020.

compétences nécessaires pour assurer de manière concomitante la sécurité et réaliser des projets. Ces pratiques institutionnelles c'est-à-dire les normes qui gouvernent l'attribution des projets de développement en zone de conflit, s'appuient sur les compétences sécuritaires du Génie. Elles structurent des relations de pouvoir dans la mesure où elles consacrent la primauté du Génie dans les environnements conflictuels et déterminent les stratégies des autres acteurs avec qui le Génie partage le champ du BTP<sup>470</sup>. A cette capacité à garantir la sécurité concomitamment avec ses missions de génie civil, s'ajoutent ses compétences logistiques et ses coûts de travaux concurrentiels.

### **B. L'institutionnalisation des modalités d'attribution des projets sur des critères de capacité logistique et de coût de réalisation compétitif**

Les compétences logistiques et les coûts de travaux relativement bas sont des facteurs clés de la transformation de l'armée en acteur à part entière du développement. Ces facteurs sont de véritables ressources de pouvoir car ils obligent les autres acteurs avec qui le Génie partage le champ des BTP à adopter des comportements qu'ils n'auraient pas adoptés si ces facteurs n'existaient pas. En effet, ces facteurs sont à l'origine de l'institutionnalisation de l'intervention du Génie dans l'action publique. Désormais, certaines administrations centrales et décentralisées confient des missions au Génie en raison de leurs capacités logistiques et du coût de réalisation relativement bas par rapports aux entreprises privées locales. Ces pratiques sont tenues pour acquises à mesure qu'elles sous-tendent régulièrement les décisions d'attribution des contrats. Les entreprises privées sont obligées de redéfinir leurs stratégies au sein du champ des BTP (la question des stratégies des acteurs est développée dans le chapitre 4).

S'agissant de la variable « coût de réalisation des travaux », l'armée à travers le Génie militaire est de plus en plus sollicitée par les collectivités territoriales décentralisées et autres organes de l'État pour des raisons de trésorerie. En effet, l'armée intervient dans ce domaine en tant que bras séculier de l'État. C'est l'instrument d'une nouvelle gouvernance sécuritaire basée sur le lien étroit en la sécurité et le développement. Pour cette raison, le Génie militaire n'a pas vocation à tirer des bénéfices de ses missions de participation au développement, ce qui le distingue des entreprises privées :

---

<sup>470</sup> Pour une analyse du pouvoir des institutions sur les stratégies d'acteurs, voir Isabelle Huault et Bernard Leca, « Pouvoir : une analyse par les institutions », *Revue française de gestion*, vol. 193, n° 3, 2009, pp. 133-149.

*« Les missions civiles de l'armée ou plus précisément du Génie militaire s'inscrivent dans le fonctionnement normal de notre armée. Il s'agit des actions bénévoles et non des opérations commerciales, ni économiques qui permettent à l'armée d'avoir des revenus supplémentaires. Au contraire nous avons eu à le vérifier ; les soldats du génie militaire qui travaillent dans les chantiers ne voient pas leur salaire revalorisé du fait de cette activité. Ils font leur travail normal pour lequel ils sont programmés. Les engins utilisés pour ces opérations sont ceux de l'État. Mais il faut quand même y mettre du carburant pour leur fonctionnement. Le personnel militaire utilisé sur les chantiers n'a pas besoin de rémunération parce qu'il s'agit des fonctionnaires avec, déjà un salaire. Le recours au génie militaire nous permet, donc, généralement de faire des économies qui sont de l'ordre de 15 à 25% par rapport au cout qu'une entreprise privée nous aurait demandé »<sup>471</sup>.*

Le facteur financier devient, progressivement, une donnée structurante du choix des prestataires dans le cadre de certains marchés publics. Ainsi, la décision d'attribution du projet de construction du marché moderne dans la ville de Sangmelima au Génie repose sur ce prétexte. En effet, ce marché dont le coût de réalisation est d'environ 1 500 000 € auraient coûté beaucoup plus cher à la commune de Sangmelima s'il avait été réalisé par une entreprise privée. C'est du moins ce qui ressort des articles de journaux traitant de cette question : *« le Chef de l'État camerounais, soucieux de mettre sur pied cette vision sollicite de plus en plus l'Armée et le Génie Militaire pour des réalisations civiles à des coûts presque impossibles pour d'autres départements ministériels (...)»<sup>472</sup>*. Cet argumentaire fait écho à la perception populaire des raisons qui justifient l'intervention de l'armée aux côtés des autres acteurs dans les projets de développement. Ainsi, la variable « coût de réalisation » est mobilisée par une partie de nos informateurs pour justifier la réquisition de la main d'œuvre militaire à des fins de réalisation des infrastructures publiques:

*« Le Génie militaire réalise des travaux à des couts très bas par rapport aux entreprises privées de BTP. Si je prends l'exemple des travaux de construction du parcours vita de Douala, certaines personnes ont décrié la qualité des travaux mais il*

---

<sup>471</sup> Entretien n° 51, op. cit.

<sup>472</sup> Sources : <https://afrilao.com/2019/03/13/cameroun-un-marche-ultramoderne-a-sangmelima/>, consulté le 21 mars 2020.

*faut savoir que le Génie a construit un ouvrage formidable à un budget très insignifiant »*

<sup>473</sup>.

Les officiers de l'armée s'appuient également sur l'argument financier pour justifier les demandes de plus en plus fréquentes de certaines autorités régionales auprès du Génie militaire. Ils estiment que c'est faute de moyens que certaines collectivités territoriales réquisitionnent la main d'œuvre militaire<sup>474</sup>.

S'agissant des compétences logistiques, la mission classique du Génie militaire à savoir l'aide à la mobilité des troupes en zone de guerre, exige qu'il soit doté d'un matériel de pointe, lui permettant de réaliser des travaux dans des zones inhospitalières et de franchir des obstacles au profit de l'armée de terre. Par conséquent, il est normal que le Génie militaire dispose d'une logistique souvent beaucoup mieux adaptée à certains travaux que les entreprises privées locales ne peuvent réaliser. C'est la position que soutiennent certains responsables d'entreprises privées locales de BTP :

*« En terme de capacité seules deux ou trois entreprises privées locales sont en mesure de rivaliser avec les multinationales exerçant dans le domaine du BTP ou avec le Génie militaire. Ceci, en raison d'une insuffisance logistique »<sup>475</sup>.*

Certains chefs d'entreprises privées estiment en effet que le Génie militaire dispose d'une logistique lui permettant d'assurer des travaux qu'ils ne peuvent réaliser en raison du manque de matériel adéquat :

*« Le Génie militaire est beaucoup mieux équipé que les entreprises privées. Que le matériel est mieux entretenu parce que les unités du génie bénéficient des subventions de l'État »<sup>476</sup>.*

Cet argumentaire est régulièrement mobilisé par les médias pour légitimer le recours à ce corps de l'armée<sup>477</sup>. L'inéligibilité des entreprises privées pour certains travaux en raison d'une logistique insuffisante pose un problème de fonds : Il s'agit de l'incapacité de l'État à

---

<sup>473</sup> Entretien n° 72 réalisé auprès d'un chef d'entreprise, Douala, Cameroun, Juin 2019. Voir aussi les entretiens n° 7, 8, 12, 17, 24, 29, 37, 38, et 80 réalisés auprès d'une catégorie diversifiée de la population en 2017 et 2019.

<sup>474</sup> C'est notamment ce qui ressort de l'entretien n° 3, op. cit.

<sup>475</sup> Entretien n° 29, op. cit.

<sup>476</sup> Entretien n° 32, réalisé auprès d'un chef d'entreprise privée de BTP, Yaoundé, Cameroun, Juin 2019.

<sup>477</sup> Selon Messi Balla dans sa contribution au quotidien *Cameroun Tribune*, C'est la capacité logistique du Génie militaire qui justifie le recours à ce corps pour assurer des projets de construction d'infrastructures. Voir Messi Balla, op. cit.



soutenir la structuration d'un tissu d'entreprises privées locales capables de consommer le volume de travail disponible en génie civil. Le lieu n'est pas ici, d'étudier cette question de manière approfondie, mais de l'évoquer afin de cerner d'autres facteurs susceptibles d'expliquer le sous équipement et l'insuffisance logistique des entreprises privées. En effet, certains acteurs évoquent la question du paiement tardif des factures par l'État aux entreprises privées prestataires. Après une prestation, les entreprises privées reçoivent leur paiement souvent deux ans après la fin des travaux<sup>478</sup> : « *Nombreuses sont les PME qui ont fermées parce que l'État n'a pas payé ses factures à temps*<sup>479</sup>. La dette intérieure de l'État est un véritable obstacle à la structuration de PME capables de consommer le volume de travaux disponibles : « *J'ai gagné un marché dans le cadre du comice agropastoral d'Ebolawa. Le marché a été réceptionné le 22 Janvier 2011. Jusqu'à ce 31 Janvier 2012, je ne suis pas encore payé* »<sup>480</sup>. Ce prestataire de l'État se plaint ainsi du retard d'environ 2 ans dans le paiement de ses factures. Telle est la situation de plusieurs prestataires de l'État dont les difficultés de trésoreries ont parfois d'énormes conséquences sur la vie des entreprises. La fréquence de ces difficultés de trésoreries de l'État explique, en partie, les problèmes des PME. Par exemple, en 2018, le ministre des finances Louis Paul Motaze signe un communiqué dans lequel on peut lire : « *en exécution des très hautes prescriptions du Chef de l'État relatives à l'apurement de la dette intérieure et autres engagements financiers de l'État, le Ministre des Finances informe l'opinion publique nationale qu'au terme de l'audit des restes à payer des exercices 2016 et antérieures qu'il a commis, le Trésor Public procédera à partir du mercredi 04 Avril 2018, au règlement des instances des exercices suscités* »<sup>481</sup>. Plus tôt en 2017, Paul Biya, président de la République du Cameroun, s'est préoccupé de la situation des petites et moyennes entreprises dans son traditionnel discours de fin d'année. Ainsi, il fait remarquer que : « *la conjoncture internationale défavorable, en raison notamment, de la baisse persistante des cours des matières premières, a négativement impacté la croissance économique et le progrès social dans notre pays. Il en est en outre résulté des difficultés de trésorerie, dont les fournisseurs de l'État et particulièrement les Petites et Moyennes Entreprises, ont fortement pâti* »<sup>482</sup>. Protasis Ayangma, président du mouvement patronal « Entreprises du Cameroun » (ECAM) fait savoir

---

<sup>478</sup> C'est ce qui ressort l'entretien n° 29, op. cit.

<sup>479</sup> Hervé Hendong, « Paiement des factures : L'État se donne 60 jours pour régler tout », *Journal du Cameroun.com*, 16 Août 2012. en ligne : <https://www.journalducameroun.com/paiement-des-factures-letat-se-donne-60-jours-pour-regler-tout/>, consulté le 12 février 2020.

<sup>480</sup> Ibid.

<sup>481</sup> Cameroun, Ministère des finances, communiqué du ministre des finances sur le règlement des arriérés de l'exercice 2016, 2018.

<sup>482</sup> Cameroun, Paul Biya, discours de fin d'année, 31 Décembre 2017.

que : « selon la Caisse autonome d'amortissement, l'encours de la dette intérieure s'élevait à plus de 1000 milliards de FCFA au 31 décembre 2017. La dette intérieure due aux entreprises qui comprend la dette non structurée et la dette structurée non bancaire se situerait à un peu plus de 270 milliards de FCFA. Si on y ajoute, le "reste à payer" qui se situe à plus de 500 milliards de FCFA, l'État devrait aux entreprises non bancaires un peu plus de 750 milliards de FCFA »<sup>483</sup>. Si ces retards de paiement ne constituent pas l'unique argument justifiant l'insuffisante capacité logistique des PME de BTP, ils contribuent néanmoins à réduire le cycle de vie de celles qui auraient pu acquérir progressivement une base logistique solide.

La conjugaison de ces deux facteurs, logistiques et financiers conduit à délégitimer les entreprises privées comme potentiels prestataires dans le cadre de certains projets. Les acteurs qui réquisitionnent l'armée s'inscrivent ainsi dans une démarche rationnelle dictée par deux facteurs : les capacités logistiques et les coûts de réalisation. Cette démarche construit une logique de concurrence entre les acteurs militaires et les entreprises privées. A ces acteurs s'ajoutent des multinationales spécialisées dans le domaine du BTP et dont la supériorité logistique concurrentielle incite les autorités politiques à une démarche protectionniste.

### **C. Logique protectionniste et accroissement du rôle du Génie militaire dans le secteur des BTP**

Parmi les facteurs qui participent à l'intégration progressive des forces armées dans le champ du BTP figurent les logiques protectionnistes. Elles se déclinent ici, sous la forme de pratiques gouvernementales visant à privilégier les entreprises nationales dans la procédure d'attribution de certains projets de construction d'infrastructures. Le protectionnisme comme nouveau paradigme de l'action publique des forces duales constitue une démarche gouvernementale de réduction du nombre de projets confiés aux multinationales du domaine du BTP. Cette démarche s'avère souvent peu productive à cause des difficultés logistiques des entreprises privées. Dans ce contexte, le recours au Génie militaire, qui se distingue par son matériel de pointe, apparaît indispensable. Si les autorités mobilisent les arguments de type protectionniste pour justifier le recours au Génie, aucun texte spécifique n'encadre cette pratique qui a tendance à s'institutionnaliser. Toutefois, des instruments juridiques relatifs à la promotion des PME camerounaises peuvent permettre d'apprécier la volonté gouvernementale

---

<sup>483</sup> Aloys Onana, « Cameroun : la dette publique freine 12 000 entreprises », *AFRIMAG*, n° 117, Avril 2018, en ligne : <https://afrimag.net/cameroun-la-dette-publique-freine-12000-entreprises/>, consulté le 22 mars 2020.

de promotion des PME locales face aux grandes entreprises majoritairement étrangères. Ainsi, l'article 25 de la loi portant promotion des petites et moyennes entreprises camerounaises stipule que : « (1) *l'appui de l'État au développement des PME peut être renforcé à travers des programmes spéciaux d'encadrement dont les termes sont définis contractuellement avec les grandes entreprises du secteur public, parapublic, privé ou les collectivités territoriales décentralisées. (2) A cet effet, il peut être mis en place des incitations à la sous-traitance en faveur des PME opérant sur le territoire national, et / ou des partenariats spécifiques* »<sup>484</sup>. Si l'incitation à la sous-traitance telle qu'indique l'alinéa 2 de cet article sert la promotion des PME locales, elle constitue également une « *fenêtre d'opportunité* »<sup>485</sup>, permettant aux PME locales de participer à la réalisation des grands projets structurants confiés aux multinationales étrangères. La prééminence des entreprises étrangères dans ces projets dits structurants fait l'objet de vives critiques. C'est le cas dans la région de l'Adamaoua où l'hebdomadaire d'information *Œil du Sahel* dénonce le *Diktat des entreprises étrangères*<sup>486</sup> en faisant référence à l'hégémonie des multinationales étrangères dans la réalisation des grands projets dans cette région. Ainsi, souligne le journal : « à Ngaoundéré, c'est *Alliances Constructions, une entreprise marocaine, qui a gagné le marché de construction de 1000 logements sociaux dans la capitale régionale de l'Adamaoua. Les travaux lancés en janvier 2016, doivent prendre fin en principe au mois de décembre. Le site de construction de ces habitations huppées se trouve au lieu-dit Beka Hosséré, à l'entrée de Ngaoundéré, en venant de Meiganga* »<sup>487</sup>. Par ailleurs, « *Dans le département du Mbéré, le tronçon routier reliant Meiganga à Ngaoundéré, a été réhabilité pour une seconde fois par la société brésilienne Andrade dont les travaux sont achevés mais pas encore réceptionnés* ». Les PME locales occupent une place marginale. On note la présence de MAG, « *l'une des rares entreprises camerounaises à avoir apporté son expertise pour une infrastructure d'une grande envergure dans l'Adamaoua. MAG a réhabilité le tronçon routier Ngaoundéré-Garoua, sur les 25 premiers kilomètres, quand on part de Ngaoundéré pour Garoua* »<sup>488</sup>. Dans la ville de Douala, le Centre Africain de Veille et d'Intelligence Economique est une association qui dénonce la participation insuffisante des

---

<sup>484</sup> Cameroun, Loi n° 2010/001 du 13 Avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises au Cameroun, article 25.

<sup>485</sup> Pauline Ravinet, « Fenêtre d'opportunité », in Laurie Boussaguet éd., op. cit., pp. 274-282.

<sup>486</sup> *Œil du Sahel*, n° 930, 26 mai 2017, première de couverture.

<sup>487</sup> *Œil du Sahel*, cité par Jean-Marie Nkoussa, « Cameroun - Travaux publics: Les entreprises étrangères contrôlent les grands projets dans l'Adamaoua », 2017, en ligne : <http://neoindependance.canalblog.com/archives/2017/05/27/35325417.html>, consulté le 11 avril 2020.

<sup>488</sup> Ibid.

PME locales au projet de construction de la pénétrante Ouest. En effet, « *sur l'enveloppe globale de 51 milliards FCFA destinée à la construction de la pénétrante Ouest de la ville de Douala, seuls 14 milliards de FCFA reviennent aux PME camerounaises, via la sous-traitance* »<sup>489</sup>. Cette situation est le corolaire de la mondialisation qui, en favorisant l'ouverture des marchés, entraîne la mise en concurrence des entreprises locales et des multinationales étrangères. Elle oblige les États à penser de nouvelles stratégies de préservation des PME locales de la concurrence étrangère. En effet, la mise en concurrence des PME locales et des multinationales aboutit à la suprématie des multinationales étrangères qui disposent d'importants capitaux et d'une logistique conséquente.

La sous-représentation des entreprises privées locales dans ces projets est la conjugaison de plusieurs facteurs et les responsabilités sont partagées. Pour certains informateurs, l'évaluation des travaux réalisés par certaines entreprises locales révèle un déficit de professionnalisme, des travaux souvent inachevés ou complètement abandonnés<sup>490</sup>. Certains chefs d'entreprises privées justifient les insatisfactions constatées dans la réalisation de certains travaux publics par les difficultés d'accès au financement conjuguées au paiement tardif des prestations réalisées au profit de l'État<sup>491</sup>. Des acteurs internationaux comme l'ONUDI<sup>492</sup> se proposent d'accompagner les PME pour renforcer leur participation aux projets de développement. Ainsi, en février 2012, l'ONUDI signe un protocole de partenariat avec la Bourse de sous-traitance et de partenariat (BSTP) du Cameroun. Cette instance créée en 2011 a entre autres pour objectifs « *de rendre visible les capacités techniques des sous-traitants au Cameroun, ensuite amener les sous-traitants camerounais à être prestataires dans le cadre des grands projets* »<sup>493</sup>. Dans la perspective de ce partenariat, l'ONUDI organise des séminaires de formations au profit de la BSTP avec pour objectif d'outiller les entreprises locales et assurer leur participation dans les grands projets structurants au Cameroun. Les PME locales sont ainsi formées au *benchmarking subcontracting and partnership exchange* (BSPX) et gagnent la possibilité d'intégrer la base de données de l'ONUDI pour plus de visibilité. La présence dans

---

<sup>489</sup> Ghislaine Deudjui, « Le règne sans partage des multinationales du secteur des BTP », *CAVIE*, 2016, en ligne : <https://www.cavie-acci.org/fr/le-regne-sans-partage-des-multinationales-du-secteur-des-btp/>, consulté le 11 avril 2020.

<sup>490</sup> Commentaire issu de l'entretien n° 82, op. cit.

<sup>491</sup> Commentaire de l'entretien n° 29, op. cit.

<sup>492</sup> Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

<sup>493</sup> Christophe Ekeng, d'alors directeur de la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat du Cameroun, cité par Hervé Endong, « Encadrement : Le Cameroun a sa bourse de sous-traitance », *Journal du Cameroun.com*, en ligne : <https://www.journalducameroun.com/encadrement-le-cameroun-a-sa-bourse-de-sous-traitance/>, consulté le 11 avril 2020.

cette base de données garantie la possibilité d'être sollicité par les multinationales, maîtres d'ouvrages dans le cadre de certains projets structurants au Cameroun. En dehors de la BSTP, l'instrumentation des politiques d'accès des PME à la commande publique s'est enrichie par la création de l'Alliance des Entreprises Prestataires du Cameroun (AEPRESCAM). Constituée d'environ 700 entreprises nationales, l'AEPRESCAM entend assurer une plus grande présence des PME locales dans les projets de développement. La sous-traitance comme instrument d'action dans le cadre de la participation aux projets structurants s'avère cohérente avec le contexte camerounais où l'on ne peut véritablement pas parler de concurrence entre les PME locales et les multinationales. Ceci en raison de l'incapacité de la plupart des entreprises privées locales à assurer un certain type de travaux. Elles peuvent, dans certains cas, se limiter à négocier leurs rapports en tant que sous-traitants dans les grands projets structurants confiés aux multinationales du BTP. C'est du moins ce qui ressort des propos d'un chef d'entreprise interrogé pendant les entretiens :

*« Les multinationales sont nos concurrents, mais ce n'est pas une concurrence nocive car nous n'intervenons pas sur le même type de travaux. Il y a une catégorisation naturelle. Si vous lancez un appel d'offre pour la construction d'une autoroute de 350 Km, il n'y aura pas 10 entreprises soumissionnaires. Quand bien même l'on atteint ce nombre, il n'y aura certainement pas deux entreprises nationales. Mais s'il y a des offres pour des travaux d'entretien périodiques, vous aurez des entreprises camerounaises »<sup>494</sup>.*

Ces politiques à coloration protectionniste ne se limitent pas aux mécanismes associatifs, elles prennent aussi la forme de mesures gouvernementales contraignant les multinationales adjudicataires des grands projets de développement à respecter des quotas en termes de recrutement d'employés locaux. Ainsi, en 2011, le ministre camerounais de l'emploi et de la formation professionnelle Zacharie Perevet a négocié un quota de 70% de nationaux à recruter dans le cadre des grands projets structurants<sup>495</sup>.

Dans ce contexte national marqué par la volonté des pouvoirs publics et des regroupements d'entreprises privées d'assurer une plus grande participation des PME locales aux projets de développement, le rôle du Génie militaire dans le champ d'aménagement du

---

<sup>494</sup> Entretien n° 29, op. cit.

<sup>495</sup> Source : *Cameroun tribune*, « Des quotas pour les travailleurs nationaux dans les projets structurants », 13 Juin 2011, en ligne : [http://ct2015.cameroon-tribune.cm/index.php?option=com\\_content&view=article&id=65012:des-quotas-pour-les-travailleurs-nationaux-dans-les-projets-structurants&catid=2:conomie&Itemid=3](http://ct2015.cameroon-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=65012:des-quotas-pour-les-travailleurs-nationaux-dans-les-projets-structurants&catid=2:conomie&Itemid=3), consulté le 12 avril 2020.

territoire s'accroît. Cependant, l'argument protectionniste n'est pas le seul à justifier cette démarche. C'est le cas de la construction du marché moderne de Sangmélima. Selon le FEICOM (Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale), organe qui a financé cette infrastructure sociale, la construction de cet ouvrage est confiée au Génie militaire non seulement parce qu'il faut faire appel à des nationaux mais aussi en raison du coût de réalisation relativement inférieur à ce qu'exigent les entreprises privées locales. Toutefois, le présent développement retient uniquement la logique protectionniste qui justifie le recours au Génie. En effet, dans une démarche protectionniste, les autorités politiques sont souvent amenées à faire appel au Génie militaire par manque d'entreprises privées locales capables de conduire certains types de travaux. Cette pratique protectionniste s'institutionnalise au fil du temps et fait écho aux arguments mobilisés par certains informateurs :

*« Très souvent, dans les accords internationaux, les bailleurs de fonds choisissent les entreprises chargées d'exécuter les travaux qu'ils financent ; ce qui n'est en soit pas un problème. Mais lorsqu'il s'agit des fonds locaux, il faut faire l'effort pour que cet argent reste au niveau national et c'est aussi dans ce cadre que le génie militaire est souvent sollicité »<sup>496</sup>.*

Ainsi, le recours au Génie permet d'éviter que des travaux qui nécessitent une logistique et une expertise particulières soient confiés uniquement aux entreprises étrangères. Cette démarche accroît l'intervention de l'armée dans l'action publique.

La diversité des paramètres qui justifient le recours au Génie témoigne de l'idée que le politique se fait du rôle de l'armée. En effet, ces pratiques institutionnelles informelles ne se limitent pas à organiser le travail du Génie, elles contribuent à construire une représentation particulière de son rôle social. En outre, les règles qui organisent l'intervention de ce corps dans le domaine du BTP construisent un rapport de force qui lui est favorable. En effet, à mesure que les critères d'intervention du Génie s'affirment et se précisent, les possibilités des entreprises privées s'amenuisent dans ce domaine. Cette situation crée des conflits d'intérêts et oblige les acteurs à adopter des positions stratégiques. Dans cette perspective, les entreprises privées de BTP adoptent des stratégies pour contrer la prééminence de l'armée dans un champ

---

<sup>496</sup> Entretien n°51, op. cit. L'idée que le recours au Génie militaire se justifie par une logique protectionniste structure également les réponses données par plusieurs personnes enquêtées. Mais la logique protectionniste n'est pas expliquée de la même manière par les enquêtés. Certains voient en cette démarche une opportunité d'emploi car le Génie militaire recrute 2/3 de ses employés dans la population civile locale et 1/3 est constitué des militaires. Voir entretiens n° 38, 56, 64, 65, 68, 69, 72, op. cit.

où elles estiment avoir le monopole. Ainsi, les pratiques institutionnelles structurent les intérêts conflictuels des acteurs. Ici, « *la notion d'institution recouvre les contraintes externes susceptibles d'affecter l'ordre de préférences de l'acteur et donc à façonner ses choix qui restent, pourtant, rationnels* »<sup>497</sup>. L'ensemble des pratiques institutionnelles étudiées dans ce paragraphe constituent des contraintes externes qui structurent les conflits dans le champ du BTP et influencent les stratégies que les acteurs adoptent pour définir ou préserver leurs intérêts.

L'ampleur des règles non écrites d'attribution des missions au Génie sont la preuve que le recours à la main d'œuvre militaire pour la réalisation des travaux publics ne fait pas encore l'objet d'un encadrement normatif et juridique conséquent. Toutefois, il est possible d'identifier des règles formelles qui indiquent une amorce de formalisation de la politique publique de force duale.

## **§2. Les règles formelles d'organisation de la présence du Génie dans l'action publique : principe et limites**

La dualisation de la fonction militaire au Cameroun est majoritairement organisée autour de pratiques informelles c'est-à-dire des règles non-écrites. Toutefois, quelques repères textuels existent. Deux entrées sont retenues dans le cadre de l'analyse des règles formelles qui organisent l'intervention de l'armée dans le champ de l'aménagement du territoire. La première entrée repose sur le dispositif juridique et normatif de « régie » dont la mise en œuvre est un indicateur de changement dans la perception du rôle de l'armée. Dans cette première entrée, nous examinons également le système d'accords qui s'est établi entre le Génie militaire et les administrations centrales et décentralisées de l'État un facteur de formalisation du recours à la main d'œuvre militaire pour la réalisation des travaux publics. Mais, l'analyse de ces deux éléments ne se réduit pas à leur fonction organisationnelle, elle les saisit aussi comme des instruments politiques. Dans cette perspective le premier paragraphe analyse le dispositif de « régie » et le système d'accords comme des mécanismes juridiques qui marquent le changement de l'action publique des forces duales mais aussi comme des instruments politiques (A). En dépit de l'existence de quelques règles, la dualisation de la fonction militaire se caractérise par un faible encadrement juridique. D'où le deuxième niveau d'analyse consacré

---

<sup>497</sup> Jacques De Maillard et Daniel Kübler, « Chapitre 5. Les institutions comme déterminants des politiques publiques », in Jacques De Maillard et Daniel Kübler (dir.), *Analyser les politiques publiques*, Presses universitaires de Grenoble, « Politique en + », 2016, pp. 137-166, p. 137.

aux limites politiques à l'organisation de la présence du Génie militaire dans l'action publique (B).

### **A. La « Régie » et les systèmes de partenariats : entre mécanismes juridiques de changement de l'action publique et instruments politiques**

L'activité socioéconomique du Génie est régie par un dispositif juridique qui consacre un cadre général dans lequel il peut être engagé pour des missions autres que les missions classiques de défense. Ce dispositif est issu de la grande réforme de l'armée de 2001 qui consacre la professionnalisation de l'armée camerounaise. Les normes issues de ces textes consacrent la nouvelle conception de la gouvernance sécuritaire. En effet, la possibilité donnée au Génie d'intervenir dans le domaine du BTP sur la base de la modalité de « régie » participe de la construction d'un véritable rôle socioéconomique de l'armée. A ce cadre normatif issu de la réforme de 2001, se greffe le système d'accords qui s'établit progressivement entre le Génie et les administrations centrales et décentralisées de l'État pour la réalisation d'ouvrages publics. Deux éléments structurent les développements suivants : la première articulation analyse le système de « régie » comme un cadre juridique qui contribue à construire l'idée d'une armée devenue acteur à part entière des marchés publics mais aussi comme un indicateur de la nature interventionniste de l'État (1). La deuxième articulation saisit le système d'accords entre le Génie militaire et les administrations centrales et décentralisées de l'État comme un instrument de réglementation des rapports entre ces deux acteurs mais aussi comme un outil politique articulant l'action du Génie avec la nature démocratique de l'État (2).

#### **1. Le régime juridique de la « régie » : consécration du Génie militaire comme acteur des marchés publics et consolidation de la nature interventionniste de l'État**

Les instruments juridiques n'ont pas pour seule fonction de déterminer les rôles des acteurs dans un champ précis, ils sous-tendent une vision du monde. En effet, « *les institutions [ou règles] influencent le comportement non pas simplement en précisant ce qu'il faut faire, mais aussi ce qu'on peut imaginer faire dans un contexte donné* »<sup>498</sup>. Dans cette perspective, le décret de 2001 portant organisation générale de la défense et des états-majors consacre

---

<sup>498</sup> Peter A. Hal et Rosemary C. R Taylor, op. cit, p. 483.



l'intervention du Génie militaire dans le champ du développement. Ce corpus normatif définit les champs d'intervention du Génie ; il organise les conditions de son intervention. Toutefois, ce n'est pas seulement un instrument de régulation ; il traduit également une vision politique et participe à la construction d'une conception particulière du rôle social de l'armée. L'innovation majeure issue des réformes de 2001 est l'introduction de la notion de « régie » qui élargit le spectre des missions d'aménagement du territoire du Génie. En effet, avant 2001, le Génie intervient déjà dans l'action publique : le Génie est chargé des travaux qui lui sont confiés par le Gouvernement dans le cadre de la participation des Forces de Défense au développement économique et social de la Nation<sup>499</sup>. Par cette disposition, le Génie participe à l'aménagement du territoire. Mais en 2001, l'introduction de la notion de « régie » introduit une nouvelle vision de cette action.

L'introduction du concept de « régie » augure une transformation majeure dans l'étendue du champ d'intervention du Génie. En effet, aux termes de l'article 43 du décret présidentiel de 2001 portant organisation générale de la défense et des états-majors centraux, la direction du Génie militaire est chargée, entre autres, de la réalisation des travaux en « régie »<sup>500</sup>. Cette mission traduit l'importance du rôle socio-économique de l'armée. Le terme « régie » vient du latin *regere* qui signifie « commander ». A l'usage, il prend deux sens : « *il est d'abord utilisé pour décrire l'autorité publique (...). Par métonymie, la régie désigne, ensuite, la structure mettant en œuvre cette autorité. Enfin, par dissociation, le seul mode d'action directe de l'autorité publique est désigné par l'expression « gestion en régie »*<sup>501</sup>. Alors, la régie est, soit un mode de gestion de l'action publique, soit l'organisme chargé de mettre en œuvre l'autorité publique (un organe public qui prend en charge la gestion d'un service public). C'est le premier sens de la régie qui est mobilisé ici. Elle constitue une modalité de gestion de l'action publique et « *désigne l'implication directe d'une personne publique dans l'exploitation d'un service public (cette dernière assurant la maîtrise, la gestion et la prestation elle-même)* »<sup>502</sup>. C'est une formule permettant la réalisation d'une mission de service publique par L'État ou une collectivité territoriale avec son propre personnel, son propre matériel etc. Dans le code des marchés publics du Cameroun, la régie s'entend comme un « *procédé suivant*

---

<sup>499</sup> Cameroun, présidence de la République, Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des états-majors centraux, article 43

<sup>500</sup> Ibid.

<sup>501</sup> Leo Vanier, « Régie », in Nicolas Kada éd., *Dictionnaire d'administration publique*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, « Droit et action publique », 2014, pp. 420-421, p. 420.

<sup>502</sup> Ibid.

lequel l'Administration décide d'exécuter elle-même les travaux en ayant recours à ses propres moyens matériels et en personnel. Le Maître d'Ouvrage est en même temps maître d'œuvre. Il traite directement avec les fournisseurs et supporte sur son propre budget tous les risques économiques et financiers. La régie peut être totale, portant sur l'ensemble des travaux à exécuter ou partielle, ne concernant qu'une partie des travaux »<sup>503</sup>. S'agissant du domaine routier, les travaux exécutés en régie sont soumis à certaines conditionnalités. Ainsi, aux termes de l'article 2 du décret n°2014/004 du 16 Janvier 2014 fixant les modalités de financement des travaux en régie par le fonds routier, « Les travaux qui font l'objet d'une exécution en régie doivent revêtir un caractère urgent et/ou stratégique »<sup>504</sup>. « Les montants des paiements des prestations effectuées en régie ne sauraient excéder cinq pour cent (5%) des ressources domiciliées au fonds routier et allouées à l'entretien du réseau prioritaire classé, des voiries urbaines, et des routes rurales »<sup>505</sup>. Cet encadrement normatif permet de réduire les usages abusifs de la régie et les répercussions négatives sur l'entrepreneuriat privé. La régie a l'avantage d'éviter les lourdeurs relatives aux procédures d'appels d'offres et concerne les travaux qui revêtent un caractère urgent et/ou stratégique constaté par l'ordonnateur<sup>506</sup>. Elle donne la possibilité à l'État ou aux collectivités territoriales de confier des travaux au Génie militaire sans passer par une procédure d'appel d'offres classique. C'est une procédure qui rompt avec le recours à des appels d'offre compétitifs en direction des entreprises privées.

De ces précisions conceptuelles, il ressort que la régie ouvre la possibilité aux administrations centrales et décentralisées de l'État de faire appel au Génie militaire dans le cadre de la réalisation de certains travaux à caractère urgent. Mais si cette modalité est une réponse pratique à la réalisation des travaux de types particuliers, elle traduit surtout un changement paradigmatique : L'armée doit être mise à contribution dans le processus de développement car assurer la sécurité des individus et de l'État c'est aussi contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'en suit que la loi de 2001 ne se limite pas à organiser les interactions entre les acteurs en l'occurrence le Génie militaire, les administrations centrales et les entreprises privées. Elle est porteuse de sens ; elle introduit ou consolide un nouveau système de pensée. En effet, elle sous-tend l'idée d'une armée qui n'est

---

<sup>503</sup> Cameroun, article 5(ff), Décret n°2018/366/PM du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics.

<sup>504</sup> Cameroun, article 2, Décret n°2014/004/PM du 16 Janvier 2014 fixant les modalités de financement des travaux en régie par le fonds routier.

<sup>505</sup> Ibid., article 3.

<sup>506</sup> Cameroun, Premier Ministère, Décret n°2014/0004/PM du 16 Janvier 2014 fixant les modalités de financement des travaux en régie par le fonds routier.

plus cantonnée à ses missions de sécurité. Le Génie militaire devient un instrument de développement avec la possibilité d'intervenir dans le champ des travaux publics à travers une modalité particulière. L'action du Génie s'inscrit désormais dans une définition large de la sécurité : la sécurité globale entendue comme celle de l'État (protection et défense de l'intégrité territoriale) et des individus (amélioration des conditions de vie des populations). Par conséquent, si la loi de 2001 en tant qu'instrument législatif et normatif définit ce que le Génie peut faire dans le champ des travaux publics, elle s'inscrit surtout dans un cadre cognitif spécifique : L'approche intégrée des politiques de développement et de sécurité qui est véhiculée au niveau international et réappropriée par le politique au niveau national. D'où la dimension cognitive de l'instrument d'action publique qu'est la régie. L'instrument est envisagé ici dans une perspective de « *formatage des faits sociaux qu'il implique* »<sup>507</sup>. Cette nouvelle modalité d'organisation des fonctions du Génie participe à construire une perception singulière du rôle que l'armée doit jouer dans la société.

La régie ne se limite pas à construire l'image d'une armée devenue un outil au service de l'aménagement du territoire. Elle reflète aussi le contexte institutionnel dans lequel elle émerge. Le contexte institutionnel influence le choix de la régie comme modalité d'intervention du Génie militaire. Dans le cas d'espèce la régie traduit l'interventionnisme qui caractérise le système politique camerounais. Comme nous l'avons démontré précédemment (chapitre 1), l'État en Afrique en général et particulièrement au Cameroun est de retour en tant que producteur de biens et de services. Ce contexte institutionnel influence le type de politiques publiques que les acteurs politiques fabriquent. En effet l'intervention du Génie à travers la modalité de régie dans le champ des travaux publics est synonyme de l'intervention de l'État dans le domaine socioéconomique. Avec la régie, l'État peut lui-même décider et réaliser des travaux qu'il juge urgents : à noter que l'identification du caractère urgent d'un marché public relève du pouvoir discrétionnaire des autorités politiques. L'idée qu'on se fait de l'État et de ses missions est un facteur influençant le choix des instruments d'action comme la régie. Sans préjudice de la rationalité qui peut justifier le choix de cet instrument, il faut signaler qu'il répond aussi à une logique de légitimation de l'État dans un contexte marqué par l'idée qu'il est le pourvoyeur de biens et de services. La régie est une nouvelle institution qui véhicule un modèle de pensée : « *les institutions n'influencent pas seulement les calculs stratégiques des [acteurs] (...) mais aussi leurs préférences les plus fondamentales* »<sup>508</sup>. Le choix des

---

<sup>507</sup>Pierre Lascoumes et Louis Simard, op. cit., p. 17.

<sup>508</sup> Peter Hall, Rosemary Taylor, op. cit., p. 484.

instruments est orienté par la conception de l'État : un État social. Le dispositif de « régie » n'est pas le seul instrument juridique qui régit l'action civil-militaire du Génie, les systèmes d'accord entre ce corps et les certains démembrements de l'État sont également des instruments normatifs formels qui régissent cette action.

### **1. Le système d'accords entre le Génie et les administrations centrales et décentralisées de l'État : marqueur de changement ou instrument politique ?**

Notons au préalable que le choix des titres des documents qui régissent les rapports entre le Génie et les administrations centrales ou décentralisées de l'État est éminemment politico-stratégique. Ces documents ont pour titres « *convention de partenariat* » ou encore « *cadre de collaboration* » etc. Le choix de ces dénominations est stratégique car il permet d'échapper aux critiques portant sur la transformation du Génie militaire en une « *entreprise* » de BTP. La dénomination de « *contrat* » aurait crédité la thèse de ceux qui estiment que le Génie fait de la concurrence déloyale aux entreprises privées de BTP. Toutefois, la configuration de ces dispositifs normatifs, n'est pas différente de celle d'un contrat<sup>509</sup>. Ce sont de véritables contrats qui organisent les rapports entre les parties. En effet, un système d'accords s'établit progressivement entre le Génie militaire à travers le ministère de la défense et les organes de l'État qui ont recours à ses compétences. Cette pratique tend à s'institutionnaliser. C'est le sens des propos d'un officier supérieur en service à la direction du Génie militaire :

*« Lorsque le Génie est sollicité pour réaliser un ouvrage, un cadre de partenariat est obligatoirement établi. En effet, une fois que la demande est faite par une administration, nous sollicitons l'autorisation du président de la République, chef des armées. Il donne son autorisation chaque fois que nous en demandons. Quand l'autorisation est obtenue, nous procédons à la mise en place d'une convention de partenariat. Il s'agit de l'élément juridique qui nous permet d'agir »<sup>510</sup>.*

Cette logique partenariale ne constitue pas seulement une technique de régulation des rapports entre ces acteurs. Elle traduit aussi le changement de paradigme. Ce nouvel instrument est un « *traceur de changement* »<sup>511</sup> c'est-à-dire qu'il influence la politique publique et permet

---

<sup>509</sup> Voir annexe 4.

<sup>510</sup> Entretien n° 1, op. cit.

<sup>511</sup> Pierre Lascoumes, « Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) » *Politique et Sociétés*, vol. 26, n° 2-3, 2007, pp. 73–89.

d'apprécier le changement ou non. Dans le cas d'espèce, le système de partenariats entre les deux acteurs est un instrument qui accompagne les transformations introduites par la « régie ». En effet, à travers la régie, le Génie passe d'une contribution jadis spontanée dans le domaine de l'aménagement du territoire, à une intervention plus fréquente due à la possibilité de réaliser tout type de travaux publics à caractère urgent ou ceux que l'État décide de lui confier de manière discrétionnaire. Ainsi, l'introduction du système de partenariat sous forme de contrat est une conséquence de l'élargissement des critères d'attribution des marchés publics au Génie. Ce dernier réalise des ouvrages publics au profit des administrations centrales et décentralisées. Dans ce cadre, les rapports entre le maître d'ouvrage (le Génie) et le maître d'œuvre (l'administration) doivent être régis par une convention. Cette dernière établit les droits et obligations de chacune des parties, définit la nature de leurs rapports, les modalités de paiement, désigne les tribunaux compétents en cas d'observation des termes du contrat etc. le Génie est un acteur à part entière des marchés publics, bien qu'il n'y soumissionne pas au même titre que les entreprises privées. C'est le cas du marché de construction des « infrastructures passives »<sup>512</sup> de télécommunications dans la localité de Bamouso, département du Ndian, Région du Sud-Ouest a été confié au Génie. La convention de partenariat établie à la faveur de ce marché comporte tous les éléments d'un contrat : l'objet, le montant du marché, la procédure de passation du marché, les attributions des parties, le cadre juridique applicable, les clauses financières, le lieu et le mode de paiement, le délai de réalisation, les clauses techniques particulières<sup>513</sup> etc. L'effet recherché par les acteurs politiques à travers cette contractualisation de l'action du Génie dans le champ de l'aménagement du territoire est de réguler les rapports entre les acteurs. Le système d'accord qui s'établit progressivement entre le Génie et les bénéficiaires de ses compétences en génie civil constitue un instrument d'accompagnement du changement introduit par le dispositif de « régie ». En effet, avec la possibilité pour le Génie de réaliser des « marchés publics » en régie, il est nécessaire de mettre en œuvre des instruments juridiques qui vont régir les rapports entre les parties : le système d'accord joue ce rôle.

Toutefois, ce système de partenariat ne se réduit pas à sa fonction juridique, c'est à dire organiser les rapports entre le Génie et les acteurs qui sollicitent son expertise. C'est aussi un instrument politique qui a pour objectif d'articuler les modalités d'intervention de l'armée avec

---

<sup>512</sup> Eléments passifs d'infrastructure : pylônes ou toits-terrasses, « feeders » (les câbles coaxiaux qui relient les antennes aux stations de base), locaux, ou encore l'environnement technique des équipements réseaux (électricité, climatisation, génie civil...)

<sup>513</sup> Voir annexe n° 4.

la nature du système politique. En effet, depuis les années 1990, plus précisément à la suite du *discours de la Baule*, le Cameroun comme la majorité des pays d'Afrique subsaharienne est engagé dans un processus de démocratisation. Sous la contrainte des bailleurs de fonds internationaux, les régimes autoritaires caractérisés, entre autres, par l'usage de la violence militaire manifestent la volonté de passer à la démocratie. Dans cette perspective, le volontarisme étatique en matière de mise en œuvre des institutions démocratiques s'accompagne aussi de l'effort de professionnalisation des forces armées : une sorte de démocratisation de l'institution militaire. La professionnalisation intègre le respect du droit et des institutions démocratiques. Dans les rapports entre les militaires et le monde civil, le droit doit se substituer à la violence. Ainsi, le système d'accords entre le Génie et les administrations centrales et décentralisées de l'État constitue un moyen de démocratisation de l'intervention de l'armée dans l'action publique. Il s'agit de rendre l'action de l'armée cohérente avec l'effort de démocratisation de la société. En effet, dans un système politique démocratique, les interactions entre l'institution militaire et la société civile doivent respecter l'esprit de l'État de droit. Le système d'accords est un mécanisme politique qui contribue à donner ce sentiment parce que le droit est l'attribut fondamental de la démocratie. La manière dont les officiers de l'armée présentent les cadres de partenariat (contrats) qu'ils établissent dans le cadre de leur intervention dans l'action publique d'aménagement du territoire confirme cette idée :

*« En fait, sur le principe, quand nous sommes sollicités par une structure de l'État pour réaliser un ouvrage public, cela donne toujours lieu à la signature d'un accord (...), en effet, il faut une convention qui est l'élément juridique qui nous permet d'agir, c'est le contrat. On le fait à tous les coups »<sup>514</sup>.*

Les conventions deviennent des mécanismes de responsabilisation de l'institution militaire dans le cadre de son intervention dans l'action publique. A travers le Génie militaire, il s'agit de présenter l'institution militaire de manière générale sous l'angle de sa capacité à coopérer avec le monde civil et à manifester son allégeance à l'État de droit. La représentation que véhiculent ces accords est celle d'une armée responsable et qui rend compte de son action.

Le dispositif juridique de « régie » et le système de partenariat entre le Génie et les administrations de l'État marquent une avancée dans la formalisation de la politique publique de forces duales. Cependant, cette politique demeure insuffisamment encadrée.

---

<sup>514</sup> Entretien n° 2, op. cit. Voir aussi l'entretien n° 1, op. cit.

## **B. Les limites politiques à l'organisation de la présence du Génie dans l'action publique**

Nous identifions trois déterminants explicatifs de l'insuffisante organisation de la présence du Génie dans l'action publique d'aménagement du territoire : D'abord, la prééminence de l'institution présidentielle qui ne permet pas de saisir le processus politique d'attribution des marchés au Génie militaire (1). Ensuite, l'impact des politiques passées sur la formalisation d'une politique publique des forces duales (2). Enfin, les facteurs d'ordre administratif qui influencent la construction d'une véritable doctrine de dualisation de la fonction militaire (3).

### **1. Prééminence de l'institution présidentielle et opacité du processus politique d'attribution des chantiers au Génie**

Le dispositif institutionnel au Cameroun consacre l'hégémonisme présidentiel dans le domaine militaire et sécuritaire : Aux termes de l'article 8 de la constitution, le président de la République est le chef des armées (alinéa 2) ; il nomme aux emplois civils et militaires (alinéa 10) et il veille à la sécurité intérieure et extérieure du pays (alinéa 3)<sup>515</sup>. Cette disposition qui consacre la primauté du président de la République en matière de défense et de sécurité est également présente dans la constitution de 1972, notamment à l'article 8. La première loi constitutionnelle du Cameroun indépendant consacrait aussi cette hégémonie présidentielle en matière de sécurité et de défense. En effet, l'article 12 de la loi constitutionnelle de 1961 stipulait que le président de la République « *nomme aux emplois fédéraux civils et militaires* »<sup>516</sup>.

Par ces dispositions constitutionnelles, le constituant camerounais assure le contrôle présidentiel du champ militaire. Le rôle du président de la République en matière de défense et de sécurité explique la subordination du ministre de la défense au président. En effet, en tant « *ministre délégué à la présidence, chargé de la défense* »<sup>517</sup> le ministre en charge de ce portefeuille dispose d'une marge de manœuvre limitée puisqu'il travaille sous le contrôle

---

<sup>515</sup> Cameroun, Présidence de la République, Loi n° 96-06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.

<sup>516</sup> Cameroun, Constitution du 1<sup>er</sup> Septembre 1961, modifiée et complétée n°69/LF/14 du 10 novembre 1961 et 70/LF/1 du 4 mai 1970, article 12, en ligne : [file:///C:/Users/leno/Downloads/La\\_constitution\\_1er\\_septembre\\_1961.pdf](file:///C:/Users/leno/Downloads/La_constitution_1er_septembre_1961.pdf), consulté le 10 janvier 2021.

<sup>517</sup> Cameroun, Présidence de la République, article 1, Décret n°2001/177/ du 25 Juillet 2001 portant organisation du ministère de la défense.

constant de la présidence de la République. A ce titre, la loi de 1967 portant organisation générale de la défense édicte en son article 6 : « *le président de la République veille à la sécurité intérieure et extérieure de l'État. Il définit la politique de défense et pourvoit à sa mise en œuvre. Chef suprême de toutes les forces de défense, il assure la direction supérieure du maintien de l'ordre et décide de la préparation et de la conduite générale des opérations militaires. Il formule des directives pour les négociations concernant la défense et suit le développement. Il anime et coordonne au niveau nationale toutes les activités intéressant la défense* »<sup>518</sup>. Il s'en suit une souveraineté décisionnelle et opérationnelle du président de la République en matière de défense. C'est une logique de centralisation et de sanctuarisation des questions de défense et de sécurité. Jugées sensibles et délicates, les décisions relevant de la défense et de la sécurité sont contrôlées directement par l'institution présidentielle. Les questions de défense et de sécurité sont considérées comme des éléments forts de la construction de l'État au Cameroun du fait de sa fragilité (nous reviendront sur le tout sécuritaire dans la construction de l'État du Cameroun dans le chapitre 3). Cette concentration du pouvoir décisionnel est le résultat d'un rapport de méfiance entre l'institution militaire et les régimes politiques africains<sup>519</sup>. Dans ses travaux consacrés au constitutionnalisme et au contrôle politique des armées en Afrique francophone, Michel Louis Martin observe que : « *les mesures adoptées en matière d'aménagement des relations civilo-militaires sont presque toujours accompagnées, généralement dans le cadre des préambules des lois fondamentales, d'un plaidoyer où est manifestée de manière solennelle la volonté de lutter contre l'autoritarisme, dont les différentes déclinaisons – et singulièrement prétorienne – sont spécifiées et stigmatisées, ou contre les actes de violence armée et de guerre* »<sup>520</sup>. La lutte contre l'autoritarisme devient un prétexte juridique de légitimation du contrôle politique de l'armée par la présidence de la République. Ces logiques de concentration des pouvoirs en matière militaire contribuent aussi à construire une perception populaire singulière des questions de sécurité : elles sont hautement sensibles et l'on ne saurait en parler ouvertement. En effet, pour

---

<sup>518</sup> Cameroun, Présidence de la République, article 6, Loi n°67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense.

<sup>519</sup> L'implication des militaires dans le renversement des régimes politiques en Afrique est l'un des principaux facteurs de structuration des rapports de méfiance entre les régimes politiques et l'institution militaire. L'organisation institutionnelle se fait de manière stratégique. Elle assure le contrôle des institutions militaires par l'exécutif et plus particulièrement par la Présidence de la République.

<sup>520</sup> Michel-Louis Martin, « Constitutionnalisme et contrôle politique des militaires en Afrique francophone », *Res Militaris*, vol. 5, n° 2, Été-Automne 2015, p. 4, en ligne : [http://resmilitaris.net/ressources/10223/00/res\\_militaris\\_article\\_martin\\_constitutionnalisme\\_et\\_contr\\_le\\_politique\\_des\\_militaires\\_en\\_afrique\\_francophone.pdf](http://resmilitaris.net/ressources/10223/00/res_militaris_article_martin_constitutionnalisme_et_contr_le_politique_des_militaires_en_afrique_francophone.pdf), consulté le 10 janvier 2020.



toute question faisant référence à l'armée, le premier réflexe c'est de renvoyer à la présidence de la République. Personne n'ose se prononcer. La difficulté à collecter les données de terrain pour ce travail de recherche en est une illustration :

*« Si vous souhaitez parler des militaires, je ne répondrai pas. On ne parle pas des affaires des militaires ici »<sup>521</sup>.*

Cette *omerta* a un impact sur toutes les activités qui impliquent l'armée ; y compris les actions civilo-militaires. En effet, le processus politique d'attribution des missions civiles au Génie est influencé par l'hyper-présidentialisation de toute question faisant référence à l'armée. Les trajectoires historiques institutionnelles du Cameroun constituent une variable explicative de la référence à la présidence de la République comme lieu ultime de décision à caractère militaire. Comme nous avons vu dans la section 1 de ce chapitre, les critères d'attribution des missions de développement au Génie sont plus moins connus. Toutefois, il est toujours difficile de savoir quelle autorité décide de l'opportunité de telles missions. Interrogée à ce sujet, la hiérarchie militaire fait référence au président de la République sans que cela soit véritablement clair. C'est ce qui ressort de l'entretien réalisé après du directeur du Génie militaire :

*« Lorsque nous avons une activité à mener, la première question c'est celle de savoir si elle se fait au profit des populations. Une fois que cette question trouve une réponse, nous demandons l'autorisation du chef des armées, c'est-à-dire le président de la République. Il donne son accord à tous les coups... »<sup>522</sup>.*

L'intervention du Génie dans l'action publique est ainsi considérée comme faisant partie des questions militaires en raison de l'identité des acteurs. D'où la verticalité du pouvoir décisionnel en la matière et donc une référence au président de la République comme seule autorité susceptible de valider la mobilisation du Génie dans le cadre d'une activité de développement. Les autorités politiques régionales font également référence à la haute hiérarchie (Présidence de la République) comme autorité validant tout recours à l'armée en matière d'aménagement du territoire :

*« Pour ce qui est de la ville de Douala, nous avons sollicité et obtenu le haut accord de la très haute hiérarchie pour ce qui est des projets bien précis. Le premier projet a été*

---

<sup>521</sup> Plusieurs personnes sollicitées dans le cadre des entretiens ont décliné en pointant le caractère sensible des questions militaires, y compris des soldats de l'armée camerounaise. Ceci ne signifie pas que la question est totalement évitée dans la société. Néanmoins, les gens se méfient lorsqu'ils en parlent.

<sup>522</sup> Entretien n° 1, op. cit.

*initié par la très haute hiérarchie elle-même : celui de la réhabilitation du parcours Vita. Pourquoi elle a choisi l'armée pour le faire ? Je suis mal placé pour analyser ou bien discuter les directives ou les positions d'un chef de l'État, chef des armées. Mais tout ce que je sais c'est qu'il a dû apprécier les difficultés que nous avons sur le terrain »<sup>523</sup>.*

Cette position traduit la sensibilité de la question, bien qu'elle ne soit pas directement liée à l'activité militaro-militaire de l'armée. Toutefois, en l'absence d'un cadre normatif décrivant de manière satisfaisante le processus politique de réquisition de la main d'œuvre militaire pour l'aménagement du territoire, il est difficile de conclure qu'il existe une autorisation systématique préalable de la présidence de la République en matière de réquisition de la main d'œuvre militaire. Si ceci est vrai pour des travaux d'une certaine ampleur comme la construction du tronçon de route Mora-Dabaga-Kousseri qui relie le Cameroun au Tchad (nous reviendrons sur ce cas précis dans le chapitre 4), c'est probablement moins vrai pour des travaux moins importants. Toutefois, même si le processus politique d'appréciation de l'opportunité de confier des travaux d'aménagement du territoire au Génie n'est pas bien défini, il demeure vrai que l'identité des acteurs (des militaires) rend l'activité sensible. Par conséquent, la référence systématique à l'institution présidentielle comme seule autorité susceptible d'autoriser le recours à la main d'œuvre militaire se justifie. Cette logique d'action est la marque des systèmes autoritaires<sup>524</sup> où la concentration des pouvoirs constituent une garantie de survie du régime. Le Cameroun est un État doté d'institutions caractéristiques d'une démocratie. Cependant la tendance à la concentration des pouvoirs et les pratiques politiques mettent en cause la dynamique démocratique. Cette concentration des pouvoirs est le résultat non seulement des pratiques actuelles mais aussi l'héritage d'un système institutionnel ancien et autoritaire qui résiste au changement de paradigme notamment le passage à la démocratie. C'est sur ce point que convergent plusieurs travaux sur l'analyse des « démocraties africaines » où subsistent des dynamiques autoritaires. Cette hypothèse est développée dans les travaux de M. Bratton et N. Van De Walle. Ces auteurs estiment que l'héritage institutionnel influence les nouveaux régimes démocratiques en Afrique. Ainsi, les conduites néopatrimoniales anciennes

---

<sup>523</sup> Entretien n° 51, op. cit.

<sup>524</sup> Dans ses travaux sur l'État au Cameroun, Jean-François Bayart montre que l'existence des institutions démocratiques, notamment les modes de dévolution du pouvoir au Cameroun sous la présidence d'Ahmadou Ahidjo n'a pas empêché que le pays fonctionne suivant un système présidentiel et autoritaire. La concentration du pouvoir de nomination aussi bien aux emplois civils que militaires est le trait caractéristique de ce régime. Dans un système de parti unique, il décrit, entre autres, la confusion entre les institutions politiques et le parti politique. Jean-François Bayart, « Chapitre V. L'État clientéliste transcédé », in Jean-François Bayart (dir.), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 1985, pp. 139-182.

impactent l'évolution des démocraties africaines. L'armée est une variable importante dans leur analyse : Dans un régime qui a connu une forte implication de l'armée, il est probable que cette dernière cherche à investir le champ politique quand bien même le système devenait démocratique<sup>525</sup>. La référence systématique au président de la République, « chef des armées », dans le cadre de la dualisation de la fonction militaire fait partie de l'héritage institutionnel. C'est la conséquence d'une histoire institutionnelle marquée par l'érection de toute problématique militaire en question sensible relevant du domaine exclusif du président de la République.

## **2. L'impact des « rétroactions politiques » sur le déficit de formalisation d'une politique publique d'action civilo-militaire**

Dans le premier chapitre, nous avons étudié le système politique camerounais caractérisé par la logique interventionniste comme un facteur favorable à la dualisation de la fonction militaire. Cet argument repose sur le fait que l'intervention du Génie militaire dans l'action publique est synonyme d'intervention de l'État dans le processus de production de biens et de services. Cette inclinaison développementiste est susceptible de créer des conditions favorables à la construction d'un cadre normatif national d'encadrement des missions duales de l'armée. Mais, tel n'est pas le cas. Il n'existe pas encore une doctrine d'emploi des forces duales dument constituée. Ainsi, la diversification des missions de l'unité du Génie militaire au Cameroun prend appui, essentiellement, sur un « empirisme à l'anglo-saxonne »<sup>526</sup>.

Certes la « régie » entant que modalité d'intervention du Génie dans l'action publique constitue une avancée importante dans le processus de formalisation du dispositif de dualisation de la fonction militaire, mais elle ne constitue pas encore la preuve de l'existence d'une politique publique suffisamment encadrée par des règles juridiques stables.

La formalisation d'une politique publique des forces duales se heurte à certains obstacles traduits, entre autres, dans le concept de « *rétroactions politiques* ». La notion de « *rétroactions politiques* » (*policy feedbacks*) doit son émergence aux travaux des auteurs dits

---

<sup>525</sup> Michael Bratton and Nicolas Wan De Walle, « Neopatrimonial regimes and political transitions in Africa », *World politics*, vol. 46, n° 4, 1994, pp. 453-489.

<sup>526</sup> Nous utilisons cette expression pour faire référence au caractère jurisprudentiel de la Common Law anglo-saxonne qui se construit à mesure que les citoyens soumettent leurs problèmes aux tribunaux. Par analogie, nous estimons que la politique de dualisation des forces armées camerounaises relève d'une sorte d'empirisme à l'anglo-saxonne car en l'absence de règles préétablies, seules les expériences de terrain constituent la doctrine. Cette position est néanmoins nuancée car il existe des éléments qui permettent d'identifier une amorce de structuration d'une politique de dualisation de la fonction militaire.

institutionnalistes, notamment ceux qui s'inscrivent dans le courant néo-institutionnaliste historique. Selon Daniel Belan, on distingue deux principales acceptions de cette notion dans les travaux classés à cette approche théorique. D'une part, « elle renvoie au processus d'apprentissage social (*social learning*) par lequel l'évaluation des politiques sociales existantes infléchit les décisions des experts et de la classe politique »<sup>527</sup>. D'autre part et de manière générale, elle « désigne (...) l'influence structurante des politiques existantes sur l'innovation et les réformes sociales »<sup>528</sup>. Cette deuxième acception est plus appropriée pour appréhender le poids des décisions ou des politiques passées sur la réticence constatée dans la formalisation de la politique de force duale. Cependant, cette conception des rétroactions politiques est un peu réductrice dans la mesure où elle ne tient pas compte du rapport entre l'élaboration des politiques sociales et l'évolution des intérêts économiques<sup>529</sup>. Pour Daniel Belan, il est plus fécond en termes d'analyse d'élargir le concept de rétroactions politiques aux décisions prises dans le secteur privé et qui sont susceptibles d'influencer l'émergence des politiques publiques. Il s'agit de dire que les décisions politiques qui donnent une forme particulière aux institutions de l'État sont fortement influencées par les politiques en vigueur dans le secteur privé. Ainsi, une analyse qui prend appui sur cette notion de « rétroactions politiques » peut intégrer l'influence des facteurs économiques liés au secteur privé sur la posture des acteurs face à l'émergence d'une politique publique ou sociale donnée. Dans cette perspective, cette articulation analyse l'impact des politiques de promotion du secteur privé sur l'appropriation normative de l'action civilo-militaire.

La fonction sociale de l'unité du Génie militaire n'est pas réductible à la construction des routes, des marchés etc. Elle se traduit également par l'admission des jeunes civils en stage dans les écoles militaires de formation professionnelle, l'admission des élèves de toute origine (enfants de militaires ou non) dans les écoles primaires et secondaires installées dans les casernes militaires. Il s'agit des manifestations du rôle social de l'officier. Toutefois, l'activité du Génie militaire est majoritairement recentrée sur le secteur du bâtiment et des travaux publics. Or, c'est un domaine où les entreprises privées de BTP estiment avoir le monopole. L'arrivée du Génie dans ce champ est perçue comme une concurrence déloyale. Par conséquent, la mise en œuvre d'un cadre juridique consacrant l'intervention du Génie dans l'action publique suppose que l'État tienne compte des politiques existantes en matières de

---

<sup>527</sup>Daniel Belan, op. cit. p. 27.

<sup>528</sup> Ibid., p. 28.

<sup>529</sup> Ibid, p. 30.

promotions des entreprises privées de BTP ou de l'entrepreneuriat privé de manière générale. En effet, le politique n'est pas indifférent face aux logiques néolibérales qui appellent la réduction de l'intervention de l'État. L'amendement des politiques néolibérales et la tendance à l'accroissement du rôle de l'État africain dans la vie économique ne remettent pas totalement en cause la « logique de marché » comme modèle économique dominant. La charte des investissements du Cameroun de 2002 modifiée en 2004 et en 2009 « réaffirme le choix de l'économie de marché comme mode d'organisation économique privilégiée »<sup>530</sup>. Cette adhésion au principe de l'économie de marché suppose la promotion du secteur privé et donc une intervention mesurée de l'État dans certains domaines dont celui des BTP. C'est à dire que l'héritage idéologique de la période allant de 1990 à 2000 a un poids considérable sur l'évolution des politiques publiques de manière générale et particulièrement l'intervention de l'État dans les secteurs d'activité contrôlés par les entreprises privées. En effet, dans les années 1980, sous l'impulsion des approches néolibérales, les institutions internationales —principaux bailleurs de fonds du développement en Afrique— imposent des politiques d'austérité aux pays africains. Cette démarche entraîne, entre autres, la privatisation des entreprises publiques, l'ouverture de l'économie au secteur privé, la rigueur budgétaire<sup>531</sup> et de manière générale la réduction du rôle de l'État dans l'économie. Par conséquent, même si on observe un accroissement de la place de l'État suite à l'échec des « solutions (*programmement d'ajustement structurel*) qui se sont révélées totalement inadaptées aux réalités locales »<sup>532</sup>, il faut reconnaître que les paradigmes en faveur de la promotion du secteur privé ont structurellement affecté la démarche de l'État. En effet, il est difficile aujourd'hui de situer avec exactitude la place de l'État dans l'économie africaine car, autant il manifeste sa volonté de retour, autant il cherche à promouvoir le secteur privé pour souscrire à l'idéologie néolibérale menacée mais pas vaincue. C'est donc dans ce « contexte hybride » qu'il faut penser la question de la construction d'une politique publique de force duale faisant de l'unité du Génie militaire un acteur du « champ privé » du bâtiment et des travaux publics. Le monopole des entreprises privées dans ce domaine est un facteur limitatif. En plus, à la faveur de l'ouverture économique au secteur privé international, le secteur du bâtiment et des travaux publics connaît une

---

<sup>530</sup> Cameroun, article 2, Loi n°2002-004 du 19 avril 2002, modifiée par la loi n°2004-20 du 22 juillet 2004 et par l'ordonnance n°2009-001 du 13 mai 2009.

<sup>531</sup> John Williamson, « What Washington means by policy reform », in J. Williamson (Ed.), *Latin American readjustment: How much has happened*, Washington, D.C.: Institute for International Economics, 1989, pp. 7-20.

<sup>532</sup> Kako Nubukpo, « Quel futur pour l'Afrique ? Evolution des paradigmes du développement, débats méthodologiques et perspectives », *L'Économie politique*, vol. 3, n° 59, 2013, pp. 76-90, p. 77.

prépondérance des multinationales qui disposent très souvent de la technologie de pointe pour réaliser les grands travaux de construction d'infrastructures. Dans ce domaine en effet, « *la plupart des entreprises et bureaux d'études camerounais exécutent des marchés publics dont le montant n'excède pas deux milliards de francs. Les bureaux et entreprises multinationales exécutent le plus souvent des grands marchés nécessitant l'utilisation de hautes technologies et dont le montant dépasse très souvent deux milliards* »<sup>533</sup>. Dès lors, les multinationales qui exercent dans le domaine du BTP et les entreprises privées locales constituent de véritables pesanteurs à la mise en œuvre d'un cadre normatif de l'action civilo-militaire. En effet, dans un rapport réalisé par le cabinet d'études « ACAexpertise » sur le secteur du BTP au Cameroun, il ressort que les entreprises privées exerçant dans ce domaine développent des stratégies pour empêcher l'arrivée de nouvelles entreprises<sup>534</sup>. Alors, on peut sans doute croire ces multinationales privées et les entreprises privées locales de BTP sont susceptibles de développer des logiques d'influence pour empêcher l'accroissement du rôle du Génie militaire dans ce domaine. L'État doit composer avec cette réalité. D'où la réticence à ériger la dualisation en une politique publique disposant d'un cadre juridique formalisé.

### **3. L'appropriation normative de la dualisation à l'épreuve des contraintes politico-administratives**

Les contraintes d'ordre administratif constituent l'une des variables explicatives du déficit d'appropriation normative de la dualisation de la fonction militaire. Le projet de structuration d'une doctrine d'emploi des forces duales n'est pas du ressort d'un seul département ministériel en l'occurrence le Ministère de la Défense auquel est rattachée le Génie militaire. C'est un dispositif normatif dont la mise en œuvre requiert une synergie d'action de toutes les institutions en charges des domaines régaliens de l'État. Par exemple, un tel projet requiert l'examen préalable de sa cohérence avec les accords internationaux (ministère des relations extérieures) ; les contraintes financières (ministère de l'économie et des finances), les exigences en termes d'administration du territoire (ministère de l'administration territoriale, ministère de la décentralisation et du développement local, ministère du plan et de l'aménagement du territoire) ; les répercussions sur les missions principales de l'armée

---

<sup>533</sup> Sources : Acaexpertise, « Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) au Cameroun : Etats des lieux et perspectives », en ligne sur <https://docplayer.fr/7051417-Le-secteur-du-batiment-et-travaux-publics-btp-au-cameroun-etats-des-lieux-et-perspectives.html>, consulté le 28 avril 2019.

<sup>534</sup> Ibid.

(ministère de la défense); le règlement des potentiels différends inhérents à cette activité. Un officier supérieur interrogé sur les raisons de l'absence d'un cadre normatif de régulation de l'action de développement du Génie, résume la situation de la manière suivante :

*« Il faut reconnaître le vide juridique et doctrinal en matière de participation de l'armée au développement. En la matière, le seul concept qui existe c'est celui de défense populaire. Vous savez très bien que pour que cela soit théorisé, il faudrait pouvoir l'inscrire dans un catalogue ou un livre blanc. Ce dernier doit émaner de la contribution de tous les ministères régaliens en l'occurrence les finances, l'administration territoriale et la décentralisation, les relations extérieures, le ministère de la justice, le ministère de la défense, etc. Alors le livre blanc doit être conçu sur cette base avec des universitaires, des stratèges et l'armée pour que l'armée puisse définir ses besoins et voir comment avec le gouvernement on peut construire une défense nationale. C'est dans ce sens que Clémenceau disait que la guerre est une chose tellement sérieuse qu'on ne peut pas la confier seulement aux militaires. Une doctrine d'emploi des forces duales doit mobiliser un nombre important de départements ministériels. D'où la difficulté »<sup>535</sup>.*

Ainsi, la mise en œuvre d'une doctrine pour les actions civilo-militaires conduites en période de paix et à l'intérieur du territoire national est conditionnée par la coordination interministérielle. A titre illustratif, la collaboration interministérielle entre le ministère de la défense, le ministère en charge de l'emploi et le ministère des petites et moyennes entreprises est indispensable. L'articulation entre la politique de dualisation et la problématique de l'emploi rend indispensable la collaboration entre le ministère de la défense et celui en charge de l'emploi et de la formation professionnelle. Deux axes de réflexion sont importants à ce niveau : d'une part, l'action civilo-militaire de type développementaliste du Génie entraîne le recrutement d'une main d'œuvre civile; ce qui participe à l'effort de création d'emplois. D'autre part, les centres de formation professionnelle du Génie militaire accueillent des civils dans le cadre des stages. Toutes ces politiques doivent être mises en cohérence avec la politique nationale du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle. S'agissant du rapport avec le ministère des petites et moyennes entreprises, l'élaboration d'une doctrine doit tenir compte de la primauté des entreprises privées en matière de réalisation des marchés publics. En effet, l'intervention du Génie dans l'action publique signifie l'arrivée d'un nouvel acteur dans le champ du bâtiment et des travaux publics. Or, il s'agit d'un champ où les entreprises privées

---

<sup>535</sup> Entretien n° 3, op. cit.

ont le monopole. Ainsi, l'arrivée du Génie crée un sentiment de concurrence déloyale. D'où la nécessité d'une coordination entre le ministère en charge de la défense (ministère de tutelle du Génie militaire) et le ministère en charge des petites et moyennes entreprises : l'enjeu est la préservation du monopole des entreprises privées dans la réalisation des ouvrages publics tout en assurant l'intervention mesurée de l'armée. Dans cette perspective, la définition des critères d'attribution des chantiers au Génie apparaît comme un élément fondamental qui appelle une concertation entre les deux départements ministériels.

Dans une logique comparative, les exigences relatives à l'édification d'une doctrine d'emploi des forces duales correspondent aux pratiques en vigueur dans d'autres pays lorsqu'il s'agit de l'action civilo-militaire conduite dans les zones de conflit. C'est le cas en France où l'institutionnalisation du dispositif d'actions civilo-militaires a nécessité une coordination interministérielle. Ici, on parle d'une approche interministérielle pour désigner la démarche synergique entre les différents départements ministériels impliqués dans les ACM. Dans cette perspective, la directive CEMA<sup>536</sup> du 11 Juillet 1997 énumère les raisons qui ont suscité une approche interministérielle de l'action civilo-militaire. On peut y lire : *« En raison de la nature et de la diversité des moyens mis en œuvre, les actions civilo-militaires intéressent, outre les autorités politiques et militaires contribuant à l'organisation générale de la Défense Nationale, un grand nombre d'opérateurs civils détenant les ressources utiles à leur réalisation. La mobilisation de ces ressources au profit de l'ensemble des missions se rapportant aux actions civilo-militaires requiert donc des procédures de coordination particulières, mises en œuvre par une chaîne décisionnelle comportant quatre niveaux de responsabilité : le niveau politique, le niveau stratégique, le niveau opératif, le niveau tactique. Les domaines de responsabilité correspondant à chacun de ces niveaux sont classés ci-après par fonctions majeures (...). Le niveau politique dépasse le cadre de la présente instruction. Toutefois, la mise en œuvre des actions civilo-militaires requiert des autorités politiques des orientations adaptées à chaque théâtre d'opérations, ouvert ou potentiel. A cet effet, la mise en place d'une structure de coordination interministérielle est nécessaire pour répondre aux besoins permanents comme aux besoins conjoncturels des armées. Il s'agit pour l'essentiel : d'orienter l'action des forces engagées en fonction des objectifs politiques, économiques et culturels nationaux, d'exploiter les informations correspondantes recueillies sur le théâtre, de faciliter l'accès aux ressources du secteur civil, indispensables à la conduite de la mission des forces, de définir les modalités*

---

<sup>536</sup> Chef d'État-Major des Armées.



*de réalisation des projets nationaux impliquant une collaboration entre les armées, les services ministériels concernés et les opérateurs économiques intéressés »<sup>537</sup>.*

Cette coordination interministérielle dans le cadre des actions civilo-militaires est la conséquence de la diversité des enjeux que soulèvent ces actions. A titre illustratif, l'intervention militaire française en Afghanistan et plus particulièrement les actions civilo-militaires soulevaient, entre autres, des enjeux économiques liées à la question de la reconstruction post-conflit ; les enjeux politiques relatifs à la reconstruction de l'administration afghane dans une logique de changement du système gouvernant et les enjeux sociaux liés à l'aide à la reconstruction d'un environnement social favorable au retour à une vie « normale ». Dans le cadre du CIMIC américain, « *l'intégration des agences civiles et des ONG aux opérations militaires trouve [...] ses racines dans l'institutionnalisation dès 1997, par la directive présidentielle n° 56 (PDD 56), du processus américain de « coordination interagences » entre le département d'État, le Pentagone et l'Agence américaine pour le développement international (USAID) par une intégration des dispositifs civils et militaires pour gérer les crises humanitaires »<sup>538</sup>. C'est également la diversité des enjeux inhérents à l'action civilo-militaire qui explique la coordination interagence c'est-à-dire l'implication de plusieurs acteurs d'horizons divers dans la politique américaine d'action civilo-militaire. Les exemples français et américain témoignent de la diversité des acteurs susceptibles d'intervenir dans le processus de construction d'une doctrine militaire en général et particulièrement celle qui intègre la dimension civile de l'action des forces armées. La diversité des acteurs notamment des départements ministériels concernés par une telle doctrine constitue potentiellement une pesanteur politico-administrative. En effet, la coordination entre tous les acteurs concernés est indispensable et elle est conditionnée par la mise en convergence des intérêts des acteurs. Elle repose aussi bien sur une volonté politique que sur un savoir-faire administratif et technique.*

Dans cette section, les analyses visaient à démontrer qu'il existe un cadre normatif qui encadre l'intervention du Génie dans l'action publique. Néanmoins, ce cadre se singularise par son inconsistance. Pour autant, le volontarisme du politique en matière de construction d'une fonction duale de l'armée est réel. La prochaine section est complémentaire de la première et

---

<sup>537</sup> Directive CEMA du 11 Juillet 1997, in Assemblée Nationale, « Action civile des armées sur les théâtres extérieurs (actions civilo-militaire) », Rapport d'information, 20 Juin 2001, p.17. PDF : <http://www.assemblee-nationale.fr/legislatures/11/pdf/rap-info/i3167.pdf>, consulté le 01 janvier 2019.

<sup>538</sup> Sami Makki, « Militarisation de l'humanitaire : les enjeux de l'intégration civilo-militaire dans l'appareil de sécurité nationale américaine », op. cit., p. 30.

traite des mécanismes organisationnels et des reconfigurations institutionnelles mis en œuvre pour donner corps à la dualisation de la fonction militaire.

## **Section 2. L'appropriation organisationnelle et institutionnelle de la dualisation de la fonction militaire**

L'appropriation du concept de « force duale » par l'armée camerounaise se traduit par des changements organisationnels et institutionnels. Le maillage territorial du Génie militaire fait partie des indicateurs de changement. S'il répond prioritairement aux objectifs opérationnels, il n'en constitue pas moins un mécanisme de soutien à la mission d'aménagement du territoire de l'armée (§1). En outre, les évolutions de la Direction du Génie militaire dans l'organigramme du Ministère de la Défense sont porteuses de sens. Elles indiquent un changement paradigmatique notamment la consolidation de l'idée d'une « armée acteur du développement » (§2). En dehors de ces initiatives gouvernementales, le Génie militaire développe des pratiques de gestion de son action civile, notamment en faisant appel aux autorités traditionnelles comme levier d'acceptation populaire de ses missions de développement (§3).

### **§1. Le nouveau maillage territorial du Génie : entre stratégie militaire et soutien aux missions d'aménagement du territoire**

Depuis une dizaine d'année, l'État assure une plus forte présence des régiments du Génie militaire à travers le territoire national. Ce maillage territorial répond à une stratégie militaire. Cependant, il constitue aussi un soutien à la politique de dualisation de la fonction militaire, notamment en contribuant à la dynamisation de l'économie locale d'une part, et à la lutte contre l'isolement social du soldat, d'autre part (A). En outre, l'aménagement remplit l'objectif de conquête du territoire national par l'État pour éviter que s'y développent des zones de non-droit qui entravent l'efficacité de l'action de défense et de sécurité de l'armée (B). Toutefois, la politique volontariste traduite par l'usage de l'action civilo-militaire comme prétexte de présence de l'État sur l'ensemble du territoire national se heurte à un obstacle socio-anthropologique : l'occupation spontanée de l'espace par les populations (C).

## **A. Maillage territorial : contribution à la dynamisation de l'économie locale et à la lutte contre l'isolement social de l'officier**

Par définition, un régiment est une « *unité militaire de l'armée de terre, faisant partie d'une division, composée de plusieurs bataillons, escadrons ou groupes (...) et dont tous les hommes appartiennent à la même arme* »<sup>539</sup>. Le régiment du Génie au Cameroun est commandé par un commandant, officier du Génie nommé par décret du Président de la République. Il est assisté d'un commandant en second et d'un chef d'Etat-major, des officiers nommés par arrêté du président de la République<sup>540</sup>. Conformément à la réforme des armées de 2001, un régiment comporte des formations de commandement et de soutien, des formations de combat et des formations de travaux<sup>541</sup>. Le régiment est le bras d'exécution de la Direction du Génie militaire. Avant 2012, le Génie camerounais dispose de deux régiments : le 51<sup>ème</sup> REGEN dans la ville de Bamenda et le 41<sup>ème</sup> REGEN dans la ville de Maroua. En 2012, le Président de la République crée trois nouveaux régiments : le 11<sup>ème</sup> REGEN avec poste de commandement dans la ville de Sangmélima; le 21<sup>ème</sup> REGEN avec poste de commandement dans la ville de Douala et le 31<sup>ème</sup> REGEN avec poste de commandement dans la ville de Garoua. Il s'agit de cinq régiments qui permettent de couvrir l'ensemble du territoire national. Cette évolution institutionnelle vise sans doute à l'adapter à l'évolution de la base sociologique de l'armée camerounaise et à sa répartition territoriale. En effet, le Génie a une mission d'aide au combat et devrait être mis à la disposition de l'armée de terre partout où elle se trouve. En effet, à l'issue de la réorganisation du commandement territorial de 2001, le territoire national est divisé en trois Régions militaires interarmées (RMIA) qui « *sont en charge du commandement, de l'administration, du soutien et de l'engagement des Forces de Défense dans l'exécution de leurs missions permanentes et temporaires* »<sup>542</sup>. La première RMIA couvre les régions du Centre, de l'Est et du Sud. La deuxième RMIA a pour ressort territorial les régions du Littoral, de l'Ouest, du Sud-Ouest et Nord-Ouest. La troisième RMIA couvre les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord<sup>543</sup>. Le président de la République modifie cette organisation en 2014 en créant une

---

<sup>539</sup>Sources : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, <https://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9giment/substantif/0>, consulté le 13 mai 2020.

<sup>540</sup> Cameroun, Présidence de la République, Décret n°2012/572 du 29 Novembre 2012, article 3.

<sup>541</sup> Cameroun, Présidence de la République, Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des états-majors centraux, article 45.

<sup>542</sup> Décret n°2001/180 du 25 juillet 2001, article 2, op. cit.

<sup>543</sup> Ibid. article 3.

quatrième région militaire<sup>544</sup>. Les anciennes RMIA connaissent un éclatement. Une première Région militaire interarmées avec pour ressort territorial les régions du Centre, de l'Est et du Sud (RMIA 1) ; la deuxième Région militaire interarmées (RMIA 2) qui couvre les régions du Littoral, du Sud-Ouest, de l'Ouest, et du Nord-Ouest. La troisième Région militaire interarmées (RMIA 3) avec pour ressort territorial les régions de l'Adamaoua et du Nord hormis le Département du Mayo-Louti et la quatrième Région militaire interarmées (RMIA 4) qui couvre les régions de l'Extrême-Nord et le département du Mayo-Louti dans la région du Nord. Cette deuxième régionalisation change la configuration des RMIA dans le grand Nord (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord). Les RMIA connaissent une nouvelle réorganisation en 2018 avec la création d'une cinquième RMIA. Un nouvel ajustement territorial se réalise à l'issue du décret de 2018 : la deuxième RMIA est éclatée, donnant lieu à une cinquième RMIA avec pour ressort territorial l'Ouest et le Nord-Ouest. Le deuxième Régiment interarmées est désormais constitué du Littoral et du Sud-Ouest.

Ces réorganisations successives du commandement militaire territorial se réalisent dans un contexte socio-politique et sécuritaire particulier. La partie nord du Cameroun, constituée de trois régions (Adamaoua, Nord et Maroua) fait l'objet des attaques de la secte islamiste Boko Haram. Les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest sont instables en raison des mouvements sécessionnistes qui revendiquent la création d'un État indépendant. Le maillage territorial issu des différentes réorganisations du commandement territorial s'inscrit sans doute dans une logique de sécurisation du territoire. L'évolution du Génie militaire à travers la création de cinq régiments couvrant l'ensemble du territoire national est présentée comme une adaptation à l'évolution territoriale de l'armée de terre (cinq Régions militaires interarmées). C'est le sens des propos d'un officier supérieur en service à la direction du Génie militaire, rencontré lors de nos entretiens :

*« Le maillage territorial du Génie militaire se fait à mesure que l'armée camerounaise augmente. En effet, l'armée camerounaise prend de l'ampleur et l'on crée un instrument [le Génie] qui peut servir aussi bien le combat que le développement. L'évolution du Génie suit l'évolution de l'armée en général. En 2001, il y a eu une réorganisation générale de l'armée et en 2012, la réorganisation du génie a suivi avec la création de trois régiments supplémentaires pour l'adapter à l'évolution de l'armée en général.*

---

<sup>544</sup> Décret n°2014/308 du 14 août 2014 portant modification du décret n°2001/180 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du commandement militaire territorial.

*S'agissant de cette évolution, il faut dire qu'elle est d'abord faite au service de l'armée, nous pensons d'abord à notre rôle dans l'armée. Notre activité sociale ou notre participation à la construction des infrastructures sociales est un rôle d'appoint, de circonstance. On ne peut pas créer le Génie avec pour principale mission de construire des ouvrages publics (...)*<sup>545</sup>.

Le récit de cet officier inscrit l'évolution du Génie et sa disposition territoriale dans un objectif de stratégie militaire. Elle répond aux besoins opérationnels de l'armée. Il s'agit, selon lui de créer des instruments d'aide au combat en cohérence avec la nouvelle configuration du commandement militaire. Par conséquent, chaque Région militaire interarmées dispose d'un régiment du Génie. Toutefois, il n'en souligne pas moins l'objectif de développement qui sous-tend cette évolution institutionnelle. Bien qu'il considère le développement comme une activité subsidiaire des missions du Génie, il n'en demeure pas moins que ce maillage territorial n'est pas déconnecté des nouvelles missions d'aménagement du territoire. C'est une gestion intégrée des préoccupations de sécurité et des exigences de développement socio-économique. En effet, dans un entretien avec le directeur du Génie militaire, il associe les évolutions institutionnelles intervenues depuis les années 2010 à la volonté politique de mettre le Génie de plus en plus au service des actions sociales au profit de la population :

*« Le président Paul Biya connaît le Génie militaire parce qu'il l'a vue à l'œuvre aussi bien à Mvog meca que partout ailleurs. C'est pour cette raison qu'il a boosté d'avantage notre corps en 2013 en achetant plus de 150 engins et équipements à travers un prêt accordé par l'État américain. Il l'a également boosté en réorganisant ce corps de métier et en le diversifiant dans les différentes missions qui nous sont données. Par conséquent, c'est une politique qui est soutenue au plus haut sommet de l'État. Depuis 1962, le Génie a réalisé plus de 1000 projets importants de par la République. De plus en plus on est aussi bien sollicité par les structures territoriales décentralisées c'est-à-dire les communautés urbaines et les mairies »*<sup>546</sup>.

La disposition des régiments du Génie militaire sur l'ensemble du territoire national et le renouvellement logistique sont stratégiques. Ces changements s'articulent avec la nouvelle conception développementaliste du rôle de l'armée. La réforme de l'armée intervenue en 2001 définit la mission d'aménagement du territoire des régiments du Génie. Aux termes de l'article

---

<sup>545</sup> Entretien n° 10, op.cit.

<sup>546</sup> Entretien n° 1, op. cit.

16 (2) du décret portant réorganisation des formations de combat de l'armée de terre, le régiment « *participe aux activités civiles d'aménagement du territoire et de développement* »<sup>547</sup>. Le maillage territorial est également une réponse à un environnement sécuritaire instable où l'État cherche à marquer sa présence sur le territoire. Cette présence remplit des objectifs militaires de sécurité et des objectifs politiques de légitimation de l'armée. Cette dernière doit se montrer solidaire de la population tant au plan sécuritaire que socio-économique. La référence aux communautés territoriales décentralisées (Communautés urbaines et mairies) est un indicateur important. Elle traduit le fait que l'activité du Génie ne se limite pas aux zones urbaines, mais qu'elle se déploie sur l'ensemble du territoire. Par conséquent, la création de plusieurs régiments rapproche le Génie des territoires qui le sollicitent au quotidien. Le maillage territorial est une nouvelle « *technologie de gouvernement* »,<sup>548</sup> porteuse de sens car elle traduit l'orientation que l'État donne à l'usage du Génie militaire.

La dynamique d'extension des régiments du Génie militaire à travers le territoire national est un élément fondamental du processus d'appropriation du paradigme des forces duales. Elle fait de l'armée un acteur de l'aménagement du territoire notamment par sa participation à l'économie des territoires où les régiments sont installés. Généralement, les soldats du régiment s'installent durablement dans leur lieu d'affectation avec leur famille; contribuant ainsi à l'augmentation de la base sociologique du territoire. Cette population faite d'hommes en tenue et de leur famille dynamise l'économie des territoires d'accueil. Elle est une clientèle pour les petits commerçants locaux. En outre, elle est également propriétaire de petits commerces qui créent des emplois et contribuent à l'économie locale<sup>549</sup>. Les données statistiques n'existent pas sur l'impact des casernes sur l'économie locale au Cameroun. Toutefois, la présence militaire impacte sans doute l'économie locale. Pendant notre activité de collecte des données de terrain, nous nous sommes rendus dans la ville de Koutaba (environ 50 000 habitants en 2005), une petite commune du département du Noun dans la région de l'Ouest du Cameroun. Cette commune abrite la base du BTAP (Bataillon des troupes

---

<sup>547</sup> Cameroun, Présidence de la République, Décret n°2001/183 du 25 juillet 2001 portant réorganisation des formations de combat de l'armée de terre, article 16 (2).

<sup>548</sup> Les auteurs qui travaillent sur l'instrumentation de l'action publique utilisent la notion de « *technologie de gouvernement* » de manière alternative avec celle d'« *instrument d'action publique* ». Une technologie de gouvernement est un dispositif (normatif, organisationnel ou juridique) qui sous-tend une politique publique. Voir Pierre Lascoumes et Louis Simard, op. cit.

<sup>549</sup> La contribution des petits commerces installés autour des casernes militaires à l'économie locale est étudiée par Virginie Wagnyaka Bonguen dans ses travaux de recherche sur la participation de l'armée camerounaise au développement. Voir Virginie Wagnyaka Bonguen, op. cit., pp. 64-65.

aéroportés). Autour de cette base, sont installés de petits commerçants dont la clientèle est en grande partie constituée de militaires. Selon un de nos informateurs, ces commerces appartiennent souvent aux familles des militaires<sup>550</sup>. A l'intérieur même de la base, plusieurs commerces sont installés devant les casernements. Dans la ville de Douala, le 21<sup>ème</sup> Régiment du Génie militaire au sein duquel nous avons effectué des entretiens, participe à la dynamique économique locale. De toute évidence, la présence des régiments du Génie militaire sur l'ensemble du territoire national est un vecteur de dynamisation de l'économie locale. Leur contribution à l'activité économique passe également par la priorité accordée aux commerçants locaux dans la fourniture des matériaux destinés à la réalisation des ouvrages confiés à ce corps.

Ces pratiques font de l'armée un acteur de l'économie locale et de l'action publique d'aménagement du territoire. La perception de l'armée comme vecteur de dynamisation de l'économie des territoires est une réalité dans plusieurs pays. En France par exemple, la restructuration de l'armée décidée en 2008 sous la présidence de Nicolas Sarkozy a créé une indignation dans certaines régions. En effet, le Livre Blanc de 2008 sur la défense et la sécurité nationale constitue un revirement dans la politique de défense territoriale de la France. Suivant la circulaire du Premier ministre François Fillon du 25 Juillet 2008, « *ce sont, au total, 20 régiments, 11 bases aériennes et 1 base aéronavale qui seront dissous ou transférés entre 2009 et 2015. S'y ajoutent une quarantaine d'établissements ou de sites isolés. Cette réforme conduit à la suppression de 54 000 postes* »<sup>551</sup>. Cette annonce de restructuration de la carte militaire est mal accueillie dans certains territoires en raison des conséquences économiques qu'elle entraîne. Dans ses travaux consacrés au cas de la Lorraine, Pierre Ginet fait un état des lieux des conséquences de la restructuration du dispositif de défense sur cette région : « *La Moselle et l'agglomération messine payent le plus lourd tribut à la réforme des Armées. En 2006, 8.000 personnes travaillaient pour le Ministère de la Défense, soit 6% de la population active de la ville de Metz. Après la réorganisation ce chiffre se réduira à 4.000 ! Une restructuration qui entraînera le départ de l'agglomération de 12.000 personnes et affectera les logements, les écoles par la fermeture de classes, le tissu associatif et l'économie locale (entreprises travaillant avec le Ministère de la Défense)* »<sup>552</sup>. Les conséquences du départ de l'armée de

---

<sup>550</sup> Entretien n° 84 réalisé auprès d'un étudiant, résidant dans la ville de Koutaba, Juin 2019.

<sup>551</sup> François Fillon, *Accompagnement territorial du redéploiement des armées*, circulaire n°5318/SG du 25 Juillet 2008, en ligne : [https://collectif-francazal.org/public/Biblio/Circulaire\\_n\\_5318\\_SGG\\_du\\_25\\_juillet\\_2008.pdf](https://collectif-francazal.org/public/Biblio/Circulaire_n_5318_SGG_du_25_juillet_2008.pdf), consulté le 20 janvier 2021.

<sup>552</sup> Pierre Ginet, « Les restructurations militaires en Lorraine : enjeux d'aménagement à différentes échelles », *Revue Géographie de l'Est*, vol. 51, n° 1-2, 2011, p. 2, en ligne : <http://journals.openedition.org/rge/3242>, consulté le 13 juin 2020.

certaines régions dévoilent son rôle d'acteur de l'aménagement du territoire. Dans un contexte où certains élus locaux redoutent l'impact négatif de cette politique sur la dynamique économique de leur localité, le président de la République, Nicolas Sarkozy estime que « *l'armée française est en charge de la sécurité des Français, pas de l'aménagement du territoire* »<sup>553</sup>. Cette position s'explique sans doute par le fait que l'État français dispose de moyens pour accompagner les territoires concernés dans la compensation de cette perte<sup>554</sup>.

Dans le contexte camerounais, la nouvelle organisation territoriale des régiments du Génie militaire contribue à l'aménagement du territoire. Elle participe à sa manière, à réduire le développement d'une « *économie d'archipels* »<sup>555</sup>, à installer l'État sur l'étendue du territoire et à fixer les populations sur leur terre. En effet, une « *économie d'archipels* » est le vecteur d'un exode qui dépossède les zones rurales de leur force de travail au profit d'un nombre limité de villes incapables d'absorber la masse de la population issue de cet exode.

Le maillage territorial du Génie permet également de rompre l'isolement social de l'officier. C'est un instrument de brassage social, d'insertion du militaire dans le milieu civil. Dans la plupart des camps militaires, il existe des écoles qui accueillent aussi bien des enfants de militaires que ceux des populations civiles. On y trouve également des lieux de culte fréquentés aussi bien par les militaires que par les populations civiles. Ce brassage contribue à consolider le lien armée-nation. La base militaire de la ville de Koutaba en est un exemple. Le camp militaire installé dans cette ville abrite deux écoles primaires, une école maternelle et trois lieux de culte. Ces établissements accueillent aussi bien les militaires et leur famille que les civils. Les enseignements sont administrés par le personnel militaire et civil ; ceci contribue à renforcer le lien armée-nation.

En outre, les hôpitaux militaires contribuent aussi à renforcer le lien entre l'armée et les populations tout en remplissant un objectif d'aménagement du territoire. La santé militaire fait partie des éléments fondamentaux de la condition militaire. Des établissements hospitaliers militaires sont implantés sur l'ensemble du territoire pour assurer la santé des soldats. Ils

---

<sup>553</sup> Ibid., p.7.

<sup>554</sup> Pierre Ginet présente les mesures compensatoires proposées aux territoires concernées par le dispositif de restructuration. Il montre également que contrairement aux interprétations faites du discours de Nicolas Sarkozy sur le fait que l'armée n'a pas vocation à aménager le territoire, les forces armées ont participé à restructurer les territoires déstructurés par la réforme de la carte militaire. *ibid.*

<sup>555</sup> Cette expression est utilisée par Sylvie Brunel pour qualifier les économies africaines qui se concentrent sur quelques zones littorales et métropolitaines. Sylvie Brunel, « Le décollage africain s'est limité à quelques enclaves », *Le monde*, 13 Mars 2016.



accueillent également les populations civiles. Aux termes de l'article 2 alinéa 2 du Décret n°2001/185 du 25 juillet 2001 portant organisation des services extérieurs de la santé militaire, ces établissements assurent la santé militaire. En effet, « *en temps de paix comme en temps de crise, la Région de Santé Militaire assure l'administration, la coordination et le soutien de Santé des forces de défense implantées ou positionnées dans la Région Militaires interarmées* »<sup>556</sup>. L'article 23 de ce décret consacre la possibilité d'accueillir des populations civiles dans les établissements hospitaliers militaires : « *le service de Santé des forces Armées assure soins et traitements aux populations civiles partout où les forces Armées sont implantées et où il n'existe pas d'infrastructures de Santé publique* »<sup>557</sup>. Notons que même dans les localités où il existe des infrastructures de santé publique, certaines populations préfèrent se rendre dans les hôpitaux militaires en raison de la qualité des soins. De l'avis d'un officier supérieur en service à la direction de la communication du ministère de la défense, les patients des hôpitaux militaires sont majoritairement constitués des populations civiles :

*« Je peux vous parler de l'armée de terre avec la santé militaire, aujourd'hui les hôpitaux militaires accueillent 68% de patients civils et participent ainsi de façon significative aux efforts de santé publique au Cameroun »*<sup>558</sup>.

Ainsi, le maillage territorial de l'armée est bénéfique aux régions. Les établissements hospitaliers militaires contribuent à l'aménagement du territoire national et à l'insertion sociale du militaire. S'agissant de cette dernière fonction, l'accueil des patients civils dans les hôpitaux militaires contribue à maintenir l'armée dans le paysage social du pays et à renforcer son lien à la nation. Plusieurs établissements hospitaliers militaires sont implantés sur le territoire national. Le pays compte 5 hôpitaux militaires de région auxquels sont greffés d'autres infrastructures militaires de santé (cf. annexe n° 5). L'insertion de cette annexe donne des précisions sur la couverture territoriale réelle des établissements hospitaliers militaires. Selon les données de 2018, il existe un hôpital d'instruction des armées située dans la ville de Yaoundé, 10 centres médicaux militaires de secteur, 50 centres médicaux militaires de formation et 40 infirmeries militaires de formation (illustration en annexe n° 6). Ce maillage territorial est un vecteur d'aménagement sanitaire du territoire et il participe de la dynamisation

---

<sup>556</sup> Cameroun, Présidence de la République, article 2 alinéa 2, Décret n°2001/185 du 25 juillet 2001 portant organisation des services extérieurs de la Santé Militaire.

<sup>557</sup> Ibid., article 23.

<sup>558</sup> Entretien n° 3., op. cit.

économique des territoires car de la santé des populations dépend de leur participation aux activités économiques.

## **B. Aménager et conquérir le territoire pour une meilleure défense**

L'activité d'aménagement du territoire (valorisation du territoire) de l'armée contribue à l'efficacité de ses missions de défense et de sécurité. En effet, l'armée doit conquérir le territoire pour une meilleure défense de celui-ci. Conquérir le territoire implique sa valorisation et sa connaissance. L'aménagement du territoire devient l'instrument de construction du rapport de l'armée au territoire. Il constitue un prétexte de présence et de connaissance géographique du territoire, contribuant ainsi à une défense efficace car *« la géographie au sens large est considérée par le stratège et le tacticien comme une forme de renseignement militaire »*<sup>559</sup>. *« La géographie renseigne, apporte les informations nécessaires aux commandements et aux unités en opérations »*<sup>560</sup>. Le renseignement géographique connaît des mutations importantes au gré de l'évolution technologique et les informations sur le territoire sont obtenues en temps réel avec les techniques modernes. Toutefois, les techniques traditionnelles gardent leur importance. La diversité des informations constitutives d'un renseignement géographique témoigne du nécessaire recours aux mécanismes classiques de collecte de l'information géographique à caractère stratégique. *« Traditionnellement, ce sont les sources orales, les études régionales, les observations de terrain et les cartes topographiques qui constituent le renseignement géographique »*<sup>561</sup>. Cette technique demeure importante dans la mesure où la connaissance profonde d'un territoire suppose d'avoir des informations sur les interactions entre les hommes et leur environnement. La collecte de telles informations nécessite l'immersion sociale du militaire. En effet, *« avant de prétendre maîtriser un milieu, il faut le connaître. Et donc être en mesure d'analyser les interactions qui s'y manifestent. Menaces ou opportunités s'inscrivent en effet dans un espace multidimensionnel (physique mais aussi social, économique, culturel, symbolique, politique) qui doit être envisagé à différentes échelles (approche multiscale) »*<sup>562</sup>. *« Analyser ces rapports complexes et incroyablement enchevêtrés relève de*

---

<sup>559</sup> Philippe Boulanger, « Renseignement géographique et culture militaire », *Hérodote*, vol. 1, n° 140, 2011, pp. 47-63, p. 47.

<sup>560</sup> Ibid.

<sup>561</sup> Ibid.

<sup>562</sup> Brigade de renseignement, « Renseignement militaire et intelligence géographique », *CODEX*, n° 12, mai 2015, en ligne : [https://www.asafrance.fr/images/15\\_05\\_23\\_CODEX\\_MAI\\_Codex-De\\_linformation\\_%C3%A0\\_laction-n12\\_05\\_2015-1.pdf](https://www.asafrance.fr/images/15_05_23_CODEX_MAI_Codex-De_linformation_%C3%A0_laction-n12_05_2015-1.pdf), consulté le 31 mars 2021.

*la géographie militaire mais fait appel à l'ensemble des connaissances et des informations issues du renseignement, sans quoi la géographie militaire ne serait qu'une description de cartes topographiques, description bien inutile puisque le discours topographique la livre à qui sait le décrypter. La géographie militaire, en combinant l'étude des espaces et des lieux et la façon dont les hommes les utilisent, participe à l'effort de renseignement dont la finalité est avant tout de comprendre, d'interpréter et, parfois, d'anticiper »<sup>563</sup>. C'est à dire que le renseignement géographique n'est pas réductible à la prise d'image, il intègre le rapport de l'homme avec son environnement. Dans cette perspective, l'activité d'aménagement du territoire du Génie militaire camerounais constitue un vecteur de maîtrise géographique et de connaissance du territoire pour une meilleure défense. Elle crée des interactions entre l'armée, le milieu civil et le territoire. Ces interactions sont nécessaires à une défense efficace du territoire. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre ces propos d'Yves Lacoste : « la connaissance des milieux physiques — qu'il s'agisse du relief ou des volumes bâtis — est assurément indispensable mais celle des milieux humains l'est bien davantage, car les idées (surtout si elles sont clandestines !) n'apparaissent pas en télédétection »<sup>564</sup>.*

Au-delà de la contribution à la connaissance du territoire qui est un élément fondamental de l'efficacité opérationnelle, l'aménagement réduit les risques de développement des zones de non droit susceptibles de mettre en cause les missions de défense et de sécurité. L'on souligne, très souvent, l'insuffisance des moyens financiers permettant aux pays africains d'assurer la présence de l'État sur tout le territoire national : « la crise du principe de territorialité est une crise du contrôle universel du territoire par l'État du fait de la faible capacité de projection périphérique de la plupart des États pour des raisons tenant à l'absence de ressources financières, matérielles et humaines, à l'indocilité de certaines sociétés locales ; d'où l'émergence d'un souverain territorial de type archipélagique »<sup>565</sup>.

La souveraineté territoriale de type archipélagique soulignée par l'auteur est une problématique partagée par de nombreux pays africains. En effet, le Cameroun comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, est constitué d'un vaste territoire dont l'insuffisante valorisation peut constituer un vecteur de développement des zones grises difficiles à défendre. Nous faisons un usage extensif du concept de zone grise. Ce concept a fait l'objet de plusieurs

---

<sup>563</sup> Paul-David Ragnier, cité par Brigarde de renseignement, Ibid.

<sup>564</sup> Yves Lacoste, « Renseignement et intelligence géographique », *Hérodote*, vol. 1, n° 140, pp. 3-8, p. 8.

<sup>565</sup> Luc Sindjoun, « L'Afrique au prisme des relations internationales », in Mamoudou Gazibo éd., *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*. Paris, Karthala, 2009, pp. 319-341, p. 322.

définitions en fonction des disciplines. La diversité des acceptions et des approches disciplinaires est présentée dans les travaux de Philippe Boulanger sur *le développement des zones grises*<sup>566</sup>. La zone grise désigne des réalités différentes en fonction des champs d'étude. L'unanimité conceptuelle est introuvable : C'est ce qui fait dire à Philippe Moreau Defarges que « *le terme de zone grise n'appartient à aucune littérature établie. Ce n'est ni une notion diplomatique, ni une notion théorique* »<sup>567</sup>. Dans une approche de sociologie militaire, Philippe Boulanger entend par zones grises « *des zones de non-droit, d'absence ou de faiblesse de l'État sur tout le territoire national ou sur une partie* »<sup>568</sup>. Il trouve en la mondialisation un facteur de multiplication et de consolidation des zones de non droit parce qu'elle permet aux « *zones jusqu'alors isolées d'être connectées à toutes sortes de trafic et de répondre à des besoins des pays consommateurs de certains produits* »<sup>569</sup>. L'Institut du Foreign Policy retient 12 facteurs d'émergence des zones crises, repris par l'auteur. Nous en citons quelques-uns ici :

- « *la démographie : la diffusion des maladies infectieuses, entre autres, participe à créer un facteur de tensions et d'instabilité comme en République démocratique du Congo;*
- *les réfugiés : leur présence crée des conditions d'instabilité dans certaines zones, tels les deux millions de réfugiés somaliens (un quart de la population), déracinés et rassemblés dans des camps;*
- *les gouvernements non reconnus : en Afghanistan et en Somalie, la permanence de chefs de guerre favorise l'instabilité politique et le climat insurrectionnel;*
- *l'exode des cerveaux : au Zimbabwe, un habitant sur cinq a fui le pays, dans les années 2000, concernant un grand nombre de professeurs, médecins, ingénieurs, avocats et journalistes;*
- *la défaillance des services publics : Au Niger, l'État n'a plus la capacité de faire fonctionner des services de base comme l'éducation et les services de soins. Il en résulte une croissance de l'analphabétisme et des taux élevés de mortalité infantile »*<sup>570</sup>

---

<sup>566</sup> Philippe Boulanger, « Chapitre 5 - Le développement des zones grises », in Philippe Boulanger (dir.), *Géographie militaire et géostratégie. Enjeux et crises du monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2015, pp. 147-172, p. 147-149.

<sup>567</sup> Philippe Moreau Defarges, cité par Amaël Cattaruzza, « « Zones grises », interstices durables de la carte politique ? Relecture critique d'un concept géopolitique », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 1, n° 89, 2012, pp. 104-120, p. 107.

<sup>568</sup> Ibid., p. 148.

<sup>569</sup> Ibid.

<sup>570</sup> Institut du Foreign Policy, cité par Philippe Boulanger, op. cit., pp. 150-151.

Ces facteurs non exhaustifs sont caractéristiques des États dits faillis. Mais le phénomène de « zones grises » n'est pas réductible à ces États. Certaines parties du territoire peuvent échapper au contrôle de l'État sans que ce dernier soit classé dans la catégorie des États faillis. L'insuffisant aménagement du territoire synonyme d'absence et de contrôle de l'État sur une partie du territoire est un facteur de développement des zones de non droit. En effet, les parties du territoire de l'État non valorisées en raison des moyens limités peuvent constituer des lieux de développement de l'activité criminelle mettant en cause sa sécurité. C'est le cas des pays où l'État, en raison des moyens (financiers, humains, logistiques etc.) limités, n'est pas présent sur l'ensemble du territoire. Lorsqu'une activité criminelle s'y développe, elle met en cause la défense et la sécurité. Par conséquent, la nouvelle carte militaire (maillage territorial à travers les régiments du Génie), en facilitant l'activité d'aménagement du Génie contribue à consolider les missions de défense et de sécurité de l'armée. La défense du territoire s'entend ici au sens large, c'est-à-dire une défense globale qui va au-delà des activités fondamentalement militaires. Toutefois, cette politique d'aménagement et de défense du territoire connaît des difficultés en raison de l'occupation anarchique de l'espace.

### **C. L'obstacle socio-anthropologique à la dualisation : Le maillage territorial à l'épreuve de l'occupation spontanée du territoire national**

L'objectif de cette articulation est de démontrer que les efforts de l'État en matière d'aménagement du territoire sont parfois invisibles en raison de l'occupation anarchique de celui-ci. Le volontarisme de l'État traduit dans le recours à la main d'œuvre militaire pour aménager le territoire produit des effets peu visibles parce que le territoire est vaste, la population est relativement peu nombreuse et l'occupation de l'espace n'est pas rationalisée.

L'aménagement du territoire au Cameroun est une entreprise laborieuse. Le pays s'étend sur une superficie de 475 650 km<sup>2</sup> pour une population estimée à 24 millions d'habitants en 2018. La densité de la population est très faible. Si la moyenne générale est de 50,03 habitants au km<sup>2</sup> en 2020<sup>571</sup>, il faut noter qu'elle est inégalement répartie sur le territoire. L'on note une forte densité dans quelques zones urbaines mais une très faible dans les zones rurales. Par conséquent la population est dispersée sur l'ensemble des dix régions du Cameroun avec des disparités significatives à l'intérieure même des régions. D'après les données de l'Institut

---

<sup>571</sup> Sources : Atlas des populations et pays du monde. <https://www.populationdata.net/pays/cameroun/>, consulté le 17 mars 2021.

national de statistique (INS) de 2013, la densité dans certaines régions est de 7 habitants au km<sup>2</sup> avec des villages qui ont moins de 5 habitants au km<sup>2</sup> <sup>572</sup>. L'annexe n° 12 est un tableau représentant la densité des populations dans les dix régions du Cameroun. Les données sont celles de 1987, 2005 et 2013. Elles témoignent de la faible densité des villes du Cameroun. Ces données ne sont pas récentes mais elles reflètent la réalité car la situation n'a pas véritablement changé. Selon les données de 2013, la densité est plus forte dans les régions du Littoral (156 habitants au km<sup>2</sup>, centre (56 habitants au km<sup>2</sup>), Nord-Ouest (109 habitants au km<sup>2</sup>) Ouest (134 habitants au km<sup>2</sup>), Extrême-Nord (111 habitants au km<sup>2</sup>)<sup>573</sup>. La région du Littoral a une densité de population un peu plus forte grâce à la ville de Douala qui a une importante activité économique en raison, entre autres, de son ouverture à la mer. Mais dans l'ensemble, les données fournies à l'annexe n° 12 laissent entrevoir la dispersion de la population sur l'étendue du territoire : une faible densité sur un territoire très immense.

Ces faibles densités révèlent une réalité plus profonde : la dispersion des populations sur l'ensemble du territoire national ou l'existence d'un nombre important de zones à faible densité dispersées sur un territoire immense. Ces faibles densités « *représentent (...) un handicap pour le développement car elles empêchent de réaliser des économies d'échelle dans l'établissement d'infrastructures de transport par exemple* »<sup>574</sup>. La fragmentation et la dispersion des espaces habités rendent les politiques d'aménagement du territoire peu efficaces dans un pays qui connaît déjà des difficultés économiques. Il y a un « gaspillage de l'espace » qui complexifie les politiques d'aménagement territorial. Dans un tel contexte, la satisfaction des besoins de la population en matière d'infrastructures demande d'énormes moyens que les pays en développement peuvent difficilement mobiliser. En effet, la dispersion complexifie la dynamique de dotation du territoire en infrastructures suffisantes pour répondre aux besoins des populations.

Le système de répartition de la population sur l'ensemble du territoire est un facteur clé dans l'appréciation de la capacité de l'État à l'aménager. Lorsque le territoire est immense et que les populations s'y installent de manière spontanée, sans l'intervention de l'État à l'aide d'un plan d'urbanisation ou au mépris des plans d'urbanisation prévus par l'État, il devient difficile de doter l'ensemble des régions d'infrastructures suffisantes. Au Cameroun, certains

---

<sup>572</sup> Sources : Institut national de la statistique, <https://ins-cameroun.cm/statistique/evolution-de-la-densite-de-la-population-du-cameroun-par-region-et-par-departement-entre-1987-et-2013/>, consulté le 17 mars 2021.

<sup>573</sup> Cf. annexe n° 11.

<sup>574</sup> OCDE, « La population : répartition, structure, dynamiques », *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 4, n° 4, 2003, pp. 79-90, p. 81.

espaces sont dotés de plans d'urbanisation. Mais très souvent, les populations s'installent sans tenir compte de ces derniers : tantôt avec la complicité de certains agents de l'État au moyen de la corruption; tantôt à l'insu de l'État qui ne dispose pas toujours de moyens pour anticiper (contrôler) les installations anarchiques. En outre, d'autres parties du territoire ne disposent pas de plan d'urbanisation ; ce qui entraîne des occupations spontanées. Les travaux d'Hervé Tchekoté et Chéryien Ngouanet sur la périurbanisation anarchique dans la ville de Yaoundé, capitale du Cameroun, sont évocateurs à ce sujet<sup>575</sup>. Ils étudient l' « étalement peu maîtrisé »<sup>576</sup> de la ville de Yaoundé vers la périphérie au gré de l'installation anarchique des populations : ce qu'ils désignent par le terme d'« urbanisation populaire »<sup>577</sup>. A Yaoundé, comme dans la plupart des villes africaines, la problématique de l'occupation de l'espace se pose avec acuité. La ville attire des populations venant des neuf autres régions du pays, à la recherche d'emploi. L'espace aménagé (logements, routes etc.) n'est pas en mesure d'accueillir les populations issues de cet exode. Par conséquent, elles acquièrent des terres dans les périphéries de la ville obligeant cette dernière à s'étendre au-delà des capacités d'aménagement de l'État. Ce dernier intervient souvent postérieurement à l'installation des populations pour les déloger avec un risque de contestation sociale très élevé. L'étalement de la ville est aussi le résultat de comportements typiquement africains. En effet, avoir une maison fait partie des préoccupations des populations. Cependant, cela renvoie rarement au fait d'acheter un appartement dans un immeuble en ville. Il s'agit plutôt de faire construire une maison pour soi-même. Pour la classe moyenne (grands commerçants, cadres administratifs etc.), l'étendue de la maison et surtout la grande clôture qui l'entoure attestent du rang social. Les logements sociaux sous formes d'immeubles, de gratte-ciels sont rares. Leur existence en nombres suffisants auraient permis de loger une frange importante de la population et de réduire l'étalement de la ville qui rend invisible les efforts d'aménagement du territoire faits par l'État. Ces comportements ne sont par nature pas alogiques. Toutefois, ils mettent en cause les capacités d'aménagement du territoire des États en développement.

L'extension anarchique et spontanée constitue un handicap à l'aménagement efficace du territoire. Cette problématique n'est pas l'apanage des pays en voie de développement. Elle

---

<sup>575</sup> Hervé Tchekoté et Chéryien Ngouanet, « Périurbanisation anarchique et problématique de l'aménagement du territoire dans le périurbain de Yaoundé », in Jan Bogaert et Jean-Marie Halleux, *Territoires périurbains. Développement, enjeux et perspectives dans les pays du sud*, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux, 2015, pp. 259-270.

<sup>576</sup> Ibid., p. 260.

<sup>577</sup> Ibid.

est aussi actuelle dans les pays développés, bien qu'elle se pose différemment et s'articule avec d'autres questions notamment environnementales. Néanmoins, elle pose des difficultés quasi-identiques. La lutte contre l'« étalement urbain »<sup>578</sup> en territoire Wallon en est un exemple. A ce sujet, Julien Charlier indique que : « *L'artificialisation des sols et sa dispersion sur le territoire produisent des incidences négatives (pressions sur l'environnement et sur notre capacité à produire notre alimentation, coûts supplémentaires pour la collectivité par l'extension des réseaux notamment) et conduisent à la perte d'efficacité (économique et environnementale) de l'organisation territoriale* »<sup>579</sup>. Moins la ville ou le village s'étendent, plus efficace est l'aménagement ; surtout lorsque l'État a des moyens limités comme au Cameroun.

En tout état de cause, l'aménagement d'un territoire ne doit pas se limiter à doter celui-ci d'infrastructures routières ou de services administratifs une fois que les populations s'y sont déjà installées. Il devrait aussi consister en l'organisation de la manière dont les populations occupent l'espace. Ceci suppose une intervention de l'État en amont. La rationalisation de l'usage de l'espace est une composante fondamentale de la dynamique d'aménagement du territoire. C'est une problématique prégnante dans les villes africaines qui n'ont pas suffisamment de moyens financiers et humains pour aménager des territoires trop grands. Un renouvellement du regard sur l'organisation ville est nécessaire. L'idée n'est pas de s'inscrire dans la logique de verticalisation des villes et de construction de grandes tours résidentielles comparables aux villes occidentalo-européennes, mais d'organiser l'occupation de l'espace de manière à éviter un étalement qui rend l'aménagement du territoire difficile.

L'occupation anarchique de l'espace tel que développée ci-dessus constitue une entrave à l'aménagement efficace du territoire par le Génie. En dehors des éléments liés à l'organisation de l'espace et qui donnent une idée de la manière dont le Génie s'approprie la dualisation de la fonction militaire, il existe des éléments institutionnels, notamment les évolutions de la Direction du Génie militaire.

---

<sup>578</sup> Julien Charlier, « Introduction : des outils pour mieux aménager le territoire et lutter contre l'étalement urbain », *Dynamiques régionales*, vol. 2, n° 8, 2019, pp. 5-14.

<sup>579</sup>Ibid., p. 8.



## §2. La création d'une « Direction du Génie militaire » : un marqueur du changement

Une lecture diachronique du Génie militaire montre que les évolutions institutionnelles dont elle fait l'objet, notamment la création d'une « direction », vise à mettre ce corps au service des actions autres que la guerre. En 1962, une première Compagnie du Génie commandée par un officier français est créée. A sa création, elle est dotée uniquement d'un volet « volet Arme » pour la réalisation des missions de soutien à l'armée de terre. Un « volet service » est intégré à l'action du Génie en 1963. En 1966, la Compagnie devient le Bataillon du Génie (BATGEN). Jusqu'à cette date, le corps du Génie n'est pas encore rattaché à l'armée de terre. Le BATGEN est remplacé par le Commandement du Génie militaire en 1973 qui est rattaché à l'armée de terre. Le Commandement devient le Commandement Spécialisé du Génie militaire relevant spécialement du Ministère chargé des forces armées en 1976. En 1983, le Génie connaît une transformation majeure. Cette dernière aboutit à une restructuration en plusieurs entités : d'une part, un Régiment du Génie relevant de l'Etat-Major des armées en temps de guerre et de paix. Il est composé de trois groupements (le Groupement de commandement et de soutien, le Groupement des travaux d'infrastructure et le Groupement de d'instruction et de combat) et deux services (service des études techniques et service administratif et financier). D'autre part, une « Direction du Génie militaire » relevant du ministère de la défense. La création d'une « direction » dédiée au Génie marque un véritable changement de politique car elle est un organe d'étude et de conception. Elle traduit les intentions de l'administration qui entend confier des missions de développement au Génie. La Direction reçoit des missions d'étude, de conception et de formation. Aux termes de l'article 43 du décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des états-majors centraux, la Direction du Génie est chargée :

- Des études techniques d'infrastructure,
- De la réalisation des travaux en régie,
- Du contrôle des travaux,
- De la mise sur pied des Unités de combat du Génie,
- De la Formation et du perfectionnement des personnels,
- De la Formation professionnelle des personnels militaires,
- De l'entretien des infrastructures,
- De l'appui du Génie aux opérations militaires,

- Des travaux qui lui sont confiés par le Gouvernement dans le cadre de la participation des Forces de Défense au développement économique et social de la Nation,
- De la participation à l'élaboration et à l'exécution du budget du Génie Militaire<sup>580</sup>.

Au regard de ces missions, la Direction du Génie est une nouvelle institution dotée de missions importantes dans le champ de l'aménagement du territoire. La réalisation des travaux en « régie » analysée dans la première section de ce chapitre est un indicateur de ce changement. A travers ce dispositif, le Génie devient un acteur des marchés publics et la Direction est l'organe qui supervise son intervention dans l'action publique. La direction du Génie fait partie des services centraux du MINDEF (Ministère de la Défense) ; elle tient une place importante dans l'organigramme du ministère de la défense tant en ce qui concerne les missions d'appui du Génie à la mobilité, que sa participation à l'amélioration des conditions sociales des populations. La réforme de l'armée camerounaise en 2001 dote la direction du Génie militaire de nouvelles missions de formation. Par cette réforme, les organismes interarmées de formation professionnelle sont rattachés à la direction du Génie militaire. Cette dernière devient « *Direction du Génie militaire et des organismes interarmées de formation professionnelle* »<sup>581</sup>. Son évolution traduit la place croissante du Génie dans les travaux d'aménagement du territoire. Désormais, la direction du Génie militaire et des organismes interarmées de formation professionnelle gère la formation professionnelle du personnel de tous les corps de l'armée camerounaise. Elle est chargée de la formation du personnel qu'elle déploie en soutien à l'armée dans un environnement de guerre mais aussi sur le terrain de l'aménagement du territoire. En effet, la réforme de 2001 consacre à cette direction le rôle de formation et de perfectionnement des personnels et celui de la formation professionnelle des personnels militaires<sup>582</sup>. Selon un ancien directeur du Génie militaire, la direction du Génie devient « *conseillère du ministre chargé de la défense et du chef d'état-major des armées sur l'emploi du Génie [et] a également un rôle de conception et de contrôle des travaux ; alors que le Régiment du Génie (REGEN) devient le bras d'exécution de la direction du Génie militaire et des organismes interarmées et formation professionnelle* »<sup>583</sup>. Cependant, la formation professionnelle du personnel militaire s'avère être une mission trop lourde pour la direction du Génie militaire qui s'occupe déjà de

---

<sup>580</sup> Cameroun, présidence de la République, Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des états-majors centraux, article 43.

<sup>581</sup> Ibid.

<sup>582</sup> Ibid.

<sup>583</sup> Denis Eyah, « Le Génie militaire au Cameroun », document de travail, 2011.

la réalisation de plusieurs travaux publics. C'est sans doute ce qui explique la création d'un centre autonome, chargé de la formation : le Centre spécialisé d'instruction, d'application et de perfectionnement du Génie (CIAP-GEN) implanté dans la ville de Douala<sup>584</sup>. Cette nouvelle institution remplace les organismes interarmées de formation professionnelle, rattachés à la Direction du Génie militaire en 2001. Le CIAP-GEN devient une structure de formation spécialisée, autonome et placée sous l'autorité d'un commandant, officier du Génie. Il est consacré à la formation initiale, continue et à l'instruction des personnels non officiers ; à la formation des spécialistes de l'arme du Génie et le recyclage des unités de l'armée ; à l'application et au perfectionnement des officiers de l'arme du Génie ; à la formation des personnels non officiers<sup>585</sup>. La création de ce centre traduit la volonté politique de doter le Génie de personnels formés aux différents métiers dont ce corps a besoin dans le cadre de ses missions de soutien au combat et de participation à l'aménagement du territoire. Un officier interviewé dans le cadre de nos enquêtes justifie la création de ce centre par le fait que le Génie militaire avait besoin d'une main d'œuvre qualifiée pour ses missions de combat et d'aménagement du territoire. Selon lui, les organismes interarmées de formation professionnelle ne disposaient pas toujours des formations adaptées aux besoins du Génie. La création du CIAP-GEN vise aussi à pallier cette insuffisance :

*« Avant la création du CIAP-GEN, le Génie militaire faisait face à un problème. Au regard de l'ampleur de ses missions, j'entends par là les missions d'appui au combat et d'aménagement du territoire au profit des populations, les organismes interarmées de formation professionnelle n'offrent pas toujours les formations dont nous avons besoin. Il était donc nécessaire de créer un centre spécialisé dans la formation du personnel du Génie »<sup>586</sup>.*

Le CIAP-GEN fait ainsi partie des instruments permettant au commandement militaire de répondre aux exigences liées à l'action publique de force duale. Il témoigne de l'intention de l'administration en la matière : doter l'armée d'une base sociologique conséquente au service de sa mission d'aménagement du territoire. La consolidation du dispositif de formation des hommes du Génie s'accompagne également de l'augmentation de la base sociologique.

---

<sup>584</sup> Cameroun, présidence de la République, Décret n°2012/573 du 29 novembre 2012 portant création du Centre d'instruction, d'application et de perfectionnement du Génie.

<sup>585</sup> Décret n°2012/573 du 29 novembre 2012, op. cit., article 4.

<sup>586</sup> Entretien n° 11 réalisé auprès d'un sous-officier au grade de Sergent-Chef, Douala, Cameroun, Juin 2019.

Certains militaires du Génie rencontrés dans le cadre des enquêtes de terrain affirment faire partie d'une « promotion spéciale », recrutée suivant des modalités particulières :

*« Je fais partie d'une promotion spéciale, celle de 2013-2014. Le Directeur du Génie Militaire avait fait une demande spéciale auprès du Ministère de la Défense. Dans le recrutement de 2014, il y avait une session réservée au Génie militaire et le nombre de places était plus élevé que par le passé »<sup>587</sup>.*

Ce récit fait écho à l'évolution institutionnelle de la direction du Génie et l'ampleur des missions extramilitaires qui lui sont confiées. Dans l'organigramme du ministère de la défense, La direction du Génie Militaire fait partie des directions centrales. Elle est placée sous l'autorité du Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA)<sup>588</sup>. Les évolutions institutionnelles initiées par l'administration visent à donner corps aux nouvelles missions de développement du Génie. Dans la mise en œuvre de la politique de dualisation, les militaires développent aussi des pratiques informelles pour assurer la réussite de leurs missions. Dans cette perspective, les autorités traditionnelles sont utilisées comme levier d'acceptation de l'action du Génie.

### **§3. Les initiatives militaires : Le recours aux chefs de quartier comme leviers d'acceptabilité locale de l'action du Génie**

Le commandement militaire est conscient des rapports de méfiance qui se sont installés entre l'armée et les populations. Ainsi, dans le cadre des missions duales conduites par le Génie militaire, ce dernier développe des pratiques destinées à négocier ses rapports avec les populations riveraines. Les facteurs ayant contribué à la structuration des interactions conflictuelles entre le Génie et les populations sont variés. Ils peuvent être d'ordre professionnel comme le cas du Génie gabonais, analysé par Axel Augé : Après une pénurie d'eau dans la ville de Bikélé, l'autorité politique mobilise l'unité du Génie militaire pour assurer la distribution d'eau potable aux populations. Lors de cette mission, les soldats se livrent au racket des populations. Le phénomène donne lieu à des interprétations politiques faisant de ces actes une « reproduction de l'ordre politique [autoritaire] par le parti État »<sup>589</sup>. Mais, l'auteur saisi la question sous l'angle professionnelle et estime que « l'intimidation est d'abord un acte régulateur de la profession des armées visant à revaloriser la condition du soldat et à améliorer

---

<sup>587</sup> Ibid.

<sup>588</sup> Cf. annexe n° 6.

<sup>589</sup> Fidèle-Pierre Nzé Nguéma cité par Axel Augé, « L'unité du Génie militaire et l'intimidation armée au Gabon : Les motivations professionnelles du racket des « gens d'armes » » op. cit., p. 34.

*son salaire* »<sup>590</sup>. Les tensions entre l'armée et la population peuvent aussi résulter d'un « ethos professionnel » puisant ses sources dans l'histoire; c'est-à-dire une culture de la répression héritée de la colonisation et ancrée dans les habitudes professionnelles des « hommes en tenue ». Par ailleurs, l'usage interne des armées africaines dans le cadre de la lutte contre les insurrections peut corrompre ses relations avec les populations. A titre illustratif, « *la rébellion des Forces nouvelles a divisé pratiquement la Côte d'Ivoire en deux au début des années 2000, tandis que le Tchad, le Nigeria, l'Éthiopie, Djibouti, le Soudan et le Mali ont tous connu des rébellions identitaires et nationales* »<sup>591</sup>.

Ces exemples contribuent à installer des tensions entre l'armée et les populations. Le Génie militaire, conscient de la perception souvent négative du militaire dans la société prend l'initiative de négocier avec les représentants de la population en amont de la réalisation de tout projet d'infrastructure. Cette dynamique de négociation s'avère nécessaire lorsque les travaux réalisés par le Génie nécessitent le délogement des populations (un cas de délogement des populations riveraines pour des besoins de construction d'une infrastructure de transport routier est étudié dans le chapitre 3). Le Génie effectue un travail préalable de négociation avec les autorités traditionnelles<sup>592</sup>. Ces dernières représentent les populations auprès de l'administration locale. Elles ont une autorité « quasi-divine » sur les populations. Ce sont des médiateurs acceptés aussi bien du fait de leur proximité avec la population qu'en raison de la perception du pouvoir traditionnel en Afrique. C'est ce que révèle le propos d'un officier supérieur de l'armée camerounaise:

*« Il y a une politique qui consiste aussi à rencontrer les chefs des villages qui accueillent des travaux réalisés par le Génie militaire. Nous y allons souvent avec les sacs de riz, du savon ou de l'huile. Quand ils s'aperçoivent que nous ne sommes pas des ennemis, ils*

---

<sup>590</sup> Axel Augé, *ibid.*

<sup>591</sup> Jason Warner et M Thaler Kai, « Dynamique et diversité des armées africaines. État des connaissances », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 260, 2016, pp. 27-44, p. 33.

<sup>592</sup> Les autorités traditionnelles renvoient aux chefs de village, de quartiers ou de blocs. Mais il existe une différence entre ces autorités traditionnelles. Les chefs de village sont généralement à la tête des chefferies traditionnelles. Ces dernières sont un échelon de l'organisation administrative au Cameroun. Le chef de village est à la tête d'une entité plus grande qui est le village. Le chef de quartier représente une entité plus petite et rend compte au chef de village. Le chef de bloc quant à lui est le représentant d'une plus petite entité. Ce dernier cas de figure se rencontre très souvent dans les villes. Cependant, il y a une organisation administrative des chefferies traditionnelles au Cameroun en trois ordres institutionnels : La chefferie de 1<sup>er</sup> degré à l'échelle du département. Elle est dirigée par les rois ou les sultans. La chefferie de 2<sup>ème</sup> degré regroupe des populations à l'échelle des arrondissements avec à sa tête un chef qui fait aussi office d'officier d'état civil. La chefferie de 3<sup>ème</sup> degré quant à elle se trouve à l'échelle du village ou du quartier. Elle est dirigée par un chef de 3<sup>e</sup> degré. Ces autorités traditionnelles sont plus proches des populations et constituent par conséquent de meilleurs intermédiaires entre l'administration et les populations.

*adhèrent et les travaux s'exécutent bien. Une fois que nous avons rencontré les autorités traditionnelles, elles se chargent d'assurer l'adhésion des populations riveraines. Par ailleurs, nous sommes en Afrique et nous avons besoin des bénédictions des chefs pour que les travaux avancent bien »<sup>593</sup>.*

Ainsi, les militaires se servent de la légitimité de l'institution traditionnelle réputée très proche des populations pour négocier leurs rapports avec les populations riveraines. En effet, « *la légitimité qui peut être aussi bien sociale que politique, confère à l'institution ou à la personne concernée l'autorité morale qui suscite l'observation spontanée de ses décisions ou prescriptions* »<sup>594</sup>. L'institution traditionnelle est relativement mieux acceptée par les populations parce qu'elle est présumée plus légitime. La présomption de légitimité des autorités traditionnelles « *réside non seulement dans leur immersion dans le milieu et les réalités sociales et culturelles locales, mais aussi dans le fondement ancestral dont ils se réclament* »<sup>595</sup>. L'origine ancestral donne au pouvoir un caractère divin et incite à la soumission ou au respect. La politique du Génie militaire prend appuie sur cette légitimité qui est un facteur de soumission à l'autorité traditionnelle. Une fois que cette dernière adhère à l'activité de développement du Génie, l'acceptabilité par les populations est plus ou moins acquise. Dans la même perspective de négociation de ses rapports avec la population, les chefs de quartiers indiquent de petits travaux qui peuvent être réalisés au profit des populations riveraines en marge des ouvrages principaux :

*« Lorsque nous arrivons par exemple dans un village, nous faisons comme Jésus qui faisait l'évangélisation devant une foule qui était affamée, il a pris du poisson, il a d'abord donné à manger. Et bien..., lorsque nous arrivons dans un village avec nos corps de métiers, nous avons suffisamment d'éléments professionnels dans nos équipes pour pouvoir construire une maison, creuser un puits ou faire une adduction d'eau ou mettre de l'énergie solaire »<sup>596</sup>.*

Ces travaux sont réalisés sur proposition des chefs de village ou de quartiers dans le but de « conquérir les cœurs et les esprits ». C'est une action semblable à celles réalisées par les forces armées sur les théâtres d'opération pour éviter d'être perçues comme des forces

---

<sup>593</sup> Entretien n° 2, op. cit.

<sup>594</sup> Hubert M.G. Ouedraogo, « Décentralisation et pouvoirs traditionnels : le paradoxe des légitimités locales », *Mondes en développement*, vol. 1, n° 133, 2006, pp. 9-29, pp. 23-24.

<sup>595</sup> Ibid., p. 15.

<sup>596</sup> Entretien n° 3, op. cit.

d'occupation. Dans le cadre de nos entretiens de collecte de données, un chef de quartier dans la ville de Douala où le Génie réalise plusieurs travaux nous fait visiter une adduction d'eau réalisée à sa demande par le Génie militaire dans un lycée situé dans un quartier de la ville.

Les travaux de Claude-Hélène Perrot sur la participation des chefs traditionnels à l'apaisement des tensions où même à leur empêchement dans certaines régions lors de la crise ivoirienne de 2002 confortent la thèse de l'influence de l'institution traditionnelle sur les populations. L'auteur examine le cas du roi Boa Kouassi III qui, ayant été au courant des rumeurs faisant état d'une potentielle crise, réunit à Abengourou les chefs des communautés autochtones dans la cour royale et leur dit : « *Cela fait des décennies que nous vivons ensemble ; nous sommes dans cette ville que nous avons tous construite. Nous n'avons jamais eu de difficultés avec vous. Nous vous avons donné des terrains pour bâtir, vous avez des plantations ici, et jusqu'à maintenant tout s'est bien passé. Alors, que ceux qui veulent rester avec nous, qu'ils restent. Quant à ceux qui veulent détruire cette ville, je leur dis : s'ils ont la possibilité de déterrer leurs maisons, leurs plantations, qu'ils prennent et qu'ils partent. Nous ne voulons pas de troubles ici, nous n'en avons pas besoin* »<sup>597</sup>. L'action de ces autorités traditionnelles et surtout leur « pouvoir spirituel » sur les populations ont ainsi permis d'éviter les tensions dans cette région du pays.

L'autorité traditionnelle apparaît comme un acteur important du dispositif politique de dualisation de la fonction militaire. Toutefois, ces pratiques désormais fréquentes, bien que saluées, ne sont pas systématiques. Par exemple, à Douala, en 2016, certaines populations ont manifesté leur mécontentement à l'égard du gouvernement parce que n'ayant pas été suffisamment informées de l'action menée par le Génie. Certains chefs de quartiers estiment que des négociations préalables avec eux auraient empêché les tensions entre les populations et les représentants de l'État:

*« Nous saluons l'action du Génie. Mais la colère constatée lors des travaux est due au fait qu'en tant que chefs, nous n'étions pas au courant de ces travaux. C'est pour cette raison que la population se plaint. Les gens disent qu'on a cassé leur maison et nous ne faisons rien en tant que chefs. Même l'administration n'est pas venue auprès de nous alors que nous sommes les relais de l'administration. Nous sommes les portes paroles de la population. Vraiment... nous étions navré de voir la casse qui a mis toute la*

---

<sup>597</sup> Claude-Hélène Perrot, « Chefs traditionnels : le cas du sud-est de la Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, vol. 1, n° 217, 2006, pp. 173-184., p. 176.

*population en danger jusqu'à présent... ça fait au moins plus de 4 ans que les travaux durent et les gens n'acceptent pas ça ».*

Ce récit témoigne du rôle important que les autorités traditionnelles jouent dans la pacification des rapports armée-population. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, il ne s'agit pas de pratiques mises en œuvre de manière systématique.

Le recours à ces pratiques n'est pas déconnecté de la trajectoire institutionnelle de l'armée camerounaise. En effet, dans l'histoire, l'armée a souvent été utilisée comme un instrument de contrôle politique ; ce qui a contribué à dégrader ses rapports avec la population. D'où la mise en œuvre de mécanismes de pacification de ces rapports : en l'occurrence ici à travers le recours aux autorités traditionnelles.



## Conclusion du chapitre 2

Les changements qui s'opèrent dans la doctrine militaire au Cameroun s'apprécient aussi à travers les évolutions normatives et organisationnelles.

Sur le plan normatif, l'intervention du Génie dans l'action publique de développement est organisée majoritairement par des règles informelles. Ces dernières sont des pratiques non-écrites auxquelles le politique fait recours dans le cadre de l'attribution des missions d'aménagement du territoire à ce corps de l'armée. Les textes formels en la matière sont rares. La loi de 2001 portant réforme des forces armées camerounaises constitue le seul texte organisant l'action civilo-militaire du Génie, notamment à travers le dispositif juridique de « régie » qui permet au Génie militaire d'intervenir dans le champ des marchés publics suivant une procédure particulière. En effet, la « régie » est une modalité permettant à l'État d'assurer une mission de service public en utilisant son propre personnel ou matériel. Le Génie en tant bras séculier de l'État bénéficie de l'opportunité offerte par ce dispositif juridique. Pour organiser les interactions entre le Génie et les administrations centrales et décentralisées de l'État, un système d'accord s'établit entre ces acteurs. Leurs relations sont encadrées par des dispositifs qui prennent la forme de cadres de partenariats. Ces règles, qu'elles soient formelles ou informelles ne se limitent pas à la régulation des rapports entre le Génie et les organes de l'État. Elles contribuent à construire une représentation particulière du rôle de l'armée dans la société. En outre, elles sont des instruments politiques permettant de démocratiser les interactions entre l'armée et la société : dans un État inscrit dans le processus de démocratisation, les rapports entre l'armée et les populations doivent être encadrés pour correspondre aux idéaux de l'État de droit.

S'agissant de la dimension organisationnelle, la politique d'extension territoriale des régiments du Génie militaire contribue à donner corps à la politique publique de dualisation de la fonction militaire tout en servant des objectifs opérationnels (objectifs militaires). Ce maillage territorial conjugué à l'évolution des missions de la direction du Génie militaire dans l'organigramme du ministère de la défense traduisent un changement de politique. En dehors de ces initiatives gouvernementales, le Génie militaire développe des pratiques d'appropriation de ses nouvelles missions de développement, notamment en sollicitant les services des autorités traditionnelles. Ces dernières servent de leviers d'acceptabilité sociale des actions civilo-militaires.

En conclusion, la politique d'hybridation civilo-militaire de l'armée camerounaise demeure insuffisamment encadrée. En effet, le processus politique d'attribution des missions d'aménagement du territoire au Génie militaire est difficile à identifier parce qu'il est fondé majoritairement sur des critères informels. La prédominance des règles informelles en la matière témoigne de la méfiance du politique par rapport à la dynamique d'élargissement du champ d'intervention des armées. En effet, le volontarisme de l'État en matière de dualisation de la fonction militaire n'occulte pas la prédominance de l'identité martiale de l'armée : l'armée a pour mission principale de défendre et de sécuriser le territoire national. Par conséquent, les missions de développement demeurent subsidiaires.

Les limites observées dans le processus d'appropriation normative et organisationnelle des missions duales de l'armée révèlent une tension dans l'action de l'État. Ce dernier est partagé entre son volontarisme en matière d'actions civilo-militaires et le désir de préserver l'identité martiale de l'armée. Cette réticence fait écho aux difficultés liées à la diversification des missions des forces armées africaines. En effet, la dualisation de la fonction militaire au Cameroun s'inscrit dans une problématique générale qui structure les modalités d'intervention des armées dans le contexte conflictuel africain : la nécessité d'élargir le spectre d'intervention des forces armées en raison d'un environnement marqué par la diversification et la multiplication des menaces non militaires. Si la rhétorique politique africaine laisse transparaître un réel intérêt pour cette problématique, les exemples de mise en œuvre sont encore très isolés. Toutefois, au Cameroun, les limites observées dans la phase conceptuelle de la politique publique de force duale contrastent avec la mise en œuvre. En effet, les exemples d'actions menées par le Génie militaire camerounais dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire sont légion. Ils indiquent une réelle révolution dans la doctrine d'emploi des forces au Cameroun.



## **Deuxième partie. Approche opérative de la dualisation : les modalités pratiques d'une révolution copernicienne dans l'habitus de l'armée camerounaise**

La première partie de ce travail a tenté d'identifier et d'analyser les éléments qui contribuent à l'élaboration d'une politique publique d'hybridation civilo-militaire du Génie. La deuxième partie a pour objectif d'étudier la mise en œuvre de cette politique. Au regard des travaux théoriques portant sur l'action publique, la mise en œuvre constitue une étape importante dans le cycle d'une politique publique<sup>598</sup>. Certes, la dualisation de la fonction militaire ne suit pas de manière linéaire le processus théorique décrit par les auteurs, mais elle n'en constitue pas moins une politique publique au sens propre du terme. En effet, nous considérons le cycle d'une politique publique tel que décrit par les auteurs comme un « idéal type » au sens wébérien. Selon la synthèse faite par Jacques Coenen-Huther de la conception wébérienne, l'idéal type est « *une construction intellectuelle obtenue par accentuation délibérée de certains traits de l'objet considéré* »<sup>599</sup>. L'auteur identifie deux principaux éléments constitutifs de la conception wébérienne de « l'idéal type » : c'est une création conceptuelle constituée de deux éléments distincts à savoir la fiction et la réalité observée. Cette « *création conceptuelle n'est pas sans lien avec la réalité observée mais elle en présente une version volontairement stylisée* »<sup>600</sup>. Par conséquent, si l'idéal type est une combinaison de la réalité et de la fiction, les phénomènes observés peuvent ne pas répondre parfaitement à ces éléments constitutifs mais, s'en rapprocher. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre cette analyse de l'approche séquentielle des politiques publiques de Charles. O. Jones par Pierre Muller. Ce dernier souligne que, s'agissant des différentes étapes d'une politique publique, identifiées par Charles Jones, « *l'ordre des étapes peut être inversé ou perturbé* »<sup>601</sup> et

---

<sup>598</sup> Les théoriciens identifient au moins 5 étapes dans le cycle d'une politique publique : l'identification et l'intégration du problème dans le travail gouvernemental ou la mise sur agenda, la formulation des méthodes et des solutions pour faire face au problème identifié et la légitimation (recherche du consentement politique), la mise en œuvre, l'évaluation et la terminaison de la politique par la mise en place d'une nouvelle politique. Il faut également noter qu'en fonction des auteurs, on peut avoir plus de 5 étapes dans ce processus. Charles Jones, cité par Pierre Muller, « De la théorie de l'état à l'analyse des politiques publiques », in Pierre Muller éd., *Les politiques publiques*. Presses Universitaires de France, 2013, pp. 7-30, p. 22. Voir aussi Viriato-Manuel Santo et Pierre-Éric Verrier, « L'émergence et la mise en œuvre des politiques publiques », in Viriato-Manuel Santo éd., *Le management public*. Presses Universitaires de France, 2007, pp. 87-102, p. 87.

<sup>599</sup> Jacques Coenen Huther, « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 3, 2003, pp. 531-547, p. 532.

<sup>600</sup> Ibid.

<sup>601</sup> Pierre Muller, *Les politiques publiques*, op. cit., p. 23.

« certaines étapes sont parfois très difficiles à identifier »<sup>602</sup>. D'où la difficulté à identifier toutes les étapes théoriques d'une politique publique dans la politique de dualisation.

S'agissant de la mise en œuvre, objet central de cette partie, il faut relever d'emblée que l'on observe des différences entre la conception de la dualisation par le politique et l'accomplissement sur le terrain. En effet, la mise en œuvre entendue « *comme l'accomplissement d'un objectif fixé dans le cadre de la décision publique* »<sup>603</sup>, est une étape complexe du fait de l'écart entre le contenu théorique de la politique et les réalités et contraintes de terrain. « *Les objectifs de départ sont soumis aux stratégies individuelles, aux dysfonctionnements bureaucratiques et souvent à l'absence d'outils de management adaptés* »<sup>604</sup> ; « *conflits d'intérêts chez les bénéficiaires d'une politique, conflits de compétences entre autorités administratives, décalage dans le temps des réalisations, ambiguïtés des mobiles des responsables, rebondissements des actions les unes contre les autres, dérive des coûts, difficultés de coordonner les programmes...* »<sup>605</sup>. Dans le cas d'espèce, plusieurs acteurs interviennent dans le processus de mise en œuvre de la politique publique de dualisation de la fonction militaire. Les administrations centrales et décentralisées de l'État en qualité de maîtres d'ouvrage ; le Génie militaire (ministère de la défense) en tant que maître d'œuvre ; les populations bénéficiaires des ouvrages réalisés ; les partenaires financiers (la Banque mondiale par exemple) et les entreprises privées œuvrant dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. Ainsi, cette deuxième partie étudie les interactions entre ces différents acteurs et les implications socio-politiques et stratégiques qui en découlent. Dans cette perspective, quelles sont les problématiques que soulèvent la phase de mise en œuvre de la politique de dualisation? Deux axes de réflexion s'avèrent nécessaires pour répondre à cette interrogation. Dans un premier temps, ce travail démontre que la dualisation contribue à reconfigurer les rapports entre l'armée, le politique et les populations (chapitre 3). Dans un deuxième temps, ce travail démontre d'une part, que les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la politique de dualisation développent des logiques stratégiques du fait des interactions conflictuelles et d'autre part, que l'hybridation civilo-militaire du Génie évolue par petits pas (chapitre 4).

---

<sup>602</sup> Ibid.

<sup>603</sup> Patrick Hassenteufel, « Chapitre 4 - La mise en œuvre de l'action publique », in Patrick Hassenteufel (dir.), *Sociologie politique : l'action publique*. Paris, Armand Colin, 2011, pp. 93-114, p. 94.

<sup>604</sup> Viriato-Manuel Santo et Pierre Eric-Virrier, op. cit., p. 98.

<sup>605</sup> Ibid.

### Chapitre 3. La reconfiguration des rapports entre l'armée, le politique et les populations

L'armée est au cœur de la construction de l'État en Afrique. Au Cameroun, l'ordre et la sécurité sont saisis comme des éléments structurants du processus de construction de l'État. L'armée tient un rôle central dans ce processus en tant qu'acteur important du maintien de l'ordre<sup>606</sup>. Le rôle central de l'institution militaire dans la construction de l'État en Afrique en générale et au Cameroun en particulier s'analyse à travers les relations qu'elle entretient avec le politique et les populations. S'agissant des relations entre l'armée et le politique, elles sont majoritairement analysées sous deux principaux angles : d'une part, l'instrumentalisation politique de l'armée<sup>607</sup>. C'est le cas lorsque le politique utilise l'armée comme instrument de conservation du pouvoir, de protection des régimes à caractère autoritaire. D'autre part, le rôle de l'armée dans les coups- d'État<sup>608</sup> : ici, l'armée intervient dans le champ politique sous le prétexte plus ou moins fondé de la faillite du pouvoir politique et de la restauration de la démocratie. En ce qui concerne les relations entre l'armée et les populations, elles sont en partie tributaires des relations entre l'armée et les régimes politiques. En effet, la nature des relations entre les forces armées et la population sous les tropiques dépend largement de l'usage de ces forces par les régimes politiques. Dans cette perspective la relation armée-population a souvent été analysée sous le prisme de l'usage abusif de la force militaire par le politique sur des populations civiles, notamment lors des mouvements insurrectionnels ou des conflits sociaux<sup>609</sup>. En outre, les conduites des armées dans les conflits internes contribuent à dégrader leur image et à créer une relation de méfiance avec la population civile. C'est le cas des

---

<sup>606</sup> Pélagie Chantal Belomo Essono, op. cit.

<sup>607</sup> Jason Warner et Kai M. Thaler, op. cit., p. 260. S'agissant de la politisation de l'armée, voir aussi Vivien Romain Manangou, « Le néo-présidentialisme africain: entre paternalisme et superposition », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 3, n° 103, 2015, pp. e26-e53, p. 43.

<sup>608</sup> Les forces armées africaines ont été impliquées dans plusieurs coups-d'État. En Afrique de l'Ouest par exemple, « *les États de cette région ont connu 44 coups d'État militaires menés à terme ; 43 tentatives de coups d'État, mais souvent sanglants ; 82 complots militaires connus et 7 guerres civiles* », P. MC Gowan, cité par Axel Augé et Amandine Gnanguenon, « Introduction au thème : de l'institutionnalisation de l'armée dans l'appareil d'État », *Les Champs de Mars*, vol. 3, n° 28, 2015, pp. 7-17, note de bas de page n° 2, p. 7. Voir aussi Alexis Essono ovono, « Armée et démocratie en Afrique, une relation ambivalente à normaliser », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 242, 2012, pp. 120-121.

<sup>609</sup> Lire à ce sujet Anatole Ayissi, « Ordre militaire et désordre politique en Afrique », *Le Monde diplomatique*, Janvier 2003, pp. 20-21.

violences sexuelles dont certaines armées se rendent coupables sur les terrains de conflit<sup>610</sup>. Les différents prismes d'analyse des rapports entre l'armée, le politique et la population sont liés à l'histoire des pratiques institutionnelles dans les pays africains c'est-à-dire la manière dont les forces armées ont été utilisées par les régimes politiques. Cette histoire structure les interactions actuelles entre l'armée et la société.

Si les perspectives d'analyse ci-dessus-évoquées ont permis de saisir les rapports entre l'armée, le politique et les populations civiles, le présent chapitre entend y introduire une nouvelle variable à savoir les missions de développement. L'introduction de cette nouvelle variable permet d'ajouter une nouvelle grille d'analyse aux rapports entre l'armée et la société. En effet, dans son action d'aménagement du territoire, l'armée fait face aux entreprises privées avec qui elle doit négocier de nouveaux rapports. Le sentiment de concurrence déloyale constitue l'élément structurant de cette nouvelle interaction avec le secteur privé. Etudier les rapports entre l'armée, le politique et la société dans un contexte de mise en œuvre de la dualisation, revient à analyser l'influence des missions de développement de l'armée sur ces rapports. Ces derniers prennent deux formes principales : d'une part, ce sont des rapports de méfiance et d'autre part, ce sont des rapports de confiance.

Pour rendre compte des relations entre ces acteurs (l'armée, le politique et les populations et les entreprises privées), ce chapitre est constitué de deux articulations : La première analyse les interactions conflictuelles induites par l'hybridation civilo-militaire du Génie (section 1) et la deuxième étudie les relations de confiance qui s'établissent entre l'armée, le politique et la société dans un contexte de dualisation de la fonction militaire (section 2).

---

<sup>610</sup>Voir à ce sujet, Sara Meger « Rape of the Congo: Understanding sexual violence in the conflict in the Democratic Republic of Congo », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 22, n° 2, 2010, pp. 119-135.

## **Section 1. Dualisation de la fonction militaire et rapports de méfiance et d'instrumentalisation entre l'armée, le politique et les populations : logiques de pouvoir et condition militaire**

La problématique des rapports entre l'armée et l'État est très présente dans les travaux de sociologie militaire depuis longtemps. L'une des réflexions classiques majeures dans ce champ est celle de Samuel Huntington<sup>611</sup>. Ses travaux sur les rapports armée-État se structurent, entre autres, autour des notions de « *contrôle civil objectif* » et de « *contrôle civil subjectif* ». Selon lui, le contrôle civil objectif renvoie à une autonomisation de l'armée qui lui assure des pouvoirs plus étendus en matière de gestion des affaires militaires ; c'est une forme de professionnalisation de l'armée qui entraîne la restriction de ses interventions dans le champ politique. A contrario, le contrôle civil subjectif est une forme de clientélisme traduit par l'insertion des civils dans la hiérarchie du gouvernement militaire à des fins de contrôle politique. Mais cette manière d'appréhender les relations armée-État n'épuise pas cette problématique. L'élargissement du champ d'intervention des forces armées fait émerger deux nouvelles problématiques importantes dans l'analyse des relations entre l'État et son armée. Il s'agit d'une part, du nouveau visage du pouvoir de coercition de l'État dissimulé dans une politique de dualisation. Le monopole de la violence physique légitime en tant qu'élément constitutif de l'idéal type wébérien de l'État<sup>612</sup> se manifeste dans la mise en œuvre de la dualisation de la fonction militaire. Ici, le pouvoir de l'État prend la forme de sa volonté et sa capacité à utiliser l'armée pour imposer ses orientations et réaliser des projets de développement lorsque les populations y résistent<sup>613</sup>. Dans ces circonstances, l'armée joue concomitamment le rôle d'acteur du maintien de l'ordre et d'outil de réalisation des projets de développement avec une forte logique d'intimidation (§1). D'autre part, les nouvelles missions de développement assignées au Génie militaire posent le problème de la condition matérielle du militaire ; problème lié à la perception que les unités du Génie ont de ces missions (§2).

---

<sup>611</sup> Samuel Huntington, *The soldier and the state: the theory and politics of civil-military relations*, New York, Belknap Press, 1957.

<sup>612</sup> Selon Max Weber, le monopole de la violence physique légitime est un élément essentiel de l'État. Ainsi, il définit l'État comme une « *entreprise politique à caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime* », Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, (collection 10/18), p. 125.

<sup>613</sup> Cette conception du pouvoir en termes de volonté et de capacité à imposer ses décisions se trouve dans les travaux de Julien Freund. Il appréhende le pouvoir comme « *une volonté s'exerçant sur d'autres volontés et capable de faire éventuellement céder leur résistance* ». Julien Freund, cité par André Engrén, « Chapitre premier - Pouvoir et violence », in André Engrén (dir.), *La Pensée politique de Hannah Arendt*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, pp. 99-114, p. 102.



## §1. La politisation de l'action civile du Génie : contrôler et intimider la population

La problématique de l'intimidation armée peut s'analyser sous deux angles principaux : d'une part, les acteurs de la sécurité en l'occurrence ici les forces armées sont à l'origine de l'acte d'intimidation. D'autre part, les forces armées constituent le moyen de l'intimidation. Lorsque l'acte d'intimidation est initié par les forces armées, il s'appréhende souvent comme un « *un acte régulateur de la profession des armes visant à revaloriser la condition sociale du soldat et à améliorer son salaire* »<sup>614</sup>. Ces pratiques sont légions dans des contextes où les organes répressifs de l'État sont déstructurés et échappent même parfois au contrôle étatique. Dans cette perspective, l'étude de l'armée tchadienne révèle que, « *dans un contexte de dispersion des moyens de la violence et de démultiplication des pratiques illégales des forces coercitives, il existe un grand nombre d'activités que des hommes rodés à l'usage des armes et bénéficiant d'un bon capital social peuvent exercer* »<sup>615</sup>. Dans le cas où l'État utilise l'armée comme outil d'intimidation, cette dernière prend la forme d'un contrôle social exercé par l'État à travers ses organes répressifs. Elle révèle les modalités d'une gouvernance répressive qui vise à soumettre la population en s'appuyant sur le levier de la peur : c'est une interprétation politique des actes d'intimidation de l'armée. En effet, la notion de contrôle social s'entend ici comme l'usage systématique et abusif des organes répressifs de l'État dans le but d'anéantir toute contestation populaire. Dans cette perspective, le maintien de l'ordre devient le prétexte de la violence. La réalisation de certains projets de développement par le Génie militaire sur des territoires où il y a une contestation populaire de l'ordre politique révèle des pratiques abusives du maintien de l'ordre. En effet, les autorités politiques justifient le recours aux Génie par la nécessité d'assurer le maintien de l'ordre mais cette pratique fréquente est très contestée car il sert à intimider les populations. Pour comprendre les actes d'intimidation du Génie, nous retenons trois niveaux d'analyse : Le premier niveau analyse un cas concret de politisation du Génie notamment dans le cadre de la réalisation d'un ouvrage de transport routier dans la ville de Douala (A). Le deuxième niveau montre que l'usage politique du Génie corrompt les relations entre ce dernier et les populations (B). Le troisième niveau examine l'approche sécuritaire des problématiques sociales (le tout sécuritaire) comme faisant partie du processus

---

<sup>614</sup>Axel Augé, « L'unité du Génie militaire et l'intimidation armée au Gabon : Les motivations professionnelles du racket des « gens d'armes » », op. cit., p. 34.

<sup>615</sup>Marielle Debos, « Chapitre IV. Rébellion, réintégration, désertion », in Marielle Debos (dir.), *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris, Editions Karthala, 2013, pp. 131-159, p. 152.

de construction des « États fragiles », où les régimes au pouvoir appréhendent toute contestation sociale comme potentiellement menaçante (C).

### **A. Génie militaire et contrôle politique ou la géopolitique de l'aménagement du territoire : expérience de l'aménagement du parcours Vita et du Boulevard nord de la république à Douala**

Le recours au Génie militaire dans le cadre de la réalisation des projets de développement peut, dans certaines circonstances, traduire la nature du pouvoir politique. C'est le cas lorsque l'armée et plus précisément les unités du Génie sont déployées pour réaliser des ouvrages publics sur un territoire instable c'est-à-dire où les populations contestent l'autorité centrale ou locale. Le recours à l'ingénierie de l'armée s'explique dans ces cas, non pas par leur capacité en génie civil mais par la capacité de dissuasion voire de répression. Cette logique martiale de négociation des rapports État-société révèle la nature autoritaire du pouvoir politique (1). L'usage de cette politique martiale sur des portions territoriales particulières notamment dans la ville de Douala, vient confirmer la politisation des missions duales des forces armées camerounaises en laissant entrevoir les considérations politiques dans l'activité d'aménagement du territoire (2).

#### **1. La militarisation des projets de développement : la nature du régime politique comme facteur d'appréciation**

Les contours et les modalités de la réquisition de la main d'œuvre militaire pour des projets de développement ne sont pas toujours bien définis au Cameroun. L'absence d'une doctrine systématisée en la matière constitue une source d'arbitraire politique. Néanmoins, selon certaines autorités politiques et militaires et au regard des textes qui organisent le Génie militaire, la mise en œuvre de la variante développementaliste de l'action civilo-militaire s'appuie sur 4 critères : l'instabilité du territoire, le déficit logistique des entreprises privées, le coût moins élevé par rapport aux entreprises privées et l'urgence des travaux (travaux réalisés en « régie »)<sup>616</sup>. Toutefois, certains recours à la main d'œuvre militaire n'obéissent que partiellement à ces critères. Ils se situent souvent à l'intersection des logiques politiques et stratégiques (objectifs non avoués) et des considérations socio-économiques (raison officielle). La réhabilitation du parcours Vita dans la ville de Douala ainsi que l'aménagement du

---

<sup>616</sup> Entretien n° 1, op. cit.

boulevard nord de la république par le Génie militaire illustrent cette démarche. En effet, en 2010, le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala élabore un plan d'aménagement du territoire comprenant la réhabilitation de plusieurs infrastructures dont le *Parcours Vita*, espace créé en 1990 et dédié aux activités sportives mais devenu vétuste faute d'entretien. Au moment de la décision de réhabilitation, cet espace de sport et de loisir initialement construit sur 120 hectares s'était considérablement réduit. Pour cause, les occupations anarchiques des populations par un habitat sauvage et la vandalisation des structures sportives restantes. Dans ces circonstances, les autorités mesurent la complexité de la réalisation des travaux en raison du déguerpissement préalable des populations. Cette tâche s'avère difficile d'autant plus que certains occupants revendiquent des titres de propriété obtenus frauduleusement avec la complicité des fonctionnaires du cadastre. Une partie de la population décide de ne pas libérer les espaces occupés. Alors, pour franchir cet obstacle social, les autorités font appel au Génie militaire ; des « *hommes en tenue* »<sup>617</sup> dont la seule présence dissuade les populations et facilite leur délogement. Le Génie joue ainsi un double rôle à savoir assurer le maintien de l'ordre et procéder à la réhabilitation de l'infrastructure. L'un de nos informateurs qui est par ailleurs l'autorité qui a requis le Génie militaire pour réaliser cette infrastructure confirme que le recours au Génie militaire dans ce cas précis reposait moins sur ses compétences en Génie civil que sur la logique de dissuasion :

*« Il fallait des « hommes en tenue » dont la seule présence dissuade les populations et facilite leur déguerpissement. Nous avons obtenu l'accord du gouvernement et de la présidence pour mener cette opération de délogement. C'est d'abord un projet initié par la très haute hiérarchie, celui de la réhabilitation du parcours vita. Pourquoi le gouvernement et la présidence ont choisi l'armée ? Je suis mal placé pour analyser ou discuter les directives du chef de l'État, chef des Armées. Mais ce que je sais c'est qu'il a reconnu les difficultés que nous rencontrions sur le terrain avec des occupations anarchiques. Ce terrain de 120 ha se réduisait progressivement du fait des occupations anarchiques. Et quand ces occupations présentent des risques majeurs de sécurité que la police ne peut contenir, il existe une solution qui mette tout le monde au pas : les corps habillés et le Génie en particulier, un corps qui porte les armes et la pelle. C'est comme*

---

<sup>617</sup> L'expression « homme en tenue » est communément utilisée au Cameroun pour désigner toutes les forces de sécurité et de défense (policier, gendarme, militaire).

*cela que le Parcours vita de Douala a été réhabilité par l'armée et pour la satisfaction de tous »<sup>618</sup>.*

En 2013, le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala a confié la construction du prolongement nord du boulevard de la république dans l'arrondissement de Douala 5<sup>ème</sup> au Génie militaire. Seulement, la réalisation de cet ouvrage est soumise à un délogement préalable des populations. Pour cause, les emprises sont occupées par un habitat spontané et anarchique. La phase préalable de déguerpissement s'est soldée par des violences à cause du refus des populations riveraines de libérer l'espace occupé. Le recours au Génie militaire tient d'une logique d'intimidation des populations. Si le Génie dispose des capacités logistiques et de l'expertise humaine pour réaliser cette infrastructure, le véritable mobile du recours au Génie est l'obstacle social. En effet, la construction de cette route est conditionnée au déguerpissement préalable des populations riveraines installées sur ces emprises. L'appel au départ volontaire initié par les autorités de la ville n'a pas eu de succès pour au moins deux raisons : D'une part, la question du dédommagement. Certains habitants estiment que les montants de l'indemnisation sont insignifiants, d'autres ne souhaitent même pas quitter les lieux parce qu'ils estiment y avoir des attaches particulières du fait d'y avoir construit toute leur vie. Une troisième catégorie est constituée des personnes qui n'ont pas reçu d'indemnisation et de celles qui souhaitent un recasement et non une simple indemnisation<sup>619</sup>. D'autre part, l'un des quartiers traversés par cette route à savoir Bonabo, est réputé pour sa violence et abrite des vandales comme en témoignent les propos de cette vendeuse rencontrée sur son lieu de commerce dans le dit quartier :

*« Les choses ont un peu changé. Mais ce quartier était réputé très violent. Une fois j'étais malade et je me suis rendu à l'hôpital. Le médecin voulait procéder à mon identification. Il m'a demandé d'où je venais c'est-à-dire quel quartier j'habitais. Quand j'ai répondu que j'habite Bonabo, il s'est exclamé car le quartier a une mauvaise image. Une*

---

<sup>618</sup>Entretien n° 51, op. cit.

<sup>619</sup> Ce commentaire au sujet des différents profils des habitants qui refusent de libérer l'espace où la route doit être construite est issu des entretiens n° 19, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, réalisés auprès de huit chefs de quartiers et de Blocs représentant les populations auprès de l'administration centrale. Les enquêtés habitent les quartiers traversés par une route en cours de réalisation par les unités du Génie militaire. Douala, Cameroun, octobre 2017.

*entreprise privée ne pouvait pas construire cette route à cause de la violence des habitants de Bonabo »<sup>620</sup>.*

Les deux facteurs sociaux sus-évoqués constituaient des obstacles à la réalisation de cette infrastructure routière par une entreprise privée qui, aurait eu des difficultés à faire déguerpir les populations. Interrogé au sujet des raisons de son choix, le délégué du gouvernement confirme que c'est la logique du maintien de l'ordre qui a guidé son choix à cause de l'obstacle social<sup>621</sup>. Ce système martial de gestion des contestations sociales et de régulation des rapports entre l'État et la société s'institutionnalise. Le Génie militaire est mis à contribution avec succès. Ainsi, la plupart des ouvrages publics à réaliser sur les territoires potentiellement contestataires sont confiés au Génie militaire. C'est le cas des zones universitaires. Un informateur explique qu'au-delà des difficultés liées au délogement des populations installées illégalement sur des domaines publics, l'Université est un milieu contestataire que l'État cherche à contrôler :

*« L'Université est un « coin chaud » et l'État cherche à le contrôler. C'est le cas depuis longtemps. C'est pour cette raison que les infrastructures environnantes sont confiées aux militaires. Au-delà du caractère frondeur du milieu universitaire justifiant le recours à l'armée, il y a un autre argument. En effet, je me souviens qu'à l'époque où j'étais étudiant à l'Université de Yaoundé 1, l'État a envisagé de construire une barrière. Ce projet s'est heurté à une contestation populaire car des riverains avaient déjà empiété sur le terrain appartenant à l'Université et y ont construit des mini-cités. L'État a dû confier ces travaux au Génie militaire qui a assuré le délogement des populations et la construction de la barrière »<sup>622</sup>.*

L'attribution de ces projets d'aménagement du territoire au Génie militaire déroge ainsi aux quatre facteurs qui justifie le recours à la main d'œuvre militaire dans le cadre des projets d'aménagement du territoire<sup>623</sup>. Dans les cas étudiés, le recours au Génie s'appuie essentiellement sur des logiques politiques. Si le Génie militaire est mobilisé dans un double

---

<sup>620</sup> Entretien n° 57 réalisé auprès d'une commerçante au quartier Bonabo, quartier accueillant la construction d'une route par le Génie, Douala, Cameroun, Juin 2019.

<sup>621</sup> Entretien n° 51, op. cit.

<sup>622</sup> Entretien n° 68 réalisé auprès d'un ingénieur électrotechnicien, chef d'entreprise, Douala, Cameroun, mai 2019. Voir aussi l'entretien n° 70 réalisé auprès d'un ingénieur biomédical, chef d'entreprise, Douala, Cameroun, mai 2019.

<sup>623</sup> Le recours au Génie pour réaliser des ouvrages publics repose sur quatre principes présentés dans le chapitre 2 : il s'agit de l'insécurité des territoires à aménager, l'avantage lié au coût de réalisation, les capacités logistiques du Génie par rapport aux entreprises privées et la démarche protectionniste.

objectif de maintien de l'ordre et d'aménagement du territoire, le mobile principal est le maintien de l'ordre et le contrôle des populations contestataires de l'ordre politique. L'usage de ce corps de l'armée comme instrument d'intimidation de la population traduit la perversion de l'idéal type wébérien de l'État sous les tropiques. En effet, le monopole de la violence physique légitime est un attribut de la définition wébérienne de l'État<sup>624</sup>. Mais, l'articulation entre « violence » et « légitimité » est difficile. La difficulté s'explique par le fait que l'évaluation du caractère légitime ou pas de la mise en œuvre de la violence n'est pas une entreprise facile parce qu'elle relève du pouvoir discrétionnaire de l'État. Par conséquent, l'appréciation de l'opportunité de faire appel aux militaires dont les méthodes sont jugées plus violentes plutôt qu'à la police, en principe plus conciliante<sup>625</sup>, pour maintenir l'ordre et permettre la réalisation de ces ouvrages publics revient à l'État. C'est à ce niveau qu'intervient l'arbitraire du politique car, « *le rapport du politique à la violence n'est jamais clair dans la mesure où le rapport de la violence à la nécessité est lui-même fondamentalement ambivalent* »<sup>626</sup>. Le concept de « nécessité » devient, dès lors, un instrument de l'arbitraire politique et un mobile de l'instrumentalisation de la force qu'incarne le militaire. Ainsi, en lieu et place des solutions moins coercitives à la contestation populaire des décisions politiques, la coercition est privilégiée et l'opposition des riverains aux opérations de déguerpissement devient un élément de légitimation de la violence de l'État. Cette manière de gouverner les conduites sociales est caractéristique des régimes à caractère répressif où l'intimidation est un levier de gouvernance. « *L'intimidation désigne l'action de susciter la peur chez autrui pour le dominer et le contraindre à accomplir la volonté de l'intimidateur* »<sup>627</sup>. Dans la perspective de cette acception, l'intimidation inhérente à la démarche des autorités politiques dans ce cas d'espèce consiste, à travers la militarisation du territoire, à susciter la peur chez la population afin de la dissuader à prendre toute initiative de contestation. C'est le sens de ces propos recueillis lors de nos entretiens :

---

<sup>624</sup> Il existe un nombre impressionnant de définition de l'État. Mais celle qui est majoritairement convoquée, quoique souvent critiquée, c'est celle de Max Weber. Ce dernier appréhende l'État sous un angle sociologique comme le détenteur du monopole de la violence physique légitime. Max Weber, *Le savant et le politique*, op. cit.

<sup>625</sup> Le caractère conciliant de la police n'est vrai qu'en théorie. Elle peut se montrer aussi violente que l'armée.

<sup>626</sup> Valérie Gérard, « Politique et violence selon Hannah Arendt : La violence antipolitique vs la politisation violente des rapports humains », *Violences : Anthropologie, politique, philosophie*, EuroPhilosophie Éditions, 2017, en ligne : <https://books.openedition.org/europhilosophie/234?lang=fr#authors>, consulté le 9 août 2019.

<sup>627</sup> Cette définition de l'intimidation est proposée par Axel Augé. Il l'a formulé à partir des travaux de la Docteure Sophie Laflamme. Voir Axel Augé. « L'unité du Génie militaire et l'intimidation armée au Gabon : Les motivations professionnelles du racket des « gens d'armes », op. cit., note de bas de page n° 3.

*« Nous sommes dans un régime fort, je ne veux pas dire dictatorial mais c'est peut-être le mot. Le gouvernement utilise l'armée dans certains travaux pour faire passer le message »<sup>628</sup>.*

L'usage des forces armées dans le cadre de la réalisation de certains projets de développement ne se résume pas uniquement à la volonté de construction des relations harmonieuses et de confiance entre l'armée et la société mais, constitue aussi un acte de dissuasion. Cette démarche traduit une gouvernance politique emprunte d'autoritarisme. L'étroite relation que le « pouvoir » entretient avec la « violence » (que cette violence soit légitime ou pas), est largement théorisée, notamment par Max Weber : Le pouvoir réside dans le fait d'« avoir la chance de faire prévaloir ma volonté sur la résistance d'autrui »<sup>629</sup>. D'où le lien avec la contrainte ou la violence. Toutefois, cette conception de la relation entre « pouvoir » et « violence » contraste avec les travaux de Hannah Arendt. Selon cette auteure, « le pouvoir correspond à l'aptitude de l'homme à agir, et à agir de façon concertée. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle; il appartient à un groupe et continue de lui appartenir aussi longtemps que ce groupe n'est pas divisé. Lorsque nous déclarons que quelqu'un est "au pouvoir", nous entendons par là qu'il a reçu d'un certain nombre de personnes le pouvoir d'agir en leur nom »<sup>630</sup>. Cette conception du pouvoir laisse entrevoir que les variables « concertation »<sup>631</sup> et « pluralité »<sup>632</sup> sont indispensables à l'existence du pouvoir. Ainsi, la violence est synonyme de rupture du consensus qui fonde le pouvoir, elle est synonyme d'absence de pouvoir. Le pouvoir n'est possible qu'en présence de la concertation qui le légitime. Autrement, ce n'est pas le pouvoir : la violence n'est pas consubstantielle au pouvoir, elle émerge lorsque le pouvoir disparaît. La violence que l'on observe dans les régimes non démocratiques est la manifestation de l'absence du pouvoir. Ramené au cas d'espèce, la militarisation des projets de développement par l'usage du Génie militaire comme instrument de maintien de l'ordre traduit la rupture du consensus entre l'État et les populations. Portant, c'est le consensus qui fonde le pouvoir selon Hannah Arendt.

---

<sup>628</sup> Entretien n° 72, op. cit.

<sup>629</sup> Max Weber cité par Bernard Quelquejeu, « La nature du pouvoir selon Hannah Arendt. Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun' », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, Tome 85, n° 3, 2001, pp. 511-527, p. 513.

<sup>630</sup> Hannah Arendt cité par Quelquejeu Bernard, *ibid.*, p. 516.

<sup>631</sup> *Ibid.*, p. 520.

<sup>632</sup> *Ibid.*

Le recours systématique des militaires du Génie dans certaines régions du Cameroun dans le cadre de la réalisation des ouvrages publics laisse entrevoir une autre forme de violence liée à des conflits politiques. En effet, l'aménagement du territoire n'est pas une simple disposition harmonieuse des infrastructures sur l'étendue du territoire de l'État : Il est une activité politique. Par conséquent le choix du Génie pour réaliser les travaux dans la ville de Douala n'est pas déconnecté de l'« identité politique » de cette ville. D'où les prochains développements qui saisissent l'aménagement de cette ville comme une question politique.

## **2. L'identité contestataire de la ville de Douala : un déterminant explicatif de la militarisation de l'action de développement**

La logique d'encadrement populaire de type martial est symptomatique des dynamiques politiques de l'État postcolonial en Afrique subsaharienne. Mais il est important de souligner que la situation de la ville de Douala est singulière. Le point de vue défendu ici est qu'il existe un lien entre l'identité politique des populations de la ville de Douala—c'est-à-dire pour qui elles votent— et la militarisation des projets de développement qui y sont conduits. En effet, bien que le Génie militaire effectue des travaux sur tout l'étendue du territoire national dans le cadre de ses missions de participation au développement, sa forte présence dans la ville de Douala à travers un partenariat avec la communauté urbaine repose, entre autres, sur des fondements géopolitiques et politico-historiques. La présence du Génie dans cette ville relève du rapport entre la géographie et la politique c'est-à-dire la relation entre les dynamiques d'aménagement du territoire et les considérations politiques<sup>633</sup>. Cette ville est réputée contestataire, acquise à l'opposition et a été soumise pendant plusieurs années à des restrictions budgétaires comme signe de châtement politique pour son caractère frondeur. Ainsi, l'élaboration des projets d'infrastructures prend en compte l'identité particulière de cette ville. Les ateliers organisés dans le cadre des projets d'aménagement de la ville de Douala mettent en relief cette spécificité identitaire. Le rapport d'un des ateliers souligne qu'avec les grands projets infrastructurel initiés par l'État à Douala, « *c'est l'identité de la ville qui est interrogée à long terme et modelée par les projets en cours, cette identité qui ajoute au moteur économique du Cameroun, un patchwork ethnique et social et un caractère frondeur hérité des profondes*

---

<sup>633</sup> S'agissant des considérations théoriques sur la relation entre la géographie et la politique, se référer à l'introduction de la thèse, notamment au paragraphe relatif à la définition de l'aménagement du territoire.



blesures laissées par l'histoire coloniale et les restrictions budgétaires »<sup>634</sup>. En effet, sur le plan politico-historique, « (...) la révolte des années 1990 a donné à Douala une réputation de chaudron de la contestation et, pendant plusieurs années, les mairies d'arrondissement ont été tenues par des élus de l'opposition. Elles ont fait de leur mieux, mais Yaoundé s'est appliqué à leur savonner la planche et à leur imposer une diète budgétaire »<sup>635</sup>. La révolte des années 1990 désigne l'action populaire de conquête des libertés individuelles déclenchée dans la ville de Douala et qui s'est élargie sur l'ensemble du territoire camerounais. Cette action matérialisée par les « villes mortes »<sup>636</sup> visait la contestation d'un ordre politique camerounais autoritaire et la revendication du multipartisme et plus largement la démocratisation du régime politique. Le résultat de ces mouvements de contestation qui ont paralysé la vie politique, économique et sociale du Cameroun pendant trois ans a été l'organisation d'élections pluralistes et la promulgation d'une série de loi sur les libertés individuelles<sup>637</sup>. La ville de Douala en tant que ville initiatrice de cette contestation sociale a dès lors revêtu l'identité de ville frondeuse. En effet, en 1991, dans un contexte de contestation du régime politique jugé autoritaire, « Mboua Massok, chef du PSLD [Programme Social pour la Liberté et la Démocratie], parti rebelle et non conformiste – (...) refuse de demander sa légalisation, parce qu'estime-t-il, il est absurde de demander son droit d'exister à son adversaire, - invente et lance l'opération « villes mortes ». Dans un tract largement diffusé, il demande à tous les chefs d'entreprises et d'établissements scolaires et hospitaliers de la capitale économique, Douala, d'arrêter toute activité les 18 et 19 avril, afin que le pouvoir soit sensibilisé à la nécessité d'accorder la conférence nationale, qu'il préfère appeler « conférence de détente nationale » »<sup>638</sup>. Le fait de lancer cette initiative dans la ville de Douala contribue à en faire une ville historiquement contestataire.

---

<sup>634</sup> Communauté Urbaine de Douala, « Douala O Mulema. Entre infrastructure et stratégie métropolitaine, quelle place pour le projet urbain ? », 2<sup>ème</sup> atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine de Douala, 4-19 Novembre 2016, p. 9.

<sup>635</sup> Georges Dougueli « Reportage : Douala en Roues libres », *Jeune Afrique*, 20 Novembre 2015, en ligne : <https://www.jeuneafrique.com/mag/275903/economie/reportage-douala-en-roues-libres/>, consulté le 17 août 2019.

<sup>636</sup> Les « villes mortes » désignent les mouvements de contestation matérialisés par un blocus général. Ils ont émergé au Cameroun en 1990 dans un contexte général africain de revendication de la démocratisation des régimes politiques.

<sup>637</sup> L'année 1990 est une année charnière en ce qui concerne la législation sur les libertés. A titre illustratif, on peut citer la loi n°90-053 du 19 Décembre 1990 relative à la liberté d'association ; la loi n°90-055 du 19 Décembre 1990 portant régime des réunions et des manifestations publiques ; la loi n°90-47 du 19 décembre 1990 relative à l'État d'urgence. Pour plus de détails sur la teneur de ses dispositions législatives, voir MINATD, Recueil des textes juridiques, Yaoundé 2011, en ligne : <https://www.camerlex.com/wp-content/uploads/2018/03/recueil-des-textes-MINATD.pdf>, consulté le 21 août 2019.

<sup>638</sup> Pierre Flambeau Ngayap, *L'opposition au Cameroun : les années de braise, villes mortes et Tripartite*, Paris, l'Harmattan, 1999, prologue de l'ouvrage disponible en version PDF, pp. 11-12. [file:///C:/Users/33609/Downloads/9782296390386\\_extrait%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/33609/Downloads/9782296390386_extrait%20(1).pdf), consulté le 21 août 2019.

La perspective politico-historique permet également de situer les origines du caractère frondeur de cette ville dans les années pré-indépendance du Cameroun. En effet, l'Union des Populations du Cameroun (UPC), parti politique nationaliste créé le 18 Avril 1948 à Douala, s'est opposé de manière véhémement aux administrations coloniales pendant les luttes d'indépendance. Sa forte implantation dans la ville de Douala, notamment à New Bell le berceau de l'UPC et ressort sociologique de ses leaders<sup>639</sup> y laisse une marque indélébile ; celle d'une ville frondeuse. En outre, les événements qui ont jalonné la vie de ce parti politique contribuent à légitimer ce statut particulier de la ville de Douala : *« C'est à Douala que va survenir un événement qui va bouleverser la situation politique au Cameroun. En 1955, une manifestation pacifique de l'UPC est violemment réprimée dans ce qui est appelé les événements de New-Deïdo. En 1956, le processus va connaître un coup d'accélérateur lorsque le gouverneur Roland Pré va interdire l'UPC qui entre ainsi de fait dans la clandestinité. La France accorde aussitôt l'autonomie interne au Cameroun et engage dans la foulée une nouvelle transformation institutionnelle. L'ATCAM devient Assemblée Législative du Cameroun (ALCAM) et des élections sont organisées pour le mois de décembre 1956. Ne pouvant participer à ces élections du fait de son interdiction, l'UPC appelle au boycott du scrutin. Ce mot d'ordre de boycott sera suivi de manière différenciée et permet de rendre compte de l'implantation du parti, et partant de sa popularité et de sa représentativité (...). En effet, dans la région du Wouri dont Douala est le cœur, seulement 22% des électeurs inscrits participent au scrutin, et le chiffre tombe à 12,5 % dans la Sanaga-Maritime. Alors que dans le Ntem la participation s'élève à 80%, à 66% dans le Mungo, et à 70 % dans le Nyong-et-Sanaga »*<sup>640</sup>. Cet extrait est cité longuement parce que les éléments qui y figurent illustrent à suffisance le caractère insoumis de la ville de Douala.

A ce facteur politico-historique, il faut ajouter un déterminant sociologique qui explique le caractère frondeur des populations de la ville de Douala. Les travaux d'Antoine Socpa sur les dons dans le jeu électoral au Cameroun consolident la perception sur le caractère éminemment contestataire de cette ville acquise à l'opposition. La composition sociologique de

---

<sup>639</sup> A l'origine, les leaders de l'UPC sont majoritairement des ressortissants de la région du littoral dont Douala est le chef-lieu.

<sup>640</sup> Joseph Désiré Som, « Le peuple contre l'ethnie en Afrique. Faire peuple à travers une politique des quotas d'accès ç la fonction publique au Cameroun », fiche d'analyse : travaux des participants aux formations de Modus opérandi, Février 2015, en ligne : [http://www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-1040\\_fr.html#iref:1](http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1040_fr.html#iref:1), consulté le 17 août 2019. Pour plus d'informations sur les manifestations organisées par l'UPC et qui ont participé à donner à Douala sa singulière identité de ville frondeuse, voir Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, op. cit, p. 106.

la ville de Douala est considérée comme un élément déterminant du succès politique des partis de l'opposition notamment lors des élections municipales de 1996 : « *En raison du poids démographique des populations originaires des provinces de l'Ouest, Nord-Ouest et Sud-Ouest à Douala (environ 80 % de la population totale), cette ville est très vite perçue comme étant un fief électoral pour le SDF [parti d'opposition] (ce parti y avait obtenu 67 % des suffrages lors de l'élection présidentielle de 1992). Aussi n'est-il pas surprenant que les dons offerts par le RDPC [parti au pouvoir] n'aient pas produit l'effet escompté. Cette pensée a poussé de nombreux observateurs à admettre que le RDPC a été victime d'un vote ethnique et que les électeurs auraient donc exprimé leurs suffrages en faveur du SDF pour la simple raison qu'ils ont des affinités culturelles et ethniques avec les responsables politiques de ce parti* »<sup>641</sup>. Le scrutin présidentiel du 7 octobre 2018 a encore confirmé le caractère spécifique de la ville de Douala. Avec 38,60 %<sup>642</sup> des suffrages exprimés, le principal parti de l'opposition, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) de Maurice Kamto arrive en tête dans la région du Littoral qui a pour chef-lieu Douala. Ces résultats sont en partie liés à la composition sociologique de cette ville qui, bien que cosmopolite, est constituée d'un électorat acquis à l'opposition. Cet électorat est majoritairement originaire de la même région que le leader de l'opposition où a des liens culturels ou ethniques avec ce dernier.

L'usage des forces armées dans la réalisation des projets de développement dans la ville de Douala n'est donc pas déconnecté de cette réalité politique. Le recours au Génie témoigne de ce que l'aménagement du territoire est irréductible à « *l'ensemble des moyens utilisés par la puissance publique pour atténuer les inégalités (...) de répartition socio-spatiale des populations* »<sup>643</sup>. Il est empreint de dynamiques politiques : « *l'aménagement du territoire n'est pas seulement une affaire de spécialistes – de géographes, d'urbanistes, d'économistes ou d'écologues –, une affaire de bon diagnostic et d'opérations bien pensées. C'est aussi et tout autant une question politique. C'est-à-dire une affaire de pouvoirs, de rapports de forces, de rivalités entre responsables et forces politiques, d'affrontements entre projets concurrents, entre groupes de pression, où s'expriment les intérêts divergents d'acteurs multiples; enfin une*

---

<sup>641</sup> Antoine Socpa, « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun », *Cahier d'études africaines*, 2000, pp. 91-108, p. 100.

<sup>642</sup> Il s'agit des résultats donnés par « Election Cameroun », l'organe indépendant en charge de l'organisation des élections. *Le PointAfrique*, op.cit.

<sup>643</sup> Alain Reynaud, *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Paris, PUF, 1981, p. 118.

*affaire de citoyens, un objet de débats dans les médias comme sur la place publique* »<sup>644</sup>. La réquisition de la main d'œuvre militaire dans la réalisation des ouvrages de transports routiers répond à cette logique : une imbrication des préoccupations d'aménagement du territoire et des questions politiques, en l'occurrence les orientations politiques des populations de la ville de Douala. En effet, la « *militarisation du développement* » dans la capitale économique du Cameroun repose sur un ensemble cohérents d'éléments dont les uns expliquent les autres et que nous pouvons schématiser comme suit : Le caractère frondeur de la ville de Douala entraîne son isolement en matière d'aménagement du territoire. L'absence d'une politique efficace d'urbanisation —sur l'ensemble du territoire— entraîne l'occupation anarchique de l'espace par les populations y compris les domaines publics dans la ville de Douala. L'habitat spontané n'obéissant à aucune politique d'urbanisation, la mise en œuvre des projets de développement infrastructurel est conditionné dans la plupart des cas par le délogement des populations très souvent mécontentes. Or comme les habitants de la ville de Douala sont réputés frondeurs où anti-systèmes, les autorités craignent que leur déguerpissement trouble l'ordre public. Par conséquent, la plupart des projets sont confiés au Génie militaire dans le but de dissuader et d'encadrer les populations contestataires.

Il ressort dès lors que les relations armée-État prennent la forme d'un contrôle politique et sociale des populations dans le cadre des actions civilo-militaires de type développementaliste. Cette logique de contrôle politique contribue à construire des rapports conflictuels entre le Génie et les populations.

## **B. Actes d'intimidation et construction des rapports conflictuels entre le Génie et les populations**

L'une des spécificités des forces armées africaines réside dans un déploiement régulier hors de leur périmètre de compétence. C'est le cas du Génie militaire qui, dans certaines circonstances est mobilisé pour maintenir l'ordre dans les villes ; une mission traditionnelle de la police. Cet usage du Génie à des fins de maintien de l'ordre est une manifestation de la confusion entre l'encadrement des contestations sociales (mission de maintien de l'ordre) et la répression (1). Lorsque le Génie est érigé en acteur du maintien de l'ordre, les actes de violence

---

<sup>644</sup> Philippe Subra, « L'aménagement, une question géopolitique ! », *Hérodote*, vol. 3, n° 130, 2008, pp. 222-250, p. 222.

et d'intimidation qui s'en suivent corrompent son rapport à la population et amenuisent l'impact positif de ses missions de développement (2).

### **1. Activité de maintien de l'ordre du Génie et confusion entre « répression » et « encadrement » des contestations sociales**

Comme nous l'avons montré dans les développements précédents, le recours au Génie pour assurer la réhabilitation de certains ouvrages publics a pour objectif le maintien de l'ordre dans les territoires où l'action publique est contestée. Mais, cette activité qui n'est pas du ressort des militaires vire très souvent à la violence. Les développements suivants sont un peu éloignés de la problématique de ce travail. Cependant, ils sont importants dans la mesure où ils permettent de comprendre pourquoi le Génie militaire est mobilisé par le politique pour assurer de manière concomitante des missions de développement et de maintien de l'ordre. Le maintien de l'ordre s'entend comme « *l'ensemble des opérations de police administrative et judiciaire mises en œuvre par des forces de sécurité à l'occasion d'actions organisées ou spontanées, hostiles ou bienveillantes, violentes ou pacifiques, à caractère revendicatif ou festif, se déroulant sur la voie publique ou dans des lieux publics* »<sup>645</sup>. Le rapport du défenseur des droits en France souligne que « *Cette action d'accompagnement de la liberté de manifester vise, pour l'autorité publique, à mettre en place des mesures adaptées pour permettre l'exercice des libertés publiques tout en assurant la sécurité des personnes et des biens* »<sup>646</sup>. Or il est toujours difficile de concilier ordre public et liberté individuelle tant le premier est perçu à tort ou à raison comme une limite au second<sup>647</sup>. Cela devient encore plus difficile lorsque l'activité de maintien de l'ordre est menée par des militaires. L'usage systématique des forces armées

---

<sup>645</sup> Défenseur des droits, *Le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie*, rapport, décembre 2017, p.5, PDF : <http://www.assemblee-nationale.fr/presidence/Rapport-MO-09-01-18.pdf>, consulté le 31 juillet 2019.

<sup>646</sup> Ibid.

<sup>647</sup> Le maintien de l'ordre apparaît a priori comme une limite à la liberté. D'où les interactions conflictuelles entre les forces de maintien de l'ordre et les populations. Mais, suivant la doctrine de Rousseau incarnée par cette citation, « *l'obéissance en la loi qu'on s'est prescrite est liberté* », le maintien de l'ordre ne devrait pas être appréhendé comme une entrave à la liberté car l'obéissance ou le respect de l'ordre public est une manifestation de la liberté. En effet, à supposer que les citoyens ont librement consenti à la mise en place des lois par l'État, l'invitation au respect de ces lois par le biais du maintien de l'ordre ne saurait, selon Rousseau, constituer une entrave à la liberté. Mais, cette doctrine de Rousseau n'a de sens et de légitimité que lorsque le maintien de l'ordre se fait dans le respect de la loi. La nature conflictuelle des interactions entre les forces de l'ordre et les populations dans le cadre du maintien de l'ordre s'explique souvent par des tendances à l'abus. C'est le cas lorsqu'on assiste à une militarisation du maintien de l'ordre qui conduit à la violence de l'État. Au sujet du rapport liberté/autorité, voir Jean Jacques Rousseau, *Du contrat social, ou principes du droit politique*, in *collection complète des œuvres*, Genève, 1780-1789, vol. 1, chapitre III, en ligne, <https://www.rousseauonline.ch/pdf/rousseauonline-0004.pdf>, consulté le 16 juin 2019.

dans le cadre des missions de maintien de l'ordre en Afrique brouille la frontière entre l'exercice d'encadrement des manifestations ou autres contestations sociales et la démarche de répression. Encadrer ou réprimer ? Si l'encadrement d'un mouvement collectif peut donner lieu à une répression au cas où le mouvement devient violent, force est de constater que le terme régulièrement utilisé pour décrire les méthodes gouvernementales de gestion des contestations sociales dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne est celui de « répression ». Or la répression suppose un acte de contrainte ou de violence destiné à faire respecter l'ordre. En théorie, les forces armées compte tenu de leur formation et fonction classique sont plus enclines à réprimer qu'à encadrer. Or, le maintien de l'ordre, exercice policier, vise en principe, à encadrer les manifestations avec un double objectif : permettre l'exercice des libertés individuelles tout en maintenant l'ordre public. C'est davantage une fonction d'encadrement que de répression ; bien que fréquemment l'une entraîne l'autre. Par conséquent, lorsque l'armée est systématiquement mobilisée pour maintenir l'ordre, les risques d'affrontements violents avec les populations sont très élevés. L'intrusion des militaires dans le champ du maintien de l'ordre en Afrique génère des rapports de tension entre les forces armées et les populations en raison du peu de compétence de l'armée en matière de maintien de l'ordre.

En effet, les polices africaines partagent au quotidien la responsabilité du maintien de l'ordre avec les forces armées. Cette « militarisation du maintien de l'ordre »<sup>648</sup> participe à créer un climat de méfiance entre les populations et les forces armées. Bien que contestée, le recours à l'armée est une pratique fréquente et ancienne qui remonte à la période coloniale. Ainsi, les forces armées camerounaises sont acteurs du maintien de l'ordre depuis leur création en 1959. C'est que, « dès 1955, [bien avant l'indépendance du Cameroun,] la situation socio-politique du Cameroun est apparue instable. Les forces de « police coloniale » n'étaient plus en mesure d'assumer seules le maintien de l'ordre face à une rébellion organisée. Dès leur création le 11 Novembre 1959 les forces armées camerounaises héritent d'une rébellion armée qui sévit, notamment dans les départements de la Sanaga-Maritime et du centre-sud »<sup>649</sup>. Elles deviennent dès lors des acteurs à part entière du maintien de l'ordre. Cette confusion dans l'usage des acteurs de la sécurité intérieure et de la défense extérieure participe à la construction d'une

---

<sup>648</sup> L'expression « militarisation du maintien de l'ordre » s'entend ici comme le recours aux militaires pour assurer le maintien de l'ordre. Mais il faut noter que de nombreux travaux mobilisent cette expression pour désigner la formation de la police à des méthodes militaires et le fait de les doter d'équipements destinés, a priori, aux corps militarisés. Voir à ce sujet Fabien Jobard, « La militarisation du maintien de l'ordre, entre sociologie et histoire », *Déviance et Société*, vol. 32, n° 1, 2008, pp. 101-109.

<sup>649</sup> Léon Koungou, *Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, op. cit., p. 70.

armée camerounaise « *hybride* »<sup>650</sup> aux prérogatives de maintien de l'ordre avérées à côté de leurs missions de défense et de sécurité du territoire. C'est une pratique qui s'est généralisée et perpétuée en Afrique au gré de la dynamique des conflits. Ces derniers, majoritairement internes et récurrents obligent les autorités politiques à faire appel aux forces armées pour appuyer l'action des forces de maintien de l'ordre. Certains travaux consacrés à la diversité des armées africaines identifient la gestion de la paix et de la stabilité nationale comme une des missions principales des armées africaines<sup>651</sup>. Cette mission les conduit à intervenir au côté de la police pour gérer les mouvements insurrectionnels, des contestations sociales, des rébellions et le phénomène terroriste. Or, ces forces armées formées pour des opérations autres que les contestations sociales ou des situations d'insécurité interne en générale, font un usage disproportionné de la force ; créant ainsi des interactions conflictuelles avec la population. D'où la perception populaire très souvent négative du militaire. Les entretiens réalisés auprès des populations camerounaises tendent à créditer la thèse de la méfiance qui structure les relations entre l'armée et les populations. A la question de savoir si la participation des unités du Génie militaire au développement a un impact sur l'image qu'ils se font du militaire, la plupart de nos interlocuteurs évoquent des rapports de tensions avec l'armée et estiment que l'action sociale du Génie améliore l'image du corps militaire :

*« Les camerounais se posent souvent la question de savoir à quoi sert l'armée. Elle n'est là que pour mater l'opposition. En effet, il y a une très mauvaise idée de l'armée. L'État a longtemps utilisé les forces de défense pour mater les populations et c'est cette image que les citoyens gardent de l'armée. Alors, les actions sociales menées par ce corps participent à améliorer leur image auprès de la population »*<sup>652</sup>.

Si d'autres reconnaissent entretenir de bonnes relations avec l'armée, ils ne manquent pas de souligner des actes de violences dont elle se rend souvent coupable :

*« Nous entretenons de bonnes relations avec les militaires, il arrive que nous débâtons ensemble. Je connais le militaire comme un homme certes sociable mais très souvent brutal. Pendant la grève de la faim de Février 2008, j'ai été témoin de cette brutalité. Ils m'ont frappé alors que cette brutalité devrait s'exercer contre les ennemis »*<sup>653</sup>.

---

<sup>650</sup> Nicolas Courtin Philippe Hugon et Sonia Le Gouriellec, « Contours, entours et détours des armées en Afrique. Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 260, 2016, pp. 15-25, p. 18.

<sup>651</sup> Jason Warner, Kai M. Thaler, op. cit., p. 32.

<sup>652</sup> Entretien n° 68 réalisé auprès d'un commerçant, Douala, Cameroun, mai 2019.

<sup>653</sup> Entretien n° 59 réalisé auprès d'un commerçant, Douala, Cameroun, juin 2019.

La référence que cet habitant fait à la grève de la faim est revenue dans plusieurs entretiens de terrain. Cette grève dite de la faim a manifestement marqué les esprits à cause du niveau de répression. En effet, en février 2008, des contestations sociales naissent dans plusieurs villes du Cameroun, causées par une augmentation des prix des denrées alimentaires décuplée au projet de révision constitutionnelle qui devait permettre au président Paul Biya, au pouvoir depuis 1982 de briguer un nouveau mandat. Les autorités font appel aux forces armées en appui aux forces de l'ordre. L'armée tire à balles réelles et l'Observatoire National des Droits de l'Homme dénombre au moins 139 morts<sup>654</sup>. Les autorités justifient ce recours à l'armée par le niveau de violence des manifestants. C'est le sens des propos du délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala :

*« D'une manière générale, quand il y a des situations graves qui relèvent de la protection civile, il peut arriver que l'armée vienne à la rescousse. Ce fut le cas lors des émeutes dites de la faim de février 2008 dans la ville de Douala. Les forces de maintien de l'ordre étaient assez débordées par la violence et l'État a donc fait appel à l'armée ; pas pour venir lutter contre les populations mais pour donner un coup de main dans le sens du maintien de l'ordre »<sup>655</sup>.*

Selon cette autorité régionale, c'est la nécessité qui légitime le recours à l'armée dans le cadre du maintien de l'ordre à l'intérieur du pays :

En dehors de la militarisation du maintien de l'ordre, l'incivilité militaire dans les interactions sociales renforce la méfiance de la population envers le militaire. C'est dire que les forces armées détiennent aussi un pouvoir sur la population du fait des actes d'intimidation qu'elles initient. Il s'agit dans ce dernier cas d'un pouvoir illégitime qui nourrit aussi une perception populaire négative du militaire :

*« La population a perdu confiance en l'État et a perdu l'estime en l'armée. La mauvaise image que la population a de son armée découle du fait que les militaires se sont crus tout permis depuis longtemps. Les cas où les militaires tuent à l'aide de leurs armes des civils qui auraient draguer leurs femmes »<sup>656</sup>.*

---

<sup>654</sup>Observatoire National des Droits de l'Homme, « Cameroun- 25-29 février 2008 : Une répression sanglante à huis clos », rapport, en ligne : [https://www.fidh.org/IMG/pdf/Rapport\\_Cameroun\\_ONDH\\_2009\\_BDef.pdf](https://www.fidh.org/IMG/pdf/Rapport_Cameroun_ONDH_2009_BDef.pdf), consulté le 05 août 2019.

<sup>655</sup> Entretien n° 51, op. cit.

<sup>656</sup> Entretien n° 35 réalisé auprès d'un enseignant, Yaoundé, Juin 2019.



Certes, certains auteurs parlent d'une perception populaire différenciée et d'une prudence à ne pas généraliser la conception populaire négative de l'armée. En appuie à cet argument, ils mobilisent les données statistiques notamment celles d'Afrobaromètre de 2014 et 2015. Selon ces données, « 39,5 % des sondés font « beaucoup » confiance à leur armée, 24,6 % « plutôt », 19,0 % « un peu », et 13,6 % « pas du tout ». La confiance dans l'armée est particulièrement élevée, avec plus de 75 % de sondés ayant répondu « beaucoup » ou « plutôt », au Burundi, en Égypte, au Malawi, au Sénégal, en Tanzanie, en Tunisie et en Ouganda. Au contraire, la confiance dans l'armée est faible au Bénin, au Gabon, au Ghana, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Liberia, à Madagascar, au Mozambique, au Nigeria, à Sao Tomé-et-Principe et au Togo, où plus de 40 % des sondés ont répondu avoir « pas du tout » ou « juste un peu » confiance dans l'armée »<sup>657</sup>. Mais, il n'en demeure pas moins vrai que lorsque l'armée est mobilisée pour assurer des missions de police à l'instar de l'encadrement des manifestations et autres mouvements sociaux à l'intérieure du territoire, les risques d'usage disproportionné de la force sont élevés. La crise post-électorale au Bénin en 2019 constitue une bonne illustration de l'usage disproportionné de la force par les militaires. A la suite des élections législatives du 28 Avril 2019, des manifestations s'organisent à travers le pays et le gouvernement mobilise l'armée pour les réprimer. Au 14 Juin 2019, « *La répression des manifestations par l'armée [avait] déjà fait au moins quatre morts par balles selon Amnesty International et de nombreux blessés à travers le pays. Des associations de défense des droits humains ont dénoncé le tournant autoritaire du président Patrice Talon, élu en avril 2016, dans un pays qui a longtemps été considéré comme un modèle de démocratie en Afrique de l'Ouest* »<sup>658</sup>. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 janvier 2018, les manifestations contre le régime de Joseph Kabila sont aussi violemment réprimées par les forces armées venues en appuie aux forces de sécurité congolaises. Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein s'insurge contre ce recours systématique aux forces armées. Il dénonce « *l'anéantissement des voix discordantes à tout prix – même au prix de vies humaines – en RDC avec le déploiement systématique des forces armées aux côtés de la Police nationale congolaise pour gérer les manifestations* »<sup>659</sup>.

---

<sup>657</sup> *ibid.*, p. 37.

<sup>658</sup> *Le Monde*, « « L'armée tire à belles réelles » : au Bénin, affrontements entre militaires et manifestants », 14 Juin 2019.

<sup>659</sup> Olivier Liffra, « RDC : Un rapport de l'ONU dénonce la répression tous azimuts des manifestations », *Jeune Afrique*, 20 Mars 2018, en ligne : <https://www.jeuneafrique.com/543956/societe/rdc-un-rapport-des-nations-unies-denonce-la-repression-tous-azimuts-des-manifestations/>, consulté le 08 août 2019.

La frontière entre la « répression » et l'« encadrement » des manifestations semble être sacrifiée à l'autel des enjeux de pouvoir. Si le recours aux militaires explique les violences observées lors des opérations de maintien de l'ordre en Afrique subsaharienne, il ne constitue pas la seule cause. En effet, les polices africaines se rendent aussi coupables d'actes de répression violente. Cette violence policière n'est pas récente. Des cas historiques existent laissant ainsi croire que la violence policière puise ses sources dans l'histoire lointaine des pays africains. Si l'intrusion des militaires dans le champ du maintien de l'ordre est de nature à rendre le contact avec la population particulièrement violent du fait des méthodes militaires, il faut relever que pendant la période coloniale, la police coloniale usait aussi des méthodes militaires remettant ainsi en cause la frontière entre sécurité intérieure et défense extérieure. Dans le royaume du Dahomey (actuel Bénin) pendant l'entre-deux-guerres, la frontière entre opération de police et opération militaire n'était pas très étanche. Pendant cette période, « la « tournée de police », qui est utilisé lorsqu'un incident ou un fait isolé se produit sur un territoire, a pour objet de « ramener le calme » en déployant à la fois les forces de police (...) et les éléments militaires, les compagnies de tirailleurs. Mais quand l'incident se transforme en conflit ouvert et généralisé (...), les opérations de police se transforment en véritables expéditions militaires »<sup>660</sup>. L'encadrement violent des contestations sociales par la police se poursuit sous les régimes politiques contemporains. Le 30 Juin 2019, à Goma en République Démocratique du Congo, « la police (...) a dispersé les manifestants en tirant des gaz lacrymogènes et des balles réelles. Dans le quartier de Mabanga-Nord, la police a tiré sur Paluku Kamala, âgé de 26 ans »<sup>661</sup>. Le rapport 2016/2017 de Amnesty International fait état du recours excessif à la force par les forces de sécurité au Togo<sup>662</sup>. « Le 15 février, la police a tué un lycéen de 17 ans lors d'une manifestation pacifique à N'Djamena et, le 22, les forces de sécurité ont abattu un élève de 15 ans et ont blessé au moins cinq autres personnes dans la ville de Faya-Largeau »

---

<sup>660</sup>ANOM, FM/AFFPOL/carton 574, Rapport politique n°1398 du gouverneur général de l'AOF sur le Dahomey pour le 1er trimestre 1914, 30 juillet 1914, cité par Bénédicte Brunet-La Ruche, « « Discipliner les villes coloniales » : la police et l'ordre urbain au Dahomey pendant l'entre-deux-guerres », *Criminocorpus*, 2012, en ligne : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/1678>, consulté le 02 août 2019.

<sup>661</sup> Human Rights Watch, « RD Congo : La police ouvre le feu et passe à tabac les manifestants », 4 Juillet 2019, en ligne : <https://www.hrw.org/fr/news/2019/07/04/rd-congo-la-police-ouvre-le-feu-et-passe-tabac-des-manifestants>, consulté le 30 juillet 2019.

<sup>662</sup> Amnesty International, *La situation des droits humains dans le monde*, Rapport 2016/17, 2017, p. 451, en ligne : <https://www.amnesty.org/download/Documents/POL1048002017FRENCH.PDF>, consulté le 10 juillet 2019.

<sup>663</sup>. Le postulat qui fait du militaire un acteur particulièrement violent par rapport au policier plus conciliant doit être nuancé sous les tropiques.

Sans préjudices des études qui associent ces violences à l'identité des acteurs sécuritaires impliqués —c'est-à-dire que le fait de mobiliser les militaires dans le maintien de l'ordre rend cet exercice violent—, il est pertinent de les appréhender sous l'angle du rapport entre la force et le pouvoir en Afrique. Dans cette perspective, la violence disproportionnée de l'État apparaît comme une modalité du pouvoir en Afrique. Cette violence généralisée produite systématiquement aussi bien par les forces armées que les forces de maintien de l'ordre est appréhendée sous un prisme politique comme une « *dynamique de l'humiliation* »<sup>664</sup> des gouvernés, destinée à assurer un « (...) rôle important (la production de la peur) pour le maintien au pouvoir dans la mesure où elle démontre tout l'arbitraire qu'il contient »<sup>665</sup>. Ces mécanismes de pouvoir qui s'appuient sur une violence généralisée peuvent s'analyser sous le prisme de l'histoire culturelle africaine. L'on peut s'appuyer sur les travaux de Louis-Marie KAKDEU qui démontre que le comportement de certains acteurs et leaders politiques africains plonge ses racines dans l'histoire culturelle africaine notamment celle des sociétés bantoues : « *De prime abord, prenons la représentation de l'homme fort. L'idée répandue selon laquelle il faut un homme fort pour incarner des institutions fortes tirerait son origine de la société traditionnelle où la conquête avait force de loi. Le chef était un conquérant fort. Un chef faible était renversé et la chefferie changeait de main et/ou de lignée. La pratique de coups d'Etat n'était donc pas absente. Le pouvoir s'arrachait aux différents prétendants. La légitimité d'un chef était fonction de sa capacité à tenir son royaume d'une main de fer. Sa crainte était fonction de sa force de frappe. Des Présidents comme Mobutu ou Bokassa incarnaient ce modèle de chef fort doté du pouvoir de décider unilatéralement de ce qui est bien ou mauvais pour le peuple. On note aussi une forte sympathie pour Mugabé, Obiang Nguema, Kadhafi, Dos Santos, etc., considérés malgré leur gestion patrimoniale comme étant des « guides », des « hommes forts » ou des « visionnaires » dont l'Afrique a besoin* »<sup>666</sup>. Cette conception culturelle africaine associe le pouvoir à la force. En empruntant cette grille d'analyse, les régimes africains seraient en permanence dans une logique de protection de leur pouvoir en

---

<sup>663</sup> Ibid., p. 444.

<sup>664</sup> Patrick Chabal, « Pouvoir et violence en Afrique postcoloniale », *Politique africaine*, n° 42, Juin 1991, pp. 51-64, p. 57.

<sup>665</sup> Ibid.

<sup>666</sup> Louis-Marie Kakdeu, « De l'idée du pouvoir dans les sociétés africaines », *Libre Afrique*, en ligne : <http://www.librefrique.org/Kakdeu-pouvoir-080814>, consulté le 9 août 2019.

capitalisant la violence comme attribue du pouvoir. Cet état de chose explique pourquoi l'identité des acteurs —militaires ou policiers— mobilisés dans le cadre du maintien de l'ordre de la sécurité n'explique qu'en partie les actes de violence observés. Alors, dans la gestion des mouvements sociaux, qu'il s'agisse de la police ou des militaires, l'objectif est d'abord celui de la préservation du pouvoir contre toute tentative de destitution du « chef » ; d'où l'usage de tous les moyens voire les plus violents.

Le déploiement du Génie militaire camerounais dans un double rôle de maintien de l'ordre et de développement positionne l'armée comme un véritable instrument des dynamiques politiques de l'État postcolonial ; dynamiques qui reposent sur une gouvernementalité par la peur. Ces considérations politiques contribuent à réduire l'effet positif de l'action civilo-militaire. En effet, dans certaines zones où le Génie est déployé pour réaliser des travaux, son rôle de maintien de l'ordre corrompt sa relation avec la population.

## **2. Aménagement du territoire, violence et perception négative du Génie par la population : les effets indésirables d'une politisation de la fonction duale**

Nous avons montré plus haut que le choix du Génie dans le cadre de la réalisation d'un ouvrage de transport routier dans l'arrondissement de Douala 5ème vise à intimider les populations. Le Génie doit déloger les populations contestataires qui refusent de libérer les emprises. Les violences qui s'en suivent contribuent à dégrader l'image de l'armée dans les quartiers traversés par cette route au point d'occulter l'impact positif que cet ouvrage est supposé avoir sur les relations entre l'armée et les populations. A cela s'ajoute le retard dans l'exécution des travaux; retard imputé à tort ou à raison aux forces armées ; ce qui corrompt les relations armée-population. Mais, c'est principalement le lien étroit entre l'activité de maintien de l'ordre des militaires et leur implication dans les projets de développement qui influence négativement leurs rapports avec la population.

L'élargissement du spectre des missions de l'armée peut se révéler improductive. Ceci est possible lorsque, dans une situation donnée, il y a enchevêtrement entre les exigences de maintien de l'ordre et la nécessité de réalisation d'un ouvrage public par l'armée. Alors, la volonté étatique de pacifier les relations armée-société par l'action civilo-militaire est mise en tension avec son devoir régalien de maintien de l'ordre. Cela est comparable à ce que l'on observe dans le cadre de l'exercice de négociation où la tension émerge *« lorsque deux principes contraires, radicalement opposés, doivent pourtant être articulés à travers la*

*négociation, sans que l'un puisse durablement exclure l'autre* »<sup>667</sup>. Bien que nous ne sommes pas en présence d'un cas typique de négociation, cette conception de la tension (conflit) n'est pas sans importance ici.

La construction du prolongement nord du boulevard de la république dans la ville de Douala illustre bien cette difficulté. En effet, les travaux d'aménagement du territoire supposés améliorer l'estime que les populations ont de l'armée ont, *a contrario* dégradé l'image de cette institution auprès des populations riveraines. Pour cause, le recours aux militaires pour maintenir l'ordre dans le cadre de l'opération de délogement préalable des populations contestataires des décisions de l'autorité politique et les violences qui s'en sont suivies. Certains habitants des quartiers traversés par cette route ont finalement retenu uniquement l'image d'une armée aux méthodes brutales :

*« Pour la libération des emprises, les militaires du Génie, soutenus par les forces du Bataillon d'Intervention Rapide ont délogé les populations insatisfaites des montants des dédommagements et qui ne voulaient pas quitter les lieux. Il y avait aussi des personnes qui n'ont pas été dédommagées et qui n'acceptaient pas quitter leur logement. Les militaires les ont brutalisé et frappé à coup de matraques »*<sup>668</sup>.

Ces actes de violence occultent, bien que partiellement, l'image positive que devrait produire la réalisation de cette infrastructure sociale. Alors, quoique certains habitants reconnaissent que les populations déguerpies par la force avaient été préalablement sommées de libérer les emprises, ils auraient souhaité que l'armée fut plus indulgente et moins brutale à leur égard<sup>669</sup>.

Toutefois, il faut relever que les avis au sein de la population ne convergent pas sur la question de l'usage de l'armée dans cette opération de délogement. Les personnes directement concernées par la violence due au délogement fustigent cette démarche martiale. Au contraire, celles qui ne sont pas directement concernées tentent parfois de légitimer cette violence en faisant valoir la nécessité de la force dans les cas où les décisions de l'autorité publique ne sont pas respectées. Par conséquent, certains habitants des quartiers concernés par le projet de construction de l'infrastructure routière estiment que l'usage des forces armées est tout à fait

---

<sup>667</sup> Aurélien Colson, « Gérer la tension entre secret et transparence. Les cas analogues de la négociation et de l'entreprise », *Revue française de gestion*, vol. 6, n° 153, 2004, pp. 87-99, p. 87.

<sup>668</sup> Entretien n° 59, op. cit.

<sup>669</sup> Commentaire issu de l'entretien n° 60 réalisé auprès d'une commerçante habitant le quartier Bonabo où le Génie a construit une route, Douala, Cameroun, Juin 2019.

normal vue les oppositions de certaines populations. Les propos suivants, recueillis dans le cadre des entretiens reflètent cette idée :

*« Quand vous avez des enfants, il y en a qui sont têtus. Par conséquent, il faut parler fort pour qu'ils comprennent. Alors, c'est pour cette raison que l'État fait recours aux militaires pour maintenir l'ordre dans le coin, ce n'est pas pour faire du mal mais c'est pour apaiser les tensions. Une entreprise privée ne pouvait pas réaliser les travaux de construction de la route dans notre quartier parce que cette zone était très occupée par les populations, sans aucune servitude. Il a fallu détruire des maisons ; ce qui n'était pas évident pour les entreprises privées. Il fallait utiliser la force »<sup>670</sup>.*

Ce chef de quartier, auxiliaire de l'administration n'a pas été délogé; sa maison se trouvant hors du périmètre concerné. Son discours est représentatif des réponses données par les enquêtés y compris ceux qui ne résident pas dans la zone concernée. A la question de savoir si la démarche des autorités en l'occurrence ici, le recours aux forces armées et donc à la force pour déloger les populations mécontentes est normale, les enquêtés répondent par l'affirmatif bien qu'ils n'admettent pas les exactions commises par l'armée. Ils mettent en exergue le fait qu'aucune entreprise privée n'aurait réussi à réaliser cet ouvrage face aux contestations populaires. L'usage de l'armée dans ce cas est symptomatique de la gouvernance par l'intimidation. Alors, en s'intéressant au profil des acteurs c'est-à-dire, ici, leur degré d'implication dans l'opération de délogement, une analyse simpliste des propos de ce chef conduit à conclure que ceux qui sont épargnés par les délogements dans ces quartiers précis approuvent l'usage de la force. Dans cette perspective, leur approbation serait fondée sur le manque d'intérêt immédiat c'est-à-dire le fait qu'ils ne soient pas directement concernés. Mais, une lecture approfondie de ces prises de position permet d'avoir un autre regard. En s'appuyant sur les travaux de Peter Berger et Bernard Luckman notamment sur les concepts d'« accoutumance », d'« habitude » et d'« institutionnalisation », on peut imputer la légitimation de cette démarche martiale par certains habitants, à l'environnement de socialisation. En effet, l'habitude ou l'accoutumance désigne la répétition fréquente d'une même activité qui crée une habitude et participe à la construction d'un modèle dont l'homme s'inspire dorénavant<sup>671</sup>. Elle précède l'institutionnalisation. Cette dernière « se manifeste chaque fois que des types d'acteurs effectuent une typification réciproques d'actions

---

<sup>670</sup> Entretien n° 46 réalisé auprès d'un chef de quartier, Douala, Cameroun, octobre 2017.

<sup>671</sup>Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012 p. 110.

*habituelles* »<sup>672</sup>. Dans cette perspective théorique, le processus d'accoutumance ou d'habituation est constitué par l'usage répété de la force comme mécanisme de gestion des contestations sociales. Cette démarche étatique martiale devient par l'effet de sa régularité un comportement institutionnalisé dans la résolution des conflits l'opposant à la population. Les populations à leur tour, socialisées dans un environnement où la force est érigé en mécanisme principal de mise au pas des « *têtus* », à force de vivre des situations similaires de manière fréquente, finissent par intérioriser cette démarche comme une condition normale de la société. D'où le fait qu'elles trouvent légitime le recours à l'armée. A l'image de la théorie de la servitude volontaire de La Boétie qui postule que « *la première raison de la servitude volontaire, c'est l'habitude* »<sup>673</sup>, les populations habituées à la résolution martiale des conflits entre l'État et les populations finissent par y voir un processus normal. Dans ce processus d'adaptation à une situation anormale, « *le peuple ne remet pas en cause les rapports de domination qui structurent la société dans laquelle il vit, et son manque d'esprit critique l'amène à trouver la situation normale* »<sup>674</sup>. Pour Etienne La Boétie, « *on s'habitue à avaler le poison de la servitude sans le trouver amer* »<sup>675</sup>. Dans ces circonstances, l'habitude succède à la force comme levier de domination car des logiques initialement contestables sont intériorisées du fait de leur régularité et l'on finit par les trouver commodes.

Cette accoutumance populaire aux méthodes martiales est contreproductive dans la mesure où elle élude une dimension importante de ce conflit social. L'accoutumance à ces méthodes de gestion des contestations sociales prend l'ascendant sur l'esprit critique qui aurait permis aux populations de comprendre que la situation pose un problème social crucial. En effet, le fait qu'une entreprise privée n'ait pu réaliser cet ouvrage face aux contestations populaires pose un problème social fondamental de dédommagement et de recasement des populations déplacées pour cause d'utilité publique. Or cette problématique fondamentale est occultée par le juridisme qui caractérise l'approche des autorités politiques. C'est d'ailleurs ce juridisme qui contribue à perpétuer et à légitimer le déguerpissement violent des populations. Notons néanmoins que le déguerpissement est défini « *comme une expulsion collective et contrainte d'individus qui ne possèdent pas de droits reconnus sur les parcelles qu'ils occupent.*

---

<sup>672</sup>Ibid. p. 112.

<sup>673</sup> Etienne De La Boétie, « Discours de la servitude volontaire », en ligne : <https://www.singulier.eu/textes/reference/texte/pdf/servitude.pdf>, consulté le 15 mai 2019.

<sup>674</sup> Maxada Onno, « Discours de la servitude volontaire », *La révolution en charentaise*, 7 Juillet 2005, en ligne : <http://larevolutionencharentaises.teznet.fr/spip.php?article21>, consulté le 15 mai 2019.

<sup>675</sup> Etienne De La Boétie, cité par Maxada Onno, op. cit., p.112.

*Le recours à la violence, physique ou symbolique, accompagne généralement la procédure : les déguerpis sont le plus souvent déplacés par la force ou brutalement sommés de quitter leur lieu de résidence »<sup>676</sup>. C'est donc une opération qui implique l'usage de la contrainte physique. Le déguerpissement au Cameroun a des fondements juridiques. Aux termes de l'article 13 de l'ordonnance n°74/1 du 6 Juillet 1974, fixant le régime foncier au Cameroun, « Les organismes bénéficiaires de l'expropriation sont tenus d'indemniser les victimes sur leur budget », « Il n'est dû aucune indemnité pour destruction des constructions vétustes ou menaçant ruine ou de celles réalisées en infraction aux règles d'urbanisme ». Toutefois, ce droit qui fonde l'action de l'État est appréhendé par certains auteurs comme désuet et déshumanisé. Par conséquent, il ne peut à lui seul gouverner les conduites de l'État en matière de délogement. C'est du moins l'argument défendu par Alexandre. T. Djimeli qui estime que : « il est vrai qu'il est facile d'opposer à ce constat le fait que la loi interdit à quiconque d'occuper un espace relevant du domaine privé ou une zone à risque. Seulement, il ne faudrait non plus oublier que dans le préambule de la Constitution du 18 janvier 1996, il est précisé que : « la propriété est (...) garantie à chacun par la loi. Nul ne saurait en être privé si ce n'est pour cause d'utilité publique. » A partir de là, le législateur peut entreprendre d'humaniser les textes relatifs au domaine foncier. Le droit doit reposer sur deux arguments que sont le juridique et le moral (l'humain). Il faut éviter cette tendance à vouloir tout expliquer ou justifier par le seul droit, parfois même dépassé »<sup>677</sup>. Cette position montre que l'Afrique ne doit pas s'en tenir au positivisme juridique. C'est tout le problème du juridisme c'est à dire le dilemme entre légalité et légitimité. Alors, les actions civilo-militaires de type développementaliste peuvent être contreproductives lorsque dans le cadre de ces actions, l'armée est amenée à commettre des actes de violences liées à son travail de maintien de l'ordre. Mais l'usage de la force et plus largement la conception sécuritaire des problèmes sociaux est un dénominateur commun des États fragiles qui, du fait de leur déliquescence et des risques de contestation populaires, perçoivent tout problème comme une menace aux régimes politiques en place.*

---

<sup>676</sup>Julie Blot et Amandine Spire, « Déguerpissements et conflits autour des légitimités citoyennes dans les villes du Sud », *L'Espace Politique*, vol. 1, n° 22, 2014, p. 1, en ligne : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/2893>, consulté le 23 septembre 2019.

<sup>677</sup> Alexandre. T. Djimeli, « Cameroun : Yaoundé-Douala : les « déguerpissements » humilient et déshumanisent les habitants », entretien réalisé par le quotidien *Le Messager*, août 2008, en ligne : <http://www.hic-gs.org/articles.php?pid=9>, consulté le 23 septembre 2019.



### C. Comprendre Le « tout sécuritaire » dans la construction de l'État fragile du Cameroun

Les travaux de Chantal Belomo sur l'ordre et la sécurité<sup>678</sup> donnent à voir l'importance des problématiques sécuritaires dans la fabrique de l'État au Cameroun : *« l'ordre, l'autorité et la sécurité sont des concepts qui, depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, ont jalonné l'histoire de cet État. Ils ne cessent d'être convoqués, voire même magnifiés. De ce fait, ils structurent largement le politique, que ce soit dans le cadre du discours, de la théâtralisation et même de la pratique. Ces trois concepts se déclinent de plusieurs manières et sont révélateurs de la rhétorique et du champ lexico-politique: « l'ordre règnera par tous les moyens », « il faut restaurer l'autorité de l'Etat », « il faut maintenir l'ordre et la sécurité »*<sup>679</sup>. Cette omniprésence des concepts d'ordre et de sécurité dans la fabrique de l'État du Cameroun fait écho à l'usage du Génie à des fins d'intimidation dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire. Mais cette logique de militarisation de la société et la référence permanente à la nécessité de préserver la sécurité n'est pas l'apanage unique du système politique camerounais. C'est le dénominateur presque commun des sociétés fragiles caractérisées par des risques d'implosions sociales permanentes. Il s'agit, selon certains auteurs, des *« États ayant un potentiel important de conflits pouvant contaminer la sécurité internationale mais aussi l'économie mondiale »*<sup>680</sup>. Dans le contexte actuel où la mondialisation renforce la transnationalisation des menaces, la déliquescence d'un État est susceptible d'avoir des conséquences au-delà de ses frontières. Toutefois, cette définition de l'État fragile paraît excessive. Elle peut par ailleurs servir de prétexte à l'interventionnisme. Mais, le « tout sécuritaire » n'est pas l'apanage des seules sociétés fragiles. C'est une dynamique globale dérivée de la multiplication des menaces à l'échelle internationale. Les attentats du 11 septembre 2001 constituent l'un des facteurs ayant contribué à faire de la sécurité le leitmotiv de tout discours sur la gouvernance dans le monde. Ils ont démontré la fragilité des sociétés même les plus avancées en matière de sécurité conduisant à l'extrême sécurité. La sécurisation de toutes les problématiques sociales (par exemple la sécurité environnementale, économique, alimentaire et démographique) contribue également à cette dynamique du « tout sécuritaire ». Toutefois, ce mouvement global est amplifié dans les sociétés fragiles où l'État arrive à peine à satisfaire les besoins primaires de la

---

<sup>678</sup> Pélagie Chantal Belomo Essono, op. cit.

<sup>679</sup> Ibid. p. 12.

<sup>680</sup> Jean-Denis Mouton, « « État fragile », une notion du droit international ? », *Civitas Europa*, vol. 1, n° 28, 2012, pp. 5-18, p. 18.

population. Ainsi, les risques de contestation sociale sont plus prononcés, aggravant le sentiment d'insécurité ; ce qui entraîne l'usage souvent démesuré de la force publique. Au Cameroun, ce sentiment d'insécurité et le risque d'implosion sociale sont amplifiés par des crises socio-politiques et sécuritaires. En effet, depuis la fin de l'année 2010, le Cameroun connaît une situation politique très instable du fait de trois crises majeures. Dans la région de l'extrême-Nord, le pays fait face à la secte islamiste BokoHaram alors que l'économie est à la peine. Les leaders des partis politiques sont arrêtés à l'issue des élections présidentielles de 2018. En effet, « *en janvier 2019, plusieurs opposants sont emprisonnés après une marche de contestation dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam. 117 personnes sont interpellées. Parmi elles, l'opposant Maurice Kamto et plusieurs cadres de son parti le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun : Alain Fogué, Paul Eric Kingue ou le chanteur de musique de rap, Valsero* »<sup>681</sup>. En plus, les deux régions dites anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest font l'objet de revendications sécessionnistes avec pour objectif la création de l'État d'Ambazonie<sup>682</sup>. Enfin, dans sa région Est, le Cameroun fait face aux phénomènes de coupeurs de route<sup>683</sup> et à une insécurité due à la proximité frontalière avec le République Centrafricaine; un pays plongé dans la guerre civile. Ces événements menacent l'intégrité du territoire et créent un sentiment permanent d'insécurité. Dans ce contexte de fragilité, le gouvernement adopte une démarche de méfiance vis-à-vis de toute situation potentiellement conflictuelle.

Par conséquent, si des actes de violence sont observés dans le cadre des opérations de délogement des populations afin de permettre la réalisation d'ouvrages publics, il faut reconnaître que la mobilisation de l'armée obéit à une volonté de l'État de réduire les risques d'implosion d'une société en crise. L'ambiguïté qui caractérise le rôle du Génie militaire dans le cadre des missions duales n'est pas totalement déconnectée du contexte sécuritaire camerounais et de certains usages contemporains du concept de sécurité. Le Cameroun est décrit depuis quelques années comme étant dans un « état de chaos lent »<sup>684</sup> c'est-à-dire de

---

<sup>681</sup> Axel Augé et Christel Dior Tamegui, op. cit., note de bas de page n° 3, p. 205.

<sup>682</sup> Ambazonie c'est le nom que les mouvements sécessionnistes donnent aux deux régions anglophones du Cameroun. Il s'agit des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qu'ils entendent détacher du Cameroun pour en faire un territoire indépendant.

<sup>683</sup> Les coupeurs de route sont des bandits de grand chemin, organisés en bandes armées, qui attaquent les usagers de la route. Metoo Salla, « Les coupeurs de route dans le septentrion camerounais », *Cahier de la pensée mili-terre*, 2018, P. 1, en ligne : [https://www.penseemiliterre.fr/plugins/cdec/pdf/to\\_pdf.php?entry=445](https://www.penseemiliterre.fr/plugins/cdec/pdf/to_pdf.php?entry=445), consulté le 11 mars 2021.

<sup>684</sup> Cette expression est utilisée par Mathias Eric Owona Nguini, politologue et analyste politique camerounais. Ce dernier estime depuis quelques années que le Cameroun évolue vers un état de guerre. Il fonde son analyse sur les éléments suivant : un système de centralisme personnel, l'absence d'une logique de programmation de l'évolution politique du pays et des instruments de développement (DSCE : Document de stratégie pour la

fragilité globale pouvant aboutir à une véritable guerre civile. Dans un tel contexte, toute revendication sociale ou tout désaccord entre l'autorité politique et les populations sont saisis comme potentiellement dangereux et menaçants pour la paix. Le déguerpissement des populations des zones devant accueillir la construction d'infrastructures est ainsi présenté par le gouvernement comme pouvant aboutir à des conflits sociaux et par conséquent nécessite l'usage de moyens sécuritaires conséquents. C'est le sens de ces propos du délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala. En effet, interrogé sur les raisons du choix de l'armée pour déloger les habitants et construire la route, il dit ne pas être en mesure de justifier les choix du président de la République mais affirme que ce dernier a dû apprécier les difficultés que les autorités de la ville rencontraient dans cette opération<sup>685</sup>. Cet informateur compare ce recours au Génie militaire à d'autres situations qui ont nécessité l'usage de l'armée dans la ville dont il a la charge. Il associe ainsi l'obstacle social c'est-à-dire le refus des populations de quitter leur logement à un problème grave de sécurité :

*« D'une manière générale, quand il y a des situations graves qui relèvent de la protection civile, il peut arriver que l'armée vienne à la rescousse. C'est le cas des émeutes dites de la faim de février 2008 dans la ville de Douala. Les forces de maintien de l'ordre étaient assez débordées et l'État a fait appel à l'armée, non pas pour venir lutter contre ses populations mais pour donner un coup de main dans le sens du maintien de l'ordre »<sup>686</sup>.*

Pour l'autorité politique, le maintien de l'ordre et de la sécurité par tous les moyens devient nécessaire lorsque les circonstances l'imposent. La répression des émeutes des vigneronnes en 1907 en France en est un exemple. En effet, au milieu du XIXe siècle, quatre départements français (Gard, Hérault, Aude et Pyrénées-Orientales) se spécialisent dans la production viticole. Mais de 1900 à 1906, la surproduction fait chuter les prix. Le remboursement des dettes devient difficile et les viticulteurs réclament, entre autres, l'abrogation de la loi sur la « chaptalisation »<sup>687</sup>. Face au refus du gouvernement, des manifestations violentes sont organisées. Georges Clemenceau, ministre de l'intérieur, jugea que force devait rester à la loi et pour rétablir l'ordre fit appel à l'armée. Depuis le 17 juin 1907,

---

croissance et l'emploi) non efficace. sources : <https://www.autantledire.com/mathias-eric-owona-nguini-meon-chaos-lent-lun-des-plus-beaux-textes-au-cameroun/>, consulté le 2 janvier 2021.

<sup>685</sup> Commentaire de l'entretien n° 51, op. cit.

<sup>686</sup> Ibid.

<sup>687</sup> La « chaptalisation » consiste à relever le taux d'alcool du vin par l'ajout du sucre.

22 régiments d'infanterie et 12 régiments de cavalerie occupaient tout le Midi de la France, soit 25 000 fantassins et 8 000 cavaliers<sup>688</sup>.

S'agissant de l'action de délogement des populations au Cameroun, l'autorité politique fait appel au Génie parce qu'elle y voit une source de contestation populaire et donc d'insécurité. Si force doit effectivement restée à la loi, la mobilisation des militaires dans ce type d'opération est en contradiction avec le principe de spécificité militaire chère à Samuel Huntington. L'officier est un spécialiste de la violence. Lorsque son intervention se fait dans le cadre de missions qui n'appellent pas l'action combative et qui sont empruntées de logiques politiques, le risque d'échec est grand. En effet, « *la fonction d'une force militaire est un combat armé réussi* »<sup>689</sup>. La mission classique du militaire professionnel ; celle que Huntington promeut est le « *management de la violence* »<sup>690</sup>. Cette violence est celle que l'on retrouve sur les terrains de conflits générant des combats avec l'ennemi et non la violence inhérente aux manifestations sociales<sup>691</sup>. D'où les rapports tendus entre les militaires du Génie et les populations dans le cadre des opérations de délogement de la population sous la forme du maintien de la paix.

La construction des opérations de délogement comme problème de sécurité fait écho aux travaux sur la sécurisation entendue comme une version extrême de la politisation. Cette dernière suppose la constitution de certaines problématiques sociales en enjeux de sécurité et l'appel à l'usage des mesures spécifiques pour les traiter. Il s'agit en réalité d'utiliser une grammaire sécuritaire pour désigner un problème social afin de légitimer le recours à des moyens extraordinaires dont la force<sup>692</sup>. Le recours au Génie militaire apparaît ainsi comme l'ultime voix à emprunter pour réaliser les travaux dans des zones où la résistance populaire est perçue comme une menace à la sécurité de l'État entendue comme la sécurisation du régime

---

<sup>688</sup> Source : <https://www.thezandescorbieres.com/images/Dio4p1907.pdf>, consulté le 10 février 2021. Voir aussi Stéphane Le Bras. « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras. *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, PUBP, 2018, p. 121-p. 142, en ligne, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01956734/document>, consulté le 10 février 2021.

<sup>689</sup> Samuel Huntington, op. cit., p. 11. Ce passage est traduit par l'auteur.

<sup>690</sup> Ibid., p. 12.

<sup>691</sup> Il faut par contre noter avec Thierry Nogues que le type de professionnalisme militaire prôné par Huntington « *correspond assez mal aux contextes dans lesquels les militaires sont engagés depuis la fin de la guerre froide. Les armées ont plutôt tendance à servir dans des contextes marqués par l'imbrication de plus en plus étroite des enjeux et actions politiques, diplomatiques, économiques et militaires* ». Thierry Nogues, « Armées et missions de sécurité intérieure : la spécificité militaire en question. Réflexions tirées d'une enquête sociologique », *Les Champs de Mars*, vol. 2, n° 10, 2001, pp. 103-134, p. 128.

<sup>692</sup> Cette conception de la sécurisation est développée dans le cadre des approches critiques de la sécurité. Voir Barry Buzan, Ole Weaver et Jaap De Wilde, op. cit.

politique. L'efficacité du discours sur la dimension sécuritaire des opérations de délogement bénéficie du pouvoir des acteurs politiques qui le prononcent en l'occurrence ici le délégué du gouvernement. Cette logique qui « sécurise » toutes les problématiques sociales n'est pas nouvelle au Cameroun, elle participe de la construction de l'État depuis les indépendances. Le Cameroun apparaît ainsi comme un environnement à risque où toute contestation sociale est sensible et susceptible de menacer la vie de l'État en construction. Par conséquent, ce dernier ne fait l'économie d'aucun moyen pour essayer de maintenir une certaine stabilité y compris par la perversion de l'usage de la force publique.

Mais, cette reconfiguration des rapports entre l'armée et les autorités politiques n'est pas la seule problématique que donne à voir l'introduction de la variable force duale dans l'analyse des relations entre ces deux entités. Le fait de confier des tâches extra-militaires au Génie militaire pose aussi le problème de la condition militaire en termes de revalorisation des rémunérations.

## **§2. La condition sociale du soldat engagé dans les missions d'aménagement du territoire**

Appréhendée comme « *l'ensemble des dispositions qui adaptent l'exercice des droits reconnus aux citoyens aux nécessités propres à l'état militaire, la condition militaire constitue une universalité d'obligations, de garanties et de compensations qui donne à la collectivité des officiers, sous-officiers et hommes de rang ses caractères propres* »<sup>693</sup>. De manière prosaïque, c'est « *l'ensemble des droits et des obligations qui incombent à ceux qui exercent l'activité militaire* »<sup>694</sup>. Poser le problème de la condition militaire traduit à priori l'aveu d'un particularisme militaire. En effet, la spécificité militaire<sup>695</sup> contribue à rendre pertinente l'analyse de la condition militaire qui, du reste, doit être différente de la condition civile. Mais, l'étude de la condition militaire n'est pas réductible à son caractère spécifique ; elle est aussi la conséquence, entre autres, des dynamiques institutionnelles dont la professionnalisation occupe

---

<sup>693</sup> Jean-Claude Roqueplo, *Le statut des militaires*, Paris, La Documentation Française, 1979, p. 85.

<sup>694</sup> Jean Philippe Wirth, *La condition militaire*, Paris, Dalloz, 2015, p. 2.

<sup>695</sup> Par spécificité militaire, il faut entendre ici leur caractère singulier par rapport aux civils. Mais la définition du concept de « spécificité militaire » a fait l'objet de débats. S'agissant des termes du débat sur ce concept, se référer à Laure Bardies, « Du concept de spécificité militaire », *L'Année sociologique*, vol. 61, n° 2, 2011, pp. 273-295.

une place importante<sup>696</sup>. Par ailleurs— et c'est l'objet de cette analyse— l'élargissement du champ d'action militaire par la dualisation entraîne un regard nouveau sur la condition militaire.

Par conséquent, la dynamique de dualisation des forces armées constitue un élément important de renouvellement de la problématisation de la condition sociale des militaires du Génie. Elle introduit une nouvelle variable d'analyse à savoir le versant développementaliste de l'action civilo-militaire qui permet une lecture des relations armée-État sous deux angles complémentaires : D'une part, l'on a un élément cognitif qui se traduit dans la perception que les deux acteurs étatiques et militaires ont de l'action civilo-militaire par rapport au statut des soldats du Génie. Plus concrètement, les activités de développement de l'armée, telles que conduites au Cameroun, sont-elles perçues comme supplémentaires à l'activité quotidienne des militaires du Génie ? Ces activités confèrent-elles à ce corps un statut particulier par rapport aux autres corps de l'armée ? Sur le plan théorique et dans une perspective d'analyse des politiques publiques, cette dimension cognitive pose le problème des contraintes liées à la mise en œuvre de l'action publique. Ces contraintes se matérialisent, dans ce cas précis, par l'écart qui existe entre la conception qu'ont les concepteurs d'une politique publiques en l'occurrence ici l'État et la conception qu'ont les acteurs chargés de la mettre en œuvre à savoir les militaires. D'autres part, la perception que chacun des acteurs a de l'action civilo-militaire oriente la réflexion sur la question de la condition du soldat du Génie engagé sur le terrain du développement. Cette perspective d'analyse est une conséquence de la première parce que les conceptions respectives des deux acteurs étatiques et militaires influent sur la condition militaire dont elles contribuent à définir le contenu. En effet, la perception que l'État et les forces armées ont des nouvelles missions du Génie constitue un élément central du questionnement de la condition matérielle du soldat du Génie. Les acteurs militaires chargés de la mise en œuvre de l'action civilo-militaire conçoivent cette dernière comme une activité supplémentaire ; ce qui est contraire à la conception qu'en ont les autorités politiques (A). La perception des missions duales comme une activité supplémentaire et le sentiment d'insécurité matérielle nourrissent des pratiques militaires déviantes (B).

---

<sup>696</sup> Dans une étude comparée des armées françaises et britanniques, William Genieys, Jean Joana et Andy Smith appréhendent les dynamiques de professionnalisation des forces armées comme un élément capital dans l'analyse de la condition militaire : William Genieys, Jean Joana et Andy Smith, *Professionnalisation et condition militaire : une comparaison France/Grande-Bretagne*, Rapport de recherche, Centre d'Etudes en Science Sociale de la Défense C2SD. 2000, en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01405121/document>, consulté le 29 juin 2019.

## A. Les différences de perception entre les acteurs étatiques et militaires des missions de d'aménagement du territoire de l'armée

L'objectif de cette articulation c'est de démontrer qu'il existe une divergence dans le sens que l'État et les militaires donnent aux actions de participation du Génie militaire au développement. Cette différence de conception pose le problème de la mise en œuvre des politiques publiques. La mise en œuvre s'avère souvent complexe du fait du conflit de perception entre les « *metteurs en œuvre* »<sup>697</sup> et les concepteurs. Si cette approche cognitive révèle la complexité du processus de mise en œuvre de l'action publique, elle met également en lumière toute la plus-value que peut constituer l'étude de la phase opératoire de l'action publique. En effet, la mise en œuvre, loin d'être une opération subsidiaire d'exécution des décisions prises en amont, est une sources d'enrichissement de la politique publique du fait de la controverse qu'elle peut susciter soit entre les différents acteurs intervenant dans cette phase soit entre les concepteurs et les *metteurs en œuvre*. Alors, la mise en œuvre ne constitue pas une phase isolée et déconnectée de la phase de conception car elle peut aussi entraîner la modification des politiques publiques et donc contribuer à leur construction. C'est du moins le sens que Pierre Müller donne à l'étape de mise en œuvre dans le cycle d'une politique publique<sup>698</sup>. Dans cet ordre d'analyse, si les perceptions divergentes qui se révèlent entre l'État et les militaires pendant la mise en œuvre des politiques publiques d'action civilo-militaire peuvent entraver cette phase, elles peuvent aussi constituer une source d'enrichissement de la politique. D'où l'importance de la construction par petits pas (incrémentale) des politiques publiques : dans le cadre de la mise en œuvre, les contraintes de terrain participent à la construction et à l'amélioration de l'action publique.

L'argumentaire déployé ici s'appuie sur des entretiens menés auprès des militaires dans le chantier de construction de la route reliant le carrefour Nyala au quartier Japoma dans la ville de Douala. Alors, si ce cas d'étude très centré peut poser le problème de la généralisation des résultats obtenus, le caractère partagé des soldes insignifiantes des soldats n'appartenant pas aux corps d'élite constitue un mobile d'extension de cette perception aux militaires du Génie engagés dans les chantiers autres que celui étudié. L'article 3 du décret n°2012/571 du 29

---

<sup>697</sup> Cette expression est utilisée par Sandra Philippe pour désigner les acteurs chargés de réaliser une politique publique. Voir Sandra Philippe, « La mise en œuvre de l'action publique : un moment problématique. L'exemple de la politique de santé mentale », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 2, 2004, pp. 315-334, p. 315.

<sup>698</sup> Pierre Muller, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *op. cit.*

Novembre 2012 portant réorganisation et fonctionnement de la Direction du Génie militaire dispose en son neuvième point que « *la Direction du Génie militaire est chargée des travaux qui lui sont confiés par le gouvernement dans le cadre de la participation des forces armées au développement économique et social de la nation* »<sup>699</sup>. Il en va de même pour les autres textes qui organisent le ministère de la défense notamment l'article 43 du Décret n°2001/ 178 du 25 Juillet 2001 portant organisation générale de la défense et des états-majors centraux. Les missions de participation au développement mentionnées dans ces dispositions juridiques sont celles qui structurent la « *composante civile de l'identité militaire* »<sup>700</sup> au Cameroun. Elles font partie des missions statutaires du Génie militaire et par conséquent ne confèrent pas un statut particulier aux soldats appartenant à ce corps de l'armée. Il en ressort que dans l'esprit des concepteurs des politiques publiques d'action civilo-militaire de type développementaliste, ces dernières constituent, non pas des actions supplémentaires, mais une partie intégrante des missions que le corps du Génie doit accomplir au profit de la nation. Dans cette perspective, le soldat du Génie ne peut prétendre à une solde supérieure aux militaires des autres corps du seul fait qu'il participe au développement. C'est le sens de ces propos d'un officier de l'armée en service dans un régiment du Génie :

*« Les unités du Génie militaire qui participent à la construction des ouvrages publics ne sont pas mieux rémunérés que les soldats des autres corps de l'armée. C'est une activité normale qui fait partie des missions du Génie. Par contre, lorsque les soldats du Génie sont envoyés dans un chantier, ils perçoivent une prime d'alimentation justifiée par le fait qu'ils quittent leur famille. Cette prime est valable dans les autres corps de l'armée pour des activités menées sous forme de missions. Elle est de 2000 FCFA par jour d'après les textes »*<sup>701</sup>.

Il ressort de ce propos que dans la perception du politique, les missions duales ne constituent pas un vecteur de revalorisation de la condition du soldat qui y est engagé. Le

---

<sup>699</sup> Cameroun, article 3, Décret n°2012/571 du 29 Novembre 2012 portant réorganisation et fonctionnement de la Direction du Génie militaire.

<sup>700</sup> Nous utilisons l'expression « *composante civile de l'identité du Génie militaire* » par opposition à la composante martiale de son identité. En effet, le Génie militaire a une identité structurée autour de la dimension martiale de son activité c'est-à-dire les missions classiques de défense et de sécurité. C'est une force au service de la mission régaliennne de sécurité et de défense de l'État. S'agissant de la composante civile de cette identité, elle renvoie dans ce travail au fait que le Génie militaire conduit des missions d'aménagement du territoire au profit du développement.

<sup>701</sup> Entretien n° 2, op. cit.



délégué du Gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala ne dit pas le contraire à ce sujet lorsqu'il affirme :

*« Les actions civiles de l'armée sont des actions normales, des actions bénévoles qui ne sont pas des opérations commerciales, ni économiques qui permettent à l'armée d'avoir plus d'argent. Au contraire, nous avons eu à le vérifier, les soldats qui travaillent dans les chantiers n'ont pas plus de rémunération que d'habitude. Ils font leur travail normal pour lequel ils sont programmés »<sup>702</sup>.*

Cette perception des ACM de type développementaliste en tant que missions statutaires et non supplémentaires du Génie militaire n'est pas seulement le résultat d'un cadrage juridique ; elle découle aussi de la perception mitigée que la société civile a du rôle des forces armées pendant les périodes de paix. Dans cette perspective, l'action sociale du Génie en période de paix est perçue comme une juste compensation du salaire perçu pendant cette période d'oisiveté<sup>703</sup>. En effet, dans certains pays africains dont le Cameroun, la rareté des conflits de défense des frontières nationales a entraîné l'« oisiveté »<sup>704</sup> de l'armée et construit un sentiment populaire d'une armée inutile, réduite à son rôle polémique de répression des contestations sociales et de sauvegarde des régimes autoritaires. Dans un tel environnement, la contribution de l'armée au projet de développement est perçue comme une stratégie de rationalisation de leur existence. Cette représentation populaire entérine l'idée que le soldat engagé dans les projets d'aménagement du territoire accomplit une mission pour laquelle il est déjà rémunéré et par conséquent ne saurait prétendre à une revalorisation de sa condition sociale sur la base de son action sociale. Certains militaires du Génie semblent être conscients de ce statut lorsqu'ils s'engagent dans ce corps parce que la plupart affirment qu'ils sont les sapeurs-pompier de l'État en matière de développement. Pour eux, les missions d'aménagement du territoire accomplies en temps de paix font partie de l'appui à la politique de développement de l'État. Ils avouent être fiers de faire ce travail parce qu'ils sont recrutés sur la base de leurs

---

<sup>702</sup> Entretien n° 51, op. cit.

<sup>703</sup> Ce commentaire au sujet de la perception populaire de l'action civilo-militaire est issue des entretiens n° 35 et 39 réalisés auprès de deux enseignants de lycée, Yaoundé, Cameroun, Juin 2019. Entretiens n° 37 et 38 réalisés auprès de deux enseignants de lycée, Douala, Cameroun, Mai 2019. Cette idée revient aussi dans les entretiens 43, 44, 45, 46, 47, 49 réalisés auprès des chefs de quartiers et de blocs habitant un quartier où le Génie construit une route, Douala, Cameroun, Septembre 2017.

<sup>704</sup> La notion d'oisiveté s'utilise ici avec beaucoup de prudence dans la mesure où un soldat qui n'est pas en guerre n'est pas nécessairement oisif. La défense et la sécurité du territoire national ne se font pas seulement en période de guerre. La seule présence militaire est un gage de sécurité. En outre, l'entraînement constitue une activité quotidienne des militaires dans une logique de préparation à une éventuelle guerre. Par conséquent, si l'on peut percevoir une certaine oisiveté en période de paix, elle demeure relative.

différentes spécialités et lors du recrutement, le militaire est conscient du fait qu'il va non seulement servir l'armée mais également participer à l'amélioration des conditions de vie des populations<sup>705</sup>.

Toutefois, bien que les « hommes en tenue » soient conscients du caractère statutaire de leur mission de développement, la perception que les soldats interviewés ont de leur mission de participation au développement contraste avec celle du concepteur de cette politique en l'occurrence ici l'État. Ils revendiquent pour la majorité un double profil de militaire et de technicien civil et, y voient une raison légitime de revalorisation de leurs conditions sociales :

*« Nous perdons de l'énergie dans le cadre de ce travail et à mon sens, on devrait avoir une rémunération particulière. Vous savez, mettre son génie en œuvre est différent du militaire fantassin qui reçoit des ordres du chef. Dans le Génie c'est différent, nous devons avoir une expérience ; alors on devrait rémunérer notre technique »<sup>706</sup>.*

Le sens que ces soldats donnent à leurs actions sociales n'est pas déconnecté du processus d'institutionnalisation progressive de cette politique. En effet, l'action sociale des forces armées camerounaises a relativement transcendé les logiques sporadiques pour s'inscrire dans une perspective de plus en plus structurelle, mobilisant de manière permanente les soldats du Génie. Les activités prennent de l'ampleur au point de faire de l'armée une structure concurrente des entreprises privées œuvrant dans le domaine du BTP. Dès lors les sollicitations récurrentes du Génie participent à construire le sens que les acteurs militaires donnent à leur travail à savoir un travail supplémentaire et suffisamment consistant qui nécessite un traitement spécifique. Bien que certains informateurs militaires essayent d'intégrer leur participation au développement dans le cadre des missions statutaires, leurs récits traduisent leur malaise et témoignent du fait qu'ils ont en réalité une autre vision de ces missions civiles. Dans cette perspective, l'honneur à la patrie et la fidélité sont mobilisés comme facteurs justificatifs de leur engagement dans l'armée et, la problématique des primes ou des avantages liés aux actions autres que militaires revêt un caractère subsidiaire car le militaire dispose déjà d'une rémunération du fait de son statut de militaire et conformément à son grade :

*« En tant que militaire du Génie, nous avons d'abord l'honneur et la fidélité pour la patrie. C'est le même slogan qui anime les travaux que nous faisons pour les civils. Le militaire sur un chantier n'est pas traité avec faveur. La prime est une récompense qui*

---

<sup>705</sup> Commentaire tiré de l'entretien n° 11, op. cit.

<sup>706</sup> Entretien n° 14 réalisé auprès d'un sous-officier au grade de Sergent-Chef, Douala, Cameroun, Juin 2019.

*vient du chef qui peut estimer qu'un militaire mérite une prime de rendement et c'est lui qui décide du montant. Ceci parce que le militaire a déjà un salaire (...) bref, l'armée c'est le devoir et seulement le devoir »<sup>707</sup>.*

Si ce récit donne l'impression que cet *homme en tenue* partage la conception gouvernementale de l'action civilo-militaire, ses propos élogieux à l'endroit du haut commandement qui a initié un projet de reconnaissance d'un statut particulier aux militaires du Génie témoigne du fait qu'il voit en ce corps une certaine spécificité. Il manifeste en effet sa satisfaction face aux actions initiées par le haut commandement afin qu'un statut particulier soit reconnu au Génie et il ajoute que cela permettra que la prime contestée par certaines personnes devienne automatique et « gratuite » pour chaque militaire en service au Génie<sup>708</sup>. L'informateur parle de « prime gratuite » ici en référence au fait que la prime ne doit pas être soumise à l'appréciation des officiers supérieurs qui, très souvent, l'octroie en fonction des rapports clientélistes avec certains soldats. Les « *corps habillés* »<sup>709</sup> appartenant au Génie s'estiment être différents des autres militaires et se fondent ainsi sur leur double profil de militaire et de technicien ; profil qu'ils mettent au service des projets de développement de l'État. Comme l'a indiqué clairement un des informateurs :

*« je pense qu'il y a une différence entre militaire simple et militaire du Génie, nous sommes toujours dans les chantiers »<sup>710</sup>.*

La différence que ce dernier souligne traduit la vision qu'il a du corps du Génie et constitue une forme de revendication d'un statut particulier.

Les différences de perception des nouvelles missions de développement du Génie militaire révélée par cette approche cognitive, loin de constituer un obstacle à la mise en œuvre des politiques publiques d'action civilo-militaire, peut participer à la reconstruction et à l'amélioration de cette politique. En effet, la prise en compte des représentations militaires du concept de dualisation est une possibilité de reconsidération de l'esprit qui a présidé à la

---

<sup>707</sup> Entretien n° 14, op. cit.

<sup>708</sup> Ce commentaire est issu de l'entretien n° 14, Ibid.

<sup>709</sup> Les « corps habillé » sont les militaires. Nous empruntons cette expression à Axel Augé. Selon lui, « l'expression « corps habillés » est employée par la rue gabonaise pour désigner les hommes en uniforme (treillis, uniforme de policier ou de gendarmes), des forces armées gabonaises. Axel Augé, « Les « corps habillés » et les pratiques de répression ordinaire au Gabon : Perpétuation d'un ethos postcolonial et désespérance sociale de la troupe » In : *Pouvoirs anciens, pouvoirs modernes de l'Afrique d'aujourd'hui*, Presses universitaires de Rennes, 2015, pp. 209-2019.

<sup>710</sup> Entretien n° 9 réalisé auprès d'un soldat du Génie, Douala, Cameroun, Juin 2019.

conception de la politique. Bien que « *l'évocation des « droits sociaux » des militaires peut paraître étonnante quand elle concerne une catégorie dont on exige avant tout qu'elle ait le « sens du devoir »* »<sup>711</sup>, la divergence de perception est un facteur de re-problématisation de la condition du militaire engagé dans les missions d'aménagement du territoire et, partant, de reconnaissance ou non de certains droits sociaux. Dans cette perspective, on assiste à une possibilité de co-construction des politiques publiques par les concepteurs et les *metteurs en œuvre* au gré des perceptions contradictoires et des contraintes de terrain potentiellement enrichissantes. L'étude de la mise en œuvre en tant que « *moment de l'action publique où les décisions se confrontent à la réalité à travers l'application des directives gouvernementales* »<sup>712</sup> s'avère ainsi cruciale dans le processus d'évaluation d'une politique publique. En effet, « *évaluer une politique publique, c'est porter une appréciation sur sa valeur, au regard d'un certain nombre de critères tels que sa pertinence, son efficacité, son efficience, sa cohérence, sa capacité à répondre aux besoins qui l'ont fait naître... Cette appréciation dépend du point de vue de celui qui l'observe : d'où l'importance des regards croisés, celui des décideurs, des opérateurs, des bénéficiaires, voire des non bénéficiaires ou des citoyens* »<sup>713</sup>. Par conséquent, la prise en compte des perceptions identiques ou non de l'ensemble des acteurs concernés par les politiques de dualisation des forces armées camerounaises (concepteurs, maître d'œuvre, exécutants etc.) devient un élément important dans le processus d'évaluation et dont d'amélioration de la politique. Il en ressort que l'évaluation d'une politique publique, pour être efficace, doit porter un regard sur la manière dont les acteurs chargés de la mettre en œuvre l'appréhendent. Dans le cas précis étudié, les acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques de force duale à savoir les militaires, n'ont pas la même perception de cette politique que les concepteurs de la politique, en l'occurrence « les politiques ». Cette divergence de perception a un impact négatif sur les conduites des acteurs militaires qui, dénoncent un déséquilibre entre le travail effectué et la solde perçue et adoptent souvent des comportements déviants.

---

<sup>711</sup> Caroline Verstappen, « Les droits sociaux des militaires », *Pouvoirs*, vol. 125, n° 2, 2008, pp. 109-120, p. 109.

<sup>712</sup>Hill et Hupe, cité par Antoine Megie, « Mise en œuvre », in Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*, op. cit., p. 343.

<sup>713</sup>Annie Fouquet, « L'évaluation des politiques publiques. Concepts et enjeux », in Sylvie Trosa (dir.), *Évaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique : Une perspective internationale*. Nouvelle édition, Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, 2009, pp. 21-33, p. 21, en ligne: <<http://books.openedition.org/igpde/1267>>. ISBN : 9782821828285. DOI : 10.4000/books.igpde.1267, consulté le 03 septembre 2019.

## **B. Désespérance sociale et conduites militaires déviantes : la condition militaire en question**

La problématique de la condition militaire notamment l'aspect rémunération au Cameroun comme dans la plupart des pays africains présente un aspect paradoxal. En effet, pour certains, l'armée constitue une institution budgétivore avec des soldats payés à ne rien faire et dont les dépenses impactent négativement le développement<sup>714</sup>. A contrario, d'autres travaux démontrent qu'elle est volontairement maintenue dans un état de désespérance sociale par les régimes politiques. Dans ce dernier cas, le maintien de l'armée dans un état de pauvreté est interprété, entre autres, comme un mode de contrôle politique<sup>715</sup>. Cette logique contradictoire s'explique en partie par le fait que certains États africains disposent des armées dont les modalités de gestion sont à géométrie variable. Elles sont généralement constituées d'une garde présidentielle constituée d'unités d'élites recrutées sur la base ethnique, mieux équipées et souvent aux conditions de rémunérations plus attractives<sup>716</sup>. Ces unités privilégiées constituent une garde prétorienne destinée à protéger le régime politique et à assurer sa longévité. A côté, une partie importante des troupes connaît des conditions de vie déplorables. Dans cette perspective, l'armée camerounaise est présentée par Aïcha Pemboura comme le prototype d'une armée à deux vitesses. L'exemple du BIR est révélateur<sup>717</sup>. En effet, véritable armée dans l'armée, cette unité créée en 2001 est mieux équipée et mieux payée ; ce qui justifie des rapports de tensions avec d'autres officiers des forces armées camerounaises<sup>718</sup>

Si la problématique de la condition du soldat camerounais mérite d'être posée dans cet environnement marqué par la politisation de l'armée, elle l'est encore d'avantage pour les soldats du Génie qui cumulent deux profils ; celui de militaire et celui de technicien. Il y a donc un élément nouveau en l'occurrence les activités de développement qui permettent d'apprécier la condition du soldat du Génie. Toutefois, la dimension la plus productive de cette problématique n'est pas celle des enjeux de la paupérisation voulue des troupes mais, celle de l'impact de la désespérance sociale de la troupe sur la bonne conduite des activités de

---

<sup>714</sup> Ernest Touwa, op. cit.

<sup>715</sup> Dans son analyse des actes de répression ordinaire perpétrés par les militaires gabonais, Axel Augé considère qu'ils sont révélateurs de l'état de désespérance sociale de la troupe et que cet état de paupérisation constitue un modèle de contrôle politique. Axel Augé, « Les « corps habillés » et les pratiques de répression ordinaire au Gabon : Perpétuation d'un ethos postcolonial et désespérance sociale de la troupe » op. cit.

<sup>716</sup> Jason Warner et Kai M. Thaler, op. cit., p. 34.

<sup>717</sup> Bataillon d'Intervention Rapide

<sup>718</sup> Aïcha Pemboura, *L'élite militaire et la Formation de la culture stratégique camerounaise*, Paris, l'Harmattan, 2016.

développement. Dans cette optique, les activités menées par les militaires dans le cadre de leur mission d'aide à l'amélioration des conditions sociales des populations civiles sont malheureusement saisies comme des opportunités de revalorisation autonome de la condition militaire. Les entretiens réalisés auprès des soldats dans le chantier de construction de la route reliant le carrefour Nyalla et le quartier Japoma dans la ville de Douala témoignent de l'impact de la désespérance sociale sur la conduite des travaux d'aménagement du territoire notamment l'émergence des pratiques de corruption. Le matériel destiné à la réalisation des infrastructures est parfois soustrait frauduleusement par certains militaires. Ces actes sont justifiés entre autres par le caractère insignifiant de la solde. Si les revendications liées à la nécessaire revalorisation des soldes ou de la condition militaire sont communes à tous les corps de l'armée, la situation des « hommes en tenue » du Génie semble particulière. En effet, selon les récits, les actions civilo-militaires conduites en majorité par le Génie contribuent à entériner le sentiment d'injustice. Alors, les missions de développement offrent souvent des occasions de se rendre justice en soustrayant le matériel destiné à la réalisation des infrastructures. C'est ce qu'exprime un de nos informateurs dans ces termes :

*« Nous n'avons pas le moral. Il n'y a pas d'encouragement. Autrefois, nous avions des primes de chantiers mais tel n'est plus le cas. Nous travaillons doublement mais nous n'avons que notre salaire. Après avoir fini au chantier, nous assurons ensuite la garde. C'est pénible. Compte tenu de la rémunération non intéressante, de l'absence des primes, de leur irrégularité, certains camarades commettent des actes de vol. Certains maçons sont obligés de vendre du ciment destiné au chantier pour payer le taxi. S'ils ne comptent que sur leur salaire, ils ne pourront pas assurer les fins de mois »<sup>719</sup>.*

Les comportements contraires à l'éthique professionnelle sont également évoqués par les populations. Un chantier militaire dans un quartier est perçu comme une occasion pour certains habitants de s'offrir certains matériaux de construction issus de la corruption à prix dérisoire. Comme l'indique le récit de commerçant rencontré à Bonabo, quartier de Douala où le Génie militaire construit une infrastructure routière :

*« A mon avis, il faut continuer à confier des travaux de construction des infrastructures aux unités du Génie militaire. Toutefois, il faut les surveiller. Dans cette zone de Bonabo*

---

<sup>719</sup> Entretien n° 4 réalisé auprès d'un militaire du Génie, Douala, Cameroun, Juin 2019. Entretiens n° 5 et 12 réalisés respectivement auprès de deux militaires en activité sur le chantier de construction d'une route dans le quartier Japoma, Douala, Cameroun, Juin 2019.

*par exemple, ils ont soustrait et vendu le fer, du gravier, le ciment... bref le matériel qui était destiné aux travaux. J'ai posé la question à l'un d'eux et il a dit qu'ils ne sont pas bien payés ; ce qui justifie des actes de corruption et de vol »<sup>720</sup>.*

La désespérance sociale qui se traduit dans les comportements déviants des soldats prend de l'ampleur au gré des détournements de leurs primes. Les primes ne sont reversées qu'irrégulièrement et parfois ne le sont pas. Le détournement des primes est symptomatique des pratiques de corruption qui s'articulent avec des logiques de pouvoir. La rétention des primes ou leur accaparement par la hiérarchie participe à la construction et au renforcement d'un rapport de force en faveur des officiers supérieurs. Elle est donc une manifestation de leur pouvoir sur les subordonnés. La rétention de la prime devient un « *répertoire d'action* »<sup>721</sup> — c'est-à-dire un moyen utilisé par un acteur pour se faire entendre dans une situation donnée— qui renforce le pouvoir des officiers supérieurs. Ces pratiques constituent un mode de gouvernement et de domination. C'est à l'exemple de ce que Bruno Lautier appelle « *gouvernement moral des pauvres* »<sup>722</sup>. Selon lui, « *la pauvreté est utile (elle soumet la foule et fonde la faveur comme mode de domination privilégié des pauvres)* »<sup>723</sup>. Dans cette perspective, lorsque la haute hiérarchie militaire retient ou distrait les primes, elle renforce le lien de subordination. Quand elle décide de payer les primes ; ces dernières revêtent le caractère de faveurs envers les soldats qui lui doivent d'avantage soumission. L'on assiste à une transformation des droits au profit de la domination. Ces pratiques sont fréquentes dans l'armée camerounaise. En 2015, le ministre délégué à la présidence chargé de la défense d'alors Edgar Alain Mebe Ngo'o a contre toute attente évoqué la question jusque-là très taboue et sensible du détournement des primes des soldats par la hiérarchie militaire. Ainsi, à l'occasion de l'installation des commandants des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> région militaire à Garoua et à Maroua, il a mis en garde les chefs militaires soupçonnés de détourner les primes des soldats : « *j'ai insisté de manière particulière sur la bonne gouvernance qui doit présider à la conduite des hommes sur le terrain, en vue de l'exécution des opérations de guerre. Parce que nous sommes en guerre. Cette gouvernance doit mettre un point d'honneur à ce que les chefs eux-mêmes prêchent par*

---

<sup>720</sup> Entretien n° 64 réalisé auprès d'un commerçant au quartier Bonabo, Douala, Cameroun, Juin 2019.

<sup>721</sup> Charles Tilly à qui l'on doit le concept de « répertoire d'action » l'appréhende comme « *une série limitée de routines qui sont apprises, partagées et exécutées à travers un processus de choix relativement délibéré* ». Le concept est utilisé en science politique pour désigner les moyens dont dispose un acteur pour se faire entendre dans une situation donnée. Charles Tilly, cité par Cécile Pechu. « Répertoire d'action », in Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Presses de Sciences Po, 2009, pp. 454-462, p. 454.

<sup>722</sup> Bruno Lautier, « Gouvernement moral des pauvres et dépolitisation des politiques publiques en Amérique Latine », *Revue Tiers Monde*, vol. 214, n° 2, 2013, pp. 169-186.

<sup>723</sup> *Ibid.*, p. 171.

*l'exemple. Car comme on dit, la troupe est à l'image de son chef. Cette gouvernance doit amener les chefs militaires à respecter les droits des militaires en termes de primes d'alimentation, en termes de primes de guerre et un cortège d'autres avantages dont les militaires ont connaissance et que les chefs ont l'obligation de satisfaire, d'autant plus que les mêmes avantages sont prévus pour eux, parfois de manière très substantielle. Alors quand vous lancez les gens sur le terrain, et que vous les privez de leurs droits, à quoi pouvez-vous vous attendre, sinon à la démission des gens sur le terrain »<sup>724</sup>.*

Les termes de cette allocution témoignent de l'impact négatif que des pratiques déviantes et illégales de détournement de primes des militaires peuvent avoir sur la conduite des opérations. Si le ministre évoque les possibles désertions des soldats, c'est en principe l'efficacité des opérations qui est mise en cause. Les militaires du Génie ne sont pas épargnés par ces pratiques. Ils sont d'avantages sensibles à cette question d'autant plus qu'ils estiment que leur statut devrait être revalorisé en raison de l'ampleur de leurs missions. C'est ce qui ressort du propos suivant :

*« Les primes sont prévues pour nous motiver mais on ne peut pas dire qu'elles sont respectées. Elles sont prévues par la loi mais elles n'arrivent jamais, nous n'avons rien. Ce manque de prime a certainement un impact sur l'avancement des travaux »<sup>725</sup>.*

Les récits des soldats sont quelque peu différents en ce qui concerne la question des primes. Si certains accusent la lourdeur des procédures administratives comme entrave à la perception des primes, d'autres disent n'être pas au courant de l'existence des primes. Toutefois, quelque soit les divergences apparentes, il ressort que le détournement des primes conjugué aux lourdeurs administratives sont une réalité qui détériore davantage la condition sociale du militaire :

*« En principe, les textes prévoient que les techniciens de l'armée doivent avoir une prime de technicité. Mais c'est le combat, c'est un parcours de combattant pour les avoir. C'est un droit mais pour en bénéficier, c'est un problème. Quand tu constitues le dossier, au*

---

<sup>724</sup> Edgar Alain Mebe Ngo'o, extrait du discours prononcé lors de l'installation des commandants des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> régions militaires à Maroua et Garoua, 2015, en ligne : <http://www.camer.be/46012/1:11/cameroun-mebe-ngo-confesse-les-peches-des-primes-des-soldats-avant-de-partir-cameroun.html>, consulté le 01 septembre 2019.

<sup>725</sup> Entretien n° 13 réalisé auprès d'un militaire au grade de Sergent, Douala, Cameroun, Juin 2019.



niveau des « finances »<sup>726</sup>, on demande qui t'a envoyé le faire. La prime de technicité est encore conditionnée parce que certaines personnes y ont des intérêts cachés »<sup>727</sup>.

La détérioration de la condition du soldat s'institutionnalise au gré des pratiques gouvernementales. Ceci est davantage le cas pour le Génie militaire. En effet, selon les récits de nos informateurs, en dehors, des primes prévues par la loi et qui sont un élément du salaire, il existe une autre prime dite « *prime de chantier* » ou « *prime de rendement* ». Cette dernière se singularise par son caractère aléatoire. Elle est payée aux soldats par le « chef chantier » c'est-à-dire des officiers à qui sont confiés la gestion des travaux. Cette prime dépend du pouvoir discrétionnaire de ces derniers qui ont la liberté d'appréciation du travail effectué, la liberté d'octroi ou non de la prime et le droit de décider des montants. Elle constitue par conséquent une source de pouvoir pour le chef :

*« La prime est une récompense qui vient du chef qui peut estimer que tel ou tel militaire mérite une prime de rendement et c'est lui qui décide du montant »<sup>728</sup>.*

Ce pouvoir dont dispose le « chef chantier » est une véritable source d'arbitraire car il est le seul à apprécier l'opportunité de versement de la prime.

Les actes de corruption ne constituent pas l'unique mécanisme de revalorisation autonome de la condition militaire ; leur profil en est aussi. En effet, certains militaires du Génie exploitent leur profil de techniciens pour s'assurer des revenus supplémentaires. Leurs compétences dans des domaines précis sont détournées au profit des intérêts personnels. Lorsque le soldat du Génie n'est pas en activité dans un chantier de l'État, il travaille à son propre compte :

*« En tant que technicien, je n'ai rien. Je n'ai que mon salaire en tant que militaire. L'armée ne rémunère que les connaissances militaires qu'elles m'a apprises. Alors que j'ai été recruté dans l'armée étant déjà technicien. Cette technique n'est pas rémunérée. L'armée profite gratuitement de mes capacités. Ici, on obéit aux ordres c'est tout. Il n'y a pas de *Mémorandum Of understanding* mais comme technicien, je peux quand même écrire pour demander le matériel avec lequel je dois travailler dans un chantier. La seule chose qui me console c'est la possibilité de faire des jobs dans mon domaine au quartier. Je suis électricien. Alors, si quelqu'un m'appelle pour un petit travail, ça me permet*

---

<sup>726</sup> Le terme « finances » est une façon rapide de désigner le ministère des finances au Cameroun.

<sup>727</sup> Entretien n° 11, op. cit.

<sup>728</sup> Ibid.

*d'arrondir les fins de mois. C'est ce que nous appelons le « yogo », le « warap ». C'est-à-dire qu'un civil peut m'appeler pour un problème d'électricité, j'y vais, je rétabli l'électricité chez lui et il me paye une certaine somme »<sup>729</sup>.*

Si ces activités parallèles ne sont pas légales, elles sont tolérées par la hiérarchie militaire qui en est parfois le bénéficiaire :

*« Ce n'est pas officiel, ni autorisé que les techniciens du Génie fassent des jobs pour arrondir les fins de mois, mais c'est permis. Parfois, ce sont même des chefs qui nous sollicitent pour des travaux personnels. On ne peut pas empêcher que le technicien fasse un job dans son domaine »<sup>730</sup>.*

L'introduction de la variable « missions duales » dans l'analyse des rapports armée-État-population a permis de constater des reconfigurations de ces rapports. Le Génie militaire est utilisé comme un instrument de contrôle politique et social. Par ailleurs, l'intégration des missions de développement dans l'activité militaire fait émerger la problématique de la condition militaire : il s'agit des dimensions conflictuelles qui émergent de l'action civilo-militaire. Mais, l'action sociale du Génie lorsqu'elle est bien menée, peut avoir des conséquences positives qui se traduisent dans l'amélioration des conditions de vie des populations ; ce qui créent des relations de confiance entre l'armée, la population et l'État.

## **Section 2. Dualisation de la fonction militaire et rapports de confiance entre l'armée, l'État et la société**

La construction et la pacification des rapports entre l'armée et les populations civiles revêtent un intérêt particulier pour tous les États. S'agissant de la France par exemple, certains travaux justifient cet intérêt renouvelé pour l'étude des relations armée-société sur un triple plan sociétal, politique et économique : politique d'abord parce que « *l'armée est une institution régaliennne qui, pour être légitime, doit être représentative de la société dans son ensemble* »<sup>731</sup> ; économique ensuite dans la mesure où « *Les armées recrutent environ 30 000 jeunes chaque année et, pour maintenir leur niveau de compétence, elles doivent être en mesure d'attirer et de retenir des ressources qualifiées* »<sup>732</sup> et enfin patriotique car « *les interrogations sur les*

---

<sup>729</sup> Entretien n° 12 réalisé auprès d'un sous-officier au grade de Sergent-Chef, Douala, Cameroun, Juin 2019.

<sup>730</sup> Entretien n° 11, op. cit.

<sup>731</sup> Barbara Jankowski, « Les relations armées-société en France », *Pouvoirs*, vol. 125, n° 2, 2008, pp. 93-107, p. 105.

<sup>732</sup> Ibid.

*relations armées-société rejoignent le questionnement sur le sentiment d'appartenance à une communauté nationale* »<sup>733</sup>. Ces éléments caractéristiques de l'intérêt pour le lien armée-société sont communs à bien nombres d'État, mais le lien armée-société ne s'exprime pas partout de la même façon. Les armées africaines en générale et celles du Cameroun en particulier, en raison de leur histoire et de l'usage que les autorités politiques en font, entretiennent des relations singulières avec les sociétés africaines. Ces relations revêtent un caractère bien plus particulier lorsqu'elles sont analysées sous le prisme de la participation des armées au développement. L'objectif de cette section est d'analyser les reconfigurations des relations armée-société et État-société au gré du volet des actions civilo-militaires. En effet, la dynamique de dualisation de l'armée apporte une solution au risque de désagrégation du lien armée-nation provoqué par la professionnalisation tout en participant à l'amélioration des conditions de vie des populations (§1). En outre, la professionnalisation de l'armée peut être appréciée à travers les missions de développement (§2). Il ressort une dualisation de l'armée au service des intérêts militaires couplée à une récupération sociale de certains territoires par l'État (§2).

### **§1. Les logiques socio-économiques de l'action développementaliste du Génie**

La civilianisation comme dynamique de rapprochement entre les forces armées et le monde civil a fait l'objet de plusieurs travaux dont ceux de Morris Janowitz sont pionniers. A travers le concept de « civilianisation », il souligne le mouvement de transformation qui s'opère dans l'univers militaire et qui se traduit par un élargissement de la sphère d'intervention des soldats, élargissement intégrant des missions et des techniques en œuvre dans le monde civil<sup>734</sup>. La civilianisation est aussi appréhendée comme un mécanisme visant à faire de l'armée « *le miroir social et culturel de la nation* »<sup>735</sup>. Les effets de ces mutations qui interviennent dans le milieu militaire sont différemment appréciés. Certains y voient une véritable menace à la culture militaire qui fonde, pourtant, sa spécificité<sup>736</sup>. D'autres les perçoivent comme un mouvement qui entraîne non pas la dilution de la spécificité militaire mais un mécanisme qui permet à la culture militaire spécifique de s'exprimer autrement. Selon Raoul Girardet, cette

---

<sup>733</sup> Ibid.

<sup>734</sup> Morris Janowitz, *The professional soldier: a social and political portrait*, 3ème édition, New York, Macmillan, 1974.

<sup>735</sup> Bernard Boëne, « Permanence et relativité de la spécificité militaire », in Bernard Boëne et Daniel Auverlot, *La spécificité militaire*, Actes du colloque de Coëtquidan, Paris, Armand Colin, 1990, p. 204.

<sup>736</sup> François Lecointre, « Pour une culture armée », *Inflexions*, n° 11, Juin-Septembre 2009, en ligne : <https://www.institut-jacquescartier.fr/tags/civilianisation/>, consulté le 14 septembre 2019.

dernière conception apparaît de manière subtile dans les travaux de Morris Janowitz alors que sa thèse principale semble faire de la civilianisation une menace à la singularité militaire <sup>737</sup>. Au-delà des appréciations différenciées des effets de la civilianisation sur la culture militaire, elle consiste par des moyens divers à assurer l'intégration du militaire dans la société civile. Alors, la dualisation en tant que mécanisme d'élargissement de la sphère d'intervention des forces armées et de rapprochement entre l'armée et les populations participent à la civilianisation de l'armée. En effet, c'est un moyen parmi d'autres de tisser le lien armée-nation. La dualisation de l'armée contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations civiles ainsi qu'à la pacification des relations entre l'armée et les populations (A). Toutefois, certaines pratiques observées dans le cadre des actions civilo-militaires sont de nature à entretenir des tensions entre l'armée et les populations (B).

#### **A. Les hommes en tenue au service de l'aménagement du territoire**

Dans une perspective sociétale, les activités menées par les *corps habillés* en l'occurrence les unités du Génie militaire contribuent à l'effort de développement de l'État. Si ces nouvelles missions s'articulent avec les logiques de civilianisation de l'armée, il est plus approprié de les associer à la doctrine du rôle social de l'officier dont le Maréchal Lyautey est pionnier, pour ce qui est de la France. Cette doctrine qui émerge dans un contexte colonial est chargée de connotations politiques et stratégiques dans la mesure où l'action sociale de l'armée est, à ce moment, principalement au service de la stratégie militaire de « conquête des cœurs et des esprits » afin d'assurer l'efficacité opérationnelle. Toutefois, elle n'en souligne pas moins un devoir social de l'officier dont les missions doivent transcender le seul cadre militaro-militaire pour s'inscrire dans une logique sociale. Il dira à cet effet que : « *Aux officiers de demain, dites que, s'ils ont placé leur idéal dans une carrière de guerres et d'aventures, ce n'est pas chez nous qu'il faut le poursuivre ; ils ne l'y trouveront plus arrachez-leur cette*

---

<sup>737</sup> Dans la note de lecture consacrée à l'ouvrage de Morris Janowitz intitulé *The professional soldier: a social and political portrait*, Raoul Giraudet souligne qu'une lecture hâtive de celui-ci laisse croire que l'auteur conçoit la civilianisation comme une menace à la culture spécifique militaire. Pourtant, souligne-t-il, une lecture approfondie de l'ouvrage de cet ouvrage nous renseigne sur les motivations qui poussent de jeunes américains aujourd'hui vers le métier des armes : le style de vie de l'officier, les règles du cérémonial traditionnel, les valeurs spécifiques. En effet, pour Janowitz, le soldat de métier est un homme « à part » dans la société. Ainsi, la civilianisation n'entame pas la spécificité militaire. Raoul Girardet, « Janowitz Morris. The professional soldier : a social and political portrait », compte rendu, in *Les paysans et la politique sous la Ve république*, *Revue française de science politique*, 12<sup>ème</sup> année, n° 3, 1962, pp. 736-738, en ligne : [https://www.persee.fr/doc/rfsp\\_0035-2950\\_1962\\_num\\_12\\_3\\_403391\\_t1\\_0736\\_0000\\_002](https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1962_num_12_3_403391_t1_0736_0000_002), consulté le 14 septembre 2019.

*illusion avant les déceptions tardives. Mais donnez-leur cette conception féconde du rôle moderne de l'officier devenu l'éducateur de la nation entière* »<sup>738</sup>. Le rôle moderne de l'armée, exprimé dans ces propos à caractère prémonitoire, se réalise différemment en fonction des contextes. La référence au cas français se justifie par la proximité doctrinale entre la France et l'Afrique francophone en général et en particulier le Cameroun, en matière de sécurité. En effet les pratiques sécuritaires au Cameroun sont fortement imprégnées de la doctrine française du fait de l'héritage colonial et d'un partenariat sécuritaire postcolonial. C'est un régiment français qui a assuré les missions du Génie au Cameroun dans le cadre de la répression des mouvements nationalistes post-indépendance. La dualisation de la fonction militaire au Cameroun s'inspire, entre autres, de l'action civilo-militaire française qui vise la « conquête des cœurs et des esprits ».

Au Cameroun, la diversification des missions des forces armées traduit le rôle social de l'officier qui, en dehors de sa mission classique de participation à la guerre, doit « *communier dans la « religion de la souffrance humaine »* »<sup>739</sup>. Le rôle social de l'officier est traduit dans plusieurs domaines par des actions concrètes mais l'action sociale du Génie militaire est majoritairement constituée par la construction des infrastructures (les routes, les écoles, les ponts etc.). Ces infrastructures contribuent à l'aménagement du territoire. Ce dernier, nonobstant les efforts consentis, demeure l'un des « parents pauvres » des politiques publiques camerounaises. Le territoire se caractérise par son fort enclavement qui met en cause la mobilité aussi bien des personnes que des biens. En guise d'exemple, le secteur routier dont l'importance est avérée dans les politiques d'aménagement du territoire est en crise. L'état d'enclavement du territoire est représenté à l'annexe n° 10. Les routes existantes sont très souvent mal entretenues. C'est le cas des routes rurales prioritaires et non prioritaires dont à peine 15% sont dans un état de fonctionnement normal. S'agissant des routes bitumées, seulement 26% fonctionnent normalement, 48% sont dans un mauvais état et 26% dans un état médiocre<sup>740</sup>. Ces statistiques qui datent de 2005 ont connu une légère évolution mais sans toutefois, opéré un changement majeur à l'état d'enclavement du territoire. Ainsi, en 2013, un rapport de la Direction des études des normes et de la planification du ministère des travaux publics fait état des statistiques suivantes : « *routes nationales 70107 kms, dont 4061 kms bitumées et 3045 kms non revêtues*

---

<sup>738</sup> Hubert Lyautey, « Du rôle social de l'officier », *Revue des Deux Mondes*, Paris, 1891, p. 25, en ligne : [file:///C:/Users/33609/Downloads/Du\\_r%C3%B4le\\_social\\_de\\_l%E2%80%99officier.pdf](file:///C:/Users/33609/Downloads/Du_r%C3%B4le_social_de_l%E2%80%99officier.pdf), consulté le 8 mai 2018.

<sup>739</sup> Ibid. p. 5.

<sup>740</sup> Aristide Yemmafou et al, « Infrastructures de transport et destin des territoires frontaliers du Sud-Ouest camerounais : cas de Mamfé et sa région », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Juillet-Septembre 2012, en ligne : <http://journals.openedition.org/com/6663>, consulté le 18 Mars 2019.

; - routes provinciales 5695 kms, soit 846 kms bitumées et 4849 kms non revêtues; - routes Départementales 7861 kms, soit 340 kms bitumées et 7521 kms non revêtues (en terre) »<sup>741</sup>. « Abstraction faite des grands travaux en cours, et prenant en compte les catégories du réseau routier national, nous avons un total de 112973 kms, dont 10158 kms seulement recouverts de bitume et 102815 kms en terre. Selon les dernières statistiques portant sur le réseau routier prioritaire, il n'y aurait que 42 % d'axes bitumés en bon état ou en état moyen en 2013, contre 36% en 2012. Il en est de même pour les routes en terre avec une partie en bon et moyen état (21%) en 2012, contre 45% en 2013 »<sup>742</sup>. Dans la ville de Douala, pour ne citer que cette ville où le Génie militaire est particulièrement actif depuis 2010, l'enclavement se traduit par la distance qui sépare les logements aux routes bitumés. Le parcours pédestre pour rallier les transports collectifs se fait souvent sur des routes en terre. « Les membres des ménages pauvres marchent en moyenne 16 minutes pour aller prendre le taxi ou le cargo lorsqu'ils habitent dans une zone enclavée ou en rive droite, contre 6 minutes lorsque le logement se situe dans une zone accessible (respectivement 14 et 5 minutes pour les ménages non-pauvres). 56 % des pauvres marchent ainsi au moins un quart d'heure et 15 % au moins une demi-heure pour atteindre les transports en commun quand ils résident dans des zones enclavées, ces taux étant de 54 et 22 % en rive droite. La situation est sensiblement plus favorable dans les zones non enclavées, mais 15 % des ménages pauvres y subissent quand même des parcours pédestres initiaux de plus d'un quart d'heure »<sup>743</sup>.

L'enclavement du territoire pose un réel problème de mobilité. Les éléments présentés dans l'annexe n° 11 sont symptomatiques des problèmes de mobilité rencontrés dans certaines régions du Cameroun du fait du mauvais état des infrastructures routières. Pendant la saison sèche, une voiture parcourt 8 km en 1 heure; une distance qui sépare la ville de Manfé à Eshobi. Pour parcourir la même distance pendant la saison des pluies, il faut prévoir 2 heures. Ces problèmes de mobilité ont de lourdes conséquences sur le développement économique et l'intégration des populations à l'économie nationale. Dans un tel environnement, l'action de participation des unités du Génie militaire à la construction des infrastructures publiques est opportune. Ne dit-on pas souvent que « là où la route passe le développement suit » ? Il est

---

<sup>741</sup> Léonie Djike Dongmo, « Entretien et réhabilitation du réseau routier au Cameroun : Mythe ou réalité », *Nkafu Policy Institute*, 2016, pp. 1-2, en ligne :

<https://www.foretiafoundation.org/wp-content/uploads/2016/12/Reseau-Routier-Cameroun.pdf>, consulté le 19 mai 2019.

<sup>742</sup> Ibid.

<sup>743</sup> Didier Plat et al, *Pauvreté et mobilité urbaine à Douala*, Rapport SSATP n°09/04/DLA, 2004, p. 18, en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00087781/document>, consulté le 15 mai 2019.

important de noter que l'action du Génie militaire en matière d'aménagement du territoire n'est pas réductible à la construction des infrastructures de transport routier bien que ces dernières constituent l'essentiel de ses réalisations<sup>744</sup>. L'image ci-dessous représente un marché construit par le Génie militaire dans une ville de la région du Sud du Cameroun. Cet ouvrage et tous les autres réalisations du Génie recensées dans l'annexe n° 9 témoignent de l'empreinte sociale de ce corps de l'armée. La liste non exhaustive des réalisations du Génie est présentée en annexe n°9 et elle illustre l'importance de l'action civilo-militaire du Génie militaire.

Image n°5 : Marché moderne de Bertoua : ouvrage réalisé par le Génie militaire



Sources : Camairdroneboy<sup>745</sup>

Les populations rencontrées au cours des entretiens reconnaissent le bénéfice de l'action civile Génie militaire en période de paix:

*« Je pense que le Génie militaire est un bienfaiteur. Pendant que les ingénieurs du Génie construisaient la route qui traverse le quartier Bepanda ici à Douala, ils sont venus nous*

---

<sup>744</sup> Cf. inventaire non exhaustif des réalisations du Génie en annexe n° 9.

<sup>745</sup> <https://twitter.com/camairdroneboy/status/951907674832154624?lang=fr>, consulté le 17 Janvier 2018.

*demander ce qu'ils pouvaient réaliser comme œuvre sous forme de don pour le lycée de Bepanda. Nous avons choisi le château d'eau. Ils l'ont construit gratuitement et cela a permis à l'école de disposer de fontaines d'eau pour les élèves et surtout d'approvisionner une école voisine en eau potable. C'est une action qui a apporté une solution concrète à un besoin réel »<sup>746</sup>.*

La satisfaction des populations bénéficiaires de ces ouvrages est également traduite sur le terrain par les rapports de coopérations qu'elles nouent avec les hommes du Génie.

## **B. Les liens de coopération armée-population générés par l'activité d'aménagement du territoire du Génie**

L'action sociale du Génie militaire affecte positivement les rapports armée-société. En effet, ses missions de développement contribuent à pacifier les relations souvent conflictuelles entre l'armée et les populations. L'intervention du Génie dans le cadre de la répression des contestations sociales ainsi que les actes de répression ordinaires initiés par les militaires contribuent souvent à corrompre ses rapports avec la société. Grâce à la dualisation, les liens de confiance succèdent progressivement aux rapports de méfiance. Ainsi, les actions de développement comportent un effet réparateur, permettant d'améliorer l'image que les populations se font du corps militaire :

*« L'action sociale de l'armée améliore l'image que nous nous faisons des militaires. Elle témoigne du fait que le militaire n'est pas seulement celui qui a pour mission de tirer sur la population »<sup>747</sup>.*

Ces rapports de confiance se manifestent sur le terrain par des rapports de coopération. Les soldats reçoivent du soutien des populations qui leur apportent des cadeaux sous diverses formes (boissons ou nourriture) :

*« La plupart des habitant pensaient que les militaires sont réduits à leur travail de port d'arme, Mais depuis qu'ils les voient manier les engins, ils ont une autre image. Ils sont fiers du travail. Plusieurs fois, des habitants de ce quartier nous ont offert du « vin blanc »<sup>748</sup>.*

---

<sup>746</sup> Entretien n° 50 réalisé auprès d'un chef de 3<sup>ème</sup> degré et président d'une sous-section RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Cameroun) parti politique au pouvoir, Douala, Cameroun, Mai 2019.

<sup>747</sup> Entretien n° 64 réalisé auprès d'un commerçant, Douala, Cameroun, Juin 2019.

<sup>748</sup> Entretien n° 65 réalisé auprès d'un commerçant, Douala, Cameroun, Juin 2019.



Ce lien gagnant-gagnant est aussi renforcé par la « générosité » des militaires qui apportent du soutien aux populations au-delà de ce qui est prévu dans le cadre de leurs travaux. Ces actions changent la perception que la population a de l'armée.

*« La plupart des personnes qui disent que le militaire est un homme violent ne les connais pas. La population a une image négative du militaire, il est vu sous l'angle de la guerre et considéré comme celui qui tue. Mais cette image change chaque fois que le militaire commet un acte en faveur de la population. Quand nous travaillons à proximité des marchés, nous aidons les vendeuses à aménager leur site avec nos engins. Ceci change le regard qu'elles ont de l'armée car elles sont contentes. Bref, la relation est bonne »<sup>749</sup>.*

Ce récit témoigne du fait que l'armée est en perpétuel négociation de ses liens avec la population. L'activité d'aménagement du Génie devient un des instruments de cette logique de négociation.

En outre, dans les zones où interviennent les hommes du Génie, ces derniers constituent une clientèle des commerçants dont les étales sont situés à proximité des chantiers. Ces militaires sont bien perçus car ils consomment sur place et participe ainsi à dynamiser l'économie locale. Les effets positifs de cette politique conduisent l'unité du Génie à adopter une politique qui consiste à acheter, sur place, le matériel nécessaire à la réalisation de leurs travaux. Du moins pour le matériel qui est disponible dans les localités où ils sont déployés. C'est ce qu'affirme le directeur du Génie militaire interrogé au sujet de la relation que les soldats entretiennent avec la population locale :

*« Quand nous intervenons dans une zone, nous faisons un effort pour que les dépenses profitent aux populations locales. C'est dire que, quand nous allons dans la ville de Bertoua par exemple, nous prenons contact avec un quincaillier qui est de la zone, Nos hommes mangent sur place etc. quel que soit la zone, c'est l'une des prescriptions. C'est ce que nous faisons systématiquement dans tous nos chantiers »<sup>750</sup>.*

Ces propos traduisent le lien gagnant-gagnant entre l'armée et la population. Confier les activités d'aménagement du territoire au Génie ne bénéficie pas seulement aux populations.

---

<sup>749</sup> Entretien n° 74 réalisé auprès d'un civil en stage au Génie, Douala, Cameroun, Juin 2019.

<sup>750</sup> Entretien n° 1, op. cit.

Cette politique contribue à professionnaliser les forces armées qui, par les activités de type développementalistes, s'adaptent aux évolutions sociales.

## **§2. Le rapport de complémentarité entre la dualisation des forces et la professionnalisation de l'armée**

En quoi l'élargissement des missions des forces armées africaines permet-elle de rendre compte des problématiques de professionnalisation de l'armée ? telle est la question à laquelle cette partie s'évertue à répondre. Il s'agit ici d'interroger le rapport entre la dualisation et la professionnalisation dans un contexte camerounais et partant, africain. Deux dynamiques permettent de comprendre ce rapport: D'une part, la dualisation est un mécanisme qui contribue à résoudre l'un des problèmes créés par la professionnalisation de l'armée, notamment la distance entre l'armée et la société (A). D'autre part, la dualisation participe à la professionnalisation de l'armée (B).

### **A. La dynamique de professionnalisation et l'affaiblissement du lien armée-nation : le rôle réparateur de la dualisation ?**

La théorie du soldat professionnel doit son émergence aux travaux classiques de Morris Janowitz et Samuel Huntington. Selon Samuel Huntington, une armée professionnelle c'est celle qui répond aux caractéristiques d'une profession. Il entend par profession, « *un groupe fonctionnant de manière particulière et caractérisé par une haute spécialisation* »<sup>751</sup>. L'auteur compare l'armée moderne et professionnelle à la profession de médecin ou d'avocat<sup>752</sup>. Le professionnel se singularise par son « *expertise* »<sup>753</sup> c'est-à-dire un expert ayant des connaissances spécialisées dans un domaine. Il a des « *responsabilités* » : « *Le professionnel est un expert qui travaille dans un contexte social et rend des services tels que la promotion de la santé, de l'éducation ou de la justice, essentiels au fonctionnement de la société* »<sup>754</sup>. Le professionnel se caractérise aussi par l'esprit de « *corporatisme* » : « *les membres d'une profession partagent un sentiment d'unité organique et la conscience d'être un groupe distinct des profanes* »<sup>755</sup>. Ainsi, l'armée est une institution professionnelle parce qu'elle est constituée

---

<sup>751</sup> Samuel Huntington, op. cit., p. 7. (Texte traduit par l'auteur)

<sup>752</sup> Ibid.

<sup>753</sup> Ibid., p. 8.

<sup>754</sup> Ibid., p. 9.

<sup>755</sup> Ibid., p. 10.

d'experts en management de la violence, ayant pour responsabilité la garantie de la sécurité des militaires et de la société, constituée en organe autonome où l'accès est réservé à un type particulier de personne<sup>756</sup>. Morrois Janowitz quant à lui appréhende la question du soldat professionnel sous l'angle des transformations contemporaines du métier de militaire. Selon lui, les profils de « manager » et de « technicien » se substituent à celui de soldat professionnel « leader héroïque »<sup>757</sup>. Ces changements sont le fait d'une révolution technique et technologique entraînant une forte spécialisation dans le métier militaire. Ceci oblige l'armée à s'organiser et à fonctionner sur un modèle bureaucratique proche des organisations civiles en raison de leur nouvelle fonction : la « *coordination d'un nombre sans cesse grandissant de techniciens spécialisés* »<sup>758</sup>. En outre, l'officier professionnel joue davantage un rôle politique au niveau interne et externe : sur « *le plan interne, l'activité de l'institution militaire influence l'action du législatif et de l'exécutif en matière de sécurité nationale* »<sup>759</sup> et « *sur le plan externe l'activité de l'institution militaire influence les rapports de pouvoir internationaux et le comportement des pays étrangers* »<sup>760</sup>.

A la suite de ces auteurs classiques, les travaux sur la politique de professionnalisation des forces armées sont substantiellement marqués par l'idée suivant laquelle cette dynamique de restructuration et de modernisation de l'armée a isolé cette dernière de la société, affaiblissant ainsi le lien armée-nation. Cette logique de réflexion prend appui sur la réduction des effectifs militaires et le passage d'une armée de conscrits à une armée de métier comme l'une des évolutions structurelles de cette réforme, du moins dans les pays dotés d'armées mixtes<sup>761</sup>. Ceci est vrai pour la plupart des pays européens dont la culture militaire est marquée par la conscription<sup>762</sup>. S'agissant de la France, « *la conscription jouait un double rôle. Elle créait d'abord le lien entre l'armée et la nation — les militaires, au premier rang desquels les militaires de carrière, se sentant réellement porteurs des intérêts du pays lorsqu'ils accomplissaient leurs missions. Elle assure ensuite le brassage de toutes les couches sociales,*

---

<sup>756</sup> Ibid., pp. 11-18.

<sup>757</sup> Morris Janowitz, chapitre 1, op. cit., pp. 3-16.

<sup>758</sup> Ibid., p. 10.

<sup>759</sup> Ibid., p. 12.

<sup>760</sup> Ibid.

<sup>761</sup> Les pays à tradition militaire mixte sont ceux où l'armée est constituée de militaires de métiers et de conscrits.

<sup>762</sup> La conscription n'est pas une réalité commune à toutes les armées. Selon Bernard Boene, seul 60% des armées de la planète était constituée d'armées mixtes en 1990. Bernard Boene, « La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 4, 2003, pp. 647-693, p. 648.

*contribuant ainsi à renforcer l'unité nationale* »<sup>763</sup>. Entre 2008 et 2014, la disparition de l'armée de conscription se traduit par la suppression de 54 000 postes budgétaires et militaires et civils soit près de 20%<sup>764</sup>. Cette décroissance de l'effectif militaire entraîne « (...) un maillage géographique de plus en plus clairsemé, qui met en exergue la notion jadis inconnue de désert militaire induisant un éloignement physique de fait entre le militaire et la nation »<sup>765</sup>. La thèse de l'isolement des armées induit par la professionnalisation est cependant nuancée voire contestée dans certains travaux. Ainsi, il existerait des moyens pour les armées de développer de nouvelles formes de contact avec la société. Ainsi, selon Bernard Boene, la crainte que la professionnalisation entraîne l'émergence « d'armées socialement et culturellement isolées, peuplées de déshérités ou d'aventuriers insensibles aux attentes de la population » « est pour l'essentiel infondée tant que les besoins en effectifs dépassent en volume la frange étroite des hommes et femmes spontanément attirés par la vie militaire. Dans ce cas, les armées doivent aller chercher plus loin, et proposer des perspectives intéressantes pour le mainstream, ce qui garantit un minimum de sensibilité aux évolutions culturelles externes »<sup>766</sup>. Selon d'autres auteurs, dans la dynamique de professionnalisation, « le danger véritable n'est pas celui d'une rupture mais d'une indifférence croissante »<sup>767</sup> dont l'une des manifestations est la disparition des questions militaires des débats publics<sup>768</sup>. Cela étant, si cette nuance est tout à fait fondée, elle ne remet pas totalement en cause l'idée que la professionnalisation avec ses corollaires — la suspension de la conscription et la réduction des effectifs— a induit une certaine distance entre les forces armées et les populations. Les appels à la réhabilitation du service militaire en France témoignent de la prise de conscience de son importance dans la structuration du lien armée-société.

Dans le cas du Cameroun, il est important de faire une mise au point. En effet, un débat sur le triptyque professionnalisation, conscription et lien armée-nation est inopérant. En effet, l'armée camerounaise n'a jamais été véritablement une armée de masse. Le système de

---

<sup>763</sup> Jacques Lanxade. « De la conscription à l'armée professionnelle », *Études*, vol. 402, n° 3, 2005, pp. 321-331, p. 322.

<sup>764</sup> Pour les chiffres évoqués, voir Bernard Clech « Un lien armée-nation fort ou la survie de l'armée », *Cahier de la pensée mili-terre* », 2018, p. 4, en ligne : [https://www.penseemiliterre.fr/plugins/cdec/pdf/to\\_pdf.php?entry=344](https://www.penseemiliterre.fr/plugins/cdec/pdf/to_pdf.php?entry=344), consulté le 5 mai 2019.

<sup>765</sup> Ibid.

<sup>766</sup> Les travaux de Bernard Boene sur la professionnalisation de l'armée sont assez nuancés sur la thèse qui associe professionnalisation et isolement des armées de la société. Il estime que le lien entre professionnalisation et isolement militaire n'est pas automatique. Bernard Boene, « La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique », op. cit. p. 681.

<sup>767</sup> François Lecointre, op. cit.

<sup>768</sup> Ibid.

conscription suscite de la méfiance chez les autorités politiques. L'initiation des citoyens aux techniques de combat apparaît comme un obstacle au contrôle autoritaire de la population. Certaines autorités militaires évoquent d'éventuelles dérives liées au service militaire obligatoire en arguant que les citoyens formés aux techniques militaires pourraient représenter une menace pour l'État. C'est le sens de ces propos tenus par un officier supérieur de l'armée camerounaise lors des entretiens:

*« Si l'État commence à former des militaires partout, avec la grande fébrilité géostratégique actuelle, ces gens peuvent se retourner contre lui »<sup>769</sup>.*

Cet argumentaire vraisemblable dans un contexte africain marqué par la récurrence des conflits internes, élude une dimension importante du service militaire. En effet, le service militaire obligatoire n'est pas réductible à l'acquisition des techniques de combat, c'est d'avantage et surtout un lieu de socialisation à la conscience patriotique et à l'amour de la nation. Alors, il est peut-être plus vrai d'associer la méfiance des autorités politiques envers le service militaire obligatoire à la volonté de contrôle autoritaire des populations, qu'à la peur de construire de potentielles milices anti-gouvernementales. C'est cette idée qui est défendue par Antoine Ondoa : *« au moment des indépendances, autant pour les ex - et omniprésentes - autorités coloniales que pour les nouveaux gouvernants autochtones, la gestion d'un peuple conditionné aux pratiques combattantes et sachant manier les armes représente une inquiétude, une certaine menace pour la sérénité de l'État. Car, comment annihiler d'éventuels soulèvements populaires et espérer une soumission effective à la nouvelle classe dirigeante si on arme un peuple à la docilité incertaine ? Il n'était donc pas opportun d'instruire tous les « indigènes » aux pratiques modernes de combats »<sup>770</sup>*. A côté de ces enjeux politiques qui justifie le scepticisme des autorités politique pour le service militaire obligatoire, il y a aussi un enjeu financier. En effet, la conscription apparaît comme un luxe que les États africains aux ressources financières limitées ne peuvent pas se permettre<sup>771</sup>. Notons également que dans les pays africains où existe encore cette institution, elle a du mal à remplir sa fonction de laboratoire de construction du lien armée-société. Le rapport de Human Rights Watch de 2019 fait état d'un usage abusif de la conscription en Érythrée. Les jeunes sont enrôlés pour une période indéterminée, mal rémunérés et travaillent dans de mauvaises conditions. Ainsi, la conscription

---

<sup>769</sup> Entretien n° 3, op. cit.

<sup>770</sup> Antoine Ondoa, op. cit., p. 168.

<sup>771</sup> Voir entretien n° 3, op. cit.

supposée participer à la socialisation aux valeurs militaires et à la consolidation des rapports armées-société est devenue un instrument de contrôle répressif de la population<sup>772</sup>.

A défaut de la conscription, les autorités politiques camerounaises ont développé un autre concept moins martial et à caractère socio-économique ; une sorte de « *conscription développementaliste* ». Il s'agit du service civique de participation au développement créé dans les années 1963 et qui, malgré sa temporalité limitée, jouait un rôle de consolidation du lien entre l'armée et la société. Constitué des jeunes de 18 à 30 ans, « *le service civique national camerounais est conçu au départ comme une émanation directe de l'armée et apparaît en son sein comme un organisme fonctionnel, intégré dans les forces terrestres et destiné à des opérations d'intérêt général* »<sup>773</sup>. Au-delà de sa dimension socioéconomique traduite dans l'objectif de création d'emplois pour les jeunes désœuvrés, c'était aussi un instrument politique au service du lien armée-société. En effet, les interactions induites par la formation des jeunes par les forces armées dans le cadre du service civique n'en construisent pas moins un dialogue symbolique entre l'armée et la nation. En outre, la formation professionnelle est précédée par une formation à l'amour de la nation et à la discipline car il s'agit avant tout, d'inculquer les valeurs militaires aux jeunes. C'est donc une « *socialisation patriotique par la formation* »<sup>774</sup>. Cette institution n'a malheureusement pas connu de succès. Certains trouvent en cet échec le résultat d'une insertion difficile des militaires dans le processus de développement du fait de « *l'incompatibilité objective et irréconciliable entre les impératifs de développement et de modernisation et les impératifs organisationnels militaires auxquels les régimes politiques semblent donner plus de priorité* »<sup>775</sup>. Tout comme au Cameroun, les expériences du service civique dans d'autres pays africains ont fait l'objet de nombreuses critiques quant aux résultats mitigés. Au Sénégal, Romain Tiquet conclut, à la suite de ses travaux sur le service civique sénégalais, qu'il est resté une « *grande idée qui n'a jamais totalement existée* »<sup>776</sup>.

---

<sup>772</sup> Human Rights Watch *They are making us into slaves, not educating us. How indefinite conscription restricts young people's rights*, 2019, en ligne : [https://www.hrw.org/sites/default/files/report\\_pdf/eritrea0819\\_web.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/eritrea0819_web.pdf), consulté le 14 mai 2019.

<sup>773</sup> Ernest Touwa, op. cit., p. 234.

<sup>774</sup> Cette expression est utilisée par Sömbül Kaya pour saisir le processus de formation des conscrits en Turquie. Une formation en plusieurs modules : formation militaire, formation professionnelle et formation à l'amour de la patrie. Sömbül Kaya, « Conscription et sentiment patriotique : le cas de l'armée turque », *Critique internationale*, vol. 58, n° 1, 2013, pp. 35-51, p. 42.

<sup>775</sup> Ibid., p. 239.

<sup>776</sup> Pour plus d'informations sur le service civique sénégalais, se référer aux travaux de Romain Tiquet. Voir Romain Tiquet, « Service civique et développement au Sénégal. Une utopie au cœur des relations entre armée et pouvoir politique (1960-1968) », *Afrique contemporaine*, vol. 260, n° 4, 2016, pp. 45-59.

A la disparition du service national de participation au développement, le Cameroun a perdu un levier important de civilianisation de l'armée et de consolidation du lien armée-nation ; quoique le rôle de cette institution dans la structuration de ce lien reste mitigé. Il existe néanmoins d'autres dispositifs sur lesquels l'armée s'appuie pour rester en contact avec la population. C'est le cas des hôpitaux militaires qui accueillent, selon un officier supérieur de l'armée camerounaise, 68% de malades civils. En outre, chaque camp militaire est doté d'une école administrée par les militaires et qui accueille aussi bien les enfants des militaires que ceux des civils. Les centres d'instruction professionnelle des spécialistes de l'armée admettent également des civils dans le cadre de formations professionnelles diverses<sup>777</sup>. L'ouverture de l'armée au monde civil se traduit également par la participation aux événements publics dans un but de vulgarisation de l'activité militaire. La présence d'un stand de l'armée au salon international de l'entreprise, de la PME et du partenariat tient de cette logique d'intégration sociale de l'armée. D'autres modes de rapprochement entre l'armée et les populations se manifestent dans le cadre des conflits. Ils sont la traduction concrète d'une rhétorique politique qui s'articule autour du concept de « défense populaire », mobilisée par les autorités politiques pour démontrer l'adhésion populaire à l'activité militaire. La défense populaire s'entend comme « *la combinaison des efforts et des actions menées concurremment par les forces régulières et la population armée ou non. C'est la participation de tout un peuple à l'effort de défense en vue de s'opposer par tous les moyens à l'invasion du sanctuaire national* »<sup>778</sup>. Cette démarche a des fondements constitutionnels. La constitution camerounaise du 18 Janvier 1996 dispose dans son préambule que « *tous les citoyens contribuent à la défense de la patrie* ». La manifestation la plus expressive de cette défense populaire est le phénomène des *comités de vigilance* encore appelé « *soldats de l'ombre* ». Il s'agit des populations qui se regroupent spontanément pendant un conflit pour assurer leur propre sécurité et apporter du soutien aux forces armées. La guerre contre les terroristes du groupe Boko Haram a donné lieu à des logiques qualifiées de « défense populaire ». En effet, les populations villageoises de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun se sont constituées en comités de vigilance pour apporter un soutien multiforme à l'armée. L'histoire d'Alhadji Dale illustre cette mobilisation populaire et surtout le dynamisme des comités de vigilance : « *Alhadji Mohamed Dale est malin, débrouillard et courageux. Trois qualités prisées en ces temps de guerre contre le groupe*

---

<sup>777</sup>Les informations relatives aux autres leviers de construction du lien armée-nation sont évoquées dans l'entretien n° 3, op. cit.

<sup>778</sup>Léon Koungou, « postcolonialisme et culture stratégique : le cas camerounais », *Sécurité globale*, vol. 2, n° 16, 2011, pp. 113-128, p. 123.

*djihadiste Boko Haram dans le nord du Cameroun. Ce trentenaire, père de cinq enfants, est un maillon indispensable du dispositif militaire camerounais face au groupe djihadiste nigérian affilié à l'organisation État islamique (EI). Avec son téléphone désuet et son charisme naturel, l'ancien petit vendeur de rue commande aujourd'hui cinq unités de 17 membres du " comité de vigilance " de Kolofata, à 20 kilomètres de la frontière avec le Nigeria »<sup>779</sup>. L'existence et la dynamique de déploiement de ces comités de vigilance traduisent l'adhésion populaire à la cause sécuritaire nationale et cette adhésion participe à encourager les militaires dans leur objectif de défense de la nation. Dans la lutte contre le groupe terroriste de Boko Haram, le soutien populaire à l'armée se manifeste également par des apports en nature, notamment l'envoi des denrées alimentaires et en numéraire c'est-à-dire des contributions financières destinées aux armées. Bien que ces actions de la population soient saisies comme un « soutien spontané encadré »<sup>780</sup> en raison des logiques politiques qui les sous-tendent, elles n'en traduisent pas moins l'esprit de communion entre l'armée et la population pour la défense de la nation.*

Toutes ces dynamiques nationales ont pour objectif le rapprochement entre l'armée camerounaise et les populations. Par conséquent, si la professionnalisation tend à rendre caduque la culture de la conscription (lieu de communion entre l'armée et la nation), de nouvelles modalités de contact émergent et annihilent l'effet d'isolement créé par la disparition de la conscription. C'est le cas de la participation du Génie militaire aux projets de développement, une stratégie d'immersion sociale visant à réduire le risque de désocialisation et d'isolement de l'institution militaire. Ainsi, les actions civilo-militaires de type développementaliste du Génie militaire font partie de ces nouvelles formes de contact développées par l'armée camerounaise pour ne pas rester en marge de la société. Elles constituent un contrepois à l'idée de « désert militaire » c'est à dire l'éloignement des militaires de la société. L'un des mécanismes qui assurent le contact militaire-population est le recrutement systématique de personnels civils —employés ou stagiaires — dans le cadre des

---

<sup>779</sup> Joane Tilouine, « Cameroun : Les comités de vigilance contre Boko Haram, de la défense à l'attaque », *Le Monde Afrique*, Juillet 2016, en ligne :[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/20/cameroun-les-comites-de-vigilance-contre-boko-haram-de-la-defense-a-l-attaque\\_4972366\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/20/cameroun-les-comites-de-vigilance-contre-boko-haram-de-la-defense-a-l-attaque_4972366_3212.html), consulté le 15 mars 2019.

<sup>780</sup> Le soutien populaire aux militaires dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram est analysé comme un « soutien spontané encadré » dans la mesure où il est souvent organisé par les élites locales qui espèrent en tirer des bénéfices politiques en termes de nomination. Paul Elvic Batchom, « La guerre du peuple : de la popularisation de la guerre contre Boko Haram au Cameroun », *Études internationales*, vol. 47, n° 2-3, 2016, pp. 285-304, p. 294.



projets de développement exécutés par le Génie militaire. Environ 2/3<sup>781</sup> des techniciens sur les chantiers de construction des ouvrages publics, est constitué de civils, employés et stagiaires. Pour ces jeunes civils recrutés, l'institution militaire et ses pratiques ne sont plus un secret. En plus, l'immersion dans l'univers militaire change la perception qu'ils ont de cette institution :

*« Nous sommes comme une famille, il n'y a pas de distinction entre civil et militaire sur le terrain. Je pensais que le militaire est toujours violent. Le fait de travailler avec eux a modifié cette perception. Ils sont sympathiques. Ils ne sont pas fondamentalement mauvais ; c'est parfois les circonstances qui les rendent méchants. Ici, nous bénéficions de la discipline militaire, du repas. Nous faisons tout ensemble y compris les rassemblements »*<sup>782</sup>.

Les missions de développement du Génie militaire cultivent également un contact direct avec plusieurs administrations civiles. Un système de partenariat s'établit progressivement entre l'institution militaire et certains organes de l'État. C'est le cas lorsqu'un ministère, une commune ou tout autre organe de l'État fait appel au Génie militaire via le ministère de la défense pour réaliser un ouvrage public. Dans le cadre du projet de reconstruction de la route Mora-Dabanga-Kousserie, les interactions entre les acteurs civils et militaires sont particulièrement importants. Les acteurs civils qui partagent le même environnement de travail avec le Génie militaire viennent de tous les horizons. Le ministère des travaux publics assure le rôle de maître d'ouvrage ; ce qui exige des interactions plus importantes avec les militaires, notamment dans le cadre des réunions de préparation du projet. Le ministère de la défense assure la coordination sécuritaire en présidant la commission sécuritaire des travaux. Le Laboratoire National de Génie civil (LABOGENIE)<sup>783</sup> en tant qu'organisme étatique de contrôle de la qualité des travaux de génie civil appuie le Génie militaire dans le volet relatif au contrôle géotechnique du projet. D'autres acteurs civils à l'instar de ONG-RIDEV sont chargés de la défense des droits des populations riveraines : son rôle est d'assurer la mise en œuvre et

---

<sup>781</sup> Entretien n° 1, op. cit.

<sup>782</sup> Entretien n° 79 réalisé auprès d'un civil, employé par le Génie sur le chantier de construction de la route de Japoma, Douala, Cameroun, Juin 2019.

<sup>783</sup> Le LABOGENIE est un organisme scientifique et technique qui réalise des essais et études expérimentaux pour la caractérisation des sols, l'optimisation de la qualité des matériaux de construction et le suivi de leur mise en œuvre adéquate. Son rôle principal est de garantir la qualité et la sécurité des infrastructures de génie civil au Cameroun.

le monitoring du mécanisme de prévention et de gestion des plaintes. Il assure également la communication auprès des populations riveraines<sup>784</sup>.

Les modèles de civilianisation ci-dessus analysés ne constituent pas seulement une solution à la désocialisation de l'armée, ils contribuent aussi à la professionnalisation de l'institution militaire.

## **B. Un modèle de civilianisation au service de la professionnalisation de l'armée**

Dans les précédents développements, il ressort que Samuel Huntington et Morris appréhendent le profil idéal du soldat professionnel à travers son expertise, ses responsabilités, son esprit corporatiste et son adaptation à l'évolution de ses missions. S'agissant du concept de « *professionnalisation* » au sens générale, sa définition est différente en fonction des champs disciplinaires. Dans le champ des sciences humaines et sociales, certaines définitions de ce concept renvoient à deux réalités : « *d'un côté, il concerne le procès de division de travail dans ses aspects les plus structurants: spécialisation des activités, reconnaissance de métiers, différenciation de statuts, autonomisation de groupes professionnels... En ce sens, la construction de professions établies et auto régulées représente la figure la plus aboutie de processus plus transversaux et généraux qui concernent l'organisation des places économiques et sociales. De l'autre côté, la professionnalisation est installée dans le champ de la formation dont elle pointe des dimensions d'importance: articulation des formations et des emplois, objectifs des cursus formatifs, explication des prérequis à l'exercice d'un métier, définition de savoir... en ce sens participent des prescriptions institutionnelles concernant le rapprochement entre formation et travail, est révélateur de questions récurrentes portant sur le rôle des dispositifs de formation dans la préparation à un exercice professionnel* »<sup>785</sup>. Il ressort de cette définition que la professionnalisation repose sur l'organisation et la formation dans un but d'efficacité. La professionnalisation de l'armée obéit aussi à des logiques organisationnelles et à des exigences de formation. Relativement au champ militaire, « *elle s'apparente à une rationalisation de l'action militaire. Il s'agit d'une transformation (...) par des mesures d'éloignement social et symboliques avec l'État, de coopération agrandie avec les*

---

<sup>784</sup> La liste de ces acteurs et leurs rôles est contenu dans le rapport du séminaire organisé au sujet du projet. Voir Cameroun, Ministère des travaux publics, *Séminaire d'appropriation du projet de reconstruction de la route Mora-Dbanga-Kousseri à travers la régie axée sur les résultats (RAR\_MDK) avec le Génie militaire*, Yaoundé, 28-29 Novembre 2017, p. 17.

<sup>785</sup> Didier Demaziere, Pascal ROQUET et Richard Wittorski (dir.), *La professionnalisation mise en objet*, Paris, l'Harmattan, 2012, pp. 5-6.

*organisations publiques et/ou privées, un recentrage partiel des missions (...)* »<sup>786</sup>. Cette manière d'appréhender la professionnalisation de l'armée trahit le but recherché à savoir l'efficacité militaire dans la mesure où, rationaliser l'action militaire induit la quête de l'efficacité. Mais qu'est-ce qu'une armée efficace ? l'efficacité des armées réside dans leur capacité à répondre de manière effective aux besoins de sécurité de l'État et des populations. Le dénominateur commun des processus de professionnalisation est donc l'efficacité. Toutefois, la professionnalisation est une dynamique complexe qui s'inscrit dans des logiques sociales et politiques différentes, d'où la diversité des trajectoires de professionnalisation. En effet, la professionnalisation des forces armées, quoiqu'étant une dynamique commune à la plupart des armées (qu'elles soient occidentales ou africaines), suit des trajectoires différentes en fonction des cultures militaires, des contextes sécuritaires et socio-politiques et des usages politiques de l'institution militaire. Les réalités saisies à travers le concept de professionnalisation des forces armées sont aussi diverses et nombreuses que les États qui s'engagent dans cette dynamique. Ainsi, l'universalité et la fréquence de l'évocation de la professionnalisation dans le champ militaire n'induisent pas l'unicité de ses modalités.

Cette réflexion ambitionne de saisir les missions duales comme un modèle de civilianisation qui participe au processus de professionnalisation de l'armée camerounaise. Elle prend appui sur deux facteurs principaux :

Le premier facteur réside dans le fait que les mutations observées dans la nature des conflits et la reconceptualisation de la sécurité<sup>787</sup> induisent des évolutions dans les missions des forces armées. En termes d'évolutions, l'on retient la redéfinition des missions des armées, un enjeu sécuritaire contemporain partagé mais aux modalités distinctes. La transformation de la nature des menaces légitime la reconsidération des objectifs du déploiement militaire. En effet, contrairement aux guerres classiques menées sur des « *théâtres d'opérations* » ou des « *champs de bataille* » que les civils sont réputés avoir évacués »<sup>788</sup>, les nouvelles formes de guerre en Afrique se déroulent à l'intérieur du territoire national. En outre, l'« *ennemi* » est très souvent le citoyen mécontent qui réclame une meilleure répartition des ressources de l'État. Ces formes de conflictualité qui se déroulent pour la plupart à l'intérieur des États rendent le déploiement des moyens militaires classiques, non pas caduques, mais insuffisants.

---

<sup>786</sup> Sébastien Jakubowski, *La professionnalisation de l'armée française, conséquences sur l'autorité*, Paris, l'Harmattan, 2007, p. 27.

<sup>787</sup> Nous ne revenons pas sur les questions de transformation de la nature des conflits et la diversification des applications de la sécurité parce que ces sujets ont largement été traités dans l'introduction.

<sup>788</sup> François Lecointre, op. cit.

Dans un tel contexte la redéfinition des missions des forces armées s'impose. L'efficacité militaire change de nature et ne s'appréhende plus seulement dans la capacité à utiliser un appareil guerrier sophistiqué pour mettre hors d'état de nuire un ennemi mais, d'avantage à la capacité à contribuer à la réduction des menaces à la sécurité humaine — participer aux actions de reconstruction et de développement— et au retour à une vie sociale normale. On retrouve des éléments de ce volet de sécurité humaine de l'action militaire dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU auxquelles l'armée camerounaise participe régulièrement. La première participation du Cameroun aux OMP remonte à 1992 (APRONUC<sup>789</sup>) au Cambodge. Le Cameroun a également envoyé des contingents d'OMP au Rwanda ( MINUAR<sup>790</sup> 1993) ; en République Centrafricaine ( MINURCA<sup>791</sup> entre 1998 et 2000, BINUCA<sup>792</sup> de 2000 à 2009, FOMUC<sup>793</sup> en 2002, FOMAC<sup>794</sup> en 2008, MICOPAX<sup>795</sup> entre 2009 et 2010, MISCA<sup>796</sup> en 2013 et MINUSCA<sup>797</sup> 2014 entre et 2015) ; au Congo ( MONUC<sup>798</sup> 2003, MONUSCO<sup>799</sup> 2010, 2019) ; au Soudan (MINUAD<sup>800</sup> 2005) ; en Somalie (AMISOM<sup>801</sup> 2006) ; en Côte d'Ivoire (ONUCI<sup>802</sup> 2013, au Mali (MINUSMA<sup>803</sup> 2013) ; dans la lutte contre Boko Haram (FMM<sup>804</sup> 2014)<sup>805</sup>. Le maintien de la paix s'entend comme « *une intervention multinationale revêtue de la légitimité internationale, visant à prévenir un conflit ou à rétablir, maintenir, stabiliser, consolider ou imposer la paix par le déploiement de personnel militaire, policier ou civil* »<sup>806</sup>.

---

<sup>789</sup> Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge.

<sup>790</sup> Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda.

<sup>791</sup> Mission de l'Onu en République centrafricaine.

<sup>792</sup> Bureau Intégrée des Nations en Centrafrique

<sup>793</sup> Force multinationale en Centrafrique.

<sup>794</sup> Force multinationale de l'Afrique centrale.

<sup>795</sup> Mission de consolidation de la paix en Centrafrique.

<sup>796</sup> Mission internationale de soutien à la Centrafrique.

<sup>797</sup> Mission multinationale intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique.

<sup>798</sup> Mission de l'Organisation des nations unies en République Démocratique du Congo.

<sup>799</sup> Mission de l'Organisation des nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo.

<sup>800</sup> Mission conjointe des Nations unies et de l'Union Africaine à Darfour.

<sup>801</sup> Mission de l'Union Africaine en Somalie.

<sup>802</sup> Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire.

<sup>803</sup> Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali.

<sup>804</sup> Force multinationale mixte.

<sup>805</sup> S'agissant des participations de l'armée camerounaise aux opérations de maintien de la paix, voir F. Njako, « la contribution du Cameroun à la construction d'un espace de sécurité en Afrique Centrale », Mémoire de DESS, IRIC, 2001.

<sup>806</sup> Jocelyn Coulon et Michel Liégeois, *Qu'est-il advenu du maintien de la paix. L'avenir d'une tradition*, Institut canadien de la défense et des affaires étrangères, 2010, p. 40, en ligne :

[http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/416~v~Qu\\_estil\\_advenu\\_du\\_maintien\\_de\\_la\\_paix\\_\\_L\\_avenir\\_d\\_une\\_tradition.pdf](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/416~v~Qu_estil_advenu_du_maintien_de_la_paix__L_avenir_d_une_tradition.pdf), consulté le 15 juin 2019.

Si ces opérations sont des opérations de guerre du fait de leur objectif d'*imposition de la guerre*, elles constituent aussi des opérations autres que la guerre en raison de leur objectif de stabilisation et de consolidation de la paix. Le développement des opérations autres que la guerre, c'est-à-dire ici celles non militaires qui consistent à construire un environnement social favorable au retour à une vie sociale normale des populations, traduit une prise de conscience des déterminants sociaux de la nouvelle conflictualité. Cette prise de conscience change le regard sur le caractère professionnel d'une armée. En effet, si la professionnalisation vise l'efficacité et que l'efficacité renvoie à la capacité à répondre aux besoins sécuritaires de la société et de l'État, une armée professionnelle est donc celle qui prend en charge, dans son action, des problématiques sociales liées aux nouvelles menaces à la sécurité des populations. Dans cette perspective, la dualisation est un facteur de professionnalisation dans la mesure où elle consiste pour les forces armées camerounaises à répondre aux besoins des populations dont les mauvaises conditions sociales constituent une menace à leur sécurité et à celle de l'État. Les missions nationales d'aménagement du territoire participent ainsi à familiariser les forces armées camerounaises à un environnement et aux problématiques qu'elles sont appelées à côtoyer lors de leur déploiement aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieure des frontières nationales. Par exemple, parlant des transformations de la doctrine militaire américaine, Morris Janowitz écrit que : « *la nouvelle doctrine prend en compte les facteurs humains dans le combat et l'organisation militaire, d'une manière conforme à la pensée contemporaine des relations humaines. Bref, le nouvel endoctrinement semble être conçu pour fournir au militaire professionnel une formation qui lui donne la possibilité d'avoir une opinion sur de nombreux sujets politiques, sociaux et économiques, opinion qu'il se sent obligé de formuler en raison de son nouveau rôle, et sur lequel il était censé être indifférent dans le passé* »<sup>807</sup>. L'auteur met en exergue le nouveau rôle politique de l'armée qui est de pouvoir formuler une opinion sur des questions (politiques, économiques, sociales etc.) jadis exclues de son champ de compétence. Cette adaptation de l'armée professionnelle est réductible à la capacité d'avoir une opinion. Dans le cadre de la dualisation de la fonction militaire au Cameroun, le soldat ne se contente pas d'avoir une opinion sur les questions socio-politiques et socio-économiques ; il contribue à donner corps aux politiques publiques de développement par son activité d'aménagement du territoire.

---

<sup>807</sup> Morris Janowitz, op. cit., p. 13.

Le deuxième facteur qui justifie la perception des missions de développement de l'armée comme un élément structurant du processus de professionnalisation est sociopolitique. En effet, c'est le contexte sociopolitique de l'État qui renseigne sur la vision que les autorités politiques et les populations ont de la professionnalisation. Au Cameroun comme dans d'autres pays africains, le mouvement de professionnalisation de l'armée s'analyse d'abord comme une forme de modernisation de cette institution et de reconstruction de son rapport à la société et à l'État. Les travaux sur la professionnalisation des armées africaines ne mettent pas suffisamment l'accent sur le rôle social de l'armée ; qui pourtant est souligné de manière subtile dans les discours politiques et qui structure aussi la vision populaire de la professionnalisation. L'accent est régulièrement mis sur « *la dimension technique de la professionnalisation, ce qui renvoie à la capacité des armées à utiliser des équipements et des technologies modernes, à améliorer son inter-opérabilité ; la dimension sociale qui renvoie à l'assimilation d'un esprit de corps au sein de l'armée ; la dimension financière (le paiement régulier de l'armée) ; la dimension politique qui évoque la subordination à l'autorité civile et à ses lois* »<sup>808</sup>. La conception camerounaise de la professionnalisation intègre les éléments politiques, financiers, techniques et sociaux mais, elle n'y est pas réductible. L'utilité sociale de l'armée est également prise en compte au niveau national comme élément caractéristique d'une armée professionnelle. Dans son discours du 8 décembre 2010, le président de la République du Cameroun M. Paul BIYA n'a pas manqué de souligner les missions de développement à la suite d'une énumération des réformes intervenues en 2001 dans le processus de professionnalisation de l'armée. En effet, dans ce discours, il met d'abord en relief les dimensions techniques, organisationnelles et sociales des réformes : « *l'importante réforme que j'ai entreprise en 2001 vise à moderniser et à accroître l'efficacité opérationnelle de nos Forces de Défense. Comme je m'y étais engagé, cette réforme est appelée à se poursuivre, avec comme axes majeurs le rajeunissement et la professionnalisation des effectifs, la modernisation des équipements et l'amélioration du cadre de vie des personnels militaires* »<sup>809</sup>. Au-delà de ces aspects qui correspondent majoritairement à la professionnalisation en termes de renforcement de l'efficacité technique et opérationnelle des militaires, son discours se poursuit par une prise en compte des missions duales dans la dynamique de professionnalisation : « *même si, par définition, nos Forces Armées ont pour mission prioritaire d'assurer la paix et de défendre l'intégrité territoriale de notre pays, elles*

---

<sup>808</sup> D. Ambrosetti et R. Esmenjaud, cité par Sonia Le Gouriellec, « La participation des forces armées africaines aux opérations de maintien de la paix. Une nouvelle manifestation des stratégies d'extraversion ? », *Afrique contemporaine*, vol. 260, n° 4, 2016, pp. 83-86, pp. 83-84

<sup>809</sup> Paul Biya, discours à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'armée, Bamenda, Décembre 2010.

*n'en participent pas moins à la création de conditions favorables à son développement. Le thème de cette célébration le rappelle opportunément (...) »<sup>810</sup>. Ainsi, les missions de développement du Génie sont aussi considérées comme un facteur clé dans la dynamique de professionnalisation de l'armée. En effet, la conception populaire de l'armée professionnelle repose, entre autres, sur sa capacité à s'investir dans les missions de développement, surtout en période de paix.*

La perception de la dualisation comme élément fondamental de la professionnalisation des armées africaines a déjà fait l'objet de travaux, notamment ceux qui appellent à la redéfinition des missions des armées africaines. C'est le cas d'Emile Ouedraogo pour qui les missions duales des armées africaines doivent figurer dans les priorités des dynamiques de professionnalisation<sup>811</sup>. Cette thèse prend principalement appui sur la rareté des situations nécessitant la mobilisation des capacités exclusivement militaires des forces armées et l'oisiveté qui les caractérise pendant les périodes de paix. Si l'action de développement s'inscrit dans la tradition militaire camerounaise —c'est-à-dire qu'elle remonte aux années 1962 à la création de l'armée—, son intensification dans les années 2000 n'est pas déconnectée du mouvement de professionnalisation en cours dans toutes les armées du monde à cette période.

Les missions duales du Génie sont généralement conduites en période de paix. Cependant, il en existe qui sont menées dans les zones instables et à l'intérieur du territoire national. Dans ce cas, l'on observe une imbrication des préoccupations sociales et des logiques stratégiques liées à ces missions.

### **§3. L'enchevêtrement des préoccupations sociales et des logiques stratégiques en territoire instable**

L'un des éléments structurants de l'hybridation civilo-militaire de l'armée est le recrutement systématique du personnel civil local<sup>812</sup> dans les chantiers tenus par le Génie. Ce recours au personnel civil s'inscrit dans une démarche stratégique, surtout lorsqu'il se fait dans un contexte d'insécurité. Ainsi, les civils recrutés dans les chantiers du Génie en zone de conflit

---

<sup>810</sup> Ibid.

<sup>811</sup> Emile Ouedraogo, « Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique », *Centre d'Etudes Stratégique de l'Afrique*, Juillet 2010, pp. 40-41, en ligne, : <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2016/06/ARP06FR-Pour-la-professionnalisation-des-forces-arm%C3%A9es-en-Afrique.pdf>, consulté le 25 juillet 2018.

<sup>812</sup> Le terme « local » signifie ici que le personnel civil est recruté parmi les populations riveraines des zones où le Génie réalise un ouvrage public.

sont au service du renseignement d'intérêt militaire (A). En outre, ces zones de conflit connaissent un fort déploiement du Génie. Cet accroissement des missions de développement dans les régions instables constitue un prétexte pour assurer la présence de l'État sur des territoires qui échappent à son contrôle à cause de l'insuffisance des politiques publiques garantissant les besoins de base des populations (B).

#### **A. Les guerres asymétriques et le « renseignement d'intérêt militaire » : de l'usage stratégique des employés civils du Génie**

Les activités d'aménagement du territoire de l'armée constituent une opportunité dans une société camerounaise travaillée par des menaces d'une très grande complexité comme le phénomène terroriste. Les civils recrutés dans le cadre des missions de développement de l'armée sont utilisés à des fins de renseignement. Recrutés en majorité parmi les populations locales (c'est-à-dire les habitants des zones où le Génie réalise des ouvrages publics), ils fournissent des renseignements au service des missions stratégiques de l'armée. Dans la région de l'extrême nord et depuis 2014, le groupe Boko Haram mène des attaques terroristes mettant en cause la stabilité de cette région et de l'ensemble du territoire national. L'insécurité dans cette région est le fait des affrontements armés entre les forces armées camerounaises et les combattants de ce groupe terroriste sont légions. Elle prend aussi la forme d'attentats suicides. Les jeunes filles sont transformées en bombes humaines, se dissimulent dans la population locale et déclenchent leurs charges explosives dans les lieux publics ; semant ainsi la terreur et la peur. Selon International Crisis Group, « en 2017, [Boko Haram] a perpétré sur le territoire camerounais environ 80 attaques et enlèvements, et planifié 90 attentats-suicides (dont 51 ont été déjoués ou ont échoué), tuant au moins 210 civils et près de 30 militaires. Depuis janvier 2018, Boko Haram a causé la mort d'au moins 135 civils et dix-huit militaires »<sup>813</sup>.

Une précision conceptuelle est nécessaire ici dans la mesure où elle permet de saisir la complexité du phénomène terroriste et de justifier le recours aux civils dans le cadre du renseignement d'intérêt militaire. Le phénomène terroriste se singularise par sa complexité qui justifie la diversité conceptuelle. Certains auteurs parlent d'une « *définition impossible* »<sup>814</sup> du

---

<sup>813</sup> International Crisis Group, *Extrême-Nord du Cameroun : Nouveau chapitre dans la lutte contre Boko Haram*, Rapport Afrique n° 263, 14 Août 2018, p. 1. PDF : [https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/263-extreme-nord-du-cameroun\\_0.pdf](https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/263-extreme-nord-du-cameroun_0.pdf), consulté le 12 juillet 2019.

<sup>814</sup> Jean-François Gayraud et David Senat, « Le terrorisme », in Jean-François Gayraud éd., *Le terrorisme*. Presses Universitaires de France, 2006, pp. 12-47, p. 31. S'agissant des arguments mobilisés pour montrer l'impossible



terrorisme. Pour eux, « aucune définition consensuelle du terrorisme ne peut émerger. La raison en est aussi simple que trop souvent ignorée : il y a au cœur du concept de terrorisme une antinomie et une ambivalence essentielles. En effet, ce mot désigne à la fois un ensemble de pratiques et ce que l'on qualifie comme tel, une technique de combat et une étiquette »<sup>815</sup>. D'autres travaux mettent en exergue des données statistiques sur les définitions du terrorisme pour montrer les ambiguïtés qui caractérisent ce phénomène. Une centaine de définitions sont recensées<sup>816</sup>. La diversité de ces définitions confirme le flou conceptuel. La convention internationale pour la répression du financement du terrorisme conçoit le terrorisme comme « tout autre acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil, ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque »<sup>817</sup>. A côté des définitions institutionnelles c'est-à-dire celles proposées par des institutions internationales ou nationales, on assiste à une profusion des définitions universitaires, soit plus de deux cents cinquante selon les statistiques données par certains auteurs<sup>818</sup>. Selon Alex Schmid, le terrorisme renvoie à la doctrine d'une « violence politique coercitive et génératrice de peur », à la pratique d'une « violence calculée, démonstrative et directe » qui cible « principalement des non combattants » dans des buts de « propagande et des buts psychologiques »<sup>819</sup>. La profusion des définitions universitaires et institutionnelles du terrorisme témoigne du fait que ce phénomène constitue le « miroir de la complexité du monde »<sup>820</sup>. A défaut d'une unanimité conceptuelle, l'on peut identifier certains éléments caractéristiques du terrorisme dont l'un des plus importants est la méthode. En effet, le phénomène terroriste se singularise par la méthode utilisée par les acteurs. C'est une « stratégie

---

définition du terrorisme, voir aussi Pierre Alain-Clement, « Le terrorisme est une violence politique comme les autres. Vers une normalisation typologique du terrorisme », *Etudes Internationales*, vol. 45, n° 3, Septembre 2014, pp. 355–378.

<sup>815</sup> Ibid. p. 32.

<sup>816</sup> Xavier Cretiez, « Les attentats du 11 Septembre : Le terrorisme entre rupture et continuité », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Bruxelles, Editions Bruylant, 2000, p. 64, en ligne : <http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/cretiez2002.pdf>, consulté le 05 octobre 2019.

<sup>817</sup> François Dubuisson, « La définition du « terrorisme » : débats, enjeux et fonctions dans le discours juridique », *Confluences Méditerranée*, vol. 102, n° 3, 2017, pp. 29-45, p. 32.

<sup>818</sup> Pour les statistiques sur les définitions universitaires du terrorisme, voir Joseph Easson et Alex Schmid, cité par Pierre Alain-Clement, op. cit., p. 358.

<sup>819</sup> Alex Schmid, cité par Pierre Alain-Clement, ibid.

<sup>820</sup> Éric Danon, « Terrorisme islamiste : c'est parti pour durer », *Sécurité globale*, vol. 3, n° 7, 2016, pp. 87-108, p. 88.

*indirecte qui évite le face-à-face avec les agents de l'ordre et compense le déséquilibre militaire des forces en présence par l'effet de surprise et la frappe aveugle de la population civile »<sup>821</sup>.*

La spécificité de cette forme de conflictualité réside donc dans la capacité de l'ennemi à se fondre dans la population pour perpétrer des attaques car conscient que le rapport de force militaire lui est défavorable. D'où le choix porté sur les attentats suicides comme mode opératoire du groupe terroriste Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Cette manière de procéder rend l'identification de l'ennemi difficile car il se dissimule dans la population. Par conséquent, la mobilisation de la logistique militaire comme seul moyen de lutte contre ce phénomène devient inopérante. En effet, le terrorisme est un phénomène diffus, aux manifestations variées et dont la capacité de nuisance rend compte de sa complexité. Comment prévenir une attaque à la machette à l'instar de celle perpétrée le 3 février 2017 au Carrousel du Louvre en France ? Comment savoir qu'une arme achetée et détenue légalement sur la base d'un permis de port d'armes va servir à abattre de sang-froid environ quarante-neuf (49) personnes à Christchurch en Nouvelle Zélande ? Comment identifier une jeune fille de 14 ans dissimulant une bombe dans ses vêtements dans la ville de Kolofata au Cameroun ? Ces interrogations révèlent la pluralité des visages du terrorisme et la complexité du phénomène. Le caractère protéiforme du phénomène conduit même à sa banalisation au point de créer du doute, car tout acte peut être qualifié de terroriste pour peu que les motivations de l'auteur soient peu connues ou du tout pas identifiable.

Dans un tel environnement, le renseignement acquiert une importance particulière et le concours de la population est indispensable. La pratique militaire camerounaise qui consiste à recruter du personnel civil local dans le cadre des projets de développement devient dès lors une ressource stratégique pour les unités du Génie militaire. En effet, ce personnel civil local employé au Génie est caractérisé par sa connaissance des localités où le Génie réalise des ouvrages publics. Le recrutement du personnel civil local dans le cadre des missions duales dans la région de l'extrême-Nord du Cameroun n'est donc pas déconnectée des objectifs stratégiques de renseignement d'intérêt militaire. Par renseignement d'intérêt militaire, il faut entendre le « *renseignement d'environnement qui porte sur tous les domaines de l'espace physique de l'engagement des forces et toutes les particularités du milieu humain dans lesquels elles sont appelées à évoluer. Le [renseignement d'intérêt militaire] couvre ainsi tout autant des thèmes géographiques (pays, zones de crise ou de conflit) que des thèmes transverses*

---

<sup>821</sup> Xavier Cretiez, op. cit., p. 64.

(réseaux de proliférations, de soutien à un acteur de conflit, entités stratégiques transnationales...) »<sup>822</sup>. Dans cette perspective, le recours au personnel civil — environ 2/3 des effectifs— dans la cadre des actions civilo-militaires est une contribution importante dans la gestion de cette guerre à caractère asymétrique dans la région de l'Extrême-Nord. C'est le sens de ces propos du directeur du Génie militaire :

*« Nous jouons sur deux volets. Les civils recrutés dans le cadre de nos projets de développement sont originaires de la localité bénéficiaire de l'action de développement. Ce qui nous permet d'être au cœur de la population (...), cela nous permet également d'avoir des renseignements sur la localité concernée »*<sup>823</sup>.

Cette logique de renseignement n'est pas réductible aux zones instables du pays. Le Génie fait aussi recours au personnel civil lorsqu'il conduit des travaux sur des territoires stables. Dans ce cas, l'activité de renseignement du personnel civil contribue à la maîtrise du territoire. La population est également consciente de cette plus-value stratégique liée à la présence des civils dans l'effectif militaire déployé sur le terrain. C'est ce qui ressort de certains entretiens :

*« L'activité civile du Génie militaire est un bon prétexte de maîtrise du territoire national. En effet, après avoir été dans une région dans le cadre d'un projet de réalisation d'infrastructures, le Génie militaire peut facilement y intervenir en cas de problème parce qu'il maîtrise la région. Il procède à des enquêtes pendant les travaux. C'est aussi à cela que sert le personnel civil local employé lors des actions de développement. Ce sont des natifs. Les autochtones des régions concernées peuvent mieux renseigner l'armée »*<sup>824</sup>..

Au-delà du renseignement d'intérêt militaire que l'association des civils au Génie donne à voir dans les zones de conflit, l'action sociale du Génie dans l'Extrême-Nord du Cameroun est une ressource politique. Elle permet d'apprécier les rapports entre l'État et la société.

---

<sup>822</sup> Michel Masson, « Les défis du renseignement militaire », *Sécurité globale*, vol. 2, n° 4, 2008, pp. 9-18, p. 9.

<sup>823</sup> Entretien n° 1, op. cit.

<sup>824</sup> Entretien n° 52 réalisé auprès d'un agent de la commune urbaine de Yaoundé 1<sup>er</sup>, Yaoundé, Cameroun, Juin 2019.

## B. Les rapports État-population sous le prisme des ACM ou la pacification des territoires instables

Pour apprécier les rapports entre l'État et la société, il nous semble important de mobiliser le concept d'« État fragile ». Faire recours à ce concept permet de mieux saisir les rapports entre l'État et les populations dans la mesure où la fragilité à des conséquences négatives sur ces rapports que la dualisation contribue à consolider. Ainsi, une précision conceptuelle et l'identification des caractéristiques de l'État fragile sont nécessaires. La variable « État fragile » structure les réflexions qui tentent de saisir l'État au Cameroun. Le titre du rapport de International Crisis Group de 2010 —*Cameroun : État fragile ?*<sup>825</sup>— laisse entrevoir l'hypothèse d'une fragilité de l'État camerounais. Cependant, inscrire un pays dans la catégorie *État fragile* exige une prudence tant le concept en soit n'est pas neutre et recouvre des logiques politiques, des démarches méthodologiques de classification différentes, voire des logiques d'intérêt de la part des acteurs qui mobilisent ce concept. Ceci entretient un flou conceptuel qui se matérialise par des statistiques différentes en matière de décompte des États dits fragiles<sup>826</sup>. Certains auteurs identifient néanmoins trois situations de fragilité des États :

1. Une fragilité « *selon un critère de seuil de prestation— [il s'agit des] États ne parvenant pas à délivrer les produits minimaux tels qu'explicités dans une liste fondée sur les critères de la good governance des Nations unies (commission pour l'Afrique par exemple) ou de la Banque mondiale ou des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) »*<sup>827</sup>
2. Une fragilité « *selon un critère de performance des prestations — [c'est le cas des] États ne parvenant pas à délivrer des produits considérés comme minimum compte tenu des ressources financières et humaines dont ils disposent »*<sup>828</sup>
3. Une fragilité « *selon un critère de performance de la régulation globale — [c'est notamment le cas des] États ne parvenant pas à institutionnaliser un système de norme commun sur un espace social (territoire et société) donné, organisant un système de*

---

<sup>825</sup> International Crisis Group, *Cameroun : État fragile ?*, Rapport Afrique n° 160, 25 Mai 2010.

<sup>826</sup> Dominique Darbon et Patrick Quantin analysent les raisons de ce flou conceptuel et estiment que le fait que le DFID ait retenu 46 États fragiles alors que le LICUS en a retenu que 30 en 2005 est une preuve de la fragilité de la notion d'État fragile. Dominique Darbon et Patrick Quantin, « États fragiles : des États à historicités décalés », in Jean-Marc Chataigner et Hervé Magro (dir.), op. cit., pp. 475-492, pp. 477-479.

<sup>827</sup> Ibid., p. 478.

<sup>828</sup> Ibid.

*régulation sociale minimale prévisible et stabilisé incluant la régulation pacifique des conflits et l'État de droit et assurant un minimum de prestation (...) »<sup>829</sup>.*

Dans la perspective des trois critères ci-dessus proposés, il ressort que le concept d'État fragile « *est susceptible de rassembler tous ces États dont la capacité à réaliser les opérations fondamentales de prestation et de régulation sociale est très limitée soit en raison de conditions économiques et sociales défavorables (...), soit en raison de la défaillance de leur gestion* »<sup>830</sup>. Ainsi, le Cameroun intègre la catégorie des États dont la capacité à réaliser des opérations fondamentales de prestation sociale est limitée. L'un des facteurs explicatifs est la défaillance du politique en matière de gouvernance. Le Cameroun dispose des ressources suffisantes pour assurer des prestations sociales fondamentales aux populations mais, il n'y arrive pas en raison des problèmes de gestion. Le tableau peint dans le rapport de International Crisis Group fait du Cameroun un État fragile. En effet, quoique ce rapport reconnaisse les forces du Cameroun, notamment un fonctionnement relativement bon des institutions<sup>831</sup>, il souligne aussi que : « *depuis les années 1970, l'économie du Cameroun a été « informalisée », la réduction des emplois stables poussant de plus en plus de jeunes à vivre de petits commerces dans les centres urbains. Parallèlement, le nombre des personnes très riches a augmenté. Ce fossé grandissant entre les classes sociales et la perception que la richesse et le succès ne dépendent plus du talent ou du travail mais plutôt de la chance et des connexions politiques ont un impact très négatif sur le tissu social* »<sup>832</sup>.

Les problèmes de gouvernance au Cameroun se manifestent par un développement déséquilibré du territoire national. La situation dans la région de l'Extrême-Nord traduit à suffisance le déséquilibre dans les politiques d'aménagement du territoire national. Des actions sont entreprises par le gouvernement dans plusieurs domaines pour réduire ces déséquilibres. Cependant, les habitants de cette région demeurent particulièrement victimes de la sous-scolarisation. Le taux de scolarisation y est de 46% en 2014 alors que le taux net à l'échelle nationale est de 81,1%. Ce taux est encore plus bas —20%— dans certains arrondissements, notamment à Fotokol, Kolofata et Mayo moskota<sup>833</sup>. 74, 3% de la population vie sous le seuil

---

<sup>829</sup> Ibid.

<sup>830</sup> Ibid.

<sup>831</sup> Ce rapport relève d'autres points positifs à mettre au crédit du Cameroun. Voir International Crisis Group, Cameroun : *État fragile* op. cit., p. 28.

<sup>832</sup> Ibid., p. 29.

<sup>833</sup> Ces statistiques proviennent du rapport de International Crisis Group et ne sont en réalité qu'une reprise des données de l'institut national camerounais de statistique. International Crisis Group, *Cameroun : Faire face à Boko Haram*, Rapport Afrique n° 241, 16 Novembre 2016, p. 4, en ligne :

de la pauvreté contre une moyenne nationale de 37,5 %<sup>834</sup>. La population est estimée à 3 480 414 habitants au 1er janvier 2010 ; ce qui représente 17,9 % de la population totale du Cameroun. C'est la deuxième région la plus peuplée du pays<sup>835</sup> mais également l'une des plus pauvres. Cette situation est l'un des vecteurs de la vulnérabilité des populations de cette région et, particulièrement les jeunes, au phénomène terroriste Boko Haram. L'insuffisance des perspectives d'emploi favorise l'attractivité du discours terroriste. Alors, si la contiguïté territoriale agit en faveur de l'importation du terrorisme du Nigéria dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun, le facteur social y contribue considérablement. La mobilisation des unités du Génie dans cette région où l'insécurité règne constitue une opération stratégique de récupération sociale du territoire des mains du groupe terroriste. Tout comme les ACM en zone de conflit dont l'objectif est de « conquérir les cœurs et les esprits », les missions duales du Génie dans cette zone ont pour objectif de dissuader les jeunes de rejoindre les rangs de Boko Haram. Il s'agit de réduire l'attractivité du discours terroriste en offrant un environnement social favorable à l'insertion des jeunes.

L'État du Cameroun a aussi fait recours à l'action civile du Génie pour contrôler la région de Bakassi. En effet, cette région a été l'objet d'un différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria. Le 14 août 2008, la signature d'un accord de rétrocession de la région au Cameroun met fin à la dimension interétatique du conflit. Pour autant, les violences ne cessent du fait des communautés. Elles sont « *engagées et mafieuses, entretenues notamment par des communautés hostiles à la paix entre les États* ». Cette situation « *témoigne (...) de la difficulté des gouvernements camerounais et nigérian à asseoir leur souveraineté à l'échelle nationale. Le gouvernement fédéral nigérian ne parvient pas à imposer sa volonté aux collectivités internes (delta du Niger) qui rejettent ses engagements internationaux, tandis que le Cameroun présente des insuffisances pour pacifier définitivement la péninsule malgré le retrait des troupes nigérianes intervenu en août 2008. Aussi, la paix apparaît-elle précaire tant que les différentes collectivités ne se soumettent pas à la volonté des gouvernements* ». Face à la recrudescence de la violence, le gouvernement camerounais entreprends un contrôle territorial par le développement. En raison du caractère post-conflictuel de cette région et de l'insécurité

---

<https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/241-cameroon-confontring-boko-haram-fr.pdf>, consulté le 10 juin 2019.

<sup>834</sup> Ibid., p. 3.

<sup>835</sup> Pour les statistiques démographiques, voir République du Cameroun, Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, *Rapport régional de progrès des objectifs du millénaire pour le développement. Région de l'Extrême-Nord*, Institut National de la Statistique du Cameroun/PNUD, 2010, p. 3.

qui y règne, les travaux de reconstruction, du moins la plupart des projets de développement sont confiés au Génie militaire. Plusieurs projets sont réalisés dans cette région où les populations ne se sont définitivement rattachées ni au Cameroun, ni au Nigéria. Le projet social mené par le Génie militaire est donc doublé d'un projet politique de contrôle d'une population « binationale ».

## Conclusion du Chapitre 3

La dynamique de dualisation de la fonction militaire au Cameroun influence les rapports armée-État-société. Cette influence est tantôt positive, tantôt négative. Lorsque le volontarisme de l'État en matière d'hybridation de l'identité des forces armées est adossé sur des considérations politiques, les rapports entre l'armée, le politique et la population ont un caractère conflictuel. C'est le cas lorsque le Génie militaire exerce des fonctions de maintien de l'ordre sur les territoires où il réalise des ouvrages publics en raison des contestations populaires. Mais, la dimension politique de l'action civilo-militaire ne se manifeste pas seulement dans l'instrumentalisation de la force armée au service de la protection des régimes politiques contre les contestations sociales. En effet, l'aménagement du territoire en elle-même est une action politique car le territoire est un lieu de compétition politique. Par conséquent, les décisions d'aménagement du territoire ne sont jamais loin des considérations politiques. Cependant, les missions de développement du Génie militaire ne se singularisent pas seulement par leur inclinaison politique : la dualisation est une politique publique qui produit des effets sociaux probants. Elle contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations et consolide les relations entre l'armée et la population : l'armée construit des ouvrages publics indispensables au développement socio-économique. En outre, les « opérations autres que la guerre » contribuent à la professionnalisation de l'armée tout en remplissant des objectifs stratégiques en termes de renseignement d'intérêt militaire.

Les logiques politico-sécuritaires qui structurent l'action civilo-militaire de type développementaliste du Génie sont un indicateur de la prééminence de la variable sécurité dans les politiques publiques au Cameroun. Cette culture de la sécurité est le produit de l'histoire de l'État en Afrique. Ce dernier s'est construit dans des contextes marqués par les contestations véhémentes des régimes politiques. Ainsi, l'action du politique se structure majoritairement autour d'une grammaire sécuritaire mettant en relief le fait que « force doit rester à la loi ». Toutefois, la question du développement constitue également un élément structurant de l'action publique au Cameroun et en Afrique. Ainsi, les concepts de sécurité et de développement sont des éléments structurants de la construction de l'État au Cameroun. Le lien vertueux entre la sécurité et le développement est perverti du fait de l'approche sécuritaire des questions sociales. En effet, la dualisation de la fonction militaire fait écho à une dynamique générale de conversion des armées africaines au nexus sécurité-développement en raison des spécificités de l'environnement sécuritaire africain. En revanche, l'efficacité d'une action publique des forces



duales est tributaire de la consolidation de la démocratie, c'est-à-dire ici, l'effort de séparation entre l'activité du politique et les prérogatives militaires pour assurer le *contrôle civil objectif* (contrôle objectif du politique sur le militaire). Les rapports armée-État-population dans un contexte d'élargissement du spectre d'action des forces armées révèlent les insuffisances démocratiques qui caractérisent le régime politique.

Les analyses faites dans ce chapitre ont montré l'impact de l'hybridation civilo-militaire de l'armée sur les relations armée-État-population. Toutefois, les rapports entre ces acteurs n'épuisent pas la question de la dualisation. Il existe d'autres acteurs spécifiques dont les activités sont particulièrement influencées par la politique publique de dualisation de la fonction militaire. C'est le cas des entreprises privées œuvrant dans le domaine du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) qui partagent désormais ce champ avec les militaires. C'est aussi le cas des bailleurs de fonds (par exemple la Banque mondiale) qui financent certains projets réalisés par le Génie. D'où le prochain chapitre qui examine les interactions entre ces acteurs et le Génie dans le champ du BTP.

## Chapitre 4. Les logiques d'acteurs dans le champ du bâtiment et des travaux publics et le changement incrémental de la politique publique de dualisation

L'étude des acteurs revêt un caractère structurant dans la compréhension des grandes étapes du cycle de vie d'une politique publique notamment les phases de construction, de mise en œuvre et d'évaluation. L'intérêt porté sur les acteurs se situe à plusieurs niveaux et ce travail en retient deux. D'une part, les interactions entre les acteurs révèlent des logiques stratégiques tant le champ dans lequel ils évoluent est un champ marqué par des dynamiques de pouvoir et donc des interactions conflictuelles. Ces dynamiques de pouvoir sont alimentées par la distribution inégalitaire des ressources et le déséquilibre qui en découle. D'où l'intérêt de l'étude des stratégies de résolution des potentiels conflits de pouvoir ou les stratégies de contrepouvoir mobilisées par les acteurs. D'autre part, l'intérêt pour l'étude des acteurs réside dans leur capacité à influencer le changement des politiques publiques du fait des valeurs qu'ils défendent (influence cognitive). Ce double intérêt détermine l'objectif de ce chapitre, à savoir une analyse des transactions ou interactions stratégiques entre acteurs de la politique de dualisation et des changements induits dans l'action publique des forces duales. Mais, la dualisation de l'armée est une politique publique qui fait intervenir plusieurs acteurs dont seuls les plus « pertinents » sont retenus ici. L'acteur « pertinent » s'entend ici au sens de Jean-Jacques Gabas comme « celui que l'on regarde et que l'on retient en fonction de son objet de recherche »<sup>836</sup>. C'est l'acteur que l'on choisit parmi tant d'autres en raison de son importance pour l'objet de la recherche. Dans cette perspective, les « acteurs pertinents » c'est-à-dire ceux dont l'étude est importante pour l'objet de ce chapitre sont le Génie militaire, les entreprises privées de BTP et la Banque mondiale. Les interactions entre ces acteurs sont marquées par des logiques rationnelles et ces dernières sont déterminées par les contraintes du contexte institutionnel. L'arrivée de la Banque mondiale dont les instruments d'action sont porteurs de valeurs, contribue à faire évoluer le dispositif de dualisation par l'introduction de nouveaux référentiels. Toutefois, ces changements restent marginaux. Ils sont à l'image des évolutions

---

<sup>836</sup> Jean-Jacques Gabas, « Acteurs et politiques publiques », *Mondes en développement*, vol. 124, n° 4, 2003, pp. 33-47, p. 34.

observées dans la politique publique de dualisation : une politique qui évolue par petits pas en raison des contraintes liées à l'identité martiale du Génie militaire.

Pour rendre compte de ce système d'acteurs et des conséquences de leurs conduites sur les politiques publiques de dualisation, la première articulation examine le champ du BTP comme un champ de conflit et d'opportunités entre les acteurs en raison de l'arrivée du Génie. (Section1). Le deuxième niveau d'analyse concerne les évolutions induites par l'implication de la Banque mondiale (nouvel acteur) dans un projet réalisé par le Génie militaire (section 2). La troisième articulation démontre que les politiques publiques de dualisation de la fonction militaire s'inscrivent dans une dynamique incrémentale (section 3).

## **Section 1. Dualisation de la fonction militaire et transformation du domaine du BTP en un champ conflictuel et d'opportunités : logiques de transaction entre acteurs**

Le champ s'entend ici au sens bourdieusien comme « *un espace de jeu, un champ de relations objectives entre des individus ou des institutions en compétition pour un enjeu identique* »<sup>837</sup>. Quoique la logique compétitive ne soit pas véritablement en œuvre entre le Génie militaire et les entreprises privées dans le secteur des BTP, il n'en demeure pas moins vrai que certaines entreprises privées perçoivent le Génie comme un potentiel concurrent. D'où le sentiment de méfiance qu'ont certains acteurs. D'ailleurs, le seul fait d'exercer dans le même secteur d'activité nourrit, plus ou moins, naturellement, ce sentiment. Ainsi, le domaine du bâtiment et des travaux publics, en tant qu'espace d'interaction entre plusieurs acteurs potentiellement concurrents en raison de la conquête des contrats de construction est un champ conflictuel<sup>838</sup>. Une logique de compétition existe déjà entre les entreprises privées œuvrant dans le domaine du BTP du fait de la conquête des marchés. L'intégration du Génie militaire —instrument de l'État— suppose l'arrivée d'un concurrent supplémentaire. A l'image de tout champ, le secteur du bâtiment et des travaux publics est un lieu de transaction permanente entre acteurs du fait de la distribution inégalitaire des ressources de pouvoir. Il faut entendre par transaction un « *processus à travers lequel des acteurs ayant des positions sociales différentes et inégales interfèrent dans des conditions spécifiques qui les situent en position de force ou de faiblesse – les changements intervenant dans ces conditions d'environnement modifiant les positions et les possibilités de ces acteurs* »<sup>839</sup>. Le champ du BTP est donc un lieu où se structurent des transactions ou des négociations entre le Génie militaire et d'autres acteurs privés. C'est aussi un espace où les différents acteurs tirent profit de leurs interactions ou des opportunités qu'offre le champ. L'analyse de ces deux dimensions obéit au schéma suivant : La première partie montre que le champ du BTP est conflictuel et que les acteurs développent des stratégies pour réduire la conflictualité et maximiser leur gain (section 1). La deuxième partie saisit la dualisation de la fonction militaire comme une fenêtre d'opportunité pour les acteurs (section 2).

---

<sup>837</sup> Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, 1980, Ed. De Minuit, 1984, pp. 196-199.

<sup>838</sup> Il est important de noter que selon les autorités politiques et militaires camerounaises, le Génie militaire ne va pas à la conquête des contrats et ne constitue donc pas un acteur en concurrence avec les entreprises privées. Toutefois, le fait que l'État lui confie des missions ne le met pas moins en compétition avec les entreprises privées de BTP.

<sup>839</sup> Liliane Voyé (dir.), *Villes et transactions sociales, hommage au professeur Jean Remy*, Paris, l'Harmattan, p. 54.

## **§1. Conflits et transactions entre le Génie et les entreprises privées dans le champ du BTP**

Dans le chapitre 2, nous avons étudié l'organisation institutionnelle de l'attribution des missions d'aménagement du territoire au Génie militaire et démontré qu'il est de plus en plus sollicité par les administrations centrales et décentralisées de l'État. Ce recours régulier au Génie crée un rapport de force qui lui est favorable dans le cadre de la réalisation de certains travaux, et réduit progressivement le champ d'intervention des entreprises privées. C'est-à-dire que le contexte institutionnel influence les rapports inégalitaires entre le Génie et les entreprises privées de BTP. Face à cette situation défavorable aux entreprises privées de BTP, ces derniers développent des stratégies de contrepouvoir. D'où la mise en œuvre d'un cadre de collaboration entre le Génie et l'Association nationale des entreprises d'entretien routier, du bâtiment et des travaux publics (ANEER-BTP) (A). Cet instrument normatif permet non seulement de coopérer mais aussi de limiter l'influence du Génie (B).

### **A. Rapport de force inégalitaire et mise en œuvre d'un cadre de coopération entre le Génie et l'ANEER-BTP : comprendre le déterminisme institutionnel sur la structuration des intérêts**

Les règles qui organisent l'intervention du Génie dans le domaine du BTP créent un rapport de force inégalitaire et favorable à cet acteur. Ce rapport inégalitaire est à l'origine d'une attitude de méfiance (contestée par certains acteurs mais réelle), des entreprises privées envers le Génie (1). Dans ce contexte de déséquilibre, les entreprises privées sont obligées de développer des stratégies de contrepouvoir dont le cadre de collaboration entre le Génie militaire et l'ANEER-BTP est l'une des manifestations. Cet instrument qui vise à préserver les intérêts des entreprises privées est la conséquence des pratiques qui organisent l'intervention du Génie sur le terrain de l'aménagement du territoire (2).

#### **1. Le BTP comme champ inégalitaire : la problématique du climat de méfiance entre le Génie et les entreprises privées**

Aux termes de la réforme des armées camerounaises de 2001, le Génie militaire devient un acteur à part entière des marchés publics de construction des infrastructures grâce au système

de « régie »<sup>840</sup>. Cette réforme accroît son intervention dans le champ de l'aménagement du territoire. En outre, les administrations centrales et décentralisées de l'État confient la réalisation des ouvrages publics au Génie quand elles font face à des problèmes de trésorerie ou lorsque les ouvrages à réaliser se trouvent dans les zones instables. Il est également sollicité pour ses capacités logistiques et pour répondre aux logiques protectionnistes<sup>841</sup>. Eu égard à ces critères, le Génie militaire devient l'acteur du dernier recours dans certaines zones ; l'acteur exclusif dans d'autres et l'acteur du premier recours dans plusieurs circonstances. Ainsi, ces règles d'organisation des modalités d'intervention du Génie structurent des rapports de méfiance entre cet acteur et les entreprises privées de BTP. C'est à dire que la manière dont les institutions organisent le rôle des acteurs dans le champ du BTP influence les rapports entre ces acteurs. En effet, si les institutions structurent les intérêts des acteurs, elles structurent également les conflits parce qu'il n'y a pas de conflit sans intérêt et pas d'intérêt sans conflit dans un champ. Le Génie devient un acteur concurrent aussi bien dans les villes que dans les zones rurales. Les entreprises privées le perçoivent généralement comme une menace. Cependant, certaines entreprises essaient d'atténuer l'impact du Génie sur leurs activités. C'est le sens des propos recueillis auprès d'un chef d'entreprise, membre d'une association regroupant les entreprises privées :

*« Naturellement, des personnes qui exercent dans la même profession peuvent être considérées dans un sens comme des concurrents. Ce n'est pas un crime que de le dire. Mais on peut être en bonne intelligence avec les concurrents dans une profession pour que chacun puisse bénéficier du partenariat gagnant-gagnant »<sup>842</sup>.*

De l'avis de cet informateur, la logique de concurrence relève de la perception. Le Génie est perçu comme une réelle menace dans certaines zones urbaines. Son activité de développement est acceptée par les entreprises privées, mais ces dernières la perçoivent aussi comme une concurrence déloyale. Le Génie dispose d'un avantage comparatif qui en fait un acteur privilégié par certaines administrations décentralisées. Dans la ville de Douala par exemple, il est présent sur plusieurs chantiers. Les médias en déduisent que les entreprises privées doivent revoir leurs méthodes de travail afin de conserver leur monopole : *« toutes les entreprises candidates aux travaux du BTP à Douala devront désormais bien ficeler leurs*

---

<sup>840</sup> Pour la définition de la notion de « régie », se référer au chapitre 2.

<sup>841</sup> Tous ces critères d'attribution des marchés publics d'infrastructure au Génie sont développées dans le chapitre 2.

<sup>842</sup> Entretien n° 29, op. cit.

dossiers. Ceci du fait de la présence plus accrue du génie militaire dans la capitale économique du Cameroun. Si dans tout le pays on dénombre plus de 600 ouvrages construits par les hommes du Génie militaire, jusque-là, à Douala, le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine (Cud) ne brandit que le parcours Vita. M. Fritz Ntonè Ntonè justifie son désormais penchant pour le Génie militaire: « Derrière les tenues, il y a beaucoup de Génie. Surtout, ce qui nous pousse vers eux, c'est l'efficacité, la rapidité, la technicité. Ils sont aptes à effectuer des tâches spécifiques en des endroits difficiles. Pour aller à Manoka (arrondissement insulaire de Douala 6e), ce n'est pas facile. Pour aller à Bojongo, c'est une autre paire de manches et le Génie militaire est très apte pour des zones comme celles-là »<sup>843</sup>. Le Génie militaire devient ainsi un acteur privilégié dans la réalisation des ouvrages publics dans la ville de Douala. Ainsi, M. Fritz Ntonè Ntonè, d'alors délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala, met en exergue la spécificité des ouvrages confiés à l'armée. Toutefois, l'intervention de l'armée gagne en ampleur et certains travaux que les entreprises privées peuvent réalisées sont confiés au Génie militaire. Cette situation crée des rapports de méfiance avec certains chefs d'entreprises privées de BTP qui estiment que cela constitue une concurrence déloyale :

*« On peut accepter que le Génie militaire intervienne dans la réalisation des infrastructures routières mais cela doit se faire uniquement dans les zones inhospitalières. Lorsqu'il intervient en zone urbaine c'est une mauvaise chose. L'aspect négatif réside dans le fait que leur arrivée réduit le chiffre d'affaire des entreprises privées. Par conséquent, on aurait souhaité que le Génie soit utilisé pour des travaux réalisés dans des zones inhospitalières, dans les zones de guerre »<sup>844</sup>.*

La légitimité de l'intervention du Génie en zone urbaine stable est contestée par les entreprises privées mais les autorités politiques estiment que l'action sociale de ce corps ne constitue en rien une concurrence déloyale. Cette position est défendue par un ancien ministre délégué à la présidence de la République chargé de la défense, M. Edgar Alain Mebe Ngo'o : « Ce n'est pas une concurrence déloyale aux entreprises BTP. Le président de la République tient à ce que le Génie militaire s'implique aussi dans le développement de la nation »<sup>845</sup>. Cette

---

<sup>843</sup> Aloys Onana, « Cameroun-infrastructures : Le Génie militaire à l'assaut des routes de Douala », *Repères*, 05 février 2014, en ligne : <file:///C:/Users/leno/Desktop/Cameroon-Info.Net%20Cameroun%20-%20Infrastructures%20Le%20g%C3%A9nie%20militaire%20%C3%A0%20l'assaut%20des%20routes%20de%20Douala.html>, consulté le 12 janvier 2021.

<sup>844</sup> Entretien n° 30, op.cit.

<sup>845</sup> Aloys Onana, op. cit.

position politique ne remet pas en cause le regard méfiant que les acteurs, notamment les entreprises privées ont sur le Génie. Par ailleurs, les entreprises privées connaissent plusieurs autres difficultés qui réduisent leur capacité d'intervention dans la réalisation des ouvrages publics. Le rapport commis par le Groupement Inter-patronal du Cameroun (GICAM) de 2020 relève les grands problèmes du secteur du BTP : il s'agit, entre autres, des « *difficultés d'accès aux facteurs de production* :

- *Difficultés d'accès aux financements, notamment pour les PME*
- *Difficultés d'accès aux équipements de qualité*
- *Rareté de la main d'œuvre expérimentée et rompue aux innovations technologiques*
- *Difficultés d'accès aux carrières (sables, moellons, pouzzolanes, ...)*
- *Difficultés d'accès et de sécurisation du foncier* »<sup>846</sup>

Cette institution relève également des « *contraintes de l'environnement physique* :

- *Relief accidenté*
- *Difficultés d'accès à certaines zones reculées*
- *Aléas climatiques (humidité, pluies, ...)* »

Elle met également en relief des « *difficultés conjoncturelles* :

- *Crises Sécuritaires (Est, Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest)*
- *Crise sanitaire Covid-19*
- *Glissement de la CAN* »<sup>847</sup>.

A côté de ces difficultés qui sont majoritairement d'ordre environnemental, il existe également des difficultés d'ordre administratif qui entravent le développement d'un tissu

---

<sup>846</sup> GICAM, *Rencontre sectorielle des entreprises du secteur construction/BTP au GICAM*, Juillet 2020, [file:///C:/Users/leno/Downloads/rs-gicam-secteur-construction-btp-8juil20%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/leno/Downloads/rs-gicam-secteur-construction-btp-8juil20%20(1).pdf), consulté le 10 septembre 2020.

<sup>847</sup> Ibid. Notons ici que le glissement de la CAN (Coupe d'Afrique des Nations) renvoie au report de la Coupe d'Afrique des Nations de football. En effet, la CAN 2019 était prévue au Cameroun. Mais, elle a finalement été organisée par l'Égypte en raison du retard dans la construction des infrastructures sportives. L'organisation de l'édition de 2022 a été confiée au Cameroun.



d'entreprise privée de BTP ou le maintien de celles existantes. Le rapport du GICAM les difficultés suivantes :

« • *Qualité des études préalables*

• *Application du principe du moins disant*

• *Retards dans la libération de l'emprise des travaux*

• *Retards de mise à disposition des avances de démarrage*

• *Non-respect des délais de paiement*

• *Non pérennisation des marchés ou l'insuffisance des contrats pluriannuels*

• *Non-respect des attributions aux PME locales de 30 % de la commande publique dans les projets structurants*

• *Non mise en œuvre de la préférence nationale (compétences, matériaux...)*

• *Financements extérieurs orientant souvent le choix des prestataires* • *Accumulation des crédits de TVA* »<sup>848</sup>.

Ces facteurs réduisent sensiblement la capacité des entreprises privées de BTP à intervenir sur le terrain de la construction des infrastructures nationales. Dans un tel contexte, le Génie est perçu à tort ou à raison comme un concurrent en raison de son intervention régulière dans l'action publique de développement. Dans ce champ potentiellement concurrentiel du BTP, les entreprises privées mettent en œuvre des stratégies pour contrer la prédominance du Génie. D'où la signature d'une convention de partenariat entre le Génie militaire et l'association des entreprises privées du BTP à l'initiative de ces dernières. Cette initiative de l'ANEER-BTP est dictée par le contexte institutionnel c'est-à-dire les normes qui gouvernent l'attribution des travaux d'infrastructure au Génie.

## **2. Le cadre de collaboration entre le Génie et l'ANEER-BTP à l'aune du déterminisme institutionnel**

Les initiatives de type rationnel prises par les acteurs sont contraintes par les pratiques institutionnelles. En effet, l'idée est que « (...) le comportement d'un acteur est déterminé, non

---

<sup>848</sup> Ibid.

*pas par des forces historiques impersonnelles, mais par un calcul stratégique, et (...), ce calcul est fortement influencé par les attentes de l'acteur concernant le comportement probable des autres acteurs* »<sup>849</sup>. « *Les institutions structurent cette interaction (...) en procurant des informations ou des mécanismes d'adoption qui réduisent l'incertitude concernant le comportement des autres tout en permettant aux acteurs de tirer des « gains de l'échange », ce qui les incitera à se diriger vers certains calculs ou actions précis* »<sup>850</sup>. C'est dire que le contexte institutionnel influence les stratégies des acteurs et les obligent à adopter certaines positions particulières. Dans cette perspective, la mise en œuvre d'un cadre de collaboration entre le Génie militaire et l'ANEER-BTP est une démarche stratégique dictée par le contexte dans lequel évoluent ces deux acteurs. Le cadre de collaboration est une norme de régulation de leurs rapports. Il permet de préserver leurs intérêts dans un champ concurrentiel. Si la mise en œuvre de cet instrument de régulation est influencée par le contexte institutionnel, il est nécessaire de préciser ce que nous entendons par « contexte institutionnel » dans ce cas précis. Les travaux d'Elinor Ostrom sur le comportement des gardiens de but lors des séances de tirs au but des matchs de football permet de comprendre le sens de l'expression « contexte institutionnel » ainsi que l'impact des institutions sur le comportement rationnel du Génie et de cette association des entreprises privées. Les institutions étant entendues, ici, comme les pratiques en cours ou les règles qui organisent un champ donné. Le commentaire de Mathias Delori à propos des travaux d'Elinor Ostrom sont à ce sujet importants. En effet, parlant de l'application du modèle proposé par Elinor au football, il écrit : « *Les amateurs de ce sport savent que la vitesse du ballon est telle que les gardiens n'ont pas le temps de déterminer le côté choisi par le tireur avant de plonger. Ils savent par ailleurs que les tireurs ont un côté de prédilection (les joueurs tirent majoritairement « croisé », c'est-à-dire à gauche dans 54 % des cas). La théorie des jeux prévoit que les gardiens de but n'ont pas intérêt à plonger systématiquement du côté privilégié par les tireurs car ceux-ci s'adapteraient, tireraient de l'autre côté, et marqueraient à chaque fois. Un comportement parfaitement rationnel consiste donc à varier les côtés tout en privilégiant le côté du tir « croisé » dans 54 % des cas. Une étude statistique menée sur 286 tirs au but a révélé que les gardiens de buts se comportent de manière extrêmement rationnelle. Cet exemple est un cas d'école de la littérature de type néo-institutionnaliste du choix rationnel : quand le contexte institutionnel les y incite (les gardiens de buts sont payés des millions pour arrêter un maximum de penaltys), les êtres humains*

---

<sup>849</sup> Peter A Hall et Rosemary C.R Taylor, op. cit. p. 480.

<sup>850</sup> Ibid.

*apprennent à se comporter comme des agents dotés d'une rationalité proche de celle du modèle* »<sup>851</sup>. Dans ce modèle théorique, le contexte institutionnel renvoie aux pratiques qui gouvernent un domaine précis en l'occurrence celui du football et qui orientent l'action des acteurs ou la déterminent. Les gardiens de but, informés des pratiques en cours dans leur environnement et conscients des enjeux, se comportent donc de manière rationnelle pour maximiser leurs gains. Leurs actions sont ainsi déterminées par le contexte dans lequel ils évoluent. En l'absence d'un tel contexte et des éléments de contrainte qui le composent, ils auraient agi différemment. Les démarches de l'ANEER-BTP et du Génie militaire sont comparables à l'attitude de ces gardiens de but. En effet, la construction d'un cadre de partenariat est une démarche rationnelle qui intervient à une période où plusieurs régions camerounaises traversent une situation d'insécurité en raison de la secte islamiste Boko Haram —pour ce qui est des 3 régions du Nord— et d'une milice séparatiste notamment dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Dans un tel contexte, le gouvernement ne confie presque plus de projets de construction d'infrastructures dans ces régions aux entreprises privées pour des raisons d'insécurité. Ces projets sont attribués majoritairement, si non exclusivement, sous forme de missions au Génie militaire qui possède une double compétence : une capacité en matière de sécurisation du territoire et une compétence en génie civile nécessaire à la construction des ouvrages publics. Par ailleurs, de manière discrétionnaire, l'État confie davantage la réalisation de certains travaux sur des territoires tout à fait stables —zones urbaines et rurales non soumises à des problèmes d'insécurité— au Génie militaire à travers des contrats de partenariats signés avec certaines administrations et collectivités territoriales décentralisées. En outre, des organisations internationales comme la Banque Mondiale et des institutions financières publiques étrangères comme l'Agence Française de Développement confient des projets d'infrastructures au Génie. Cette nouvelle politique gouvernementale de gestion des travaux de construction d'infrastructures publiques entraîne une attribution des chantiers au Génie au-delà de ses capacités logistiques et humaines. Elle consacre, en outre, l'inéligibilité des entreprises privées dans certains contrats de travaux publics.

C'est dans ce contexte institutionnel marqué par des décisions gouvernementales défavorables à l'activité des entreprises privées locales de BTP et un accroissement des missions de développement du Génie militaire que, l'ANEER-BTP a initié un cadre de

---

<sup>851</sup> Mathias DELORI, « Néo-institutionnalisme du choix rationnel », in Laurie Boussaguet et al, *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses des sciences po, 2019, pp. 375-382, p. 377.

collaboration<sup>852</sup>. C'est une approche stratégique qui crée la possibilité pour le Génie militaire de sous-traiter une part de ses activités de BTP aux entreprises privées. Le cadre de collaboration donne également la possibilité aux entreprises privées de faire appel au Génie militaire en cas d'exécution d'un projet dont l'expertise et l'appui logistique de ce dernier sont nécessaires. La rationalité de ces acteurs traduite dans ce dispositif normatif qui incite au partage du savoir-faire est donc dictée par l'environnement institutionnel. Dans le cas d'espèce, c'est l'ensemble des décisions gouvernementales au sujet de l'attribution des travaux de construction d'infrastructures (aussi bien en zone de conflit qu'en zone de paix) qui est constitutif des contraintes institutionnelles. Ces pratiques gouvernementales informent les acteurs sur le fonctionnement du champ des BTP, les attentes de chaque acteur, les stratégies probables des autres acteurs. Ainsi, la convention de collaboration entre ces acteurs est la conséquence et le contexte institutionnel (les pratiques gouvernementales) constitue la cause.

Mais, la « *conception relationnelle des facteurs explicatifs* »<sup>853</sup> enrichie la théorie de l'acteur stratégique car elle permet de « (...) *sortir de l'analyse causale, qui repose sur une relation univoque entre l'effet et la cause* ». Ainsi, la conception relationnelle des facteurs explicatifs permet de comprendre comment les effets peuvent devenir des causes. Sur la base des travaux de Paul Pierson repris par Yves Surel, « (...) *les variables indépendantes à un instant  $t$  peuvent être des variables dépendantes à  $t+1$ . On peut par exemple très bien considérer qu'à l'instant  $t$ , les intérêts déterminant les institutions (les compromis trouvés dans les traités successifs de l'UE déterminent la pente du processus d'intégration), tandis qu'à l'instant  $t+1$ , les institutions déterminent les intérêts (les préférences et les marges de manœuvre des États dépendent à leur tour des capacités institutionnelles et des contraintes juridiques posées par les traités)* »<sup>854</sup>. Dans cette perspective, le cadre de collaboration, en tant qu'institution c'est à dire « *les règles du jeu dans une société, ou, plus précisément, les contraintes conçues par les hommes qui structurent l'interaction humaine [et qui] (...) structurent les incitations dans les échanges humains, qu'ils soient politiques, sociaux ou économiques* », <sup>855</sup> déterminera ensuite les marges de manœuvre de l'ANEER-BTP et du Génie

---

<sup>852</sup> En 2016, le Génie militaire est en activité sur plusieurs chantiers (environ 100) de construction d'infrastructures de diverses natures au Cameroun. Cet accroissement du nombre de chantiers est l'un des éléments ayant incité à la l'élaboration d'un cadre de collaboration entre le Génie militaire et l'ANEER BTP. Messi Balla, « Construction des routes et BTP : l'armée s'allie aux entreprises nationales », Septembre 2017, <http://neoindépendance.canalblog.com/archives/2017/09/29/35721833.html>, consulté le 6 janvier 2019.

<sup>853</sup> Expression utilisée par Peter Hall, reprise par Yves Surel. Voir Yves Surel, op. cit., p. 246.

<sup>854</sup> Yves Surel, op. cit. p. 241.

<sup>855</sup> Douglas North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 3.

militaire. En effet, ce dispositif normatif en tant que conséquence de la rationalité des deux groupes d'acteurs, va devenir une cause dans la mesure où il structurera et orientera, désormais, les intérêts de ces acteurs. Ainsi par exemple, aux termes de l'article 5 du cadre de collaboration, on peut lire : « *dans le cadre de la réalisation d'une mission qu'il souhaiterait confier à un ou plusieurs membres de l'ANEER-BTP, le Génie Militaire en informe l'association en lui indiquant la nature des travaux à effectuer, l'ANEER-BTP transmet au Génie Militaire une short list de ses membres dont le profil est compatible avec la description des tâches, charge au Génie Militaire d'en choisir un, plusieurs ou aucun* »<sup>856</sup>. « *De même, si un membre ou groupes de membres souhaite collaborer avec le Génie Militaire sous l'égide de la présente convention, il est tenu de communiquer au bureau de l'ANEER-BTP une sollicitation de collaboration en précisant clairement la nature des travaux* »<sup>857</sup>. Suivant ce cadrage juridique, les entreprises privées du BTP devront redéfinir leur stratégie d'abord pour devenir membre de l'ANEER-BTP, ensuite pour figurer sur la liste des membres éligibles à certains travaux engagés par le Génie militaire et enfin pour être sélectionnées par ce dernier. Dans cette perspective, l'instrument de collaboration structure un nouvel espace de pouvoir pour le Génie militaire qui doit, désormais faire le choix des entreprises privées avec lesquelles il travaille. Mais quels est l'effet du cadre de partenariat sur les interactions entre le Génie et les entreprises privées membres de l'ANEER-BTP ? Si le contexte influence l'émergence des instruments normatifs, la vie de ces instruments est tributaire de la satisfaction qu'ils procurent aux acteurs. Cette satisfaction se trouve dans la mutualisation du savoir-faire. Cependant, cet instrument profite davantage à l'ANEER-BTP car le cadre de collaboration contribue à limiter l'influence du Génie.

## **B. Le cadre normatif de collaboration entre le Génie et l'ANEER BTP : entre mutualisation du savoir-faire et coopération neutralisante**

La réglementation des conduites des acteurs dans le champ du BTP par un document normatif est une démarche rationnelle. Si l'initiative est prise par l'ANEER BTP, son succès est tributaire de l'intérêt que le Génie militaire trouve à s'y engager. Cet instrument est le fondement d'une mutualisation du savoir-faire entre le Génie et l'ANEER-BTP. Mais, il est aussi un outil de contre-pouvoir au service des entreprises privées face au Génie. Notons que la stratégie d'un acteur n'est pas absolument consciente. Par conséquent, des actions initiées sans

---

<sup>856</sup> Cameroun, ANEER-BTP et Ministère de la défense (Génie militaire), Cadre de collaboration, août 2017, p.6.

<sup>857</sup> Ibid.

aucun calcul peuvent constituer une dynamique de pouvoir pour les initiateurs. L'objectif visé dans cette articulation est d'analyser l'instrument normatif que constitue le cadre de collaboration à partir de la dialectique « partage du savoir-faire » et « coopération neutralisante ». En effet, si le partage du savoir-faire constitue le fondement de la collaboration entre les deux groupes d'acteurs (1), le cadre de collaboration s'analyse aussi comme l'instrument d'une collaboration neutralisante ; d'une stratégie de contre-pouvoir de la part de l'ANEER-BTP (2).

### **1. Le cadre de collaboration entre le Génie et l'ANEER BTP : une approche stratégique de mutualisation du savoir-faire**

En paraphant le document portant cadre de collaboration entre l'ANEER-BTP et le Génie militaire le 24 août 2007, le président de la République du Cameroun donne son accord au partenariat entre ces deux acteurs. L'accord signé par ces acteurs le 27 Septembre 2017 marque l'existence d'un cadre normatif de régulation de leurs rapports. Dans ce document, les termes « partenaires »<sup>858</sup> et « collaboration »<sup>859</sup> sont utilisés de manière alternative pour qualifier les nouveaux rapports établis entre ces acteurs. Dans une approche conceptuelle, l'existence d'un partenariat est conditionnée par l'identification de trois éléments : D'abord, « *chaque partenaire s'attend à recevoir quelque chose des autres partenaires* »<sup>860</sup>. Ensuite, « *chaque partenaire a quelque chose à donner aux autres partenaires* »<sup>861</sup> et enfin, « *les partenaires sont mus par des objectifs communs à atteindre, c'est-à-dire des objectifs qui ne sont ni ceux que poursuit l'un d'entre eux, autour duquel les autres se réuniraient, ni ceux que chaque partenaire pourrait viser séparément de son côté* »<sup>862</sup>. S'agissant du partenariat entre l'ANEER-BTP et le Génie militaire, il y est d'avantage question de complémentarité, de synergie ; ce qui satisfait la première et la deuxième condition de la logique partenariale. Ainsi, le préambule de cet instrument normatif indique que « *l'ANEER-BTP s'est résolue à mettre en commun, avec le Génie militaire ses ressources matérielles ainsi que ses compétences techniques et*

---

<sup>858</sup> République du Cameroun, Cadre de collaboration, ANEER-BTP et MINDEF (Ministère de la Défense), 27 Septembre 2017, p. 7.

<sup>859</sup> Ibid., p. 4.

<sup>860</sup> Philippe De Leener, « Le partenariat contre l'altérité ? Comment, sous couvert de partenariat, le déni de ce qui rend autre l'autre se renouvelle dans les impensés de la solidarité internationale », *Mondes en développement*, vol. 161, n° 1, 2013, pp. 79-92, p. 81.

<sup>861</sup> Ibid., p. 82.

<sup>862</sup> Ibid.

*managériales à des fins de complémentarité (...) »<sup>863</sup>. La troisième condition dans la démarche partenariale (la poursuite d'un but commun) réside, conformément au préambule de cet accord, dans le fait que ces acteurs participent « (...) à l'édification de la nation pour l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 »<sup>864</sup>. Si les concepts de « partenariat » et de « collaboration » sont mobilisés dans cet instrument juridique qui organise les rapports entre le Génie militaire et les entreprises privées locales de BTP, c'est d'avantage le concept de coopération d'essence économique qui rend compte de la dynamique des relations entre ces acteurs. Ceci, en raison du statut des deux groupes d'acteurs et de la nature potentiellement concurrentielle de leurs rapports. En effet, le partenariat n'est qu'une variante du concept de coopération. Ce dernier est plus éclairant et suppose une approche duale et paradoxale combinant des logiques de coopération et de compétition dans une démarche stratégique gagnant-gagnant. Bien qu'il existe plusieurs approches conceptuelles de la coopération, un dénominateur commun apparaît : c'est une démarche associant deux concepts apparemment opposés. En effet, la coopération s'entend d'une part, comme « un système d'acteurs qui interagissent sur la base d'une congruence partielle des intérêts et des objectifs »<sup>865</sup>. Cette acception ne met pas en exergue les composantes essentielles de la coopération à savoir, la coopération et la compétition. D'autres auteurs l'appréhendent comme « la coopération et la concurrence simultanées entre différents acteurs individuels ou organisationnels »<sup>866</sup>. Cette approche conceptuelle a le mérite de souligner le paradoxe qui structure ce paradigme à savoir l'association des logiques compétitives aux logiques coopératives. D'autres encore y voient « une relation paradoxale entre deux acteurs ou plus, impliqués dans des relations coopératives et concurrentielles, verticales ou horizontales »<sup>867</sup>. Au regard des éléments constitutifs clés de ces approches conceptuelles, la relation entre le Génie militaire et l'ANEER-BTP peut être inscrite dans les dynamiques de coopération. En effet, ces acteurs sont potentiellement concurrentiels car ils opèrent dans un même champ qui est le BTP. La signature d'un cadre de collaboration est une démarche stratégique de coopération entre deux acteurs concurrentiels dans le but de tirer réciproquement profit de leurs expériences. Par conséquent, c'est une démarche de coopération. Mais, il est important de relever que la logique concurrentielle n'est pas assumée officiellement*

---

<sup>863</sup> Cadre de collaboration ANEER-BTP et MINDEF, op. cit., p. 4.

<sup>864</sup> Ibid.

<sup>865</sup> Battista Dagnino, Le Roy Frédéric et Yami Saïd, « La dynamique des stratégies de coopération », *Revue française de gestion*, vol. 7, n° 176, 2007, pp. 87-98, p. 87.

<sup>866</sup> Devi Gnyawali et al, cité par Anne-Sophie Fernandez et David Merieau, « La coopération : une stratégie transitoire ? », *Gestion 2000*, vol. 35, n° 1, 2018, pp. 47-69, p. 49.

<sup>867</sup> Maria Bengtsson et Sören Kock, « Coopetition—Quo vadis—Past accomplishments and future challenges » *Industrial Marketing Management*, vol. 43, n° 2, pp. 180-188, p. 182.

par ces acteurs. L'argument principal évoqué est que le Génie militaire ne soumissionne pas aux appels d'offres dans le domaine du bâtiment et des travaux publics et par conséquent ne saurait être considéré comme un concurrent des entreprises privées locales. En effet, l'État décide de manière discrétionnaire de confier certains travaux de construction d'infrastructure au Génie militaire sans une mise en compétition avec les entreprises privées par le biais d'appels d'offres. Cette démarche peut être justifiée, comme nous l'avons démontré dans le chapitre 2 par des raisons sécuritaires, financières, logistiques et idéologiques. Toutefois, cela ne met pas réellement en cause le caractère concurrentiel des rapports entre les deux acteurs. Le seul fait de partager un même champ d'intervention structure des relations concurrentielles tant l'action de l'un des acteurs réduit la zone de confort de l'autre.

Le cadre de collaboration qui tient lieu d'instrument de négociation des rapports entre les deux acteurs vise ainsi à établir un partenariat gagnant-gagnant entre concurrents dans le champ du BTP. C'est un « *arrangement institutionnel* »<sup>868</sup>, une démarche stratégique qui garantit les intérêts de chacun. Quels sont ces intérêts ? En effet, Avant d'étudier la nature stratégique du dispositif normatif qui encadre les rapports entre l'ANEER-BTP et le Génie militaire, il est important d'identifier les intérêts en présence. Dans cette perspective, l'ANEER-BTP, représente les entreprises privées locales de BTP et souhaite garantir la participation de ses adhérents à la réalisation des ouvrages publics. Son intérêt réside dans la construction d'un espace favorable à l'accès des entreprises privées à certains types de marchés publics. L'adhésion du Génie militaire à ce projet de collaboration initié par l'ANEER-BTP a été possible parce que le Génie y tire également un intérêt. En effet, l'initiative des entreprises privées a rencontré une volonté favorable du Génie en raison du volume des activités confiées à ce dernier. Dans le contexte sus-évoqué, le Génie militaire se voit confié un nombre important de travaux rattachés à ses missions de développement dont sa capacité logistique et sa base sociologique ne lui permettent pas de les couvrir efficacement. Ainsi, l'opportunité de sous-traitance avec les entreprises privées, rendue possible par cet instrument de collaboration lui permet de pallier cette difficulté. Selon le directeur du Génie militaire, cette institution a besoin d'environ 9000 personnes pour fonctionner de manière optimale, c'est-à-dire couvrir efficacement l'ensemble des missions qui lui sont confiées dans le cadre de ses missions de

---

<sup>868</sup> Lance Davis et Douglass North entendent par « arrangement institutionnel » (*Institutional Arrangement*) l'arrangement entre les unités économiques qui régit les modalités selon lesquelles ces unités coopèrent ou rivalisent. Le cadre de collaboration qui a émergé des négociations entre le Génie militaire et l'ANEER BTP fait ainsi office d'« arrangement institutionnel ». Voir, Lance Davis et Douglass North, *Institutional change and American economic growth*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, pp. 6-7.



participation au développement. En 2017, encore environ 2/3 des effectifs sur les chantiers est constitué du personnel civil. Si le Génie avait suffisamment de main d'œuvre, il réduirait le nombre d'employés recrutés parmi les civils<sup>869</sup>. Dans une certaine mesure, la convention de partenariat entre les deux groupes d'acteurs est une fenêtre d'opportunité permettant au Génie de bénéficier de l'appui des entreprises privées. C'est le sens des propos tenus par un de nos informateurs :

*« Dans la région du nord Cameroun par exemple, lorsque le Génie militaire a besoin du sable ou du gravier dans le cadre la réalisation des infrastructures qui lui sont confiées, les entreprises privées nationales peuvent, sur la base du cadre de partenariat, jouer le rôle de sous-traitants en fournissant le matériau nécessaire à la réalisation du chantier. Si le Génie militaire se retrouve dans une situation qui nécessite un avis complémentaire, il peut consulter les ingénieurs des entreprises privés qui ont de l'expérience sur la question »<sup>870</sup>.*

Au-delà de ce concours logistique et de l'expertise en ingénierie civile, les interactions avec le monde civil, y compris avec des concurrents, satisfassent aussi aux objectifs politiques de construction du lien armée-nation. D'où l'intérêt du Génie dans cette démarche de collaboration. Ainsi, l'émergence et la vie du cadre de partenariat entre le Génie et cette association d'entreprises privées du BTP sont conditionnées par le gain que les deux acteurs y tirent. En effet, les acteurs ont des intérêts à défendre, ils *« créent l'institution de façon à réaliser [ces intérêts], que les théoriciens conceptualisent la plupart du temps comme un gain tiré de la coopération. Ainsi, le processus de création d'institutions est généralement centré sur la notion d'accord volontaire entre les acteurs intéressés. Si l'institution est soumise à un processus quelconque de sélection concurrentielle, elle doit d'abord sa survie au fait de procurer davantage de bénéfices aux acteurs intéressés que les formes institutionnelles concurrentes »<sup>871</sup>*

Alors, si une logique de méfiance structure les rapports entre ces deux groupes d'acteurs, notamment le fait que le Génie soit perçu par les entreprises privées comme un concurrent, le cadre de collaboration vient installer un sentiment de confiance en structurant des opportunités de gains réciproques. Cependant, si cette coopération est synonyme de contrat gagnant-gagnant, elle s'appréhende aussi comme un instrument de contre-pouvoir des entreprises privées.

---

<sup>869</sup> Commentaire de l'entretien n° 1, op. cit.

<sup>870</sup> Entretien n° 29, op. cit.

<sup>871</sup> Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, op. cit., p. 480.

## **2. Le cadre de collaboration entre le Génie et l'ANEER BTP : un instrument de la coopération neutralisante**

L'analyse précédente étudie l'articulation entre la logique partenariale qui structure les relations entre le Génie militaire et l'ANEER BTP et le concept d'essence économique de coopération. Cette démarche sous-tendue par le caractère potentiellement concurrentiel des rapports entre ces deux groupes d'acteurs suppose que chacun d'eux tire un bénéfice de la transaction. L'institution —c'est à dire le cadre de collaboration— issue de cette transaction doit dans cette perspective servir les intérêts des deux acteurs suivant la logique de la coopération. Si ceci est vrai, —comme nous l'avons démontré—, il faut relever que l'acteur qui profite véritablement de ce cadre normatif est l'ANEER-BTP, initiatrice de la convention. C'est un instrument de contre-pouvoir dont l'objectif est de limiter les marges de manœuvre du Génie militaire dans le champ qu'il partage avec les entreprises privées. Cette démarche stratégique prend la forme d'une « coopération neutralisante », qu'elle soit intentionnelle ou non. C'est-à-dire une logique coopérative entre deux acteurs potentiellement concurrents et, dans laquelle l'un des acteurs cherche à équilibrer le rapport de force ou à neutraliser le pouvoir de l'autre. Dans cette perspective, la relation de coopération sollicitée par un acteur dont les intérêts sont menacés par un acteur concurrent vise à limiter le champ d'action de ce dernier.

Dans les développements précédents, nous avons mis en relief le rapport de force qui structure les relations entre le Génie militaire et les entreprises privées de BTP. Ce rapport de force se construit à la faveur de l'armée notamment dans les zones instables. Par ailleurs, l'armée à travers le Génie militaire devient de plus en plus un prestataire privilégié dans les zones exemptes de toute menace du fait de ses capacités logistiques et du coût relativement bas de ses prestations. Dans un tel contexte, les entreprises privées perçoivent le Génie comme une menace et cherchent à réduire son champ d'action. La convention de partenariat initiée par l'association entreprises privées de BTP contribue à réduire les marges de manœuvre du Génie. Elle permet aux entreprises privées de participer à la réalisation des travaux dans des zones instables, aux côtés du Génie militaire. Si, ce cadre normatif repose sur un partage du « know how » et donc une stratégie gagnant-gagnant, il incarne substantiellement une stratégie de contre-pouvoir des acteurs privés. Les propos du secrétaire général de l'association des entreprises d'entretien routier, du bâtiment et des travaux publics témoignent de ce que le rapprochement initié par le président permet de rééquilibrer le rapport de force dans un champ

où le Génie militaire devient, au gré de certains facteurs, un acteur très important voire privilégié :

*« Pour être honnête, c'est nous qui avons sollicité le partenariat avec le Génie militaire en tant qu'association des PME camerounaises du domaine du bâtiment et des travaux publics. En effet, depuis une vingtaine d'années, le Cameroun a eu une conjoncture économique particulière et défavorable à l'essor des PME. Par conséquent, très peu de PME ont émergé. Pourtant, il y a des travaux d'infrastructures qui requièrent des équipements particuliers comme le cas des travaux mécanisés et, la plupart des PME camerounaises ne sont pas outillées et ne sont pas en capacité de les réaliser. Alors, vu le niveau d'équipement du Génie militaire, nous avons estimé qu'il était opportun de se rapprocher de ce corps et de travailler avec lui. En outre, la conjoncture sécuritaire nous a obligé à nous rapprocher du Génie militaire dans l'optique de définir un cadre commun qui pourrait permettre aux PME de travailler ensemble avec le Génie. C'est le président de l'ANEER BTP qui à l'occasion de la célébration de la journée de l'Europe a proposé cette idée au ministre des armées qui a approuvé »<sup>872</sup>.*

Ce récit traduit d'une part l'inquiétude des entreprises privées face à la réduction de leur zone de confort du fait de leur incapacité logistique et de la priorité accordée de plus en plus à l'armée. Alors, si la collaboration s'interprète comme une démarche de mutualisation des gains, elle constitue aussi un outil de contre-pouvoir. Les deux trajectoires d'interprétation traduisent la rationalité qui structure les interactions entre des acteurs intervenant dans un même champ. Cette rationalisation de l'action des acteurs est fondée sur le potentiel conflictuel du champ du BTP. Cependant, ce champ n'est pas seulement un espace de conflit, il est aussi un lieu d'opportunité pour les deux acteurs.

## **§2. Dualisation et transformation du champ du BTP en espace d'opportunité pour les militaires et les entreprises**

Deux entrées permettent d'analyser les opportunités qu'offre le champ du BTP dans un contexte de dualisation de la fonction militaire. D'une part, la multiplication des zones de crise et la collaboration entre le Génie et les entreprises privées représente une fenêtre d'opportunité pour certaines PME œuvrant dans le domaine du BTP (A). D'autre part, les missions duales

---

<sup>872</sup> Entretien n° 29, op. cit.

représentent un capital social pour les officiers supérieurs notamment le directeur du Génie militaire (B).

### **A. La collaboration avec le Génie en contexte de crise comme nouvelle Fenêtre d'opportunité : sens, limites et prospectives**

Les situations de crises constituent un moment où les PME en difficulté logistique participent en tant que sous-traitants au côté du Génie dans le cadre de la réalisation des infrastructures publiques (1). Toutefois, le système qui organise la cohabitation entre les deux acteurs présente des limites (2).

#### **1. Zones instables et accroissement du rôle du Génie : une « fenêtre d'opportunité » pour les PME en carence logistique**

Le concept de « fenêtre d'opportunité » (*policy window*) s'entend au sens de John W. Kingdon comme les moments favorables saisis par les acteurs politiques pour inscrire un problème sur l'agenda des politiques publiques<sup>873</sup>. C'est une « *une conjonction de facteurs qui potentialise leurs effets respectifs et concourt à composer les résultats non nécessairement attendus (...)* »<sup>874</sup>. Dans ce travail, la fenêtre d'opportunité désigne le moment inattendu saisi par les acteurs pour mettre en œuvre une action. Dans cette perspective, les crises qui travaillent actuellement la société camerounaise constituent ce « *moment d'opportunité* »<sup>875</sup> qui est saisi par les PME du domaine du BTP pour participer à certaines missions auxquelles elles n'auraient pas participé en « période normale ». Ce sont généralement de très petites entreprises qui constituent le domaine du BTP et leur faiblesse structurelle réduit leur capacité d'intervention dans certains types de travaux. Le graphique n° 1 est une catégorisation des entreprises de BTP camerounaises pour l'année 2016. En 2016, le Cameroun compte environ 1100 entreprises de construction. 61% de ces entreprises appartiennent à la catégorie des TPE (Très Petites Entreprises); 27% sont des PE (Petites Entreprises) ; 10% sont des ME (Moyennes Entreprises) et 3% sont des GE (Grandes Entreprises). Par conséquent, le secteur du BTP est constitué

---

<sup>873</sup> John W. Kingdon, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, 2<sup>ème</sup> édition, New York, Longman, 1995.

<sup>874</sup> Jacques Gerstlé, « Chapitre 1. Une fenêtre d'opportunité électorale », in Pascal Perrineau éd., *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*. Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 27-52, p. 27.

<sup>875</sup> Pauline Ravinet, « Fenêtre d'opportunité », in Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4<sup>e</sup> édition précédée d'un nouvel avant-propos*, op. cit., pp. 274-282, p. 266.

majoritairement des TPE soit 61%. Ces dernières se singularisent par leur faible capacité logistique ; ce qui ne leur permet pas de réaliser des travaux d'une certaine ampleur. En outre, elles font face à la concurrence déloyale entretenue par des entreprises « *fictives* » et corrompues. A ce sujet, le directeur de l'ANEER-BTP parle de « *la concurrence déloyale des entreprises des mallettes*<sup>876</sup> qui par leurs prix inconséquents faussent le jeu de la concurrence et empêchent les entreprises professionnelles de rentabiliser leurs activités »<sup>877</sup>. Cette situation est confirmée par un chef d'entreprise, membre de l'ANEER-BTP qui dénonce l'incompétence et la corruption qui ont cours dans le domaine du BTP. Il met aussi en cause le processus corrompu de désignation des entreprises chargées de réaliser certains travaux :

*« Malheureusement, dans notre domaine il y a également des charlatans. Il y a des entreprises camerounaises très incompetentes. Nous avons plus d'amateurs que d'entreprises professionnelles. Le problème réside au niveau du choix des entreprises qui doivent réaliser les travaux. En effet, au-delà des compétences et des équipements il y'a des critères subjectifs qui justifient le choix des entreprises. Le processus est corrompu et c'est ce qui justifie la mauvaise exécution des travaux par des entreprises camerounaises »*<sup>878</sup>.

C'est dire qu'à la faiblesse logistique s'ajoute la corruption. La conjugaison de ces paramètres constitue un handicap pour les PME camerounaises qui ne peuvent pas soumissionner à certains types de travaux. Pourtant, le Cameroun consacre une part importante du Budget à la construction des infrastructures, soit « *63,2% du budget d'investissement public* »<sup>879</sup> en 2019.

---

<sup>876</sup> L'expression « *entreprises des mallettes* » est utilisée au Cameroun pour désigner un système de corruption incarné par des personnes qui gagnent des marchés publics alors même qu'elles ne disposent pas d'entreprises dans le domaine concerné, ni dans aucun autre domaine. Elles ont très souvent des amis ou des membres de la famille qui occupent des postes importants dans l'administration et qui influencent le choix des entreprises dans le cadre des marchés publics.

<sup>877</sup> Guillaume Wamal, « L'épreuve de la corruption et de la concurrence déloyale », Bulletin de liaison de l'Association Nationale des Entreprises de l'Entretien Routier, des Bâtiments et des travaux publics du Cameroun, n°002, Juillet, Août, Septembre 2012, p. 1.

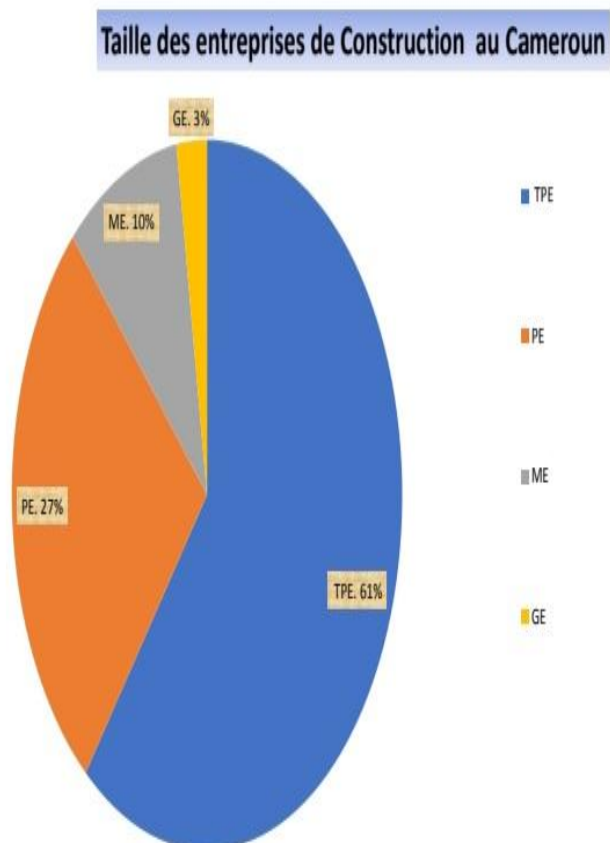
<sup>878</sup> Entretien n° 29, op. cit.

<sup>879</sup> GICAM, op. cit.

Graphique n°1 1: Taille des entreprises de construction /BTP en 2016



## Taille des entreprises de construction/BTP en 2016



➤ **61%** des entreprises de la branche Construction sont des TPE

➤ **27%** sont des PE

### Composantes du sous-secteur

- Construction, entretien du réseau routier/ouvrages d'art
- Construction des bâtiments
- Construction infrastructures hydrauliques et énergétiques
- Construction infrastructures ferroviaire, portuaire, navale, aéroportuaires, sportives
- Construction métallique/fonderie

Sources : GICAM<sup>880</sup>

<sup>880</sup> GICAM, [file:///C:/Users/leno/Downloads/rs-gicam-secteur-construction-btp-8juil20%20\(4\).pdf](file:///C:/Users/leno/Downloads/rs-gicam-secteur-construction-btp-8juil20%20(4).pdf), consulté le 10 décembre 2019.

La multiplication des zones d'instabilité dans plusieurs régions du Cameroun accroît l'intervention du Génie dans l'action publique. En même temps, ces moments de crise permettent aussi à aux PME de participer à la réalisation des ouvrages publics dans les zones instables, en qualité de sous-traitant, au côté du Génie. En effet, elles n'auraient pas été retenues pour ces travaux en temps de paix en raison des difficultés structurelles qu'elles connaissent. Par conséquent, si la crise sécuritaire et d'autres paramètres évoqués dans le chapitre 2 ont tendance à réduire le périmètre d'intervention des entreprises privées dans le champ du BTP, ils constituent aussi une chance pour certaines PME notamment celles qui font face à des problèmes d'ordre logistique. En outre, avoir déjà exercé au côté du Génie est perçu comme une forme d'enrichissement de leur curriculum vitae. De l'avis du directeur du Génie militaire,

*« Les entreprises privées bénéficient beaucoup de cette collaboration. Elles apprennent au côté du Génie militaire »<sup>881</sup>.*

Notons par contre que la collaboration entre les deux acteurs n'a qu'un impact marginal sur les entreprises du secteur du BTP. En effet, l'ANEER-BTP représente à peine 10% des PME camerounaises de BTP. C'est dire que la convention signée entre le Génie et l'ANEER-BTP profite à un nombre très limité de PME. Mais là n'est pas le principal problème inhérent à la question de la dualisation de la fonction militaire. Le système d'attribution des projets d'infrastructures au Génie présente de véritables limites.

## **2. Limites structurelles du système d'attribution des projets d'infrastructures au Génie militaire et approche prospective**

Le système d'attribution des travaux d'aménagement du territoire au Génie militaire présente des limites structurelles. Certains critères qui justifient le recours à la main d'œuvre militaire sont contreproductifs et méritent d'être repensés.

Les difficultés de trésorerie font partie des critères d'attribution des chantiers au Génie. C'est dire que les administrations centrales et décentralisées de l'État font recours au Génie parce que ce dernier réalise les travaux à des coûts relativement bas par rapport à une entreprise privée. Cette politique du « moins disant » pratiquée dans un contexte de choix entre un acteur public et un acteur privé introduit subtilement une concurrence déloyale en raison du déséquilibre entre les deux acteurs. En effet, le coût de réalisation des ouvrages publics par le

---

<sup>881</sup> Entretien n° 1, op. cit.

Génie est susceptible d'être toujours plus bas que celui des entreprises privées : le Génie ne paie ni le personnel, ni les impôts. Le code des marchés publics prévoit en son article 99 que : « a) l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services quantifiables se fait au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante »<sup>882</sup>. Toutefois, appliquer cette règle entre le Génie militaire et les entreprises privées revient à considérer le Génie comme un acteur économique à qui les principes de la concurrence s'appliquent. Pourtant, les autorités politiques retiennent la dénomination de « missions » pour les projets confiés au Génie au détriment de celle de « marché »; un choix sémantique qui vise à se défendre contre toute assimilation du Génie à une entreprise. L'institutionnalisation de la pratique du « moins disant » dans ce contexte comporte le risque d'évincer les entreprises privées sur certains marchés publics. Le Génie n'intervient pas en qualité d'entreprise. Par conséquent, le critère du moins disant devrait être associé à un autre critère pour justifier le choix du Génie militaire pour réaliser des travaux. Il faut néanmoins relever que le décret de 2018 ne fait pas du principe du « moins disant » l'unique critère de sélection des entreprises dans le cadre d'un appel d'offre public. En effet, outre la question du coût, ce dispositif juridique prévoit un critère de qualification technique. C'est-à-dire que l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché public doit satisfaire au critère du « moins disant » et à celui de la meilleure qualification technique. Mais, ce second critère reste favorable au Génie militaire qui, à priori, dispose d'une capacité logistique et technique conséquente pour la réalisation des travaux d'infrastructures.

Les difficultés logistiques font aussi partie des motifs d'éviction des entreprises privées dans la réalisation de certains travaux. Cette question de la logistique pose des problèmes plus structurels : les PME du BTP sont la plupart du temps incompetentes et les travaux qu'elles réalisent ne répondent pas aux normes nationales. Une partie de nos informateurs estiment que la mauvaise qualité des ouvrages publics réalisés par les entreprises privées justifie le recours au Génie militaire :

*« Personnellement, quand je regarde l'état des routes construites par les entreprises privées locales (...), je m'interroge sur la réticence de l'État à étendre l'action du Génie militaire dans la réalisation des infrastructures. Il faut dire qu'au Cameroun, nous n'avons pas une grande structure capable de prendre en charge les grands travaux de*

---

<sup>882</sup> Cameroun, Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, article 99.



*l'État. Par contre le Génie militaire est caractérisé par la rigueur, la célérité et la qualité des travaux qu'il réalise »<sup>883</sup>.*

La qualité des travaux exécutés par les PME serait l'un des motifs de l'accroissement de l'intervention du Génie dans le domaine des travaux publics. Certains acteurs du domaine du BTP reconnaissent le caractère critiquable des travaux réalisés par certaines entreprises privées, mais ils justifient les manquements observés par les défaillances administratives notamment les retards de paiement.

*« Si vous interroger les autorités par rapport à leur décision de confier certains travaux au Génie militaire, Ils vous diront certainement les PME camerounaises sont défaillantes. Mais, si vous êtes dans un état ou les factures sont payés deux ans après la fin des travaux, vous n'aurez jamais d'entreprises performantes. Alors il y a des gens à qui ce flou profite et ils justifient leurs défaillances par la défaillance des autres »<sup>884</sup>.*

Ces acteurs estiment que les difficultés que connaissent les PME camerounaises sont en partie dues aux problèmes de trésoreries causées par les retards de paiement des prestataires de l'État. Ils tentent ainsi de justifier les mauvaises prestations des PME. La mauvaise réalisation et l'abandon des travaux d'infrastructures publiques par les entreprises privées sont une réalité au Cameroun<sup>885</sup>. Toutefois, le recours au Génie pour pallier les insuffisances des PME ne constituent pas une solution structurelle. Le Génie militaire peut et doit apporter sa pierre à l'édifice en période de paix en participant à l'aménagement du territoire mais sans devenir l'acteur du dernier recours en cas de défaillance du secteur privé. L'armée ne doit ni se substituer aux PME du domaine du BTP ni constituer leur concurrent. Dans cette perspective, c'est la logique de co-construction par les deux acteurs qui devrait prévaloir. La construction d'un cadre institutionnel favorable à la structuration d'un tissu de PME dans le domaine du BTP est nécessaire. Un tel cadre permettrait en effet aux deux acteurs de participer à la construction de l'État camerounais dont l'immense besoin en infrastructures n'est pas satisfait. Les PME

---

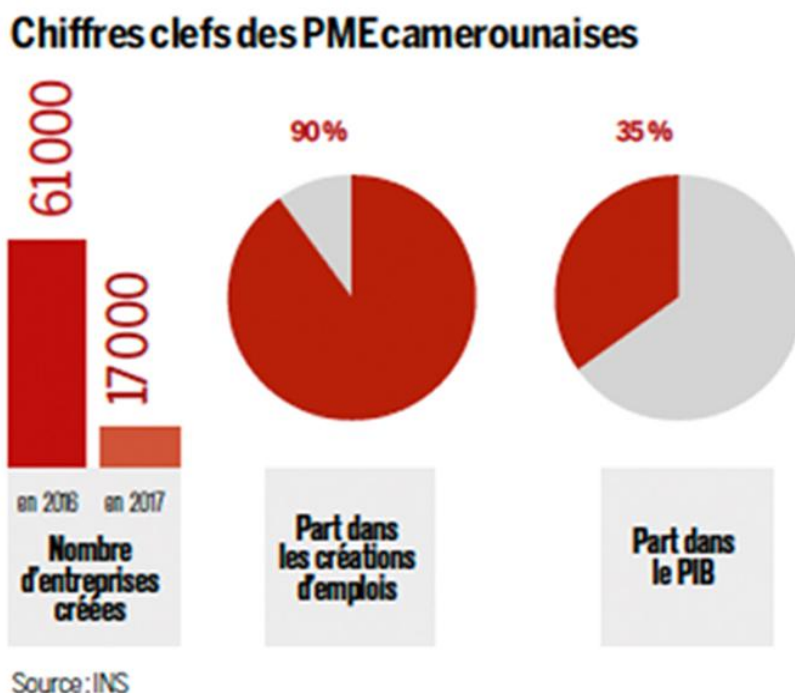
<sup>883</sup> Entretien n° 82, op. cit. Cette idée est reprise dans plusieurs autres entretiens. Voir les entretiens n° 56, 62 et 63 réalisés auprès des commerçants, Douala, Cameroun Juin 2019.

<sup>884</sup> Entretien n° 29, op. cit.

<sup>885</sup> L'un des facteurs qui justifient la mauvaise qualité des travaux réalisés par les entreprises privées est la corruption. En effet, selon l'ARMP (Agence de régulation des marchés publics, 32 519 offres de marchés publics ont fait l'objet d'une vérification en en 2012. Il en ressort 30% de fausses attestations de non faillite, 14% de fausses cautions bancaires et 11% de faux registres de commerce. 566 entreprises fraudeuses ont ainsi été recensées. ARMP, cité par Felix Nkou Songue, *Marchés publics au Cameroun : entre recherche d'efficacité et pesanteurs systémiques*, Mémoire de Master en administration publique, Université de Strasbourg, Ecole nationale d'administration, 2014, p. 41.

représentent un maillon important du développement socio-économique et de la construction de l'État. Elles constituent l'un des principaux vecteurs de création d'emplois. En Afrique subsaharienne par exemple, « le segment des PME représente plus de 90 % de l'ensemble des entreprises, parmi lesquelles 70 à 80 % sont des micro et très petites entreprises. Elles sont la principale source d'emploi et de revenu des Africains, après l'agriculture de subsistance »<sup>886</sup>. Le cas du Cameroun est illustratif. Le graphique n°2 représente la participation des PME camerounaises à l'économie. Elles constituent la principale source de création d'emploi, soit 90% des emplois. Toutefois, 72% de ces entreprises ont une durée de vie inférieure à 5 ans<sup>887</sup>. Les chiffres témoignent de ce que l'économie camerounaise est majoritairement structurée autour des PME. D'où la nécessité d'encourager leur développement plutôt que de considérer le Génie comme un alternatif à leur défaillance.

Graphique n°2 1: Participation des PME camerounaises à l'économie



Sources : *Magazine de l'Afrique*<sup>888</sup>

<sup>886</sup> Admassu Tadesse, « Quelles perspectives de financement pour les PME en Afrique? » *La Revue de PROPARCO* vol. 1, n° 1, 2009, pp. 17-19, p. 17.

<sup>887</sup> Ibid.

<sup>888</sup> Frédéric Nonos, « Cameroun : la difficile survie des PME », *Magazinedelafrique*, Janvier 2019, en ligne : <https://magazinedelafrique.com/economie/cameroun-la-difficile-survie-des-pme/>, consulté le 08 janvier 2021.

La cohabitation du Génie militaire et des entreprises privées dans le domaine du BTP relève d'une problématique plus structurelle : celle du rôle socioéconomique de l'État dans les pays en développement. Dans ces pays où il n'existe pas encore un tissu d'entreprises privées locales capables de participer de manière significative à la création du développement socio-économique, l'intervention de l'État demeure souhaitable, voire indispensable. Cette intervention se justifie d'autant plus que la promotion du secteur privé soumis à la loi du marché répond principalement aux exigences de croissance économique. A contrario, l'intervention de l'État participe au développement socio-économique défini par Dominique Sene comme « *l'ensemble des transformations positives (économiques, sociales, infrastructurelles, techniques, démographiques, sanitaires, etc.) notées dans un milieu géographique donné (monde, continent, pays, région, ville, commune, village, etc.)*<sup>889</sup>. L'action du Génie militaire participe du développement socio-économique et celle des entreprises privées participe de la croissance économique ; sans préjudice de la participation de la croissance économique au développement socio-économique. Les deux dynamiques sont importantes. Par conséquent, l'État doit intervenir à travers le Génie pour assurer le développement socio-économique mais cette intervention ne doit pas se faire au détriment des PME du domaine du BTP.

L'intervention du Génie dans l'action publique n'est pas seulement bénéfique aux populations. Elle est également au service de certains officiers supérieurs parce qu'elle constitue un moyen de construction du capital social.

### **B. Le Colonel Jackson Kamgain : Du savoir-faire technique et opérationnel aux compétences administratives et managériales**

La participation du Génie aux activités d'aménagement du territoire est le lieu d'acquisition de compétences autres que militaires. Ainsi, le directeur du Génie militaire, le colonel Jackson Kamgain, est non seulement un militaire mais aussi un manager (1). Toutefois, l'approche virtuose de cet officier sur le terrain de l'aménagement du territoire pèche par le fait qu'elle est recentrée sur lui. D'où la nécessité de penser sa pérennisation (2). Par ailleurs, les soupçons d'existence de logiques néopatrimoniales dans l'attribution des contrats au Génie

---

<sup>889</sup> Dominique Sene, « Du rôle et de la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal », *Sciences & Actions Sociales*, vol. 3, n° 5, 2016, pp. 124-138, PDF, p. 6. [file:///C:/Users/leno/Downloads/SAS\\_005\\_0124.pdf](file:///C:/Users/leno/Downloads/SAS_005_0124.pdf), consulté le 10 mai 2020.

amenuisent le caractère vertueux de l'approche enthousiasmante de la dualisation qu'il incarne (3).

### **1. Militaire et manager : les missions duales comme instrument de construction d'un capital social**

Jackson Kamgain, colonel de l'armée camerounaise et directeur du Génie militaire est une figure clé de l'action civilo-militaire en période de paix. Si son profil académique justifie son engouement pour la mise en œuvre du concept armée-développement, la diversité et la densité des missions duales contribuent à faire de lui un « militaire manager ». Dans ses travaux portant sur les trajectoires professionnelles de l'armée américaine, Janowitz dresse trois principaux portraits dont celui d'« officier manager ». Ce dernier est doté d'un savoir-faire proche de celui des entrepreneurs en matière d'administration des entreprises. Sur son savoir technique de commandement vient se greffer des compétences managériales ; elles aussi nécessaires pour le commandement<sup>890</sup>. Le directeur du Génie militaire incarne ce profil d'officier manager : son savoir-faire managériale est mis au service de l'action civilo-militaire et inversement, cette action consolide ses compétences managériales. En effet, les parcours académiques et professionnels de cet officier supérieur de l'armée constituent un facteur crucial dans la compréhension de l'ampleur de l'action civilo-militaire au Cameroun. Dans un entretien réalisé auprès de ce dernier, il donne l'aperçu d'un parcours riche et diversifié :

*« Je suis ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure polytechnique de Yaoundé. Par la suite, je suis allé en France où j'ai fait deux masters spécialisés en génie civil et en eau potable et assainissement respectivement à Paris et à Strasbourg. J'ai poursuivi mes études aux Etats-Unis d'Amérique où j'ai approfondi ces formations en faisant un doctorat en management stratégique et leadership. Sur le plan professionnel, j'ai travaillé comme ingénieur de génie civil avant d'être reçu au concours d'entrée à l'école militaire interarmes du Cameroun. Sorti avec le grade d'officier lieutenant, j'ai été affecté au Génie militaire où j'ai travaillé plusieurs années. Je suis reparti en Europe où j'ai œuvré dans le cadre humanitaire dans plusieurs pays où j'officiais comme expert en génie civil et questions humanitaires. Aux Etats-Unis, j'ai eu la chance de travailler avec*

---

<sup>890</sup> Cette catégorisation des officiers de l'armée américaine opérée par Morris Janowitz est présentée et commentée par William Genieys. Voir William Genieys, *La sociologie politique des élites en question*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 256.

*plusieurs entreprises et aussi avec le Génie militaire américain. C'est fort de ce parcours que, une fois rentré au Cameroun, je me suis mis au travail qui était le mien à savoir la participation à la construction des infrastructures et autres missions opérationnelles»<sup>891</sup>.*

Directeur du Génie militaire depuis septembre 2013, il se démarque par son omniprésence dans les médias publics et privés où il promeut et exalte la participation de l'armée au développement des infrastructures. Cette démarche communicationnelle est accompagnée par une présence régulière sur la quasi-totalité des lieux de catastrophes naturelles et autres accidents graves où il donne régulièrement des interviews sur le rôle social du Génie militaire. Les cérémonies marquant l'inauguration des ouvrages publics réalisés avec le concours de l'armée sont également l'occasion pour cet officier supérieur de mettre en relief la plus-value du corps qu'il dirige dans le processus de développement. Cette activité communicationnelle régulière conjuguée aux missions de coordination des actions civilo-militaires dotent cet officier supérieur d'une nouvelle compétence de « manager ». Certes, la gestion des troupes dans le cadre des opérations militaires nécessite la mobilisation des compétences en management stratégique, mais la gestion des missions de développement confiées au Génie militaire en exige davantage. S'agissant des missions de réalisation d'infrastructures, plusieurs opérations y sont associées notamment le recrutement des employés civiles qui constituent environ 2/3 du personnel dans les chantiers ; la gestion de la sous-traitance, notamment dans le cadre des opérations de fourniture du matériel ; le dépouillement des appels d'offres ou encore la sélection des candidatures. Dans le cadre du projet de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri par exemple, les pratiques imposées par le bailleur de fonds contribuent au développement de nouvelles compétences pour les militaires impliquées. Ces derniers, obligés de conjuguer avec la sous-traitance pour l'exécution de ce projet, se voient confiés des missions d'ordre administratif : c'est le cas de la sélection des candidats à la sous-traitance. Si ces nouvelles opérations sont appréhendées par certains militaires comme étant trop lourdes et complexes, elles n'en constituent pas moins des mécanismes d'acquisition de nouvelles compétences. En effet, certains militaires trouvent que ces opérations de type administratif alourdissent leur travail de terrain :

*« La Banque mondiale nous oblige à travailler avec des sous-traitants. Ceci nous oblige à procéder à la rédaction des appels d'offre. Par la suite, les candidats soumissionnent auprès de nous. Nous avons également la lourde tâche de dépouiller les réponses aux*

---

<sup>891</sup> Entretien n° 1, op. cit.

*appels d'offres pour retenir les entreprises sur la base des critères rationnels en tenant compte du rapport qualité/prix. Nous leur avons dit que ces procédures sont trop lourdes pour nous. Mais malgré la complexité des procédures, nous nous soumettons. Nous avons indiqué à la Banque mondiale que, d'habitude, le gouvernement nous confie les travaux et nous laissent travailler en toute autonomie. Il attend seulement les résultats*<sup>892</sup>.

La perception des exigences de la Banque mondiale comme source de complications relève des résistances au changement ; une attitude fréquente des acteurs face aux dynamiques de transition. Les nouveaux modes opératoires inhérents aux pratiques de la Banque mondiale sont ainsi perçues comme un travail supplémentaire et peut-être risqué parce que les militaires n'y sont pas habitués. En effet, « *la résistance au changement est l'expression raisonnable et légitime des risques que comporte le changement pour les acteurs* »<sup>893</sup>. Dans le cas d'espèce, le seul risque que les militaires craignent et qui transparait dans le récit ci-dessus, c'est la perte d'une certaine autonomie dans la gestion des missions. Le dirigisme inhérent à la méthode de la Banque mondiale semble s'accommoder mal avec l'autonomie qui a souvent caractérisé les militaires dans la gestion des missions de développement. En plus, les nouvelles tâches sont la source de nouvelles responsabilités ; ce qui crée forcément des résistances. Toutefois, notons que c'est d'avantage le dirigisme de la Banque mondiale à travers des instruments d'action publique comme le système de contrôle, qui posent problème. En effet, les militaires expérimentent la sous-traitance et le recrutement du personnel civil dans la plupart des travaux qu'ils réalisent ; quoique dans une proportion faible par rapport au projet de construction de la route Mora-Dabanga-Kousseri. Si le changement est perçu comme l'introduction de nouvelles responsabilités souvent lourdes pour les militaires, il est l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences administratives.

Le Génie militaire à travers son directeur, a ainsi développé des techniques de gestion d'appels d'offre dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-traitance. On y retrouve, en fonction du type de travaux, deux catégories d'appels d'offres. Des appels d'offres courants pour des prestations « ordinaires » et des appels d'offres restreints en direction des entreprises dotées de capacités techniques, professionnelles et financières conséquentes. Dans ce dernier cas, il y a une prise en compte des dispositions du code des marchés publics et le respect d'un seuil en termes de montant des appels d'offres. Par ailleurs, dans le cadre des appels d'offres

---

<sup>892</sup> Entretien n° 10, op. cit.

<sup>893</sup> Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil, 2014.

restreints, le « *protectionnisme local* »<sup>894</sup> est de mise et les entreprises locales sont prioritaires dans le processus de sélection. Pour atteindre les objectifs opérationnels et respecter les délais de réalisation des ouvrages, un délai de sept jours sépare la clôture des candidatures aux appels d'offres et la sélection des candidats. Cette relation de sous-traitance tient compte de l'environnement de travail et se distingue d'une sous-traitance ordinaire dans la mesure où le personnel des entreprises privées retenues pour accompagner l'action du Génie militaire est formé au droit international humanitaire et participe à toute autre formation destinée à assurer la bonne réalisation de l'ouvrage<sup>895</sup>. Toutefois, cette action salutaire est recentrée sur la personne du directeur du Génie ; ce qui est une limite.

## **2. Comment consolider et pérenniser l'approche enthousiasmante de la dualisation pratiquée par le colonel Jackson Kamgain ?**

Une institutionnalisation de la participation de l'armée à l'aménagement du territoire se donne à voir à travers les pratiques d'hybridation de l'identité militaire au Cameroun. Mais ce processus ne procède pas encore d'une politique publique dont les codes sont bien pensés. En effet, elle se construit au gré des circonstances et repose pour beaucoup sur le volontarisme de certaines personnalités. Par ailleurs, la satisfaction des militaires, acteurs de cette politique, reste partielle. Leur participation à la dynamique des missions duales leur apporte une satisfaction morale traduite dans le renforcement du lien armée-nation. Ils se réjouissent de rendre service à la nation par le biais de leur action civilo-militaire.

*« En tant que militaire du Génie, nous avons d'abord l'honneur et la fidélité pour la patrie. C'est ce même slogan qui nous guide dans le cadre des travaux que nous faisons pour les civils »*<sup>896</sup>.

Par conséquent, tout comme la défense de la patrie en période de guerre est sous-tendue par le sentiment d'honneur et de fidélité, l'action civilo-militaire l'est aussi. Servir au Génie est un engagement et la participation à l'aménagement du territoire s'appréhende comme un devoir qui, lorsqu'il est accompli, apporte une satisfaction morale. La conduite des missions duales devient l'expression du devoir de patriotisme de l'armée. En effet, l'honneur comme « *poésie*

---

<sup>894</sup> Le protectionnisme local renvoie ici à la priorité accordée aux entreprises camerounaises installées dans les régions où le Génie militaire réalise un ouvrage. Les militaires achètent le matériau de construction auprès de ces entreprises locales.

<sup>895</sup> Ce commentaire sur les techniques de gestion développées par le Génie militaire est issu de l'entretien n° 1, op. cit.

<sup>896</sup> Entretien n° 11, op. cit. Voir aussi entretien n°9, op. cit.

*du devoir* »<sup>897</sup> selon l'expression d'Alfred de Vigny guide cette action civilo-militaire. Cette dernière est facilitée par le fait que l'enrôlement dans le corps du Génie camerounais traduit l'accord de participation aux missions autres que militaires : les missions d'aménagement du territoire. Le devoir dont il s'agit ici n'est pas une contrainte, les missions duales constituent un élément de rapprochement social avec la population et donc de construction de la reconnaissance sociale de l'armée<sup>898</sup>. D'où la satisfaction morale que l'armée peut trouver dans sa mission d'aménagement du territoire. Cette satisfaction morale participe à entretenir le maintien du modèle de dualisation au Cameroun mais pourrait s'avérer insuffisante pour le consolider.

La satisfaction matérielle des soldats engagés dans les opérations d'aménagement du territoire est encore à penser. Elle pourrait s'inspirer des modèles de reconversion professionnelle après le service au Génie. « *La reconversion est le pendant logique et indispensable de la nécessité pour les armées d'avoir du personnel jeune, capable, selon la formule consacrée « de servir en tous temps et en tous lieux »*<sup>899</sup>, « être militaire n'est pas un métier comme les autres mais – en principe – une vocation qui demande de pouvoir faire face à des conditions (stress, climat, etc.) extrêmes, ce qui ne peut se concevoir que pour du personnel jeune et en bonne santé »<sup>900</sup>. La singularité de la profession militaire exige un rajeunissement régulier dans l'optique d'avoir du personnel capable d'affronter des conditions de vie particulièrement rudes. Les militaires du Génie affrontent doublement cette réalité : l'exercice militaire épuisant et l'activité du BTP. Une politique de reconversion et d'intégration dans les entreprises civiles de BTP est une piste explorable et vertueuse. Cette dernière permet non seulement aux militaires de ne pas exercer trop longtemps une activité épuisante mais surtout de mettre leur expertise au service des entreprises civiles une fois leur transition du milieu militaire au monde professionnel civil acquise. D'où la nécessité d'une politique publique de la condition militaire. Garantir aux militaires les perspectives de reconversion professionnelle pourrait constituer une source de satisfaction. Cette entreprise de transition n'est toutefois pas facile en raison de plusieurs variables dont celle par exemple de

---

<sup>897</sup> Alfred De Vigny, cité par Jean-Hilaire Millet « Quelle place pour l'honneur dans la tactique ? », *Inflexions*, vol. 13, n° 1, 2010, pp. 87-91, p. 87.

<sup>898</sup> En France par exemple, la conscription a réduit le contact entre la population et l'armée. Ici, des activités sont régulièrement organisées (salons, expositions etc.) pour pérenniser le contact entre l'armée et la société. Elles visent à combler le manque de reconnaissance sociale de l'armée. Eric Letonturier, « Reconnaissance, institution et identités militaires », *L'Année sociologique*, vol. 61, n° 2, 2011, pp. 323-350.

<sup>899</sup> Pascaline Abdini, « La reconversion des militaires : enjeux, contraintes et succès », *Revue Défense Nationale*, n° 749, Avril 2012, pp. 75-78, p. 75.

<sup>900</sup> Ibid.



l'« identité ». En effet, si l'on convient avec Jean-François Leger que l'activité professionnelle s'inscrit dans le champ de la construction de soi<sup>901</sup>, le passage de la vie militaire à la vie civile professionnelle peut poser un problème d'identité. Pour les militaires « (...) *qui vont trouver au sein des armées ce qu'ils cherchaient sur le plan identitaire, l'identité va s'affirmer en fonction du modèle de référence qui les a incité à s'engager* »<sup>902</sup>. Dans ce cas de figure, l'intégration dans le monde civil n'ira pas de soi. Toutefois, s'agissant des militaires du Génie, la problématique de l'identité martiale comme obstacle à la reconversion est moins prononcée. Ici, l'on suppose que la dualité de leur profil —militaire et technicien— participe à la construction d'une double identité, même si la dimension militaire peut s'avérer prééminente. Dans la perspective d'acquisition d'une double identité à travers l'exercice d'une activité duale (activité à double finalité à la fois civile et militaire), la réintégration dans la vie civile présente moins de contraintes. Le processus d'institutionnalisation de la fonction duale de l'armée camerounaise peut se nourrir de la problématique de la reconversion professionnelle des militaires. Mais, bien que les missions duales prennent progressivement de l'ampleur, elles sont encore marquées par une évolution par petits pas du fait de nombreuses pesanteurs. Les soupçons de logiques néopatrimoniales viennent ternir l'image d'une politique, en principe, vertueuse.

### **3. Une approche enthousiasmante de la dualisation de la fonction militaire à l'épreuve des soupçons de logiques néopatrimoniales**

L'étude des systèmes politiques africains postcoloniaux est majoritairement marquée du sceau du néopatrimonialisme. Pour certains auteurs dont Jean François Médard, l'État africain est ambiguë, hybride et rime avec néopatrimonialisme<sup>903</sup>. Ces propos de Marlène Laruelle qualifient le régime politique néopatrimonial en Afrique : « *il est dirigé par un seul homme qui contrôle l'accès aux ressources publiques par des mécanismes formels et informels, principalement un large usage du clientélisme ; il s'assure de la loyauté politique de ses subordonnés en les gratifiant de récompenses tant matérielles que symboliques ; il fragilise l'opposition par des mécanismes conjuguant répression, cooptation et partage des*

---

<sup>901</sup> Jean François Leger, « Redevenir civil : un changement d'identité qui ne va pas de soi », *Les Champs de Mars*, vol. 9, n° 1, 2001, pp. 97-110, p. 97.

<sup>902</sup> Ibid.

<sup>903</sup> Jean-François Médard, « L'État patrimonialisé », *Politique Africaine*, n° 39, Septembre 1990, pp. 25-36, p. 26.

*pouvoirs* »<sup>904</sup>. Cependant, les conduites des dirigeants africains n'ont pas le monopole d'explication des pratiques néopatrimoniales. Ces dernières structurent la quasi-totalité des transactions et interactions dans toutes les strates des sociétés africaines. En effet, l'État « *est détourné par ses agents, au sommet d'abord mais aussi à tous les niveaux* »<sup>905</sup>. Ce dévoiement de l'État prend des formes diverses. Ainsi le concept de néopatrimonialisme est mobilisé pour saisir des réalités socio-politiques aussi diverses que variées qui travaillent les sociétés africaines. Corruption, clientélisme, patronage, prédation, cleptocratie sont autant de composantes de l'État néopatrimonial<sup>906</sup>.

Les acteurs qui interviennent dans la politiques de dualisation de la fonction militaire sont soupçonnés de faire usage de ces pratiques « *d'informalisation de l'État* ». En effet, en 2013, la digue de retenue d'eau du fleuve logone cède sur une distance de 30 m suite aux pluies diluviennes dans la zone de Dougui, région de l'extrême-nord du Cameroun. Environ 1877 habitants se retrouvent sans abris. Face à cette catastrophe, Paul Biya, président de la République ordonne le déblocage d'une somme de 3 milliards de FCFA pour la reconstruction de cette digue. Etant donné le caractère urgent des travaux, le chantier de reconstruction de cet ouvrage est confié au Génie. Selon certains médias camerounais, les transactions intervenues dans le cadre de ces travaux sont émaillées de logiques néopatrimoniales notamment des pratiques de corruption. Edgar Alain Mebe Ngo, d'alors ministre de la défense, est soupçonné d'avoir obligé le directeur du Génie militaire à réaliser cet ouvrage à un coût relativement bas soit 1,5 milliards de FCFA par rapport aux montants affectés à ce projet. Le directeur du Génie à cette époque, Denis Eya, aurait dit au ministre de la défense que l'ouvrage ne pouvait être réalisé avec la moitié des sommes débloquées par le gouvernement soit 1,5 milliards de FCFA. Il et aurait réclamé 2,5 milliards de FCFA pour ces travaux. Le ministre de la défense aurait jugé que la démarche du directeur du Génie était un affront contre lui. Par conséquent, il aurait par la suite usé de tout son pouvoir pour limoger le directeur du Génie militaire. Les travaux d'aménagement de la digue ont finalement été réalisés par le Génie sous la coordination de son nouveau directeur, le colonel Jackson Kamgain<sup>907</sup>. « *Le 06 avril 2013, le comité interministériel descendu sur les lieux va estimer que les travaux ont été bien faits. Sauf que pour certains*

---

<sup>904</sup>Marlène Laruelle, « Informalité de l'État et appropriation prédatrice des ressources : le présidentielisme clientélaire en Asie centrale », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n° 3, 2013, pp. 65-78, P.70.

<sup>905</sup> Jean-François Médard, op. cit., p. 29.

<sup>906</sup> P, Evans, cité par Marlène Laruelle, op. cit., p. 65.

<sup>907</sup> Ces pratiques de corruption sont décrites dans la presse locale dont l'une titre : « opération épervier Cameroun: comment Mebe Ngo'o a détourné plus de 1,5 milliard ». Sources : [https://www.cameroun24.net/blog/actualitecamerounCameroun\\_3A\\_Comment\\_Mebe\\_Ngo\\_27o\\_a\\_d\\_C3\\_A9t\\_ourn\\_C3\\_A9\\_plus\\_d\\_271-1-1-25894.html?pg=actu&ppg=1&pp=1&id=36946](https://www.cameroun24.net/blog/actualitecamerounCameroun_3A_Comment_Mebe_Ngo_27o_a_d_C3_A9t_ourn_C3_A9_plus_d_271-1-1-25894.html?pg=actu&ppg=1&pp=1&id=36946), consulté le 11 novembre 2020.

*spécialistes, le travail était de mauvaise qualité ; le matériel utilisé insuffisant. Pas surprenant que quelques temps après, la digue ait cédé de nouveau le 17 septembre 2013 »<sup>908</sup>. Le directeur du Génie quant à lui estime que les travaux réalisés par le Génie étaient de bonne qualité et conclut que « les rumeurs sur la mauvaise qualité du travail propagées par ceux qui ont vu leurs intérêts menacés par l'arrivée du Génie dans la région, n'entameront pas le moral du Génie militaire ainsi que la réputation du corps »<sup>909</sup>. Mais, la mise en détention le 5 Mars 2019 de l'ex ministre de la défense soupçonné d'actes de corruption et de détournement de fonds publics donne à réfléchir sur les conditions d'attribution des travaux au Génie militaire. En effet, dans le dossier d'accusation, figure celui relatif à la gestion des fonds alloués à l'aménagement de la digue de Maga<sup>910</sup>.*

L'insuffisante, voire l'absence d'un cadre juridique de régulation des processus d'attribution des travaux au Génie peut entretenir des logiques clientélistes. Si l'attribution des travaux au Génie relève, selon les militaires, du pouvoir discrétionnaire du chef de l'État, certains chantiers sont perçus par les populations comme ayant fait l'objet de transactions clientélistes entre les officiers supérieurs et les administrations publiques bénéficiaires. Certains informateurs utilisent le terme de « pointage » pour désigner des pratiques clientélistes qui visent à confier au Génie des travaux qui peuvent être réalisés par les entreprises privées :

*« C'est vrai que le Génie militaire se voit confier des missions mais (...) Après il fait aussi des marchés. Tu crois que la clôture construite à l'Université là c'était quoi ? c'est un marché .... Le pointage. Et quand tu fais pointer le Génie militaire, il faut avoir leur argent cache. Ils ne connaissent pas les formules de politesse qui servent à dire aux entreprises d'attendre le paiement plus tard. Si tu ne paies pas, ils abandonnent »<sup>911</sup>.*

Ces soupçons de pratiques néopatrimoniales mettent en cause les politiques publiques de dualisation de la fonction militaire. Dans un tel contexte, les officiers supérieurs du Génie sont, hélas, perçus par une franche de la population, comme des « affairistes » profitant des activités d'aménagement du territoire confiées au Génie militaire pour s'enrichir. Ces conduites de nature néopatrimoniales traduisent le dévoiement de la dualisation et la logique de prédation

---

<sup>908</sup> Ibid.

<sup>909</sup> Salomon Kankili, « Cameroun-inondations : Le Mayo Danaï menacé d'engloutissement », *Le Messager*, septembre 2013.

<sup>910</sup> Voir Stéphane Nzesseu, « Voici pourquoi Mebe Ngo'o risque la prison ». Sources : <https://www.agencecamerounpresse.com/politique/voici-pourquoi-mebe-ngo-o-risque-la-prison.html>, consulté le 12 novembre 2020.

<sup>911</sup> Entretien n° 29, op. cit.

qui caractérise la plupart des systèmes politiques africains. L'État est « *prédaté* »<sup>912</sup> ou « *parasité* »<sup>913</sup> au profit des personnes qui détiennent des postes de responsabilité.

L'intérêt accordé aux acteurs dans le cadre de l'analyse d'une politique publique ne se limite pas à la pertinence des interactions stratégiques. Les valeurs défendues par les acteurs intervenant dans la construction ou la mise en œuvre des politiques publiques participent également à leur reconfiguration. Ainsi, l'introduction de nouveaux acteurs, notamment les bailleurs de fonds internationaux entraîne souvent le choix d'instruments d'action public de type particulier qui contribuent au changement de l'action publique. Ainsi, l'intervention de la Banque mondiale dans la politique publique d'action civilo-militaire contribue à changer les orientations de cette politique.

## **Section 2. Nouvel acteur, nouveaux instruments et changement dans la dualisation de l'activité militaire : le cas de la Banque mondiale**

Les organisations internationales sont des lieux par excellence où se construisent des cadres normatifs et des référentiels qui orientent les politiques publiques. Ces référentiels se diffusent et s'imposent à l'échelle internationale grâce à l'activité de financement de ces organisations. Ainsi, le statut de « bailleur de fonds » de la Banque mondiale facilite la diffusion de ses cadres d'interprétation dans les pays où elle intervient. C'est ainsi que le projet de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri, financé par la Banque mondiale et réalisé par le Génie, a connu un chemin particulier en termes de modalités de mise en œuvre (§1). Toutefois, le changement dû l'usage des modalités de la Banque mondiale interroge. En effet, l'adoption des cadres normatifs de cette institution relève moins de leur efficacité que de la volonté de légitimer l'action gouvernementale et garantir l'accès au financement (§2).

### **§1. Les instruments d'action publique au service du changement : le cas du financement de la Banque mondiale**

Le financement du projet de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri par la Banque mondiale marque l'arrivée d'un nouvel acteur dans la mise en œuvre de la politique de dualisation des forces armées camerounaises. Cette subvention allogène en tant qu'instrument

---

<sup>912</sup> Jean-François Médard, « l'Etat parimonialisé », op. cit., p. 28.

<sup>913</sup> Ibid.

d'intervention d'un bailleur de fonds international est porteuse de sens. En effet, « *les études ont démontré que les agendas des organisations internationales et des bailleurs de fonds sont porteurs de reconfigurations de sens, de narrations, de programmes et d'instruments de politique publique* »<sup>914</sup>. D'où l'imprégnation du projet Mora-Dabanga-Kousseri des pratiques en vigueur dans les organisations internationales et singulièrement à la Banque mondiale. Mais, l'attribution de ce projet au Génie militaire est suivie de longues négociations dont il importe de comprendre les raisons. Le présent paragraphe a pour ambition d'aider à comprendre les raisons du long processus de négociation qui a marqué l'attribution de la réalisation de cette infrastructure au Génie militaire et de mettre en relief l'impact des pratiques de la Banque mondiale sur la conduite de ce projet. Dans cette perspective, le premier niveau d'analyse permet de saisir l'attitude de la banque mondiale comme se situant aux frontières des contraintes idéologiques et des exigences contextuelles (A). Le deuxième niveau d'analyse quant à lui examine les effets des valeurs inhérentes au financement de la banque mondiale sur la conduite de ce projet (B).

#### **A. La prudence de la Banque mondiale face au financement des actions civilo-militaires : Entre contraintes contextuelles et empreintes idéologiques**

Pour la Banque mondiale, le choix de l'armée pour la réalisation d'un ouvrage de transport routier est innovant et présente divers risques : Des risques sociaux, techniques, opérationnels et sécuritaires<sup>915</sup>. Ces risques peuvent justifier le temps relativement long que cette institution a mis à valider l'attribution des travaux d'infrastructures routières au Génie militaire. Toutefois, cette analyse identifie deux principales raisons de l'attitude de prudence de la Banque mondiale. La rhétorique institutionnelle (celle du commandement militaire et des autorités administratives) et médiatique autour du financement du projet de construction de la route Mora-Dabanga-Kousseri est dominée par l'idée qu'il s'agit d'un « fait inédit » car c'est la première fois que la Banque mondiale finance un projet de développement réalisé par les militaires<sup>916</sup>. Les longues discussions qui ont émaillées le processus d'attribution de ce projet

---

<sup>914</sup> Ambrosetti, cité par Dominique Darbon et Al, *Un état de littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique*, rapport de recherche, Agence Française de Développement, 2019, P. 15, en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02531751/document>, consulté le 20 mai 2020.

<sup>915</sup> Banque mondiale, *CEMAC-Transport-Transit Facilitation*, REPORT NO.: RES28837, 2017, en ligne : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/638951508929961018/pdf/IL-FRESDATA-EXT-P079736-10-25-2017-1508929946117.pdf>, consulté le 1<sup>er</sup> juin 2020.

<sup>916</sup> Les titres des articles de journaux (parution papier ou électronique) sont révélateurs à ce sujet. Voir *Mediacongo*, « la Banque mondiale finance une armée », en ligne : <https://www.mediacongo.net//article->

au Génie militaire créditent d'avantage cette thèse. Cette apparente réticence de la Banque mondiale s'appuie soit sur une base idéologique (le Génie militaire étant considéré ici comme une émanation de l'État), soit sur des éléments liés au contexte sociopolitique. S'agissant du contexte sociopolitique, les actes de violence attribués aux forces armées camerounaises constituent un facteur explicatif de la méfiance de la Banque mondiale (1). Au-delà du contexte sociopolitique, la réticence de cette institution n'est pas déconnectée des considérations idéologiques, notamment le fait qu'elle est l'un des chantres de la réduction du rôle de l'État (incarné ici par le Génie militaire) dans le champ du développement (2).

### **1. Les conditionnalités sociopolitiques associées au financement allogène des activités impliquant les forces armées : l'identité martiale en question**

La problématique des dépenses de sécurité et de défense en Afrique a été, pendant longtemps, débattue quasi-exclusivement dans le cadre des coopérations bilatérales notamment les accords de défense et de sécurité conclus entre les puissances coloniales et leurs anciennes colonies. C'est le cas de la France et de ses anciennes colonies d'Afrique subsaharienne. Les préoccupations sécuritaires ont aussi été présentes pendant la guerre froide et liées aux dynamiques d'alliances idéologiques. En effet, « *dans le contexte de la guerre froide, les questions de sécurité étaient (...) reliées à celles de l'alignement : étaient soutenues par les pays occidentaux ou par l'Union soviétique et ses alliés (notamment Cuba), en dehors de toute considération de développement ou de démocratie, [Les Etats] qui, pour des raisons idéologiques, d'influence régionale ou parfois simplement pécuniaires, acceptaient de s'identifier à l'un ou l'autre bloc* »<sup>917</sup>. A contrario, dans le cadre des institutions de coopération multilatérale comme la Banque mondiale, ces problématiques occupaient une place marginale car considérées comme ne relevant pas fondamentalement des préoccupations de développement qui constituent leur domaine d'intervention. En effet, dans le cadre des dispositifs d'intervention des bailleurs de fonds comme la Banque mondiale et d'autres

---

[actualite-28956.html](#), consulté le 01 juin 2020 ; voir aussi Emmanuel ATCHA, « Cameroun : « la BM confie la construction d'une route transfrontalière à l'armée », *La Tribune Afrique*, 2017, <https://afrique.latribune.fr/afrique-centrale/cameroun/2017-04-10/cameroun-la-bm-confie-la-construction-d-une-route-transfrontaliere-a-l-armee.html>, consulté le 10 mai 2020; voir aussi Yannick EBOSSÉ, « Cameroun, inédit : la banque mondiale finance une armée », *Cameer.be*, 2017, <http://www.camer.be/61625/1:11/cameroun-inedit-la-banque-mondiale-finance-une-armee-cameroon.html>, consulté le 10 mai 2020.

<sup>917</sup>Jean-Marc Chataigner, « Aide publique au développement et réformes des systèmes de sécurité : l'improbable rencontre du Dr Jekyll et de Mr Hyde », *Afrique contemporaine*, vol. 209, n° 1, 2004, pp. 39-49, pp. 41-42.

d'ailleurs, « *Il était généralement admis que [Les questions de sécurité] devaient relever de la souveraineté exclusive des États concernés ou d'un champ d'intervention autre que celui de l'APD* »<sup>918</sup>. Cette réticence est liée à la sanctuarisation —domaine sensible— des problématiques de défense et de sécurité inscrite dans la « *hight politic* ».

Par ailleurs, le contexte socio-politique qui a prévalu dans plusieurs pays africains notamment les tensions liées aux coups-d'État expliquent aussi la réticence des institutions internationales à s'engager officiellement sur le terrain sécuritaire, craignant d'être associées à des renversements anticonstitutionnels des régimes politiques. Bien que la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fond internationaux comme le PNUD, l'OCDE aient décidé d'investir le champ sécuritaire à la faveur de l'émergence du lien sécurité-développement<sup>919</sup>, le financement des activités impliquant les armées nationales africaines n'échappe pas complètement à la méfiance. C'est du moins ce que pensent certains acteurs clés du projet de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri :

*« Le projet de construction de la route Mora-Dabanga-Kousseri a été précédemment attribué à deux entreprises chinoises après un appel d'offre international. C'est un projet financé par la Banque mondiale. Avec les problèmes d'insécurité, les entreprises privées à qui le projet a été confié ont refusé de le poursuivre. L'État camerounais ne pouvant abandonner une route aussi importante, a fait appel au Génie militaire qui a la capacité de réaliser les travaux tout en assurant la sécurité. Mais il y a eu un obstacle lié à l'origine du financement et aux principes du bailleur de fonds, la Banque mondiale. Le passage d'une entreprise privée au Génie militaire —émanation de l'État— ne pouvait pas être automatique car on aurait soupçonné, éventuellement, la Banque mondiale de financer l'armée d'un pays »*<sup>920</sup>.

L'attribution du projet au Génie apparaît ainsi comme l'élément justificatif de la réticence de la Banque mondiale. Cette dernière craint la confusion qui peut s'ensuivre. Toutefois, il faut relever que les raisons qui peuvent expliquer la réticence d'un bailleur de fonds à collaborer avec les forces armées sont diverses. Elles peuvent être fonction de l'image que les forces armées renvoient sur la scène internationale. Ceci a été observé au Cameroun

---

<sup>918</sup> Ibid.

<sup>919</sup> Les institutions internationales dont l'action porte sur les problématiques de développement ont investi le domaine de la sécurité à la faveur du lien étroit désormais établi entre la sécurité et le développement. En ce qui concerne la promotion des politiques de réforme du secteur de la sécurité, les institutions tels que le PNUD et l'OCDE ont joué un rôle important.

<sup>920</sup> Entretien n° 24, op. cit.

lorsqu'il a fallu confier le projet de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri au Génie militaire. C'est ce qui ressort des entretiens menés auprès de certains officiers de l'armée camerounaise en fonction dans le corps du Génie :

*« La réticence de la Banque Mondiale lors de l'attribution du projet de réhabilitation des tronçons de route Mora-Dabanga-Kousseri peut être justifiée par le contexte sécuritaire en cours au Cameroun. Les bailleurs de fonds considèrent, souvent, que les militaires ne respectent pas les droits de l'homme dans des situations de conflit. Le Cameroun combat la secte islamiste Boko Haram dans la région de l'extrême-nord. Dans le cadre de cette guerre, l'ONG Amnesty International a commis plusieurs rapports mettant en cause l'armée camerounaise en indiquant qu'elle a commis des exactions sur les populations civiles. Alors, le bailleur de fonds a voulu s'assurer que l'armée camerounaise respecte les droits de l'homme. C'est pour cette raison que le début des travaux a été retardé »<sup>921</sup>.*

Ce récit met en exergue les rapports accusateurs des ONG comme fondements de la prudence des bailleurs de fonds quant au financement de projets réalisés par les forces armées. D'autres informateurs, en s'inscrivant quasiment dans la même logique argumentaire, font reposer cette prudence sur l'identité martiale des forces armées. Ainsi, suivant cette logique d'argumentation, les bailleurs de fonds craignent d'être tenus pour responsables d'éventuelles exactions que les forces armées pourront commettre pendant leurs missions d'aménagement du territoire <sup>922</sup>. Ainsi, l'attribution de ce projet financé par la Banque mondiale au Génie militaire est présentée par toutes les parties prenantes comme une démarche révolutionnaire, confirmant ainsi la thèse de la réticence des bailleurs de fonds à financer des projets impliquant l'armée. En effet *« Pour les principaux acteurs, c'est la première fois au Cameroun et même dans le monde que [cette] institution financière confie ses travaux à une force de défense. Pour arriver à la structuration du projet, une série de négociations ont jalonné ce processus (...)»<sup>923</sup>*. Si les précautions qui entourent l'engagement de la Banque mondiale s'expliquent par le contexte sociopolitique, elles n'en sont pas moins liées à une démarche idéologique qui prône la réduction du rôle de l'État au profit des acteurs privés.

---

<sup>921</sup> Entretien n° 2, op. cit. On retrouve le même argumentaire dans l'entretien n°3 réalisé auprès d'un officier supérieur en service au ministère de la défense, op. cit.

<sup>922</sup> Commentaire fait à partir de l'entretien n° 1, op. cit.

<sup>923</sup> *Cameroun Tribune*, « Réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri : Les travaux vont recommencer », *Cameroun Tribune*, 7 Avril 2017, en ligne : <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/7518/fr.html/rehabilitation-de-la-route-mora-dabanga-kousseri-les-travaux-vont-reprendre>, consulté le 29 mars 2020.



## 2. Les fondements idéologiques de la réticence de la Banque mondiale

La décision de la Banque mondiale de confier la réhabilitation de la route reliant les localités de Mora, Dabanga et Kouseri au Génie militaire est qualifiée d'exceptionnelle par la plupart des acteurs. Ces derniers s'étonnent de ce que cette institution ait finalement accepté que cet ouvrage soit réalisé par l'État via le Génie militaire, au détriment des entreprises privées. Cette décision est perçue comme un revirement idéologique pour une institution libérale dont la démarche idéologique implique, entre autre, la redéfinition du rôle de l'État. En effet, la crise économique inhérente aux deux chocs pétroliers des années 1970 a conduit la Banque mondiale à initier des politiques d'ajustement structurel<sup>924</sup> en direction des pays en voie de développement (PVD). Ces politiques sont constituées de « *toutes les politiques, programmes et mesures visant à faire subir une cure d'austérité à l'État et aux diverses couches sociales du pays, tout en recherchant de nouvelles ressources pour rétablir finances publiques et comptes extérieur* »<sup>925</sup>. Leur émergence tient de la « *reconnaissance de l'échec relatif des politiques antérieures. [Elles] se sont généralisées au cours des années 1980, qui ont marqué l'âge d'or du libéralisme économique comme base des politiques de développement* »<sup>926</sup>. Elles sont adossées à des recommandations issues de ce qu'il est convenu d'appeler le consensus de Washington<sup>927</sup> et prévoient, entre autres, la « *libéralisation interne* »<sup>928</sup> matérialisée par les privatisations. Les privatisations en tant qu'une des conditionnalités liées aux PAS<sup>929</sup> ont pour objectif de « *diminuer l'intervention de l'État et laisser le champ libre aux entreprises et à l'initiative privée jugée plus efficace* »<sup>930</sup>. Dans cette perspective « *l'État ne saurait être considéré comme le moteur du développement; et la logique bureaucratique qui est la sienne fait qu'il ne peut être qu'un piètre gestionnaire. Un mouvement de repli est donc indispensable mais qui n'est pas synonyme de désengagement: l'État doit jouer le rôle d'un « régulateur »,*

---

<sup>924</sup> Nous rappelons seulement quelques principes fondamentaux des Programmes d'Ajustements Structurel. Cette notion a déjà est suffisamment développée dans le chapitre 2.

<sup>925</sup> Georges Courade, « Introduction », in Georges Courade (dir.), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p. 11.

<sup>926</sup> Jean-Pierre Cling et François Roubaud, « Des projets à l'ajustement structurel », in Jean-Pierre Cling éd., *La Banque mondiale*. Paris, La Découverte, 2008, pp. 28-46, p. 28.

<sup>927</sup> Le consensus de Washington désigne un ensemble de mesures d'inspiration néolibérale issues d'une réunion organisées à la fin des années 1980 dans la ville de Washington par un groupe d'économiste, universitaires et experts de la Banque mondiale et du FMI. Ces mesures ont pour objectif de stabiliser les économies des pays émergents d'Amérique latine mais se sont généralisées à l'ensemble des pays en voie de développement (PED).

<sup>928</sup> Ibid., p. 43.

<sup>929</sup> Programme d'Ajustement Structurel

<sup>930</sup> Bruno Dujardin, Dujardin M. et Hermans I., « Ajustement structurel, ajustement culturel ? », *Santé Publique*, vol. 15, n° 4, 2003, pp. 503-513, p. 506.

*chargé d'assurer le maintien des grands équilibres économiques, en intégrant des contraintes de nature diverse* »<sup>931</sup>. La promotion du secteur privé au détriment de l'interventionnisme étatique apparaît donc comme une composante de l'identité des institutions de Bretton Woods. Cette posture a quelque peu évolué. Une évolution qui se traduit, selon Laurent Delcourt par un réinvestissement du champ social par les bailleurs de fonds internationaux. En effet, il appréhende le fort investissement des institutions internationales dans la lutte contre la pauvreté comme une redécouverte de la pertinence des politiques sociales publiques jadis sacrifiées à l'autel de la promotion du secteur privé<sup>932</sup>. Toutefois, cette dynamique idéologique ne remet pas en cause la forte inclinaison néolibérale des politiques menées par la Banque mondiale. D'où le caractère jugé « inédit » de sa décision de confier la réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri à l'État via l'armée. Le passage des entreprises privées initialement chargées de la réalisation de ce projet à l'État via le Génie militaire ne s'est pas fait automatiquement. La mise en place d'une modalité particulière d'exécution des travaux à savoir la Régie Axée sur les Résultats (RAR) ; validée par la Banque mondiale avant la reprises des travaux traduit la démarche de l'institution. En effet, cette modalité empruntée au secteur privé « *est un dispositif de programmation et d'exécution des travaux par le Maître d'Ouvrage et pour lequel, les indicateurs de résultats et de performance sont préalablement définis ainsi que les modalités de leur évaluation* »<sup>933</sup>. La nature des instruments d'action publique définis par l'institution financière et l'État du Cameroun pour encadrer la réalisation de cette infrastructure de transport routier est un marqueur de l'idéologie qui structure la démarche de la Banque mondiale. En effet, ces instruments inspirés pour la plupart du secteur privé, sont révélateurs des valeurs qui accompagnent et conditionnent les subventions de cette organisation : le secteur privé est caractérisé par une présomption d'efficacité contrairement à l'action publique jugée peu efficace. D'où les changements observés dans la gestion de ce projet.

---

<sup>931</sup> Jacques Chevalier, op. cit., pp. 473-482.

<sup>932</sup> Sur la problématique du retour de l'État et l'attention de plus en plus accordée aux politiques sociales, lire Laurent Delcourt, op. cit.

<sup>933</sup> Source : Ministère des travaux publics du Cameroun (MINTP), discours du ministre des travaux publics à l'occasion de la cérémonie de signature du cadre de collaboration entre le MINTP et le ministère de la défense, en ligne à l'adresse suivante : <http://www.mintp.cm/en/news/1010/62/DISCOURS-DU-MINTP-a-L-OCCASION-DE-LA-CeReMONIE-DE-SIGNATURE-DU-CADRE-DE-COLLABORATION-ENTRE-LE-MINTP-ET-LE-MINDEF>, consulté le 10 juin 2020.

## **B. L'effet cognitif de l'instrument d'action publique sur la mise en œuvre des politiques de force duale : le cas de la Régie Axée sur les Résultats (RAR)**

La régie axée sur les résultats constitue un instrument d'action publique introduisant les modalités d'action du nouveau management public dans la politique de dualisation des forces armées camerounaises. Il faut entendre instrument d'action publique au sens de Pierre Lascoumes et Patrick Le Gales comme « *un dispositif technique à vocation générique porteur d'une conception concrète du rapport politique/société et soutenu par une conception de la régulation* »<sup>934</sup>. Cette approche de l'instrument de l'action publique met en évidence le fait que chaque instrument introduit une nouvelle « *conception* », ce qui augure l'idée de changement. En effet, chaque instrument d'action publique est porteur d'une identité, d'une conception de la réalité et donc d'une orientation singulière. L'objectif de ce paragraphe est donc d'étudier l'impact que la régie axée sur les résultats, en tant que nouvel instrument d'action publique (porteur d'une nouvelle vision), a sur la mise en œuvre de la politique de dualisation de la fonction militaire. Mais avant d'analyser les changements concrets induits par cet instrument dans le cadre du projet de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri (2), il est important d'inscrire la RAR dans le concept général du New Public Management (Nouveau management public) dont les pratiques se sont institutionnalisées dans les administrations publiques africaines à la faveur de nombreux programmes d'aide (1).

### **1. La régie axée sur les résultats (RAR) ou L'esprit d'entreprise au service de la performance de l'action publique : une conditionnalité de la Banque mondiale**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri, le gouvernement opte pour une nouvelle modalité qui prend certes en compte le dispositif de la « régie »<sup>935</sup>, mais y associe un élément qui augure un changement. Il s'agit de la « régie axée sur les résultats » (RAR). Cette nouvelle formule de gestion de l'action publique s'inscrit dans une dynamique générale de réforme de l'État qui emprunte, entre autres, la voie de l'intégration des outils de management privé et l'usage d'un registre lexical issu du secteur privé dans le

---

<sup>934</sup>Pierre Lascoumes et Patrick Le Gales (dir.), *Gouverner par les Instruments*, Presses de Science Po, 2004, p. 14. Voir aussi Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes, Patrick Le Gales (dir.), *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Gouvernances », 2014, p. 14.

<sup>935</sup> Le concept de « régie » a fait l'objet de développements approfondis dans le chapitre 1. C'est une formule permettant la réalisation d'une mission de service publique par l'État ou une collectivité territoriale avec son propre personnel ou son propre matériel.

secteur public. Cette dynamique repose sur le concept de New Public Management qui doit son émergence à cinq paramètres : « (1) la crise des finances publiques due aux déficits accumulés et aux changements démographiques en cours, (2) des préoccupations croissantes d'éthique, de transparence et d'imputabilité, (3) les pressions issues de la mondialisation pour une compétitivité accrue, (4) le potentiel offert par les nouvelles technologies de communication et d'information, et (5) la montée en force, ces dernières décennies, dans la foulée de la fin de la guerre froide, d'une conception libérale de la gouvernance publique, qui valorise notamment la transposition dans le secteur public de certaines pratiques managériales issues du secteur privé »<sup>936</sup>. Il s'appuie selon d'autres auteurs sur trois principes : « l'efficacité socio-économique, la qualité de service et l'efficacité de gestion »<sup>937</sup>. Dans ce processus de changement de paradigme de gestion des politiques publiques par l'introduction du NPM, « l'élément probablement le plus partagé est l'importance accordée au management au sein du secteur public, et non plus à son administration, traditionnellement mise en avant »<sup>938</sup>. L'une des révolutions issues de l'introduction de cette nouvelle modalité de gestion des politiques publiques c'est que le « NMP évalue l'administration davantage à partir de critères de performance que de critères procéduraux : alors que l'administration publique traditionnelle s'appuie fortement sur des procédures, afin de définir les règles de conduite à suivre dans les services, le NMP regarde plus directement ce que les organisations ont effectivement fait »<sup>939</sup>. C'est dans les années 1980 que cette exigence de performance s'impose dans le secteur public accusé de laxisme et d'inefficacité.

Ce processus généralisé à l'échelle du monde s'est avéré encore plus opportun dans les pays africains où la gouvernance publique souffre de plusieurs maux au rang desquels la corruption, la mauvaise qualité du service public, l'inefficacité de l'APD etc. Ainsi, la rationalisation des dépenses publiques, principe issue du NPM, passe aussi par l'éradication des pratiques qui mettent en cause l'efficacité des administrations publiques. Les institutions financières internationales, bailleurs de fonds des projets menés dans plusieurs pays africains

---

<sup>936</sup> Jones et Kettl, cité par Bachir Maouz, Joseph Facal et Imad-Eddine Hatimi, « Organisations internationales et diffusion de nouveaux modèles de gouvernance : des tendances globales aux réalités locales », *Revue Gouvernance*, vol. 2, n° 2, 2005, p. 1, en ligne : <https://www.erudit.org/fr/revues/gouvernance/2005-v2-n2-gouvernance02974/1039130ar.pdf>, consulté le 30/03/2020.

<sup>937</sup> Jean Michel Huet, Diane de Pompignan et Julien Batt, « Les pionniers de la nouvelle gestion publique », *L'Expansion Management Review*, vol. 149, n° 2, 2013, pp. 113-121, p. 113.

<sup>938</sup> Guy B. Peters, « Nouveau management public (*new public management*) », in Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4<sup>e</sup> édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 398-404, p. 411.

<sup>939</sup> Ibid., p. 414. S'agissant des éléments caractéristiques du NPM et les changements induits dans le secteur public, voir aussi Jean Michel Huet, Diane de Pompignan et Julien Batt, op. cit., p. 113.

se sont inscrites dans une logique d'incitation à l'utilisation rationnelle des dépenses publiques. C'est le cas de la Banque mondiale qui, à travers la promotion du concept de « bonne gouvernance », souhaite lutter contre les pratiques de corruption et assurer l'efficacité et l'efficience de ses subventions dans les pays bénéficiaires, dont plusieurs pays africains. Entendue comme « *la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays en vue du développement* »<sup>940</sup>, la bonne gouvernance fait partie des crédos de cette institution. En effet, à la faveur de la démarche de renforcement de la performance des administrations publiques, la Banque mondiale s'est constituée en chantre de la « bonne gouvernance » dès les années 1990, suite au constat de l'incapacité de l'aide publique au développement à assurer le décollage des pays bénéficiaires<sup>941</sup>. Le rapport de la Banque mondiale de 1998 sur le développement et les droits de l'homme souligne le lien consubstantiel entre « *l'efficacité économique et la responsabilisation de la gouvernance* »<sup>942</sup>. Ce rapport met ainsi en exergue la nécessité de considérer les problématiques de gouvernance comme conditions de l'efficacité de l'aide publique au développement. L'aide en direction des pays en voie de développement a dès lors été conditionnée à la mise en place de dispositifs visant à assurer la gestion efficace des fonds alloués. Par ce mécanisme, l'aide s'est constituée en instrument de réforme des administrations publiques locales de par les conditionnalités qui l'accompagnent. Par ailleurs, les rapports des organisations internationales, en tant qu'instruments d'action publique, jouent un rôle significatif dans la diffusion des pratiques du NPM dans les pays bénéficiaires de leurs subventions. Ils « *déterminent certaines représentations d'un problème* »<sup>943</sup> et leur diffusion permet d'orienter les politiques publiques dans le sens où l'entendent les acteurs initiateurs ou rédacteurs des rapports. Dans le rapport de la Banque mondiale de 2017, Jim Yong Kim, président du groupe Banque mondiale tient des propos qui démontrent à suffisance la perception que la Banque mondiale a de l'usage actuel de l'aide au développement et met en exergue les stratégies que l'institution juge indispensables de mettre en place pour un usage optimal de l'aide : « *Au regard des contraintes qui pèsent sur*

---

<sup>940</sup> World Bank, *Governance and development*, Washington D.C, 1992.

<sup>941</sup> S'agissant de la politique menée par la Banque mondiale pour assurer la bonne gouvernance, lutter contre la corruption et assurer la performance et l'efficacité des États bénéficiaires de ses subventions, se référer aux travaux de Jean Cartier-Bresson, « La banque mondiale, la corruption et la gouvernance », *Revue Tiers Monde*, Tom 41, n° 161, 2000, pp. 165-172. Voir aussi Diarra Gaoussou et Patrick Plane, « La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance », *Mondes en développement*, vol. 158, n° 2, 2012, pp. 51-70.

<sup>942</sup> Banque mondiale, *Développement et droit de l'homme. Le rôle de la Banque mondiale*, Rapport, 1998, p. 11, en ligne : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/509771468764719551/pdf/231880FRENCH.pdf>, consulté le 02 mars 2020.

<sup>943</sup> Sébastien Chailleux, « Le rapport, un instrument d'action publique. La controverse sur le gaz de schiste au prisme des rapports officiels », *Politique et Sociétés*, vol. 38, n° 2, 2019, pp. 3-26, p. 3.

les budgets nationaux et sur l'aide au développement, les ressources doivent impérativement être utilisées d'une manière aussi rationnelle que possible. Nous pouvons y arriver en faisant appel aux financements et aux compétences des entreprises privées, en travaillant plus étroitement avec la société civile, et en intensifiant les efforts de lutte contre la corruption, l'une des plus grandes entraves à la réalisation d'un développement réel et durable »<sup>944</sup>. Le contenu du rapport est censé structurer le comportement des bénéficiaires car il énonce les bonnes pratiques dont ils doivent suivre. C'est aussi le cas de l'OCDE dont le « rapport intitulé *Governance in Transition: Public Management Reforms in OECD Countries, eut une influence considérable dans la diffusion des idées habituellement associées au NMP, mettant lui-même de l'avant une self-fulfilling prophecy selon laquelle : « a new paradigm for public management has emerged, aimed at fostering a performance-oriented culture in a less centralized public sector. »* »<sup>945</sup>. En effet, les institutions internationales incitent les États à faire usage des pratiques dérivées du secteur privé. Dans le domaine du développement par exemple, les organismes de développement ont introduit, depuis la conférence de Monterrey en 2002 sur le financement du développement, le concept de Gestion axée sur les résultats (GAR). Ce nouveau référentiel de l'aide au développement « vise l'amélioration de la performance des pays et des agences de développement pour obtenir des résultats nationaux durables en vue d'un impact à long terme sur la réduction de la pauvreté »<sup>946</sup> ; En 2005, la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement consacre six principes en matière de gestion axée sur les résultats<sup>947</sup>. Ces paradigmes imprègnent au fil du temps l'action publique dans les pays bénéficiaires de l'aide au développement.

La régie axée sur les résultats est le résultat de ce profond mouvement de « *managérialisation* »<sup>948</sup> de l'action publique. Elle est une adaptation du concept de « gestion

---

<sup>944</sup> Jim Yong Kim, Banque mondiale, *La gouvernance et la loi*, Rapport sur le développement dans le monde, avant-propos, p. VII, 2017, en ligne : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25880/210950ovFR.pdf>, consulté le 01 avril 2020.

<sup>945</sup> Bachir Maouz, Joseph Facal et Imad-Eddine Hatimi, op. cit., p. 3.

<sup>946</sup> OCDE, *La gestion axée sur les résultats*, Marrakech, 4 et 5 février 2004, en ligne : [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DIR\(2004\)4&docLanguage=Fr?](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DIR(2004)4&docLanguage=Fr?), consulté le 10 juin 2020.

<sup>947</sup> OCDE, Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, Paris, Mars 2005. [https://www.afristat.org/wp-content/uploads/decl\\_paris-1.pdf](https://www.afristat.org/wp-content/uploads/decl_paris-1.pdf), consulté le 10 juin 2020.

<sup>948</sup> Ce concept est utilisé pour désigner l'application des outils managériaux du secteur privé au secteur public pour des besoins de performance. Emmanuel Bouchat et Olivier Starquit, « La managérialisation des services publics. Un pas vers la modernité ou un ver dans le fruit », *Baricade*, 2012, en ligne : [http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2013manu\\_-\\_olivier\\_-\\_managerialisation.pdf](http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2013manu_-_olivier_-_managerialisation.pdf), consulté le 30 mars 2020. Voir aussi Jean-Robert Alcaras et al. « La « performance sociale » comme horizon ? Les

axée sur les résultats » en abrégé GAR, avalisé par la doctrine et qui consiste en une optimisation de la gestion des ressources publiques. La GAR, concept développé par Peter Drucker, « est une méthode de gestion appliquée par une organisation pour veiller à ce que ses procédures, produits et services contribuent à l'atteinte de résultats clairement définis ; en appelant les gestionnaires de programmes à se focaliser plus sur les opportunités que sur les problèmes »<sup>949</sup>. Il a imprégné la plupart des administrations publiques africaines, conduisant à un « isomorphisme institutionnel »<sup>950</sup> de type normatif : c'est-à-dire une tendance à l'homogénéisation ou à la convergence des règles de gestion de l'action publique. Sous l'impulsion des organisations internationales, ce dispositif normatif mais aussi cognitif s'est généralisé dans la plupart des États africains, occasionnant ainsi des reconfigurations méthodologiques en termes de gestion de l'action publique. Tout se passe comme si la GAR, ou plus largement, l'application à l'action publique des principes issus du « privé » est un élément de légitimation de l'action de l'État. D'où la forte tendance à l'adoption de ce mode de gestion.

Le choix de la régie axée sur les résultats comme modalité d'exécution d'un projet financé par une institution financière internationale s'inscrit dans ce mouvement général de rationalisation de la gestion des fonds publics. La grammaire utilisée par les acteurs est empreinte des préceptes du NPM. Ainsi, dans le dispositif normatif qui encadre les relations entre le MINDEF<sup>951</sup> et le MINTP<sup>952</sup>, la RAR est définie comme « obéissant à la même définition générale de la régie et au principe de liberté de son exécutant, [elle] a cependant la particularité de mettre l'accent sur la performance de l'administration, laquelle performance est appréciée sur la base des résultats préétablis, ceux-ci pouvant être vérifiés selon une méthodologie et des dispositions également définis d'avance. Elle peut être intéressée en totalité ou en partie »<sup>953</sup>. La définition de la RAR à travers les concepts de « résultat », de « performance » traduit la volonté d'encadrer cette mission du Génie militaire par des instruments répondant aux exigences des organisations internationales en l'occurrence la Banque mondiale. C'est un projet impacté par l'identité du bailleur de fond dont la

---

directeurs départementaux de l'aide et de l'action sociales et leurs perceptions de la managérialisation », *Revue française d'administration publique*, vol. 140, n° 4, 2011, pp. 757-771.

<sup>949</sup> Peter Drucker, cité par Issa Wone, Mohamed Nedhirou Hamed et Anta Tal Dia, « Gestion axée sur les résultats et stratégies de développement sanitaire en Afrique », *Santé Publique*, vol. 24, n° 5, 2012, pp. 459-464, p. 460.

<sup>950</sup> Paul DiMaggio et Powell Walter, op. cit.

<sup>951</sup> Ministère de la Défense

<sup>952</sup> Ministère des Travaux Publics

<sup>953</sup> Cameroun, Cadre de collaboration MINTP et MINDEF, op. cit.

problématique de la bonne gouvernance fait partie des leitmotifs. En effet, le choix de cet instrument d'action publique n'est pas déconnecté de l'origine du financement du projet et de l'idée que le bailleur de fond se fait de la gestion de l'action publique. Le désistement des entreprises privées initialement chargées du projet et le choix de le confier au ministère des travaux publics avec le Génie militaire comme organe d'exécution suscite des interrogations. Dès lors que c'est une administration publique qui reprend la réalisation du projet, il faut qu'elle donne les garanties de sa bonne exécution. La RAR s'est avérée être le meilleur instrument à faire valoir dans les négociations avec la Banque mondiale. Pour preuve, les entreprises privées initialement chargées du projet n'ont pas été soumises à cette modalité particulière parce qu'elles sont présumées l'incarner. En effet, si comme nous l'avons déjà démontré, l'identité martiale des forces armées est apparue comme le fondement de l'attitude de prudence observée par la Banque mondiale, la mal gouvernance caractéristique de la plupart des administrations publiques africaines explique aussi cette réticence. Les longues négociations observées dans le processus de validation de cette option de réalisation du projet par une administration publique sont la preuve que le bailleur de fonds a obligé l'État du Cameroun à s'entourer des garanties d'une bonne exécution de ce projet. D'où le choix de la RAR qui, dans le principe, s'inscrit dans le nouveau management public défendu par les organisations internationales.

La RAR en tant que nouvelle « *technologie de gouvernement* »<sup>954</sup> et garantie de performance de l'action publique, participe à la reconfiguration des modes d'action du Génie militaire dans sa mission de développement. Elle détermine et oriente les conduites des acteurs impliqués dans le projet, insufflant ainsi une nouvelle manière de gestion de l'action publique des forces duales. C'est ce qui justifie le changement observé dans les modalités d'organisation et d'exécution de la mission de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri par le Génie militaire.

## **2. La forte instrumentation de la fonction de contrôle au service de la performance des acteurs et de l'efficacité du projet**

La gestion du projet de construction de la route Mora-Dabanga-Kousseri laisse entrevoir une volonté d'assurer l'efficacité des financements de la Banque mondiale. Cette gestion basée sur les résultats se traduit dans la mise en place d'instruments de contrôle de l'action des acteurs

---

<sup>954</sup> Ce concept est utilisé par Pierre Lascoumes et Louis Simard comme synonyme de celui d'instrument d'action publique. Pierre Lascoumes et Louis Simard, op. cit., p. 5.



et d'évaluation de leurs performances. Dans cette perspective, plusieurs instruments de contrôle sont élaborés pour assurer la bonne exécution et l'efficacité du projet.

La mise en place d'un *Third Party Monitoring* (TPM) chargé de suivre, pour le compte de la Banque mondiale, la mise en œuvre du projet sur le terrain traduit l'intention d'assurer l'efficacité des moyens mis en œuvre. Le bureau d'études Louis Berger occupe cette fonction et doit commettre des rapports mensuels et trimestriels sur le déroulement du projet. Il s'agit là, de porter un regard extérieur critique sur l'avancement des travaux afin de nourrir les réflexions sur les mesures à prendre pour rectifier d'éventuelles erreurs. L'une des dimensions du travail du TPM porte donc sur les recommandations. Cette évaluation mensuelle et trimestrielle pendant les travaux se fait suivant des critères et repose sur des indicateurs de performance préalablement établis. Il s'agit, entre autres, d'évaluer la gouvernance du projet, la progression des travaux et la conformité des ouvrages aux spécifications techniques, la situation sécuritaire, les risques sociaux et les risques environnementaux. Ainsi, il est indiqué que « *le TPM préparera les rapports mensuels de suivi des objectifs, des activités et des indicateurs du projet, ainsi que le suivi de la situation du point de vue de la sécurité. Les informations transmises dans les rapports [sont] entre autres utilisées lors des monthly Directors' meeting de la BM* »<sup>955</sup>. « *Le TPM donnera régulièrement et à titre indépendant, des informations sur le déroulement du projet et les risques potentiels, plus particulièrement concernant la progression des travaux, et la capacité du Gdc à contrôler les divers risques* ». Le TPM est une structure indépendante mais placée sous l'autorité de la Banque mondiale. Il travaille en étroite collaboration avec la direction du projet et les ministères impliqués dans le projet en l'occurrence le MINDEF et le MINTP. Le « *TPM fait référence à (i) une approche de supervision intelligente par laquelle la Banque engage un agent indépendant pour vérifier que la mise en œuvre du projet par l'Emprunteur est conforme aux dispositions de l'accord de financement et que la performance environnementale et sociale du projet répond aux normes convenues; et (ii) une approche de la mise en œuvre du projet par laquelle l'Emprunteur engage des tiers pour renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation et obtenir des données supplémentaires sur la réalisation du projet en cours. Lorsque le TPM est utilisé pour la supervision de la Banque, la Banque conserve ses propres obligations de supervision, mais*

---

<sup>955</sup> Louis Berger, « exposé n° 6 : Mécanisme de suivi du projet par la BM (TPM) », Séminaire d'appropriation du projet de reconstruction de la route Mora-Dabanga-Kousseri à travers la Régie axée sur les résultats (RAR\_MDK) avec le Génie militaire, Exposé, Yaoundé, 2017.

peut transférer la mise en œuvre du suivi à un agent »<sup>956</sup>. Le rôle du TPM est de fournir une analyse impartiale et de faire des recommandations pour pallier les défaillances constatées<sup>957</sup>. En dehors de la mise en exergue de cette dimension de contrôle, les préoccupations sociales sont prises en compte dans la construction de cet ouvrage public.

### **3. L'imprégnation du processus d'exécution du projet par les valeurs défendues par la Banque mondiale : préoccupations sociales et efficacité opérationnelle**

Le projet de reconstruction de la route Mora-Dabanga-Kousseri à travers la régie axée sur les résultats présente une dimension sociale qui le distingue des autres projets réalisés par le Génie militaire. La mise en place des mesures préventives et curatives de gestion de potentiels conflits sociaux inhérents à ce projet est la conséquence de l'imprégnation du projet par les valeurs défendues par la Banque mondiale. Il ne s'agit pas ici de postuler que les autres projets conduits par le Génie militaire ignorent complètement cet aspect social, mais davantage, de relever l'ampleur des dispositifs relatifs à la prise en charge des besoins des populations riveraines. L'externalisation de la gestion des problématiques d'ordre social liées au projet traduit une évolution. Ainsi, une ONG indépendante, le RIDEV<sup>958</sup> assure la gestion du mécanisme de résolution d'éventuels conflits sociaux que la construction de cette infrastructure pourrait occasionner. Il s'agit donc d'une démarche de formalisation de la gestion des aspects sociétaux qui rompt avec les pratiques antérieures. La mise en place de ces dispositifs n'est pas sans relations avec les exigences de ce nouvel acteur de la dualisation qu'est la Banque mondiale. En effet, la bonne gouvernance en tant que valeur structurante des politiques de la Banque mondiale est un concept dynamique dont l'évolution conceptuelle a entraîné l'intégration des préoccupations socio-politiques. Ainsi, lorsqu'on parle de gouvernance selon la Banque mondiale, « *il ne s'agit pas seulement des actes gestionnaires de l'État, mais de la capacité (...) de redéfinir l'efficacité de la répartition sur une base permettant de concilier la dynamique de croissance, la réduction de la pauvreté et la promotion de l'équité* »<sup>959</sup>. Les WGI (*WorldWide Governance Indicators*) en tant qu'indicateurs d'évaluation de performance à la Banque mondiale sont constitués de rubriques thématiques qui traduisent la prise en charge des

---

<sup>956</sup> World Bank, *Environment and social framework for IPF operations. Third Party-Monitoring*, Good practice note, 2018, p. III, PDF: <http://documents.worldbank.org/curated/en/578001530208566471/Environment-and-Social-Framework-ESF-Good-Practice-Note-on-Third-Party-Monitoring-English.pdf>, consulté le 1er avril 20120.

<sup>957</sup> Ibid., p. 2.

<sup>958</sup> Research Institute for Development

<sup>959</sup> Gaoussou Diarra, et Patrick Plane, « La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance », *Mondes en développement*, vol. 158, n° 2, 2012, pp. 51-70, p. 56.

préoccupations d'ordre socio-politique dans la définition de la gouvernance. Il s'agit notamment des éléments suivants : « *prise de parole et responsabilité ; stabilité politique et absence de violence ; efficacité du gouvernement ; qualité de la régulation ; État de droit ; contrôle de la corruption* »<sup>960</sup>. La Banque mondiale fait de l'adhésion à ces principes la condition à l'éligibilité à ses financements. Dans cette perspective, l'exécution des projets qu'elle finance doit obéir à ces cadres normatifs. Ainsi, le degré d'intégration des préoccupations socio-politiques dans le projet confié au Génie militaire répond à ce cadre normatif. Il est mis en place un comité de gestion des plaintes organisé en trois niveaux :

- « *Le comité de village : il est compétent pour gérer les plaintes non sensibles. Il est prévu deux comités de village, l'un pour les plaintes concernant les villages situés entre Mora et Waza et le second pour les plaintes des villages entre Waza et Kousseri.*
- *Le comité mixte d'arrondissement : il reçoit les plaintes dont la résolution au niveau village ne convient pas au plaignant. Il est également compétent pour les plaintes sensibles. Il est prévu un comité à Mora et à Kousseri.*
- *La cellule centrale de gestion des plaintes : elle reçoit les plaintes sensibles et celles dont la résolution aux deux premiers niveaux ne satisfait pas le plaignant. Cette cellule est localisée à Waza, base principale du chantier »*<sup>961</sup>

Ce dispositif de gestion des plaintes sous forme de 3 ordres de juridictions donne sens à la gouvernance sociale chère au bailleur de fonds et témoigne de l'impact de l'identité des bailleurs sur les projets qu'ils financent.

La priorité accordée aux valeurs défendues par la banque mondiale passe également par un système de comparaison entre le cadre normatif de la Banque mondiale et celui du Cameroun, dans une logique d'application sélective des textes les plus protecteurs. Ainsi, s'agissant de la politique de réinstallation des populations impactées par le projet, le dispositif juridique de l'institution financière est souvent priorisé. C'est le cas par exemple lorsque la législation camerounaise ne prévoit pas d'assistance aux déplacés alors que celle de la Banque mondiale en prévoit. Cette dernière prévoit par exemple « *une assistance multiforme aux déplacés pour s'assurer que leurs moyens d'existence sont au même niveau ou mieux qu'avant*

---

<sup>960</sup> Ibid., p. 64.

<sup>961</sup> Théophile Sobngwi, « Risques sociaux et mécanismes de gestion des plaintes », Séminaire d'appropriation du projet de reconstruction de la route Mora-Dabanga-Kousseri à travers la Régie axée sur les résultats (RAR\_MDK) avec le Génie militaire, Exposé, Yaoundé, 2017.

le projet »<sup>962</sup>. Dans ce cas de figure, c'est le cadre normatif de l'institution financière qui régit la problématique des déplacés du projet.

Dans cette même logique sociale, les acteurs impliqués notamment les militaires et le personnel civil recruté pour le projet sont initiés au Droit international humanitaire (DIH) afin de garantir le respect des droits des populations riveraines. Au 28 Novembre 2017, plus de 800 personnels civils et militaires sont déjà formés aux dispositions du DIH. Il s'agit de 300 militaires, 235 personnels dont 143 cadres et 291 agents d'exécution<sup>963</sup>. Une démarche qui fait sens avec la prudence observée dans l'attitude de la BM au moment de l'attribution du projet à l'armée. En effet, former les acteurs au DIH traduit le souci de prévention des atteintes aux droits de l'homme. L'ensemble des dispositifs analysés ici font écho à la gouvernance sociale, une des conditionnalités du financement de la Banque mondiale. Si les considérations d'ordre socio-politique ne sont pas totalement absentes dans le cadre d'autres missions de développement conduites par l'institution militaire, elles ne présentent pas la même ampleur.

Le financement de la Banque mondiale introduit de nouvelles modalités de gestion de l'action publique. Cependant, le choix de ces modalités est moins lié à leur efficacité qu'à la volonté politique de légitimer l'action publique auprès des bailleurs de fonds et des populations.

## **§2. Le choix de la RAR : isomorphisme institutionnel mimétique ou quête d'efficacité de l'action publique ?**

Il faut noter au préalable que l'objectif dans ces développements n'est pas d'opposer la logique mimétique qui caractérise très souvent le fonctionnement des administrations africaines et la question de l'efficacité. En effet, les modèles importés sont susceptibles de produire des résultats probants. Le propos vise à montrer que le souci de légitimation de l'action prime sur la recherche de l'efficacité. C'est pourquoi cette analyse mobilise le concept d'isomorphisme qui désigne l'adoption des politiques semblables par souci de se conformer aux pratiques légitimées par les acteurs influents et qui deviennent des normes, et non par souci d'efficacité.

---

<sup>962</sup> Pour la différence entre le cadre juridique camerounais et celui de la banque mondiale en matière d'assistance aux déplacés, voir Cameroun, Ministère des travaux publics, *Projet de réhabilitation de la route nationale n°1. Tronçon Mora-Dabanga-Koussedarbonri, cadre de politique de réinstallation*, Rapport provisoire, 2016, p. 21, en ligne : <http://documents.banquemonde.org/curated/fr/732091485250465759/pdf/SFG2910-RP-FRENCH-P079736-Box402874B-PUBLIC-Disclosed-1-23-2017.pdf>, consulté le 03 avril 2020.

<sup>963</sup> Patrick Ghislain Mfoumou, « Importance de la formation en Droit de l'homme/ Droit international humanitaire, Séminaire d'appropriation du projet de reconstruction de la route Mora-Dabanga-Kousseri à travers la Régie axée sur les résultats (RAR\_MDK) avec le Génie militaire », op. cit.

La construction de la route Mora-Dabanga-Kousseri à travers la RAR (Régie Axée sur les résultats) n'est pas encore achevée; ce qui rend difficile une évaluation pertinente de l'usage de cette modalité d'action dans le cadre de ce projet confié au Génie militaire. Toutefois, il existe quelques éléments empiriques susceptibles de servir une analyse de l'impact de l'usage de cette nouvelle modalité sur ce projet routier. Si l'on a pu observer des changements marginaux dans le processus de gestion et de réalisation de cette infrastructure de transport routier, l'adoption de la RAR relève principalement d'un « effet de mode ».

La RAR en soit n'est pas une modalité innovante. Elle consiste simplement en l'association des procédés de contrôle et d'évaluation d'un projet à la modalité d'action publique qu'est la régie<sup>964</sup>. Dans le cadre du chantier routier dans l'Extrême-Nord du Cameroun, la RAR fonctionne comme un système d'alerte précoce. En 2018, Pierre Bonneau, émissaire de la Banque mondiale effectue une visite du chantier, accompagné de deux missions de contrôle (Study international et SIMA International). Il déclare : « *avec le maitre d'ouvrage, nous sommes satisfaits de la mobilisation. Nos inquiétudes ont été évacuées et nous faisons confiance [à la capacité du Génie militaire] à réaliser ce projet* »<sup>965</sup>. Ces propos apparemment rassurants laissent tout de même entrevoir les appréhensions de cette institution quant à la capacité du Génie à réaliser cet ouvrage. Les risques initialement identifiés par l'institution de Breton Wood avant l'attribution de ce chantier au Génie conforte cette posture de méfiance. Les missions d'inspection du ministre des travaux publics en Juillet 2019 donnent à constater des retards dans le respect des délais de livraison des travaux. Les difficultés que rencontre les militaires sont liées, selon certains, au « *retard dans la mise à disposition des fonds ; les conditions sécuritaires fragiles, avec les attaques éparées ; et les coûts très élevés des locations des équipements des prestataires locaux à cause de l'insécurité* »<sup>966</sup>. Les obstacles naturels, notamment les conditions climatiques défavorables sont également évoquées comme la cause

---

<sup>964</sup> La régie est un procédé qui permet à l'État ou tout autre démembrement de l'État de réaliser une mission de service publique avec ses propres moyens matériels ou humains. Ce concept est plus développé dans le chapitre 1, section 1, Paragraphe 1.

<sup>965</sup> Pierre Bonneau, cite par Joël Maman, « Route Mora-Dabanga-Kousseri : la Banque mondiale veut y voir clair », *Cameroun tribune*, 15 novembre 2018, en ligne : <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/22280/fr.html/route-mora-dabanga-kousseri-la-banque-mondiale-veut-y>, consulté le 02 novembre 2020. Voir aussi Jean Areguema, « Route Mora-Dabanga-Kousseri. La banque mondiale effectue la première mission d'inspection », *L'œil du Sahel*, n° 1147, novembre 2018, en ligne : <https://www.camerlex.com/wp-content/uploads/2018/11/SAHEL-14112018.pdf>, consulté le 02 novembre 2020.

<sup>966</sup> Manfred Essome, « Extrême-Nord-Aménagement routier : le MINTP en mission d'évaluation », Juillet 2019, en ligne : <https://www.villesetcommunes.info/actu/extreme-nord-amenagement-routier-mintp-mission-devaluation/>. Consulté le 02 Novembre 2020.

des retards observés. En début d'année 2020, le ministère des travaux publics prend des mesures d'ajustement pour assurer l'avancement des travaux, trois entreprises privées sont recrutées pour accompagner le Génie militaire. Il s'agit des sociétés PAC International, Millenium et Sombti chargée de s'occuper des tronçons de route Mora-Waza (60 km), Waza-Sale (40 km) et Dabanga-Kousseri (75 km) ; laissant 30 km entre Sale et Dabanga au Génie<sup>967</sup>. Toutefois, le délai de livraison de cet ouvrage à savoir juin 2020 n'a pas été respecté. En effet, le 11 Juin 2020, le ministre des travaux publics préside une réunion de concertation. Cette dernière a pour but, entre autres, la validation des travaux. Il ressort également de cette réunion, qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires privés pour faire avancer les travaux<sup>968</sup>. Les missions d'évaluation de la Banque mondiale ainsi que les visites permanentes des responsables du ministère des travaux publics permettent de se rendre compte des retards, de déceler les manquements et d'envisager des mesures d'ajustement.

Toutefois, la mobilisation de ces dispositifs de suivi et d'évaluation des projets relève aussi d'un « effet de mode ». Dans cette perspective, la managérialisation de l'action publique s'inscrit dans une logique de conformisme institutionnel, avec pour principal but de satisfaire les exigences idéologiques des bailleurs et de garantir l'aide au financement des projets. D'où l'isomorphisme institutionnel ou la tendance à la convergence des modes de gestion de l'action publique dans plusieurs États africains. En effet, l'application des pratiques managériales à l'action publique s'est constituée en élément de légitimation de l'État. Ainsi, l'éligibilité aux financements extérieurs dépend de la légitimité de l'État et cette légitimité est tributaire de sa capacité à intégrer les méthodes managériales acceptées par les bailleurs de fonds dans ses pratiques administratives. Par conséquent, l'adoption de ces méthodes ne relève pas forcément d'une exigence d'efficacité mais d'avantage d'une logique conformiste et rationnelle<sup>969</sup>. La logique de légitimation de l'État inhérente à l'adoption des codes de gestion issus du monde des entreprises privées ne se fait pas uniquement en direction des bailleurs de fonds internationaux, elle est aussi un enjeu de crédibilité au niveau interne. C'est la position défendue par Raoul Tamekou dans ses travaux consacrés à l'imprégnation des politiques camerounaises

---

<sup>967</sup> Brice, R, Mbodiam, « Route Mora-Dabanga-Kousseri : trois sous-traitants recrutés pour éviter de perdre le financement de la Banque mondiale », *Investir au Cameroun*, Mars 2020. <https://www.investiraucameroun.com/travaux-publics/0503-14143-route-mora-dabanga-kousseri-trois-sous-traitants-recrutes-pour-eviter-de-perdre-le-financement-de-la-banque-mondiale>. Consulté le 02 Novembre 2020.

<sup>968</sup> Sources : Ministère des Travaux Publics, <http://www.mintp.cm/en/news/1266/42/Route-Mora--Dabanga--Kousseri-on-evalue-les-plans-de-travail>, consulté le 06 novembre 2020.

<sup>969</sup> Elle est qualifiée de « rationnelle » parce qu'elle garantit l'accès aux financements.

par les principes du nouveau management public. Selon lui, le Programme national de gouvernance (PNG), un projet de réforme de l'administration de l'État couvrant la période 2006-2010 et fondée sur le NPM, permet à l'État de gagner une crédibilité interne de par son système de contrôle : « (...) *le NMP, par son auréole de scientificité, de rationalité, et par son expérience de relative efficacité, ou à tout le moins de validité, acquise dans les pays occidentaux apparaît de ce fait comme un excellent argument d'autorité pour les pouvoirs publics. La systématisation du contrôle, sa formalisation et sa rationalisation à travers des outils novateurs comme le SIGIPES<sup>970</sup>(...) permettent aux pouvoirs publics de projeter dans l'imaginaire populaire l'image d'un gouvernement maître de la situation, contrôlant de façon méthodique et positive son personnel et son administration* »<sup>971</sup>. C'est dire que le système rigide de contrôle qui caractérise les instruments du NPM donnent l'impression d'une administration capable de discipliner les fonctionnaires de l'État. Cette image qui contraste avec un « monde connu » caractérisé par des États africains laxistes redore l'image de l'administration et change la perception des citoyens. L'adoption de la RAR, un dispositif emprunt des logiques du NPM, dans le cadre des travaux confiés au Génie n'est pas déconnectée de cette logique. Cet argument est renforcé par le constat d'une mauvaise exécution des travaux de construction des ouvrages de transports routiers au Cameroun et le reproche souvent fait à l'État : le manque de système de suivi et d'évaluation des projets.

En outre, la recherche de la légitimité interne s'explique aussi par l'esprit de *benchmarking* qui caractérise les analystes et autres experts au Cameroun et qui oblige aussi l'État à adopter les normes internationalement partagées où qui ont fait leurs preuves sous d'autres cieux. Le *benchmarking* s'entend ici du « *processus de comparer et de mesurer en continue une organisation par rapport à des leaders partout dans le monde afin d'en tirer des renseignements qui aideront l'organisation à prendre des mesures pour améliorer ses performances* »<sup>972</sup>. C'est une méthode d'analyse comparative importée du domaine du marketing et appliquées aux politiques publiques. Cette technique vise la transformation de l'État et l'amélioration de l'action publique. Elle se résume en cette maxime : « *Qui veut*

---

<sup>970</sup>Système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde. Ce système est mis en place en 2015 suite au constat des irrégularités dans la gestion du personnel de l'État.

<sup>971</sup> Raoul Tamekou, « Programme National de Gouvernance (2006-2010) et modernisation administrative. Le Cameroun à l'heure du Nouveau Management Public », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 74, n° 2, 2008, pp. 235-252, p. 247.

<sup>972</sup> American productivity and quality center, cité par Amina Ettorchi-Tardy, Marie Levif, et Philippe Michel, « Le benchmarking : une méthode d'amélioration continue de la qualité en santé », *Pratiques et Organisation des Soins*, vol. 42, n° 1, 2011, pp. 35-46, p. 39.

*s'améliorer doit se mesurer ; qui veut être le meilleur doit se comparer* »<sup>973</sup>. La comparaison et surtout la logique classificatoire des États en fonction de leurs performances dans certains domaines précis (sécurité, éducation, santé etc.) apparaissent comme des mesures d'incitation à l'amélioration : c'est une logique de mise en concurrence. Seulement, cette comparaison peut entraîner des comportements mimétiques. En effet, la dynamique de comparaison ne vise pas seulement à classer les acteurs (étatiques ou non-étatiques), elle compare également des techniques ou des modes de pensée. C'est généralement le cas lorsque les « experts africains » comparent l'évolution des sociétés africaines à celle des sociétés occidentalo-européennes. Dans l'exercice de comparaison, la tendance est à montrer non seulement que les sociétés africaines sont en retard par rapport à leurs homologues occidentalo-européennes mais aussi à mettre en exergue les dispositifs techniques, administratifs et politiques qui expliquent le succès dans d'autres pays. Cette démarche contribue à l'adoption dans les États africains, un type particulier de politiques pour légitimer leurs actions aux yeux de ces « experts internes ». En effet, certaines pratiques administratives du fait de leur relatif succès dans les pays occidentaux, se constituent en miroirs du monde. Ainsi, de manière quasi systématique, la tendance populaire est d'opérer des rapprochements entre le fonctionnement de l'État africain et les pratiques considérées comme des « archétypes ». Alors, ne pas s'y conformer apparaît, chez la population, comme une preuve d'illégitimité de l'État. Cette pression interne conduit les gouvernements à l'adoption mimétique de principes légitimés au niveau international ou dans certains pays sans qu'ils ne prennent la mesure de leur adaptation au contexte et de leur impact réel sur le développement. Cette situation entraîne la construction d'*administrations et d'États projetés* <sup>974</sup> sans réel ancrage sur les sociétés locales ; Ce qui justifie l'échec de certains programmes de développement initiés par les bailleurs de fonds internationaux.

La dialectique efficacité/légitimité structure les travaux de Meyer et Rowan. A ce propos, ils soulignent que : « *une structure formelle est à la fois un moyen de contribuer à l'efficacité et un acte rituel consistant à adopter des prescriptions légitimées sur le plan social pour des structures organisationnelles formelles (...). Ces structures étant progressivement*

---

<sup>973</sup> Camp, cité par Isabelle Bruno, « La déroute du « benchmarking social ». La coordination des luttes nationales contre l'exclusion et la pauvreté en Europe », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 1, n° 5, 2010, pp. 41-61, p. 42.

<sup>974</sup> Nous empruntons cette expression à Dominique Darbon. Dans ses travaux sur la réforme des administrations africaines, il utilise l'expression « administration projetée » pour désigner le transfert idéologique, méthodologique et instrumental qui fonde les administrations et États africains. Dominique Darbon, « Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques ? Entre routine anti-politique et ingénierie politique contextuelle », *Revue française d'administration publique*, vol. 1, n° 105-106, 2003, pp. 135-152, note de bas de page n° 1, p. 135.



jugées évidentes, en raison de leur légitimité plus que de leur efficacité, elles peuvent être considérées comme des « mythes rationalisés » »<sup>975</sup>. Dans cette perspective, le choix de la RAR comme modalité de gestion de la construction de l'infrastructure routière dans les villes de Mora, Dabanga et Kousseri n'est en réalité pas dicté uniquement par un besoin d'efficacité mais s'inscrit aussi dans une logique mimétique rationnelle. C'est parce que les instruments de gestion du NPM sont devenus des modèles légitimés par les pourvoyeurs de l'aide publique au développement qu'ils sont systématiquement adoptés dans les pays africains. Le recours à la RAR est une tentative de faire évoluer la politique de dualisation de l'activité militaire vers des pratiques érigées en normes internationalement partagées. Toutefois, ni la managérialisation des politiques publiques de forces duales, ni le volontarisme des autorités politiques de faire de l'armée un acteur du développement n'aboutissent à des réformes substantielles de la doctrine d'emploi des forces armées. D'où le constat d'une évolution incrémentale de la démarche d'hybridation de l'identité des forces armées camerounaises.

### **Section 3. Comprendre la dynamique incrémentale de la dualisation de la fonction militaire : les contraintes du changement de paradigme sécuritaire**

La dualisation de la fonction militaire au Cameroun est une politique publique dynamique. Ce dynamisme est saisissable à travers l'approche incrémentale dont « *le principe central (...) stipule que les politiques publiques évoluent le plus souvent de façon graduelle et par un mécanisme de petits pas* »<sup>976</sup>. Ce paradigme met en lumière la « rationalité limitée » (*bounded rationality*)<sup>977</sup> des acteurs. Ainsi, le caractère processuel des politiques se justifie par le fait que « *les acteurs n'ont jamais en leur possession l'ensemble des données objectives qui permettent de mettre en place une politique efficiente, car le nombre de variables pouvant être appréhendé est nécessairement restreint, tandis que la gamme des options envisageables est limitée par les valeurs fondamentales des sociétés auxquelles les politiques doivent se conformer* »<sup>978</sup>. En effet, les acteurs ne pouvant évaluer de manière satisfaisante ou parfaite les

---

<sup>975</sup> Meyer et Rowan paraphrasé par Hernes Tor, « Quatre réactions organisationnelles idéal-typiques aux réformes du nouveau management public et quelques conséquences », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 71, n° 1, 2005, pp. 5-18, p. 12.

<sup>976</sup> Alexandra Jönsson-Leclerc, « Incrémentalisme » in Laurie Boussaguet, éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4<sup>e</sup> édition précédée d'un nouvel avant-propos*, 2019, pp. 313-321, p. 313.

<sup>977</sup> Simon Alexander Herbert, « models of bounded rationality: Empirical grounded economic reason », *MIT Press*, 1997.

<sup>978</sup> Bruno Palier et al, « L'explication du changement dans l'analyse des politiques publiques : Identifications, causes et mécanismes », in Bruno Palier et Yves Surel (dir.), *Quand les politiques changent : Temporalités et niveaux de l'action publique*, Collection Logiques Politiques, Paris, l'Harmattan, 2010, p. 20, en ligne :

ressorts d'une politique publique, prennent des décisions susceptibles d'ajustements marginaux au gré de nouvelles circonstances. D'où l'idée de changement par petits pas pour signifier le fait que les changements dans une politique publique sont rarement substantiels ou en rupture avec les politiques existantes. L'émergence de cet instrument théorique est justifiée, initialement par la nécessité de saisir l'émergence de nouvelles politiques publiques. Mais, il est mobilisé ici pour analyser les facteurs qui suscitent les évolutions marginales dans la politique de force duale. Dans le cadre de cette politique, le champ des possibles est limité par les tendances conservatrices des acteurs impliqués dans le processus de prise de décision. Alors, « *le changement ne peut finalement se faire qu'à la marge parce qu'il existe un grand nombre d'acteurs qui défendent chacun leurs acquis ou leurs institutions* »<sup>979</sup>. Dès lors, comment comprendre l'amplitude relativement marginale des changements observés? En effet, sans préjudice des évolutions en termes d'effort d'appropriation du concept de force duale par l'armée camerounaise, l'on observe une véritable résistance au changement de paradigme sécuritaire et à la formalisation d'une politique publique capable de saisir l'armée comme un instrument de développement. Les déterminants explicatifs de cette faible évolution ne sont pas nécessairement liés à la rationalité limitée des acteurs due à l'absence d'éléments objectifs capables de servir de base à une décision efficiente. L'ampleur limitée du changement s'explique ici par deux facteurs. D'une part, l'attachement au « cœur de métier » (A). D'autre part, les considérations d'ordre politique, notamment la peur des évolutions négatives d'une pratique susceptible d'ériger l'armée en acteur économique avec les dérives observées dans le cas égyptien (B).

### **§1. L'attachement au cœur du métier comme obstacle au changement de paradigme sécuritaire**

Comme l'ensemble de ce travail tente de le démontrer, une évolution conceptuelle s'est opérée dans le domaine de la sécurité, entraînant une forte tendance à la gestion intégrée des préoccupations sécuritaires et de développement. Ce changement de paradigme dans le management des problématiques sécuritaires s'est opéré, entre autres, grâce à l'action des organismes internationaux de développement et autres organes nationaux comme le PNUD, l'OCDE, l'USAID, UKDEFID dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Cette

---

[https://www.sciencespo.fr/opalc/sites/sciencespo.fr.opalc/files/INTRO\\_PPC\\_052010.pdf](https://www.sciencespo.fr/opalc/sites/sciencespo.fr.opalc/files/INTRO_PPC_052010.pdf),

Consulté le 12 avril 2020.

<sup>979</sup> Ibid.

dynamique internationale de promotion d'un « *discours sécurité développement* »<sup>980</sup> a suscité des appels à l'adjonction des missions de développement aux missions classiques des forces armées du fait de la transformation de la nature des menaces à la sécurité. Si ce mouvement international n'a pas déclenché le recours aux forces armées camerounaises pour assurer les missions de développement, il a au moins contribué à la densification de cette pratique et à sa légitimation. Les politiques publiques de dualisation du Génie militaire sont dynamiques et connaissent des changements importants. Un résumé de la trajectoire du Génie militaire dans sa mission de développement est nécessaire avant l'analyse de l'amplitude limitée des changements observés.

En effet, après sa création en 1962, le corps du Génie militaire camerounais est mis au service d'une mission classique notamment l'aide à la lutte contre les mouvements de résistance post-indépendance. A cette période, les activités conduites par cette institution s'inscrivent dans une logique de soutien à la progression des troupes sur le terrain. Cette démarche est justifiée car le Génie militaire au sens stricte et classique est conçu pour réaliser des ouvrages (ponts, routes etc.) pour permettre aux troupes de poursuivre leur progression ou de consolider une position en vue de la défendre. Par exemple, le pont flottant permettant de franchir un cours d'eau n'a pas vocation à rester en vue de servir d'infrastructure routière pour les échanges économiques. La plupart du temps, les ouvrages réalisés par les unités du Génie militaire sont éphémères, même s'il y a des exceptions. Alors, pendant la période de lutte contre la rébellion, si parfois le Génie militaire camerounais exerce au quotidien des activités civiles comme la construction des routes, des écoles et des ponts, cette démarche ne procède pas d'une logique d'aménagement du territoire s'inscrivant dans le temps long. Il s'agit, dans ce contexte de conflit d'assurer la progression des troupes face à des mouvements de rébellion qui détruisent les voies de communication. En effet, traditionnellement, les activités civiles du Génie militaire sont faites dans le cadre des opérations militaires pour faciliter la progression des troupes, maintenir les forces dans des meilleures conditions de combat ou encore héberger les troupes. C'est cet esprit qui structure le recours à ce corps de l'armée au lendemain de sa création.

A cet usage classique du Génie militaire va se greffer, progressivement, une démarche socio-politique tendant à concilier identité martiale et utilité sociale. Le président de la République d'alors Ahmadou Ahidjo réquisitionne la main d'œuvre militaire, experte en Génie civil au profit des projets de développement. Cette démarche augure une nouvelle ère, celle

---

<sup>980</sup> Pénélope Larzilliere, op. cit.

d'une activité civilo-militaire de type développementaliste menée en période de paix au profit des populations. Toutefois, les missions civilo-militaires confiées à ce corps revêtent un caractère spontané et ne s'insèrent pas dans un cadre juridique précis. A partir des années 2013, la politique de dualisation du Génie militaire camerounais connaît un regain d'intérêt. Elle est en partie influencée par une dynamique politico-stratégique internationale de gestion intégrée des questions de sécurité et de développement, avec pour credo le fait qu'« *il n'y a pas développement sans sécurité et pas de sécurité sans développement* ». Dans ce nouveau contexte, les militaires du Génie sont d'avantage sollicités pour conduire des projets de développement et les autorités politiques en font des acteurs à part entière du processus d'émergence du Cameroun dont le cap est fixé à 2035. Une transformation institutionnelle et organisationnelle —maillage territorial— accompagne l'appropriation du concept de force duale par ce corps de l'armée. Le changement s'opère également au travers d'un système de contractualisation des relations entre le Génie militaire et les organes de l'État. Cette nouvelle approche, plus démocratique se fait dans un contexte de changement du système politique grâce à la décentralisation. Les collectivités territoriales décentralisées (mairies et communautés urbaines) font régulièrement appel à ce corps dans le cadre de leurs politiques d'aménagement du territoire. Cette démocratisation de la réquisition des forces armées dans le cadre de la réalisation des ouvrages publics démultiplie les ouvrages réalisés par ce corps, en renforçant le lien armée-nation. A cet objectif politique viennent se greffer au fil du temps des considérations d'ordre financier et économique qui déterminent en partie le recours aux unités du Génie. En outre, l'arrivée de nouveaux acteurs et l'introduction de nouveaux instruments d'action publique porteurs d'une dimension cognitive participent à remodeler les conduites des acteurs et à imprégner la dualisation de nouvelles formes de gestion publique.

Toutefois, les changements observés demeurent marginaux et n'aboutissent pas à transformer le corps du Génie militaire en un véritable outil de développement. La politique publique de force duale formalisée, lisible et repérable est embryonnaire. C'est une action publique qui avance par tâtonnement ou par « *débrouillardise* » (*muddling*) selon le concept employé par Charles Lindblom<sup>981</sup>. Les ajustements ne sont pas substantiels mais se font à la marge. Il y a donc une volonté affichée de conserver l'identité martiale des forces armées car les acteurs restent très prudents dans la démarche de conciliation entre identité martiale et utilité sociétale. Ainsi, très peu de textes encadrent véritablement la politique publique de dualisation,

---

<sup>981</sup> Charles Lindblom, « The Science of 'Muddling Through' », *Public Administration Review*, vol. 19, n° 2, 1959, pp. 79-88.

elle reste une « *politique publique de fait* ». Ce déficit de cadrage normatif et cette évolution hésitante de la dualisation s'expliquent, entre autres, par l'identité militaire. Comment les forces armées se perçoivent-elles et comment sont-elles perçues par la société ? C'est une identité multiple<sup>982</sup> mais, avec un trait structurant qui est la défense de l'État. Parlant de l'identité militaire en France, Franck Boudet indique que « *l'identité militaire est d'abord cimentée par la mission des armées, définie dans l'article 1<sup>er</sup> du Statut général des militaires : « Assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation »* »<sup>983</sup>. Cette dimension de l'identité renvoie à la notion de « *cœur de métier* ». Le soldat se définit par le cœur de son métier à savoir la défense du territoire. Comme le souligne fort pertinemment Christopher Ankersen, « *In the western imagination, soldiers and civilians are categorical opposites; traditionally, soldiers 'break things and kill people' while civilians, especially those engaged in humanitarian work dedicate themselves to healing and building* »<sup>984</sup>. C'est dire que dans l'imaginaire occidentale le soldat est appréhendé comme une force destructrice, ce qui renvoie à la guerre, son « cœur de métier ». A contrario, le civil —particulièrement celui engagé dans les actions humanitaires est caractérisé par son profil de bâtisseur. Cette association de l'armée à la force destructrice n'est pas une exclusivité des armées occidentales. Les armées africaines ont la même perception parce qu'elles sont le produit d'un mimétisme idéologique occidental-européen. En effet, les armées africaines sont la pâle copie de leurs homologues occidentales du fait d'un système sécuritaire africain hérité de la colonisation et maintenu par les accords de défense et de sécurité post-indépendance. D'autre part, les officiers africains sont, pour certains, formés dans les académies occidentales et emportent avec eux la doctrine militaire. La perception de l'armée sous le prisme dominant de la guerre fait partie de sa raison d'être. Traditionnellement, une armée renvoie à « *un rassemblement de corps de troupe prêt à faire la guerre* »<sup>985</sup>. Cette conception de l'armée est à l'image de la mission classique qu'elle assure : défendre le territoire de l'État contre toute velléité d'occupation par un ennemi extérieur. L'armée est « *un service public qui a pour objet d'assurer, par l'entretien ou*

---

<sup>982</sup> Franck Boudet propose trois éléments de l'identité militaire. Selon lui, l'identité militaire repose sur la mission de défense de la patrie, sur l'esprit de sacrifice et sur la spécificité organisationnelle. Franck Boudet, « Action et identité militaires aujourd'hui », *Inflexions*, vol. 13, n° 1, 2010, pp. 105-116, p. 106.

<sup>983</sup> Ibid.

<sup>984</sup> L'auteur associe le soldat à une force destructrice. Il associe le civil, plus précisément celui engagé dans l'humanitaire, à l'esprit de construction et de sauvetage, Christopher Ankersen, « interroger civil-military coopération », in Christopher Ankersen (dir.), op. cit., pp. 1-11, p. 1.

<sup>985</sup> Marc Fronrier, « Des armées africaines, comment et pour quoi faire ? », *Outre terre*, vol. 2, n° 11, 2005, pp. 347-374.

*l'emploi de forces organisées, la protection des intérêts d'un État* »<sup>986</sup>. Elle est donc par essence un outil de défense de l'intégrité territoriale des États ; c'est ce qui fonde son identité martiale. Cette conception de l'armée est consubstantielle à l'approche classique de la sécurité<sup>987</sup>. C'est que, dans son acception classique, le concept de sécurité renvoi prioritairement, sinon exclusivement, à la sécurité de l'État. Ce qui suppose l'usage de la force militaire comme outil de protection et de défense des intérêts de l'État et de son intégrité territoriale contre d'éventuelles menaces extérieures. Cette appréhension à coloration militaire de la notion de sécurité trouve ses origines dans le paradigme réaliste dominant l'étude des relations interétatiques. Ici, la sécurité se conçoit comme l'organisation de la défense de l'État, compris comme unité administrative, territoriale, symbolique et humaine (un espace, une législation, une identité historique et des hommes), contre les visées prédatrices d'autres États<sup>988</sup>. Dans la même logique, Théodore Caplow et Pascal Venesson soulignent l'existence d'une activité civilo-militaire dans leurs travaux, notamment à travers les opérations de maintien de la paix. Toutefois, la catégorisation des fonctions des forces armées essentiellement fondée sur les missions classiques de l'armée. En effet, dans un chapitre intitulé « A quoi sert la force armée. Diversité de l'emploi des forces », ils la perçoivent comme un outil de dissuasion nucléaire, de combat aéroterrestre, de diplomatie coercitive et d'opération en faveur de la paix. En dépit de cette diversité d'emploi de la force armée, l'approche classique de l'activité militaire ( défense et sécurité du territoire) prédomine<sup>989</sup>. Ainsi, l'armée est perçue majoritairement sous le prisme de ses missions de défense et de sécurité.

S'agissant de l'Afrique, les analyses du phénomène sécuritaire et du rôle de l'armée ont un caractère paradoxal. Elles se situent entre la promotion de la diversification des missions de l'armée et les appels au recentrage sur son « cœur de métier ». Ceci apparait comme une démarche prudente qui craint une éventuelle évolution négative de la politique de dualisation ; c'est-à-dire un affaiblissement des missions classiques de défense qui sont, pour certains, imparfaitement assurées par les armées africaines. En effet, « *dans leur grande majorité, les frontières des pays africains et notamment des régions du centre et de l'ouest sont mal contrôlées. Cette situation tient d'abord à la faiblesse de l'Etat, au vieillissement des*

---

<sup>986</sup> Ibid.

<sup>987</sup> Le lien entre la conception classique des études de sécurité et l'identité martiale de l'armée est abordé dans l'introduction.

<sup>988</sup> Frédéric Gros, Monique Castillo et Antoine Garapon, « De la sécurité Nationale à la sécurité humaine », *Raison politique*, vol. 4, n° 32, 2008, p. 5-7.

<sup>989</sup> Théodore Caplow et Pascal venesson, *Sociologie militaire*, Paris, Armand collin, 2000, p. 163.

*équipements et de l'armement des militaires aux frontières, mais également aux mauvaises conditions de travail et de vie des militaires chargés d'une telle mission*<sup>990</sup>. Ainsi, l'attitude de prudence s'explique par la peur que la tendance à l'élargissement des missions des armées entrave d'avantage la réalisation de leurs missions de défense du territoire. Cette attitude de prudence ou de méfiance constitue l'un des facteurs qui retardent la formalisation d'une politique publique de force duale au Cameroun. C'est néanmoins ce qui ressort de certains entretiens réalisés auprès des officiers supérieurs de l'armée :

*« Nous menons des activités de développement à proximité de notre cœur de métier qui est de la défense nationale. Votre compréhension ne devrait pas souffrir d'une confusion ou être équivoque ; notre cœur de métier d'abord parce que c'est notre mission principale, la défense de la nation. Mais en passant, nous pouvons faire autre chose... »*<sup>991</sup>.

Cette position issue d'un entretien avec un officier supérieur de l'armée traduit une autoreprésentation à travers les missions de défense qui fondent l'identité militaire. Elle montre que la réalité et l'effectivité des missions civilo-militaires ne doivent pas déteindre sur une confusion car, selon lui, les activités d'aménagement du territoire du Génie militaire sont subsidiaires. L'attachement au cœur du métier ne constitue pas le seul facteur qui justifie l'évolution par petits pas de la dualisation des armées. Certains facteurs que nous qualifions de politiques y contribuent également.

## **§2. Une dynamique incrémentale à la lumière des contraintes politiques : la dialectique « armée acteur économique » et « armée vecteur de développement »**

L'influence politique de l'armée dans certains pays est le résultat de son pouvoir économique. Cette relation incestueuse entre les dynamiques politiques de l'armée et son pouvoir économique fonde un sentiment de méfiance à l'égard de l'intervention de l'armée dans l'action publique de développement. Si les activités d'aménagement du territoire du Génie au Cameroun ne sont pas susceptibles de transformer l'armée en acteur économique avec les dérives constatées dans les exemples égyptiens, elles justifient en partie le caractère progressif de la politique de dualisation de la fonction militaire (1). Toutefois, la trajectoire de construction

---

<sup>990</sup> Axel Augé, « Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire » op. cit., pp. 3-4.

<sup>991</sup> Entretien n° 3, op. cit.

de l'armée camerounaise ainsi que son rapport aux actions civilo-militaires limitent une éventuelle évolution négative comparable au cas égyptien (2).

**A. Faut-il craindre une évolution négative vers un pouvoir politico-économique de l'armée camerounaise ? : approche comparée avec les armées d'Amérique centrale et égyptienne**

Les résistances au changement de paradigme sécuritaire se structurent aussi autour de la dialectique « armée acteur économique » et « armée vecteur du développement ». Les risques d'une évolution négative des forces armées, notamment la transformation du militaire en acteur économique constituent des potentiels obstacles au changement substantiel de l'action publique de force duale. Par conséquent, le politique tend à contrôler les conduites des militaires pour éviter qu'ils acquièrent un pouvoir économique susceptible de nourrir ou de motiver une éventuelle action politique. La plupart des autorités politiques et des officiers de l'armée camerounaise estiment que l'articulation entre le pouvoir économique des forces armées camerounaises et leurs activités civilo-militaires est un faux débat. Les arguments mobilisés pour défendre cette position s'appuient sur le fait que l'activité d'aménagement du territoire du Génie fait de ce corps un bras séculier de l'État et non un acteur économique. Le Génie militaire ne se positionne pas comme une entreprise concurrente des entreprises privées de BTP. Il ne soumissionne pas aux marchés publics et ne réalise pas des bénéfices dans le cadre de sa participation à la construction des ouvrages publics. Par conséquent, on ne peut, selon ces acteurs, craindre la structuration d'un pouvoir économique de l'armée au gré de ses missions de développement et une éventuelle prétention politique. Ainsi, l'armée camerounaise et spécifiquement le corps du Génie militaire est un acteur de l'aménagement du territoire et un vecteur de développement et non pas un acteur économique :

*« Le pan civilo-militaire des missions de l'armée ne peut pas structurer une puissance économique de cette institution. Les actions qu'elle mène dans le cadre de sa participation au développement sont des actions de bénévolat, elle n'en tire aucun profit ; ce sont des missions normales du corps du Génie militaire et non des opérations commerciales, ni économiques qui permettent à l'armée de devenir une puissance économique »<sup>992</sup>.*

---

<sup>992</sup> Entretien n° 51, op. cit. La même position est défendue par plusieurs informateurs toutes catégories socioprofessionnelles confondues. Entretiens n° 1, 2, 3 et 45, op. cit.



La dualisation des forces armées est ainsi appréhendée comme un dispositif qui ne peut contribuer à faire de cette institution, un acteur économique avec une éventuelle influence politique. Toutefois, les exemples de dérives liées à l'intervention de l'armée dans l'économie implication peuvent justifier la réticence à la formulation d'une politique publique de force duale. En effet, les cas d'influence politique de l'armée en raison de son activité économique informent les acteurs politiques sur les risques d'une ouverture substantielle de l'armée au monde des affaires. Leur implication dans les réseaux économiques clientélistes est susceptible de constituer une menace pour le pouvoir politique. En effet, les risques liés au poids économique des forces armées sont avérés dans certains pays.

En Amérique centrale, dans les années 1990, l'insertion de l'armée dans le tissu économique<sup>993</sup> a fait l'objet de véhémentes critiques dénonçant sa volonté de reconstituer son pouvoir face à la tendance aux coupes budgétaires et à au rétrécissement de sa base sociologique. Dans cette perspective, « *la Commission des droits de l'homme d'Amérique centrale (Codehuca) a signalé que, dans le cadre de l'après-guerre, les armées cherchent à occuper de nouveaux espaces au sein de la société, afin de se transformer en institutions supranationales et de s'octroyer de nouveaux quotas de pouvoir. Adolfo Facusse, président du Conseil hondurien de l'entreprise privée (Cohep) a dénoncé une concurrence déloyale de la part des militaires engagés dans une activité économique, puisque ceux-ci ne s'acquittent pas du paiement des services publics* »<sup>994</sup>. Si l'insertion dans le circuit économique s'analyse comme une démarche stratégique de stabilisation du pouvoir militaire face au phénomène de coupe budgétaire et de réduction des effectifs, certains officiers militaires mobilisent la nécessité d'un autofinancement comme réel prétexte de leur présence dans le secteur économique de certains pays. L'armée est invitée à devenir un acteur économique soumis aux règles de l'économie de marché : « *Au Nicaragua, le général Humberto Ortega, dernier chef de l'Armée populaire sandiniste, a déclaré : « sans s'éloigner de sa mission qui consiste à assurer la défense de la souveraineté et l'ordre interne au pays, l'armée doit se mettre à participer aux règles de l'économie de libre marché* »<sup>995</sup>. Par conséquent, l'armée n'est pas considérée ici comme un vecteur du développement à travers ses actions civilo-militaires, mais comme un acteur économique.

---

<sup>993</sup> Dans les années 1990, la présence des forces armées dans la sphère économique était très importante dans ces pays. Ainsi, plusieurs entreprises appartenaient aux forces armées. Voir annexe n° 7.

<sup>994</sup> Sources : *Alterinfos*, <http://www.alterinfos.org/archives/DIAL-2022.pdf>, consulté le 18 avril 2020.

<sup>995</sup> *Ibid.*

L'intervention de l'armée dans l'économie dans cette région est très importante. Elle détient des secteurs clés de la vie économique. Au Guatemala et en Honduras par exemple, l'armée intervient dans le secteur bancaire; un élément clé de la vie économique du pays. Elle est propriétaire de plusieurs entreprises dans divers secteurs de la vie économique de ces pays (cf. annexe n° 7). Cette construction progressive et effective d'un profil d'acteur économique de l'armée met en cause le « *contrôle démocratique* »<sup>996</sup> de cette dernière c'est-à-dire « *les capacités qu'ont des gouvernants élus et politiquement responsables d'imposer leurs choix aux chefs militaires, revient donc à essayer de comprendre les particularités de leurs relations* »<sup>997</sup>. En effet, l'insertion de l'armée dans les circuits économiques et les transactions souvent clientélistes peuvent remettre en cause le contrôle civil objectif de l'armée dont le socle fondateur est la séparation entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. En dehors de la perversion de ce principe cardinal des relations civilo-militaire —entendues ici comme les relations entre les militaires et les autorités politiques—, il y a des risques d'ingérence des militaires dans la sphère politique, soutenue par leur pouvoir économique.

La relation incestueuse entre le pouvoir économique de l'armée et ses appétences politiques peut s'exprimer sous des formes diverses. Le cas égyptien est illustratif. Il est particulier du fait de la nature quasi-militaire des régimes politiques qui se sont succédés à la tête de ce pays depuis 1952 (Nasser, Sadat et Moubarak, Morsi). Néanmoins, c'est l'exemple typique d'un pays où l'articulation entre le pouvoir économique de l'armée et ses implications politiques réussies est avérée. Dirigée depuis 1952 par des présidents issus de l'armée, l'Égypte est le prototype d'un pays où le pouvoir économique militaire constitue le vecteur de son succès dans le contrôle politique. L'armée égyptienne s'apparente à un « État dans l'État ». Sa présence dans la quasi-totalité des sphères de production assure son influence politique. Ce récit illustre bien le pouvoir économique de l'armée : « *Dans ses placards de cuisine, Nagla a rangé un bidon d'huile de deux litres de la marque Safi, deux paquets de pâtes Macaroni Queen, des petites boîtes de sauce tomate, un bocal de cornichons Sina, des bouteilles d'eau minérale et autres basiques de tout fond de maison égyptienne. L'ensemble de ces produits, achetés par la mère de famille dans la supérette de son quartier du centre du Caire, ont en commun d'être fabriqués par des sociétés appartenant à l'armée égyptienne* »<sup>998</sup>. Le secteur alimentaire ne

---

<sup>996</sup> Jean Joana, « Le contrôle démocratique des militaires », in Jean Joana (dir.), *Les armées contemporaines*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, pp. 243-295.

<sup>997</sup> Ibid., p. 243.

<sup>998</sup> Clause Halini, « Égypte : l'armée, capitaine d'industrie », *Libération*, 4 Mars 2019, en ligne :

représente qu'une infime part de la diversité des secteurs d'intervention de l'armée égyptienne. Cette dernière exerce « *une panoplie d'activités diversifiées et rentables, allant de la vente et l'achat dans l'immobilier pour le compte du gouvernement, aux services de nettoyage, des cafétérias à la gestion de stations-service, de l'élevage de bétail aux produits alimentaires, en passant par la fabrication de sets de table en plastique...* »<sup>999</sup>. Ainsi, l'armée se positionne comme un acteur économique à part entière contrôlant des pans importants de l'économie soit environ 25 à 45%<sup>1000</sup>. Le positionnement de l'armée comme acteur de l'économie est institutionnalisé par la création en 1971 d'un ministère de la production militaire associé au ministère de la défense. La part de l'économie militaire dans le PIB égyptien atteint 6,66 milliard de dollars pour un PIB nominal de 332 milliards de dollars pour l'année fiscale 2015-2016<sup>1001</sup>. Le ministère de la production militaire gère une vingtaine de sociétés appartenant à l'armée dont les prévisions pour l'exercice fiscal 2018-2019 étaient estimées à « *15 milliards de livres égyptiennes (750 millions d'euros) soit cinq fois plus qu'en 2013-2014* »<sup>1002</sup>. Cette puissance économique significative n'est pas sans incidence sur l'influence politique de l'institution militaire qui, en plus de détenir la force des armes, peut mobiliser son pouvoir économique. Le 03 Juillet 2013, l'Égypte connaît un coup d'État. Le président Mohammed Morsi au pouvoir depuis 2012 est destitué. Le rôle de l'armée dans ce changement par la force est avéré. Cependant, de l'implication de l'armée dans ce changement anti-démocratique de régime politique, deux thèses contradictoires sont identifiées : Pour certains, l'armée est à l'origine de ce coup-d'État. Pour d'autres, elle a juste apporté son concours à un mouvement populaire initié en dehors de l'armée et qui demandait le départ du président<sup>1003</sup>. La nature de la participation de l'armée à ce coup-d'État est ainsi contestée. Les motifs de cette participation sont également interrogés. Le rapport entre les intérêts économiques de l'armée égyptienne et

---

[https://www.liberation.fr/planete/2019/03/04/egypte-l-armee-capitaine-d-industrie\\_1712980](https://www.liberation.fr/planete/2019/03/04/egypte-l-armee-capitaine-d-industrie_1712980), consulté le 18 avril 2020.

<sup>999</sup> Zeinab Abul-Magd, « l'armée et l'économie en Égypte », Juillet 2014, en ligne :

<https://www.jadaliyya.com/Details/28978>, consulté le 15 mars 2020.

<sup>1000</sup> Ibid.

<sup>1001</sup> Ces chiffres estimatifs proviennent d'une étude menée par Yezid Sayigh. Yezid Sayigh, *Owners of the Republic. An anatomy of Egypt's military economy*, Report, New York, Carnegie Endowment for International Peace, 2019, p. 8.

<sup>1002</sup> Claude Halin, op. cit.

<sup>1003</sup> Le journal *Le Monde Afrique* présente les deux thèses dans son édition du 06 Juillet 2013. En effet, la version officielle fait état de ce qu'un soulèvement populaire appuyé par l'armée est à l'origine de la destitution du président égyptien. Pourtant, certaines sources affirment que la destitution a été programmée par les militaires bien avant le début des manifestations populaires. Claire Talon, « Égypte : Un coup d'État planifié par les militaires ? », *Le monde Afrique*, 06 Juillet 2013, en ligne :

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/07/06/egypte-un-coup-d-etat-prepare-a-l-avance-par-les-militaires\\_3443524\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/07/06/egypte-un-coup-d-etat-prepare-a-l-avance-par-les-militaires_3443524_3212.html), consulté le 18 avril 2020.

sa participation à ce push est souligné par certains observateurs : « *Morsi a payé le prix de sa volonté de s'émanciper trop vite et de manière trop radicale vis à vis du pouvoir militaire* ». <sup>1004</sup> Ainsi, la participation de l'armée égyptienne à ce coup-d'État est perçue comme une réponse à la volonté du président Mohamed Morsi d'écartier les militaires du pouvoir notamment en limogeant le maréchal Tantaoui qui a occupé les fonctions de ministre de la défense du gouvernement de Hosni Moubarak pendant vingt ans (1991 à 2011). Après l'élection de Mohamed Morsi issu des rangs des frères musulmans, un mouvement politique autre que celui de Morsi, il est maintenu à ce poste, puis limogé le 12 août 2012 par le président Mohamed Morsi.

Les transactions entre l'armée vénézuélienne et le pouvoir politique grâce à l'implication de l'armée dans les activités économiques constituent également un exemple de rapports incestueux entre l'armée et les activités économiques. Hugo Chavez, issu des rangs de l'armée arrive au pouvoir en 1998 après avoir été un acteur important du coup-d'État de 1992. Sous son mandat, le rapport entre l'armée et la politique se consolide, aboutit à une militarisation de la société et à la structuration d'un régime de nature autoritaire avec un exécutif constitué à 25% de militaires <sup>1005</sup>. Francine Jacome distingue deux moments forts de cette mandature. « *La première, de 1999 à 2007, a consisté à favoriser l'émergence d'une élite économique, politique et militaire qui a développé une nouvelle conception de la Défense et de la Sécurité. Parallèlement au développement d'un discours sur l'« ennemi intérieur », les États-Unis, et notamment leur éventuelle intervention via la Colombie, ont été désignés comme une nouvelle menace potentielle. La seconde étape, de mi-2007 à 2013, celle du projet de « socialisme du XXI<sup>e</sup> siècle », a vu s'accroître la politisation et l'engagement partisan de la Force armée nationale bolivarienne (FANB)* » <sup>1006</sup>. A la mort de Chavez, Nicolas Maduro devient président et renforce la présence militaire dans l'exécutif. Ce dernier est constitué de 43% de militaires à l'année 2017 <sup>1007</sup>. Cette insertion politique s'accompagne d'un accroissement du rôle économique de l'armée. Elle contrôle des secteurs stratégiques de

---

<sup>1004</sup> Pierre Magnan, « Le poids économique de l'armée a-t-il pesé dans le coup d'État en Egypte ? », *franceinfo : Afrique*, en ligne, [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/egypte/le-poids-economique-de-l-armee-a-t-il-pese-dans-le-coup-d-etat-en-egypte\\_3071085.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/egypte/le-poids-economique-de-l-armee-a-t-il-pese-dans-le-coup-d-etat-en-egypte_3071085.html), consulté le 10 mars 2020.

<sup>1005</sup> Source : *Le Point*, [https://www.lepoint.fr/monde/l-armee-venezuelienne-colonne-vertebrale-de-maduro-24-01-2019-2288661\\_24.php#](https://www.lepoint.fr/monde/l-armee-venezuelienne-colonne-vertebrale-de-maduro-24-01-2019-2288661_24.php#), consulté le 15 mars 2020.

<sup>1006</sup> Francine Jacome, « Du rôle des militaires dans la politique et l'économie au Vénézuéla », en ligne : <https://www.barril.info/fr/actualites/du-role-des-militaires-dans-la-politique-et-l-economie-au-venezuela>, consulté le 15 mars 2020.

<sup>1007</sup> Source : *Le Point*, [https://www.lepoint.fr/monde/l-armee-venezuelienne-colonne-vertebrale-de-maduro-24-01-2019-2288661\\_24.php#](https://www.lepoint.fr/monde/l-armee-venezuelienne-colonne-vertebrale-de-maduro-24-01-2019-2288661_24.php#), consulté le 15 mars 2020.

l'économie. « *Le contrôle du secteur de l'électricité, le métro de Caracas, les fabriques d'aluminium, de fer, les aciéries du sud du pays, ainsi que les ports et les douanes ont été attribués à des militaires d'active ou à la retraite. En 2013, quatre entreprises militaires ont été créées : la Banque de la FANB (BANFANB), une chaîne de télévision (TVFANB), l'entreprise EMILTRA (transport de fret aérien, maritime et terrestre) et l'entreprise agricole AGROFANB. En 2016, face à l'aggravation de la crise économique, le contrôle des militaires s'est étendu à des domaines stratégiques tels que l'alimentation et les ressources minières* »<sup>1008</sup>.

Les rapports entre les dynamiques politiques, économiques et l'armée dans les pays étudiés se sont construits sur des bases différentes de celles qui sous-tendent la politique de dualisation de l'armée camerounaise. Mais, on ne peut pas ignorer l'influence que les dérives constatées plus haut ont sur les rapports entre l'armée et les autorités politiques dans d'autres pays, dont le Cameroun. Il s'agit des mauvais exemples qui incitent à la prudence. En Afrique par exemple, les relations entre l'armée et les activités économiques qu'elles soient formelles ou informelles sont souvent incestueuses. Une armée mue en acteur économique ne peut répondre au principe du « *contrôle civile objectif* »<sup>1009</sup> cher à Huntington: une séparation entre les affaires politiques et militaires, garantie par une institution militaire autonome et une armée professionnelle. Le clientélisme inhérent aux transactions économiques est susceptible d'influencer les dynamiques de pouvoir et d'aboutir à un « *contrôle civile subjectif* »<sup>1010</sup> c'est-à-dire une instrumentalisation de l'armée par le pouvoir politique. La construction incrémentale de l'action publique de force duale au Cameroun (démarche d'hésitation, de tâtonnement et la prudence) peut se justifier par la peur d'insérer l'armée dans les transactions économiques avec des potentielles influences sur les dynamiques politiques.

## **B. Trajectoires différenciées des armées camerounaise et égyptienne : un facteur limitatif des évolutions négatives de la dualisation**

L'objectif de ce paragraphe est de montrer qu'il y a moins de risque que l'armée camerounaise acquière le statut d'acteur politico-économique comme l'armée égyptienne du fait de sa participation aux activités d'aménagement du territoire. L'argumentaire repose sur la différence entre les trajectoires historiques de construction du rapport des deux armées aux activités non militaires. Plusieurs cas d'enchevêtrement entre les activités économiques de

---

<sup>1008</sup> Francine Jacome, op. cit.

<sup>1009</sup> Samuel Huntington, op. cit.

<sup>1010</sup> Ibid.

l'armée et ses incursions dans le champ politique ont fait l'objet d'analyse dans le paragraphe précédent. Toutefois, la comparaison se fera uniquement entre le cas égyptien et camerounais. L'armée est au cœur de la construction de l'État en Egypte. Son statut d'acteur économique s'est construit au gré de son implication politique et sa puissance économique a, à son tour, structuré son statut de « force politique ». L'armée inaugure son entrée en politique en 1952 à la suite du coup-d'État militaire. L'Egypte accède dès lors au statut de « régime militaire »<sup>1011</sup>. La succession des régimes militaires à la direction du pays s'est faite, sans interruption jusqu'en 2011. Le président est toujours issu des rangs de l'armée de 1952 à 2011, les ministères clés sont souvent tenus par des officiers. Pendant la présidence de Gamal Abdel Nasser — élu en 1956, puis en 1965—, on note une forte présence militaire au pouvoir. En effet, « sous Nasser, d'abord plus de la moitié des ministres [sont des officiers] puis, après la défaite de 1967, un bon tiers d'entre eux est issu de l'armée, et ce pour les ministères les plus importants tels ceux de la Défense, de l'Intérieur et de l'Information. La majorité des ambassadeurs est également issue de l'armée dans les années 1960 »<sup>1012</sup>. Les présidents procèdent régulièrement à un recyclage des militaires à la retraite en les intégrant dans l'administration publique. D'où le concept de « République d'anciens généraux »<sup>1013</sup> utilisé par Zeinab Abu el-Magd pour qualifier l'Egypte. Cette implication politique participe à la construction de l'armée comme acteur économique. D'abord constitué autour de l'industrie militaire, l'empire commercial de l'armée égyptienne s'est ensuite élargi pour incorporer une diversité d'activités non liées à l'équipement militaire. C'est dans les années 1980, à la faveur de la combinaison de deux facteurs notamment la crise économique et le traité de paix signé avec Israël en 1979, que l'armée égyptienne a renforcé son profil de véritable acteur économique. En effet, ces événements historiques entraînent une réduction du budget de la défense<sup>1014</sup> et incitent l'armée à se constituer un empire commercial pour assurer son autosuffisance. Certains évoquent aussi la réticence des entrepreneurs privés à investir dans le secteur des services publics comme un

---

<sup>1011</sup> Pour la littérature sur la théorisation du « régime militaire » égyptien, voir Abdel Malek, *Egypte société militaire*, Paris, le Seuil, 1962 ; Vatikiotis, *The Egyptian army in politics*, Bloomington, Indiana University Press, 1961.

<sup>1012</sup> Sophie Anmouth, « L'armée et le pouvoir en Egypte jusqu'à Hosni Moubarak », *Les clés du moyen orient* 2011, en ligne : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/L-armee-et-le-pouvoir-en-Egypte-jusqu-a-Hosni-Moubarak.html>, consulté le 14 juillet 2020.

<sup>1013</sup> Zeinab Abu El-Magd, cité par Aclimandos Tewfik, « De l'armée égyptienne. Éléments d'interprétation du « grand récit » d'un acteur-clé du paysage national », *Revue Tiers Monde*, vol. 2, n° 222, 2015, pp. 85-102, p. 97.

<sup>1014</sup> Le budget de la défense est passé de 6,5 % du PIB en 1988 à 1,8 % du PIB en 2012. Henry HARDING « L'empire militaro-économique égyptien », *Mondialisation.ca*, en ligne : <https://www.mondialisation.ca/lempire-militaro-economique-egyptien/5519296>, consulté le 10 mars 2020.

élément de renforcement de la présence militaire dans certains secteurs d'activités. Les services publics sont devenus chers et moins rentables et l'armée y a acquis une position de monopole<sup>1015</sup>. D'après Transparency International, « *des preuves indiquent que des officiers de l'armée de tous rangs possèdent leurs propres entreprises et bénéficient considérablement de l'utilisation d'infrastructures publiques et d'installations pour accroître leurs profits. En outre, il existe un réseau de retraités militaires qui préside ou supervise des entreprises et installations commerciales du gouvernement (...)* »<sup>1016</sup>.

Tous ces éléments traduisent la particularité du cas égyptien et la différence avec l'action publique de dualisation de l'armée camerounaise. Il ressort du cas égyptien une concurrence déloyale entre les entreprises militaires et les entreprises privées ; ce qui n'est pas le cas au Cameroun. En dépit de l'importance du dispositif civilo-militaire du Génie militaire camerounais, le commandement militaire se refuse de le comparer aux modèles militaro-économiques en cours dans certains pays notamment l'Égypte. Selon des officiers camerounais, le complexe militaro-industriel égyptien est intimement lié au processus de construction de l'État. D'où le rapport incestueux entre le pouvoir économique de l'armée et ses activités politiques. C'est ce que souligne un de nos informateurs dans un récit comparant les armées égyptienne et camerounaise :

*« L'action civilo-militaire du Génie militaire ne peut pas conduire l'institution militaire à une puissance économique et à s'impliquer dans la politique comme dans le cas de l'Égypte. En Égypte, le schéma est différent car l'administration a d'abord été militaire, la plupart des directeurs généraux sont des militaires. Si vous prenez le cas d'ARAB CONTRACTOR, une entreprise égyptienne de BTP qui exerce au Cameroun, vous vous rendrez compte que c'est une entreprise militaire, c'est la propriété de l'armée égyptienne. C'est différent au Cameroun parce que le Génie militaire est un instrument de l'État, un bras séculier dont l'État se sert. Ici l'armée n'est qu'un instrument.... Donc, il n'y a aucun risque »*<sup>1017</sup>.

Contrairement au cas égyptien, l'action de l'armée camerounaise en faveur de l'aménagement du territoire ne fait pas des militaires, des entrepreneurs ou des acteurs

---

<sup>1015</sup> Cet argument est défendu par Youssef Saber Hanna. Youssef Saber Hanna, « Le pouvoir des élites militaires en Égypte : l'emprise de l'armée sur le complexe bureaucratique-économique depuis 1952 » *Political science*, 2014, p.69, en ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01087027/document>, consulté le 10 mars 2020.

<sup>1016</sup> Ces propos sont du porte-parole de Transparency International. Voir Henry Harding, op. cit.

<sup>1017</sup> Entretien n° 1, op. cit. Cette position est également soutenue dans l'entretien n° 3, op. cit.

économiques. C'est une action menée en marge de sa mission classique de défense et sécurité. Elle est subsidiaire et majoritairement conduite par le Génie militaire.

La trajectoire historique des rapports entre l'armée camerounaise et ses actions de développement diffère de l'activité économique de l'armée en Egypte. Rappelons ici quelques éléments principaux de cette trajectoire qui a déjà été analysée dans l'introduction. L'armée « *moderne* » camerounaise est un héritage colonial. A l'issue de la conférence de Berlin — 1884-1885— qui consacre la balkanisation de l'Afrique, l'Allemagne hérite du Cameroun et crée une première force de défense le 16 novembre 1891 qu'elle appelle « *polizei truppe* ». Cette dernière devient la « *garde nationale* » sous la tutelle française de 1919 à 1960. Mais avant l'indépendance du Cameroun en 1960, une armée camerounaise est créée par ordonnance n° 59/57 du 11 novembre 1959. Elle est composée de la gendarmerie nationale, de l'armée de terre, de la marine nationale et de l'armée de l'air. A l'indépendance du Cameroun en 1960, cette force nouvellement créée fait face à une rébellion armée dont la capacité de nuisance — destruction des voies de communication— oblige la France à faire appel à un détachement du Génie militaire français pour assurer une mission d'aide à la mobilité des troupes. En 1962, une compagnie du Génie militaire camerounais est créée. En 1963, la compagnie du Génie militaire voit ses missions évoluer. Désormais, un volet service est associé au volet armes. Le 5 novembre 1983, par décret n°83/540, le commandement du Génie militaire est réorganisé avec la création d'un groupement des travaux d'infrastructures. Le volet service de l'action du Génie n'est pas mobilisé uniquement au bénéfice des forces de défense — construction et entretien des infrastructures militaires— ; il est aussi au service de l'amélioration des conditions sociales des populations. Dans cette perspective, la direction du Génie militaire est chargée, entre autres, « *des travaux qui lui sont confiés par le gouvernement dans le cadre de la participation des forces de défense au développement économique et sociale de la nation* »<sup>1018</sup>. Contrairement à l'armée égyptienne, l'armée camerounaise n'est propriétaire d'aucune entreprise. Au Génie, le profil de militaire prime sur celui de technicien; le directeur du Génie est d'abord un militaire avant d'être manager des troupes et des travaux confiés à l'institution. A contrario, le statut de militaire et d'acteur économique s'enchevêtrent.

Il ressort que les mobiles qui justifient l'implication des forces armées des deux pays dans des activités autres que militaires, ainsi que les modalités qui accompagnent cette

---

<sup>1018</sup> Cameroun, article 3, décret n°12/57 du 29 novembre 2012 portant réorganisation et fonctionnement de la direction du Génie militaire. Voir aussi article 43, décret n°2001/178 du 25 Juillet 2001 portant organisation générale de la défense et des états-majors centraux.



implication, différent. S'agissant de l'Égypte, les fondements du recours à l'armée dans le champ d'activités civiles en font un véritable acteur économique. Lorsque le président Gamal Abdel Nasser Hussein décide de la construction d'une nouvelle société égyptienne, le rôle assigné à l'armée témoigne de sa volonté d'en faire un pilier politique et économique. En effet, *« le projet économique nassérien poursuivait deux buts : lancer une vaste réforme agraire qui mette en place la collectivisation des terres, et « égyptianiser » l'industrie et le secteur financier. La grande réforme agraire fut dirigée par les militaires ; elle aboutit au défrichage des terres afin de les rendre cultivables, à la construction de vastes infrastructures civiles et d'outils de productions agricoles. Pour remplir sa mission, l'armée créa ses propres entreprises et industries. La signature des accords de Camp David renforça encore le rôle de l'armée qui reçut de nouvelles concessions en contrepartie de son soutien au processus politique. Elle obtint son autonomie budgétaire et le contrôle de la production militaire. L'armée, garante de la sécurité de la région, devint un État dans l'État. Cet empire ne cessa alors de croître : résistant à toutes les vagues de privatisations (1991, 2004, 2011), l'institution militaire obtint par un décret de 1997 la possession de toutes les terres en friche du pays qui représentent 90% du pays et la totalité du Sinaï. Forts de ces possessions, les militaires ont pu investir dans le tourisme »*<sup>1019</sup>. Cet important rôle économique s'accompagne d'une représentation politique conséquente des militaires dans les hautes sphères de décision. Comme nous l'avons mentionné dans le paragraphe précédent, plus de la moitié des postes ministériels sont tenus par l'armée sous la présidence de Nasser et un tiers par la suite. L'armée égyptienne se pose ainsi comme un acteur politique et économique. A contrario, au Cameroun, l'activité civilo-militaire fait de l'institution militaire un acteur de l'aménagement du territoire avec des incidences sur le développement. L'armée camerounaise n'a pas une autonomie budgétaire. Ses activités extra-militaires s'inscrivent dans une logique de « responsabilité sociale » visant à contribuer à l'amélioration des conditions sociales des populations et au renforcement du lien armée-nation.

---

<sup>1019</sup> Sources : NEMROD, <https://nemrod-ecds.com/?p=1262>, consulté le 15 août 2020.

## Conclusion du chapitre 4

L'institutionnalisation du recours à l'armée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures contribue à reconfigurer le champ d'activité du bâtiment et des travaux publics dans la mesure où le Génie militaire devient un acteur à part entière des marchés publics, intervenant aux côtés des entreprises privées. Dans cette nouvelle configuration, il est apparu pertinent de comprendre la nature des interactions entre les acteurs qui interviennent dans ce champ. Dans la perspective où le changement de la politique publique d'hybridation civilo-militaire de l'armée est tributaire des acteurs qui concourent à sa conception et à sa mise en œuvre, ce chapitre analysait aussi l'amplitude des évolutions observées dans cette politique.

Dans un premier temps, il ressort que le champ du bâtiment et des travaux publics est aussi bien un champ conflictuel que d'opportunités pour le Génie et les entreprises privées. L'intervention du Génie militaire dans l'action publique crée un sentiment de méfiance. Les entreprises privées mettent en œuvre des stratégies pour rééquilibrer les relations voire limiter l'influence de l'armée dans le champ du BTP. Cependant, les interactions entre ces acteurs ne sont pas uniquement conflictuelles : Le Génie militaire constitue, à certains égards, un atout pour les très petites entreprises qui, faute d'une logistique conséquente, interviennent comme sous-traitants dans le cadre des travaux confiés au Génie en zones de crise et même en milieu urbain stable.

Dans un deuxième temps, la mise en œuvre de la politique de dualisation de la fonction militaire connaît des changements en raison de nouveaux instruments d'action publique en l'occurrence le financement de la Banque mondiale. En effet, le référentiel de la performance imprègne les projets financés par la Banque mondiale à l'instar de la construction du tronçon de route Mora-Dabanga-Kousserie. Le Choix de la Régie axée sur les résultats, un paradigme proche du concept de New public management s'inscrit dans cette logique de conformité aux valeurs de Banque. Cependant, cette adaptation s'explique moins par la recherche de l'efficacité que par le conformisme aux instruments légitimés par les bailleurs de fonds.

Dans un troisième temps, les changements observés dans le processus d'hybridation civilo-militaire de l'armée demeurent marginaux pour deux raisons : d'une part le politique craint des évolutions négatives d'une pratique susceptible de faire de l'armée un acteur économique avec les dérives observées dans le cas égyptien ou dans certains pays d'Amérique centrale. La méfiance repose sur la relation entre le pouvoir économique de l'armée et son intervention dans le champ politique. D'autre part, l'identité martiale qui structure le profil du soldat et crée l'attachement à son cœur de métier (la défense et la sécurisation du territoire) entrave sa reconversion en véritable acteur du développement et freine toute entreprise de formalisation de la politique publique des forces duales.

En conclusion, malgré les écueils ci-dessus présentés, la dualisation de la fonction militaire est définitivement installée dans la doctrine militaire au Cameroun. Cependant, sa mise en œuvre laisse entrevoir trois problèmes fondamentaux qui structurent le processus de construction de l'État au Cameroun. D'une part, le problème de l'indépendance idéologique du politique. Les modèles de gouvernance et les instruments d'action publique sont ceux avalisés par les partenaires au développement, notamment les bailleurs de fonds. La dépendance financière constitue un élément déterminant dans cette logique d'appropriation mimétique. En effet, l'indépendance idéologique, en tant qu'un facteur clé de la construction de l'État en Afrique est tributaire de l'indépendance financière. D'autre part, la dialectique promotion de l'initiative privée ou du secteur privé et nécessité de l'intervention de l'État dans certains secteurs du développement. L'État au Cameroun cherche encore sa voie : trouver le juste milieu entre l'interventionnisme qui garantit mieux la dimension sociale des politiques publiques de développement et les préoccupations d'ordre macro-économique (loi du marché et promotion du secteur privé) très souvent peu soucieuses de l'impact social. Enfin, le caractère progressif de la politique publique de force duale relève d'avantage de la question du temps d'apprentissage nécessaire à l'appropriation des codes d'une nouvelle politique : C'est la question du temps minimal d'adaptation

## **Conclusion générale. La dualisation de la fonction militaire : un atout au service de la construction de l'État en Afrique**

La dualisation de la fonction militaire entendue comme la gestion intégrée des missions de développement, de sécurité et de défense par les forces armées, fait désormais partie intégrante de la doctrine d'emploi des forces armées au Cameroun. Le Génie militaire en est l'acteur principal en raison de son intervention régulière dans l'action publique de développement. C'est un changement de paradigme qui intervient dans un contexte global où les discours et les actions des acteurs internationaux de la sécurité et du développement sont structurés par l'idée d'un lien d'interdépendance entre la sécurité et le développement. S'agissant plus particulièrement du contexte régional africain, la dualisation de la fonction militaire s'inscrit dans une dynamique d'adaptation des forces armées à la spécificité des défis sécuritaires en Afrique subsaharienne. Ce dernier se singularise par le fait que la plupart des menaces à la sécurité des populations et des États sont internes et nécessitent rarement la mobilisation d'une armée formée exclusivement pour assurer des missions de défense et de sécurité. Ces menaces sont le fait d'États faillis, incapables de répondre aux besoins de sécurité, de justice, de santé, d'infrastructures et où l'Indice de Développement Humain (IDH) est très bas. La Réforme du Secteur de la Sécurité engagée dans les années 1990 est l'une des réponses aux difficultés d'émergence de l'État national consécutives au retrait des puissances coloniales. Hélas, par-delà les efforts tendant à refonder sur des bases plus réalistes des appareils sécuritaires souffrant de fragilités multiples, la RSS, champ clos d'une solide production doctrinale doublée d'une intense activité d'expertise, tarde à produire des effets. Par ailleurs, force est de constater qu'une dimension a été presque systématiquement sous-estimée : il s'agit du nécessaire processus d'hybridation civilo-militaire des forces armées qui, sous le vocable moins usité de « force duale », constitue l'objet central de ce travail.

Après avoir démontré qu'au début des années 2010 l'État camerounais a entamé l'élaboration d'une doctrine d'hybridation civilo-militaire des forces armées, cette thèse avait pour ambition de comprendre comment le Génie militaire s'est approprié ce nouveau paradigme. Il s'agissait par ailleurs d'analyser l'impact de ce nouveau paradigme sur les relations armée-État-population. En fin, notre travail a cherché à comprendre à quel point la dualisation transforme la doctrine d'emploi des forces. Ceci étant posé, la conclusion de ce travail retient quatre points : Le premier confirme les hypothèses de départ à savoir que la

dualisation de la fonction militaire est une politique publique structurelle dont l'analyse repose sur trois éléments : un processus de construction d'une politique publique de force duale à travers des discours et des instruments d'action publique ; une mise en œuvre à travers des actions qui reconfigurent les rapports armée-État-population et un processus évoluant de manière incrémentale en raison des facteurs socio-politiques (A). Le deuxième point saisit la force duale comme une nouvelle « technologie de gouvernement » en raison des changements qu'il introduit (B). Dans le troisième temps de cette conclusion, nous démontrons que les changements observés permettent de conclure à la nécessité de nuancer le propos sur l'immobilisme de l'État au Cameroun (C). Enfin dans une mise en perspective, les armées africaines peuvent être perçues comme une énergie positive dormante à redynamiser et à mettre au service du développement (D).

#### **A. D'une action publique d'urgence à une politique publique structurelle : la dualisation comme élément structurant de la construction de l'État au Cameroun**

Saisie initialement comme une action publique d'urgence au regard du caractère sporadique des missions de développement conduites par l'armée camerounaise, la dualisation de la fonction militaire est devenue une politique publique de référence dans la construction de l'État. Cette hypothèse se confirme à l'issue de cette thèse. En effet, tout au long de ce travail, nous avons repéré les éléments qui témoignent de l'élaboration d'une nouvelle vision de la société structurée autour de l'hybridation de l'identité du Génie militaire d'une part et identifié les transformations consécutives à la mise en œuvre de cette politique, d'autre part. Quatre principaux éléments clés constituent l'argumentaire :

Dans un premier temps, l'érection du Génie militaire en acteur à part entière de l'aménagement du territoire est influencée par l'interaction entre les « dynamiques du dedans » et les « dynamiques du dehors », symbolisées par les discours et les instruments d'action publique. Le lien entre l'action civilo-militaire du Génie et le discours des organisations internationales de développement et de sécurité sur l'interdépendance entre la sécurité et le développement est établi. Depuis les années 1990, ces organisations ont contribué à mettre sur l'agenda politique international le continuum sécurité-développement en raison du bilan mitigé de l'approche exclusivement sécuritaire des nouvelles menaces. L'évolution vers une approche intégrée des problématiques de sécurité et de développement s'est imposée au sein de la communauté internationale avec pour conséquence la transformation progressive des missions

des forces armées engagées dans les opérations extérieures. Les instruments financiers jadis dédiés exclusivement à la sécurité ou exclusivement au développement ont connu une mise en convergence. Au niveau national, les acteurs politiques camerounais reprennent à leur compte le discours sur le lien consubstantiel entre la sécurité et le développement. Ils se servent de ce discours comme fondement de l'élargissement des missions du Génie. Dans la société camerounaise, le nouveau référentiel « armée acteur du développement » s'institutionnalise à travers les discours politiques, les médias etc. Cette appropriation de nouveaux paradigmes avalisés par les acteurs internationaux est voulue, par soucis de légitimation de l'État ou, contrainte par la nécessité de consolider une éligibilité à l'Aide Publique au Développement (APD). Toutefois, le poids des dynamiques du dehors ne justifie pas à lui seul la transformation du rôle du Génie militaire : l'histoire de l'armée camerounaise et le contexte sociopolitique contribuent aussi à comprendre cette dynamique. En effet, l'action civilo-militaire du Génie s'inscrit dans la logique d'un système politique à prédominance interventionniste où l'État s'est constitué en producteur de biens et de services.

Il ressort de ce premier argumentaire que les « dynamiques du dehors » ne sont pas systématiquement incompatibles avec le processus de construction de l'État en Afrique. L'une des problématiques qui structurent les réflexions sur l'État sous les tropiques est celle de la dépendance idéologique et épistémologique envers l'occident : *« la rencontre des deux ensembles, l'Europe et l'Afrique, un centre et une périphérie, se serait traduite par la mise en dépendance de l'un par l'autre et aurait entraîné une crise, celle du plus vulnérable des deux partenaires, l'Afrique, dont le continent ne serait toujours pas sorti »*<sup>1020</sup>. Cette mise en dépendance est souvent perçue comme un facteur clé du sous-développement en raison du caractère inadapté des solutions importées. La diversité des contextes nécessite parfois un traitement différencié. Pour autant, le rejet absolu des concepts importés n'est pas une approche réaliste. L'appropriation des solutions conçues ailleurs peut s'avérer bénéfique. La dualisation de la fonction militaire, concept influencé par la doctrine civilo-militaire française ou américaine et le discours des bailleurs de fonds, constitue un bon exemple. D'où la nécessité de relativiser la thèse qui fait des emprunts idéologiques la source du retard de l'Afrique.

---

<sup>1020</sup> Roger Botte, « Liberté formelle et dépendances idéologiques en Afrique », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, vol. 40, 2007, pp. 163-183, version électronique, p.1.

<https://journals.openedition.org/ccrh/3396?lang=en#quotation>, consulté le 15 Mars 2021.

Dans un deuxième temps, ce travail a établi qu'il existe des dispositifs juridiques et des dynamiques organisationnelles qui témoignent du volontarisme de l'État en matière de structuration d'une action publique autour des activités de développement du Génie militaire. D'abord, l'organisation de l'intervention du Génie dans l'action publique à travers la « régie » est une véritable amorce en matière d'encadrement juridique de la dualisation de la fonction militaire. Ce dispositif spécial permet à l'État de faire appel au Génie militaire pour réaliser des infrastructures publiques. Il fait de ce corps un acteur important dans le champ du bâtiment et des travaux publics. Ensuite, le système d'accord qui s'établit entre le Génie, les administrations centrales et décentralisées de l'État et les entreprises privées est la preuve d'une réelle tentative de consolidation de la fonction de développement du Génie. Enfin, des dispositifs organisationnels et institutionnels consolident la thèse de la structuration progressive d'une véritable politique publique de force duale. Dans cette perspective, la reconfiguration de la carte militaire avec la répartition des compagnies du Génie sur l'étendue du territoire sert des objectifs militaires mais aussi des objectifs de développement. Sur le plan institutionnel, les nouvelles missions dévolues aux unités du Génie modifient son positionnement dans l'organigramme du Ministère de la Défense et consolident son rôle d'acteur du développement.

Dans un troisième temps, l'importance des réalisations du Génie dans le champ de l'aménagement du territoire inscrit son action dans une logique structurelle. Le Génie est un acteur à part entière de la réalisation des travaux publics. Ses activités de développement contribuent à reconfigurer les rapports armée-État-population : Entre le Génie militaire et les entreprises privées, il s'établit une relation de méfiance en raison du sentiment de concurrence déloyale. Pour pacifier leurs interactions, ces acteurs mettent en œuvre des dispositifs de partenariat. S'agissant des rapports entre le Génie et l'État, la réquisition de la main d'œuvre militaire dans le cadre de l'aménagement du territoire donne lieu à une instrumentalisation politique : le Génie devient parfois un acteur du maintien de l'ordre. Cette logique d'instrumentalisation contribue à dégrader les relations entre l'armée et les populations. Cependant, la dualisation de la fonction militaire contribue aussi à changer de manière positive la perception que la population a de l'armée. En effet, l'action d'aménagement du territoire des unités du Génie améliore les conditions de vie des habitants et valorise l'image de l'armée.

Il ressort de cet argumentaire que le processus de construction de l'État sous les tropiques est encore rythmée par une forte tendance au détournement frauduleux de l'emploi des forces armées à des fins d'autoritarisme. L'armée est un instrument de puissance de l'État. Si ceci est pertinent dans une logique de projection extérieure, ça l'est moins lorsque l'État

utilise l'armée comme moyen de contrôle autoritaire des populations dont elle est sensée assurer la sécurité dans un système démocratique. L'armée reste très souvent un instrument de contrôle politique et la violence un moyen de gestion des contestations sociales. Par conséquent, il existe un lien étroit entre la nature du système politique et les usages qu'il fait de l'armée ; preuve que l'ordre et la sécurité sont des éléments forts de la construction de l'État dans les démocraties fragiles d'Afrique en générale et au Cameroun en particulier.

Quatrièmement, nous avons établi qu'en dépit des progrès observés, l'élargissement du champ d'intervention du Génie militaire est une politique qui évolue de manière incrémentale. Plusieurs raisons expliquent ce changement par petits pas. D'une part, la méfiance par rapport à une évolution négative de la dualisation, notamment l'érection de l'armée en acteur économique avec comme conséquence potentielle le développement de velléités politiques. D'autre part, l'éthos professionnel c'est-à-dire l'attachement au cœur du métier inhérent au fait que les forces armées sont formées principalement pour conduire des missions de sécurité et de défense. En dépit de ces pesanteurs comme annoncé précédemment, il existe au Cameroun une amorce de doctrine en matière de dualisation de la fonction militaire.

En conclusion, l'évolution à caractère incrémental est davantage un processus normal dans la société du fait de l'apprentissage social nécessaire. Les nouvelles politiques donnent lieu à une initiation avec la possibilité que les expériences passées ralentissent leur mise en œuvre<sup>1021</sup>. Ainsi, le caractère progressif de la dualisation de la fonction militaire s'explique par le temps d'apprentissage indispensable à l'adaptation à ce nouveau concept.

Les quatre points ci-dessus résumés constituent les principaux axes de notre argumentaire et ils confirment l'idée que la dualisation de la fonction militaire au Cameroun n'est plus une démarche fortuite mise en œuvre de façon sporadique. Elle constitue au contraire une politique publique réfléchie et structurée. Toutefois, le processus de structuration d'une véritable doctrine d'emploi des forces armées intégrant leurs capacités duales connaît des difficultés même si ces dernières ne remettent pas en cause son existence et la dynamique de consolidation qui la caractérise.

---

<sup>1021</sup> Peter Hall, « Policy Paradigms, social learning and the state: the case of economic policymaking in Britain », *comparative politics*, op. cit., pp. 277-281.



## **B. La force duale comme nouvelle « technique de gouvernance »**

La dualisation de la fonction militaire constitue une nouvelle « technique de gouvernance » c'est-à-dire ici, une nouvelle modalité d'organisation des rapports entre l'armée, le politique et les populations<sup>1022</sup>. Ce changement de paradigme qui consiste, pour l'État, à ériger l'armée en un acteur de l'aménagement du territoire et un vecteur du développement influence ces rapports. Rappelons ici que cette approche repose sur une base théorique constituée de trois éléments : l'assouplissement du caractère stato-centré de la sécurité, le lien consubstantiel entre sécurité et développement et la nécessité de diversifier les missions des forces armées. Ainsi la gouvernance des questions de sécurité et de développement est influencée par ces nouvelles dynamiques qui transforment l'action de l'armée.

S'agissant des relations entre l'armée et l'État, elle se lisent plus exclusivement sous le prisme de la production de la sécurité au sens classique du terme. Ces rapports jadis analysés sous l'angle de la violence illégitime de l'État à travers l'armée connaissent l'introduction d'une nouvelle variable qu'est l'action de développement de l'armée. Désormais, l'armée est un acteur aussi bien de la sécurité que du développement. Les rapports entre l'État et l'armée s'en trouvent ainsi modifiés au gré de l'action d'aménagement du territoire du Génie militaire. Ce dernier n'est plus seulement au service de la sécurité de l'État, mais constitue également un instrument de développement. Les logiques d'instrumentalisation politique de l'armée demeurent mais prennent une autre forme : les actions de développement deviennent parfois des prétextes de contrôle des territoires contestataires de l'ordre politique. Cette situation témoigne de la place centrale que la question de l'ordre et de la sécurité occupe dans la construction de l'État même après l'introduction de la variable développementaliste.

En ce qui concerne les rapports entre l'armée et la population, la dualisation de la fonction militaire devient une nouvelle modalité de négociation pacifique des rapports entre ces deux acteurs. L'action civilo-militaire du Génie contribue à changer le regard de la population sur l'armée et par ricochet sur l'État. Cette nouvelle modalité contribue à une réorganisation du champ des marchés publics en introduisant un nouvel acteur : le Génie militaire. La présence

---

<sup>1022</sup> Notons que le terme population englobe aussi les entreprises privées avec qui l'armée interagit dans le champ du bâtiment et des travaux publics.

de ce dernier modifie les conduites des entreprises privées officiant dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

### **C. La dualisation de la fonction militaire : nuancer le propos sur l'État stationnaire au Cameroun**

En raison des contraintes observées dans le processus de construction de l'État au Cameroun, certains auteurs le saisissent à travers le concept d'« État stationnaire »<sup>1023</sup>, traduisant ainsi son immobilisme. Ainsi, l'État au Cameroun est appréhendé comme « *une organisation politique qui produit un système d'allégeances clientélistes dont l'objectif central est la conservation du pouvoir* »<sup>1024</sup>. Le caractère stationnaire est la conséquence du « *gouvernement perpétuel* »<sup>1025</sup> c'est-à-dire un gouvernement à *durée indéterminée*, sans possibilité d'alternance politique et de changement des politiques publiques. Cette thèse postule que l'État ne change pas. C'est une lecture sous le prisme du pouvoir politique. Elle garde une certaine pertinence au regard de l'absence de renouvellement de l'élite politique, de la continuité du système de gouvernance politique et des difficultés socio-économiques qui perdurent.

Toutefois, il est important de noter que la conquête et la conservation du pouvoir sont des fondamentaux de la politique. Ce faisant, les stratégies de conservation du pouvoir politique *ad vitam aeternam* font partie du jeu politique. Seulement, la conservation du pouvoir devient un problème lorsqu'elle se fait au mépris du jeu démocratique qui garantit la légitimité et quand les conditions socioéconomiques des populations se dégradent. Ce sont des éléments qui peuvent occulter des changements qui s'opèrent dans certains secteurs de la vie d'une société et construire le sentiment d'un État figé dans un mode de gouvernance statique, sans échappatoire possible, hormis une insurrection éventuelle qui, vu son coût humain, tarde à venir.

Par exemple au Cameroun, des changements majeurs s'opèrent à bas bruit dans la société et permettent non pas de nier, mais de relativiser la thèse de l'« État stationnaire ». C'est le cas de la dualisation de la fonction militaire qui marque un changement de paradigme en matière de gouvernance des problématiques de sécurité et de développement. Elle rompt avec

---

<sup>1023</sup> Fred Eboko et Patrick Awondo, « L'État stationnaire, entre chaos et renaissance », *Politique africaine*, vol. 2, n° 150, 2018, pp. 5-27.

<sup>1024</sup> Ibid., p. 7.

<sup>1025</sup> Mathias Éric Owona Nguini, « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme dans la Cemac », *Enjeux*, n° 19, 2004, pp. 9-14.

une lecture essentiellement sécuritaire et souvent péjorative de l'armée camerounaise et intègre des éléments qui mettent en relief son rôle d'acteur de l'aménagement du territoire et de vecteur du développement. Cette politique rend compte des éléments clés de la construction de l'État au Cameroun : la sécurité et le développement. Ainsi, l'armée camerounaise est loin de constituer une institution stationnaire; c'est une institution inscrite dans une dynamique d'adaptation aux problématiques qui structurent le champ international et national de la sécurité et du développement. Saisir l'intervention du Génie militaire dans l'action publique comme un indicateur de changement de l'action publique revient ainsi à détecter les éléments de changement sous les eaux mortes de la continuité<sup>1026</sup> ou même dans le sentiment d'immobilisme. Il s'agit de procéder à une appréciation sectorielle du changement, ce qui permet de déceler les micro-changements qui interviennent dans l'action publique, y compris ceux qui ne modifient pas substantiellement le cours de l'histoire de la communauté nationale. La trajectoire du Génie militaire, les mutations observées dans ses missions sont des signes de changement dans l'action publique. Les référentiels de l'ordre et de la sécurité sont souvent évoqués comme les seuls marqueurs de la contribution de l'armée à la construction de l'État. Désormais, il est nécessaire d'associer la variable « développement » pour rendre compte de la participation de l'armée à la construction de l'État.

#### **D. Les armées africaines : une énergie dormante à redynamiser au profit du bien commun**

Les forces armées africaines en générale constituent une énergie dormante qu'il importe de redynamiser afin de la mettre au service du développement. Certes la production de la sécurité est un élément clé du processus de développement car il n'y a point de développement sans sécurité. Toutefois, dans un contexte où les nouvelles menaces à la sécurité entretiennent un lien étroit avec la problématique du développement, la production de la sécurité suppose aussi de participer à la création des conditions susceptibles de réduire la survenance de telles menaces, c'est à dire de participer autrement au développement. Or, actuellement, les expériences d'élargissement du spectre d'intervention des militaires sont encore trop rares. Dans le cadre des opérations de maintien de la paix, les soldats de la paix assurent des missions non militaires, mais hélas à une échelle très limitée. Au niveau national, la participation des

---

<sup>1026</sup> Nous paraphrasons ici Georges Balandier. Voir Georges Balandier (dir.), *Sociologie des mutations*, Paris, Anthropos, 1970, pp. 13-37.

forces armées au développement se concentrent principalement autour du corps du Génie militaire. Dans la plupart des cas, les actions civilo-militaires de type développementaliste sont irrégulières. Elles ne s'inscrivent pas dans une politique réfléchie et structurée de soutien au développement. Pourtant, la dynamique de dualisation de la fonction militaire au Cameroun révèle le potentiel de l'armée en générale et particulièrement du corps du Génie. Le modèle camerounais de la dualisation de la fonction militaire peut constituer une réponse régionale à l'optimisation du potentiel de l'armée. Les Ecoles Nationales à Vocation Régionale (ENVR) constituent un dispositif capable de servir d'amorce à un tel projet. Celle qui se trouve au Congo Brazzaville est spécialisée dans le Génie-travaux avec pour vocation de former des officiers et des sous-officiers aux techniques et opérations d'infrastructures, ainsi que des conducteurs d'engins. En outre, depuis 2018 la ville de Douala au Cameroun accueille la base logistique de la force militaire africaine. Ce dispositif militaire peut servir de soutien à la construction d'une force duale africaine. L'expérience du Génie militaire camerounais peut constituer une ressource importante pour un tel projet. L'Afrique a expérimenté plusieurs dispositifs sécuritaires (APSA, FAA, RSS etc.) avec des résultats très mitigés. La dualisation de la fonction militaire est plus exigeante. Mais c'est aussi un dispositif susceptible de contribuer de manière significative à inverser durablement le cercle vicieux de la violence et du sous-développement au profit de la sécurité et de l'amélioration des conditions socioéconomiques des habitants. En somme, il contribue à consolider l'État dont la fragilité constitue l'une des causes d'échec des initiatives sécuritaires sur le continent. La dualisation des forces armées a pour objet de promouvoir l'émergence d'un outil de maintien de l'ordre doublé d'un outil de développement propre à asseoir l'État dans son rôle de pourvoyeur de services publics (sécurité et développement). Puisque les États africains dans leur grande majorité ne peuvent pas entretenir une armée cantonnée à des missions de défense, l'objectif consiste à réconcilier identité martiale et utilité sociale en reconfigurant le lien Armée-Nation.



# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages généraux

- ALEXANDER HERBERT Simon, *models of bounded rationality: Empirical grounded economic reason*, London, MIT Press, 1997.
- ARON Raymond, *Penser la guerre, Clausewitz*, Paris, Gallimard 1976.
- BADDIE Bertrand, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique en Afrique*, Paris, Fayard, 1992.
- BALANDIER Georges, *Sens et puissance, les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 1981.
- Georges Balandier (dir.), *Sociologie des mutations*, Paris, Anthropos, 1970, pp. 13-37.
- BATTISTELLA Dario et al (dir.), *Théories des relations internationales* Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019.
- BAYART Jean François, *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996.
- BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, présenté par Danilo Martucceli et François De Singly, Paris, Armand Colin, 2012.
- BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Ed. De Minuit, 1984.
- COLARD Daniel, *Recueil des textes internationaux. La société internationale de l'après-guerre froide*, Paris, Hachette, 1998.  
<http://excerpts.numilog.com/books/9782011452313.pdf>
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil, 2014.
- DE LA BOETIE Etienne, « Discours de la servitude volontaire ». <https://www.singulier.eu/textes/reference/texte/pdf/servitude.pdf>, consulté le 15 mai 2019.
- DEMAZIERE Didier et al, *La professionnalisation mise en objet*, Paris, l'Harmattan, 2012.
- GENIEYS Willam, *La sociologie politique des élites en question*, Paris, Armand Colin, 2011.
- HOBBS Thomas Hobbes, *Léviathan*, Paris, Folio, 2000.
- JOBERT Bruno (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, l'Harmattan, 1994.

- MILLION-DELSOL Chantal, *L'État subsidiaire*, Paris, PUF, 1992.
- MILLION-DELSOL Chantal, *Le principe de subsidiarité*, Que sais-je, Presse Universitaires de France, 1993.
- NAY Olivier (dir.), *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, « U », 2016.
- SINDJOUN Luc, *l'Etat ailleurs, entre noyau dure et case vide*, Paris, Economisa, 2002.
- VON CLAUSEWITZ Carl, *De la guerre*, Paris, Les Editions de Minuit, 1995.
- VOYE Liliane (dir.), *Villes et transactions sociales, hommage au professeur Jean Remy*, Paris, l'Harmattan, 1996.
- WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959.

### **Ouvrages sur la sécurité et sur l'armée**

- AUGÉ Axel Augé et KLAUSEN Patrick (dir.), *Réformer les armées africaines, en quête d'une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, 2010.
- BALZACQ Thierry, *Théorie de la sécurité. Les approches critiques*, Paris, Presses de Science Po, 2016.
- BUZAN Barry et al, *Security. A new framework for analysis*, London, Lynne Rienner Publishers, 1998.
- BUZAN Barry, *People, States and Fear: The National Security Problem in International Relations*, Brighton, 1983.
- CHATAIGNER Jean-Marc et MAGRO Hervé (dir.), *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007. pp.191-312.
- DAVID Charles-Philippe (dir.), *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, « Les Manuels de Sciences Po », 2013, pp. 341-376.
- DOES Antonia, *Securitization theory in the Construction of the Maras: Between Politicization and Securitization*, Genève, Graduate Institute Publications, 2013. <<http://books.openedition.org.passerelle.univ-rennes1.fr/iheid/719>>. ISBN : 9782940503353. DOI : 10.4000/books.iheid.719.

- FAU-NOUGARET Matthieu et IBRIGA Luc Marius, « L'Architecture de Paix et Sécurité en Afrique, Bilan et perspectives », l'Harmattan, 2014
- HUNTINGTON Samuel, *The soldier and the state*, Harvard University Press, 1957.
- JAKUBOWSKI Sébastien, La professionnalisation de l'armée française, conséquences sur l'autorité, Paris, l'Harmattan, 2007.
- JANOWITZ Morris, *The professional soldier: a social and political portrait*, 3ème édition, New York, Macmillan, 1974.
- MALEK Abdel, *Egypte société militaire*, Paris, le Seuil, 1962.
- OCDE, Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance, Paris, Editions OCDE, 2005.
- ROQUEPLO Jean-Claude, *Le statut des militaires*, Paris, La Documentation Française, 1979.
- SAYIGH Yzid, *Owners of the Republic. An anatomy of Egypt's military economy*, New York, Carnegie Endowment for International Peace, 2019.
- VATIKIOTIS Panayiotis Jerasimof, *The Egyptian army in politics*, Bloomington, Indiana University Press, 1961.
- WIRTH Jean Philippe, *La condition militaire*, Paris, Dalloz, 2015.

## **Ouvrages sur le Cameroun**

- AHIDJO Ahmadou, *Anthologie des discours présidentiels*, tome I, Dakar, Les Nouvelles éditions africaines, 1980, « Cérémonie de remise des épaulettes à la 7ème promotion des élèves de l'EMIA ».
- DELTOMBER Thomas, DOMERGUE Manuel et TATSITSA Jacob, *La guerre du cameroun. L'invention de la Franceafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2016.
- KOUNGOU Léon, Culture stratégique et concept de défense au Cameroun, Paris, l'Harmattan, 2015.
- NGAYAP Pierre Flambeau, L'opposition au Cameroun : les années de braise, villes mortes et Tripartite, Paris, l'harmattan, 1999.
- PEMBOURA Aicha, L'Élite militaire et la Formation de la culture stratégique camerounaise, Paris, l'Harmattan, 2016.
- TOUNA Mama, L'économie camerounaise. Pour un nouveau départ, Yaoundé, Afrédit, 2008.



- TOUWA Ernest Touwa, Armée et développement. Aux origines de l'armée camerounaise et de l'impact des dépenses militaires sur le développement économique (1960-1990), Tectum Verlag Marburg, 2007.

## Articles sur le Cameroun

- ABDOURAMAN Halirou, « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée », *Cultures & Conflits*, vol. 4, n° 72, 2008, pp. 57-76.
- Acaexpertise, « Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) au Cameroun : Etats des lieux et perspectives ». <https://docplayer.fr/7051417-Le-secteur-du-batiment-et-travaux-publics-btp-au-cameroun-etats-des-lieux-et-perspectives.html>, consulté le 28 avril 2019.
- AMOUGOU Gérard, BOBO BOBO René Faustin, « Ambition développementaliste, État stationnaire et extraversion au Cameroun de Paul Biya. Le projet de construction du port autonome de Kribi », *Politique africaine*, vol. 2, n° 150, 2018, pp. 29-51.
- ANAFAK Japhet, « Le mouvement nationaliste au Cameroun sous tutelle française relaté par la presse écrite de France (1945-1960) », *Présence Africaine*, vol.1-2, n° 187-188, 2013, pp. 291-313.
- AREGUEMA Jean, « Route Mora-Dabanga-Kousseri. La banque mondiale effectue la première mission d'inspection », *L'œil du Sahel*, N°1147, Novembre 2018. <https://www.camerlex.com/wp-content/uploads/2018/11/SAHEL-14112018.pdf>, consulté le 2 novembre 2020.
- ATCHA Emmanuel, « Cameroun : « la BM confie la construction d'une route transfrontalière à l'armée », *La Tribune Afrique*, Avril 2017.
- AUGÉ Axel, et TAMEGUI Christel Dior. « Le Génie militaire au Cameroun. Une force duale pour l'aménagement du territoire et le développement », *Revue internationale des études du développement*, vol. 245, n° 1, 2021, pp. 201-223.
- BALLA MESSI, « Construction des routes et BTP : l'armée s'allie aux entreprises nationales », Septembre 2017, <http://neoindependance.canalblog.com/archives/2017/09/29/35721833.html>, consulté le 6 janvier 2019.

- BATCHOM Paul Elvic, « La guerre du peuple : de la popularisation de la guerre contre Boko Haram au Cameroun », *Études internationales*, vol. 47, n° 2-3, 2016, pp. 285–304.
- BAYART Jean-François, « Chapitre V. L'état clientéliste transcédé », dans, BAYART Jean-François (dir.), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 1985, pp. 139-182.
- BIDOUNG Saint Eloi, « Il faut supprimer le poste de délégué du gouvernement », Novembre 2017,  
<https://www.camer.be/mobile/64540/30:27/cameroun-saint-eloi-bidoung-il-faut-supprimer-le-poste-de-daclacguac-du-gouvernement-cameroon.html>, consulté le 10 septembre 2020.
- COGNEAU Denis, RAZAFINDRAKOTO Mireille et ROUBAUD François ? « Le secteur informel urbain et l'ajustement au Cameroun », *Revue d'économie du développement*, vol. 4, n° 3, 1996, pp. 27-63.
- Communauté Urbaine de Douala, « Douala O Mulema. Entre infrastructure et stratégie métropolitaine, quelle place pour le projet urbain ? », 2<sup>ème</sup> atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine de Douala, 4-19 Novembre 2016.  
[https://ateliers.org/media/workshop/documents/synthese DOUALA\\_VD\\_FR.pdf](https://ateliers.org/media/workshop/documents/synthese_DOUALA_VD_FR.pdf)
- COURADE Georges, « Introduction », in COURADE Georges (dir), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp.9-35.
- COGNEAU Denis, HERRERA Javier, ROUBAUD François, « La dévaluation du franc CFA au Cameroun. Bilan et perspective », In *Economies et Sociétés, Relations économiques internationales*, Série P, vol. 1, n° 33,1996, pp. 169-203.
- DEUDJU Ghislaine I, « Le règne sans partage des multinationales du secteur des BTP », *CAVIE*, 2016.<https://www.cavie-acci.org/fr/le-regne-sans-partage-des-multinationales-du-secteur-des-btp/>, consulté le 11 avril 2020.
- DOUGUELI Georges « Reportage : Douala en Roues libres », *Jeune Afrique*, 20 novembre 2015,  
<https://www.jeuneafrique.com/mag/275903/economie/reportage-douala-en-roues-libres/>, consulté le 17 août 2019.
- DJIKE DONGMO Léonie, « Entretien et réhabilitation du réseau routier au Cameroun : Mythe ou réalité », *Nkafu Policy Institute*, 2016, pp. 1-2.

- <https://www.foretiafoundation.org/wp-content/uploads/2016/12/Reseau-Routier-Cameroun.pdf>, consulté le 19 mai 2019.
- DJIMELI Alexandre, « Cameroun : Yaoundé-Douala : les « déguerpissements » humilient et déshumanisent les habitants », *Le Messager*, 2008. <http://www.hic-gs.org/articles.php?pid=9>, consulté le 23 septembre 2019.
- EBOKO Fred et AWONDO Patrick, « L'État stationnaire, entre chaos et renaissance », *Politique africaine*, vol. 2, n° 150, 2018, pp. 5-27.
- EBOSSE Yannick, « Cameroun, inédit : la banque mondiale finance une armée », *Cameer.be*, 2017, <http://www.camer.be/61625/1:11/cameroun-inedit-la-banque-mondiale-finance-une-armee-cameroon.html>, consulté le 10 mai 2020.
- ENDONG Hervé, « Encadrement : Le Cameroun a sa bourse de sous-traitance », *Journal du Cameroun.com*. <https://www.journalducameroun.com/encadrement-le-cameroun-a-sa-bourse-de-sous-traitance/>, consulté le 11 avril 2020.
- ESSOME Manfred, « Extrême-Nord-Aménagement routier : le MINTP en mission d'évaluation », juillet 2019, <https://www.villesetcommunes.info/actu/extreme-nord-amenagement-routier-mintp-mission-devaluation/>, consulté le 02 novembre 2020.
- FOTSO Henri, « Le bilan économique de Paul Biya divise », *DW.com*, <https://www.dw.com/fr/le-bilan-%C3%A9conomique-de-paul-biya-divise/a-45439396>, consulté le 25 décembre 2020.
- MBODIAM Brice, « Route Mora-Dabanga-Kousseri : trois sous-traitants recrutés pour éviter de perdre le financement de la Banque mondiale », *Investir au Cameroun*, Mars 2020, <https://www.investiraucameroun.com/travaux-publics/0503-14143-route-mora-dabanga-kousseri-trois-sous-traitants-recrutes-pour-eviter-de-perdre-le-financement-de-la-banque-mondiale>, consulté le 02 novembre 2020.
- MESSI BALA, *Cameroun Tribune*, n°11439/7638 / 42eme année, mercredi, 27 Septembre 2017, consulté le 16 novembre 2018.
- HENDONG Hervé, « Paiement des factures : L'État se donne 60 jours pour régler tout », *Journal du Cameroun.com*, 16 août 2012. <https://www.journalducameroun.com/paiement-des-factures-letat-se-donne-60-jours-pour-regler-tout/>, consulté le 12 février 2020.
- HERERRA Janvier, « La nature de la crise financière camerounaise et les mesures prises pour la combattre : faut-il ajuster le programme d'ajustement structurel ? », in

Georges Courade (ed.). *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp. 40-51.

- KANLILI Salomon, « Cameroun-inondations : Le Mayo Danaï menacé d'engloutissement », *Le messenger*, Septembre 2013.
- KONING DE Ruben et MBAGA Jean, « Conflits pour les ressources naturelles de la péninsule de Bakassi : du global au local », *Écologie & politique*, vol. 1, n° 34, 2007, pp. 93-103.
- KOUNGOU Léon, « Comment construire la paix dans un espace post-conflituel ? Le cas de Bakassi », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 234, 2010, pp. 11-24.
- KOUNGOU Léon, « postcolonialisme et culture stratégique : le cas camerounais », *Sécurité globale*, vol. 2, n° 16, 2011, pp. 113-128.
- *Le PointAfrique*, « Paul Biya réélu président dans un pays morcelé », 22 Octobre 2018, en ligne : [https://www.lepoint.fr/afrique/election-presidentielle-cameroun-paul-biya-reelu-dans-un-pays-morcele-22-10-2018-2264882\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/election-presidentielle-cameroun-paul-biya-reelu-dans-un-pays-morcele-22-10-2018-2264882_3826.php), consulté le 22 juillet 2019.
- MAMAN Joël, « Route Mora-Dabanga-Kousseri : la Banque mondiale veut y voir clair », *Cameroun tribune*, 15 novembre 2018.  
<https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/22280/fr.html/route-mora-dabanga-kousseri-la-banque-mondiale-veut-y>, consulté le 2 novembre 2018
- NDI Marcel, « Tragédie de Gouache : Réaction du génie militaire », *Agence Presse Camerounaise (APC)*, 04 novembre 2019.  
<https://agencecamerounpresse.com/societe/soci%C3%A9t%C3%A9/trag%C3%A9die-de-gouache-r%C3%A9action-du-g%C3%A9nie-militaire.html>
- NGUELIEUTOU Auguste, « L'évolution de l'action publique au Cameroun : l'émergence de l'État régulateur », *Polis*, vol. 15, n°1 et 2, 2008.
- NGUIAMBA Ericien Pascal, « Eboulement de terrain au Cameroun (au moins 42 morts) : le Génie militaire entre en action », Novembre 2019 :
- [http://www.afriquepremiere.net/eboulement-de-terrain-au-cameroun-au-moins-42-morts-le-genie-militaire-entre-en-action/?fbclid=IwAR3bI4d2PKiM2amsiaPh2FW5-wC0jp\\_NyhGx1iwkk9ajVf2rKAPtWyoTDeY](http://www.afriquepremiere.net/eboulement-de-terrain-au-cameroun-au-moins-42-morts-le-genie-militaire-entre-en-action/?fbclid=IwAR3bI4d2PKiM2amsiaPh2FW5-wC0jp_NyhGx1iwkk9ajVf2rKAPtWyoTDeY), consulté le 10 septembre 2020.
- *Le PointAfrique*, « Paul Biya réélu président dans un pays morcelé », 22 Octobre 2018.  
[https://www.lepoint.fr/afrique/election-presidentielle-cameroun-paul-biya-reelu-dans-un-pays-morcele-22-10-2018-2264882\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/election-presidentielle-cameroun-paul-biya-reelu-dans-un-pays-morcele-22-10-2018-2264882_3826.php), consulté le 22 juillet 2019.

- NKOUSSA Jean-Marie, « [Cameroun - Travaux publics: Les entreprises étrangères contrôlent les grands projets dans l'Adamaoua](#) », *œil du sahel*, 2017. <http://neoindependance.canalblog.com/archives/2017/05/27/35325417.html>, consulté le 11 avril 2020.
- NONOS Frédéric, « Cameroun : la difficile survie des PME », *Magazinedelafrique*, Janvier 2019, <https://magazinedelafrique.com/economie/cameroun-la-difficile-survie-des-pme/>, consulté le 08 janvier 2021.
- NZESSEU Stéphane, « Voici pourquoi Mebe Ngo'o risque la prison », <https://www.agencecamerounpresse.com/politique/voici-pourquoi-mebe-ngo-o-risque-la-prison.html>, consulté le 12 novembre 2020.
- ONANA Aloys, « Cameroun : la dette publique freine 12 000 entreprises », *AFRIMAG*, n° 117, Avril 2018. <https://afrimag.net/cameroun-la-dette-publique-freine-12000-entreprises/>, consulté le 22 mars 2020.
- ONANA Aloys, « Cameroun-infrastructures : Le Génie militaire à l'assaut des routes de Douala », *Repères*, 05 février 2014.
- OWONA NGUINI Mathias Éric, « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme dans la Cemac », *Enjeux*, n° 19, 2004, pp. 9-14.
- SALLA Metoo, « Les coupeurs de route dans le septentrion camerounais », *Cahier de la pensée mili-terre*, 2018. [https://www.penseemiliterre.fr/plugins/cdec/pdf/to\\_pdf.php?entry=445](https://www.penseemiliterre.fr/plugins/cdec/pdf/to_pdf.php?entry=445), consulté le 11 mars 2021.
- SOCPA Antoine Socpa, « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun ». *Cahier d'études africaines*, n° 157, 2000, pp. 91-108.
- SOM I Joseph Désiré, « Le peuple contre l'ethnie en Afrique. Faire peuple à travers une politique des quotas d'accès ç la fonction publique au Cameroun », *Modus operandi*, Février 2015. [http://www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-1040\\_fr.html#iref:1](http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1040_fr.html#iref:1), consulté le 17 août 2019.
- TAMEKOU Raoul, « Programme National de Gouvernance (2006-2010) et modernisation administrative. Le Cameroun à l'heure du Nouveau Management Public », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 74, n° 2, 2008, pp. 235-252.

- TCHEKOTE Hervé et NGOUANET Chrétien, « Périurbanisation anarchique et problématique de l'aménagement du territoire dans le périurbain de Yaoundé », in BOGAERT Jan et HALLEUX Jean-Marie, *Territoires périurbains. Développement, enjeux et perspectives dans les pays du sud*, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux, 2015, pp. 259-270.  
<file:///C:/Users/leno/AppData/Local/Temp/PriurbanisationanarchiqueetproblmatiqueedelamangementduterritoiredanslepriurbaindeYaound.pdf>, consulté le 18 mars 2021.
- TEBUCHE Mathieu, « Triste bilan au Cameroun », *Le monde diplomatique*, mars 2008.  
<https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2008-03-04-Cameroun>, consulté le 28 février 2019.
- TIOUINE Joane, « Cameroun : Les comités de vigilance contre Boko Haram, de la défense à l'attaque » *Le Monde Afrique*, Juillet 2016.  
[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/20/cameroun-les-comites-de-vigilance-contre-boko-haram-de-la-defense-a-l-attaque\\_4972366\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/20/cameroun-les-comites-de-vigilance-contre-boko-haram-de-la-defense-a-l-attaque_4972366_3212.html), consulté le 15 mars 2019.
- WADJA KEMAJOUET Pokam et SUNDERLIN William, « L'impact de la crise économique sur les populations, les migrations et le couvert forestier du Sud-Cameroun », *Occasional paper*, n° 25, 1999.  
[https://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/OccPapers/OP-25.pdf](https://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-25.pdf)
- WAMAL Guillaume, « L'épreuve de la corruption et de la concurrence déloyale », Bulletin de liaison de l'Association Nationale des Entreprises de l'Entretien Routier, des Bâtiments et des travaux publics du Cameroun, n° 002, Juillet, Août, Septembre 2012.
- WELLENG Dilian, « Publication : les grandes réalisations nous parlent », *Cameroun Tribune*, mai 2018.  
<https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/19034/fr.html/publication-les-grandes-realizations-nous-parlent>, consulté le 25 décembre 2020.
- YEMMAFOUO Aristide et al, « Infrastructures de transport et destin des territoires frontaliers du Sud-Ouest camerounais : cas de Mamfé et sa région », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Juillet-Septembre 2012. <http://journals.openedition.org/com/6663>, consulté le 18 mars 2019.

- ZOUYA MIMBANG Lucie, « Le Cameroun, au seuil de l'émergence ? De la lisibilité des séries statistiques du Produit Intérieur Brut (1950-2009) », *Présence Africaine*, vol. 1, n° 185-186, 2012, pp. 287-309.

## **Articles sur la sécurité et sur l'armée**

- ABDINI Pascaline, « La reconversion des militaires : enjeux, contraintes et succès », *Revue Défense Nationale*, n° 749, Avril 2012, pp.75-78.
- ABDULAHY Abdille, « Le coût caché de la campagne d'Al-Shaabab dans le Nord-est du Kenya », *International Crisis Group*, Avril 2019.  
<https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/kenya/hidden-cost-al-shabaabs-campaign-north-eastern-kenya>, consulté le 25 mars 2020.
- ABUL-MAGD Zeinab, « l'armée et l'économie en Egypte », Juillet 2013.  
<https://www.jadaliyya.com/Details/28978>, consulté le 15 mars 2020.
- ALAIN-CLEMENT Pierre, « Le terrorisme est une violence politique comme les autres. Vers une normalisation typologique du terrorisme », *Etudes Internationales*, vol. 45, n° 3, Septembre 2014, pp. 355-378.
- AMVANE Gabriel, « Enjeux et perspectives de la reconstruction de l'Etat malien », *Civitas Europa*, vol. 2, n° 31, 2013, pp. 219-231.
- ANKERSEN Christopher, « interrogeting civil-military coopération », in ANKERSEN Christopher (dir.), *Civil military coopération in post-conflict opérations. Emerging theory and practice*, London and New York, Routledge, edition 1, 2009, pp.1-11.
- ANMUTH Sophie, « L'armée et le pouvoir en Egypte jusqu'à Hosni Moubarak », *Les clés du moyen orient*, 2011,  
<https://www.lesclesdumoyenorient.com/L-armee-et-le-pouvoir-en-Egypte-jusqu-a-Hosni-Moubarak.html>, consulté le 14 juillet 2020.
- ANTONIOLI Manola et CHARDEL Pierre-Antoine, « Reterritorialisation et obsession sécuritaire dans la mondialisation », *L'Homme & la Société*, vol. 3-4, n° 165-166, 2007, pp. 177-188.

- ANTIL Alain et LEBOEUF Aline, « États fragiles et terrorisme, un lien ambigu », in CHATAIGNER Jean-Marc et MAGRO Hervé (dir.), *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007. pp.191-312.
- AUBERTIN Sarah, « Le développement. Un défi aux relations entre forces armées et organisations civiles en Afghanistan », *Cahier de la recherche doctrinale*, n° 1, 2010.
- AUGÉ Axel, 2017, « Les Forces de défense dans un monde en mutations : entre réforme et modernisation », *Revue des Forces de Défense Gabonaises*, n° 23, pp. 8-10.
- AUGÉ Axel, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique subsaharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 218, 2006, pp. 49-67.
- AUGÉ Axel, « Des forces civilo-militaires en Afrique. Une autre méthode pour sortir de la violence », in AUGÉ Axel Augé et KLAOUSEN Patrick (dir.), *Réformer les armées africaines. En quête d'une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, 2010, pp. 13-24.
- AUGÉ Axel, « Les « corps habillés » et les pratiques de répression ordinaire au Gabon : Perpétuation d'un ethos postcolonial et désespérance sociale de la troupe » dans *Pouvoirs anciens, pouvoirs modernes de l'Afrique d'aujourd'hui*, Presses universitaires de Rennes, 2015. pp. 209-219.
- AUGÉ Axel, « Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire », *Le Maintien de la paix*, n° 102, Août 2011, <https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/No102internet.pdf>, consulté le 5 mars 2018.
- AUGÉ Axel, « Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire », *Bulletin du maintien de la paix*, n° 102, 2011.
- AUGÉ Axel, « Les soldats de la paix en Afrique subsaharienne. Entre action militaire et logique politique », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 1, n° 229, 2008, pp. 43-53.
- AUGÉ Axel, « Les Forces de Défense dans un monde en mutations : entre réforme et modernisation », *Revue Gabon défense*, n° 8, Août 2017, pp. 10-16.
- AUGÉ Axel et GNANGUENON Amandine, « Introduction au thème : de l'institutionnalisation de l'armée dans l'appareil d'État », *Les Champs de Mars*, vol. 3, n° 28, 2015, pp. 7-17.
- AUGÉ Axel, « Les Forces de Défense dans un monde en mutations : entre réforme et modernisation », in revue *Gabon défense*, n° 8, août 2017, pp. 10-16.



- AUGÉ Axel, « L'unité du Génie militaire et l'intimidation armée au Gabon : Les motivations professionnelles du racket des « gens d'armes » », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 22, n° 1, pp. 33-58.
- AXWORTHY Lloyd, « La sécurité humaine. La sécurité des individus dans un monde en mutation », *Politique étrangère*, vol. 64, n° 2, 1999, pp. 333-342.
- AYISSI Anatole, « Ordre militaire et désordre politique en Afrique », *Le Monde diplomatique*, Janvier 2003, pp. 20-21.
- BAKER Bruce et SCHEYER Eric, « Multi-layered justice and security delivery in post-conflict and fragile states » in *Conflict, Security & Development*, vol. 7, n° 4, 2007 pp. 503 –528.
- BALZACQ Thierry, « A Theory of Securitization: Origins, Core Assumptions, and Variants », in BALZACQ Thierry (ed.), *Securitization Theory: How Security Problems Emerge and Dissolve*, collection PRIO New Security Studies, Routledge, 2010.
- BANGOURA Dominique, « État et sécurité en Afrique », *Politique Africaine*, n° 61, 1996.
- BASTY Florence, « La sécurité humaine : un renversement conceptuel pour les relations internationales », *Raison politiques*, vol. 4, n° 32, 2008, pp. 35-57.
- BARBARA Jankowski, « Les relations armées-société en France », *Pouvoirs*, vol. 2, n° 125, 2008, pp. 93-107.
- BARDIES Laure, « Du concept de spécificité militaire », *L'Année sociologique*, vol. 61, n° 2, 2011, pp. 273-295.
- BASSOU Abdelhak, « Architecture Africaine de Paix et de Sécurité : Pertinence dans la conception et difficultés dans les réalisations », *OCP Policy Center*, 2017, <https://www.policycenter.ma/sites/default/files/OCPPC-PB1709.pdf>
- BOËNE Bernard, « Permanence et relativité de la spécificité militaire », dans BOËNE Bernard, *La spécificité militaire*, Actes du colloque de Coëtquidan, Paris, Armand Colin, 1990.
- BOËNE Bernard, « La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 4, 2003, pp. 647-693.
- BOËT Claire, « vers la rupture du lien armée-nation ? », *Pensée mili-terre*, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement, [https://www.penseemiliterre.fr/vers-la-rupture-du-lien-armee-armee-338\\_1013077.html](https://www.penseemiliterre.fr/vers-la-rupture-du-lien-armee-armee-338_1013077.html), consulté le 12 juillet 2017.

- BOUDET Franck « Action et identité militaires aujourd'hui », *Inflexions*, vol. 13, n° 1, 2010, pp. 105-116.
- BOULANGER Philippe, « Renseignement géographique et culture militaire », *Hérodote*, vol. 1, n° 140, 2011, pp. 47-63.
- BOULANGER Philippe, « Chapitre 4 - Les nouvelles dynamiques des conflits armés », in BOULANGER Philippe, *Géographie militaire et géostratégie. Enjeux et crises du monde contemporain*, sous la direction de Boulanger Philippe (dir), Paris, Armand Colin, 2015, pp. 105-146.
- BOULANGER Philippe, « Chapitre 5 - Le développement des zones grises », in BOULANGER Philippe (dir.), *Géographie militaire et géostratégie. Enjeux et crises du monde contemporain*, Paris, Armand Colin, « U », 2015, pp. 147-172.
- Brigade de renseignement, « Renseignement militaire et intelligence géographique », *CODEX*, n° 12, Mai 2015,  
[https://www.asafrance.fr/images/15\\_05\\_23\\_CODEX\\_MAI\\_Codex-De\\_linformation\\_%C3%A0\\_laction-n12\\_05\\_2015-1.pdf](https://www.asafrance.fr/images/15_05_23_CODEX_MAI_Codex-De_linformation_%C3%A0_laction-n12_05_2015-1.pdf), consulté le 31 mars 2021.
- BRUNET-LA RUCHE Bénédicte, « « Discipliner les villes coloniales » : la police et l'ordre urbain au Dahomey pendant l'entre-deux-guerres », *Criminocorpus*, 2012,  
<http://journals.openedition.org/criminocorpus/1678>, consulté le 02 août 2019.
- CAD, Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques, OCDE, 2004,  
<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264007895-fr.pdf?expires=1620209846&id=id&acname=guest&checksum=3C154610FC0F3C4F88BA18D627F2A94A>
- CAPLOW Théodore et VENESSION Pascal, *Sociologie militaire*, Paris, Armand colin, 2000.
- CART Henri-Philippe, « Guerres africaines en perspective : la refondation ardue d'États en plein désarroi », *Cités*, vol. 4, n° 24, 2005, pp. 63-84.
- CATTARUZZA Amaël, « « Zones grises », interstices durables de la carte politique ? Relecture critique d'un concept géopolitique », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 1, n° 89, 2012, pp. 104-120.
- CHARLIER Marie Dominique, « La protection du territoire national par l'armée de terre. Fondements, limites et perspectives », *Focus stratégique*, n° 18, Novembre, 2009,

[https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/fs18charlier\\_1.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/fs18charlier_1.pdf), consulté le 10 juillet 2019.

- CLECH Bernard « Un lien armée-nation fort ou la survie de l'armée », *Cahier de la pensée mili-terre* », 2018, [https://www.penseemiliterre.fr/plugins/cdec/pdf/to\\_pdf.php?entry=344](https://www.penseemiliterre.fr/plugins/cdec/pdf/to_pdf.php?entry=344), consulté le 5 mai 2019.
- COULON Jocelyn et al, *Qu'est-il advenu du maintien de la paix. L'avenir d'une tradition*, Institut canadien de la défense et des affaires étrangères, 2010, [http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/416~v~Qu\\_estil\\_advenu\\_du\\_maintien\\_de\\_la\\_paix\\_L\\_avenir\\_d\\_une\\_tradition.pdf](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/416~v~Qu_estil_advenu_du_maintien_de_la_paix_L_avenir_d_une_tradition.pdf), consulté le 15 juin 2019.
- COOREN Nathalie et KLIGENTHAL, « Une redéfinition du rôle des armées face à de nouvelles menaces dans un monde interdépendant... », [http://www.irenees.net/bdf\\_fiche-conclusions-2\\_fr.html](http://www.irenees.net/bdf_fiche-conclusions-2_fr.html), consulté le 10 janvier 2021.
- COURTIN Nicolas, Hugon Philippe et Le Gouriellec Sonia, « Contours, entours et détours des armées en Afrique. Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 260, 2016, pp. 15-25.
- CRETIEZ Xavier, « Les attentats du 11 Septembre : Le terrorisme entre rupture et continuité », in *Annuaire Français de Relations Internationales*, Bruxelles, Bruylant, <http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/crettiez2002.pdf>, consulté le 05 octobre 2019.
- DAVID Charles Philippe, « Chapitre 11. Les soldats de la paix », in DAVID Charles-Philippe (dir.), *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, « Les Manuels de Sciences Po », 2013, pp. 341-376.
- DAVID Charles-Philippe David, « Chapitre 2. La sécurité de l'état ou le « domaine réservé » » in DAVID Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie* (dir.), Paris, Presses de Sciences Po, « Les Manuels de Sciences Po », 2013, pp. 67-96.
- DANON Éric, « Terrorisme islamiste : c'est parti pour durer », *Sécurité globale*, vol. 3, n° 7, 2016, pp. 87-108.
- DEBOS Marielle, « Chapitre IV. Rébellion, réintégration, désertion », dans DEBOS Marielle (dir.), *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris, Karthala, « Les Afriques », 2013, pp. 131-159.

- DE HAYNIN DE BRY Guy, « La réforme des armées de l’Afrique subsaharienne. Mythe ou réalité » in AUGÉ Axel Augé et KLAOUSEN Patrick (dir.), *Réformer les armées africaines. En quête d’une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, 2010, pp. 27-46.
- DE BAZOUGES Hughes, « La légion des volontaires africains de développement », dans AUGÉ Axel et KLAOUSEN Patrick (dir.), *Réformer les armées africaines, en quête d’une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, 2010, pp. 151-159.
- DELFOLIE David, « Le service national en Malaisie. Un instrument emblématique de la nouvelle politique communautaire de l’Etat », in PORTERET Vincent (dir) *La défense. Acteur, légitimité, mission : Perspectives sociologiques*, Paris, l’Harmattan, 2007, pp. 105-117.
- DEVIN Guillaume, « La globalisation de la sécurité », dans DEVIN Guillaume, *Un seul monde. L’évolution de la coopération internationale*, Paris, C.N.R.S. Editions, « Débats », 2014, pp. 37-49.
- DI CHIARA Jean-François, « Réserve et actions civilo-militaires » in Pierre Peigney, *La gestion des sorties de crise. Actions civilo-militaires et opérations de reconstruction*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense, 1998, pp. 51-54.
- DUBUISSON François, « La définition du « terrorisme » : débats, enjeux et fonctions dans le discours juridique », *Confluences Méditerranée*, vol. 102, n° 3, 2017, pp. 29-45.
- DUMOULIN André, « La restauration des forces armées », *Courier hebdomadaire du CRISP ?* vol. 38, n° 1383-1384, 1992, pp. 1-7.
- ESMENJAUD Romain et BENEDIKT Franke, « Qui s’est approprié la gestion de la paix et de la sécurité en Afrique ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 75, n° 3, 2009, pp. 37-46.
- ESSONO OVONO Alexis, « Armée et démocratie en Afrique, une relation ambivalente à normaliser », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 242, 2012, pp. 120-121.
- FERRAS Patrick, « La CARIC et le débat d’idées au sein de l’Union africaine », *IRIS*, 2020. <https://www.iris-france.org/148169-la-caric-et-le-debat-didees-au-sein-de-lunion-africaine/>, consulté le 29 novembre 2020.
- FRONTIER Marc, « Des armées africaines, comment et pour quoi faire ? », *Outre terre*, vol. 2, n° 11, 2005, pp. 347-374.
- GABRIELLI, Lorenzo, « Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l’Union européenne avec l’Afrique. Un essai d’analyse. », *Politique européenne*, vol. 2, n° 22, 2007, pp. 149-173.

- GAHO Gregory, *Les Transformations des armées. Enquête sur les relations civilo-militaires en France*, Paris, La Maison des sciences de l'Homme, 2016.
- GAULME François, « Consolider les Etats fragiles », *Études*, n° 6, Tome 412, 2006, pp. 729-740.
- GAULME François, « La sécurité humaine. Nouveau paradigme dans la sociologie militaire en Afrique », in AUGÉ Axel Augé et KLAOUSEN Patrick (dir), *Réformer les armées africaines. En quête d'une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, 2010. pp. 161-173.
- GAYRAUD Jean-François et SENAT David, « Le terrorisme », dans GAYRAUD Jean-François éd., *Le terrorisme*. Presses Universitaires de France, 2006, pp. 12-47.
- GENIEYS William, JOANA Jean et SMITH Andy, *Professionnalisation et condition militaire : une comparaison France/Grande-Bretagne*, Rapport de recherche, Centre d'Etudes en Science Sociale de la Défense C2SD. 2000, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01405121/document>, consulté le 29 juin 2019.
- GINET Pierre, « Les restructurations militaires en Lorraine : enjeux d'aménagement à différentes échelles », *Revue Géographie de l'Est*, vol. 51, n° 1-2, 2011.
- GIRARDET Raoul, « Janowitz (Morris). The professional soldier : a social and political portrait », *Revue française de science politique*, vol. 12, n°3, 1962, pp. 736-738, [https://www.persee.fr/doc/rfsp\\_0035-2950\\_1962\\_num\\_12\\_3\\_403391\\_t1\\_0736\\_0000\\_002](https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1962_num_12_3_403391_t1_0736_0000_002), consulté le 14 septembre 2019.
- GIROT Jen-Claude, « Réserves et enjeux de la coopération civilo-militaire », in PEIGNEY Pierre, *La gestion des sorties de crise. Actions civilo-militaires et opérations de reconstruction*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense, 1998, pp. 55-59.
- GONIN François, « Du nouveau lien armée-nation », *Pensée Mili-terre*, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement. [https://www.penseemiliterre.fr/du-nouveau-lien-nation-armee\\_332\\_1013077.html](https://www.penseemiliterre.fr/du-nouveau-lien-nation-armee_332_1013077.html), consulté le 4 janvier 2020.
- GROS Frédéric, CASTILLO Monique et GARAPON Antoine, « De la sécurité Nationale à la sécurité humaine », *Raison politique*, vol. 4, n° 32, 2008, pp. 5-7.
- HALINI Claude, « Egypte : l'armée, capitaine d'industrie », *Libération*, 4 Mars 2019, [https://www.liberation.fr/planete/2019/03/04/egypte-l-armee-capitaine-d-industrie\\_1712980/](https://www.liberation.fr/planete/2019/03/04/egypte-l-armee-capitaine-d-industrie_1712980/), consulté le 18 avril 2020.

- HARDING Henry, « L'empire militaro-économique égyptien », *Mondialisation.ca*, <https://www.mondialisation.ca/lempire-militaro-economique-egyptien/5519296>, consulté le 10 mars 2020.
- HELFTER Caroline, « Contrepoint - Le Service militaire adapté : le chaînon manquant entre l'école et l'emploi ? », *Informations sociales*, vol. 6, n° 186, 2014, pp. 81-81.
- HAYSOM Simone, « Civil–military coordination: the state of the debate » in *Civil-military coordination, Humanitarian exchange*, n° 56, January 2013, pp. 3-4. [https://odihpn.org/wp-content/uploads/2013/01/HE\\_56.pdf](https://odihpn.org/wp-content/uploads/2013/01/HE_56.pdf)
- HUGON Philippe, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 218, 2006, pp. 33-47.
- Human Rights Watch They are making us into slaves, not educating us. How indefinite conscription restricts young people's rights, 2019. [https://www.hrw.org/sites/default/files/report\\_pdf/eritrea0819\\_web.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/eritrea0819_web.pdf), consulté le 14 mai 2019.
- JACOME Francine, « Du rôle des militaires dans la politique et l'économie au Vénézuéla ». <https://www.barril.info/fr/actualites/du-role-des-militaires-dans-la-politique-et-l-economie-au-venezuela>, consulté le 15 mars 2020.
- JANKOWSKI Barbara, « Les relations armées-société en France », *Pouvoirs*, vol. 125, n° 2, 2008, pp. 93-107.
- JEAN Joana, « La démocratie face à ses militaires. Où en est l'analyse des relations civils-militaires ? », *Revue Française de Sociologie*, vol. 48, n° 1, 2007, pp. 133-159.
- JEAN Joana, « Le contrôle démocratique des militaires », in JOANA Jean (dir.), *Les armées contemporaines*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2012, pp. 243-295.
- JOBARD Fabien, « La militarisation du maintien de l'ordre, entre sociologie et histoire », *Déviance et Société*, vol. 32, n° 1, 2008, pp. 101-109.
- KALDOR Mary, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère*, n° 4, Hiver, 2006, pp. 901-914.
- KASRA Mofarah, « Confusion humanitaire en Irak », in *Guerre en Irak : Au péril de l'ingérence humanitaire, humanitaire*, n° 8, Automne, 2003, pp. 35-41.
- KAYA Sümbül, « Conscription et sentiment patriotique : le cas de l'armée turque », *Critique internationale*, vol. 58, n° 1, 2013, pp. 35-51.

- KLAOUSEN Patrick, « L'APSA : Un sous-produit du rapport homothétique entre l'UE et l'UA », in FAU-NOUGARET Matthieu et IBRIGA Luc Marius, « L'Architecture de Paix et Sécurité en Afrique, Bilan et perspectives », Paris, l'Harmattan, 2014, pp. 279-292.
- KLAOUSEN Patrick, « conclusion. Réforme des armées africaines et État de droit : Promouvoir le primat du politique sur les solutions techniques », in AUGÉ Axel et KLAOUSEN Patrick (dir.), *Réformer les armées africaines, en quête d'une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, 2010, pp. 207-222.
- KONADJE Jean Jacques, « Défense/Sécurité en Afrique. Quel couple ? », 25 Mai 2014. <https://www.diploweb.com/Defense-Securite-en-Afrique-quel.html>
- LACOSTE Yves, « La géopolitique et les rapports de l'armée et de la nation », *Hérodote*, vol. 1, n° 116, 2005, pp. 5-21.
- LACOSTE Yves, « Renseignement et intelligence géographique », *Hérodote*, vol. 1, n° 140, pp. 3-8.
- LANXADE Jacques, « De la conscription à l'armée professionnelle », *Études*, Tome 402, n° 3, 2005, pp. 321-331.
- LARZILLIERE Pénélope, « La « réforme du secteur de la sécurité ». Généalogie critique du discours sécurité et développement », *Revue Tiers Monde*, vol. 3-4, n° 226-227, 2016, pp. 147-170.
- LAVROFF Dimitri-Georges, « Régimes militaires et développement politique en Afrique noire », *Revue française de science politique*, 22<sup>e</sup> année, n° 5, 1972. pp. 973-991.
- LE BŒUF Aline, « Qu'est-ce qu'une bonne réforme du secteur de sécurité ? » *Note de L'Institut français des relations internationales et de l'OCP Policy Center*, 1997. [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/leboeuf\\_reforme\\_secteur\\_securite\\_2017.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/leboeuf_reforme_secteur_securite_2017.pdf)
- LECOINTRE François, « Pour une culture armée », *Inflexions*, n° 11, Juin-Septembre 2009, <https://www.institut-jacquescartier.fr/tags/civilianisation/>, consulté le 14 septembre 2019.
- LECOUTRE Delphine, « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 212, 2004, pp. 131-162.

- LEGER Jean François, « Redevenir civil : un changement d'identité qui ne va pas de soi », *Les Champs de Mars*, vol. 9, n°1, 2001, pp. 97-110.
- *Le Monde*, « « L'armée tire à belles réelles » : au Bénin, affrontements entre militaires et manifestants », 14 Juin 2019. [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/14/au-benin-l-armee-tire-a-balles-reelles-les-violences-sont-extremes\\_5476343\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/14/au-benin-l-armee-tire-a-balles-reelles-les-violences-sont-extremes_5476343_3212.html), consulté le 13 mai 2019.
- LE GOURIELLEC Sonia, « La participation des forces armées africaines aux opérations de maintien de la paix. Une nouvelle manifestation des stratégies d'extraversion ? », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 260, 2016, pp. 83-86.
- LETONTURIER Eric, « Reconnaissance, institution et identités militaires », *L'Année sociologique*, vol. 62, n° 2, 2011, pp. 323-350.
- LYAUTEY Hubert Lyautey, « Du rôle social de l'officier », *Revue des Deux Mondes*, Paris, 1891, Mai 2018, [https://fr.wikisource.org/wiki/Du\\_r%C3%B4le\\_social\\_de\\_l%E2%80%99officier](https://fr.wikisource.org/wiki/Du_r%C3%B4le_social_de_l%E2%80%99officier), consulté le 10 juin 2020.
- LIFFRAN Olivier, « RDC : Un rapport de l'ONU dénonce la répression tous azimuts des manifestations », *Jeune Afrique*, 20 mars 2018, <https://www.jeuneafrique.com/543956/societe/rdc-un-rapport-des-nations-unies-denonce-la-repression-tous-azimuts-des-manifestations/>, consulté le 08 août 2019.
- MACLEOD Alex, « Les études de sécurité. Du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, Vol. 2, n° 54, 2004, PP. 13-54.
- MAGNAN Pierre, « Le poids économique de l'armée a-t-il pesé dans le coup d'État en Egypte ? », *franceinfo : Afrique*, [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/egypte/le-poids-economique-de-l-armee-a-t-il-pese-dans-le-coup-d-etat-en-egypte\\_3071085.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/egypte/le-poids-economique-de-l-armee-a-t-il-pese-dans-le-coup-d-etat-en-egypte_3071085.html), consulté le 10 mars 2020.
- MAKKI Sami, « Militarisation de l'humanitaire : les enjeux de l'intégration civilo-militaire dans l'appareil de sécurité nationale américaine », dans *Guerre en Irak : Au péril de l'ingérence humanitaire*, n° 8, Automne, 2003, pp. 88-107.
- MARY Sylvain, « La genèse du service militaire adapté à l'Outre-Mer. Un exemple de rémanence du passé colonial dans la France des années 1960 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 4, n° 132, 2016, pp. 97-110.
- MASSON Michel, « Les défis du renseignement militaire », *Sécurité globale*, vol. 2, n° 4, 2008, pp. 9-18.



- MATIN Michel-Louis, « Constitutionnalisme et contrôle politique des militaires en Afrique francophone », *Res Militaris*, vol. 5, n° 2, Été-Automne 2015.  
[http://resmilitaris.net/ressources/10223/00/res\\_militaris\\_article\\_martin\\_constitutionnalisme\\_etcontr\\_le\\_politique\\_des\\_militaires\\_en\\_afrique\\_francophone.pdf](http://resmilitaris.net/ressources/10223/00/res_militaris_article_martin_constitutionnalisme_etcontr_le_politique_des_militaires_en_afrique_francophone.pdf), consulté le 10 janvier 2020.
- MEGER Sara, « Rape of the Congo: Understanding sexual violence in the conflict in the Democratic Republic of Congo », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 22, n° 2, 2010, pp. 119-135.
- MICHAUD Nelson, « Souveraineté et sécurité. Le dilemme de la politique étrangère canadienne dans l'après 11 septembre », *Etudes Internationales*, vol. 33, n° 4, 2002, pp. 647-666.
- MUELLER John, « Vers la fin de la guerre ? », *Politique étrangère*, n° 4, Hiver 2006, pp. 863-875.
- MILLET Jean-Hilaire, « Quelle place pour l'honneur dans la tactique ? », *Inflexions*, vol. 13, n° 1, 2010, pp. 87-91.
- N'DIMINA-MOUGALA Antoine-Denis, « Les conflits africains au XX<sup>ème</sup> siècle. Essai de typologie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 1, n° 225, 2007, pp. 121-131.
- NOGUES Thierry, « Armées et missions de sécurité intérieure : la spécificité militaire en question. Réflexions tirées d'une enquête sociologique », *Les Champs de Mars*, vol. 2, n° 10, 2001, pp. 103-134.
- NYE Joseph et LYNN-JONES Sean M., « International security studies: a report of a conference on the state on the field », in *International security*, vol. 12, n° 4, pp. 5-27.
- OUEDRAOGO Emile, « Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique », *Centre d'Etudes Stratégique de l'Afrique*, Juillet 2010, pp. 40-41.  
<https://africacenter.org/wp-content/uploads/2016/06/ARP06FR-Pour-la-professionnalisation-des-forces-arm%C3%A9es-en-Afrique.pdf>, consulté le 25 juillet 2018.
- PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Boko Haram et la mise en récit du terrorisme au « Sahelistan ». Une perspective historique », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 255, 2015, pp. 21-41.
- PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Boko Haram, une exception dans la mouvance djihadiste ? », *Politique étrangère*, n° 2, Été, 2015, pp. 147-158.

- PERREON Stéphane, « La pelle et le fusil. La contribution militaire aux travaux publics en Bretagne à la fin de l'ancien régime », *Revue historique des armées*, n° 249, 2007, pp. 114-123. <https://journals.openedition.org/rha/1023#notes>, consulté le 20 mars 2018.
- PORTERET Vincent, « Peut-on en finir avec le « lien armée-nation » ? A propos des origines, de la persistance et de l'avenir d'une exception française », in PORTERET Vincent (dir.), *La défense. Acteur, légitimité, mission : Perspectives sociologiques*, Paris, l'Harmattan, 2007, pp. 89-103.
- RAMEL Frédéric, « La sécurité humaine : une valeur de rupture dans les cultures stratégiques au Nord ? », *Études internationales*, vol. 34, n° 1, 2003, pp. 79-104.
- Réseau Impact, « Les inégalités sont-elles facteur de fragilité ? », in CHATAIGNER Jean-Marc et MAGRO Hervé (dir.), *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, pp. 75-89.
- SAMI Makki, « Les enjeux de l'intégration civilo-militaire aux États-Unis. Regards d'un sociologue embarqué dans les nouveaux réseaux hybrides », *Politique américaine*, vol. 2, n° 17, 2010, pp. 27-48.
- TADJBAKHSI Shahrbanou, « La fragilité de l'État vue sous l'angle de la sécurité humaine », in CHATAIGNER Jean-Marc et MAGRO Hervé (dir.), *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, pp. 508-537.
- TAMEGUI Christel Dior, « Le dispositif sécuritaire de l'Union Africaine à l'épreuve des nouvelles menaces : une nécessaire expérimentation du concept de forces duales. In Guy Mvulle et Laurent Zang, *L'Union Africaine quinze ans après*, Paris, l'Harmattan, 2017, pp. 31-43.
- TEWFIK Aclimandos, « De l'armée égyptienne. Éléments d'interprétation du « grand récit » d'un acteur-clé du paysage national », *Revue Tiers Monde*, vol. 2, n° 222, 2015, pp. 85-102.
- TIQUET Romain, « Service civique et développement au Sénégal. Une utopie au cœur des relations entre armée et pouvoir politique (1960-1968) », *Afrique contemporaine*, vol. 260, n° 4, 2016, pp. 45-59.
- TISSERON Antonin, « « La guerre au sein des populations » : un nouveau paradigme stratégique ? », *Les Champs de Mars*, vol. 1, n° 20, pp. 19-33.

- THIRIOT Céline, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n° 1, 2008, pp. 15-34.
- THOMANN Jean Claude, « spécificité et cœur de métier », *Theatrum Belli*, juillet 2017. <https://theatrum-belli.com/specificite-et-coeur-de-metier/>, consulté le 04 mars 2019.
- TROMBERT Christophe, « Les Sections administratives spécialisées et la fusion du social et du sécuritaire en matière de contrôle social : bienfaisance, répression et sciences sociales : des Sections Administratives Spécialisées pendant la guerre d'Algérie à l'articulation du social et du sécuritaire dans la politique de la ville aujourd'hui », 2013. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00718804v3/document>, consulté le 10 mai 2020.
- VALEYRE Bertrand, « Gagner les cœurs et les esprits ». Origine historique du concept et application actuelle en Afghanistan, Cahier de la recherche doctrinale, Paris 15 juin 2010, <https://fr.calameo.com/read/00000977906c791ca523f>, consulté le 25 octobre 2018.
- VERSTAPPEN Caroline, « Les droits sociaux des militaires », *Pouvoirs*, vol. 125, n° 2, 2008, pp. 109-120.
- VIRCOULON Thierry, « Pour en finir une bonne fois pour toute avec la réforme du secteur de sécurité : l'armée burundaise, de la « success story », communication au colloque international de l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM), (5 et 6 octobre 2016) sur *Les nouveaux visages des armées africaines*.
- VITALIS Joseph, « La réforme du secteur de sécurité en Afrique. Contrôle démocratique de la force publique et adaptation au réalités du continent », *Afrique Contemporaine*, vol. 1, n° 2019, 2004, pp. 65-79.
- VOGET G. Benrhard, « Civil-military coopération of the German armed forces. Theoretical approach and contemporary practice in Kosovo », in ANKERSEN Christopher (dir.), *Civil military coopération in post-conflict operations. Emerging theory and practice*, London and New York, Routledge, edition 1, 2009, pp. 143-172.
- WALT Stephen, «The renaissance of security studies », *International studies quarterly*, vol. 35, n° 2, 1991, pp. 211-239.
- WARNER Jason et KAI M. Thaler., « Dynamique et diversité des armées africaines. Etat des connaissances », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 260, 2016, pp. 27-44.

- WULF Herbert, « Réforme du secteur de la sécurité dans les pays en développement et les pays en transition », *Berghof research center*, [https://www.berghoffoundation.org/fileadmin/redaktion/Publications/Handbook/Dialogue\\_Chapters/french\\_wulf\\_dialogue2.pdf](https://www.berghoffoundation.org/fileadmin/redaktion/Publications/Handbook/Dialogue_Chapters/french_wulf_dialogue2.pdf), consulté le 30 octobre 2018.

## Articles sur les politiques publiques et la théorie institutionnaliste

- ALCARAS Jean-Robert et al, « La « performance sociale » comme horizon ? Les directeurs départementaux de l'aide et de l'action sociales et leurs perceptions de la managérialisation », *Revue française d'administration publique*, vol. 140, n° 4, 2011, pp. 757-771.
- BELAN Daniel, « Néo-institutionnalisme historique et politiques sociales : une approche sociologique », *Politique et sociétés*, vol. 21, n° 3, 2002, pp. 21-39.
- BOUCHAT Emmanuel et STARQUIT Olivier, « La managérialisation des services publics. Un pas vers la modernité ou un ver dans le fruit », *Baricade*, 2012, [http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2013manu\\_-\\_olivier\\_-\\_managerialisation.pdf](http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2013manu_-_olivier_-_managerialisation.pdf), consulté le 30 mars 2020.
- BRUNO Isabelle, « La déroute du « benchmarking social ». La coordination des luttes nationales contre l'exclusion et la pauvreté en Europe », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 1, n° 5, 2010, pp. 41-61.
- CHAILLEUX Sébastien, « Le rapport, un instrument d'action publique. La controverse sur le gaz de schiste au prisme des rapports officiels », *Politique et Sociétés*, vol. 38, n° 2, 2019, pp. 3-26.
- DARBON Dominique, « Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques ?. Entre routine anti-politique et ingénierie politique contextuelle », *Revue française d'administration publique*, vol. 1, n° 105-106, 2003, pp. 135-152.
- DARBON Dominique et Al, Un état de littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique, Agence Française de Développement, n° 98, Février, 2019, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02531751/document>,
- DELORI Mathias, « Néo-institutionnalisme du choix rationnel », in BOUSSAGUET Laurie et al, *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses des sciences po, 2019, pp. 375-382.

- DE MAILLARD Jacques et KÜBLER Daniel, « Chapitre 5. Les institutions comme déterminants des politiques publiques », dans DE MAILLARD Jacques et KÜBLER Daniel (dir.), *Analyser les politiques publiques*. FONTAINE, Presses universitaires de Grenoble, pp. 137-166.
- DI MAGGIO Paul, « Interest and Agency in Institutional Theory » in Zucker L.G. (eds.), *Institutional Patterns and Organizations*, Cambridge, MA: Ballinger, 1988, pp. 3-21.
- DIMAGGIO Paul et WALTER Powell, « The Iron-Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Field », *American Sociological Review*, vol. 48, n° 2, 1983, pp. 147- 160.
- ETTORCHI-TARDY Amina, LEVIF Marie et MICHEL Philippe, « Le benchmarking : une méthode d'amélioration continue de la qualité en santé », *Pratiques et Organisation des Soins*, vol. 42, n° 1, 2011, pp. 35-46.
- FOUQUET Annie, « L'Évaluation des politiques publiques. Concepts et enjeux », in TROSA Sylvie (dir.), *Évaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique : Une perspective internationale*. Nouvelle édition, Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, 2009, pp. 21-33.
- GABAS Jean-Jacques. « Acteurs et politiques publiques », *Mondes en développement*, vol. 124, n° 4, 2003, pp. 33-47.
- GERSTLE Jacques, « Chapitre 1. Une fenêtre d'opportunité électorale », dans : PERRINEAU Pascal éd., *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*. Paris, Presses de Sciences Po, « Chroniques électorales », 2003, pp. 27-52.
- GUY B. Peters, « Nouveau management public (*new public management*) », dans BOUSSAGUET Laurie éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4<sup>e</sup> édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 398-404.
- HALPERN Charlotte et al (dir.), *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Gouvernances », 2014.
- HALL Peter, « Policy Paradigms, social learning and the state: the case of economic policymaking in Britain », *comprative politics*, vol. 23, n° 3, 1993, pp. 275-296.
- HALL A, Peter et TAYLOR C. R Rosemary, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 47<sup>e</sup> année, n° 3-4, 1997. pp. 469-496.

- HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 4 - La mise en œuvre de l'action publique », in HASSENTEUFEL Patrick (dir.), *Sociologie politique : l'action publique*. Paris, Armand Colin, « U », 2011, pp. 93-114.
- HASSENTEUFEL Patrick, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, vol. 1, n° 157, pp. 50-58.
- HERVIER Louise, « Néo-institutionnalisme sociologique », dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques*. 3e édition actualisée et augmentée. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010, pp. 374-383.
- HUAULT Isabelle et LECA Bernard, « Pouvoir : une analyse par les institutions », *Revue française de gestion*, vol.193, n° 3, 2009, pp. 133-149.
- HUET Jean Michel, DE POMPIGNAN Diane et BATT Julien, « Les pionniers de la nouvelle gestion publique », *L'Expansion Management Review*, vol. 149, n° 2, 2013, pp. 113-121.
- JÖNSSON-LECLERC Alexandra « Incrémentalisme », in BOUSSAGUET Laurie éd., *Dictionnaire des politiques publiques*. 4<sup>e</sup> édition précédée d'un nouvel avant-propos, 2019, pp. 313-321.
- KINGDON W. John, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, 2<sup>ème</sup> edition, New York, Longman, 1995.
- LASCOUMES Pierre et LE DALES Patrick (dir.), *Gouverner par les Instruments*, Presses de Science Po, 2004.
- LASCOUMES Pierre et SIMARD Louis, « L'action publique au prisme de ses instruments. Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, 2011, pp. 5-22.
- LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick, « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments », dans : LASCOUMES Pierre éd., *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de Sciences Po, 2005, pp. 11-44.
- LASCOUMES Pierre, « Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) » *Politique et Sociétés*, vol. 26, n° 2-3, 2007, pp. 73-89.
- LAUTIER Bruno, « Gouvernement moral des pauvres et dépolitisation des politiques publiques en Amérique Latine », *Revue Tiers Monde*, vol. 214, n° 2, 2013, pp. 169-186.
- LECOURES André, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », *Politique et sociétés*, vol. 21, n° 3, 2002, pp. 3-19.

- LINDBLOM Charles, « The Science of ‘Muddling Through’ », *Public Administration Review*, vol. 19, n° 2, 1959, pp. 79-88.
- MARCH James et OLSEN Johan, *Rediscovering Institutions. The Organizational Basis of Politics*, New York, Free Press, 1989.
- MEGIE Antoine, « Mise en œuvre », in BOUSSAGUET Laurie éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 343-350.
- MENY Yves, THOENIG Jean-Claude, *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989.
- MEYER John et ROWAN Briand, « Institutionalized organizations: formal structure as myth and ceremony », *American Journal of Sociology*, vol. 2, n° 83, pp. 340-363.
- MULLER Pierre Muller, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50<sup>e</sup> année, n° 2, 2000. pp. 189-208.
- MULLER Pierre, « Référentiel », in Laurie Boussaguet et al, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, pp. 555-562.
- MULER Pierre Muller, « De la théorie de l'état à l'analyse des politiques publiques », in MULLER Pierre éd., *Les politiques publiques*. Presses Universitaires de France, 2013, pp. 7-30.
- MULLER Pierre, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, 2005, pp. 155-187.
- MULLER Pierre, *Le technocrate et le paysan*, Paris, Edition ouvrières, 1984.
- PALIER Bruno, SUREL Yves et al, « L'explication du changement dans l'analyse des politiques publiques : Identifications, causes et mécanismes », in PALIER Bruno, SUREL Yves et al, *Quand les politiques changent : Temporalités et niveaux de l'action publique*. Collection Logiques Politiques. Paris, l' Harmattan, 2010.
- PALIER Bruno et SUREL Yves, « Les « trois I et l'analyse de l'État en action », *Revue Française de Science Politique*, vol.55, n° 1, 2005, pp. 7-32.
- PECHU Cécile, « Répertoire d'action », in FILLIEULE Olivier éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Presses de Sciences Po, 2009, pp. 454-462.
- PHILIPPE Sandra, « La mise en œuvre de l'action publique : un moment problématique. L'exemple de la politique de santé mentale », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 2, 2004, pp. 315-334.

- SIMARD Louis et LASCOUMES Pierre, « L'action publique au prisme de ses instruments : Introduction », *Revue Française de Science Politique*, vol. 61, n° 1, 2011, pp. 5-22.
- RAVINET Pauline, « Fenêtre d'opportunité », dans Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010.
- SANTO Viriato-Manuel, et VERRIER Pierre-Éric, « L'émergence et la mise en œuvre des politiques publiques », in SANTO Viriato-Manuel éd., *Le management public*. Presses Universitaires de France, 2007, pp. 87-102.
- STEINMO Sven, « Néo-institutionnalisme historique », dans : BOUSSAGUET Laurie éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010, pp. 367-374.
- SUREL Yves, « L'action publique modélisée par les « trios I ? », dans DELORI Mathias et al (dir.), *Le choix rationnel en science politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 229-25.
- TOR Hernes, « Quatre réactions organisationnelles idéal-typiques aux réformes du nouveau management public et quelques conséquences », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 71, n° 1, 2005, pp. 5-18.
- VANIER Leo, « Régie », in Nicolas Kada éd., *Dictionnaire d'administration publique*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, « Droit et action publique », 2014, pp. 420-421.
- WONE Issa et al, « Gestion axée sur les résultats et stratégies de développement sanitaire en Afrique », *Santé Publique*, vol. 24, n° 5, 2012, pp. 459-464.
- ZITTOUN Philippe, « La fabrique pragmatique des politiques publiques », *Anthropologie & développement*, n° 45, 2017, pp. 65-89.



## Articles sur les problématiques d'aménagement du territoire et de développement

- ASSIDON Elsa, « III / Le développementalisme. Croissance volontaire et stratégies d'industrialisation », in Elsa Assidon éd., *Les théories économiques du développement*. Paris, La Découverte, « Repères », 2002, pp. 37-57.
- ASSOGBA Yao, « Les ONG et le développement en Afrique ou la face cachée de la lune », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, n° 1, pp. 39-49.
- AUDIER Serge, « Les paradigmes du « Néolibéralisme » », *Cahiers philosophiques*, vol. 2, n° 133, 2013, pp. 21-40.
- CARTIER-BRESSON Jean, « La banque mondiale, la corruption et la gouvernance », *Revue Tiers Monde*, n° 161, 2000, pp. 165-172.
- CASTELLANET Christian et al, Adapter les pratiques opérationnelles des bailleurs dans les États fragiles, AFD, n° 31, Juin, 2010.  
<https://www.oecd.org/derec/france/48476108.pdf>
- CHAMBAT Pierre, « Service public et néolibéralisme », *Annales*, vol. 45, n° 3, 1990, PP. 615-647.
- CHARLIER Julien, « Introduction : des outils pour mieux aménager le territoire et lutter contre l'étalement urbain », *Dynamiques régionales*, vol. 2, n° 8, 2019, pp. 5-14.
- CHATAIGNER Jean-Marc, « Aide publique au développement et réformes des systèmes de sécurité : l'improbable rencontre du Dr Jekyll et de Mr Hyde », *Afrique contemporaine*, vol. 1, n° 209, 2004, pp. 39-49.
- CHEVALIER Jacques, « L'État régulateur », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n° 111, 2004, pp. 473-482.
- CLING Jean-Pierre et ROUBAUD François, « Des projets à l'ajustement structurel », dans CLING Jean-Pierre éd., *La Banque mondiale*. Paris, La Découverte, 2008, pp. 28-46.
- CONTAMIN Bernard, MILANESI Julien et MONTAUD Jean-Marc, « Les nouvelles logiques de l'aide publique au développement : entre rationalisation, pragmatisme et logiques institutionnelles », *Revue d'analyse économique*, vol. 83, n° 2, 2008, pp. 155-178.
- BLOT Julie et SPIRE Amandine, « Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud », *L'Espace Politique*, vol. 1, n° 22, vol.1, 2014,

<http://journals.openedition.org/espacepolitique/2893>, consulté le 23 septembre 2019.

- BRUNEL Sylvie, « Le décollage africain s'est limité à quelques enclaves », *Le monde*, 13 Mars 2016.
- CASSIERS Isabelle et RAMAN Pierre, « Ambivalences de l'État-providence. À l'horizon d'un État social actif », *Informations sociales*, vol. 6, n° 142, 2007, pp. 18-24.
- DELCOURT Laurent, « Retour de l'État. Pour quelles politiques sociales ? », *Alternatives Sud*, vol. 16, n° 7, 2009.
- DUFFIELD Mark, « Social Reconstruction and Radicalization of Development: Aid as a Relation of Global Liberal Governance », in *Development and change*, vol. 33, n° 5, 2002, pp. 1049-1071.
- DUJARDIN Bruno, M. Dujardin, et I. Hermans, « Ajustement structurel, ajustement culturel ? », *Santé Publique*, vol. 15, n° 4, 2003, pp. 503-513.
- ESTACHE Antonio Nicolas, « Infrastructures et développement : une revue des débats récents et à venir », *Revue d'économie du développement*, vol. 15, n° 4, 2007, pp. 5-53.
- GAOUSSOU Diarra, et PLANE Patrick, « La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance », *Mondes en développement*, vol. 158, n° 2, 2012, pp. 51-70.
- JACQUEMOT Pierre, « Nialé Kaba, Babacar Cissé, Idrissa Diagne, Luc-Joël Grégoire (dir.), *L'Afrique émergente : enjeux et potentialités* », *Afrique contemporaine*, vol. 1, n° 265, 2018, pp. 155-158.
- MARCHAND Bernard, « La haine de la ville : « Paris et le désert français » de Jean-François Gravier », *L'information géographique*, vol. 65, n° 3, 2001, pp. 234-253.
- MERRIEN François-Xavier, « Introduction », in MERRIEN François-Xavier éd., *L'État-providence*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2007, pp. 3-10.
- MONOD Jérôme & DE CASTELBAJAC Philippe, *L'aménagement du territoire*, Paris, PUF, 2016.
- NUBUKPO Kako, « Quel futur pour l'Afrique ? Evolution des paradigmes du développement, débats méthodologiques et perspectives », *L'Économie politique*, vol. 3, n° 59, 2013, pp. 76-90.
- OCDE, « Chapitre 5. Organisation et gestion », *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 4, n° 7, 2006, pp. 153-166.
- OCDE, « La population : répartition, structure, dynamiques », *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 4, n° 4, 2003, pp. 79-90.

- REYNAUD Alain, « IV - L'atténuation des inégalités entre le centre et la périphérie : les aspects de la justice socio-spatiale », dans REYNAUD Alain (dir), *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Paris, Presses Universitaires de France, « Espace et liberté », 1981, pp. 91-116.
- REYNAUD Alain, *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Paris, PUF, 1981.
- RUBEN Etienne, « La route impulse le développement »,
- <http://agrihitech.canalblog.com/archives/2016/10/27/34490895.html>, consulté le 25 février 2019.
- SUBRA Philippe, « L'aménagement, une question géopolitique ! », *Hérodote*, vol. 3, n° 130, 2008, pp. 222-250.
- WINTER Gérard, « Le développement est-il devenu obsolète ? », *Revue Projet*, vol. 5-6, n° 336-337, pp. 162-171.
- SUBRA Philippe, « L'aménagement, une question géopolitique ! », *Hérodote*, vol. 3, n° 130, 2008, pp. 222-250.
- TADESSE Admassu, « Quelles perspectives de financement pour les PME en Afrique ? », *La Revue de PROPARCO*, vol. 1, n°1, 2009, pp. 17-19.
- TROTIGNON Jérôme, « Pourquoi les politiques d'ajustement ont-elles généralement mieux réussi en Asie du Sud-Est qu'en Afrique ? », *Economie et statistique*, n° 264, 1993. pp. 33-51.
- WILLIAMSON John, « What Washington means by policy reform. In WILLIAMSON J. (Ed.), *Latin American readjustment: How much has happened*, Washington, D.C.: Institute for International Economics, 1989, pp. 7-20.
- World Bank, *Governance and development*, Washington D.C, 1992.
- YACINE-TOURE Ben, « Chapitre II. L'État africain et le développement économique » In : *Afrique : l'épreuve de l'indépendance*. Genève : Graduate Institute Publications, 1983. pp. 29-45. <https://books.openedition.org/iheid/4339?lang=fr>, consulté le 10 mai 2020.

## Articles sur les relations internationales

- BATTISTELLA Dario et al, « Chapitre 4. Le paradigme réaliste », dans, *Théories des relations internationales*. Sous la direction de BATTISTELLA Dario et al, Paris, Presses de sciences Po, « Références », 2019, pp. 121-168.
- BATTISTELLA Dario et al, « Chapitre 2. Les relations internationales dans l’histoire des idées politiques », in BATTISTELLA Dario et al (dir.), *Théories des relations internationales* Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019, p. 49-77, pp. 59-60.
- DE LEENER Philippe, « Le partenariat contre l’altérité ? Comment, sous couvert de partenariat, le déni de ce qui rend autre l’autre se renouvelle dans les impensés de la solidarité internationale », *Mondes en développement*, vol. 161, n° 1, 2013, pp. 79-92.
- FINNEMORE Martha et SIKKINK K, « International Norm Dynamics and Political Change » *International organizations*, vol. 52, n° 2, 1998, pp. 887-917.
- KEUTCHEU Joseph, « L’ingérence démocratique en Afrique comme institution, dispositif et scène », *Etudes Internationales*, vol. 45, n° 3, 2014, pp. 425-451.
- MAOUZ Bachir, FACAL Joseph et HATIMI Imad-Eddine, « Organisations internationales et diffusion de nouveaux modèles de gouvernance : des tendances globales aux réalités locales », *Revue Gouvernance*, vol. 2, n° 2, 2005.
- SINDJOUN Luc, « L’Afrique au prisme des relations internationales », in Mamoudou Gazibo éd., *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*. Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 2009, pp. 319-341.
- VIRCOULON Thierry, « Ambiguïtés de l’intervention internationale en République démocratique du Congo », *Politique africaine*, vol. 2, n° 98, 2005, pp. 79-95.

## Articles sur l'État et les relations de pouvoir

- BRATTON Michael et WAN DE WALLE Nicolas, « Neopatrimonial regimes and political transitions in Africa », *World politics*, vol. 46, n° 4, 1994, pp. 453-489.
- BOTTE Roger, « Liberté formelle et dépendances idéologiques en Afrique », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, vol. 40, 2007, pp. 163-183, <https://journals.openedition.org/ccrh/3396?lang=en#quotation>, consulté le 15 Mars 2021.
- CHABAL Patrick, « Pouvoir et violence en Afrique postcoloniale », *Politique africaine*, n° 42, 1991, pp. 51-64. <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/042051.pdf>
- DARBON Dominique et QUANTIN Patrick, « États fragiles : des États à historicités décalés », in CHATAIGNER Jean-Marc et MAGRO Hervé (dir.), *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, pp. 475-492.
- DELCOURT Laurent, *Retour de l'Etat. Pour quelles politiques sociales*, Paris, Syllepse Eds, 2009.
- ENEGREN André, « Chapitre premier - Pouvoir et violence », in ENEGREN André (dir.), *La Pensée politique de Hannah Arendt*. Paris, Presses Universitaires de France, 1984, pp. 99-114.
- ESCAFFRE Jean-Pierre, LOJKINE Jean et SUAREZ Cathy, « L'État social, Mythe et réalités », *Nouvelles FondationS*, vol. 1, n° 5, 2007, pp. 56-64.
- GERARD Valérie, « Politique et violence selon Hannah Arendt : La violence antipolitique vs la politisation violente des rapports humains » In *Violences : Anthropologie, politique, philosophie*, EuroPhilosophie, Éditions, 2017. <https://books.openedition.org/europhilosophie/234?lang=fr#authors>, consulté le 9 août 2019.
- KAKDEU Louis-Marie, « De l'idée du pouvoir dans les sociétés africaines », *Libre Afrique*, <http://www.librefrique.org/Kakdeu-pouvoir-080814>, consulté le 9 août 2019.
- KUMAR BAGCHI Amiya, « The past and the future of the developmental state », *Journal of World Systems Research*, vol. 11, n° 2, 2000, pp. 398-442.

- LARUELLE Marlène, « Informalité de l'État et appropriation prédatrice des ressources : le présidentielisme clientélaire en Asie centrale », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n° 3, 2013, pp. 65-78.
- LEFTWICH Adrian, « Bringing politics back in: Towards a model of the developmental state » *Journal of Development Studies*, vol. 31, n° 3, 1995, pp. 400-427.
- MANANGOU Vivien Romain, « Le néo-présidentielisme africain : entre paternalisme et superposition », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 3, n° 103, 2015, pp. 26-53.
- MEDARD Jean-François, « L'État patrimonialisé », *Politique Africaine*, n° 39, Septembre 1990, pp. 25-36.
- MERRIEN François-Xavier, « Introduction », dans *L'État-providence*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2007, pp. 3-10.
- MILLION-DELSOL Chantal, « Fondements anthropologique du principe de subsidiarité », 2011, *Le blog de Chantal Delsol*.  
<https://www.chantaldelsol.fr/fondements-anthropologiques-du-principe-de-subsidiarite/>, consulté le 15 avril 2019.
- MOUTON Jean-Denis, « « État fragile », une notion du droit international ? », *Civitas Europa*, vol. 1, n° 28, 2012, pp. 5-18.
- NAY Olivier, « Chapitre 3. Les doctrines de l'État : des théories absolutistes au modèle de la monarchie limitée », in NAY Olivier (dir.), *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, « U », 2016, pp. 137-216.
- OLIVIER Laurent, « Construction, déconstruction et réinvention de l'État providence », *Civitas Europa*, vol. 2, n° 33, 2014, pp. 11-32.
- OUEDRAOGO Hubert M.G., « Décentralisation et pouvoirs traditionnels : le paradoxe des légitimités locales », *Mondes en développement*, vol.1, n° 133, 2006, pp. 9-29.
- PERROT Claude-Hélène, « Chefs traditionnels : le cas du sud-est de la Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, vol. 1, n° 217, 2006, pp. 173-184.
- PILIU Fabien, « Marché public : l'État est-il un concurrent déloyal ? », *La tribune*, 8 octobre 2014.  
<https://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20141008tribe0d5f2c44/marches-publics-l-etat-est-il-un-concurrent-deloyal.html>, consulté le 27 décembre 2020.

- QUELQUEJEU Bernard, « La nature du pouvoir selon Hannah Arendt. Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun' », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, n° 3, Tome 85, 2001, pp. 511-527.
- ROUSSEAU Jean Jacques, *Du contrat social, ou principes du droit politique*, in collection complète des œuvres, Genève, 1780-1789, vol. 1, 2012.  
<https://www.rousseauonline.ch/pdf/rousseauonline-0004.pdf>, consulté le 16 juin 2019.
- SENE Dominique, « Du rôle et de la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal », *Sciences & Actions Sociales*, vol. 3, n° 5, 2016, pp. 124-138.
- THURBON Elizabeth, « L'État développeur : défense du concept », *Critique internationale*, vol. 2, n° 63, 2014, pp. 59-75.

## **Articles sur les stratégies de Coopération entre entreprises**

- BENGTTSSON Maria et KOCK Sören, « Coopetition – Quo vadis – Past accomplishments and future challenges » *Industrial Marketing Management*, vol. 43, n° 2, pp. 180-188.
- COLSON Aurélien, « Gérer la tension entre secret et transparence. Les cas analogues de la négociation et de l'entreprise », *Revue française de gestion*, vol. 6, n° 153, 2004, pp. 87-99.
- DAGNINO Battista Giovanni, FREDERIC Le Roy et SAÏD Yami, « La dynamique des stratégies de coopération », *Revue française de gestion*, vol. 7, n° 176, 2007, pp. 87-98.
- FERNANDEZ Anne-Sophie et MERIEAU David, « La coopération : une stratégie transitoire ? », *Gestion*, vol. 35, n°1, 2018, pp. 47-69.

## **Articles de sociologie générale**

- ARQUEMBOURG Jocelyne, « Des images en action. Performativité et espace public », *Réseaux*, vol. 5, n° 163, 2010, pp. 163-187.
- COENEN HUTHER Jacques, « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 3, 2003, pp. 531-547.

- DURKHEIM Emile, *De la division sociale*, 1893, voir commentaire de l'ouvrage. Sources : <http://www.education-populaire.fr/solidarite-mecanique-organique/>, consulté le 10 janvier 2018.
- FOUCAULT Michel, « Le jeu de Michel Foucault » dans *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, 2001, pp. 298-329.
- GILLIAN Rose, *Visual Methodologies. An Introduction to the Interpretation of Visual Materials*, London, Sage, 2001.
- JOVCHELOVITCH Sandra, « La fonction symbolique et la construction des représentations: la dynamique communicationnelle *ego/alter/objet* », *Hermès, La Revue*, vol. 1, n° 41, 2005, pp. 51-57.
- LE BRAS Stéphane, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneronn languedociens en 1907 », dans BOURDIN ph. et LE BRAS S., *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, PUBP, 2018, pp. 121-142. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01956734/document>
- ONNO Maxada, « Discours de la servitude volontaire », *La révolution en charentaise*, 2005. <http://larevolutionencharentaises.teznet.fr/spip.php?article21>, consulté le 15 mai 2019.
- YANN Vallerie, « Le scoutisme de Baden Powel », *Liberté politique*, 2016.
- <http://www.libertepolitique.com/Actualite/Decryptage/Le-scoutisme-de-Baden-Powell>, consulté le 17 juin 2017.

## Rapports et documents officiels

- Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) Littoral, Cameroun. Emeutes de Février 2008, Suivi des recommandations : Vers une indifférence des pouvoirs publics ?, Février 2012. <https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/crisেসociale2008cameroun.pdf>
- AFD, Département de la recherche, Division évaluation et capitalisation, « Intervention dans les Etats fragiles. Leçons d'expériences », *Note de synthèse*, n°9, 2010. <https://www.afd.fr/sites/afd/files/imported-files/09-Notes-synthese.pdf>, consulté le 04 février 2019.



- Agence Française de développement et Groupe ARD, « humanitaires et développeurs : comment agir ensemble en sortie de crise et de conflit », 2008. file:///C:/Users/leno/Downloads/savoirs-communs-2.pdf, consulté el 05 février 2019.
- Amnesty International, *La situation des droits humains dans le monde*, 2016 /2017. <https://www.amnesty.org/download/Documents/POL1048002017FRENCH.PDF>, consulté le 10 juillet 2019.
- Assemblée générale des Nations unies, *Document final du Sommet mondial de 2005*, doc. A/60/L.1, New York, 20 septembre 2005. [https://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/docs/wsoutcome2005\\_fr.pdf](https://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/docs/wsoutcome2005_fr.pdf), consulté le 5 décembre 2018.
- Assemblée Nationale (commission de la défense nationale et des armées), *L'action civile des forces armées sur les théâtres extérieurs*, 2001. <http://www.assemblee-nationale.fr/legislatures/11/pdf/rap-info/i3167.pdf>
- Banque mondiale, *CEMAC-Transport-Transit Facilitation*, REPORT NO.: RES28837, 2017, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/638951508929961018/pdf/IL-FRESDATA-EXT-P079736-10-25-2017-1508929946117.pdf>
- Banque mondiale, *Développement et droit de l'homme. Le rôle de la Banque mondiale*, 1998. <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/509771468764719551/pdf/231880FRENCH.pdf>, consulté le 10 septembre 2019.
- BERGER Louis, « exposé n°6 : Mécanisme de suivi du projet par la BM (TPM) », Séminaire d'appropriation du projet de reconstruction de la route Mora-Dabanga-Kousseri à travers la Régie axée sur les résultats (RAR\_MDK) avec le Génie militaire, Exposé, Yaoundé, 2017.
- Cadre de collaboration, ANEER-BTP et MINDEF (Ministère de la Défense), 27 Septembre 2017.
- Cameroun, Réhabilitation de la route nationale n°1, section Mora-Dabanga-Kousseri par la Régie axée sur les résultats (RAR), Cadre de collaboration MINTP et MINDEF, Avril 2017.
- Civil Affairs opérations, Headquarters Department of the Army, Washington DC, October 2011,

[https://armypubs.army.mil/epubs/DR\\_pubs/DR\\_a/pdf/web/ARN16448\\_FM%203-57%20FINAL%20WEB.pdf](https://armypubs.army.mil/epubs/DR_pubs/DR_a/pdf/web/ARN16448_FM%203-57%20FINAL%20WEB.pdf), consulté le 8 septembre 2018.

- Civil Affairs opérations, Headquarters Department of the Army, Washington DC, September 2006, <https://fas.org/irp/doddir/army/fm3-05-40.pdf>, consulté le 7 septembre 2018.
- DCAF, « Les forces armée. Rôle et responsabilités dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité », [https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF\\_BG\\_10\\_Les%20forces%20armees.11.15.pdf](https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF_BG_10_Les%20forces%20armees.11.15.pdf), consulté le 10 janvier 2021.
- Défenseur des droits, *Le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie*, rapport, Décembre 2017. <http://www.assemblee-nationale.fr/presidence/Rapport-MO-09-01-18.pdf>, consulté le 31 juillet 2019.
- Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), [https://www.paris21.org/sites/default/files/Cameroon\\_DSCE2010-20.pdf](https://www.paris21.org/sites/default/files/Cameroon_DSCE2010-20.pdf)
- EYAH Denis, « Le Génie militaire au Cameroun », document de travail, 2011.
- GICAM, *Rencontre sectorielle des entreprises du secteur construction/BTP au GICAM*, Juillet 2020, [file:///C:/Users/leno/Downloads/rs-gicam-secteur-construction-btp-8juil20%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/leno/Downloads/rs-gicam-secteur-construction-btp-8juil20%20(1).pdf), consulté le 10 septembre 2020.
- Groupe URD, *De la prévention des crises aux racines de la fragilité*, 2018, [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/AnalyseDoc\\_2\\_Prevention\\_des\\_conflits\\_2.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/AnalyseDoc_2_Prevention_des_conflits_2.pdf), consulté le 19 février 2021.
- International Crisis Group, *Rapport Afrique n° 263*, 14 Août 2018. [https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/263-extreme-nord-du-cameroun\\_0.pdf](https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/263-extreme-nord-du-cameroun_0.pdf), consulté le 13 décembre 2019.
- International Crisis Group, *Crise anglophone au Cameroun : comment arriver aux pourparlers*, Rapport Afrique n° 272, Mai 2019. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/cameroon/272-crise-anglophone-au-cameroun-comment-arriver-aux-pourparlers>
- International Crisis Group, *Cameroun : État fragile ?*, Rapport Afrique n°160, 25 Mai 2010.
- International Crisis Group, *Nouveau départ pour les relations entre l'Union Africaine et l'Union Européenne*, Rapport Afrique n° 255, 17 Octobre 2017.

<http://www.refworld.org/cgi-bin/tehis/vtx/rwmain/pendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=59e5f7304>, consulté le 20 mai 2018.

- International Crisis Group, Extrême-Nord du Cameroun : Nouveau chapitre dans la lutte contre Boko Haram, Rapport Afrique n° 263, 14 Août 2018.  
[https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/263-extreme-nord-du-cameroun\\_0.pdf](https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/263-extreme-nord-du-cameroun_0.pdf), consulté le 12 juillet 2019.
- International Crisis Group, *Cameroun : Faire face à Boko Haram*, Rapport Afrique n°241, 16 Novembre 2016. <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/241-cameroon-confonting-boko-haram-fr.pdf>, consulté le 10 juin 2019.
- KIM YONG Jim, Banque mondiale, *La gouvernance et la loi*, Rapport sur le développement dans le monde, avant-propos, 2017.  
<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25880/210950ovFR.pdf>, consulté le 01 avril 2020.
- MFOUMOU Patrick Ghislain, « Importance de la formation en Droit de l’homme/ Droit international humanitaire », Séminaire d’appropriation du projet de reconstruction de la route Mora-Dabanga-Kousseri à travers la Régie axée sur les résultats (RAR\_MDK) avec le Génie militaire.
- Ministère de la Défense, Manuel d’emploi et de mise en œuvre des sections de combat du Génie, 2006.
- Ministère de l’économie, de la planification et de l’aménagement du territoire, *Cameroun vision 2035*, 2009.  
[file:///C:/Users/leno/Downloads/vision\\_cameroun\\_2035%20\(1\)%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/leno/Downloads/vision_cameroun_2035%20(1)%20(1).pdf), consulté le 27 décembre 2020.
- Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire, *Rapport régional de progrès des objectifs du millénaire pour le développement. Région de l’Extrême-Nord*, Institut National de la Statistique du Cameroun/PNUD, 2010.
- Ministère des finances, communiqué du ministre des finances sur le règlement des arriérés de l’exercice 2016, 2018.
- Ministère des travaux publics, Séminaire d’appropriation du projet de reconstruction de la route Mora-Dbanga-Kousseri à travers la régie axée sur les résultats (RAR\_MDK) avec le Génie militaire, Yaoundé, 28-29 Novembre 2017.

- Ministère des travaux publics, Cameroun, Projet de réhabilitation de la route nationale n°1. Tronçon Mora-Dabanga-Koussedarbonri, cadre de politique de réinstallation, 2016.  
<http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/732091485250465759/pdf/SFG2910-RP-FRENCH-P079736-Box402874B-PUBLIC-Disclosed-1-23-2017.pdf>, consulté le 03 avril 2020.
- Nation Unies Opérations de maintien de la paix des nations unies. Principes et orientations. 2008,  
[http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone\\_doctrine\\_fr.pdf](http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf), consulté le 20 juillet 2018.
- Observatoire National des Droits de l'Homme, « Cameroun- 25-29 Février 2008 : Une répression sanglante à huis clos »,  
[https://www.fidh.org/IMG/pdf/Rapport\\_Cameroun\\_ONDH\\_2009\\_BDef.pdf](https://www.fidh.org/IMG/pdf/Rapport_Cameroun_ONDH_2009_BDef.pdf), consulté le 05 août 2019.
- OCDE, Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, Paris, Mars 2005. [https://www.afristat.org/wp-content/uploads/decl\\_paris-1.pdf](https://www.afristat.org/wp-content/uploads/decl_paris-1.pdf)
- OCDE, Manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité : soutenir la sécurité et la justice, 2007.  
[http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/945~v~Manuel\\_de\\_l\\_OCDE\\_sur\\_la\\_reforme\\_des\\_systemes\\_de\\_securite.pdf](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/945~v~Manuel_de_l_OCDE_sur_la_reforme_des_systemes_de_securite.pdf)
- OCDE, La gestion axée sur les résultats, Marrakech, 4 et 5 février 2004.  
[http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DIR\(2004\)4&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DIR(2004)4&docLanguage=Fr), consulté le 10 juin 2020.
- ONU, Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, 2004.  
<https://www.un.org/french/secureworld/>, consulté le 10 janvier 2019.
- ONU, Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous, rapport du secrétaire général, document Nations unies A/59/2005. :  
<http://www.un.org/french/largerfreedom/a592005f.pdf>, consulté le 2 novembre 2018.
- PLAT Didier et al, *Pauvreté et mobilité urbaine à Douala*, Rapport SSATP n° 09/04/DLA, 2004. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00087781/document>, consulté le 15 mai 2019.

- PNUD, Bureau de la prévention des crises et du relèvement, *Préserver les acquis du développement lors des catastrophes : soutien du PNUD au cadre d'action de Hyogo*, 2013. <file:///C:/Users/leno/Downloads/UNDP-CPR-Support-Hyogo-Framework-FR.pdf>
- PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, *Economica*, 1994, p. 3, [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1994\\_fr\\_complet\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1994_fr_complet_nostats.pdf), consulté le 11 avril 2018.
- PNUD, rapport final de l'étude sur l'évaluation du financement du développement au Cameroun, 2019, p. 49. <https://sdgfinance.undp.org/sites/default/files/DFA%20Cameroon.pdf>
- SOBNGWI Théophile, « Risques sociaux et mécanismes de gestion des plaintes », Séminaire d'appropriation du projet de reconstruction de la route Mora-Dabanga-Kousseri à travers la Régie axée sur les résultats (RAR\_MDK) avec le Génie militaire, Exposé, Yaoundé, 2017.
- Union Africaine, *Cadre d'orientation sur la Réforme du secteur de la sécurité (RSS)*, 2013. <https://www.peaceau.org/uploads/ssr-policy-framework-fr.pdf>
- Union Africaine, Feuille de route pour la mise en place de la force africaine en attente, 22-23 mars 2005, <https://www.peaceau.org/uploads/asf-roadmap-fr.pdf>
- Union Africaine, *Projet de cadre de la politique de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC)*, 2006. [https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/policy\\_postconflict\\_dev\\_reconstruction\\_2006f.pdf](https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/policy_postconflict_dev_reconstruction_2006f.pdf)
- World Bank, *Environment and social framework for IPF operations. Third Party-Monitoring, Good practice note*, 2018, <http://documents.worldbank.org/curated/en/578001530208566471/Environment-and-Social-Framework-ESF-Good-Practice-Note-on-Third-Party-Monitoring-English.pdf>, consulté le 01 avril 2020.

## **Lois, décrets et circulaires**

- Décret n°2012/573 du 29 Novembre 2012 portant création du Centre d'Instruction, d'Application et de perfectionnement du Génie.
- Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

- Décret n°2001/185 du 25 juillet 2001 portant organisation des services extérieurs de la Santé Militaire.
- Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des états-majors centraux.
- Décret n°2012/572 du 29 Novembre 2012.
- Décret N°2014/308 du 14 août 2014 portant modification du décret n°2001/180 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du commandement militaire territorial.
- Décret n°2001/183 du 25 juillet 2001 portant réorganisation des formations de combat de l'armée de terre.
- Décret n°2012/571 du 29 Novembre 2017 portant réorganisation et fonctionnement de la Direction du Génie militaire.
- Décret n°2018/366/PM du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics.
- Décret n°2014/004/PM du 16 Janvier 2014 fixant les modalités de financement des travaux en régie par le fonds routier.
- Directive CEMA du 11 Juillet 1997, in Assemblée Nationale, « Action civile des armées sur les théâtres extérieurs (actions civilo-militaire) », 20 Juin 2001. <http://www.assemblee-nationale.fr/legislatures/11/pdf/rap-info/i3167.pdf>, consulté le 01 janvier 2019.
- Constitution du 1<sup>er</sup> Septembre 1961, n°69/LF/14 du 10 novembre 1961 et 70/LF/1 du 4 mai 1970
- Décret n°2001/177/ du 25 Juillet 2001 portant organisation du ministère de la défense.
- CEEAC. « Décision N°02/CEEAC/CCEG/XIII/08 portant sur le mandat de la Mission de Paix du 12 juillet au 31 décembre 2008 et Mission de Consolidation de la Paix du 1er janvier 2009 aux environs de l'année 2013 du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale en République centrafricaine »
- Interministérielle N°10100/SGDSN/PSE/PSN/NP du 14/11/2017, relative à l'engagement des forces armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile.
- FILLON François, *Accompagnement territorial du redéploiement des armées*, circulaire n°5318/SG du 25 Juillet 2008.
- Loi n°2002-004 du 19 avril 2002, modifiée
- Loi n°2004-20 du 22 juillet 2004 et par l'ordonnance n°2009-001 du 13 mai 2009
- Loi n° 96-06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.

- Loi n°67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense.
- Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 Portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008.
- Loi n° 2010/001 du 13 Avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises au Cameroun.
- MINATD, Recueil *des textes juridiques*, Yaoundé 2011.  
<https://www.camerlex.com/wp-content/uploads/2018/03/recueil-des-textes-MINATD.pdf>, consulté le 21 août 2019.

## Thèses

- BELOMO ESSONO Pélégie Chantal, *L'ordre et la sécurité dans la construction de l'État au Cameroun*, Thèse de doctorat en Science politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, Centre d'Etude d'Afrique Noire, 2007.
- NKOU SONGUE Felix Nkou, *Marchés publics au Cameroun : entre recherche d'efficacité et pesanteurs systémiques*, Mémoire de Master en administration publique, Université de Strasbourg, Ecole nationale d'administration, 2014.
- NZOMO TCHEUNTA, J., *Le processus de retrait de l'État de la production des biens et services au Cameroun. Premier bilan et perspectives*, Thèse de doctorat de 3e cycle en sciences économiques, Université de Yaoundé II.
- ONDOUA Antoine, *Sociologie du corps militaire en Afrique noire. Le cas du Cameroun*. Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Rennes 1, 2013.
- SABER HANNA Youssef, « Le pouvoir des élites militaires en Egypte : l'emprise de l'armée sur le complexe bureaucratique-économique depuis 1952 » Mémoire de master en science politique, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2014.

## Mémoires

- LAVALLIERE Camille, *Le transfert du concept d'économie sociale et solidaire entre les OCI québécoises et les ONG burkinabées*, Mémoire de Maitrise en études urbaines, Université du Québec à Montréal, 2011. <https://base.socioeco.org/docs/m12230.pdf>, consulté le 05 mars 2021.
- NJAKO F., « la contribution du Cameroun à la construction d'un espace de sécurité en Afrique Centrale », Mémoire de DESS, IRIC, 2001.
- WAGNYAKA Virginie, « Forces armées et développement économique et social au Cameroun de 1960 à nos jours », Mémoire en Histoire, Université de Yaoundé 1, 1998.

## Discours

- BIYA Paul, Discours du quarantième anniversaire des forces armées camerounaises, Ngaoundéré, 31 mars 2000.
- BIYA Paul, Discours prononcé lors de la célébration du cinquantenaire des armées camerounaises, 8 décembre 2010.
- BIYA Paul, Message à la jeunesse à l'occasion de la 52<sup>ème</sup> fête de la jeunesse, 10 février 2018.
- BIYA Paul, discours de fin d'année, 31 décembre 2017.
- BIYA Paul, discours à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'armée, Bamenda, décembre 2010.
- MEBE NGO'O Edgar Alain, discours prononcé lors de l'installation des commandants des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> région militaire à Maroua et Garoua, 2015.
- Discours du ministre des travaux publics à l'occasion de la cérémonie de signature du cadre de collaboration entre le MINTP et le ministère de la défense, en ligne à l'adresse suivante :<http://www.mintp.cm/en/news/1010/62/discours-du-mintp-a-l-occasion-de-la-ceremonie-de-signature-du-cadre-de-collaboration-entre-le-mintp-et-le-mindef>



## Journaux

- Le Monde Afrique Mars 2019
- Le Monde Afrique Juillet 2013
- Le Monde Afrique Juillet 2016
- *Œil du sahel*, n°930, 26 mai 2017, première de couverture.
- Cameroun tribune, Juin 2011
- *Le Messenger* Septembre 2013
- Le Messenger Août 2008
- Cameroun Tribune, 7 Avril 2017
- La Tribune Afrique Avril 2017
- Investir au Cameroun 20 Avril 2018
- Le point, 24 Janvier 2019
- *Cameroun Tribune*, 16 juillet 2012.
- *Le monde Afrique*, 06 Juillet 2013,

## Sites internet

- Atlas des populations et pays du monde, <https://www.populationdata.net/pays/cameroun/>, consulté le 17 mars 2021.
- Assemblée Nationale (commission de la défense nationale et des armées), *L'action civile des forces armées sur les théâtres extérieurs*, 2001, <http://www.assemblee-nationale.fr/legislatures/11/pdf/rap-info/i3167.pdf>
- Human Rights Watch, « RD Congo : La police ouvre le feu et passe à tabac les manifestants », 4 Juillet 2019, <https://www.hrw.org/fr/news/2019/07/04/rd-congo-la-police-ouvre-le-feu-et-passe-tabac-des-manifestants>, consulté le 30 juillet 2019.
- Institut national de la statistique, <https://ins-cameroun.cm/statistique/evolution-de-la-densite-de-la-population-du-cameroun-par-region-et-par-departement-entre-1987-et-2013/>, consulté le 17 mars 2021.
- *Le point*, « L'armée vénézuélienne, colonne vertébrale de Maduro », [https://www.lepoint.fr/monde/l-armee-venezuelienne-colonne-vertebrale-de-maduro-24-01-2019-2288661\\_24.php#](https://www.lepoint.fr/monde/l-armee-venezuelienne-colonne-vertebrale-de-maduro-24-01-2019-2288661_24.php#), consulté le 15 mars 2020.
- *Mediacongo*, « la Banque mondiale finance une armée »,

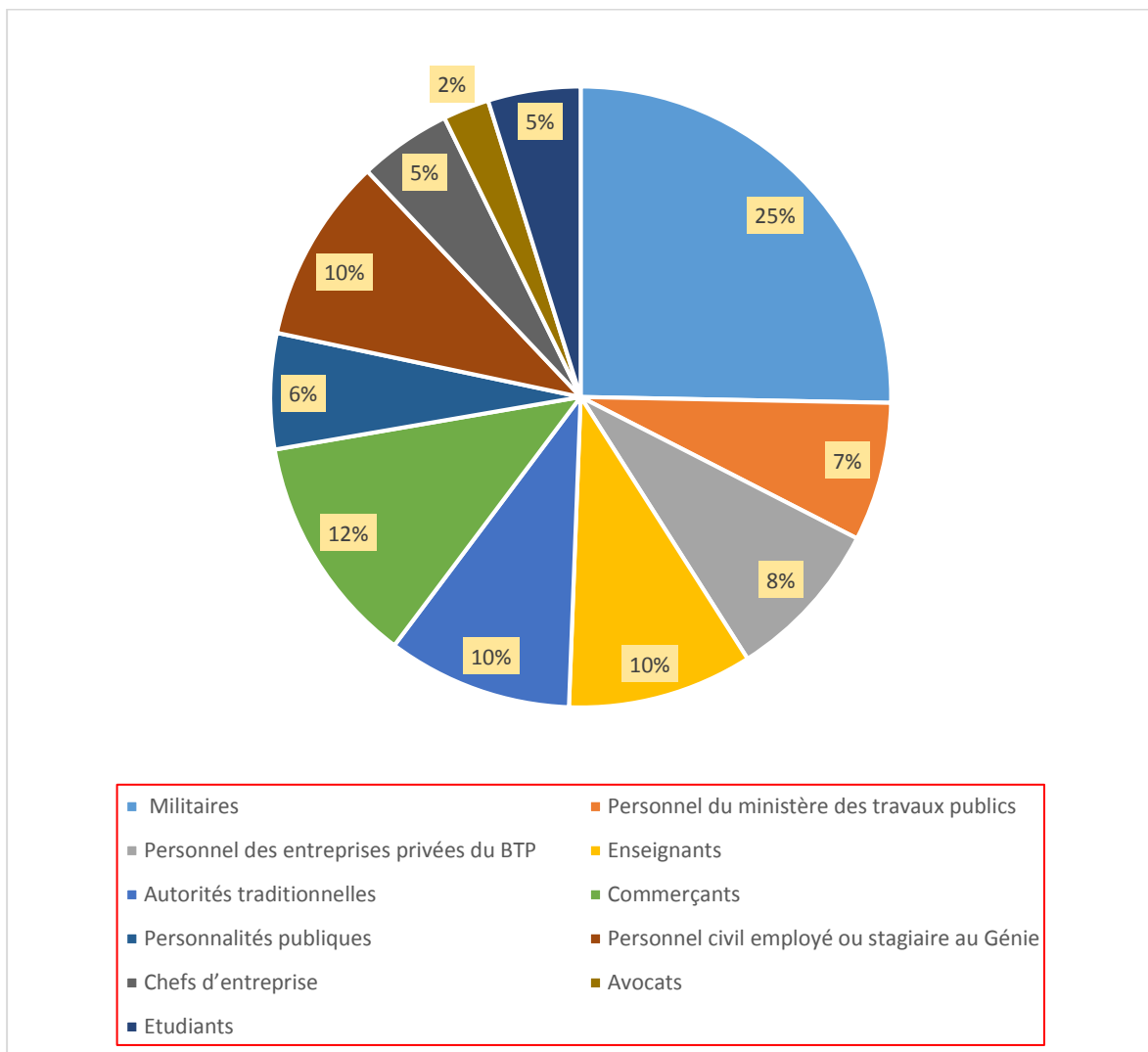
<https://www.mediacongo.net/article-actualite-28956.html>, consulté le 01 juin 2020.

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/defense-et-securite/la-cooperation-de-securite-et-de-defense/les-ecoles-nationales-a-vocation-regionale/>, consulté le 25 octobre 2018.
- Ministère des Travaux Publics, Route Mora -Dabanga -Kousseri, on évalue les plans de travail, <http://www.mintp.cm/en/news/1266/42/Route-Mora--Dabanga--Kousseri-on-evalue-les-plans-de-travail>, consulté le 06 novembre 2020.
- OCDE, *L'aide publique au développement (APD)*, <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>, consulté le 25 février 2021.
- ZAMBOULINGAME Shakila, BIHL Laurent, « 1907, la révolte des vignerons du Midi », 8 Janvier 2012, <https://www.thezandescorbieres.com/images/Dio4p1907.pdf>, consulté le 10 février 2021.
- SDMAGAZINE, « Continuum défense-sécurité-justice et développement : pour améliorer la paix dans le monde », <https://sd-magazine.com/strategie-et-politique/continuum-defense-securite-justice-et-developpement-pour-ameliorer-la-paix-dans-le-mondehttps://nemrod-ecds.com/?p=1262>, consulté le 15 juillet 2020.



## **ANNEXES**

## Annexe n° 1 : Représentation en pourcentage des catégories d'acteurs interviewés



Sources : graphique réalisé par l'auteur sur la base des données des entretiens.

## Annexe n°2 : Corpus des entretiens

Corpus 1 : Les officiers supérieurs, sous-officiers et soldats du Génie militaire et d'autres corps de l'armée camerounaise

Entretien n°1	Directeur du Génie militaire
Entretien n°2	Officier supérieur au grade de Commandant, en à la direction du Génie militaire
Entretien n°3	Officier supérieur au grade de colonel, en service à la cellule de communication du Ministère de la Défense
Entretien n°4	Sous-officier au grade de Sergent (menuisier)
Entretien n°5	Sous-officier au grade de Sergent (Maçon)
Entretien n°6	Militaire du rang, Caporal (conducteur d'engins).
Entretien n°7	Sous-officier au grade d'Adjudant ( Mécanicien)
Entretien n°8	Militaire du rang au grade de Caporal ( plombier)
Entretien n°9	Militaire du rang au grade de Caporal (conducteur d'engins)
Entretien n°10	Officier supérieur au grade de Colonel, directeur adjoint du Génie militaire.
Entretien n°11	Sous-officier au grade de Sergent-Chef ( Maçon)
Entretien n°12	Sous-officier au grade de Sergent-Chef (électricien)
Entretien n°13	Sous-officier au grade de Sergent ( conducteur d'engins)
Entretien n°14	Sous-officier au grade de Sergent-Chef
Entretien n°15	Officier supérieur au grade de Commandant ( à la retraite)
Entretien n°16	Sous-officier au grade de Sergent-Chef
Entretien n°17	Sous-officier au grade d'Adjudant-chef
Entretien n°18	Sous-officier au grade d'Adjudant-chef
Entretien n°19	Sous-officier au grade d'Adjudant-chef (à la retraite)

Corpus 2 : Les officiers supérieurs de l'armée française

Entretien n°20	Officier supérieur au grade de Colonel, chef de corps du 6 <sup>ème</sup> régiment d'Angers
Entretien n°21	Officier supérieur au grade de Colonel ( à la retraite)

Corpus 3 : Le personnel du ministère des travaux publics

Entretien n°22	Inspecteur au Ministère des Travaux Publics
Entretien n°23	Ingénieur de génie civil
Entretien n°24	Ingénieur de conception de génie civil
Entretien n°25	Directeur
Entretien n°26	Chef de service
Entretien n°27	Directeur

Corpus 4 : Le personnel des entreprises privées du Bâtiment et des travaux publics

Entretien n°28	Directeur d'un cabinet d'études
Entretien n°29	Responsable à l'Association Nationale des Entreprises d'Entretien Routier, du Bâtiment et des Travaux Publics et chef d'entreprise (ANEER BTP)
Entretien n°30	Directeur d'une entreprise privée de BTP
Entretien n°31	Employé dans une entreprise de BTP
Entretien n°32	Chef d'entreprise de BTP
Entretien n°33	Ingénieur de génie civil, en activité dans le domaine des travaux publics.
Entretien n°34	Ingénieur de génie civil, en service dans une entreprise de BTP

### Corpus 5 : Le corps enseignant

Entretien n°35	Enseignant de physique dans un lycée de la ville de Yaoundé
Entretien n°36	Enseignant science politique à l'Université de Yaoundé 2
Entretien n°37	Enseignant de mécanique dans un établissement d'enseignant supérieur privé dans la ville de Douala
Entretien n°38	Enseignant de mécanique dans un établissement d'enseignant supérieur dans la ville de Douala
Entretien n°39	Enseignant de mathématique dans un lycée de la ville de Yaoundé
Entretien n°40	Enseignant dans un lycée de la ville de Yaoundé
Entretien n°41	Enseignant dans un Lycée de Yaoundé
Entretien n°42	Enseignant dans un lycée de Yaoundé

### Corpus 6 : Les autorités traditionnelles

Entretien n°43	Chef de bloc dans une zone où le Génie a construit une infrastructure de transport routier
Entretien n°44	Chef de bloc dans une zone où le Génie a construit une infrastructure de transport routier
Entretien n°45	Chef de bloc dans une zone où le Génie a construit une infrastructure de transport routier
Entretien n°46	Chef de bloc dans une zone où le Génie a construit une infrastructure de transport routier
Entretien n°47	Chef de bloc dans une zone où le Génie a construit une infrastructure de transport routier
Entretien n°48	Chef de troisième degré
Entretien n°49	Chef de troisième degré dans une zone où le Génie a construit une infrastructure de transport routier
Entretien n°50	Chef de troisième degré



Corpus 7 : Les personnalités publiques

Entretien n°51	Délégué du gouvernement près la communauté urbaine de Douala ; une unité administrative ayant signé des partenariats avec le Génie militaire dans le cadre de l'aménagement de la voirie urbaine.
Entretien n°52	Responsable à la Mairie de Yaoundé 1 <sup>er</sup>
Entretien n°53	Directeur, en service au Programme National de Développement Participatif (PNDP)
Entretien n°54	Responsable de service à la communauté urbaine de Douala
Entretien n°55	Chef de service à la communauté urbaine de Douala

Corpus 8 : Les commerçants

Entretien n°56	Commerçant dans la ville de Bouda
Entretien n°57	Commerçant à Bonabo, un quartier accueillant la construction d'une route par le Génie militaire
Entretien n°58	Commerçant à Bonabo, un quartier accueillant la construction d'une route par le Génie militaire
Entretien n°59	Commerçante à Bonabo, quartier accueillant la construction d'une route par le Génie militaire
Entretien n°60	Commerçante à Bonabo, quartier accueillant la construction d'une route par le Génie militaire
Entretien n°61	Commerçant à Bonabo, quartier accueillant la construction d'une route par le Génie militaire
Entretien n°62	Commerçant à Japoma, quartier accueillant la construction d'une route par le Génie militaire
Entretien n°63	Commerçant à Japoma, quartier accueillant la construction d'une route par le Génie militaire
Entretien n°64	Commerçant à Bonabo, quartier accueillant la construction d'une route par le Génie militaire
Entretien n°65	Coiffeur à Bonabo, quartier accueillant la construction d'une route par le Génie militaire
Entretien n°66	Commerçant dans la ville de Douala
Entretien n°67	Commerçant dans la ville de Douala

Entretien n°68	Commerçant dans la ville de Douala
Entretien n°69	Commerçant dans la ville de Douala

Corpus 10 : Les chefs d'entreprises

Entretien n°70	Ingénieur biomédical, chef d'entreprise
Entretien n°71	Chef d'entreprise
Entretien n°72	Ingénieur électronicien, Chef d'entreprise
Entretien n°73	Délégué médical, Chef d'entreprise

Corpus 11 : Le personnel civil employés ou stagiaires au Génie

Entretien n°74	Stagiaire
Entretien n°75	Employé civil
Entretien n°76	Stagiaire
Entretien n°77	Employé civil
Entretien n°78	Employé civil
Entretien n°79	Stagiaire et conducteur d'engins
Entretien n°80	Stagiaire et étudiante en licence 3, spécialité génie civil.
Entretien n°81	Employé civil

Corpus 12 : Les avocats

Entretien n°82	Avocat au barreau du Cameroun et avocat près la cours constitutionnelle du Nigéria
Entretien n°83	Avocat au bareau du Cameroun

Corpus 15 : Les étudiants

Entretien n°84	Etudiant
Entretien n°85	Etudiant
Entretien n°86	Etudiant
Entretien n°87	Doctorant en science économique

## Annexe n° 3 : Protocole d'entretien

### I- Informations sociodémographiques

1. Genre et âge
2. Fonction institutionnelle ou profession
3. Grade (pour les forces armées)
4. Arme d'appartenance : mêlée, appui ou soutien...
5. Formation

### II- La dualisation des forces

1. Avez-vous entendu parler de la notion de force duale ?
2. Comment la définissez-vous ?
3. Voyez-vous une différence entre la notion de force duale et celle d'action civilo-militaire ?

### III- Force duale et aménagement du territoire.

Ces questions couvrent la représentation des acteurs sur les forces duales, leurs pratiques et l'évaluation qu'ils en font.

1. Que pensez-vous de l'usage des unités du génie militaire dans la construction des ouvrages publics notamment dans les travaux d'aménagement du territoire ?
2. Comment expliquez-vous la volonté de l'Etat d'utiliser l'unité du génie militaire dans le domaine des travaux publics en lieu et place des entreprises privées.
3. Comment les populations accueillent-elles la présence militaire au quotidien ?
4. Les missions duales effectuées par les armées camerounaises sont-elles inscrites en tant que politique publique ? ces missions sont-elles des missions spontanées ou programmées et budgétisées ?
5. Voyez-vous une concurrence entre les unités du génie militaire dans le cadre de leurs missions duales et les entreprises privées de travaux publics ?

6. Dans l'histoire du pays, connaissez-vous des périodes au cours desquelles les unités du génie sont intervenues pour construire des ouvrages publics ? si oui, pourquoi ?

7. Existe-t-il un lien entre la politique de renforcement du lien armée-nation et les missions duales des forces armées ?

8. Quel est le lien entre la dualisation et les missions de sécurité qui sont des missions principales de l'armée ? Autrement dit, quel est le rapport entre les activités d'aménagement du territoire menées par le génie militaire et les questions de sécurité ?

9. Comment évaluez-vous l'emploi du génie militaire en tant qu'instrument d'aménagement du territoire ? Croyez-vous que cet emploi est utile ou non ?

#### IV- Les obstacles dans la mise en œuvre de forces armées duales

1. Croyez-vous que les pouvoirs publics soient réticents à mettre en œuvre une politique de dualisation ?, si oui pourquoi ?, si non, pourquoi cette politique n'est pas assez développée

2. Quelle perception ont les forces armées de leur participation aux activités d'aménagement du territoire ?

3. Quelles sont les autorités qui gèrent les moyens financiers accordés à l'armée dans le cadre de la réalisation des ouvrages publics ?

4. L'activité civile des forces armées a-t-elle un impact sur leur mission de sécurité ? si oui, lequel ?

5. Dans un environnement international où l'initiative privée est vivement encouragée, est-il pertinent pour l'État de continuer à intervenir sur le terrain de l'aménagement du territoire au détriment des entreprises privées locales ?

#### V- Dualisation et développement économique

1- Que pensez-vous de l'acquisition d'un pouvoir économique par l'armée ? Autrement dit, est-il nécessaire d'accorder une gestion financière autonome à l'armée dans le cadre de leurs missions duales ?

2- L'armée peut-elle être une force de développement ?

- 3- Dans un environnement international où l'initiative privée est vivement encouragée, est-il pertinent pour l'État de continuer à intervenir sur le terrain de l'aménagement du territoire au détriment des entreprises privées locales ?
- 4- L'action civile du génie militaire est-elle encouragée par les bailleurs de fonds internationaux ?

# Annexe n° 4 : Cadre de partenariat entre Le Ministère de la Défense (Génie militaire) et la commune de Sangmelima

**RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
 .....  
**PAIX-TRAVAIL-PATRIE**

**MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
 ET DE LA DÉCENTRALISATION**



ARRONDISSEMENT DE SANGMELIMA  
 .....  
 COMMUNE DE SANGMELIMA

174069

CONVENTION DE PARTENARIAT N° \_\_\_\_\_ MINATD/CS

**PASSÉE ENTRE LA COMMUNE DE SANGMELIMA ET LE MINISTÈRE DE LA  
 DÉFENSE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT ET DE LA  
 VOIE D'ACCÈS AU MARCHÉ MODERNE DE SANGMELIMA**

<b>PRESTATAIRE :</b>	<b>MINISTÈRE DE LA DÉFENSE</b>	
	B.P : 1162 YAOUNDE-TEL : 2 22 23 56 86	
	N° Compte : 10005 00001 00911091001 78 ouvert au nom du Génie Militaire dans les livres d'Afriland First Bank	
<b>OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT ET DE LA VOIE D'ACCÈS          AU MARCHÉ MODERNE DE SANGMELIMA</b>		
<b>LIEU :</b>	<b>SANGMELIMA (Région du Sud – Département du DJA ET LOBO)</b>	
<b>DURÉE :</b>	<b>06 Mois</b>	
<b>MONTANT DE LA CONVENTION : (1 742 242 500) Un milliard sept cent quarante-deux millions deux cent quarante-deux mille cinq cent FCFA TTC.</b>		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL H.T.V.A.</b>	<b>1 461 000 000</b>
	<b>TVA : 19,25% du H.T.</b>	<b>281 242 500</b>
	<b>MONTANT T.T.C.</b>	<b>1 742 242 500</b>
	<b>MONTANT NET A MANDATER</b>	<b>1 742 242 500</b>
<b>FINANCEMENT :</b>	Fonds spéciaux MINEPAT et MINATD (FEICOM), exercices 2017 et suivants. <b>Imputation : Ligne des travaux en régie</b>	

**ENTRE**

**LA COMMUNE DE SANGMELIMA, REPRESENTEE PAR LE MAIRE, CI-APRES DESIGNÉ « MAÎTRE D'OUVRAGE »**

**BP : 162 SANGMELIMA**

**D'UNE PART,**

**ET**

**LE MINISTERE DE LA DEFENSE (MINDEF), REPRESENTÉ PAR LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE, CHARGE DE LA DEFENSE CI-APRES DESIGNÉ « PARTENAIRE » ;**

**B.P. : 1162 YAOUNDE, TEL. : (237) 2 22 23 56 86**

**D'AUTRE PART.**

**LE MAITRE D'OUVRAGE ET LE PARTENAIRE DE LA CONVENTION ETANT CI-APRES COLLECTIVEMENT DESIGNES « LES PARTIES ».**

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

## SOMMAIRE



<b>CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b> .....	4
Article 1 DE L'OBJET DE LA CONVENTION .....	4
Article 2 DES DÉFINITIONS .....	4
Article 3 DES ATTRIBUTIONS .....	4
Articles 4 DES PIÈCES CONSTITUTIVES.....	5
Article 5 DE LA DURÉE .....	5
<b>CHAPITRE 2 : DES DROITS ET ENGAGEMENTS DES PARTIES</b> .....	5
Article 6 DES DROITS DES PARTIES .....	5
Article 7 DES ENGAGEMENTS ET DE LA RESPONSABILITE DES PARTIES .....	5
<b>CHAPITRE 3 : DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX</b> .....	6
Article 8 DE LA DÉFINITION DES TRAVAUX .....	6
Article 9 DU PROJET D'EXÉCUTION .....	6
Article 10 DU DÉBUT DES TRAVAUX.....	6
Article 11 RAPPORT MENSUEL .....	7
Article 12 DE LA RÉCEPTION DES TRAVAUX .....	7
<b>CHAPITRE 4 : DES CLAUSES FINANCIÈRES, FISCALES ET SOCIALES</b> .....	7
Article 13 DES CLAUSES FINANCIÈRES.....	7
Article 14 DE LA LIQUIDATION DES PRESTATIONS.....	7
Article 15 DES PAIEMENTS.....	8
<b>CHAPITRE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES</b> .....	8
Article 16 TIMBRES ET ENREGISTREMENT .....	8
Article 17 DU CAS DE FORCE MAJEURE .....	8
Article 18 DE LA MODIFICATION.....	9
Article 19 DE LA REVISION.....	9
Article 20 DE LA RÉSILIATION.....	9
Article 21 DU RÈGLEMENT DES LITIGES.....	9
Article 22 DE LA PRISE D'EFFET .....	10
<b>DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF</b> .....	12



## CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Article 1 : DE L'OBJET DE LA CONVENTION

La présente « Convention » porte sur la construction du pont et de la voie d'accès au marché moderne de Sangmélima.

### Article 2 : DES DÉFINITIONS

Pour l'application de la convention et ses annexes, les définitions ci-après sont admises :

- 1- **le Maître d'Ouvrage** est le Maire de la Commune de Sangmélima;
- 2- **le Partenaire de la Convention** est le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé de la Défense (MINDEF) ;
- 3- **« L'Agence d'Exécution »** est le Génie Militaire, lié à la Commune de Sangmélima par la présente convention en vue de l'exécution des travaux définis à l'article 1 ci-dessus ;
- 4- **l'Ingénieur de la Convention** désigne le président de la commission des grands Travaux de la Commune de Sangmélima.

### Article 3 : DES ATTRIBUTIONS

Les attributions ci-dessous sont reconnues aux différents intervenants :

#### **LE MAÎTRE D'OUVRAGE :**

1. Signe la Convention et, le cas échéant, les avenants ;
2. Met à la disposition de l'Agence d'Exécution, le financement des prestations ;
3. Signe l'Ordre de Service de commencer les travaux ;
4. Signe les Ordres de Service à incidence financière.

#### **LE PARTENAIRE DE LA CONVENTION :**

1. Signe la Convention et, le cas échéant, les avenants ;
2. Supervise l'Agence d'Exécution ;
3. Veille au respect de la présente convention et ses annexes par l'Agence d'Exécution.

#### **L'AGENCE D'EXECUTION DE LA CONVENTION :**

1. Elabore le Projet d'Exécution des présents travaux ;
2. Exécute les travaux objet de la Convention et ses annexes ;
3. Etablit les constats des travaux en collaboration avec le Maître d'Œuvre de la Convention ;
4. Etablit les constats des travaux et les attachements ;
5. Etablit le plan de récolement des réalisations effectives des travaux.

#### **L'INGENIEUR DE LA CONVENTION :**

1. Coordonne les réunions mensuelles de chantier ;
2. Veille au respect du cahier des charges ;
3. Coordonne et veille à l'exécution des travaux commandés, conformément aux prescriptions du cahier de charges et suivant les règles de l'art ;
4. Approuve le (s) Projet (s) d'Exécution des travaux préparé(s) ;

5. Signe les ordres de services à caractère technique sans incidence financière ;
6. Propose au Maître d'Ouvrage l'arrêt des travaux en cas de malfaçons graves ;
7. Veille au respect du délai d'exécution des travaux par le Prestataire ;
8. Approuve le plan de récolement des réalisations effectives.



#### **Article 4 : DES PIÈCES CONSTITUTIVES**

Les éléments ci-dessous constituent les Pièces de la Convention et par ordre de priorité :

- 1- le Cahier des Charges ;
- 2- le devis estimatif des travaux,
- 3- les Projets d'Exécution des travaux approuvés ;
- 4- la liste des moyens matériels et humains ;
- 5- les indicateurs de réception des travaux ;
- 6- les avenants éventuels.

#### **Article 5 : DE LA DURÉE**

- 1- La présente Convention est conclue pour une durée de 06 (six) mois.
- 2- Toutefois, elle peut être modifiée ou révisée dans les conditions prévues aux Articles 17 et 18 ci-dessous.

### **CHAPITRE 2 : DES DROITS ET ENGAGEMENTS DES PARTIES**

#### **Article 6 : DES DROITS DES PARTIES**

##### **1. DES DROITS DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Le **Maître d'Ouvrage** a l'exclusivité du contrôle et du suivi de la mise en œuvre de l'objet de la présente Convention à travers ses différentes structures.

##### **2. DES DROITS DU « PARTENAIRE »**

Le **Partenaire** reçoit périodiquement du Maître d'Ouvrage, le financement des prestations exécutées, validées et arrêtées conjointement par les différents intervenants du projet ;

#### **Article 7 : DES ENGAGEMENTS ET DE LA RESPONSABILITE DES PARTIES**

##### **1. DES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Le **Maître d'Ouvrage** s'engage à :

- 1- valider la localisation des travaux ;
- 2- évaluer conjointement avec le **Partenaire**, le coût de réalisation des travaux ;
- 3- mettre à disposition des fonds d'un montant de **1 742 242 500 Francs CFA TTC** pour le financement de la Convention ;
- 4- produire des rapports de suivi technique, financier et des résultats du projet ;
- 5- respecter les termes de la Convention ;
- 6- organiser des missions d'audits financiers des bailleurs de fonds.

## 7- DES ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le **Partenaire à travers son l'Agence d'Exécution** s'engage à :

1. Mobiliser tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses missions contractuelles conformément au Cahier des Charges ;
2. Exécuter tous les travaux prescrits dans le strict respect des normes en vigueur, des règles de l'art et du cahier des charges ;
3. Se conformer aux prescriptions découlant des missions d'inspection et d'audit ;
4. Assumer ses responsabilités conformément à la présente Convention et ses annexes.

## CHAPITRE 3 : DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX

### Article 8 : DE LA DÉFINITION DES TRAVAUX

1. Avant le démarrage des travaux, il est effectué conjointement avec le **Partenaire** à travers son **Agence d'Exécution**, le **Maître d'ouvrage**, une visite détaillée permettant de définir la masse des travaux à exécuter ;
2. La visite détaillée ci-dessus donne lieu à la signature d'un procès-verbal ;
3. Les travaux à réaliser portent sur :
  - l'installation du chantier et les études ;
  - les travaux préliminaires;
  - les terrassements généraux;
  - Les chaussées et trottoirs ;
  - L'assainissement ;
  - Le pont en béton armé ;
  - La signalisation et équipement ;
  - Les aménagements paysagers ;
  - L'éclairage public et signalisation lumineuse.

### Article 9 : DU PROJET D'EXÉCUTION

Le Projet d'Exécution des travaux de construction du pont est établi par le **Génie Militaire**, puis soumis à l'approbation de l'**Ingénieur**, avant le démarrage des travaux dans un délai maximum de cinq (05) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Le Projet d'exécution des travaux de construction de la voie d'accès au marché proprement dit seront examinés conformément au programme d'exécution des prestations.

### Article 10 : DU DÉBUT DES TRAVAUX

1. Le début des travaux sera déclenché par un Ordre de Service de commencer les travaux du Maître d'Ouvrage notifié au **Partenaire** par l'**Ingénieur du marché**.
2. Les travaux ne pourront en aucun cas démarrer sans l'assurance par le **Maître d'Ouvrage** de la libération de l'emprise de la voie par les habitants, et de la disponibilité effective des fonds.

### **Article 11 : RAPPORT MENSUEL**

Le GENIE MILITAIRE soumettra, à l'Ingénieur de la Convention des rapports mensuels en un lot unique de cinq (05) exemplaires sur papiers et support numérique des activités afférentes à la présente convention au plus tard le quinze (15) du mois suivant les prestations. Ces rapports seront rédigés en collaboration avec les autres partenaires du projet. Ils comprendront notamment :

- l'état d'avancement des travaux exécutés ;
- les difficultés éventuelles rencontrées lors de l'exécution des travaux.

### **Article 12 : DE LA RÉCEPTION DES TRAVAUX**

1. Pour les réceptions provisoires et définitives des travaux, il est créé une Commission de réception.
2. La commission de réception provisoire et définitive des travaux est composée ainsi qu'il suit :
  - **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son Représentant ;
  - **Rapporteur** : l'Ingénieur de la convention ;
  - **Membres** :
    - le Délégué départemental des travaux publics ;
    - le représentant du préfet du DJA et LOBO ;
    - le représentant du MINMAP ;
    - le Partenaire ou son Représentant.

## **CHAPITRE 4 : DES CLAUSES FINANCIÈRES, FISCALES ET SOCIALES**

### **Article 13 : DES CLAUSES FINANCIÈRES**

#### **1. DU COÛT GLOBAL ET DU FINANCEMENT DE LA CONVENTION**

- a. Le coût global de la Convention est évalué conjointement par les parties à (1 742 242 500) Un milliard, sept cent quarante-deux millions, deux cent quarante-deux mille cinq cent FCFA TTC ;
- b. Le financement des travaux est assuré par le MINEPAT ET LE MINATD(FEICOM) alloué aux travaux en régie.

#### **2. DE LA CONSISTANCE DES PRIX**

- a. Les prix figurant sur le bordereau des prix unitaires induits par les Sous-détails des Prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur au Cameroun et ne peuvent donner lieu ni à révision, ni à actualisation.
- b. Ces prix établis selon les intrants sur le marché et qui sont arrêtés d'accord partie sur la base des Sous-détails de Prix, tiennent compte de la contribution de l'agence d'exécution.

### **Article 14 : DE LA LIQUIDATION DES PRESTATIONS**

- a. Les attachements et constats des travaux sont signés par l'agence d'exécution. Ils serviront à l'établissement des décomptes.

- b. Les documents constatant les dépenses liées aux prestations effectivement exécutées sont contradictoirement signés par *l'Ingénieur* et *l'Agence d'exécution*.

#### **Article 15 : DES PAIEMENTS**

Les paiements en vue de l'exécution des travaux s'effectuent suivant les modalités ci-après :

- a. Une avance de démarrage est accordée au GENIE Militaire, Agence d'Exécution, à hauteur de **30 %** du montant de la convention ;
- b. Sur la base de l'évolution du chantier, notamment, des décomptes dûment signés par le **Maître d'œuvre de la Convention et l'Ingénieur de la convention**, d'une part et du procès-verbal signé " par l'équipe opérationnelle de suivi des travaux d'autre part", attestant d'une exécution des travaux à hauteur au moins égale au niveau du premier paiement d'avance de démarrage. Il est ensuite payé une deuxième tranche de **30 %** du montant de la convention ;
- c. Sur la base de l'évolution du chantier, notamment, des décomptes dûment signés par le **Maître d'œuvre de la Convention et l'Ingénieur de la convention**, d'une part et du procès-verbal signé " par l'équipe opérationnelle de suivi des travaux d'autre part", attestant d'une exécution des travaux à hauteur au moins égale au niveau des deux premiers paiements. Il est ensuite payé une troisième tranche de **30 %** du montant de la convention ;
- d. Sur la base du procès-verbal de réception provisoire des travaux par la commission constituée à cet effet et du décompte final préparé par le Maître d'œuvre, visé par **l'Ingénieur de la convention**, signé par le **Chef Service de la Convention**, et sur demande du <<Partenaire de la Convention>>, il est payé la dernière tranche de **10 %** du montant de la convention.

### **CHAPITRE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

#### **Article 16 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente convention seront à timbrer et à enregistrer par les soins et aux frais du Génie Militaire, conformément au code général des impôts en vigueur.

Après enregistrement, cinq (05) exemplaires enregistrés seront à retourner au Maître d'Ouvrage pour ventilation.

#### **Article 17 : DU CAS DE FORCE MAJEURE**

1. Tout événement imprévisible et insurmontable empêchant l'une ou l'autre partie d'exécuter ses obligations constitue la force majeure. Il est exonératoire et ne saurait donner lieu au paiement des dommages et intérêts.
2. En cas de survenance d'un cas de force majeure, la partie qui l'invoque doit, sans délai, le notifier à l'autre par tout moyen laissant trace écrite.
3. Les parties se rapprochent pour constater cet événement et conviennent des dispositions à prendre pour en réduire les conséquences.
4. Si du fait de la survenance d'un cas de force majeure l'exécution de la Convention s'avère irrémédiablement compromise ou se trouve suspendue pour une durée

supérieure à six (03) mois, l'une des parties peut demander la résiliation de la Convention.



#### **Article 18 : DE LA MODIFICATION**

1. La Convention ne peut être modifiée que d'accord par les parties ;
2. Cette modification ne peut intervenir que par voie d'Avenant.

#### **Article 19 : DE LA REVISION**

1. La présente Convention peut être révisée à la demande de l'une ou l'autre Partie ;
2. La Partie qui prend l'initiative de la révision notifie son intention à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins **un (01) mois** avant l'achèvement de la Convention.
3. La Partie saisie doit notifier sa réponse à l'autre par la même voie, dans un délai de quinze (15) jours maximum à compter de la réception de la demande de révision.
4. En cas de silence au-delà de la période visée à l'alinéa 3 ci-dessus, la Convention est réputée révisée.

#### **Article 20 : DE LA RÉSILIATION**

1. La résiliation de la présente Convention peut être demandée par l'une ou l'autre Partie.
2. La présente Convention peut être résiliée dans les cas suivants :
  - a. la violation des normes et des règles de l'art en matière de construction, et de protection de l'environnement routier ;
  - b. l'utilisation des matériaux inappropriés ;
  - c. la faillite ou la liquidation judiciaire du **Partenaire** ;
  - d. le non-respect des décisions d'arbitrage établies conformément aux dispositions de la Convention ;
  - e. la non mobilisation des financements et le non démarrage des travaux au plus tard trente (30) jours après la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux ;
  - f. le non-paiement à échéance par le **Partenaire** de tous les engagements pris envers les tiers ;
  - g. le non-paiement à échéance de toutes les charges sociales ;
  - h. toute négligence de nature à créer un accident durant les travaux.
3. Toutefois, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de résilier unilatéralement cette convention en cas de non satisfaction de la qualité des travaux exécutés ;
4. La Convention peut éventuellement être résiliée à la demande du Prestataire dans le cas de la non mise à disposition à temps de la quote-part de financement de l'Administration ;
5. En cas de résiliation pour l'une des causes énumérées à l'alinéa 2 ci-dessus, aucune indemnité n'est due au **Partenaire**.
6. Pour tout autre motif, la Partie qui prend l'initiative de la résiliation notifie son intention à l'Autre, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins **deux (02) semaines** à l'avance.

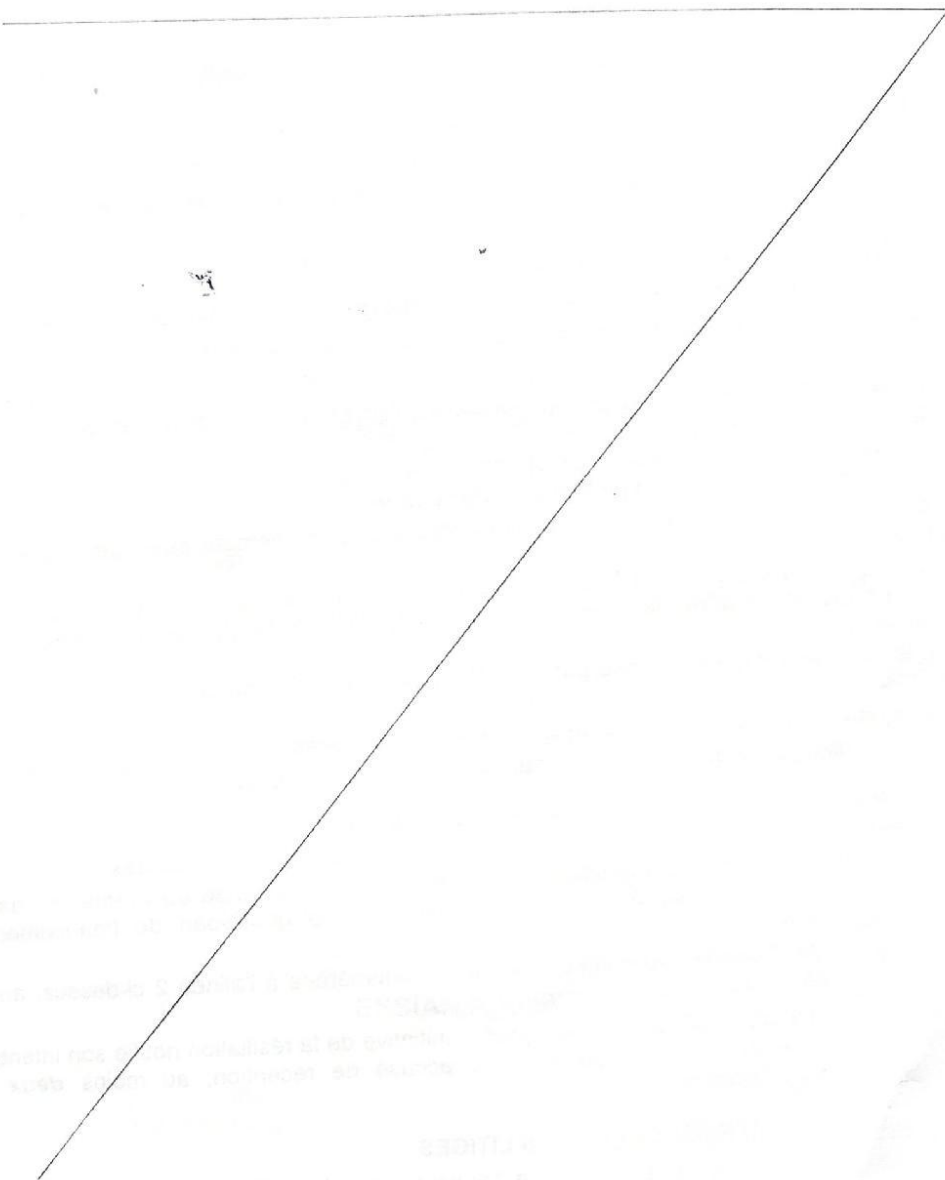
#### **Article 21 : DU RÈGLEMENT DES LITIGES**

1. Les Parties s'engagent à régler à l'amiable tous les différends et litiges relatifs à l'interprétation et l'application des clauses de la présente convention.

2. En cas d'échec de règlement à l'amiable, le différend sera soumis à l'arbitrage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ou d'un arbitre désigné d'accord parties.

**Article 22 : DE LA PRISE D'EFFET**

La présente Convention entre en vigueur dès sa signature par le *Partenaire* et le Maître d'Ouvrage, et prend effet à compter de la date de la notification au *Partenaire* de l'Ordre de Service de commencer les travaux.



PAGE 11 ET DERNIERE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
N° \_\_\_\_\_ MINATD/CS DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE LA  
REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT ET DE LA  
VOIE D'ACCES AU MARCHÉ MODERNE DE SANGMELIMA



Yaoundé le 13.1 AOUT 2017

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,  
CHARGE DE LA DEFENSE

BETI ASSOMO Joseph

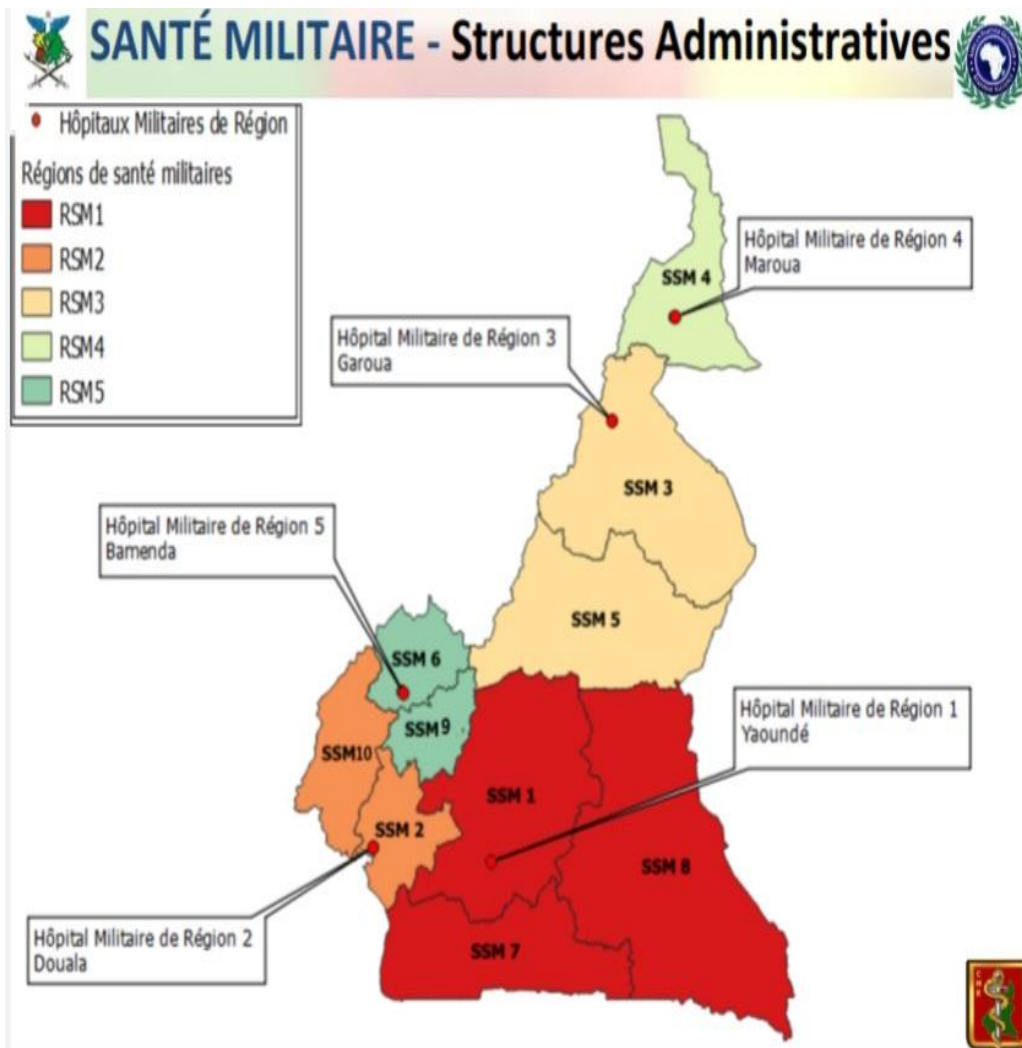
Sangmélima le \_\_\_\_\_

LE MAIRE

ESSIAN André Noël



## Annexe n° 5 : Répartition des établissements hospitaliers militaires de région sur le territoire national.



Sources : Ambroise Emmanuel Mama, « La sante dans les forces de défense camerounaises », 5ème conférence de l'alliance des partenaires africains pour la gestion des épidémies, 18-22 Juin 2018.

## Annexe n° 6 : Nombre d'établissements hospitaliers militaires sur l'ensemble du territoire.



Sources : Ambroise Emmanuel Mama, « La sante dans les forces de défense camerounaises », 5ème conférence de l'alliance des partenaires africains pour la gestion des épidémies, 18-22 Juin 2018.

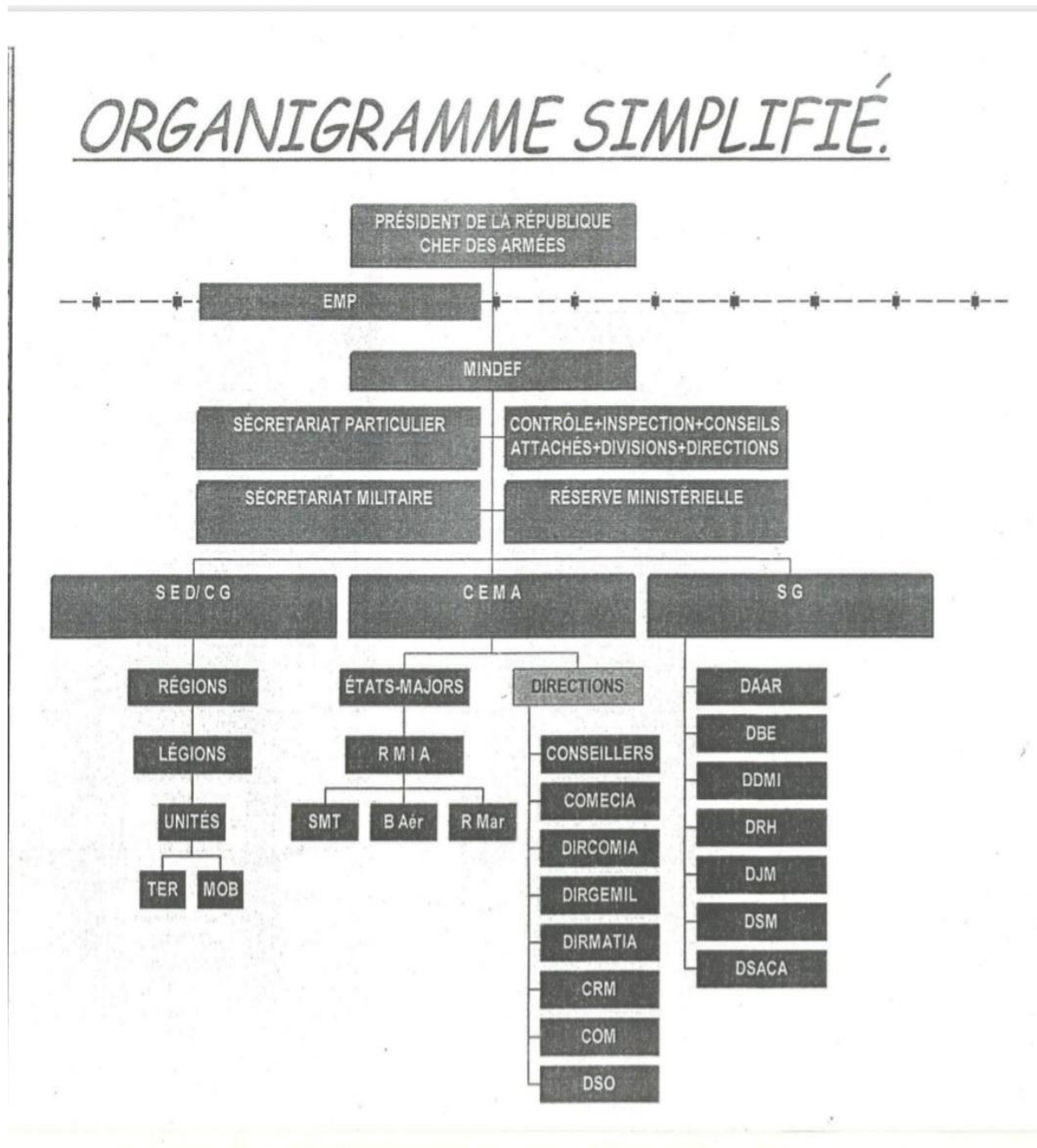
**Annexe n°7 : Principales entreprises appartenant aux forces armées au Guatemala, au Salvador, au Honduras et au Nicaragua.**

GUATEMALA	SALVADOR	HONDURAS	NICARAGUA
Canal 5 télévision	Radio Cuscatlan	Radio stério	Entreprise nicaraguayenne de construction SA
Banque de l'armée	Centre De réhabilitation professionnelle	Industrie du ciment	Ferronnerie technique SA
Centre médico-militaire	Pompes funèbres des forces armées	Banque des forces armées	Produits métalliques SA
Commissariat à l'armée	Université militaire	Maison de la Bourse	Travaux publics SA
Fabrique de munitions	Hotel« pacific paradise »	Investissement bourssier	
Service de l'agriculture et de l'élevage	Coopérative des forces armées	Fabrique d'huile	
Centre de matériel de guerre	Deux supermarchés	Etude et investissement	
Service de santé militaire	Une laverie	Entreprise crevette	
Industrie militaire	Station d'essence	Assurance Prévisa	
Club des officiers	Une pharmacie	Carte de crédit Prévicard	
	Deux salles de vente	Pompes funèbres saint-michel	

		Editions Zodiaco	
		Armurerie	
		Agence de publicité	

Sources : <http://www.alterinfos.org/archives/DIAL-2022.pdf>, consulté le 18 avril 2020.

## Annexe n° 8 : Organigramme simplifié du ministère de la défense



Sources : République du Cameroun, Ministère de la Défense, *Manuel d'emploi et de mise en œuvre des sections de combat du Génie*, 2006, p. 8.

## Annexe n° 9 : Inventaire non exhaustif des ouvrages réalisés par le Génie militaire. 1963 - 2019.

N°	Activités	Localisation (Région)	Année
1	Réhabilitation de 20 km de route à Mvengue	Sud	-
2	Lotissement du Ministère des Domaines, du Cadastres et des Affaires Foncières (MINDCAF) au quartier Olembé	Centre	-
3	Travaux routiers à Angossas	Est	-
4	Travaux de lotissement à Mbalngong et à Olembé (1 <sup>er</sup> phase)	Centre	2013
5	Construction du pont d'Ebebda	Centre	2015
6	Construction de la direction des infrastructures de l'Université de Yaoundé 1	Centre	2015
7	Aménagement des voies d'accès de l'Université Catholique d'Afrique Centrale ( Campus de Nkolbisson et d'Ekounou) dans la ville de Yaoundé	Centre	2016
8	Travaux de nivellement lors de la consécration épiscopale de l'évêque de Mbalmayo	Centre	
9	Construction d'un marché moderne dans la ville de Bertoua	Est	
10	Construction d'un marché moderne dans la ville de Sangmélina	Sud	2014
11	Aménagement des piste dans le bassin de production de Ndonko par Meyomessala	Sud	2016
12	Travaux de reprofilage de la route Sangmélina-Emine Nvom ( 34 Km)	Sud	-
13	Travaux de reprofilage de la route Ebolowa-Tchangue ( 34 km)	Sud	-
14	Travaux de reprofilage de la route Demaloupessa-Mevous (32km)	Sud	-

15	Construction d'une route sur le prolongement nord du Boulevard de la République dans la ville de Douala	Littoral	2013
16	Travaux de lotissement de Bwang-Bakoko 1 et 2.	Littoral	2014
17	Construction et aménagement de la route de Japoma	Littoral	Depuis 2014 (en cours)
18	Travaux d'entretien de la piste Mundemba-Isangele-Akwa	Sud-ouest	2010
19	Construction de 60 logement au profit des pêcheurs à Isangele	Sud-ouest	Mai 2014
20	Projet de sécurisation maritime et cotière ( DEFEX)	-	-
21	Construction des infrastructures passives de communication		-
22	Démolition d'un Immeuble R+3 en ruine dans la ville de Douala	Littoral	2014
23	Intervention lors de la catastrophe d'Eseka (cette catastrophe fait référence au déraillement d'un train de la CAMRAIL le 21 Octobre 2016 qui a fait environ 152 victimes)	Centre	2016
24	Réhabilitation de la voirie dans la ville de Maroua	Extrême-nord	-
25	Route revêtue entre Mokolo-Nkolbisson-Zamengoué avec construction de 2 échangeurs	Centre	1975
26	Route revêtue : Soa-Omnisport	Centre	1975
27	Route revêtue : Camp Sonel-Essos-Nkoldongo	Centre	-
28	Route revêtue : Nouvelle route Bastos	Centre	1996
29	Construction de la route Sa'a-Koro (17 km) donnant au pont de la Sanaga à Koro	Centre	-
30	Construction du Pont de l'enfance à Koro en partenariat avec la Suisse	Centre	-
31	Lotissement des quartiers Nfandena et Nsimeyong à Yaoundé	Centre	-

32	Construction de la plate-forme du marché de Mokolo dans la ville de Yaoundé	Centre	-
33	Construction du parcours vita ( espace de sport et de loisir) à Yaoundé	Centre	1988
34	Réalisation de forages dans les villes de Batchenga et Obala	Centre	-
35	Aménagement de la voirie urbaine de Yaoundé		-
36	Terrassement du complexe de la Confédération Africaine de Football (CAF) à Mbankomo	Centre	-
37	Construction d'un monument à la mémoire des soldats tombés sur le champ d'honneur	Littoral	2010
38	Programme de réaménagement des infrastructures du plateau Atemengue	Centre	2016
39	Réfection du parcours vita de Yaoundé	Centre	2012
40	Construction de la route Loum-Yabassi	Littoral	1963
41	Construction de la route Yabassi-Bonepoupa	Littoral	1963-1965
42	Construction de la route Yabassi-Bafang 154 km avec 3700 ml de buses posées, 2000 ml de fosses maçonnées, 256 m de pont réalisés dont le pont de Toumbassala sur le Nkam long de 110m réalisés entre Février 1965 et Mars 1970.	Littoral	Février 1965-Mars 1970
43	Route revêtue : Deux-églises - Nkololoum – Dernier Poteau à Douala	Littoral	-
44	Route hôpital général-cité des palmiers	Littoral	-
45	Opération de sauvetage lors des catastrophes aériennes de Douala( crash des avions CAMAIR 1995 et Kenya Airways 2007)	Littoral	1995 et 2007
46	Reconstruction du parcours vita de Douala	Littoral	2011
47	Aménagement de la voirie urbaine de Douala en vue de préparer le congrès de la maturité	Littoral	1975
48	Aménagement des accès provisoires de l'aéroport international de Douala	Littoral	-



50	Route revêtue : Lamoudan-Lagdo (22 km). Route conduisant au barrage hydroélectrique sur la Bénoué à Lagdo	Nord	1975
51	Aménagement de la voirie urbaine de Garoua	Nord	-
52	Construction de la stèle à la mémoire des soldats tombés sur la champ d'honneur	Nord	2010
53	Travaux de viabilisation du parc national de Bouba Djida Janvier	Nord	2014
54	Route revêtue : Lolodorf-Bikoka-Bibondi.	Sud	2000
55	Construction de la route Sangmélima-Djoum (107 km)	Sud	Décembre 1971- Octobre 1973
56	Construction de la route Mintom-Alati-Mbalam(150 km), doublée de la construction des écoles à Alati et Mbalam	Sud	Janvier 1970-Juillet 1971
57	Terrassement de l'aéroport de Mvomeka'a	Sud	-
58	Réalisation des forages d'eau dans les département du Dja et Lobo, Vallée du Ntem et Mvilla	Sud	-
59	Aménagement de la voirie urbaine de Kribi	Sud	-
60	Reprofilage des pistes dans l'arrondissement de Zoétéélé	Sud	-
61	Construction d'un monument à la mémoire des soldats tombés sur le champ d'honneur	Sud	2010
62	Construction d'une résidence hôtelière ainsi qu'une villa ministérielle dans le cadre du comice agro-pastoral	Sud	2010
63	Route Bana-Batcha	Ouest	1963
64	Route Dschang-Fokoué	Ouest	Mars-Juillet 1964
65	Route Bafang-Yabassi		
66	Construction de 4 Pylônes de communication et télécommunication pour le compte du ministère des postes et télécommunications (MINPOSTEL) à Akwa,	Sud-Ouest	2017

	Bamusso et Issobo. Pylone de 75 m de hauteur alimentés par l'énergie solaire et un groupe électrogène relais		
67	Construction d'un monument à la mémoire des soldats tombés sur le champ d'honneur	Ouest	2010
68	Construction du pont de Mbangue et de Lokomo entre Yokadouma et Mouloundou	Est	-
69	Construction d'un monument à la mémoire des soldats tombés sur le champ d'honneur	Est	2010
70	Construction de la route de Ngaoui		-
71	Construction du parcours vita de Ngoundéré	Adamao ua	En cours
72	Construction d'un monument à la mémoire des soldats tombés sur le champ d'honneur	Adamao ua	2010
73	Construction de la route Nagambe-Nitoukou	Nord- Ouest	Novembre 1962-Juillet 1963
74	Construction du parcours vita de Bamenda	Nord- ouest	1989
75	Construction du pont Baley de Widikum	Nord- ouest	Février- Mars 1963
76	Construction du laboratoire et observatoire du lac Nyos	Nord- ouest	-
77	Réalisation de 13 Forages	Nord- ouest	2010
78	Construction d'un monument à la mémoire des soldats tombés sur le champ d'honneur	Nord- Ouest	2010
79	Travaux divers d'infrastructures à Bamenda en vue de l'organisation du cinquantième des armées : aménagement de la voirie urbaine, construction d'une tribune de 1000 places, d'un centre d'accueil de 56 chambres et 02 suites.	Nord- ouest	2010
80	Réfection du parcours vita (espace de sport et de loisir) de Bamenda	Nord- ouest	2013

81	Aménagement d'un terrain d'aviation de 800m à Nguti	Sud-ouest	1965
82	Construction d'école et de centres de santé dans la ville de Bakassi	Sud-ouest	-
83	Construction d'un monument à la mémoire des soldats tombés sur le champ d'honneur	Sud-ouest	2010
84	Construction d'une route en terre de 75 km reliant Mudemba-Isangelé-Akwa.	Sud-ouest	-
85	Construction des infrastructures passives de communication	Sud-ouest	2014
86	Construction d'un monument à la mémoire des soldats tombés sur le champ d'honneur	Extrême-Nord	-
87	Réhabilitation de la voirie urbaine de Maroua (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> phase)	Extrême-Nord	29 Décembre 2014
88	Construction du centre médical de secteur N°4	Extrême-Nord	2015
89	Construction de la digue de Maga-logone	Extrême-Nord	2014
90	Construction de 54 salles de classe et latrines, aménagement du boulevard Kakaré,	Extrême-Nord	2015
91	Réhabilitation des tronçons de route Mora-Dbanga-Kousserie en partenariat avec la Banque mondiale	extrême-nord	Depuis 2015 (travaux en cours)

Sources : Génie Militaire, tableau synoptique des chantiers du Génie mis à jour en 2016 ; Document de travail réalisé par Denis EYAH, ancien Directeur du Génie Militaire 2011 ; travail de terrain de l'auteur

## Annexe n° 10: Réseau routier et territoire au Cameroun en 2005

Régions	Superficie	Population (2001)	Routes bitumées (km)	Routes en terre classées			Routes rurales**			Total	densité à la superficie (km/100 km <sup>2</sup> )	Densité à la population (km/1000 hab.)
				Prioritaires	Non prioritaires	Total	Prioritaires	Non prioritaires	Total			
Extrême-Nord	34 263	2 721 463	306	942	856	1 798	1 195	1501	2 696	4 800	14,0	1,8
Nord	66 090	1 227 018	827	758	1 033	1 791	867	1147	2 014	4 632	7,0	3,8
Adamaoua	63 701	723 626	340	1 155	422	1 577	605	1 208	1 813	3 730	5,9	5,2
Est	109 002	755 088	577	968	1 442	2 410	868	1165	2 033	5 020	4,6	6,6
Centre	68 953	2 501 229	514	1 332	1 471	2 803	3 814	900	4 714	8 031	11,6	3,2
Sud	47 191	534 854	441	1 466	826	2 292	796	1882	2 678	5 411	11,5	10,1
Littoral	20 248	2 202 340	189	625	331	956	787	1618	2 405	3 550	17,5	1,6
Sud-Ouest	25 410	1 242 749	408	796	178	974	766	1776	2 542	3 924	15,4	3,2
Nord-Ouest	17 300	1 840 527	449	814	219	1 033	1 231	2610	3 841	5 323	30,8	2,9
Ouest	13 892	1 982 106	245	825	285	1 110	1 528	2019	3 547	4 902	35,3	2,5
<b>Total</b>	<b>466 050 *</b>	<b>15 731 000</b>	<b>4 296</b>	<b>9 681</b>	<b>9 086</b>	<b>18 767</b>	<b>12 457</b>	<b>15826</b>	<b>28 283</b>	<b>51 346</b>	<b>11,0</b>	<b>2,3</b>
État du réseau	Routes bitumées			Routes en terres prioritaires et non prioritaires			Routes rurales prioritaires et non prioritaires					
	Bon ou normal	médiocre	mauvais	Bon ou normal	médiocre	mauvais	Bon ou normal	médiocre	mauvais			
	26%	26%	48%	11%	80%	9%	14%	10%	76%			

\* superficie continentale ; \*\* Les routes rurales non prioritaires datent de 2001.

Sources : INS, 2004 ; état du réseau, MINTP/Direction des Routes, 2005 ; calculs faits par les auteurs du tableau<sup>1027</sup>.

<sup>1027</sup>Aristide YEMMAFOUO et al, « Infrastructures de transport et destin des territoires frontaliers du Sud-Ouest camerounais : cas de Mamfé et sa région », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Juillet-Septembre 2012. URL : <http://journals.openedition.org/com/6663>, consulté le 18 Mars 2019.

## Annexe n° 11 : Manifestation quotidienne de l'enclavement et du déficit d'intégration des territoires de la région de Mamfe

Distance à partir de la ville de Mamfé à :	Distance (en km)	Moyens de transport	Durée du voyage		Coût voyage (Fcfa)		État de la route		Nombre point(s) de contrôle	Fréquence contrôle(s) de police	Coût à chaque poste de contrôle (en Fcfa)*	Nombre d'endroits de la route les plus impraticables
			saison sèche	Saison des pluies	saison sèche	Saison des pluies	saison sèche	Saison des pluies				
Eshobi	8	Voiture	1 h	2 h	800	1 500	Moyenne	Mauvais	1	à chaque voyage	500	1
Besongabang	6	Voiture	20 min	1h20	300	800-1 000	Moyenne	Très mauvais	1	à chaque voyage	500	3
Eyangntui	12	Moto, à pied	1h30m	2h30	1000	2 000	Moyenne	Très mauvais	1 à 2	à chaque voyage	500	2
Eyangchang	9	Voiture	45min	1h45	400	1 000	Moyenne	Très mauvais	1 à 2	à chaque voyage	500	2
Bachuo Ntai	14	Voiture, Moto	30min	30min	500	500	bitumée	bitumée	1	à chaque voyage	500	aucun
Okoyong	6	Voiture, Moto	15min	15min	200	200	bitumée	bitumée	1	à chaque voyage	500	aucun
Nchang	8	voiture	30min	1h30	300	800-1 000	Moyenne	Très mauvais	1	à chaque voyage	500	1
Etemetek	9	voiture	45min	1h45	400	1 000	Moyenne	Très mauvais	1	à chaque voyage	500	1
Nfaitok II	29	voiture	1h30min	3h	1500	3 000	Moyenne	Très mauvais	1	à chaque voyage	500	3

\* Ces coûts ne donnent droit à aucun reçu, il s'agit en réalité des frais de corruption instaurés et acceptés par les chauffeurs et les policiers. (Source : Travaux de terrain, 2007)

Source : Travaux de terrain réalisés en 2007 par Aristide Yemmafou et al<sup>1028</sup>

<sup>1028</sup> Aristide Yemmafou et al, op. cit.

## Annexe n° 12 : Evolution de la densité de la population du Cameroun par région et par département entre 1987 et 2013.

**Tableau** Evolution de la densité de la population du Cameroun par région et par département entre 1987 et 2013

Région	Département	Superficie* (Km <sup>2</sup> )	1987		2005		2013 <sub>p</sub>	
			Population	Densité	Population	Densité	Population	Densité
<b>ADAMAOUA</b>		<b>63 701</b>	<b>495 185</b>	<b>7,77</b>	<b>884289</b>	<b>13,9</b>	<b>1 131 978</b>	<b>17,8</b>
	Djérem	13 283	61 165	4,6	76226	5,7	...	...
	Faro et Déo	10 435	45 467	4,36	59602	5,7	...	...
	Mayo Banyo	8 520	92 315	10,84	137471	16,1	...	...
	Mbéré	14 267	126 921	8,9	111450	7,8	...	...
	Vina	17 196	169 317	9,85	156050	9,1	...	...
<b>CENTRE</b>		<b>68 953</b>	<b>1 651 600</b>	<b>23,95</b>	<b>3098044</b>	<b>44,9</b>	<b>3 919 828</b>	<b>56,85</b>
	Haute Sanaga	11 854	77 625	6,55	100352	8,5	...	...
	Lékié	2 989	240 252	80,38	286050	95,7	...	...
	Mbam et Inoubou	7 125	148 775	20,88	188927	26,5	...	...
	Mbam et Kim	25 906	959	2,16	105511	4,1	...	...
	Mefou et Afamba	3 338	87 307	26,15	126025	37,8	...	...
	Mefou et Akono	1 329	55 446	41,72	59017	44,4	...	...
	Mfoundi	297	703 588	2 369	1881876	6336,3	...	...
	Nyong et Kellé	6 362	98 261	15,44	129819	20,4	...	...
	Nyong et Mfoumou	6 172	88 349	14,31	104507	16,9	...	...
	Nyong et So'o	3 581	96 038	26,82	115960	32,4	...	...
<b>EST</b>		<b>109 002</b>	<b>517 198</b>	<b>4,74</b>	<b>771755</b>	<b>7,1</b>	<b>824 024</b>	<b>7,56</b>
	Boumba et Ngoko	30 389	79 935	2,63	115354	3,8	...	...
	Haut Nyong	36 384	148 475	4,08	196519	5,4	...	...
	Kadey	15 884	132 146	8,32	184098	11,6	...	...
	Lom et Djérem	26 345	156 642	5,95	275784	10,5	...	...
<b>EXTREME-NORD</b>		<b>34 263</b>	<b>1 855 695</b>	<b>54,16</b>	<b>3111792</b>	<b>90,8</b>	<b>3 803 138</b>	<b>111</b>
	Diamaré	4 665	386 569	82,87	642227	137,7	...	...
	Logone et Chari	12 133	276 183	22,76	486997	40,1	...	...
	Mayo Danay	5 303	356 471	67,22	529061	99,8	...	...
	Mayo Kani	5 033	230 779	45,85	404646	80,4	...	...
	Mayo Sava	2 736	213 708	78,11	348890	127,5	...	...
	Mayo Tsanaga	4 393	391 985	89,23	699971	159,3	...	...
<b>LITTORAL</b>		<b>20 248</b>	<b>1 352 833</b>	<b>66,81</b>	<b>2510263</b>	<b>124,0</b>	<b>3 174 437</b>	<b>156,8</b>
	Moungo	3 723	340 287	91,4	379241	101,9	...	...
	Nkam	6 291	41 143	6,54	36730	5,8	...	...
	Sanaga Maritime	9 311	136 932	14,71	162315	17,4	...	...
	Wouri	923	834 471	904,09	1931977	2093,1	...	...

<b>NORD</b>		<b>66 090</b>	<b>832 165</b>	<b>12,59</b>	<b>1687959</b>	<b>25,5</b>	<b>2 311 179</b>	<b>34,97</b>
	Bénoué	13 614	385 756	28,34	851955	62,6	...	...
	Faro	11 785	55 254	4,69	69477	5,9	...	...
	Mayo Loutfi	4 162	226 731	54,48	391326	94,0	...	...
	Mayo Rey	36 529	164 424	4,5	375201	10,3	...	...
<b>NORD-OUEST</b>		<b>17 300</b>	<b>1 237 348</b>	<b>71,52</b>	<b>641558</b>	<b>37,1</b>	<b>1 900 547</b>	<b>109,9</b>
	Boyo	1 592	114 102	71,67	25504	16,0	...	...
	Bui	2 297	217 064	94,5	128424	55,9	...	...
	Donga-Mantung	4 279	226 916	53,03	46239	10,8	...	...
	Menchum	4 469	105 664	23,64	37404	8,4	...	...
	Mezam	1 745	313 043	179,39	324726	186,1	...	...
	Momo	1 792	143 466	80,06	36038	20,1	...	...
	Ngo Ketunjia	1 126	117 093	103,99	43223	38,4	...	...
<b>OUEST</b>		<b>13 892</b>	<b>1 339 791</b>	<b>96,44</b>	<b>1720047</b>	<b>123,8</b>	<b>1 865 394</b>	<b>134,28</b>
	Bamboutos	1 173	215 523	183,74	292410	249,3	...	...
	Haut Nkam	958	137 386	143,41	144786	151,1	...	...
	Hauts Plateaux	415	76 704	184,9	80678	194,4	...	...
	Koung Khi	353	79 056	223,95	65021	184,2	...	...
	Menoua	1 380	251 616	182,33	285764	207,1	...	...
	Mifi	402	202 193	502,97	301456	749,9	...	...
	Ndé	1 524	83 588	54,85	94849	62,2	...	...
	Noun	7 687	293 725	38,21	455083	59,2	...	...
<b>SUD</b>		<b>47 191</b>	<b>373 798</b>	<b>7,92</b>	<b>634655</b>	<b>13,4</b>	<b>731 099</b>	<b>15,5</b>
	Dja et lobo	19 911	121 059	6,08	196951	9,9	...	...
	Mvila	8 697	116 996	13,45	179429	20,6	...	...
	Océan	11 280	92 994	8,24	179093	15,9	...	...
	Vallée du Ntem	7 303	42 749	5,85	79182	10,8	...	...
<b>SUD-OUEST</b>		<b>25 410</b>	<b>838 042</b>	<b>32,98</b>	<b>1316079</b>	<b>51,8</b>	<b>1 481 433</b>	<b>58,3</b>
	Fako	2 093	248 032	118,51	466412	222,8	...	...
	Kupé Manengouba	3 404	82 952	24,37	105579	31,0	...	...
	Lebialem	617	97 484	158	113736	184,3	...	...
	Manyu	9 565	119 621	12,51	181039	18,9	...	...
	Mémé	3 105	202 518	65,22	326734	105,2	...	...
	Ndian	6 626	87 435	13,2	122579	18,5	...	...
<b>Cameroun</b>		<b>475 650</b>	<b>10 493 655</b>	<b>22,53</b>	<b>17 463 836</b>	<b>37,5</b>	<b>21 143 237</b>	<b>45,4</b>

Source : RGPH 1976, 1987, 2005 ; p=projection et INC (\*Carte Administrative du Cameroun 2008 superficie continentale).

# TABLE DES MATIERES

Introduction générale .....	13
Section 1. Comprendre le concept de « force duale » à partir des dynamiques historiques et des évolutions contemporaines des notions de sécurité et d'actions civilo-militaires .....	16
§1. De la sécurité nationale à la sécurité humaine : Débat épistémologique autour de l'objet de la sécurité .....	16
A. La conception classique stato-centrée de la sécurité et la construction de la fonction traditionnelle de l'armée. ....	16
B. De l'émergence du référentiel de sécurité humaine et son application à l'armée. ....	21
C. La force duale : une force de sécurité et de développement ou l'articulation conceptuelle entre « force duale » et sécurité humaine. ....	26
§2. Généalogie du concept de « force duale » : les influences doctrinales des actions civilo-militaires française et américaine .....	27
A. Les actions civilo-militaires françaises (ACM) : aux frontières du social et de l'efficacité opérationnelle. ....	28
1. L'inclination sociopolitique des ACM domestiques : renforcer le lien armée-nation. ....	29
2. Des logiques sociales instrumentales dans les ACM en OPEX : la primauté des enjeux opérationnels. ....	36
B. Dynamiques et enjeux du « Civil Military Cooperation » (CIMIC) américain .....	39
1. Le CIMIC au service des enjeux politico-stratégiques. ....	39
2. L'évolution doctrinale du CIMIC post-2001 : une rupture dans la continuité .....	42
C. La dualisation de la fonction militaire : un tropisme développementaliste des actions civilo-militaires .....	45
Section 2. Le concept de force duale dans l'armée camerounaise : une trajectoire historique erratique .....	49
§1. L'institution militaire camerounaise à l'épreuve de la rébellion : le Génie militaire dans sa fonction traditionnelle de soutien au combat .....	49
§2. Les activités civilo-militaire du Génie : entre veille et résurgence .....	53
A. Le déclin des missions de développement du Génie (1993-2010) : la crise économique et le conflit frontalier Cameroun-Nigéria comme deux explications complémentaires. ....	53
B. Le retour du Génie dans l'action publique d'aménagement du territoire (2010-2021) : une conséquence du retour de l'État comme producteur de biens et de services. ....	56
§3. La force duale : nouveau paradigme de l'étude de la réforme de l'armée en Afrique .....	57
A. Quelle proximité conceptuelle entre la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et le concept de force duale ? .....	58
B. La dualisation de la fonction militaire comme objet d'étude marginal dans les études de sécurité au Cameroun : construction de la problématique et des hypothèses .....	60
1. Construction de la problématique .....	60
2. Hypothèses de la recherche .....	63
2.1. Hypothèse principale .....	63
2.2. Hypothèse secondaire 1 .....	63
2.3. Hypothèse secondaire 2 .....	64
Section 3. Le cadre théorique et les choix méthodologiques et conceptuels .....	65
§1. Approche théorique et précisions conceptuelles .....	65
A. La dualisation de la fonction militaire à l'aune des approches néo-institutionnalistes. ....	65
B. Précisions conceptuelles .....	69
1. Qu'entend-t-on par « institution » dans la théorie néo-institutionnaliste ? : définition et précisions sur la proximité conceptuelle avec la notion d'« instrument d'action publique » .....	69
2. L'aménagement du territoire : entre géographie et politique .....	72
§2. Méthode de collecte des données .....	74
A. Les écueils de la recherche .....	74
B. Les entretiens semi-directifs : acteurs et choix des lieux d'entretiens .....	77



§3. Annonce du Plan.....	79
--------------------------	----

## Première partie. Approche spéculative de la dualisation : la conception martiale de la fonction militaire arraisonnée par les impératifs du développement ..... 81

Chapitre 1. Les « dynamiques du dehors » et les « dynamiques du dedans » dans la co-construction d'un référentiel de force duale .....	85
Section 1. Les dispositifs internationaux de construction d'une identité développementaliste de l'armée ...	87
§1. La construction du nexus sécurité-développement par les discours et les instruments d'action publique .....	87
A. L'inscription des problématiques de développement dans le champ sécuritaire par une rhétorique performative : processus et critique .....	88
1. Acteurs, discours et construction d'une approche intégrée du développement et de la sécurité : comprendre le processus d'émergence des normes internationalement partagées .....	88
2. Rapport de force financier donneurs/bénéficiaires et efficacité du discours sur le nexus sécurité-développement .....	96
B. Le formatage des esprits par les nouveaux instruments financiers d'action publique articulant développement et sécurité.....	99
1. Les nouvelles modalités de l'Aide Publique au Développement ou les instruments financiers au service du changement doctrinal. ....	99
2. D'une approche sécuritaire des menaces à une approche développementaliste : la politique africaine de reconstruction et de développement post-conflit. ....	106
§2. La construction d'un nouveau visage des forces armées au prisme du nexus sécurité-développement. ....	111
A. L'évolution des OMP de l'ONU : changement dans la doctrine d'emploi des forces armées et généralisation de certaines pratiques à l'échelle du monde. ....	111
1. L'évolution des OMP de l'ONU : Prémices de la construction du référentiel « armée acteur du développement » .....	112
2. La nouvelle légitimité des forces armées africaines: l'influence de l'image du « soldat de la paix » dans les OMP post-conflit africaines.....	115
B. Les limites à la construction effective du concept de « soldat de la paix » .....	119
1. La méfiance envers une instrumentalisation des missions des « soldats de la paix » et les possibles confusions entre humanitaires et forces armées. ....	120
2. La marginalisation des missions civiles des forces armées dans la dynamique de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS).....	122
Section 2. Les dispositifs nationaux d'hybridation de l'identité de l'armée camerounaise : entre idées, intérêts et institutions. ....	125
§1. La « mise en sens » d'un nouveau référentiel « Armée acteur de développement » par les acteurs politiques.....	126
A. Diffusion du paradigme « armée acteur du développement » comme nouveau cadre d'interprétation du champ sécuritaire au Cameroun .....	127
1. Les logiques discursives d'appropriation de la doctrine internationale des missions duales... ..	127
2. Les contraintes structurelles nationales au service de la <i>mise en sens</i> du nouveau référentiel « armée acteur du développement » : Le recours rationnel au Génie. ....	133
3. L'usage de l'image comme instrument de construction d'une politique de dualisation de la fonction militaire. ....	137
B. La dualisation de la fonction militaire : entre choix politique rationnel et contraintes des trajectoires historiques. ....	144
1. L'intérêt politique de l'activité d'aménagement du territoire du Génie: consolider le lien armée-nation. ....	144

2. La trajectoire historique d'institutionnalisation du rôle social du Génie.....	149
§2. L'État développementaliste comme cadre institutionnel d'appréciation de la politique publique de force duale. ....	154
A. L'intervention de l'État dans le domaine du développement à travers le Génie militaire : une manifestation du retour de l'État développementaliste .....	155
1. La trajectoire historique erratique de l'État au Cameroun : Entre État développementaliste et État minimum. ....	155
2. L'État développementaliste comme cadre d'orientation de la politique publique de force duale. ....	161
B. La dualisation de la fonction militaire à l'aune du paradigme de l'État subsidiaire: un interventionnisme étatique de type incitatif. ....	166
Conclusion du chapitre 1.....	170
Chapitre 2. Les dynamiques normatives et organisationnelles de dualisation de la fonction militaire.....	173
Section 1. L'appropriation normative de la dualisation de la fonction militaire et la structuration d'un rapport de force dans le champ du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). ....	175
§1. Pratiques informelles de légitimation de la présence du Génie dans l'action publique. ....	175
A. L'institutionnalisation des pratiques d'attribution des projets en zones de conflit : Le Génie comme acteur quasi-exclusif des territoires instables .....	176
B. L'institutionnalisation des modalités d'attribution des projets sur des critères de capacité logistique et de coût de réalisation compétitif. ....	181
C. Logique protectionniste et accroissement du rôle du Génie militaire dans le secteur des BTP. ..	185
§2. Les règles formelles d'organisation de la présence du Génie dans l'action publique : principe et limites .....	190
A. La « Régie » et les systèmes de partenariats : entre mécanismes juridiques de changement de l'action publique et instruments politiques .....	191
1. Le régime juridique de la « régie » : consécration du Génie militaire comme acteur des marchés publics et consolidation de la nature interventionniste de l'État .....	191
1. Le système d'accords entre le Génie et les administrations centrales et décentralisées de l'Etat : marqueur de changement ou instrument politique ?.....	195
B. Les limites politiques à l'organisation de la présence du Génie dans l'action publique .....	198
1. Prééminence de l'institution présidentielle et opacité du processus politique d'attribution des chantiers au Génie.....	198
2. L'impact des « rétroactions politiques » sur le déficit de formalisation d'une politique publique d'action civilo-militaire .....	202
3. L'appropriation normative de la dualisation à l'épreuve des contraintes politico-administratives .....	205
Section 2. L'appropriation organisationnelle et institutionnelle de la dualisation de la fonction militaire ..	209
§1. Le nouveau maillage territorial du Génie : entre stratégie militaire et soutien aux missions d'aménagement du territoire.....	209
A. Maillage territorial : contribution à la dynamisation de l'économie locale et à la lutte contre l'isolement social de l'officier. ....	210
B. Aménager et conquérir le territoire pour une meilleure défense .....	217
C. L'obstacle socio-anthropologique à la dualisation : Le maillage territorial à l'épreuve de l'occupation spontanée du territoire national.....	220
§2. La création d'une « Direction du Génie militaire » : un marqueur du changement.....	224
§3. Les initiatives militaires : Le recours aux chefs de quartier comme leviers d'acceptabilité locale de l'action du Génie. ....	227
Conclusion du chapitre 2.....	232

## Deuxième partie. Approche opérative de la dualisation : les modalités pratiques d'une révolution copernicienne dans l'habitus de l'armée camerounaise .....235

Chapitre 3. La reconfiguration des rapports entre l'armée, le politique et les populations.....	237
Section 1. Dualisation de la fonction militaire et rapports de méfiance et d'instrumentalisation entre l'armée, le politique et les populations : logiques de pouvoir et condition militaire .....	239
§1. La politisation de l'action civile du Génie : contrôler et intimider la population .....	240
A. Génie militaire et contrôle politique ou la géopolitique de l'aménagement du territoire : expérience de l'aménagement du parcours Vita et du Boulevard nord de la république à Douala.....	241
1. La militarisation des projets de développement : la nature du régime politique comme facteur d'appréciation .....	241
2. L'identité contestataire de la ville de Douala : un déterminant explicatif de la militarisation de l'action de développement.....	247
B. Actes d'intimidation et construction des rapports conflictuels entre le Génie et les populations. 251	
1. Activité de maintien de l'ordre du Génie et confusion entre « répression » et « encadrement » des contestations sociales .....	252
2. Aménagement du territoire, violence et perception négative du Génie par la population : Les effets indésirables d'une politisation de la fonction duale .....	259
C. Comprendre Le « tout sécuritaire » dans la construction de l'État fragile du Cameroun.....	264
§2. La condition sociale du soldat engagé dans les missions d'aménagement du territoire .....	268
A. Les différences de perception entre les acteurs étatiques et militaires des missions de d'aménagement du territoire de l'armée .....	270
B. Désespérance sociale et conduites militaires déviantes : la condition militaire en question.....	276
Section 2. Dualisation de la fonction militaire et rapports de confiance entre l'armée, l'État et la société ..	281
§1. Les logiques socio-économiques de l'action développementaliste du Génie .....	282
A. Les <i>hommes en tenue</i> au service de l'aménagement du territoire .....	283
B. Les liens de coopération armée-population générés par l'activité d'aménagement du territoire du Génie.....	287
§2. Le rapport de complémentarité entre la dualisation des forces et la professionnalisation de l'armée .....	289
A. La dynamique de professionnalisation et l'affaiblissement du lien armée-nation : le rôle réparateur de la dualisation ?.....	289
B. Un modèle de civilianisation au service de la professionnalisation de l'armée.....	297
§3. L'enchevêtrement des préoccupations sociales et des logiques stratégiques en territoire instable ..	302
A. Les guerres asymétriques et le « renseignement d'intérêt militaire » : de l'usage stratégique des employés civils du Génie.....	303
B. Les rapports État-population sous le prisme des ACM ou la pacification des territoires instables 307	
Conclusion du Chapitre 3 .....	311
Chapitre 4. Les logiques d'acteurs dans le champ du bâtiment et des travaux publics et le changement incrémental de la politique publique de dualisation .....	313
Section 1. Dualisation de la fonction militaire et transformation du domaine du BTP en un champ conflictuel et d'opportunités : logiques de transaction entre acteurs.....	315
§1. Conflits et transactions entre le Génie et les entreprises privées dans le champ du BTP .....	316
A. Rapport de force inégalitaire et mise en œuvre d'un cadre de coopération entre le Génie et l'ANEER-BTP : comprendre le déterminisme institutionnel sur la structuration des intérêts .....	316
1. Le BTP comme champ inégalitaire : la problématique du climat de méfiance entre le Génie et les entreprises privées.....	316

2. Le cadre de collaboration entre le Génie et l'ANEER-BTP à l'aune du déterminisme institutionnel .....	320
B. Le cadre normatif de collaboration entre le Génie et l'ANEER BTP : entre mutualisation du savoir-faire et coopération neutralisante .....	324
1. Le cadre de collaboration entre le Génie et l'ANEER BTP : une approche stratégique de mutualisation du savoir-faire .....	325
2. Le cadre de collaboration entre le Génie et l'ANEER BTP : un instrument de la coopération neutralisante .....	329
§2. Dualisation et transformation du champ du BTP en espace d'opportunité pour les militaires et les entreprises .....	330
A. La collaboration avec le Génie en contexte de crise comme nouvelle Fenêtre d'opportunité : sens, limites et perspectives .....	331
1. Zones instables et accroissement du rôle du Génie : une « fenêtre d'opportunité » pour les PME en carence logistique .....	331
2. Limites structurelles du système d'attribution des projets d'infrastructures au Génie militaire et approche prospective .....	334
B. Le Colonel Jackson Kamgain : Du savoir-faire technique et opérationnel aux compétences administratives et managériales .....	338
1. Militaire et manager : les missions duales comme instrument de construction d'un capital social .....	339
2. Comment consolider et pérenniser l'approche enthousiasmante de la dualisation pratiquée par le colonel Jackson Kamgain ? .....	342
3. Une approche enthousiasmante de la dualisation de la fonction militaire à l'épreuve des soupçons de logiques néopatrimoniales .....	344
Section 2. Nouvel acteur, nouveaux instruments et changement dans la dualisation de l'activité militaire : le cas de la Banque mondiale .....	347
§1. Les instruments d'action publique au service du changement : le cas du financement de la Banque mondiale .....	347
A. La prudence de la Banque mondiale face au financement des actions civilo-militaires : Entre contraintes contextuelles et empreintes idéologiques .....	348
1. Les conditionnalités sociopolitiques associées au financement allogène des activités impliquant les forces armées : l'identité martiale en question .....	349
2. Les fondements idéologiques de la réticence de la Banque mondiale .....	352
B. L'effet cognitif de l'instrument d'action publique sur la mise en œuvre des politiques de force duale : le cas de la Régie Axée sur les Résultats (RAR) .....	354
1. La régie axée sur les résultats (RAR) ou L'esprit d'entreprise au service de la performance de l'action publique : une conditionnalité de la Banque mondiale .....	354
2. La forte instrumentation de la fonction de contrôle au service de la performance des acteurs et de l'efficacité du projet .....	359
3. L'imprégnation du processus d'exécution du projet par les valeurs défendues par la Banque mondiale : préoccupations sociales et efficacité opérationnelle .....	361
§2. Le choix de la RAR : isomorphisme institutionnel mimétique ou quête d'efficacité de l'action publique ? .....	363
Section 3. Comprendre la dynamique incrémentale de la dualisation de la fonction militaire : les contraintes du changement de paradigme sécuritaire .....	368
§1. L'attachement au cœur du métier comme obstacle au changement de paradigme sécuritaire .....	369
§2. Une dynamique incrémentale à la lumière des contraintes politiques : la dialectique « armée acteur économique » et « armée vecteur de développement » .....	374
A. Faut-il craindre une évolution négative vers un pouvoir politico-économique de l'armée camerounaise ? : approche comparée avec les armées d'Amérique centrale et égyptienne .....	375
B. Trajectoires différenciées des armées camerounaise et égyptienne : un facteur limitatif des évolutions négatives de la dualisation .....	380

Conclusion du chapitre 4.....	385
<b>Conclusion générale. La dualisation de la fonction militaire : un atout au service de la construction de l'État en Afrique</b> .....	<b>387</b>
A. D'une action publique d'urgence à une politique publique structurelle : la dualisation comme élément structurant de la construction de l'État au Cameroun.....	388
B. La force duale comme nouvelle « technique de gouvernance» .....	392
C. La dualisation de la fonction militaire : nuancer le propos sur l'État stationnaire au Cameroun .....	393
D. Les armées africaines : une énergie dormante à redynamiser au profit du bien commun .....	394
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>397</b>
Ouvrages généraux .....	397
Ouvrages sur la sécurité et sur l'armée .....	398
Ouvrages sur le Cameroun.....	399
Articles sur le Cameroun.....	400
Articles sur la sécurité et sur l'armée.....	406
Articles sur les politiques publiques et la théorie institutionnaliste.....	419
Articles sur les problématiques d'aménagement du territoire et de développement .....	424
Articles sur les relations internationales.....	427
Articles sur l'État et les relations de pouvoir .....	428
Articles sur les stratégies de Coopération entre entreprises.....	430
Articles de sociologie générale .....	430
Rapports et documents officiels .....	431
Lois, décrets et circulaires.....	436
Thèses .....	438
Mémoires.....	439
Discours.....	439
Journaux.....	440
Sites internet.....	440
<b>ANNEXES</b> .....	<b>443</b>

Annexe n° 1 : Représentation en pourcentage des catégories d'acteurs interviewés.....	444
Annexe n°2 : Corpus des entretiens.....	445
Annexe n° 3 : Protocole d'entretien.....	450
Annexe n° 4 : Cadre de partenariat entre Le Ministère de la Défense (Génie militaire) et la commune de Sangmélina.....	453
Annexe n° 5 : Répartition des établissements hospitaliers militaires de région sur le territoire national. ....	464
Annexe n° 6 : Nombre d'établissements hospitaliers militaires sur l'ensemble du territoire. ....	465
Annexe n°7 : Principales entreprises appartenant aux forces armées au Guatemala, au Salvador, au Honduras et au Nicaragua. ....	466
Annexe n° 8 : Organigramme simplifié du ministère de la défense.....	468
Annexe n° 9 : Inventaire non exhaustif des ouvrages réalisés par le Génie militaire. 1963 - 2019. ....	469
Annexe n° 10: Réseau routier et territoire au Cameroun en 2005 .....	475
Annexe n° 11 : Manifestation quotidienne de l'enclavement et du déficit d'intégration des territoires de la région de Mamfe.....	476
Annexe n° 12 : Evolution de la densité de la population du Cameroun par région et par département entre 1987 et 2013. ....	477

## **LISTES DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET IMAGES**

Tableau n°1 : évolution des appuis budgétaires des partenaires au développement du cameroun entre 2017et 2020.....	98
Tableau n°2 : positionnement de la RSS dans le continuum des operations.....	103
Graphique n°1 : taille des entreprises de construction /btp en 2016.....	333
Graphique n°2 : participation des PME camerounaises à l'économie .....	337
Image n°1 : plaque fixée sur l'immeuble construit a l'université de yaounde 2.....	138
Image n°2 : première de couverture du quotidien cameroun tribun, 07 avril 2017.....	140
Image n°3 : les soldats du Génie militaire sur un chantier routier.....	141
Image n°4 : les soldats du Génie militaire menant des fouilles pour retrouver des victimes après la catastrophe survenue à gouache dans la région de l'ouest cameroun. ....	141
Image n°5 : marché moderne de bertoua : ouvrage réalisé par le Génie militaire.....	286

**Titre :** Concept de « force duale » et hybridation civilo-militaire des forces armées africaines : analyse à partir des missions d'aménagement du territoire du Génie militaire au Cameroun

**Mots clés :** force duale, Génie militaire, aménagement, développement, Cameroun

**Résumé :** Depuis les années 1990, les forces armées africaines sont l'objet d'une importante production doctrinale consacrée à la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). Cependant, par-delà les efforts tendant à refonder des appareils sécuritaires fragiles, force est de constater qu'une dimension a été sous-estimée : il s'agit du processus d'hybridation civilo-militaire des forces armées qui, sous le vocable moins usité de « forces duales », constitue l'objet central de ce travail. La fonction duale de l'armée est sa capacité à conduire des missions de défense et de développement. Dans cette perspective, le Génie, « bras bâtisseur » de l'État au Cameroun est régulièrement commissionné pour assurer des missions d'aménagement du territoire. Comment le Génie militaire camerounais s'approprie le concept de « force duale » ?

Quelles sont les effets de l'action civilo-militaire sur les relations entre l'armée, le politique et les populations ? Comment évolue cette politique publique ? A l'aide d'une méthode qualitative, ce travail montre que la dualisation ne relève plus d'une démarche fortuite mise en œuvre de façon sporadique mais qu'elle constitue une politique publique structurée. Toutefois, elle rencontre des difficultés qui justifient son caractère progressif : d'une part, le politique se méfie des évolutions négatives d'une pratique susceptible d'ériger l'armée en acteur économique avec les dérives constatées dans le modèle égyptien. D'autre part, l'armée est encore très attachée à son identité martiale. Il n'en reste pas moins que la dualisation reconfigure les rapports entre le militaire, le politique et les populations, en des termes porteurs d'espoir pour le renforcement du lien armée-nation.

**Title** Dual force concept and civil-military hybridisation of african armed forces: an analysis drawn from the territorial development missions of the military engineers in Cameroon.

**Key words:** dual force, military engineers, territorial development, Cameroon

Since the 1990s, African armed forces have been the subject of significant amount of doctrinal production devoted to Security Sector Reform (SSR). However, beyond the efforts to rebuild fragile security apparatuses, it's worth to indicate that one dimension has been underestimated: the process of civil-military hybridization of the armed forces, which is less commonly used under the expression "dual forces" constitutes the main objective of this study. The dual function of the army is its ability to conduct defense and development missions. In this vain, the military engineers, "building arm" of the State of Cameroon, is regularly commissioned to carry out local development missions. How do Cameroonian military engineers apprehend the concept of "dual force" ?

What are the effects of civil-military action on the relationship between the army, politics and the population? How does this public policy evolve? Using a qualitative approach, this study shows that dualisation is no longer an accidental process implemented in a sporadic way but constitutes a structured public policy. However, it encounters difficulties: on the one hand, the political authorities are cautious of the negative developments of a practice likely to set up the army as an economic actor with the drifts observed in the Egyptian model. On the other hand, the army is still very attached to its martial identity. Nevertheless, dualisation consolidates the relationship between the military, politics and the population, holding the hope for strengthening the army-nation nexus.